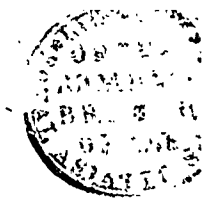




00036566

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-1.



HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME VI.

33366

ac

6

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

Qu'on peut se procurer à la même Librairie.

- HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE,
nouvelle édition, revue et corrigée, en 16 vol. in-8.
Paris, 1818..... 96 fr.
- LE MÊME OUVRAGE, sur papier vélin..... 192 fr.
- DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE, nouvelle
édition, revue et corrigée, 4 vol. in-8. *Paris*, 1819.
..... 24 fr.
- NOUVEAUX PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE, ou la Ri-
chesse dans ses rapports avec la population, 2 vol.
in-8 *Paris*, 1819..... 12 fr.

11208

921

HISTOIRE

DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME SIXIÈME.

VOI VI

A PARIS,
CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE BOURBON, N° 17.

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

404
F8 944
SIS/HIS
36566



00036566

HISTOIRE DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE,
ou
DE LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME
FÉODAL.

CHAPITRE XX.

*Première période du règne de Philippe-Auguste,
depuis son couronnement jusqu'à la troisième
Croisade. 1179—1189.*

Nous avons considéré comme une des grandes périodes dans lesquelles doit se diviser l'histoire des Français, celle pendant laquelle la France cessa de reconnaître l'autorité royale. Il s'écoula deux cent quarante ans, au milieu du moyen âge, durant lesquels on ne peut, sans abuser du langage, nommer monarchie l'assemblage de princes et d'états qui s'étoient partagé les provinces : le nom même de confédération ne s'applique à eux qu'imparfaitement ; car quoi-
qu'ils fussent tous régis par un même système.

qu'ils reconnussent les mêmes principes généraux, les mêmes lois, les mêmes formes, qu'ils se regardassent comme appartenans à un même corps, avec une certaine subordination réglée par les devoirs féodaux, ils n'obéissoient presque jamais à une volonté commune. Cette époque ayant généralement été envisagée sous un autre aspect, ce n'est peut-être qu'après nous avoir suivi dans les détails de l'histoire, que nos lecteurs auront compris ce que nous entendions par *la France confédérée sous le régime féodal*. Dans la période qu'embrasse cette troisième partie, la féodalité fut souveraine, plus tard elle fut sujette. Déjà nous avons vu comment elle exerça la souveraineté, nous allons voir comment elle la perdit.

Sous ce point de vue, les deux cent quarante ans qui s'écoulèrent depuis l'usurpation du titre de roi par le premier Capet, jusqu'au couronnement du plus illustre de ses descendans en ligne directe, nous ont paru devoir se partager, quant à l'histoire du système féodal lui-même, en trois divisions, dont chacune répond à l'un de ces volumes. Dans la première, qui s'étend jusqu'à la fin du onzième siècle, la confédération féodale étoit composée de membres presque égaux, jaloux de leur indépendance, obéissant rarement à une volonté commune, et conservant à peine quelques égards extérieurs pour

celui de leurs collègues à qui ils avoient permis de prendre le titre de roi. Dans la seconde division, de 1100 à 1180, on vit la dignité royale s'élever rapidement dans la considération publique, tandis que, par une marche inverse, le pouvoir royal, comparé à celui du plus grand des vassaux de la couronne, ne cessoit de diminuer. En effet, durant ces quatre-vingts ans, un des princes français, le duc de Normandie, réunit l'un après l'autre la plupart des grands fiefs de la France à la souveraineté de l'Angleterre, et sans renoncer à la subordination féodale, quoiqu'il portât lui-même le titre de roi, il dépassa tellement son seigneur en puissance, qu'on devoit s'attendre à lui voir bientôt occuper sa place. Mais dans la troisième division de cette même période, de 1180 à 1226, la lutte s'engagea entre le suzerain et son grand vassal; les vices et les folies de l'homme firent perdre au prince tous les avantages de sa position; le roi de France reconquit sur le roi d'Angleterre tout ce que celui-ci avoit conquis sur la féodalité, et l'autorité royale finit par profiter seule de la réunion successive de tant d'états indépendans au duché de Normandie.

Si l'on compare la puissance du roi de France à celle du roi d'Angleterre, au moment où Philippe-Auguste prit des mains de son père les rênes du gouvernement, on est étonné de l'ex-

trême disproportion entre les deux couronnes. L'Angleterre étoit à elle seule, pour Henri II, une pépinière de bons soldats, la source d'abondans revenus, et une retraite assurée où il étoit très-difficile de le poursuivre : mais l'Angleterre n'étoit pas un fief de la couronne de France, et c'étoit par ses possessions françaises, et comme prince français que Henri se trouvoit infiniment supérieur à son suzerain. Le Boulonois, la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Bretagne formoient, au nord de la Loire, une souveraineté compacte et fort supérieure en étendue à celle du roi de France, qui ne comprenoit que l'Ile-de-France et une partie de la Picardie et de l'Orléanois ; cependant si Henri partageoit avec son suzerain la souveraineté des provinces au nord de la Loire, il étoit demeuré presque seul en possession des provinces qui sont au midi, ou qui s'étendent entre le Rhône, la Loire, les Pyrénées et l'Océan occidental. La Touraine, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, la Guienne, la Gascogne, le Berry, la Marche, le Limousin et la plus grande partie de l'Auvergne étoient à lui. Le comte de Toulouse lui avoit fait hommage pour ce puissant comté dont il avoit longtemps défendu l'indépendance ; et les possessions du roi d'Aragon, le long de la Méditerranée, de Perpignan jusqu'aux bouches du Rhône, étoient placées par des traités d'alliance, dans une sorte

de dépendance vis-à-vis de lui. La puissance immédiate, ou l'influence de l'Angleterre s'étendoit ainsi sur quarante-sept des départemens actuels; il y en avoit dix-neuf ou vingt qui relevoient de l'Empire, non de la couronne de France; le domaine de la couronne dont hérita Philippe-Auguste, réuni à celui du reste de ses grands vassaux, répondoit à peine à vingt départemens.

Louis VII, il est vrai, avoit toujours été reconnu comme seigneur suzerain des provinces que possédoit le roi d'Angleterre; mais cette suzeraineté n'ajoutoit point à sa puissance réelle; quelles que fussent les obligations féodales, vraies ou supposées, des vassaux de la couronne, le roi d'Angleterre n'avoit presque jamais fourni au roi de France un seul chevalier pour faire le service de ses fiefs. Si une ou deux fois il lui avoit envoyé quelques guerriers marchant sous sa bannière, c'étoit par une sorte de point d'honneur, pour maintenir son rang dans une cérémonie publique ou une fête. Le roi ne pouvoit compter sur ce service tout volontaire; surtout il ne pouvoit l'attendre lorsque c'étoit justement contre le roi d'Angleterre qu'il devoit tourner ses armes. D'ailleurs le roi n'étoit point seul souverain de la partie de la France qui n'étoit comprise ni dans les domaines de l'Angleterre, ni dans ceux de l'Empire, et qui répondoit tout

au plus à vingt des départemens actuels (1). Il partageoit ces provinces avec le petit nombre de grands vassaux que le roi d'Angleterre n'avoit pas subjugués, et dont les principaux étoient les trois comtes de Champagne, de Blois et de Sancerre, ses oncles, le comte de Flandre, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. Ces grands vassaux, effrayés de l'ascendant qu'avoit pris le roi d'Angleterre, se réunirent quelquefois franchement au roi contre lui; quelquefois aussi l'on vit les uns ou les autres passer au parti contraire. Lors même qu'ils auroient été toujours unis à la couronne, on n'auroit pu prévoir l'issue qu'eut la lutte dont nous allons entreprendre l'histoire, si l'on n'avoit considéré que les forces des vainqueurs, non la discorde, l'imprudence et les fautes sans nombre des vaincus.

La première sous-division de la grande période de la confédération féodale, ou celle de l'indépendance presque absolue de tous les grands vassaux, n'avoit point eu d'historiens, soit que le désordre et la barbarie ne laissent dans les esprits presque aucune pensée de l'avenir, soit que les états fussent trop petits, les événemens trop multipliés et trop confus, et les sentimens

(1) La frontière des départemens ne répondant point aux anciennes frontières des grands fiefs, il est impossible d'apporter de la précision à ces évaluations.

nationaux trop foibles pour que ceux même qui tournoient leurs regards vers la postérité, crussent possible de l'intéresser aux révolutions de leur temps. La seconde sous-division fut au contraire féconde en historiens, tels du moins qu'un siècle barbare peut les produire; la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, les guerres de ses fils, les progrès constants de sa maison vers une grandeur toujours plus menaçante, furent retracés avec intérêt, avec beaucoup de détails, et un sentiment national très-vif, par plusieurs écrivains normands et anglais. D'autre part, les Croisades trouvèrent aussi de dignes historiens, et l'enthousiasme qui avoit entraîné les peuples et les rois à ces grandes expéditions, brûloit encore dans leurs récits. Cependant la monarchie française, les rois Louis VI et Louis VII, et les provinces qui relevoient d'eux immédiatement, demeuroient toujours dans l'ombre. Toutes les fois qu'il s'étoit présenté des événemens dignes de mémoire, ou des hommes faits pour exciter quelque intérêt, il s'étoit trouvé aussi des écrivains propres à en conserver le souvenir; si personne n'avoit pris la plume pour célébrer les Capétiens, c'est qu'il n'y avoit eu réellement rien de grand ou de glorieux à dire d'eux.

Ce silence finit avec l'avènement de Philippe-Auguste au trône: sans être précisément un

grand homme, Philippe fit de grandes choses; il forma de vastes projets, et les conduisit avec constance jusqu'à leur accomplissement. Il eut un but que l'on put connoître ou deviner, tandis que ses prédécesseurs sembloient marcher à l'aventure. Ses panégyristes purent célébrer comme politique et avantageux ce but, lors même qu'il n'étoit pas toujours juste. Le peuple en jugea comme les écrivains; il commença, à leur exemple, à s'associer à son roi, à croire à la justice de sa cause, à lui souhaiter des succès, à confondre les intérêts de la nation avec ceux du monarque : du moment où les Français eurent des historiens, l'opinion se forma sur les affaires publiques, et l'amour-propre national prit la place d'une apathique impartialité.

Philippe II étoit né le 22 août 1165. Il paroît qu'on lui donna le nom d'*Auguste*, seulement par allusion au mois dans lequel il étoit venu au monde. Son panégyriste Rigord prétend que le nom d'*Auguste* vient d'*augmenter*, et que le roi qui augmenta le plus les richesses et l'étendue de l'état, tira son surnom de cette étymologie; ou plutôt il semble le lui avoir donné le premier, et avoir été ensuite imité par tous les autres (1). Philippe étoit âgé seulement de qua-

(1) *Rigordus de gestis Philippi Augusti in Proemio*, p. 3. Hist. de France, T. XVII.

torze ans et deux mois aux fêtes de la Toussaint de l'an 1179, quand il fut couronné, et que la paralysie de son père rejeta sur lui tout le poids du gouvernement. A peine sorti des mains des prêtres qui l'avoient élevé, sa ferveur religieuse étoit encore entière : aussi il voulut que le premier acte de son gouvernement attestât son zèle, et cette ardeur pour venger Dieu sur ses ennemis, qu'on lui avoit représentée comme étant l'essence du christianisme.

En un même jour, comme les Juifs de tous ses domaines étoient rassemblés dans leurs synagogues pour célébrer le sabbat, il les fit entourer par ses soldats, entraîner dans ses prisons, et dépouiller de tout l'or et l'argent qu'on trouva sur leurs personnes (1). Il publia en même temps un édit par lequel il accordoit une entière abolition de leurs dettes, à tous les débiteurs des Juifs qui paieroient à son trésor le cinquième de ce qu'ils devoient à leurs créanciers. Pendant sa maladie, Louis VII avoit épuisé son épargne par les offrandes qu'il avoit envoyées à toutes les églises; son fils trouva moyen de la remplir de nouveau par un expédient qui n'étoit sans doute ni utile ni honorable, mais qui lui attira ce- pendant les bénédictions des prêtres, bien plus

(1) *Rigordus de gestis Philippi*, p. 6. — *Gislebertus Montensis in Hannoniæ Chronico*, T. XVIII, p. 364.

1179—1182. que n'auroit pu faire l'action la plus généreuse. (1)

Les Juifs qui avoient été arrêtés et jetés dans des cachots par l'ordre de Philippe, se flattoient encore que ce n'étoit là qu'un de ces orages passagers, tel que ceux qu'ils avoient déjà éprouvés à plusieurs reprises; et que le jeune roi s'apercevant bientôt qu'il ne pourroit atteindre qu'une très-petite partie de leur fortune, les rétabliroit dans leurs privilèges, pour partager ensuite les profits de leur commerce; cependant les mesures de persécution se succédoient rapidement contre eux; toutes leurs synagogues furent saisies, pour être changées en églises; puis au mois d'avril 1181, un nouvel édit confisqua tous leurs immeubles au profit du roi, et leur enjoignit de vendre tous leurs meubles avant la fête de la Saint-Jean suivante; après quoi ils devoient sortir pour jamais du royaume. Dans leur désolation ils s'adressèrent aux comtes et barons, aux évêques et abbés auxquels ils croyoient du crédit, et ils les engagèrent, par de grosses sommes d'argent, à intercéder en leur faveur; mais le roi ne voulut se relâcher sur aucun point. Forcés de vendre tous ensemble toutes leurs marchandises, tandis qu'il

(1) *Guillelmi Britonis Armorici Philippidos*, Lib. I, v. 370, p. 126.

ne se présente point d'acheteurs, ils éprou- 1179-1182.
vèrent des pertes immenses, sans cesse aggra-
vées par les vexations de tous les hommes en
pouvoir, et par la malveillance des peuples; ils
sortirent ensuite de toutes les terres de la cou-
ronne, au mois de juillet 1182, avec leurs
femmes et leurs enfans (1). Les grands vassaux
ne s'empressèrent pas cependant d'adopter ou
de répéter l'ordonnance du roi, et les Juifs de
Toulouse y demeurèrent en possession de leurs
privilèges. (2)

La persécution des Juifs ne fut pas le seul
acte d'intolérance par lequel Philippe-Auguste
eut à débiter dans son administration. Il
publia un édit contre les juremens, et aussitôt
des espions se répandirent dans les cabarets et
les maisons de jeu, pour surprendre ceux qui,
dans un moment de colère ou d'ivresse, attes-
teroient légèrement ou blasphémeroient le nom
de Jésus : les riches furent condamnés à une
amende de vingt sols, et les pauvres à être jetés
dans la rivière; « car il avoit en horreur et abo-
« mination, disent les Chroniques de Saint-
« Denis, ces horribles sacremens que ces glou-
« tons joueurs de dez font souvent en ces cours
« et ces tavernes » (3). Un autre édit renouvela

(1) *Rigordi de gestis*, p. 9. — *Chron. de Saint-Denis*, p. 523.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XIX, p. 55.

(3) *Chroniques de Saint-Denis*, p. 350.

1180.

la persécution contre les Patérins qui, portant l'esprit de réforme sur la morale aussi-bien que sur le dogme, étoient reconnus surtout à l'extrême austérité de leur vie : plusieurs ne vouloient jamais manger de viandes ; plusieurs même regardoient les plaisirs du mariage comme criminels. Philippe-Auguste, avant d'avoir atteint l'âge de quinze ans, se crut autorisé à prononcer sur les questions qui avoient occupé ces hommes pieux pendant toute leur vie : la mort lui parut la juste punition de tous ceux qui s'écartoient de sa croyance. « Il les fit arracher
« de leurs cachettes ; et, selon l'expression de
« son poète, il les fit passer par de courtes
« flammes matérielles, pour les envoyer aux
« flammes éternelles qui les attendoient. Dans
« tout son royaume il ne permit pas de vivre à
« une seule personne qui contredît les lois de
« l'Église, qui s'écartât d'un seul des points
« de la foi catholique, ou qui niât les sa-
« cremens. » (1)

Philippe, non content d'avoir servi les haines sacerdotales par ses tribunaux et ses ordonnances, tourna aussi ses premières armes contre les barons qui avoient vexé quelques églises, ou par des brigandages, ou par l'exercice trop rigoureux de leurs droits. Ebo de Charenton,

(1) *Philippidos*, Lib. I, v. 390-436, p. 126, 127. — Chron. de Saint-Denys, p. 350.

dans le Berry, Guillaume, comte de Châlons, et Humbert, sire de Beaujeu, furent forcés de restituer aux ecclésiastiques tout ce que ceux-ci prétendirent que ces seigneurs leur avoient enlevé. (1)

Mais après avoir prouvé par ces actes divers toute l'intolérance de son zèle religieux, Philippe se crut d'autant plus en liberté de satisfaire ses passions, et surtout l'orgueil, qui paroît avoir fait la base de son caractère. Il étoit roi, et il n'avoit que quinze ans ; aucune limite légale n'étoit opposée à ses volontés ; il n'y avoit dans l'état aucun grand corps constitué, de concert avec lequel il dût gouverner : les libertés de la France, si elles existoient encore, reposoient sur la force d'inertie, sur l'impossibilité de faire obéir ces vassaux, dont les uns égaloient, surpassoient même le monarque en puissance, dont les autres, malgré leur petitesse, conservoient dans leurs villes et leurs châteaux forts, presque tous les attributs du souverain pouvoir : aucun de ces vassaux n'auroit souffert dans ses fiefs d'officier qui dépendît immédiatement du roi, et qui exerçât sur lui-même quelque surveillance. Tous ces nobles négligeant les assemblées nationales, les laissant tomber en désuétude, ou se changer en pompes

(1) *Philippidos*, Lib. I, v. 453-480. — *Hist. reg. Franc.*, Lib. III, p. 424.

royales, dans lesquelles on ne faisoit aucune affaire, avoient cru pouvoir se soucier peu de ce que le roi ordonneroit, pourvu qu'ils se dispensassent de lui obéir. Mais Philippe se regardoit comme le représentant et le successeur des grands rois Carlovingiens qui avoient illustré le nom français, et il les connoissoit par les romans et les contes populaires, bien plus que par l'histoire. Il croyoit que tout lui étoit permis, que tout lui étoit possible, et partout où il rencontroit de l'opposition, il la qualifioit de rébellion.

Louis VII en s'affoiblissant avoit abandonné toujours plus le pouvoir royal, et les soins de son gouvernement, à sa femme Alix, fille de Thibaud-le-Grand, et aux quatre frères de sa femme, les comtes de Blois, de Champagne, de Sancerre, et l'archevêque de Reims. Louis VII vivoit encore, et ces cinq personnages croyoient toujours avoir des droits à conserver le pouvoir, et à régler la conduite d'un roi enfant. Philippe prit à tâche de les mortifier, et de leur faire sentir tout le poids de sa nouvelle puissance. Il paroît qu'il y fut surtout excité par un homme nommé Robert Clément, qui avoit la charge de maréchal du palais, ou la direction de ses écuries; fonction importante dans un temps où le prince devoit moins apprendre à lire qu'à monter à cheval. Clément chercha de l'appui auprès de Philippe d'Alsace, comte de

Flandre, parrain du roi, auquel on assure que Philippe avoit été recommandé par son père. Le comte de Flandre, vassal en même temps du roi de France et de l'empereur, et presque aussi puissant que l'un et que l'autre, semble avoir eu quelque droit féodal, comme premier comte du royaume, à la garde d'un roi mineur. Il saisit l'occasion qui lui étoit offerte d'étendre son pouvoir sur la France : toutefois le premier conseil qu'il donna au jeune monarque montra qu'il s'intéressoit réellement à sa grandeur. 1180.

Le comte de Flandre qui avoit épousé l'héritière de Vermandois n'avoit point d'enfans ; sa sœur Marguerite, comtesse de Hainault, devoit être son héritière. Il offrit en mariage au jeune roi, Isabelle, fille de cette Marguerite, et il semble qu'il lui fit espérer comme dot l'héritage du Vermandois et d'une partie de la Flandre. Le mariage fut conclu sans le consentement de la reine-mère et de ses quatre frères et sans que le vieux roi, qui vivoit toujours, eût assez de présence d'esprit pour qu'il fût possible de le consulter. Il fut célébré au Tronc en Artois, et les fêtes se continuèrent à Bapaume, où le jeune roi vint tenir sa cour. Les grands du royaume furent convoqués, pour le jour de la Pentecôte, à Sens, où ils devoient assister à un second couronnement du roi et de sa jeune

1180.

épouse ; mais le comte de Flandre, remarquant une grande fermentation dans la cour et la noblesse, craignit qu'on n'empêchât cette cérémonie, regardée comme une sanction presque nécessaire du pouvoir royal. D'après son conseil, Philippe-Auguste n'attendit point les grands qu'il avoit convoqués ; et le 29 mai, jour de l'Ascension, il se fit couronner presque à la dérobée avec sa femme, par l'archevêque de Sens, dans la basilique de Saint-Denis. (1)

Ce mariage, quoiqu'il fût avantageux pour le jeune roi, et qu'il ait même été célébré depuis comme alliant par les femmes la maison de Capet avec celle de Charlemagne, excita alors un mécontentement universel. La reine, offensée de n'être pas consultée par son fils dans une occasion si importante, voulut se retirer dans ses châteaux ; et elle apprit, avec un redoublement d'indignation, que le jeune roi ne lui laissoit la disposition d'aucune place de son douaire, ni même d'aucune partie de son revenu. Son frère, l'archevêque de Reims, porta ses plaintes au pape de ce que l'archevêque de Sens, empiétant sur ses droits, avoit officié à ce nouveau couronnement. Les trois autres

(1) *Bened. Petroburg. Vita Henrici II*, T. XVII, p. 439. — *Radulfi de Diceto imagines Historiar.*, T. XVII, p. 617. — *Geruasii Dorobern.*, p. 661. — *Gisleberti Mont. Hannonicæ Chr.*, T. XVIII, p. 364.

frères étoient blessés du peu d'égards qu'on leur témoignoit, et du crédit accordé à la maison rivale de Flandre. Les grands, convoqués à Sens, et qu'on n'avoit ensuite pas attendus pour le couronnement, ressentoient cette précipitation comme une injure, et dans leur dépit ils prétendoient que Isabelle de Hainault n'étoit pas d'un rang à porter la couronne de France. La reine-mère, Thibaud V, comte de Blois, et un grand nombre de seigneurs, passèrent en Normandie pour demander l'intervention des deux rois d'Angleterre; ils leur représentèrent, comme un objet de scandale, ce jeune fils qui, écoutant d'indignes favoris, dépouilloit sa mère de son autorité légitime et de ses biens. (1)

Il se présenteoit alors à Henri II une occasion bien favorable pour se faire l'arbitre des différends de la maison royale de France, et se venger avec usure des mauvais offices qu'il en avoit reçus dans une occasion semblable; mais le monarque anglais en usa avec plus de générosité que n'avoit fait son rival. Il passa en Normandie avec son fils Henri au Court-Mantel, il eut une entrevue avec Philippe-Auguste sur la frontière des deux états, entre Gisors et Trie: il lui représenta quelle tache ineffaçable il imprima

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 439. — *Silvestri Giraldi Cambrensis de instructione principis*. Dist. III, cap. 2, T. XVIII, P. 141.

1180.

meroit à son nom, dès son entrée dans l'adolescence, s'il profitoit de la foiblesse de son père, qui respiroit encore sur son lit de mort, pour dépouiller sa mère. Il engagea Philippe à promettre à la reine une pension de sept livres par jour, monnoie de Paris, aussi long-temps que Louis VII vivroit, et la restitution de son douaire après la mort de son époux. Il engagea d'autre part Alix à laisser entre les mains du roi son fils, les châteaux et les lieux forts de son domaine. Il gagna le comte de Flandre qui, ainsi que Robert Clément, s'opposoit de toutes ses forces à cette pacification, en renouvelant avec le premier une convention faite en 1163, pour prendre à la solde de l'Angleterre un certain nombre de soldats flamands; après quoi il signa avec Philippe, le 28 juin, un traité par lequel Henri II et le roi de France soumettoient à des arbitres les différends qui pouvoient subsister encore entre eux, et promettoient de s'assister l'un l'autre de tout leur pouvoir contre tout ennemi. Quoique Henri II fût à cette époque infiniment plus puissant que Philippe-Auguste, et que le respect inspiré par l'âge dût ajouter encore à celui qu'exige le pouvoir, la subordination de la féodalité étoit si bien établie dans tous les esprits, qu'ils ne traitèrent point sur un pied d'égalité. « Si quelque personne, disent-ils, a l'audace de vouloir faire quelque mal à

« l'un ou à l'autre d'entre nous, moi Henri,
 « j'aiderai selon mon pouvoir Philippe, roi de
 « France, mon seigneur, contre tous les hom-
 « mes; et moi Philippe, j'aiderai de tout mon
 « pouvoir Henri, roi d'Angleterre, mon homme
 « et mon fidèle, contre tous les hommes: sauf
 « la foi que nous devons à nos hommes, autant
 « qu'ils nous la conservent eux-mêmes. » (1)

La paix étoit rétablie dans les deux monar-
 chies, lorsque Louis VII, sentant approcher sa
 fin, se fit apporter tout l'or et l'argent qu'il pos-
 sédoit, toutes ses pierres précieuses, et tous ses
 habits et ornemens royaux, et les distribua
 aux pauvres, avec l'assistance de l'évêque de
 Paris, et des deux abbés de Saint-Germain et
 de Sainte-Geneviève. Il mourut ensuite le 18
 septembre, et fut enseveli dans l'abbaye de
 Barbeau, qu'il avoit fondée à deux lieues de
 Melun. Quoiqu'il ne fût âgé que de soixante
 ans, l'affoiblissement de sa tête et celui de son
 corps l'avoient fait passer pour plus vieux, et
 presque tous les auteurs contemporains lui don-
 nent soixante-dix ans, tellement alors les dates
 et les faits anciens laissoient peu de traces dans
 la mémoire des hommes. (2)

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 440. — *Rymers Fœdera*, T. I,
 p. 53.

(2) *Rigordi de gestis Philippi Augusti*, p. 7. — *Grandes
 Chroniq. de Saint-Denys*, p. 351. — *Benedicti Petroburg.*

1181.

Après la mort de son père, Philippe-Auguste ne se rapprocha point de ses oncles ou de sa mère, mais il s'éloigna de la famille de sa femme. Il semble qu'à peine sorti de l'enfance, une jalousie extrême de son autorité le mettoit en garde contre tous ceux qui auroient pu prétendre à quelque crédit sur lui. L'aîné de ses oncles, Henri I, comte de Troyes ou de Champagne, mourut le 17 mars 1181, et fut remplacé par son fils Henri II (1), sous la tutelle de la comtesse de Champagne, Marie, fille aînée de Louis VII et d'Éléonore, et demi-sœur de Philippe-Auguste. Les comtes de Blois et de Sancerre, et l'archevêque de Reims, ne renoncèrent pas pour cela à leurs tentatives pour faire repentir le jeune roi du peu d'égards qu'il montrait à ses plus proches parens. Pour s'assurer l'alliance du comte de Flandre, qui de son côté étoit mécontent du roi, Étienne, comte de Sancerre, se déclara son vassal; il lui fit hommage du château de Saint-Briçon dans le Berri, qu'il possédoit auparavant en franc-aleu; et, par cette oblation de fief, les deux princes se trouvèrent réciproquement obligés à se défendre (2). La

p. 442. — *Radulfi de Diceto*, p. 618. — *Roberti de Monte*, p. 324, T. XIII.

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 324.

(2) *Radulfi de Diceto imag. Hist.*, p. 618. — *Chronologia Roberti Altissiodor.*, T. XVIII, p. 250.

comtesse de Champagne entra dans la même alliance, aussi-bien que Hugues III, duc de Bourgogne; *prince*, selon l'expression de Joinville, *plus chevalereux de sa main, que sage ne à Dieu ne aux hommes*; mais qui sortoit cependant un peu de la profonde obscurité où ses prédécesseurs avoient été plongés, et de qui les faiseurs de chroniques ont eu quelque chose de plus à rappeler que des fondations de couvens, ou des pèlerinages.

L'alliance de presque tous les grands vassaux seroit devenue fort dangereuse pour le jeune roi, s'il n'avoit trouvé de l'appui dans les princes d'Angleterre, jaloux autant que lui de la dignité royale, et plus déterminés dans leur politique par l'orgueil de leur rang que par l'intérêt. Philippe, qui avoit formé le siège de Châtillon-sur-Cher, fut forcé à le lever par l'approche du comte de Blois et de l'archevêque de Reims: de son côté le comte de Flandre, avec une armée considérable, ravagea les terres de Noyon et de Senlis; mais quand Henri au Court-Mantel eut amené à Philippe-Auguste un renfort de Brabançons, les deux rois, à la tête de ces soldats aventuriers, prirent leur revanche, et les terres du comte de Sancerre dans le Berri, puis la Champagne et la Bourgogne, furent dévastées par eux. (1)

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 448. — *Philippidos*, lib. I.

1182.

La guerre n'avoit cependant éclaté qu'au commencement de novembre, et la mauvaise saison suspendit bientôt les hostilités. Henri II voyoit cette guerre avec inquiétude; il ne vouloit point la ruine des grands feudataires de France; il ne partageoit point les notions chevaleresques de ses fils, et il cherchoit à les rappeler de leurs expéditions impolitiques. Mais, quoiqu'il fût impatient de passer sur le continent, des vents contraires ne lui permirent pas, pendant la plus grande partie de l'hiver, de quitter les côtes d'Angleterre; enfin, au commencement du carême il vint débarquer à Barfleur. Il se hâta d'avoir à Gerberoi une conférence avec le comte de Flandre, puis il convint d'assembler un congrès à Senlis, où le roi de France, les grands vassaux qui avoient pris les armes contre lui, et les princes anglais, promirent de se trouver. Le premier objet qu'il importoit d'y régler, c'étoient les droits litigieux de Philippe-Auguste et du comte de Flandre. Élisabeth de Vermandois, femme du dernier, étoit morte le 26 mars sans laisser d'enfans; Philippe réclamoit son héritage, soit comme dot constituée à sa femme, soit comme plus proche héritier des comtes de Vermandois descendus de Henri I de France, soit peut-être parce que les grands fiefs, à l'extinction de la

ligne du feudataire, devoient faire échute à la couronne. Le comte de Flandre, au contraire, prétendoit garder le Vermandois, d'après une donation que lui en avoit fait sa femme. Henri II, qui paroît avoir voulu ménager le comte de Flandre, tout en conservant son crédit sur Philippe, les amena à des concessions mutuelles. Le comte de Flandre céda au roi Amiens et son territoire, et il se réserva le reste de l'héritage de sa femme, non point comme une propriété, mais comme un gage que le roi pourroit retirer, en lui remboursant la somme de soixante mille livres : il confirma la promesse qu'il lui avoit faite de lui laisser à sa mort, et pour dot de sa nièce, une partie du comté de Flandre jusqu'à la Lys; il releva deux de ses vassaux, le comte de Clermont et le sire de Coucy, qui s'étoient déclarés pour le roi de France, de l'obligation que leur imposoit leur hommage; et, de son côté, Philippe renonça aux prétentions ultérieures qu'il auroit pu élever sur les comtés de Vermandois, de Valois et d'Artois. Il reçut aussi en grâce le duc de Bourgogne, la comtesse de Champagne et le comte de Sancerre. (1)

L'un des motifs qu'avoit eus Henri II pour

(1) *Gisleberti Montensis Hannoniæ Chronic.*, T. XVIII, p. 570. — La lettre de Henri II à Glanville, grand-juge d'Angleterre, est rapportée par Sylvestre Giraldus *de Instructione Principis*. Dist. II, p. 155.

presser la pacification de la France, c'étoit l'inquiétude que ses fils ne cessoient de lui causer. Il les aimoit tendrement; il avoit pris à tâche de les former à tout ce qu'on nommoit les vertus chevaleresques, et il se glorifioit de leurs succès. Entre tous les chevaliers, personne, en effet, n'égaloit la force de corps, la bravoure, l'adresse dans les armes, et la bonne mine de Henri au Court-Mantel, de Richard Cœur-de-Lion, et de Geoffroi de Bretagne. Le quatrième, Jean, qu'on commençoit à nommer *Sans-Terre*, parce qu'il n'avoit point encore d'apanage, avoit bien aussi la même élégance dans la figure et la même adresse sous les armes; mais on se défioit et de sa bravoure, et de son jugement, et de sa loyauté. Les trois premiers avoient prouvé que quelques vertus étoient attachées à leurs qualités brillantes: ils étoient généreux, confians, quelquefois compatissans; mais leur orgueil étoit sans bornes, et leurs fureurs, leurs emportemens, n'étoient arrêtés par aucun respect divin ou humain. Ils languissoient de régner, non pour mettre en pratique des projets de bien public, pour réformer l'administration, ou corriger les abus; non pour suivre au dehors une politique différente de leur père, ou s'illustrer par des conquêtes; mais pour parvenir enfin à l'indépendance la plus absolue, et n'être plus tenus de mettre des bornes à leur prodigalité.

Ils demandèrent tour à tour à leur père la souveraineté de la Normandie, de l'Aquitaine ou de la Bretagne, pour être bien sûrs que dans le château où ils établiraient leur cour, ils échapperoient à tout contrôle. Henri II, qui se sentoit encore dans toute la force de l'âge, car il n'avoit pas cinquante ans, et qui regardoit la royauté sous un point de vue bien plus relevé, étoit disposé à leur donner de l'argent; mais il leur refusoit le pouvoir. Henri au Court-Mantel, qui étoit lieutenant pour son père en Normandie, s'étoit pris d'affection pour Philippe-Auguste, et le favorisoit fort au-delà des projets du vieux monarque : c'étoit un des motifs qui avoient engagé Henri II à presser la pacification de Senlis. Tout à coup ce jeune homme partit pour la cour de France avec sa femme, et annonça que, fatigué d'obéir toujours avec une couronne en tête, il alloit combattre les infidèles à la Terre-Sainte. Henri II se hâta de négocier pour le rappeler en Normandie; il lui offrit une pension de cent livres d'Anjou par jour, pour ses dépenses, et de dix livres pour la reine sa femme; et comme l'avidité des favoris du jeune prince étoit après tout le vrai motif de ses caprices, Henri-le-Jeune céda à l'appât de l'argent. (1)

Henri II travailloit en vain cependant à ré-

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 451.

1182.

tablir quelque subordination entre ses fils et lui : aucune raison , aucun respect , aucun sentiment de devoir ou de justice ne pouvoit contenir ces hommes bouillans et impétueux , qui aimoient la guerre pour la guerre , qui ne recherchoient pas les fruits de la victoire , mais l'enivrement du danger , et la licence du pillage : quand leur père auroit accédé à toutes leurs demandes , encore n'auroient-ils pas été satisfaits , car ce qu'ils vouloient avant tout , c'étoit le combat. Les courtisans , les femmes , la populace , sont si aisément séduits par l'éclat de la bravoure , par la grâce d'une heureuse figure , et par la fausse générosité d'un prince prodigue , que les fils de Henri II furent les idoles de leurs contemporains. Henri au Court-Mantel , ou le jeune roi , comme on l'appeloit , avoit gagné les cœurs de tous ceux qui l'avoient vu à cheval , et Richard Cœur-de-Lion est resté jusqu'à ce jour un des héros de la chevalerie , et des preux de l'Angleterre. Les fils de Henri II contribuèrent plus cependant à la ruine de la monarchie anglaise que ses plus mortels ennemis. Les trois aînés , par leurs criminelles révoltes contre leur père , et par leurs guerres insensées , détruisirent toute subordination dans les provinces continentales , toute sûreté pour les personnes ou les propriétés , toute affection pour l'ordre établi , toute confiance dans le gouvernement , et ils

préparèrent ainsi la conquête si rapide et si étrange de ces mêmes provinces par Philippe-Auguste, lorsque le quatrième frère monta sur le trône. 1182.

Au commencement de l'année 1183, Henri II parut se proposer de réunir ses provinces de France en un seul corps, en obligeant ses plus jeunes fils à promettre obéissance à leur frère aîné. Il engagea son troisième fils Geoffroi à faire hommage à l'aîné pour le duché de Bretagne; il vouloit que Richard lui fit également hommage pour l'Aquitaine; mais Richard s'y refusa, et prit les armes contre son père. La plupart des barons aquitains auxquels son orgueil, ses violences et ses débauches l'avoient rendu odieux, se déclarèrent pour le père contre le fils; mais ce qu'on ne nous explique point, et ce qui peut-être ne sauroit s'expliquer que par les caprices des fils de Henri, c'est que, tandis que ce roi sembloit n'avoir désobligé le second de ses fils que pour plaire à l'aîné, tous trois se liguerent cependant contre lui. Henri au Court-Mantel, Richard et Geoffroi levèrent en commun des troupes de Brabançons pour faire la guerre à leur père; ils ravagèrent également toutes les provinces, ils pillèrent les bourgeois et les églises, ils brûlèrent les villages et les moissons, et ils firent éprouver à l'Auvergne, à l'Anjou et à l'Aquitaine, toutes les calamités 1183.

1183.

qu'auroit pu y attirer l'invasion du plus cruel ennemi. Au milieu de ces violences, les fils de Henri II venoient tour à tour rendre visite à leur père, lui proposer des moyens de réconciliation, lui prêter même de nouveau serment de fidélité. Quelquefois ils paroissoient dévorés de remords, et Henri au Court-Mantel, tantôt menaçoit de partir pour la Terre-Sainte, tantôt de se tuer; mais quelques violences de leurs satellites, incapables de se contenir dans l'ordre, ou de voir seulement les richesses des églises sans tenter de s'en emparer, brouilloient bientôt le père et les fils. D'autre part, Henri II, invité à des conférences par ses fils, se rendit quelquefois à leurs châteaux; mais leurs gentilshommes qui ne vouloient point de paix, l'attaquèrent en route, et les princes ne voulurent point ou ne purent point le venger. Deux fois, en se rendant à Limoges où ses fils l'invitoient, il faillit à perdre la vie par les mains de leurs satellites: la première, sa tunique fut percée de flèches; la seconde, son cheval, en bondissant, reçut le coup qui lui étoit destiné. Henri II avoit tout récemment échappé à ces embûches, lorsqu'un nouveau messenger vint lui annoncer que son fils aîné, atteint de la fièvre et de la dysenterie, demandoit en grâce de le voir encore au château de Martel, dans le comté de Turenne, où il étoit déjà sur son lit de mort.

Le roi soupçonna dans cette demande une ruse criminelle, pour le faire tomber aux mains de ceux qui vouloient attenter à sa vie ou à sa liberté; il refusa de se rendre où on l'appeloit, et bientôt un nouveau messenger vint lui annoncer que Henri au Court-Mantel étoit mort le 11 juin, dans ce même château de Martel, non loin de Limoges. Henri, qui aimoit tendrement ses coupables enfans, se livra au plus violent désespoir, lorsqu'il sut qu'il avoit refusé la prière de son fils mourant. (1)

La mort de Henri au Court-Mantel apaisa pour un temps la guerre entre les princes anglais, dans les provinces françaises; mais elle pouvoit en exciter une autre entre Henri II et Philippe-Auguste pour la restitution de la dot de Marguerite de France, veuve du jeune roi. Philippe avoit droit de revendiquer Gisors et tout le Vexin français, qui avoit été donné à sa sœur à l'occasion de son mariage, mais qui devoit revenir à la couronne, puisqu'elle ne laissoit pas d'enfans. Il demanda une conférence au roi d'Angleterre; elle se tint entre Gisors et Trie, sous un ormeau planté sur l'extrême frontière, qui ombrageoit en même temps les deux

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 451. — *Radulfi de Diceto*, p. 621. — *Gervasii Dorobern.*, p. 664. — *Rigordus de gestis Philippi*, p. 11. — *Gaufredi Vosiensis Chronic. Lemovicense*, T. XVIII. Recueil des Hist. de France, p. 217.

1183. territoires, et qui fut souvent choisi pour les entrevues des deux rois. Philippe n'y insista pas sur ses prétentions : il se contenta de stipuler en faveur de Marguerite une pension en argent qui devoit lui tenir lieu de douaire. (1)

1180—1183. Pendant le même temps une guerre cruelle ravageoit le midi de la France. Raymond V, comte de Toulouse, avoit cru terminer ses différends avec le roi d'Angleterre, en lui faisant hommage : mais il étoit toujours en butte à sa jalousie. Maître d'une grande partie du Languedoc, d'une moitié de la Provence, et d'une portion du Dauphiné, il étoit, après le roi d'Angleterre, le plus puissant des grands vassaux de la couronne de France, et Henri II voyoit avec plaisir tout ce qui pouvoit tendre à l'affoiblir. Raymond V perdit, en 1180, Albéric Taillefer son fils, marié à Béatrix, héritière du Dauphiné; et comme Albéric ne laissoit point d'enfans, les prétentions de la maison de Toulouse sur cette province finirent à sa mort. Peu après, le 5 avril 1181, Raymond Bérenger, à qui son frère Alfonse II, roi d'Aragon, avoit donné le comté de Provence, fut tué dans une embuscade par des chevaliers toulousains, et le roi d'Aragon redoubla d'efforts pour s'en venger sur Raymond V, en l'attaquant d'un côté, en même temps que Roger II, vicomte de Beziers, l'at-

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 457.

taquoit de l'autre. Sur ces entrefaites Henri, ¹¹⁸⁰⁻¹¹⁸³ abbé de Clairvaux, qu'Alexandre III avoit élevé au cardinalat et à l'évêché d'Albano, arriva en Languedoc avec la mission de convertir les Albigeois : au lieu de tenter ce que pourroit faire la prédication, il se mit à la tête d'une troupe de fanatiques, et entra, en 1181, dans les domaines du vicomte de Beziers, annonçant qu'il vouloit y exterminer tous les hérétiques. Ce fut en quelque sorte le commencement de ces croisades de Français contre Français, qui inondèrent plus tard cette province par des torrens de sang. La guerre et l'anarchie universelle avoient multiplié dans le même pays les bandes de Brabançons, de Routiers ou de Coteraux, qui tantôt se mettoient à la solde de quiconque faisoit la guerre, et tantôt exerçoient le brigandage pour leur propre compte. Aussi l'abbé de Sainte-Geneviève, envoyé à cette époque en mission dans le pays, écrivoit-il, « qu'il se trouvoit dans « un danger continuel, par les courses des vo- « leurs, des Cotereaux, des Basques et des Ara- « gonais;.... qu'il ne rencontroit partout que des « villes consumées par le feu, et des maisons « ruinées, et que l'image de la mort étoit sans « cesse présente à ses yeux. » (1)

Il étoit dans la nature des choses que ces ban-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XIX, p. 57. — *Stephani Torn. abbat. Sanctæ-Genovefæ, Epist. 73.*

1181—1183. des de soldats d'aventure s'augmentassent sans cesse au milieu des guerres civiles, parce que chacun sacrifiant l'intérêt de l'avenir à celui du moment, préféroit aux milices féodales ces aventuriers incapables de crainte comme de remords. La France entière étoit ruinée par leurs brigandages, qu'aucun gouvernement ne songeoit à faire cesser. Mais les peuples que leurs rois abandonnoient ne s'abandonnèrent pas tout-à-fait eux-mêmes. Un pauvre homme nommé Durand, charpentier en Auvergne, crut avoir vu une apparition de la Vierge, qui l'exhortoit à prêcher une ligue pour la défense de la paix, et pour la répression des Brabançons et de tous les brigands. L'évêque du Puy-en-Velay, avec douze citoyens de la même ville, se joignirent à lui pour établir les règles de la société des pacificateurs ou *Capuchons*; on leur donnoit ce dernier nom, à cause d'un capuchon de toile qui leur couvroit la tête, et leur servoit d'uniforme. Ils se reconnoissoient encore à une petite image de la Vierge, en plomb ou en étain, qui pendoit à leur poitrine. D'ailleurs, en entrant dans cette société, ils ne renonçoient ni à leur ordre ni à leur habit, ils ne se lioient par aucun vœu d'obéissance ou de pauvreté, et ne s'abstenoient point du mariage. Ils se promettoient seulement de travailler de toute leur force à maintenir la paix, et d'accourir à la première sommation,

pour repousser virilement, ou punir toute in- 1181—1182.
jure. (1)

Cette société en même temps si courageuse et si sage, paroît s'être formée en 1182; elle se renforça bientôt par de nombreuses affiliations; elle s'étoit accoutumée aux armes, et le 20 juillet 1183, elle enveloppa, près de Châteaudun, un corps de plus de sept mille de ces soldats d'aventure, dont il n'échappa pas un seul. On fit honneur en partie de cette expédition à Philippe-Auguste, parce qu'il paroît qu'il joignit quelques soldats à la société des capuchons; les prêtres s'en firent également un mérite, et en effet, s'ils ne combattirent pas, ils contribuèrent du moins à rendre les vainqueurs impitoyables : ils se firent livrer les prisonniers qui n'avoient pas été égorgés dans la première fureur du combat, et parmi lesquels se trouvoient quinze cents femmes de mauvaise vie; ils les firent torturer, puis brûler à petit feu; comme hérétiques : « car les coteriau ardoient les mos-
« tiers et les églises, et traînoient après eux les
« prêtres et les gens de religion, et les appe-
« loient *cantadors* par dérision; quand ils les

(1) *Gervasii Dorobern. Chron. de rebus Angliæ*, p. 663.
— *Rigordus de gestis Philippi Augusti*, p. 12. — *Gaufredi
Vosiensis Chronicon Lemovicense*, T. XVIII, p. 219. —
Anonymi Laudun. Canon. Chron., p. 705. *Ibid.*

1181—1183. « battoient et tormentoient , lors disoient-ils
« *cantadors cantets.* » (1)

Cependant ce n'étoit jamais qu'après une victoire que les prêtres osoient s'apercevoir de l'inimitié des coterels et routiers ; en général ils évitoient de les frapper de peines ecclésiastiques , et ils usoient envers les gens armés de beaucoup de ménagemens ; mais ils retrouvoient toute leur vigueur contre les humbles sectaires qui ne se faisoient remarquer que par leurs vertus , ou par ces pénitences austères qui leur avoient fait donner le nom de *paterins*. Leurs enseignemens paroissoient au peuple plus religieux que ceux des moines , et leurs austérités plus touchantes ; aussi chaque jour on apprenoit qu'ils s'étoient introduits dans une nouvelle province. Guillaume , archevêque de Reims , et le comte Philippe de Flandre , s'étant donné rendez-vous à Arras en 1183 , « beau-
« coup d'hérétiques furent accusés en leur
« présence , nobles et ignobles , clercs , cheva-
« liers , paysans , vierges , veuves et femmes
« mariées. Par une sentence décrétale de l'ar-
« chevêque et du comte , ils furent tous saisis

(1) *Rigordus de gestis*, p. 11. — *Philippidos*, Lib. I, v. 725 , p. 152. — *Chroniques de Saint-Denys*, p. 354. — *Roberti Allissiod. Chron.*, T. XVIII, p. 251. — *Chron. Vosiense Gaufredi*, p. 219.

« et livrés aux flammes, et leurs biens furent
 « partagés entre le prélat et le prince » (1). Mais
 tandis que la plupart des souverains, excités en
 même temps par leur zèle religieux et leur cupi-
 dité, n'accordoient aucune merci aux sectaires,
 Henri II se refusa absolument à élever des bû-
 chers dans ses terres, et l'Église prétendit que
 c'étoit en punition de ce crime qu'il avoit été
 frappé dans la personne de son fils. (2)

La guerre continuoit cependant toujours dans
 le midi de la France. Raymond V, comte de
 Toulouse, avoit embrassé l'alliance du jeune
 Henri, de préférence à celle de son père; en
 sorte qu'à la mort de ce prince il s'étoit trouvé
 aux prises en même temps avec ses deux plus
 puissans voisins, Alphonse II, roi d'Aragon,
 d'une part, et Henri II, roi d'Angleterre, de
 l'autre. Il avoit cherché à pourvoir à sa sûreté,
 en s'unissant, d'une manière plus étroite, avec
 Hugues III, duc de Bourgogne; il lui avoit fait
 épouser Béatrix, veuve de son fils, et héritière
 de Guigues V, comte d'Albon. Ce fut par ce
 mariage que le Dauphiné passa dans une branche
 de la maison de Bourgogne (3). Il avoit en même
 temps recherché l'amitié des seigneurs d'Aqui-

(1) *Rigordus et Aquacinctinus Annalista*, p. 11. — *Annal. Aquacinctini*, T. XVIII, p. 536

(2) *Hovedenus, et Bened. Petroburg.*, p. 451.

(3) *Histoire du Dauphiné*, p. 3, et *Preuves*, p. 181, T. I.

1183.

taine qui avoient témoigné le plus d'attachement à Henri au Court-Mantel; savoir, de Bertrand de Born, sire de Hautefort; des comtes de Périgord et d'Angoulême, des vicomtes de Ventadour et de Limoges; il n'avoit pu sauver cependant Bertrand de Born, l'instigateur de toutes les révoltes du jeune Henri. Le roi d'Angleterre vint l'assiéger dans Hautefort, et lui prit ce château. Il le lui rendit ensuite, il est vrai, en considération de la mémoire de son fils, tandis que Bertrand de Born, le plus vaillant des troubadours de cette époque poétique, célébroit ces combats par des sirventes qui nous sont demeurés. (1)

Bertrand de Born n'avoit pas été seulement un serviteur fidèle de Henri au Court-Mantel; il s'étoit aussi montré un ennemi constant et irréconciliable de Richard Cœur-de-Lion, qui, par ses débauches brutales, avoit aliéné les cœurs de tous les seigneurs aquitains. On avoit vu Richard enlever les femmes et les filles des premiers gentilshommes de la province, et après en avoir abusé, les distribuer en présent à ses soldats (2). Bertrand de Born qu'aucune vaine délicatesse ne retenoit, pouvoit, en publiant ces affronts dans ses vers, allumer d'un

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XIX, p. 62. — Littérature du Midi, T. I, p. 152.

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 452.

moment à l'autre un nouvel incendie : c'étoit une raison pour Henri II de désirer que Richard Cœur-de-Lion quittât l'Aquitaine ; il le sollicita en effet de se démettre de ce duché en faveur de son quatrième frère, surnommé *Jean-Sans-Terre*, parce qu'il n'avoit point encore eu de partage. Richard devoit héritier présomptif de l'Angleterre et de la Normandie, et il paroissoit juste de ne pas lui donner un double apanage ; mais Richard, qui ne vouloit point rentrer dans la dépendance où il avoit vu si long-temps son frère aîné, se refusa absolument à se dépouiller en faveur de son cadet. Toutes les questions de droit, et toutes les querelles dans la famille du roi d'Angleterre se décidoient à la pointe de l'épée : ces guerres de princes n'étoient en quelque sorte pour eux qu'un tournoi, où ils cherchoient du plaisir et de la gloire, tandis que leurs malheureux peuples voyoient dans ces jeux des grands le signal de leur ruine par le pillage et l'incendie. Henri II permit à Jean et à son frère Geoffroi d'attaquer leur frère aîné ; il en résulta quelques nouveaux ravages dans l'Aquitaine : mais comme ils n'amènèrent aucun événement décisif, Henri II repassa en Angleterre le 12 juillet 1184, et il y rappela ses trois fils. Pour les réconcilier les uns avec les autres, et leur prouver sa condescendance, il consentit à faire sor-

1184. tir de nouveau de sa prison Éléonore d'Aquitaine, leur mère; et dans une cour plénière qu'il tint à Londres à la fin de novembre, pour recevoir des ambassadeurs de Frédéric Barbe-rousse, on vit à la fois, grâce à la paix rétablie dans la famille royale, le roi Henri II, la reine Éléonore, leurs trois fils et la princesse Mathilde, leur sœur, femme du duc de Saxe, l'un des ambassadeurs. (1)

1185. Les princes anglais paroisoient réconciliés durant leur séjour en Angleterre; ils ne furent pas plus tôt revenus sur le continent, avec leur père, au printemps de 1185, qu'on put s'assurer qu'ils n'étoient point d'accord sur les conditions de leur pacification. Richard refusoit plus obstinément que jamais de se dessaisir d'aucune partie de son apanage; et ses deux frères, de concert avec le roi, s'armoient déjà pour l'y contraindre, lorsque des médiateurs suggérèrent un accommodement, que le bouillant Cœur-de-Lion finit lui-même par agréer. Il rendit le Poitou, non point au roi son père, ni à son plus jeune frère, mais à Éléonore sa mère, dont ce comté étoit en effet l'antique héritage, et il promit de se contenter désormais de la seule Aquitaine, jusqu'au temps où la succession de son père viendroit à s'ouvrir. (2)

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 459, 460.

(2) *Ibid.*, p. 465.

Un motif étranger aux discordes de sa famille déterminoit Henri II à chercher les moyens de pacifier promptement ses provinces continentales. Son voisin Philippe-Auguste, qu'il respectoit comme son seigneur, et qu'il avoit protégé loyalement durant sa minorité, mais qu'il ne regardoit pas cependant sans quelque défiance, arrivoit à l'âge d'homme; il avoit vingt ans; il annonçoit dans son caractère autant de fermeté et de constance que d'ambition, et il sembloit chercher les occasions d'étendre sa domination par les armes: une de ces occasions venoit de se présenter à lui, et le royaume de France se préparoit à la guerre.

Lorsque Henri II avoit, en 1182, rétabli la paix entre le roi de France et le comte de Flandre, le premier s'étoit engagé à attendre la mort du second, son parrain, pour entrer en possession du Vermandois et de l'Artois. Mais Philippe de Flandre s'étant remarié, en 1184, à Mathilde, fille d'Alphonse, roi de Portugal, Philippe-Auguste craignit qu'il ne laissât son héritage aux enfans qu'il auroit d'elle. Il semble que, cherchant sans cesse à soumettre ses grands vassaux aux droits féodaux en usage dans les moindres baronnies, il lui reprocha de s'être remarié à son préjudice, et sans le consentement de son seigneur direct, et il annonça l'intention de se mettre de vive force en possession

1185.

des deux comtés qu'il regardoit comme l'héritage de sa femme (1). Henri II, qui étoit alors sur le continent, s'interposa aussitôt pour faire accepter une trêve par l'une et par l'autre partie; mais cette trêve contribua à aigrir davantage le parraïn et le filleul, l'oncle et le neveu. Chacun devoit nommer ses alliés pour les comprendre dans le bénéfice de la suspension d'armes, et chacun, ou par politique ou par bravade, nomma un prince qui sembloit tenu à marcher sous les étendards de son rival. Philippe de Flandre se dit allié d'Étienne, comte de Sancerre, propre oncle du roi, et Philippe-Auguste se dit allié de Baudoin V, comte de Hainault, beau-frère et vassal du comte de Flandre. Dans son ressentiment, le Flamand attaqua brusquement le Hainault (2), tandis que les seigneurs français assemblés à Compiègne convinrent de mettre sur pied, pour envahir la Flandre, une armée dont le premier exploit devoit être d'attaquer Amiens au printemps de 1185. (3)

(1) *Gervasiû Dorobern. Chron.*, p. 665. — *Radulphi de Diceto*, p. 624.

(2) *Gislebertus Montensis in notis ad Bened. Petroburgens.*, p. 460.

(3) *Bigordus de gestis Philippi-Augusti*, p. 12. — *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, p. 555. — *Oudegherst, Chroniq. de Flandre*, ch. 85, f. 145. — *Gisleberti Montensis Chron. Hannoniæ*, T. XVIII, p. 379.

L'armée française destinée au siège d'Amiens et à porter la guerre en Flandre, étoit vaillante et nombreuse ; mais le comte Philippe avoit intéressé à sa défense les communes ou villes libres de ses états ; et dans aucune province les bourgeois n'avoient fait de si rapides progrès vers l'industrie et l'opulence ; dans aucune, leur association ne s'étoit rendue plus redoutable et n'avoit obtenu du prince de plus amples privilèges. Les comtes de Flandre avoient trouvé plus avantageux de les respecter que d'aliéner des sujets si riches et si nombreux. Aussi, à la requête du comte Philippe, toutes les villes firent marcher leurs milices. La plus nombreuse étoit celle de Gand, qui, si l'on en peut croire le poète Guillaume l'Armorique, ne comptoit pas moins de vingt mille hommes. Dans cette ville où le commerce avoit accumulé des trésors, la maison de chaque riche bourgeois étoit défendue par des tours, comme dans les cités d'Italie. Ypres étoit déjà fameuse pour l'art de teindre les laines : l'industrie de Bruges consistoit à faire des bas ou des chaussures ; à Lille, on voyoit dans toutes les cours des étoffes précieuses exposées en vente ; les capitaux d'Arras n'étoient pas moins considérables, mais ils étoient prêtés à intérêts pour animer le commerce étranger. Saint-Omer, Hesdin, Gravelines, Bapaume et Douai avoient chacune

1185.

leur industrie. Toutes ces villes fournirent aussi à l'armée du comte de Flandre leur contingent, non de chevaliers, mais de bourgeois armés, sous les enseignes de la liberté (1). Peut-être ces puissantes cités auxquelles on doit le perfectionnement des arts utiles à la vie, auroient-elles fait faire des progrès plus rapides encore à la civilisation, si dès cette époque elles ne s'étoient trouvées divisées en deux factions, qui prirent le nom d'Isengrins et de Blavotins, qui s'attaquèrent en toute occasion, avec un acharnement extrême, qui répandirent des flots de sang, et causèrent la destruction de richesses infinies, et qui cependant n'avoient aucun but politique, aucun intérêt que nous puissions comprendre pour expliquer leur longue animosité; le hasard semble avoir rangé une première fois les bourgeois dans l'un ou l'autre parti, et le ressentiment pour des offenses passées, avoir seul perpétué chez eux le désir de vengeance. (2)

Le comte de Flandre entra le premier en campagne; il vint mettre le siège devant Corbie, et en même temps son armée ravagea tout le pays au nord de la Somme. Mais les moyens

(1) *Armorici Philippidos*, Lib. II, v. 80-130, p. 156.

(2) *Philippidos*, Lib. II, v. 125-148, p. 136. — *Guillelmi Armorici de gestis Philippi-Augusti*, p. 89. — *Oudegherst, Chroniq. de Flandre*, ch. 74, fol. 129.

d'attaque étoient tellement inférieurs à ceux de défense, qu'il fut obligé de lever ce siège, surtout lorsqu'il s'aperçut que le roi avoit déjà fait entrer des soldats dans la ville assiégée. Il passa cependant la Somme, et il étendit ses ravages entre cette rivière et l'Oise, sans rencontrer de résistance. Il franchit encore l'Oise, et brûla les campagnes autour de Senlis; mais il jugea cette ville trop forte pour oser l'attaquer. Comme il passoit auprès de Dammartin, le seigneur de ce château, qui ne croyoit point les ennemis si proches, et qui alloit se mettre à table quand on lui annonça l'arrivée des Flamands, s'enfuit en toute hâte, laissant à l'abandon ses trésors qui furent livrés au pillage. Le comte de Flandre se trouvoit alors à neuf lieues seulement de Paris, et il juroit qu'il planteroit ses drapeaux dans la rue de la Calandre, ou tout au moins qu'il romproit sa lance contre la porte de la ville : cependant on lui fit comprendre qu'il seroit dangereux de prolonger cette incursion. Il reprit la route de ses frontières, et en passant devant Béthisy, il essaya de surprendre ce château : dans ce moment un mouvement des troupes du roi qui se rassembloient à Senlis le força de presser sa retraite.

Philippe-Auguste se mit à son tour en campagne, et après avoir suivi quelque temps les Flamands, il tourna vers Amiens, ville qui lui avoit été cédée par le comte de Flandre dans la

1155.

dernière pacification, mais dont les habitans avoient pris les armes pour leur ancien seigneur, au renouvellement des hostilités : il ne se trouva pas cependant de force à entreprendre le siège d'une si grande cité ; il se contenta d'attaquer le château de Boves qui en dépendoit. Le comte de Flandre se rapprocha, pour porter des secours aux assiégés, et ce fut le moment que les oncles du roi, Guillaume, archevêque de Reims, et Thibaud, comte de Chartres, saisirent pour entamer quelques négociations. Le comte de Flandre avoit eu jusqu'alors l'avantage dans cette campagne, mais il craignoit l'issue d'un combat en règle entre ses bourgeois et la gendarmerie du roi : il sentoit aussi qu'une plus longue interruption du commerce ruinerait ses villes manufacturières : d'ailleurs il éprouvoit pour l'autorité royale ce respect que le système féodal accroissoit sans cesse ; il accepta donc la paix à des conditions désavantageuses. Il rendit au roi Amiens et le Vermandois, à l'exception de Péronne et de Saint-Quentin ; et il s'engagea à réparer les dommages qu'il avoit causés au comte de Hainault. (1)

Après avoir terminé d'une manière aussi ho-

(1) *Rigordus, et Gislebertus Montensis*, p. 13. — *Philippidos*, Lib. II, p. 138-141. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 356. — *Bened. Petroburg.*, p. 464. — *Radulfi de Diceto*, p. 627. — *Gisleberti Montensis Chron. Hannoniæ*, T. XVIII, p. 380. — *Chronol. Roberti Altissiodor.*, T. XVIII, p. 252.

norable une première guerre, Philippe-Auguste cherchoit déjà les occasions d'en allumer une seconde : il sentoit en lui-même naître et se développer les qualités qui pouvoient lui procurer de l'ascendant sur les autres hommes ; le courage joint au calme et à la froideur, la force d'esprit pour concevoir de sages projets politiques, et la constance de caractère pour les exécuter ; il étoit entouré d'une vaillante noblesse qui mettoit sa gloire dans les armes, et qui prétendoit servir de modèle à toute la chevalerie de l'Europe : sa puissance et sa richesse étoient assez grandes pour lui inspirer de la confiance en ses ressources, et la supériorité de son rang, reconnue même par des princes plus puissans que lui, étoit faite pour enfler son orgueil. Il sembla se proposer dès lors de travailler sans relâche à faire reconnoître et respecter les prérogatives de sa couronne, par toutes les parties de la France, sans s'attaquer cependant à deux ennemis à la fois.

Le premier de ses grands vassaux auxquels Philippe-Auguste voulut faire sentir sa puissance, après sa pacification avec le comte de Flandre, fut Hugues III, qui depuis 1162 étoit duc de Bourgogne, et qui commençoit, par sa vaillance et ses exploits à la Terre-Sainte, à relever la réputation des Bourguignons, quand bien même son imprudence lui laissoit rare-

1185. ment recueillir les fruits de son courage. Le sire de Vergy, vassal du duc de Bourgogne, avoit fait hommage à Philippe-Auguste : Hugues III voulut punir cette désertion de son vassal, et vint assiéger Vergy. Le roi marcha au secours de son nouveau protégé, fit lever au duc le siège de Vergy, et rasa toutes les redoutes qu'il avoit élevées (1). Non content de ce premier succès, il encouragea, au commencement de l'an-
1186. née 1186, les prélats de Bourgogne à porter plainte par-devant lui, pour de prétendues exactions de leur duc, sous prétexte que, même dans les plus grands fiefs de France, les églises relevoient toujours immédiatement de la couronne. Hugues III recourut à la protection de l'empereur Frédéric Barberousse, dont il étoit vassal pour le Dauphiné, qui étoit entré dans sa maison par son mariage avec l'héritière du dernier dauphin de Viennois : mais le duché de Bourgogne ne faisoit point partie du royaume de Bourgogne ou de celui d'Arles : Frédéric refusa de se mêler d'une affaire étrangère à l'empire. Philippe-Auguste vint assiéger Chatillon-sur-Seine, et s'en rendit maître au bout de quinze jours : il se préparoit à pousser plus loin ses conquêtes, lorsque Hugues III se soumit. Les prélats bour-

(1) *Rigordi de gestis Philip. Augusti*, p. 15. — *Philippidos*, Lib. I, p. 130. — *Radulfi de Diceto*, p. 627. — *Chronologia Roberti Altissiodor.*, T. XVIII, p. 252.

guignons faisoient monter à trente mille livres, monnoie de Paris, les dommages qu'ils prétendoient avoir éprouvés de sa part, et le duc remit entre les mains de Philippe-Auguste, trois de ses châteaux pour sûreté de cette somme (1). Cependant il semble que le roi de France s'étoit proposé seulement de faire reconnoître son autorité par ce grand feudataire, ou de lui faire éprouver la supériorité de son pouvoir. Dans la même année il se relâcha de tous les avantages qu'il avoit obtenus par cette petite guerre : il lui rendit ses trois châteaux; il le tint quitte des trente mille livres, il lui restitua même la mouvance du château de Vergy, tandis qu'en retour le duc de Bourgogne se montra dès lors beaucoup plus empressé à se conformer à toutes ses volontés. (2)

Peut-être, au reste, cette libéralité de Philippe, dans sa réconciliation avec le duc de Bourgogne, tenoit-elle au pressentiment de la guerre où il ne pouvoit tarder de s'engager avec un vassal bien plus puissant, le roi d'Angleterre. Le 10 mars 1186 Philippe-Auguste avoit eu, avec Henri II, une entrevue sous l'orme des conférences, entre Trie et Gisors; le comte de Flan-

(1) *Radulfi de Diceto imagines Hist.*, p. 627. — *Rigordi de gestis*, p. 15. — *Philippidos*, Lib. I, p. 130.

(2) *Rigordi de gestis*, p. 16. — Histoire de Bourgogne, Lib. VII, p. 357.

1186.

dre, la comtesse de Champagne, et la reine Marguerite, veuve de Henri au Court-Mantel, y avoient assisté; et il ne sembloit pas alors qu'il demeurât entre eux aucun point en litige. Mais peu de mois firent naître de nombreuses causes de discorde (1). D'une part, Richard Cœur-de-Lion avoit contracté alliance avec Alfonse II, roi d'Aragon, et tous deux attaquoient en commun Raymond V, comte de Toulouse, qui se sentant hors d'état de se défendre, implora la protection de son seigneur le roi de France; car déjà l'esprit impérieux de Richard avoit forcé Raymond V à renoncer à l'hommage qu'il avoit précédemment rendu au roi d'Angleterre (2). D'autre part, Bela, roi de Hongrie, qui avoit d'abord voulu épouser une princesse anglaise, venoit de demander et d'obtenir la main de Marguerite de France, veuve de Henri au Court-Mantel. Son douaire, tout récemment réglé pour le cas de son veuvage, devoit donc être soumis à une nouvelle discussion; et Philippe, regardant les conventions précédentes comme annulées par le second mariage de sa sœur, demandoit à Henri la restitution de Gisors et du Vexin (3). Geoffroi, duc de Bretagne, fils du

(1) *Radulfi de Diceto*, p. 627.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XX, chap. 3, p. 69. — *Bened. Petroburg.*, p. 466.

(3) *Bened. Petroburg.*, p. 466.

roi d'Angleterre, étoit venu à Paris sur ces entrefaites, pour assister à un tournoi : il y fut renversé sous les pieds des chevaux, ou, selon d'autres rapports, il y tomba malade, et y mourut le 15 août 1186, à l'âge de vingt-huit ans. Il étoit lié par la plus tendre amitié à Philippe-Auguste ; mais cette amitié étoit sur le point de produire des fruits bien amers : le roi de France l'excitoit secrètement à la révolte contre son père, pour détacher la Bretagne de la couronne d'Angleterre. Geoffroi avoit eu deux filles de Constance sa femme, et cette princesse qui lui avoit porté la Bretagne en héritage, étoit grosse au moment de la mort de son mari. Dans les baronnies ordinaires, la tutelle et la garde noble des filles, appartenoient au seigneur du fief : Henri et Philippe y prétendirent tous deux ; l'un, comme seigneur direct ; l'autre, comme seigneur suzerain de la Bretagne ; tandis qu'il leur auroit été difficile de prouver que de pareils droits eussent jamais été exercés, ou par l'un ou par l'autre, sur de grands vassaux (1). Dans le temps même que les sujets de contestation entre les deux rois s'accumuloient, une querelle du chatelain anglais de Gisors avec le seigneur français de Vaux, donna lieu à de

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 468. — *Histoire de Bretagne*, Liv. V, pag. 171. — *Silvestri Giraldi*. Dist. II, pag. 152. tome XVIII.

1186. premières hostilités : les deux rois convinrent de les suspendre jusqu'au 13 janvier, jour de Saint-Hilaire, pour lequel ils se donnèrent de nouveau rendez-vous sous l'orme des conférences près de Gisors. (1)

1187. Les intérêts des deux souverains se compliquoient toujours plus. Avant le jour de Saint-Hilaire, il est vrai, Constance de Bretagne mit au monde un fils que ses sujets voulurent nommer Arthur, en mémoire des héros de leurs romans nationaux, bien plus connus d'eux qu'aucune partie de leur histoire. Par la naissance d'Arthur, la dispute sur la garde noble étoit terminée, et Constance se remaria au comte de Chester, sujet de Henri II (2). Mais une nouvelle difficulté fut élevée entre les deux rois, à la conférence du 13 janvier 1187. Une sœur de Philippe, Alix de France, étoit retenue depuis son enfance en Angleterre; elle avoit été remise à Henri II comme épouse destinée à son fils Richard, et ce monarque passoit pour l'avoir séduite. Philippe insista pour que le mariage si long-temps annoncé s'accomplît. Peut-être savoit-il lui-même qu'il demandoit une chose im-

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 468. — *Radulphi de Diceto*, p. 628. — *Gervasii Dorobern.*, p. 666. — *Rigordus de gestis Philippi-Augusti*, p. 25. — *Philippidos*, Lib. II, p. 145.

(2) *Bened. Petrob.*, p. 477. — *Radulfi de Diceto*, p. 629. — *Hist. de Bretagne*, Liv. V, p. 172.

possible, et désiroit-il seulement la guerre, avec l'ardeur d'un roi de vingt-deux ans, tandis que son rival, qui en avoit cinquante-cinq, et qui n'avoit que trop de raison de se défier de ses fils, ou des serviteurs qui auroient dû lui être plus dévoués, cherchoit à l'éviter. Une nouvelle conférence fut annoncée pour le mois de mars, et la trêve fut continuée jusqu'à cette époque. Henri II comptoit cependant, en gagnant du temps, séduire, par ses présens, quelque membre du conseil de Philippe, comme il l'avoit fait dans plusieurs occasions précédentes; et Philippe-Auguste, reconnoissant ce danger, ne trouva d'autre moyen de s'en préserver, que d'exiger de tous ses compagnons d'armes le serment qu'ils ne recevraient point d'or ou point d'argent des mains de Henri II, jusqu'à ce que la paix fût conclue. (1)

A la conférence du mois de mars, les deux rois convinrent d'une nouvelle suspension d'armes, jusqu'à la fête de Saint-Jean-Baptiste: mais ce dernier répit fut consacré seulement à se préparer au combat. Henri, déjà usé par les fatigues, se sentoit peu propre à commander une armée; et il n'osoit, d'autre part, mettre toutes ses forces entre les mains de ses fils qui l'avoient si souvent trahi. Il partagea donc ses soldats, et la garde de sa longue frontière entre Richard

(1) *Gervasii Dorobern. Chron.*, p. 667.

1187.

Cœur-de-Lion, Jean-Sans-Terre, Geoffroi, évêque élu de Lincoln, son fils naturel, et Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale. Philippe-Auguste, au contraire, concentrant ses forces pour l'attaque, passa du Berri dans l'Aquitaine, s'empara sans difficulté d'Issoudun et de Graçay, et entreprit le siège de Châteauroux. Henri II accourut à l'armée de son fils Richard qui s'avançoit pour faire lever ce siège; mais bientôt il put s'apercevoir que son fils aîné, son héritier présomptif, par un inconcevable aveuglement, traitoit déjà avec son ennemi. Pour éviter de plus grands malheurs, Henri II demanda à Philippe-Auguste une trêve de deux ans, en compensation de laquelle il lui abandonneroit la possession d'Issoudun : la trêve fut acceptée, et Richard faisant aussitôt parade de son intime liaison avec Philippe, aux yeux de son père et de toute sa cour, alla loger dans la même tente que le roi de France, coucha dans le même lit, et but dans la même coupe. (1)

Richard pouvoit cependant alléguer un motif honorable de sa liaison avec l'ennemi de son père : c'étoit son ardent désir de réunir la France et l'Angleterre pour une croisade à laquelle

(1) *Rigordi de gestis*, p. 23, 24. — *Philippidos*, Lib. II, p. 143-145. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 365. — *Bened., Petrob.*, p. 471. — *Radulfi de Diceto*, p. 629. — *Gervasi Dorobern.*, p. 668.

l'appeloient les nouvelles désastreuses de la Terre-Sainte, les vœux de l'Église, et ceux de toute la chrétienté. Les chevaliers n'accompagnoient plus leurs princes qu'à regret dans des combats qu'ils regardoient comme profanes : les peuples les maudissoient, quand ils les voyoient tourner leurs armes les uns contre les autres ; et on avoit entendu Richard lui-même déclarer qu'il iroit nus pieds demander la paix à Philippe Auguste, pour être libre ensuite d'aller combattre Saladin. (1) 1187.

Les deux rois étoient convenus d'avoir le 21 janvier 1188, une entrevue sous l'orme des conférences entre Trie et Gisors ; leur intention étoit d'y changer la trêve en une paix définitive. Ils y furent suivis par un cortége nombreux et brillant de grands seigneurs et de prélats. Guillaume, archevêque de Tyr, le même qui a écrit l'histoire de la Terre-Sainte, profita de leur réunion, pour venir prêcher aux deux cours à la fois une nouvelle croisade ; il fut secondé par les archevêques de Rouen et de Reims, par les vœux de tous les chevaliers, et par les clameurs de la multitude ; les deux rois qui ne pouvoient s'accorder ni sur la possession de Gisors et du Vexin, ni sur la liberté d'Alix de France, et son mariage avec Richard, ajournèrent leurs discussions jusqu'à une nouvelle con-

(1) *Gervasii Dorobern.*, p. 668.

1188.

férence qu'ils convinrent d'avoir le 16 août suivant, toujours au même lieu. En attendant, ils prirent tous deux la croix, devancés seulement par Richard-Cœur-de-Lion, qui l'avoit déjà reçue à la fin de l'année précédente, des mains de l'archevêque de Tours (1). L'archevêque de Cantorbéry suivit le premier l'exemple des deux rois, avec les évêques de Beauvais et de Chartres. Le duc Hugues de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Blois, de Champagne, de Perche, de Rochefort, de Dreux, de Clermont, de Soissons, de Beaumont, de Bar, et de Nevers, contractèrent ensuite l'engagement de marcher au secours de la Terre-Sainte, aussi-bien qu'un grand nombre de gentilshommes. Pour distinguer les nations, les Français revêtirent des croix rouges; les Anglais, des blanches; les Flamands, des vertes (2). Vers la fin de mai, l'empereur Frédéric Barberousse prit aussi la croix avec la plupart des seigneurs de l'Allemagne, à Mayence où il avoit convoqué une diète. (3)

Si l'enthousiasme de Richard-Cœur-de-Lion lui avoit fait prendre la croix avant tous les

(1) *Radulfi de Diceto*, p. 629. — *Silvestri Giraldi Cambrensis*. Dist. III, p. 144, T. XVIII.

(2) *Rigordus de gestis Philipp.*, p. 25. — *Chroniques de Saint Denis*, p. 366. — *Bened. Petroburg.*, p. 478. — *Radulfi de Diceto*, p. 629. — *Gervasii Dorobern.*, p. 670.

(3) *Pagi critica ad ann.* 1188, cap. 6, p. 686.

autres, son caractère irascible et impétueux lui fit aussi manquer, avant tous les autres, aux engagements qu'il venoit de contracter. Les croisés ne devoient plus employer pour leurs querelles privées, des armes consacrées à Dieu : mais Richard ne savoit pas supporter un instant ce qu'il considéroit comme une offense. Raymond V, comte de Toulouse, ayant fait arrêter quelques marchands aquitains, Richard ne songea plus qu'à les venger ; il entra dans le Quercy avec un corps de Brabançons qu'il avoit attirés à sa solde ; il y prit dix-sept châteaux forts, et il livra tous le pays ouvert aux plus affreux ravages (1). Quoique le comte de Toulouse eût engagé dans son parti le comte d'Angoulême, Geoffroi de Lusignan, et plusieurs autres de ces barons aquitains, dont l'inimitié envers Richard leur duc s'étoit manifestée à plusieurs reprises, il se vit bientôt hors d'état de tenir tête au plus vaillant et au plus cruel des guerriers de ce siècle belliqueux. Il recourut à l'assistance du roi de France, qui somma aussitôt Henri II de faire suspendre les hostilités. Henri protesta qu'il avoit fort peu de pouvoir sur son fils. Philippe le savoit mieux que personne ; il prit cependant ce prétexte, pour attaquer su-

(1) Hist. gé. de Languedoc, Liv. XX, ch. 10, p. 75. — *Bened. Petreburg.*, p. 479. — *Radulfi de Diceto*, p. 630. — *Gervasii Dorobern.*, p. 671.

1188.

bitement, avec l'armée qu'il avoit rassemblée dans le Berri, tous les châteaux forts que le roi d'Angleterre possédoit dans la même province et dans l'Auvergne. Il s'en rendit maître sans éprouver beaucoup de résistance. (1)

Sur la nouvelle de la reprise des hostilités, Henri II quitta l'Angleterre où il étoit alors, pour la Normandie; et vers le milieu de juillet il assembla son armée à Alençon. Richard étoit ressorti du comté de Toulouse, et Philippe du Berri. Les deux rois devoient se rencontrer dans le Vexin, dont la souveraineté étoit depuis si long-temps pour eux un objet de dispute. Néanmoins, quoiqu'ils fussent secondés avec ardeur par leur noblesse, toutes les fois qu'il s'agissoit de piller une province sans défense, les scrupules de tous ces chevaliers, sur une guerre entre compatriotes et entre croisés, renaissoient dès qu'ils se trouvoient en présence avec des forces égales, et qu'ils se voyoient exposés à verser le sang, non plus de bourgeois et de paysans qui leur faisoient goûter les plaisirs de la chasse aux hommes, mais de gentilshommes leurs frères. Pour leur complaire, les deux rois eurent successivement deux conférences, toujours sous l'ormeau de la frontière, entre

(1) *Rigordi de gestis Phil.*, p. 27. — *Philippidos*, Lib. III, p. 147. — *Chroniques de Saint-Denys*, p. 567. — *Silvestri Giraldi Cambrensis*. Dist. III, p. 146, T. XVIII.

Trie et Gisors. La première commença le 16 août et dura trois jours, sans qu'ils pussent rien conclure; la seconde eut lieu le 7 octobre, et n'eut pas une meilleure réussite. Philippe fit alors arracher, dans un mouvement de dépit, l'ormeau qui avoit ses racines sur le territoire français, jurant que ce lieu ne serviroit plus désormais aux entrevues des deux rois (1). Il se prêta cependant à une troisième conférence à Bonmoulins, le 18 novembre; mais les monarques français et anglais, au lieu de pouvoir s'accorder, s'y blessèrent réciproquement par des paroles injurieuses. Déjà les soldats qui les entouroient n'attendoient qu'un signal pour commencer le combat, lorsque Richard-Cœur-de-Lion abandonna tout à coup son père, se retourna vers le roi de France, se mit à genoux devant lui, et les mains dans les siennes, lui fit hommage pour tous les fiefs que le roi d'Angleterre tenoit de la couronne de France, lui jurant en même temps fidélité envers et contre tous, excepté contre Henri II. Celui-ci, extrêmement surpris de cette brusque résolution de son fils, et ne sachant de quoi elle le menaçoit pour l'avenir, demanda de continuer, jusqu'au 13 de janvier suivant, la suspension des hostilités, et rompit la conférence. (2)

(1) *Bened. Petrob.*, p. 485. — *Radulfi de Diceto*, p. 650.

(2) *Bened. Petroburgens.*, p. 484. — *Radulfi de Diceto*,

1188.

Bientôt on put apprendre à quel prix la défection de Richard avoit été achetée. Non-seulement Philippe lui rendit tous les châteaux que, durant cette campagne même, il avoit conquis dans le Berri, il lui permit encore de retenir le Quercy que Richard avoit conquis sur le comte de Toulouse, sans assurer à celui-ci aucun dédommagement. C'est par ces concessions mêmes qu'il semoit la discorde entre le père et le fils; car l'insubordination de Richard lui paroissoit d'un prix bien supérieur à ces conquêtes, tandis qu'on ne sauroit trouver ni un motif ni une excuse pour l'association constante du prince anglais avec les ennemis de son père et de son pays. (1)

1189.

Cette dernière trahison abattit en effet le courage de Henri II. Sa santé ne résistoit plus aux fatigues et aux chagrins que lui avoient fait éprouver ses enfans. Il ne fut pas en état de se rendre le 13 janvier au lieu fixé pour la conférence avec le roi de France; il demanda un délai jusqu'à la fête de la Purification de la Vierge, puis un second jusqu'à Pâques, sans que ses infirmités lui permissent de se mettre en voyage : en même temps il envoya à Richard-Cœur-de-Lion, qui s'étoit retiré à la cour de

p. 631. — *Guillelmi Neubrigens. de rebus Anglicis*, Lib. III, p. 14, T. XVIII.

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, Lib. XX, ch. 13, p. 77.

France, l'archevêque de Cantorbéry, pour l'engager à revenir à lui, mais inutilement. (1)

Enfin le 9 juin Henri II put se transporter à La Ferté-Bernard, près du Mans, où il avoit donné rendez-vous à Philippe-Auguste. Richard accompagnoit ce dernier. Le cardinal d'Anagni, légat du pape, et les quatre archevêques de Cantorbéry, de Rouen, de Reims et de Bourges assistoient à la conférence comme médiateurs. Philippe offroit de rendre à la couronne d'Angleterre tout ce qu'il avoit conquis sur elle ; mais il demandoit en retour la restitution du Vexin, la mise en liberté d'Alix de France, et son mariage avec Richard, enfin le départ de Jean-sans-Terre pour la croisade. Philippe et Richard se proposoient d'y marcher, et ils représentoient à Henri II que cette expédition lointaine n'étoit plus faite pour son âge et ses infirmités. Toutefois Richard ne vouloit pas laisser derrière lui son frère Jean qu'il regardoit comme le favori de son père, et dont il redoutoit les complots. Ce fut probablement cette dernière proposition qui fit que Henri II les rejeta toutes également avec colère. (2)

A peine la conférence de La Ferté-Bernard étoit rompue, lorsque Philippe, toujours uni

(1) *Gervasii Dorobern.*, p. 672.

(2) *Ibid.*, p. 673.

1189.

à Richard-Cœur de Lion, s'approcha du Mans avec son armée : Henri qui se trouvoit dans cette ville, s'y voyoit abandonné par tous les jeunes soldats, empressés de faire leur cour à l'héritier présomptif du trône ; tandis que ses vieux généraux, et à leur tête Raoul de Glanville, le célèbre chef justicier d'Angleterre, paroissoient plus cassés encore que lui. Pour se défendre dans le Mans, Henri fit mettre le feu au faubourg, mais l'incendie gagna la ville et devint ainsi favorable à l'attaque des Français. Richard-Cœur-de-Lion entra, avec les ennemis de son pays, dans une cité regardée comme le berceau de sa famille, et décorée par le tombeau de son aïeul Geoffroi Plantagenet ; il ne put point en empêcher le pillage. Comme il y pénéroit par une porte avec Philippe-Auguste, son vieux père, malade et humilié, en sortoit par l'autre, pour se retirer à Chinon (1). L'armée française marcha ensuite sur Tours. Les habitans crurent avoir suffisamment pourvu à leur défense, en coupant leur pont sur la Loire ; mais une sécheresse extraordinaire en avoit fait évanouir les eaux. Les panégyristes de Philippe-Auguste prétendent qu'avec sa lance il découvrit un gué dans la rivière, ou même que les flots se retirèrent miraculeusement à son approche. Les

(1) *Philippidos*, Lib. III, p. 158, v. 670.

Français passèrent la Loire à gué, et prirent Tours par escalade. (1)

En même temps les Bretons, séduits par Richard-Cœur-de-Lion, s'étoient soulevés contre le roi d'Angleterre, et l'attaquoient sur une autre frontière. Tant d'échees, joints au délabrement de sa propre santé déterminèrent enfin Henri II à demander la paix. Il comptoit encore dans la négociation, sur la faveur secrète du cardinal légat Jean d'Anagni, qui devoit toujours agir comme médiateur. Il avoit eu soin de le gagner par des présens considérables, et le prélat en effet menaça Philippe d'excommunication, et son royaume d'interdit, s'il continuoit une guerre injuste. Philippe reconnut à l'instant l'influence des livres sterling, qu'il reprocha au prince de l'Église romaine de prendre pour uniques conseillères; il protesta que son royaume ne recevoit point d'ordre de la cour de Rome, lorsqu'il s'agissoit de venger son honneur ou de punir ses rebelles, et qu'il ne feroit aucun cas d'une excommunication injustement prononcée (2). Il fallut en effet renoncer aux armes ecclésiastiques. Henri, sentant sa foiblesse,

(1) *Rigordus de gestis*, p. 28. — *Radulfi de Diceto*, p. 632. — *Gervasii Doroborn.*, p. 675. — *Philippidos*, Lib. III, p. 157, seq. — *Chroniques de Saint-Denis*, Lib. II, p. 369. — *Bened. Petroburg.*, p. 387. — *Guillelmi Neubrigensis de rebus Anglicis*, Lib. III, p. 15, T. XVIII.

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 488.

1189.

accepta les conditions qui lui furent imposées. Il renouvela son hommage pour les fiefs qui relevoient de la couronne de France; il promit de rendre Alix, sœur de Philippe-Auguste, à l'un des cinq barons que Richard nommeroit pour la garder. Il renonça à tout droit sur le Berri et sur l'Auvergne, et s'engagea à payer vingt mille marcs d'argent, au moment où le roi de France lui restitueroit le reste de ses conquêtes; il convint enfin qu'au milieu du carême de l'année suivante il se rendroit à la tête des croisés anglais, à Vezelay, lieu fixé par Philippe et Richard, pour le rendez-vous de la prochaine croisade. (1)

Enfin Henri II promit de pardonner à tous ceux de ses sujets qui, soit ouvertement, soit en secret, s'étoient engagés avec ses ennemis: lorsqu'il demanda la liste de ces derniers, il trouva en tête son plus jeune fils Jean-sans-Terre, pour lequel il n'avoit montré que trop de partialité, et pour l'intérêt duquel il s'étoit brouillé avec Richard-Cœur-de-Lion. Ce dernier coup fut mortel pour ce malheureux père: il maudit tous ses enfans qui n'avoient cessé d'empoisonner sa vie; il maudit l'heure où lui-même il avoit reçu la naissance, et il expira à Chinon le 6 juillet 1189, moins de huit jours

(1) *Bened. Petroburgens.*, p. 489. — *Radulfi de Diceto*, p. 633.

après avoir signé cette paix humiliante. Il étoit 1189.
alors âgé de cinquante-six ans, et il en avoit
régné plus de trente-quatre. Lorsque Richard
son fils accourut peu d'heures après du camp
français à Chinon, on assure que des flots d'un
sang noir sortirent de la bouche de ce corps
déjà sans vie. (1)

(1) *Rigordus de gestis*, p. 28. — *Philippidos*, Lib. III, p. 159. — *Chroniques de Saint-Denis*, p. 370. — *Bened. Petroburg.*, p. 490. — *Radulfi de Diceto*, p. 653. — *Gervasiâ Dorobern.*, p. 673.

CHAPITRE XXI.

Troisième Croisade. 1189—1192.

PENDANT que les chrétiens de la Terre-Sainte maintenoient une dernière lutte en Orient, pour défendre les restes de la monarchie que les Francs y avoient fondée un siècle auparavant, ni l'honneur ni la loyauté des Occidentaux ne pouvoient leur permettre d'abandonner ceux qu'ils avoient ainsi placés aux avant-postes. Ce n'étoit pas pour leur propre querelle, ou pour leurs propres intérêts, que des chevaliers français, anglais, allemands, combattoient en Syrie, c'étoit comme les champions de toute l'Europe. Quelquefois ces guerriers avoient été menacés, avec tous les habitans de la Syrie, toutes les femmes, tous les enfans, de ces massacres effroyables qui signalent les guerres de religion, et les victoires des Musulmans; plus tard la loyauté, la générosité du sultan Saladin, qui honoroit la bravoure même chez les vaincus, adoucirent les souffrances et les regrets de ses captifs. La férocité des premiers pouvoit redoubler le zèle des Latins; mais l'humanité du second ne suffi-

soit pas pour désintéresser la chrétienté de la guerre sacrée. On auroit pu, il vrai, rappeler tous les croisés sur le rivage de France, mais tant qu'on les obligeoit à occuper un angle de la Terre-Sainte, on contractoit envers eux l'engagement de ne les point laisser traîner en captivité, et l'Europe ne se déshonoroit guère moins en les abandonnant aux fers d'un grand homme qu'à ceux d'un tyran.

Au reste, ce sentiment juste et honorable de la protection due par les Latins aux défenseurs de la Terre-Sainte, étoit universel en Europe. Il n'agissoit pas seulement au moment de ces fastueuses expéditions, où se déployoient toutes les forces de la chrétienté; dans l'intervalle entre les croisades, chaque année, des bataillons de guerriers passaient en Orient pour combattre les infidèles : ils y servoient pendant un temps plus ou moins long; mais avant qu'ils retournassent dans leur patrie, de nouveaux aventuriers étoient déjà venus les remplacer. Pendant toute la durée du douzième siècle, on auroit eu de la peine à désigner quelque chevalier distingué, qui n'eût pas fait à son tour sa caravane de la Terre-Sainte. Ce fut cette succession constante de guerriers, toujours animés par l'enthousiasme de la religion et de la gloire, toujours s'efforçant de se distinguer sur ce grand théâtre de l'honneur européen, qui défendit

la Terre-Sainte, et qui permit au petit royaume des Latins de tenir tête si long-temps à tous les ennemis dont il étoit entouré. Ces expéditions secondaires étoient conduites, en général, par des hommes qui avoient apporté quelque étude à connoître les lieux et les intérêts de l'Orient. Les grandes croisades, au contraire, demandoient, pour le déplacement d'un si grand nombre d'hommes, pour leurs approvisionnemens, pour leur marche par terre ou leur embarquement, des connoissances stratégiques qui dépassoient de beaucoup le point où l'art militaire étoit alors parvenu, et les talens des rois qui guidoient les armées. Aussi toutes les grandes croisades échouèrent-elles; la famine, la maladie, la fatigue, moissonnèrent bien plus de chrétiens que le fer ennemi; et ceux même qui étoient destinés à périr par les coups des Musulmans, n'y succomboient guère qu'après s'être engagés par leur imprudence, dans une situation où ils ne pouvoient pas se défendre. Les croisades, au lieu de prolonger la résistance de la Terre-Sainte, lui nuisirent presque toujours, parce qu'elles suspendirent l'émigration régulière des guerriers francs qui chaque année alloient combattre pour Jérusalem. Pendant les années qui suivoient ces grands efforts de la chrétienté, l'Europe demouroit épuisée et découragée; elle abandonnoit alors la Judée à ses pro-

pres forces, ou plutôt à son extrême foiblesse.

Les quarante années qui s'écoulèrent depuis la seconde à la troisième croisade, furent, pour les Français de la Terre-Sainte, une période de grandes calamités. Baudoin III, fils de Foulques, comte d'Anjou ; Amaury, son frère, et Baudoin IV, fils d'Amaury, y portèrent successivement la couronne. Durant cet intervalle, le royaume de Jérusalem, aux maux qu'attiroit sur lui sa foiblesse, au milieu de puissans ennemis, joignit encore tous ceux auxquels les monarchies peuvent être plus particulièrement exposées par la forme même de leur gouvernement, les minorités, les successions contestées, et les guerres civiles. Baudoin III, qui régnoit depuis 1142, et qui étoit monté sur le trône à l'âge de douze ans, étoit majeur après la retraite des Français de la seconde croisade ; cependant il dut alors même disputer à sa mère son autorité, et vers l'an 1153 une guerre civile entre Mélisende et son fils ébranla un royaume, qui, par l'union de toutes ses forces, pouvoit à peine se défendre contre Noureddin (1). Baudoin III, qui ne manquoit pas de talens militaires, et qui put entre autres se glorifier de la prise d'Ascalon, mais qui ne se croyoit point obligé de garder la foi aux infidèles, et qui mérita par la violation de ses traités, les dé-

(1) *Willel. Tyrrii archiep.*, Lib. XVII, cap. 13 et 14, p. 271.

faites qu'il éprouva en combattant Noureddin (1), mourut en 1162 sans laisser d'enfans, et sa couronne passa après lui à son frère Amaury, alors âgé de vingt-six ans, (2)

Amaury, troisième des rois de Jérusalem de la maison d'Anjou, ne fut point inférieur à son frère en bravoure, il ne lui fut point supérieur en probité. Pendant un règne de douze ans (1162-1173), Amaury se signala par des expéditions hardies, par des victoires brillantes; mais sa politique imprudente et ses perfidies jetèrent les fondemens de la grandeur de Saladin qui devoit conquérir son royaume. La Terre-Sainte avoit été conquise par les chrétiens, à l'époque où un schisme parmi les Musulmans, et la lâcheté des chefs de leurs deux Églises les mettoient dans l'impossibilité de réunir toutes leurs forces contre les Francs. Les califes Abasides à Bagdad, et les Fatimites au Caire, étoient également tombés sous la dépendance d'émirs, de capitaines des gardes, de visirs, qui les adoroient en public, qui dans l'intérieur du palais les traitoient en esclaves. Les sultans de Damas, de Mossoul, d'Alep, reconnoissoient le calife de Bagdad : cependant leurs jalousies et leurs guerres civiles avoient favorisé les conquêtes des Latins. Tous également traitoient les Égypt-

(1) *Willelmi Tyr.*, Lib. XVIII, cap. 12-14, p. 940.

(2) *Ibid.*, Lib. XVIII, cap. 34, p. 954.

tiens de schismatiques , tandis que les Fatimites du Caire rendoient à leur tour cette injure à tous les Syriens. Amaury voulut profiter de la haine qui divisoit ces deux sectes , pour conquérir , ou plutôt encore pour piller l'Égypte ; mais parfaitement indifférent entre elles , et ne croyant jamais que les engagemens les plus solennels pussent lier sa foi à un Musulman , il vendit tour à tour son assistance à l'une et à l'autre , il les trahit toutes deux avec impudence , il égorgea sans pitié des populations désarmées qu'il avoit promis de défendre , et il rendit son nom également odieux aux sectateurs d'Omar et à ceux d'Ali. Pendant le même temps , Noureddin , sultan de Damas , dirigeoit les révolutions de l'Égypte d'une manière plus habile en même temps et plus loyale. Il y envoya à trois reprises Shircouk , un de ses émirs , sorti du Curdistan , qui disputa l'Égypte avec obstination au roi de Jérusalem , qui finit par en demeurer maître , et qui força le calife du Caire à le reconnoître pour son visir , en même temps qu'il réunit l'Égypte aux principautés de Damas et d'Alep. Schircouk étant mort le 23 mars 1169 , Saladin , fils d'Ayoub , son neveu , lui succéda dans le gouvernement de l'Égypte. Il déposa le calife du Caire , qui mourut le 13 septembre 1171 ; il supprima le schisme des Fatimites , et réunit tous les Musulmans dans une seule croyance.

Amaury mourut le 11 juillet 1175, au moment où son imprudence et sa mauvaise foi avoient réuni tous les Musulmans qui entouroient Jérusalem, sous un même sceptre religieux et politique. La mort de Noureddin, qui, le 12 avril 1174, suivit de près la sienne, transmit ce sceptre au plus redoutable des Musulmans. Saladin se saisit du trône des Atabecks; il dépouilla l'enfant que Noureddin avoit laissé; il fut reconnu également comme souverain par la Syrie et l'Égypte (1); et tandis qu'il remportoit sur les chrétiens de premières victoires, à Damiète et à Gaza, un enfant valétudinaire, à Jérusalem, demeuroit seul chargé de résister à un conquérant. (2)

Baudoin IV n'avoit que treize ans lorsqu'il fut couronné, le 15 juillet 1175, comme roi de Jérusalem. Guillaume de Tyr, qui avoit présidé en partie à son éducation, rend témoignage à ses heureuses dispositions et à son bon caractère; mais ce prélat avoit été averti de bonne heure par les compagnons des jeux du jeune prince, que Baudoin étoit absolument insensible aux coups et à tout ce qui affectoit sa peau. Cette étrange insensibilité, vainement combattue par les soins de la médecine, se changea avec le temps en *éléphantiasis*, redoutable espèce de

(1) *Willelmi Tyrri*, Lib. XX, cap. 12, p. 981.

(2) *Ibid.*, cap. 33, p. 995.

lèpre, dont les lents progrès privèrent dans la suite ce malheureux jeune homme de l'usage de ses yeux, et de celui de presque tous ses membres. (1)

Baudoin-le-Lépreux avoit deux sœurs; la première, Sibylle, fut mariée en 1175 à Guillaume-le-Jeune, marquis de Montferrat, et après la mort de celui-ci, de qui elle avoit eu un fils, elle fut remariée, en 1182, à Gui de Lusignan fils du comte de la Marche. Une seconde sœur, mais d'un autre lit, Isabelle fut mariée dès l'âge de huit ans à Hunfroy de Thoron. Comme il étoit évident que Baudoin ne pourroit pas se marier, et n'auroit point d'enfans, les intrigues qui accompagnent les successions des femmes troublèrent de bonne heure son règne, et ajoutèrent aux causes sans nombre de désordres et de guerres civiles qui désoloient déjà le royaume de Jérusalem. Tour à tour on reconnut comme régent, ou procureur du royaume, le comte de Tripoli, et Gui de Lusignan, comte d'Ascalon et de Joppé : le premier durant la minorité, le second durant la maladie de Baudoin IV; mais l'incapacité de Lusignan, son manque de foi et son orgueil,

(1) *Willelmi Tyrii*, Lib. XXI, cap. 1, 2, 3, p. 996, et Lib. XXII, cap. 25, p. 1036. — *Guillelmi Neubrigensis de rebus Anglicis*, Lib. III, cap. 10, p. 4. — Hist. de France, T. XVIII.

le rendirent bientôt intolérable et au royaume et au roi lui-même. Baudoin IV, en 1183, essaya de lui ôter la régence du royaume, pour la rendre au comte de Tripoli : ce fut encore une cause de guerre civile (1). Cependant la maladie du roi faisoit d'effroyables progrès ; il avoit perdu les mains et les pieds : son corps ne présentoit plus qu'une plaie ; et quoique son courage ne l'abandonnât point encore, il sentit la nécessité de résigner la couronne au jeune Baudoin V, fils de sa sœur Sibylle, âgé à peine de cinq ans ; mais se défiant de l'influence de Gui de Lusignan, comme de celle de Raymond de Tripoli, il choisit un troisième prince, Josselin de Courtenay, pour être tuteur du roi enfant. Il mourut ensuite le 16 mars 1185. (2)

Baudoin-le-Lépreux vivoit encore, lorsque le patriarche de Jérusalem et les grands maîtres de l'Hôpital et du Temple se rendirent en France pour implorer de nouveaux secours des chrétiens, et pour les séduire s'il étoit possible, par l'offre de la couronne de Jérusalem. Les familles des croisés dégénéroient si rapidement en Syrie, les princes et les chevaliers nés dans la mollesse de l'Orient, se montroient si inca-

(1) Le récit de Guillaume de Tyr est interrompu, au commencement du 23^e livre, et de cette guerre civile, p. 1041.

(2) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 146. *Scr. rer. ital.*, T. VII, p. 781.

pables d'imiter les exploits de leurs pères, que l'on sentoît la nécessité de renouveler leur race par le mélange de nouveaux colons européens. Le patriarche de Jérusalem, et les deux grands maîtres, se présentèrent d'abord le 16 janvier 1185 à Philippe Auguste, et lui donnèrent à entendre que les chrétiens de la Terre-Sainte, voyant finir la ligne légitime de leurs rois, étoient prêts à lui déférer la couronne, s'il vouloit passer en Syrie, et leur amener de puissans secours. On leur répondit que le roi n'ayant point encore d'enfans, ne pouvoit, sans un extrême danger, s'éloigner de son royaume, et on leur laissa seulement enrôler, pour défendre la Terre-Sainte, ceux que le zèle de la religion engageoit à prendre la croix (1). Les mêmes ambassadeurs passèrent ensuite à la cour de Henri II, roi d'Angleterre; ils lui présentèrent l'étendard royal de la Terre-Sainte, les clefs du Saint-Sépulcre, et celles de la tour de David, et ils tâchèrent de lui persuader que, comme petit-fils de Foulques d'Anjou, il avoit des droits à faire valoir à la couronne de Jérusalem, après la mort de Baudoin IV. Mais Henri, tout en les recevant avec respect, ne se laissa point séduire par leurs offres; il se contenta de leur accorder quelques secours en

(1) *Rigordus de gestis Philip.-Augusti*, p. 14.

argent, et de permettre à un certain nombre de croisés de les suivre. (1)

Le puissant Saladin qui avoit soumis l'Égypte, Damas et Alep, et qui avoit réuni sous son empire cinq des royaumes musulmans qui entouraient la Terre-Sainte, sembloit encore ménager les chrétiens par une sorte de grandeur d'âme : il respectoit leur bravoure et même leur foiblesse, et il accorda successivement de longues trêves à ce royaume d'un enfant qu'il ne tenoit qu'à lui de détruire : mais la mauvaise foi étoit le caractère distinctif de ces colons de la Terre-Sainte, désignés par le nom injurieux de Poulains. Dans les quatre souverainetés de Jérusalem, d'Antioche, de Tripoli et d'Édesse, les trêves furent toujours violées par les chrétiens, et leurs calamités furent toutes provoquées par leur perfidie. Renaud de Châtillon, simple chevalier aventurier, qui avoit épousé Constance, veuve de Raymond d'Antioche, et qui, après avoir gouverné cette principauté du fils de sa femme s'étoit retiré dans la baronnie de de Krak, profitoit de la situation de ce château, à l'entrée du désert, pour dépouiller les caravanes de Saladin, malgré les sauf-conduits

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 461-464. — *Radulfi de Diceto*, p. 625. — *Guillelmi Neubrig.*, Lib. III, cap. 13, T. XVIII, pag. 5.

du roi de Jérusalem dont elles étoient munies. Il avoit à peine renouvelé ainsi les hostilités, lorsque Baudoin V mourut à Saint-Jean-d'Acre, au commencement de septembre 1186, non sans qu'on soupçonnât qu'il avoit été empoisonné par son beau-père. Sa mère Sibylle fut alors couronnée, et elle à son tour couronna Gui de Lusignan, son mari. Ce dernier, cependant, paroisoit si peu propre à gouverner un royaume, que lorsque son frère Geoffroi apprit son élévation, il s'écria : *S'ils ont fait un tel homme roi, sans doute ils me feront Dieu.* (1)

Bientôt la Terre-Sainte éprouva les malheurs qui résultent pour un royaume de l'incapacité de son souverain. Saladin, après avoir pris Tybériade, assiégeoit la citadelle de cette ville, dans laquelle s'étoit réfugiée la femme de Raymond de Tripoli, à qui elle appartenoit. Gui de Lusignan résolut de la délivrer, malgré les conseils et les protestations de Raymond lui-même, qui sentoit combien il étoit imprudent d'engager une armée dans une plaine sans eau, pendant les chaleurs les plus brûlantes d'un été de Syrie. Vingt mille hommes, parmi lesquels on comptoit douze cents chevaliers, étoient rassemblés sous les ordres du roi; c'étoient toutes

(1) *Bernardi Thesaurarii de acquisitione Terræ-Sanctæ*, cap. 148, p. 785.

les forces que le royaume de Jérusalem pouvoit mettre sur pied ; le bois de la vraie croix étoit porté devant les guerriers par les évêques, pour leur assurer la victoire, et le 3 juillet 1187 cette armée s'avança dans la plaine de Batouf ou de Tybériade. Déjà les chrétiens étoient accablés par la soif et la chaleur, lorsqu'ils aperçurent les Musulmans sur les hauteurs de Loubi, sur les rives du lac et sur les murs de la ville. Avant d'avoir pu les joindre, tout à coup, ils virent s'élever une flamme qui serpenoit dans la plaine, et qui bientôt l'embrasa tout entière. Saladin avoit fait mettre le feu aux herbes sèches qui couvroient la campagne. La flamme s'avançant avec rapidité, s'étendoit sous leurs pieds, au milieu de leurs rangs ; leurs yeux étoient éblouis, ils ne respiroient que fumée, leurs chevaux s'emportoient dans l'effroi et la douleur, plusieurs d'entre eux étoient en proie à des souffrances atroces. C'est alors seulement que les Musulmans les attaquèrent de toutes parts. Leur résistance fut obstinée, elle fut longue, mais vaine ; le bois de la vraie croix tomba aux mains des ennemis ; Gui de Lusignan fut fait prisonnier avec Rainaud de Châtillon, Geoffroi, prince d'Antioche ; Boniface, marquis de Mortferrat ; Josselin de Courtenay, comte d'Édesse ; Amaury de Lusignan, connétable du

royaume; les grands-maîtres du Temple et de Jérusalem, et presque toute la noblesse de la Terre-Sainte. (1)

Les suites de la bataille de Tybériade furent aussi funestes que la défaite avoit été sanglante. Saladin vouloit détruire les deux ordres du Temple et de Jérusalem. Déjà, dans un premier combat livré le 1^{er} mai, également sous les murs de Tybériade, il avoit accablé les grands-maîtres de l'une et de l'autre milice, avec cent quarante chevaliers; tous avoient péri, à la réserve du grand-maître du Temple, et de deux de ses chevaliers qui s'étoient dérobés par la fuite, pour venir retomber aux mains de l'ennemi dans ce second combat. Tous ceux qui appartenoient à l'un ou à l'autre ordre furent mis à mort par l'ordre de Saladin, et un grand nombre de gentilshommes captifs se firent administrer la tonsure des templiers, pour obtenir ainsi

(1) *Jacobi de Vitriaco*, cap. 94, p. 1117. — *Historia Hierosolymitana*, p. 1153. — *Bernardi Thesaurarii*, cap. 155, 156, p. 790. — *Guillelm. Neubrig.*, Lib. III, cap. 17, p. 9.

M. Michaud, pour son *Histoire des Croisades*, a consulté les historiens arabes, qui sont aussi prolixes sur les défaites des chrétiens, que ces derniers sont laconiques. Cependant, les premiers sacrifient la précision et tous les détails historiques, aux brillantes images et à l'éloquence qu'ils s'efforcent d'étaler. M. Michaud ne paroît pas avoir fait usage de Bernard le trésorier. Voyez l'*Histoire des Croisades*, Liv. VII, p. 277 et suiv.

la couronne du martyr (1). Lorsque les grands seigneurs furent introduits dans la tente de Saladin, il fit apporter à Gui de Lusignan, qui souffroit de la soif et de la chaleur, une coupe de sirop. Le roi qui sentoit que cette marque d'hospitalité étoit en même temps une garantie, tendit la coupe à Renaud de Châtillon; mais Saladin s'écria que c'étoit contre sa volonté que l'homme sans foi, qui avoit profité de la trêve pour piller ses marchands et violer ses sauf-conduits, buvoit de sa coupe; que cette boisson seroit la dernière pour lui; il le fit conduire hors de sa tente, et lui abattit lui-même la tête d'un coup de sabre (2). Toutes les villes de la Terre-Sainte furent rapidement conquises par les Musulmans. Jérusalem se rendit au sultan le 2 octobre; Tyr alloit ouvrir ses portes, lorsqu'un heureux hasard y conduisit Conrad, marquis de Montferrat, fils du marquis Boniface, fait prisonnier à la bataille de Tybériade, et cousin-germain de Baudoin V, roi de Jérusalem, que Lusignan étoit soupçonné d'avoir fait périr par le poison. Conrad défendit Tyr et sauva cette ville à la chrétienté (3). Tripoli et

(1) *Historia Hierosolymitana*, p. 1153.

(2) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 156, p. 79^r.

(3) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 158, p. 79^v. — *Benvenuti de S. Georgio Historia Montis Ferrati*, T. XXIII. *Rep. ital.*, p. 353. — *Guillel. Neubrigens.*, Lib. III, cap. 19, p. 10.

Antioche se maintinrent également, mais tout le reste de la Terre-Sainte fut envahi par Saladin. Cette nouvelle apportée dans l'Occident y répandit la désolation et l'épouvante; le pape Urbain III en mourut, dit-on, de douleur, le 19 octobre de la même année (1).

De nouveaux députés de la Terre-Sainte arrivèrent dans l'Occident pour solliciter le zèle des chrétiens, et joindre à leurs motifs habituels de piété, la compassion pour tant de nobles victimes, pour tant de malheureux captifs appartenant à toutes les premières familles de France, qui gémissaient dans les fers des Musulmans. Ce fut alors que Guillaume, archevêque de Tyr, s'éloigna, quoique à regret, de son troupeau, et interrompit l'histoire qui l'a immortalisé, pour exciter, par son éloquence, les peuples de l'Occident, seuls défenseurs de qui il pût attendre des secours. Les désastres de la seconde croisade commençoient à s'effacer de l'esprit des chrétiens, ou peut-être la fréquence des communications avec la Terre-Sainte, avoit fait reconnoître les fautes auxquelles on avoit dû ses mauvais succès : l'espérance renaissoit donc pour de nouveaux croisés,

1187.

(1) *Baronii Annal.*, 1187, T. XII, p. 777. — *Pagi critica*, p. 683. A cette époque le pape avoit pu apprendre la nouvelle de la déroute de Tybériade, non celle de la prise de Jérusalem.

1187.

ils sentoient en même temps que le plus sacré de tous les devoirs pour les Français étoit de secourir leurs frères dans l'oppression. Les deux rois de France et d'Angleterre auroient peut-être été plus disposés à écouter leurs jalousies privées que cette impulsion nationale; et de son côté Frédéric Barberousse, qui s'étoit de nouveau brouillé avec le saint-siège, sentoit qu'il avoit en Europe des intérêts plus immédiats qui réclamoient sa présence; mais il n'étoit pas possible aux souverains de résister long-temps à l'opinion publique; et cette opinion vouloit la guerre sacrée. La naissance, le 5 septembre 1187, d'un fils de Philippe, qui fut depuis Louis VIII, en assurant la succession au trône, lui ôtoit le seul prétexte de bien public que ses conseillers eussent fait valoir jusqu'alors (1). Aussi la croix fut prise d'un commun accord le 21 janvier 1188, sous l'orme des conférences, par les souverains

(1) *Rigordi gesta Philippi*, p. 24. — Chroniques de Saint-Denis, p. 366. — *Bened. Petroburg.*, p. 471. — Parmi les motifs qui déterminèrent les Occidentaux à prendre la croix, il y en a un qui peut nous apprendre à nous défier des témoins oculaires, c'est un miracle; tous les hommes pouvoient le vérifier partout et à toute heure, et toutefois il est attesté par un contemporain. « Et remarquez, dit Rigord, qu'à dater de « cette année, où la croix du Seigneur a été ravie par Saladin, « dans les régions d'outre-mer, les enfans qui sont nés dès « lors n'ont plus que vingt-deux, ou même que vingt dents « à la bouche, tandis qu'ils en avoient trente, et trente-deux « auparavant ». *Ibid.*, p. 25.

de France, d'Angleterre, de Flandre, et par leurs principaux barons. (1) 1187.

L'empereur allemand se mit aussitôt en devoir d'accomplir l'engagement qu'il venoit de prendre ; il donna rendez-vous à tous les croisés de ses états à Ratisbonne, pour le printemps de l'année suivante, et en même temps il écrivit au sultan Saladin, avec lequel il avoit eu des relations d'amitié, pour lui demander de restituer aux chrétiens la Terre-Sainte, et le bois de la vraie croix, ou de se préparer à la guerre. Dans sa réponse, Saladin lui demanda au contraire de faire évacuer les trois villes de Tyr, Tripoli et Antioche, que les chrétiens ne pouvoient plus défendre, et à cette condition il offroit la restitution de la vraie croix, la liberté de tous les captifs, et la protection d'une bonne justice à tous les chrétiens qui viendroient désormais à la Terre-Sainte. (2) 1188.

Les mesures prises par les rois de France et d'Angleterre, ne paroissoit pas avoir été tout-à-fait aussi désintéressées. Philippe convoqua au milieu du carême, à Paris, une assemblée générale de ses états, où se trouvèrent tous les

(1) *Rigordus de gestis*, p. 25. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 366. — *Guillel. Neubrigens.*, Lib. III, cap. 23, p. 12.

(2) *Historia Hierosolymitina*, p. 1157. *In gesta Dei per Francos.*

1188.

prélats, tous les barons, et une multitude innombrable de gens d'un ordre inférieur, ou de fantassins décorés de la croix (1). *Par leur conseil*, nous dit-on, il fut dressé deux ordonnances : l'une, pour mettre tous les croisés à l'abri des poursuites pour dettes; les affranchissant en même temps du paiement de tout intérêt, et leur accordant de rembourser le capital en trois termes égaux, à la Toussaint des trois années suivantes. L'autre ordonnance avoit pour but la perception d'une dîme sur tous les biens meubles, et sur tous les revenus des terres, qui fut désignée par le nom de dîme saladine, et qui devoit être prise sur l'ensemble de la fortune, non sur ce qui restoit au propriétaire après le paiement de ses dettes (2). Henri II présida au Mans à une autre diète de ceux des barons de France qui relevoient de lui : la dîme saladine y fut également établie, elle le fut aussi en Angleterre; les prélats sanctionnèrent par la menace de l'excommunication, l'exécution de l'une et l'autre ordonnance (3). On ne nous apprend point quel fut en France le produit de cette imposition extraordinaire; mais en An-

(1) *Rigordus de gestis*, p. 25.

(2) Les deux Ordonnances sont insérées dans *Rigordus*, p. 25, 26.

(3) *Bened. Petroburg.*, p. 478.

gleterre les Juifs payèrent soixante mille livres sterling, et les chrétiens, soixante-dix mille à la dîme saladine. (1) 1188.

En Orient, Gui de Lusignan avoit été remis en liberté au mois de mars, pour prix de la reddition de la ville d'Ascalon. Saladin lui avoit bien fait jurer de ne plus porter les armes contre lui; mais ce grand homme connoissoit assez ses adversaires pour savoir que leurs sermens ne pouvoient les lier contre les intérêts ou les passions du clergé; et lorsqu'il apprit que Gui s'étoit fait relever par le patriarche de l'obligation qu'il avoit contractée, et qu'avec une petite armée il assiégeoit Saint-Jean-d'Acre, Saladin témoigna de la joie, de ce que le reste des chrétiens alloit ainsi être livré entre ses mains (2). Cependant la cause des Latins n'étoit pas aussi désespérée qu'elle le lui paroissoit : Guillaume, roi de Sicile, avoit le premier envoyé deux cents vaisseaux pour ravitailler Tyr, et porter des secours à la Terre-Sainte. Bientôt après Jacques d'Avesnes, l'un des plus généreux chevaliers qui se fussent dévoués au service de la Terre-Sainte,

(1) *Cævasii Dorobern.*, p. 670. In editione Rogerii Twisden. Londres. 1652; f., p. 1529, 1530. On y voit avec quelles plaintes amères le clergé s'exprimoit sur cette taxe presque intolérable.

(2) *Jacobi de Vitriaco*, cap. 98, p. 1120 — *Histor. Hierosolym.*, p. 1163.

1188.

arriva avec un grand nombre de Flamands, de Brabançons et de Frisons; puis des croisés d'Italie, d'autres de Bourgogne et de Champagne vinrent successivement recruter le camp qui s'étoit formé devant Saint-Jean-d'Acre (1). Ce camp comprenoit désormais tout le royaume de Jérusalem. Le marquis Conrad de Montferrat, témoignant ouvertement son mépris pour Gui de Lusignan, qu'il accusoit d'avoir perdu la Terre-Sainte, n'avoit pas voulu le recevoir à Tyr. Boémond III, prince d'Antioche, délivré des fers de Saladin en même temps que Gui de Lusignan, s'étoit retiré dans sa capitale, qui lui restoit seule de toute sa principauté. Son frère, Raymond III, avoit succédé au comté de Tripoli, à l'extinction de la maison de Toulouse; les jalousies, les rivalités, qui avoient hâté la ruine de la Terre-Sainte, se maintenoient encore au milieu des débris du royaume de Jérusalem. Aucun ordre n'étoit obéi dans l'armée, aucune discipline ne pouvoit s'établir dans le camp; et tandis que les croisés se signaloient durant ce siège par des traits de la valeur la plus héroïque, ils se partageoient entre six ou sept armées indépendantes, sous autant de chefs, et ils sembloient souvent se réjouir des désastres de leurs émules; d'ailleurs, ne sachant point régulariser l'arrivée des subsistances, ils éprouvèrent

(1) *Guill. Neubrig. us.*, Lib. III, cap. 27, p. 17.

presque toujours toutes les horreurs de la famine. (1) 1188.

Pendant ce siège long et mémorable, les chaleurs dévorantes de l'été, puis les pluies de l'hiver faisoient succéder les épidémies les unes aux autres; ceux qui échappoient à la dysenterie succomboient à la fièvre : dans un temps on avoit compté que dix mille fantassins étoient morts de faim; à une autre époque, trente mille malheureux croisés, contre l'ordre de leurs chefs, s'étoient jetés sur le camp de Saladin pour y enlever des vivres, et y avoient trouvé presque tous la mort. Au milieu de ces souffrances de tout genre, Sibylle, reine de Jérusalem, qui avoit donné la couronne à Lusignan, mourut elle-même dans le camp, aussi-bien que son fils. Le droit héréditaire devoit passer à Elisabeth sa sœur, mariée à Hunfroï de Thoron; mais celui-ci avoit donné tout récemment de telles preuves de pusillanimité, qu'aucun Latin ne pouvoit songer à lui déférer la couronne (2). Elisabeth étoit alors à Tyr : Conrad, marquis de Monferrat, profita de cette circonstance pour l'enlever à son mari, l'épouser, et prendre lui-même le titre de roi de Jérusalem. Quelque scandale que donnât cette violence, les croisés

(1) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 172, p. 807. — *Jacobi d Vitriaco*, p. 1121. — *Historia Hierosolymit.*, p. 1164.

(2) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 149, p. 784.

1188—1192.

du camp devant Saint-Jean-d'Acre n'osèrent pas même s'en plaindre, parce que c'étoit de Tyr, et des magasins du marquis Conrad qu'ils tiroient alors uniquement leurs vivres. (1)

Pendant ce temps l'empereur Frédéric Barberousse avoit accompli ses préparatifs de guerre, avec l'activité et la vigueur qui, durant son long règne, avoient toujours signalé son gouvernement. Une armée allemande qu'on prétendit être forte de près de cent mille hommes, s'étoit rassemblée à Ratisbonne. Le vieux monarque, déjà âgé de soixante-huit ans, en prit le commandement; son second fils, Frédéric, duc de Souabe; Berchtold, duc de Moravie; Herman, marquis de Bade; l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Wurtzbourg, de Passau, de Munster, d'Osnabruck, de Misnie, et un très grand nombre d'autres seigneurs l'accompagnoient (2). Ils se mirent en marche le 27 juillet 1189. Arrivés à Passau, une partie de l'armée s'embarqua sur cinquante-cinq vaisseaux préparés sur le Danube, et les croisés traversèrent heureusement la Hongrie, la Bulgarie et la Thrace jusqu'à Constantinople (3). Ce fut au temps des

(1) *Jacobi de Vitriaco*, cap. 98, p. 1121. — *Bernardi Thesaurarii*, cap. 172, p. 807.

(2) *Chr. Gervasii*, L. XIX, p. 792. *In Struv. Scr. Germ. II.*

(3) *Chronographus Reichesperg. apud Pagi*, p. 691. — *Bened. Petroburg.*, p. 487. — *Radulfi de Diceto*, p. 655.

fêtes de Pâques que les Allemands passèrent le ^{1188—1190} Bosphore, ou bras de Saint-George. Ils comptoient alors sous leurs étendards trois mille chevaliers, quatre-vingt mille fantassins, un archevêque, sept évêques, deux ducs, dix-neuf comtes et trois marquis. Barberousse choisit, pour se rendre en Syrie, la route la plus directe, par la Phrygie et la Lycaonie; mais il avoit obtenu auparavant du sultan de Konié ou Iconium, l'assurance d'un libre passage et de vivres pour son armée. La neutralité fut scrupuleusement observée par les Musulmans sur les frontières, où la retraite auroit été facile. Ce ne fut qu'après l'avoir attiré dans le centre de la sauvage Lycaonie que le sultan refusa les vivres, et fit attaquer de toutes parts les Allemands : néanmoins il avoit à faire à un guerrier aussi prudent que brave, qu'aucune démonstration amicale n'avoit engagé à renoncer à la plus sévère vigilance, que le refus des vivres ne trouva point dépourvu, et que les escarmouches des Turcs n'empêchèrent point d'avancer. C'étoit sous les murs même de sa capitale que le sultan avoit rassemblé ses immenses armées, et qu'il croyoit frapper d'un dernier coup les Allemands déjà fatigués. Ceux-ci assurent qu'ils y eurent à combattre contre trois cent mille Musulmans : ils les vainquirent, ils prirent Iconium d'assaut, ils forcèrent

1188-1190. le sultan à une nouvelle paix que la peur lui fit mieux observer, et ils continuèrent victorieusement leur route jusqu'aux états d'un prince catholique et arménien, en Caramanie. Arrivés enfin aux plaines de Séleucie, une petite rivière, le Sélef, arrêta leur marche. Frédéric, longtemps retenu par les bagages qui avoient de la peine à la traverser, perdit patience, et entra lui-même dans la rivière, au-dessus du gué qu'occupoient ses équipages. Il paroît que la froideur des eaux le surprit, et qu'il fut frappé d'une apoplexie, car il s'y noya au milieu des siens, qui à l'instant accoururent à son aide. C'étoit le 10 juin 1190; il étoit âgé de soixante-neuf ans, et il en avoit régné trente neuf (1). Son fils, le duc Frédéric, vint d'abord déposer son corps dans l'église d'Antioche; il conduisit ensuite les croisés allemands, diminués en nombre par les désertions et la maladie, sous les murs d'Acre, où il mourut lui-même au bout de six mois. (2)

La mort de Henri II survenue justement à l'époque du départ de Frédéric Barberousse, avoit un peu retardé les préparatifs des rois de

(1) *Historia Hierosolymitana*, p. 1158-1162. — *Tagenon Pataviens. ecclesiæ Decanus in Diario. Frederici apud Chronograph. Reichespergens. Pagi critica*, 1190, p. 696. — *Epistola Anonymi ad Radevicum apud Baronium*, 1190, p. 804. — *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. IV, cap. 13, p. 22.

(2) *Hist. Hierosol.*, p. 1171. — *Jacobi de Vitriaco*, c. 9, p. 1121.

France et d'Angleterre. Richard-Cœur-de-Lion ^{1188-1190.} étoit d'autant plus résolu à accomplir le vœu qu'il avoit fait de concert avec son père, que sa conscience lui reprochoit d'avoir empoisonné les derniers jours de ce monarque, et qu'il croyoit sans cesse voir ces flots de sang noir, qui, après la mort de Henri II, étoient sortis de sa bouche, comme pour reprocher les crimes de son fils rebelle; mais Philippe-Auguste déclaroit n'être plus lié envers le nouveau roi par le traité qu'il avoit fait avec son père, et il demandoit la restitution du Vexin, sur lequel le monarque anglois étoit presque convenu qu'il n'avoit aucun droit, et qu'il retenoit cependant toujours. Les deux souverains eurent une nouvelle conférence auprès de Gisors; et Richard, pour engager Philippe à ajourner encore ses prétentions, lui promit vingt-quatre mille marcs d'argent, au lieu des vingt mille pour lesquels son père s'étoit obligé. (1)

Richard, qui s'étoit fait couronner d'abord comme duc de Normandie, puis comme roi d'Angleterre, se préparoit à son expédition, en grossissant les immenses trésors de son père, avec tout ce qu'il pouvoit arracher par la terreur ou les menaces d'une enquête judiciaire, aux anciens favoris de Henri II. Comme pour faire oublier la guerre impie qu'il avoit faite à

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 491.

1188—1190.

L'auteur de ses jours, il confia à sa mère Éléonore une autorité presque absolue sur le royaume, et il chercha en même temps à se concilier l'amour de son frère Jean, en lui accordant le plus riche apanage (1). Pendant ce temps, Philippe-Auguste avoit convoqué à Paris un parlement général des prélats et des barons de son royaume, afin de convenir avec eux des mesures à prendre pour la prochaine croisade : au milieu d'eux, il s'étoit engagé par serment sur les saints Évangiles, à se trouver à Vezelay, dans la semaine de Pâques, avec tous ses chevaliers croisés, prêt à rencontrer le roi d'Angleterre, et à marcher avec lui à la Terre-Sainte. Il avoit ensuite fait répéter le même serment par les principaux barons de ses états. Puis il avoit envoyé Rotrou, comte du Perche, en Angleterre, pour demander à Richard un serment semblable. Richard avoit assemblé son parlement à Londres, et après lui avoir communiqué le message de Philippe-Auguste, il avoit chargé Guillaume de Mandeville de jurer en son nom que, dans la semaine de Pâques, il se trouveroit de son côté, à Vezelay, avec son armée, prêt à marcher à la guerre sacrée. (2)

La maladie d'Élisabeth, reine de France, et

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 491. — *Guillel. Neubrigensis*, Lib. IV, cap. 1, p. 19.

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 495. — *Radulfi de Diceto*, p. 655.

sa mort survenue le 15 mars 1190, forcèrent Philippe-Auguste, et par conséquent aussi Richard-Cœur-de-Lion, à différer leur départ jusqu'aux fêtes de la Saint-Jean (1). Ce départ, pour les rois comme pour les chevaliers, étoit toujours accompagné de cérémonies religieuses qui signaloient l'accomplissement d'un vœu, et qui mettoient sous la protection de l'Église les pèlerins engagés dans la guerre sacrée. Ce fut à l'abbaye de Saint-Denis que Guillaume, archevêque de Reims, oncle du roi, remit à Philippe Auguste la panetière et le bourdon, qui étoient en quelque sorte l'uniforme des pèlerins, et le symbole du commencement de leur voyage à la Terre-Sainte. L'archevêque de Tours remit solennellement à Tours les mêmes signes à Richard-Cœur-de-Lion. Il semble que les deux rois déposèrent ces ornemens à Veze-lay, sur le tombeau où l'on prétendoit conserver les cendres de sainte Marie-Madeleine, et qu'ensuite ils les y reprirent de nouveau (2). L'abbé de Saint-Denis confia au roi l'oriflamme, ou le drapeau de l'abbaye, que le monarque se faisoit honneur de porter, comme premier feudataire de Saint-Denis; toutes les reliques des saints furent exposées à l'adoration des fidèles,

(1) *Rigordus de gestis*, p. 29. — *Chroniq. de Saint-Denis*, p. 370. — *Bened. Petrob.*, p. 499. — *Gervasii Dorob.*, p. 674.

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 500.

1190.

pour donner plus de solennité à la bénédiction de l'Église, et le mercredi qui suivit l'octave de la Saint-Jean, Philippe-Auguste prit congé, à Vezelay, de sa mère Adèle, de son oncle Guillaume, archevêque de Reims, et de tous ceux de ses barons qui ne l'accompagnoient pas à la croisade. (1)

Le roi s'étoit préparé à cette expédition, que l'exemple de son père devoit lui faire regarder comme longue et hasardeuse, par plusieurs actes publics qui nous ont été conservés. Il avoit fait son testament, il avoit établi une régence dans son royaume, il s'étoit enfin lié avec son plus puissant voisin, le roi d'Angleterre, par un nouveau traité. Le même acte contenoit l'établissement de la régence et le testament. C'étoit à Adèle, mère du roi, et à son frère Guillaume, archevêque de Reims, que le pouvoir royal étoit confié en l'absence de Philippe. Cependant l'autorité qu'ils devoient exercer conjointement, étoit soumise à plusieurs limitations. Philippe n'avoit point voulu que ses baillis ou ses préposés pussent être destitués par les régens, excepté pour meurtre, ou pour un petit nombre d'autres crimes qu'il avoit spécifiés. Il avoit rendu aux Églises la nomination de la plupart des bénéfices qui viendroient à

(1) *Rigordus de gestis*, p. 29. — *Chroniq. de Saint-Denis*, p. 370. — *Philippidos*, Lib. IV, p. 160.

vaquer; il avoit interdit d'imposer à ses sujets de nouvelles tailles ou toltes, et il avoit exigé qu'on lui rendît compte de l'administration de son royaume trois fois par année, ou autant de fois qu'il y auroit de grandes assises. S'il venoit à mourir, et si son fils ne lui survivoit pas, ou n'arrivoit pas à l'âge de raison, il ne cherchoit point à régler la succession au trône: il dispoit seulement, pour des œuvres pies, de sa propriété mobilière, qui étoit supposée appartenir exclusivement au roi. (1)

La convention relative à la croisade, entre Richard et Philippe, avoit été signée le 30 décembre précédent, à Nonancourt: les deux rois ne s'y étoient point présentés comme égaux. Philippe, dans le traité, appeloit Richard son ami et son fidèle; Richard appeloit Philippe son seigneur et son ami. Tous deux se promettoient cependant une garantie mutuelle et une prompte assistance contre quiconque, en leur absence, exciteroit la guerre dans leurs états. Ces perturbateurs du repos public devoient d'abord être punis par les excommunications de l'Église, et après le retour des deux rois, par la confiscation de leurs biens. (2)

L'abbaye de Vezelay, à huit lieues d'Auxerre, et sur les frontières du Nivernois, avoit été

(1) *Testamentum Philippi apud Rigordum*, p. 36.

(2) *Rymer Pacta foed. et conv.*, T. I, p. 63. — *Bened. Petroburg.*, p. 498.

1190.

choisie pour le rendez-vous des deux rois, plutôt à cause de la sainteté des reliques qui y étoient déposées, que pour la convenance de sa situation. En effet, Philippe et Richard, qui avoient peine à s'y loger, ne s'y reposèrent que deux jours, et le 4 juillet ils en repartirent pour Lyon. Dès cette époque, cette cité étoit l'une des plus grandes villes des Gaules; mais elle n'appartenoit point au royaume de France; et les croisés devoient en quelque sorte faire là leur entrée en pays étranger.

Lyon en effet s'étoit enrichi par le commerce et les manufactures, et la population s'y étoit accrue, en raison même de ce que la ville relevant de plusieurs maîtres, n'appartenoit proprement à aucun. La Saône, jusqu'à son entrée dans le Rhône, puis le Rhône jusqu'à la mer, servoient de limites aux royaumes d'Arles et de Bourgogne qui relevoient de l'empereur, et les séparoit du royaume de France. Lyon, bâti presque entièrement sur la rive gauche de la Saône, étoit donc une cité impériale. Cependant les faubourgs de Saint-Just et de Saint-Irénée, appartenoient au royaume de France, et les comtes de Lyon relevoient de Philippe-Auguste pour ces deux quartiers (1). Les premiers à prendre le titre de comtes de Lyon,

(1) Histoire consulaire de la ville de Lyon, par le P. Claude F. Meunier, de la Compagnie de Jésus; 1 vol. in-fol., 1696, Liv. IV, p. 265 et 316.

avoient été les comtes de Forez et de Beaujolois, qui toutefois ne se sentant pas assez forts pour réduire à l'obéissance une si grande ville, y laissoient seulement un officier pour maintenir comme il pourroit la justice, et faisoient eux-mêmes leur résidence dans leurs montagnes. Pendant quinze ans (de 1158 à 1173), ces comtes luttèrent contre les archevêques qui se prétendoient souverains de Lyon, en vertu d'une bulle de Frédéric Barberousse; ils firent enfin la paix, et ils cédèrent, par un échange, à l'archevêque et au chapitre des chanoines, le titre de comtes de Lyon (1). Cependant les bourgeois profitant de ces dissensions mêmes, avoient formé une communauté pour garantir leur liberté: la date de leur affranchissement est rapportée d'une manière peu précise, au règne de Philippe-Auguste. Une cloche, à la tour du pont de Saône, leur servoit à appeler aux armes leurs milices; la chapelle de Saint-Jacques, proche de Saint-Nizier, étoit le lieu d'assemblée du conseil commun de leur république. Le conseil de créance, ou conseil secret, composé de cinquante citoyens, et formé à l'exemple de celui des républiques lombardes, tout récemment affranchies, dirigeoit la politique de la nouvelle

(1) Histoire consulaire de la ville de Lyon, par le P. Claude F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus; 1 vol in-fol., 1696, Liv. IV, p. 279-281. — Preuves, p. 37.

1199. commune, et un sentiment de liberté commençoit à échauffer tous les cœurs. (1)

Les deux rois qui avoient résolu de se rendre par mer à la Terre-Sainte, ne continuèrent pas plus loin que Lyon à marcher réunis, de peur d'épuiser le pays qu'ils devoient traverser. Philippe-Auguste qui n'avoit point de marine, et point de port sur la Méditerranée, prit la route de Gênes, république déjà indépendante, et qui avoit toujours montré un grand zèle pour les croisades. Dès l'année précédente il avoit fait un traité avec les Gênois, pour qu'ils lui fournissent des vaisseaux et le transportassent en Syrie. Le 1^{er} août il fit son entrée à Gênes, ayant avec lui, dit la Chronique contemporaine de cette ville, « le duc de Bourgogne, « le comte Damvel, (probablement de Nevers), « et plusieurs autres princes et barons; et il y « séjourna jusqu'au jour de Saint-Étienne ». (2). Ces paroles même donnent assez à connoître que Philippe conduisoit plutôt une suite brillante qu'une armée; et en effet les croisés français s'étoient, pour la plupart, déjà rendus au camp sous Saint-Jean d'Acre, sans attendre leur roi.

(1) Hist. consul. de Lyon, Liv. V, p. 527-566. — Preuves, p. 1-33.

(2) *Ottobonis Scribæ Annal. Genuens.*, Lib. III, p. 565. *In Scr. ital.*, T. VI.

Richard s'achemina vers Marseille, ville prospérante, et qui jouissoit de libertés très étendues, mais qui reconnoissoit cependant, avec le reste de la Provence, et presque tout le littoral des Gaules, la souveraineté du roi d'Aragon. Richard avoit donné rendez-vous à ses vaisseaux de Normandie et d'Aquitaine, dans le port de Marseille; mais comme ils n'y arrivèrent point à l'époque fixée, il perdit patience, après les avoir attendus huit jours; et il loua vingt galères et trois vaisseaux ronds, qui suffirent à embarquer tout son monde. Le nombre des vaisseaux de transport indique le caractère de la troisième croisade: ce n'étoit plus, comme dans les précédentes expéditions, un ramassis de fanatiques pauvres et mal armés, qui dévastoient les pays amis, épuisoient tous les greniers, et répandoient la désolation et la terreur partout, excepté chez l'ennemi. Les deux rois n'étoient suivis, au contraire, que par un petit nombre de chevaliers; mais ceux-ci n'étoient pas moins distingués par leur bravoure, l'excellence de leurs armes, et leur habileté dans les combats que par leur noblesse.

Lorsque Richard passa devant Gênes, le 13 août, il y trouva encore le roi de France, avec lequel il eut une conférence; son historiographe indique sa marche jour par jour, jusqu'à son arrivée à Messine, le 23 septembre, et ce

1190.

journal curieux fait voir que la flotte anglaise ne perdoit pas la terre de vue ; il fait connoître en même temps l'état des côtes de la Méditerranée à cette époque reculée (1). Les Gênois qui portoient Philippe étoient des marins plus habiles et plus hardis que les Marseillais ; aussi cinglèrent-ils en droite ligne vers Messine , où ils arrivèrent les premiers , quoiqu'ils fussent partis après Richard. Philippe ayant eu une nouvelle conférence avec le monarque anglais , dans ce port , vouloit remettre immédiatement à la voile ; le mauvais temps le força à rentrer en rade ; et l'obstination des vents contraires détermina les deux rois à passer l'hiver en Sicile ; résolution qui devint funeste à leur entreprise. (2)

En effet , malgré les motifs de jalousie qui pouvoient exister entre les deux rois , malgré les objets nombreux qui demeuroient en dispute entre eux , ils s'étoient jusqu'alors maintenus assez d'accord , et ils avoient tendu de bonne foi au but commun de la guerre sacrée. Mais il étoit bien difficile qu'ils vécussent aussi rapprochés , hors de chez eux , entourés d'intrigans , de gens oisifs , de courtisans intéressés à les brouiller , sans que cette bonne harmonie

(1) *Chronicon Johannis Bromton* , p. 1174. — *Bened. Petroburg.* , p. 502 , 503.

(2) *Bened. Petrob.* , p. 503.

fût interrompue. Leur concorde étoit rendue plus difficile encore à maintenir, par le caractère bouillant, orgueilleux, irascible de Richard, qui n'avoit jamais pu demeurer en paix avec son propre père, et qui, en même temps qu'il n'épargnoit point l'orgueil ou la sensibilité des autres, étoit toujours prêt à voir des offenses préméditées, dans des actes d'inconsidération tout semblables à ceux qu'il se permettoit sans cesse avec eux. Richard avoit des motifs de querelle particuliers avec le roi qui gouvernoit alors la Sicile : c'étoit Tancrède, fils naturel de Roger, duc de Calabre; il étoit monté sur le trône le 16 novembre précédent, à la mort de Guillaume II son cousin.

Quoiqu'il fût batard, les Normands de Sicile lui avoient donné la préférence sur Constance, sœur de Guillaume I^{er}, qui avoit été mariée à Henri VI, roi de Germanie. Mais Tancrède avoit commencé son règne par mettre en prison la veuve de Guillaume II, Jeanne, sœur de Richard roi d'Angleterre. Lorsque celui-ci arriva, cependant, avec une puissante armée, dans les eaux de Messine, Tancrède lui renvoya honorablement sa sœur. Ces marques d'égard qui n'étoient accordées qu'à la crainte, n'empêchèrent point le roi d'Angleterre de s'emparer de force, d'abord de Baguarée, puis du couvent

1190. des Griffoni (1), où il déposa ses magasins. Les bourgeois de Messine, irrités par ces actes d'hostilité commis en pleine paix, prirent les armes, et chassèrent de leurs murs les Anglais. Richard n'avoit pu être vaincu que par surprise; il attaqua à son tour Messine avec tant de vigueur, qu'il entra dans la ville de vive force; il planta alors ses drapeaux sur tous les murs, même sur ceux du quartier qu'habitoient les Français. Cette sédition fut le commencement de la brouillerie entre les deux princes croisés. Philippe désapprouva la violence de son frère d'armes, et regarda comme un affront qui lui devoit personnel, son entrée de vive force dans les quartiers qu'il habitoit. Richard se plaignit de n'avoir point été assisté par un confédéré qui avoit juré d'épouser sa cause. (2)

1191. La sédition de Messine, et la jalousie qu'à cette occasion les deux rois et les deux peuples avoient conçu l'un de l'autre, laissèrent dans les esprits beaucoup de germes de discorde. Cependant Philippe, Richard et Tancredè continuè-

(1) Les historiens des croisades donnent presque toujours le nom de *Griffoni* aux Grecs.

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 504. — *Guillelmi Armorici Philippidos*, Lib. IV, p. 162. — *Radulfi de Diceto imagines Hist.*, p. 637. — *Matth. Paris Histor. Angliæ*, p. 134. Edit. Londini, 1684, fol. — *Guillel. Neubrigensis*, Lib. IV, cap. 12, p. 21.

rent , en apparence , à vivre ensemble en bonne intelligence. Ils assistoient aux mêmes fêtes , et ils s'y exerçoient à ces jeux chevaleresques dans lesquels le roi d'Angleterre l'emportoit sur presque tous les hommes de son temps. Un seul chevalier français , Guillaume des Barres , pouvoit être regardé comme supérieur à Richard lui-même , soit en vigueur , soit en agilité. Un jour du mois de février , après qu'ils s'étoient exercés hors de Messine , un paysan vint à passer devant eux avec un âne chargé de ces roseaux ou cannes , qu'on emploie en Italie à soutenir les vignes ; chaque guerrier prit une de ces cannes , qui deux fois plus grosse que le pouce , et longue de dix à quinze pieds , ne ressembloit pas mal à une lance ; ils s'en servirent pour joûter les uns contre les autres. Richard et Guillaume des Barres se trouvèrent opposés l'un à l'autre ; leurs foibles cannes volèrent en éclats au premier choc ; mais celle de Guillaume déchira le manteau de Richard , qui , dans un mouvement de colère , s'efforça de renverser son adversaire de son cheval. Les deux champions , quoique sans armes , combattirent avec un acharnement extraordinaire ; et Richard ne pouvant venir à bout de terrasser son adversaire , jura qu'il seroit à tout jamais son ennemi et celui de tous les siens. En vain le roi de France , et tous les plus grands seigneurs de son armée supplièrent

1191.

le roi d'Angleterre de se réconcilier à l'un des plus braves champions de la croix. Richard, loin d'y consentir, exigea que Guillaume des Barres sortît de Messine, et que le roi lui retirât sa protection. Ce ne fut que bien long-temps après, que le roi de France, accompagné de tous les archevêques et évêques, de tous les comtes et barons de l'armée, s'étant rendu de nouveau auprès de Richard, comme le moment de s'embarquer approchoit, tous ces grands seigneurs se mirent à genoux devant le roi d'Angleterre, et obtinrent enfin de lui la promesse qu'il vivroit en paix avec Guillaume, aussi long-temps que tous deux porteroient le signe de la croix. (1)

Les deux rois continuoient à se traiter en frères d'armes, quoique la jalousie entre eux et leurs deux armées se manifestât par des signes nombreux, lorsque Tancrede rapporta à Richard des propositions qu'il prétendit lui avoir été faites par le duc de Bourgogne, au nom du roi de France, pour attaquer en commun, et détruire l'armée des Anglais. On assure que Philippe, au lieu de se justifier, récrimina contre Richard; il l'accusa de fausser sa parole, en appelant en Sicile sa mère Éléonore, et Bérengère, fille du roi de Navarre, qu'il vouloit

(1) *Bened. Petroburgens.*, p. 513. — *Chronicon Johannis Bromton*, p. 1192. *Inter Scriptores Anglicanæ Historiæ Decem. Folio Londini*, 1652.

épouser, tandis qu'il étoit lié par une suite de traités à épouser Alix de France, fille de Louis VII, qui dès sa plus tendre enfance avoit été élevée pour lui en Angleterre. Richard offrit alors de prouver, par des témoins qui se trouvoient avec lui à Messine, qu'Alix avoit eu un fils de Henri II. Philippe savoit probablement lui-même quelle avoit été la conduite de sa sœur. Pour éviter un plus grand scandale, il signa au mois de mars un traité avec Richard, par lequel, pour le prix de dix mille marcs, il le remit en liberté d'épouser Bérengère : il lui abandonna, ainsi qu'à ses enfans, la possession de Gisors, Neaufle, Neuchâtel et le Vexin, aussi-bien que celle de Cahors et du Quercy, et il ne se réserva que les conquêtes qu'il avoit faites dans le Berri et dans l'Auvergne. (1)

Les différends de Richard et de Tancrede s'étoient terminés par un traité, selon lequel le dernier s'étoit engagé à donner au premier vingt mille onces d'or, pour remboursement du douaire de Jeanne, et vingt mille onces de plus pour dot de la fille de Tancrede, qui fut promise en mariage à Arthur de Bretagne, neveu, et jusqu'alors héritier présomptif de

(1) *Bened. Petroburgens.*, p. 515. — *Rigordus de gestis*, p. 32. — *Armoricus Philippidos.*, Lib. IV, p. 162. — *Chroniques de Saint-Denis*, p. 373. — *Chronicon Johannis Bromton*, p. 1195.

1191.

Richard. Cet argent servit au roi d'Angleterre pour s'acquitter envers Philippe-Auguste (1), et il paroît qu'à son tour Philippe-Auguste s'en servit pour faire de grandes largesses à ses principaux barons, dont plusieurs avoient perdu leurs équipages par une tempête, et qui tous souffroient de la cherté des vivres qu'on éprouvoit alors à Messine. Philippe, en effet, donna mille marcs au duc de Bourgogne, six cents au comte de Nevers, quatre cents à Guillaume des Barres; l'évêque de Chartres, les frères Merlou et Matthieu de Montmorency, avec plusieurs autres, eurent aussi part à ses largesses. (2)

Philippe-Auguste ne voulut pas apparemment être témoin du mariage de la princesse qui venoit remplir la place de sa sœur. Le jour même où Éléonore arriva à Messine avec Bérengère, il partit avec sa flotte pour Acre : c'étoit le 30 mars, et le 13 avril suivant, veille de Pâques, il arriva devant Saint-Jean d'Acre. (3) Richard, retenu peu de jours seulement par les fêtes de ses fiançailles, partit le 10 avril; mais

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 506. — *Guillel. Neubrigens.*, Lib. III, cap. 19, p. 25.

(2) *Rigordus*, p. 31. — *Chroniq. de Saint-Denis*, p. 272.

(3) *Bened. Petrob.*, p. 516. — *Radulfi de Diceto*, p. 638. — *Marini Sanuti secreta fidelium crucis*, P. X, Lib. IV, p. 197.

il s'arrêta en route devant l'île de Chypre. Sa flotte grossie pendant l'hiver par tous les vaisseaux chargés de croisés, qui étoient partis d'Angleterre, de Normandie et d'Aquitaine, étoit alors composée de cent cinquante transports, et de cinquante-trois galères : elle fut battue par la tempête ; quelques navires cherchèrent un refuge dans le port de Limisso qui leur fut fermé. Jeanne, sœur de Richard, et Bérengère de Navarre, sa fiancée, se trouvoient sur un des bâtimens auxquels ce refuge avoit été refusé ; d'autres, jetés à la côte, avoient été pillés par les habitans du rivage, selon un usage barbare qui n'est pas encore aboli chez plus d'un peuple civilisé ; et les naufragés avoient été mis à la chaîne. Isaac Comnène, prince qui prenoit le titre d'empereur, gouvernoit alors l'île de Chypre ; Richard l'attaqua, le vainquit, le fit prisonnier, le chargea de chaînes d'argent, par un respect dérisoire pour sa royauté ; et regardant l'île comme une conquête dont il pouvoit disposer, il la donna à gouverner à ses lieutenans, jusqu'à ce qu'il eût trouvé occasion d'en vendre la souveraineté. (1)

A son arrivée devant Acre, Philippe-Au-

(1) *Bened. Petrob.*, p. 517. — *Radulfi de Diceto*, p. 640. — *Chronicon Johannis Bromton*, p. 1197. — *Guillelmi Neubrig.*, Lib. IV, cap. 20, p. 25.

1191,

guste trouva que les chrétiens, qui depuis deux ans pressoient le siège de cette ville, l'avoient déjà réduite à de grandes extrémités. La garnison musulmane, quoique brave et souvent ravitaillée, étoit réduite des deux tiers : presque toutes les fortifications étoient ébranlées ; et tandis que les assiégés fermoient les anciennes brèches, de nouvelles étoient ouvertes tous les jours. Philippe-Auguste ne voulut ni donner l'assaut, ni accepter la capitulation de la ville, avant l'arrivée de son compagnon d'armes ; et depuis le 13 avril qu'il entra au camp des chrétiens, jusqu'au 8 juin que Richard y entra aussi, les combats continuèrent, plutôt comme un exercice de chevalerie que dans l'espoir de terminer la guerre. (1)

L'armée qui assiégeoit Acre, partagée selon les nations et les intérêts, en un grand nombre de corps indépendans, sembloit plutôt une brillante école de bravoure qu'une troupe soumise à un gouvernement régulier, et qui pût profiter de ses forces. Depuis la mort de Frédéric, duc de Souabe, fils de Barberousse, le landgrave de Thuringe commandoit les Allemands qui avoient survécu à la famine de la Lycaonie, à l'abondance d'Antioche bien plus fatale pour eux, et et aux maladies de la Syrie. Gui de Lusignan

(1) *Jacobi de Vitriaco*, p. 1122. — *Marini Sanuti secreta fidel. crucis*, P. X, Lib. IV, p. 197.

qui, au nom de la femme et des enfans qu'il avoit perdus, prenoit toujours le titre de roi de Jérusalem, avoit été en Chypre au-devant de Richard, lui avoit fait hommage du royaume que son imprudence avoit livré aux ennemis, et s'étoit assuré de sa protection. Conrad de Montferrat, prince de Tyr, qui, au nom de la femme qu'il avoit enlevée à Unfroi de Thoron, pouvoit, à meilleur droit peut-être, prétendre au trône de Jérusalem, jouissoit de la protection du roi de France. Tous deux étoient au camp devant Acre; mais leur rivalité, leurs intrigues, peut-être leur correspondance avec l'ennemi, retardoient la reddition de la place au lieu de l'avancer. Les hospitaliers et les templiers, indépendans de l'un et de l'autre, combattoient sous les ordres de leurs grands maîtres : les Pisans et les Gênois, obéissant aux seuls magistrats de leurs républiques, s'étoient chargés exclusivement de la conduite des mines qu'on creusoit sous les murailles, ou de celle des machines de guerre. Les Français de Philippe n'avoient garde de se mêler aux Anglais, Normands, Aquitains, Bretons, et autres sujets de Richard; ils ne vouloient point recevoir des ordres les uns des autres; mais ils combattoient sur les glacis ou sur les brèches, plutôt pour faire preuve de leur valeur que d'après un plan régulier. Peu après leur arrivée dans le camp, Philippe

1191.

et Richard tombèrent malades l'un et l'autre; ils perdirent leurs ongles et leurs cheveux, et ils furent forcés de s'abstenir pendant quelque temps des combats. Les assiégés profitèrent de ce répit pour relever leurs murailles; et Saladin, quoi qu'il fût en même temps pressé sur les bords de l'Euphrate par les fils de Noureddin, s'approcha avec une nombreuse armée du camp des assiégeans, pour jeter du secours dans Acre, ou forcer les chrétiens à lever le siège. (1)

Les deux rois et tous les croisés se proposoient loyalement d'agir de concert, et de sacrifier tous leurs ressentimens privés, toutes leurs petites jalousies, à la cause de la chrétienté; mais chaque jour sembloit faire naître quelque sujet nouveau de contestation. L'héritage mobilier de tous ceux qui mouroient à la croisade avoit été abandonné, par une première convention des croisés, aux survivans; et les rois qui s'étoient constitués administrateurs de cette survivance, avoient été enrichis par la mortalité qui ravageoit sans cesse le camp des chrétiens. D'autre part, Philippe et Richard étoient convenus de partager entre eux, par moitié, tout ce qu'ils gagneroient à l'expédition de la Terre-Sainte. A ce titre Philippe réclama de Richard une partie de ce que celui-ci avoit

(1) *Chron. Johannis Bromton*, p. 1201, 1202. — *Guillel. Neubrig.*, Lib. IV, cap. 21, p. 26.

déjà reçu de Tancrede en Sicile , pour la dot de sa fille , promise à Arthur de Bretagne , ou pour le douaire de Jeanne d'Angleterre (1). En même temps Philippe réclama encore la moitié de l'île de Chypre ; et Richard répondit qu'il la lui céderoit volontiers , si le roi de France vouloit de son côté partager avec lui le comté de Flandre , la baronie de Saint-Omer , et tous les autres états , de même que les biens meubles qu'il avoit acquis en héritage depuis le commencement de la croisade. Philippe sentit qu'en effet leur traité ne pouvoit s'appliquer qu'aux acquisitions faites à la Terre-Sainte , et il le renouvela , en exprimant plus clairement cette condition. (2)

Les habitans d'Acre , épuisés par un si long siège , et voyant tomber successivement tous leurs remparts , offrirent à plusieurs reprises de se rendre. Ils ne demandoient que la vie sauve , ils abandonnoient tous leurs magasins et leurs armes ; et les croisés , s'ils avoient eu un plan de campagne , ou aucune suite dans leurs projets , n'auroient pas dû hésiter à accepter une telle capitulation ; mais ils aimoient mieux continuer à combattre à la même place , sans doute parce que la plupart d'entre eux se proposoient de retourner en Europe dès que le siège seroit

(1) *Rigordus de gestis Philippi*, p. 31.

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 520.

1191.

terminé. Ils trouvoient toutefois qu'ils n'avoient point encore donné assez de temps à la guerre sainte, et que si la ville capituloit trop tôt, leur vœu ne seroit pas accompli. Pour prix de la vie que les deux rois consentoient à laisser aux habitans de Saint-Jean-d'Acre, ils demandoient que Saladin évacuât toute la Judée, qu'il leur rendît tous leurs captifs, et le bois de la vraie croix. Saladin désiroit vivement sauver des guerriers qui avoient défendu avec tant de bravoure la forteresse qu'il leur avoit confiée; il ne refusa donc pas absolument de traiter à ces conditions; il offrit de restituer toutes les conquêtes qu'il avoit faites depuis cinq ans, la capitale, les provinces, le bois de la vraie croix, les captifs; mais il demanda qu'en retour, pour d'aussi grandes concessions, les princes croisés missent à sa solde, pendant une année, deux mille chevaliers et cinq mille servans d'armes. Il se proposoit d'employer ces guerriers au-delà de l'Euphrate, à combattre le fils et le frère de Noureddin, et il offrit de leur donner une solde fort supérieure à tout ce qu'ils avoient jamais reçu; savoir: quarante-six bysants par mois aux chevaliers, et seize bysants aux servans d'armes (1). Quelque avantageuses que fussent ces conditions, les seules peut-être qui pussent rendre l'existence au royaume de Jérusalem, les

(1) Le byzant valoit environ douze francs.

croisés ne voulurent point y souscrire : et comme la situation des assiégés devenoit toujours plus dangereuse , car l'un des deux rois alternativement gardoit les fortifications du camp contre Saladin , tandis que l'autre livroit un assaut à la ville , les habitans d'Acre consentirent enfin à signer , le 12 juillet , une capitulation qu'ils savoient bien ne pouvoir exécuter. En effet , ils stipulèrent non pour eux , mais pour Saladin , à des conditions que ce sultan avoit déjà rejetées. Ils devoient demeurer quarante jours en otage entre les mains des chrétiens , au bout desquels ils seroient à la merci de leurs maîtres , si Saladin ne rachetoit pas leur vie , en rendant aux deux rois le bois de la vraie croix , deux cents chevaliers captifs , et quinze cents fantassins à leur choix , avec deux cent mille bysants d'or (1). Cette capitulation contraire à toutes les lois de la guerre , sembloit faite à dessein pour préparer le crime le plus honteux dont les armes des chrétiens se soient souillées dans la Palestine. Le 20 août , en effet , comme le terme assigné pour racheter les captifs à ce prix exorbitant , étoit écoulé , sans que les chevaliers , l'argent , et le bois de la vraie croix fussent livrés aux

(1) *Bened. Petroburg.* , p. 524. — *Chron. Johannis Bromton* , p. 1205. — *Jacobi de Vitriaco. Hist. Hierosol.* , p. 1122. — *Radulphi Coggeshale abb. Chron. Anglican.* — *Hist. de France* , T. XVIII , p. 64.

1191.

chrétiens, Richard-Cœur-de-Lion ordonna qu'on abattît la tête de tous ceux des captifs qui lui étoient tombés en partage, en face du camp de Saladin. Selon la lettre qu'il écrivit lui-même à l'abbé de Clairvaux, pour se vanter de cet exploit, ils étoient au nombre de deux mille six cents. Pendant ce temps, Hugue III, duc de Bourgogne et lieutenant du roi de France, présidoit, aux portes de la cité, à une exécution non moins sanglante des captifs demeurés en partage aux Français. (1)

Philippe Auguste n'eut aucune part à cet acte de férocité, qui devenoit plus horrible encore, quand on le comparoit à la générosité que Saladin avoit tout récemment montrée aux captifs de Jérusalem (2). Le roi de France n'attendit pas le terme qu'il avoit assigné lui-même à ses prisonniers pour payer leur rançon. A grand peine il avoit pu atteindre la fin du siège, sans arriver à une brouillerie ouverte avec Richard. Quand le roi français proposoit de combattre, on pouvoit être sûr que le roi anglais s'y refuseroit; tout avis d'autre part qui étoit ouvert par Richard, étoit aussitôt rejeté par le roi de

(1) *Bened. Petroburgens.*, p. 550. — *Radulfus de Diceto*, p. 641. — *Rigordus de gestis*, p. 36. — *Chronic. Johannis Bromton*, p. 1213. — *Guïllet. Neubrigens.*, Lib. IV, cap. 23, p. 28.

(2) *Bernardus Thesaurarius*, cap. 165, p. 800.

France. Toute l'armée des croisés étoit divisée par l'envie qu'ils se portoient l'un à l'autre : du côté de Philippe se rangeoient le duc de Bourgogne, le comte de Clermont, et Conrad, marquis de Tyr et de Montferrat, avec les templiers, les Gênois, quelques évêques, et beaucoup de barons. Richard, au contraire, étoit secondé par le comte de Flandre, le comte de Champagne, le roi Gui de Lusignan, les hospitaliers, les Pisans, et un grand nombre de chefs moins célèbres. (1)

Philippe-Auguste, forcé de reconnoître que Richard Cœur-de-Lion l'emportoit sur lui en vigueur corporelle et en bravoure, sentoit qu'il demeurait vis-à-vis de lui dans un état d'infériorité, aux yeux des Sarrasins et aux yeux de l'armée; il languissoit de passer sur un autre théâtre où il recouvreroit l'avantage. Le 22 juillet 1191, ses principaux barons vinrent, en pleurant, annoncer au roi d'Angleterre que leur seigneur, sûr de mourir s'il séjournoit plus longtemps dans ce climat brûlant, vouloit retourner dans sa patrie. Le duc de Bourgogne, l'évêque de Beauvais, Drogon d'Avesnes et Guillaume de Merlou, chargés de porter ce message à Richard, s'étoient présentés en silence devant lui, versant des larmes, et n'osant proférer un seul mot, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre, qui

(1) *Bernardus Thesaurarius*, cap. 175, p. 810.

1197. peu auparavant avoit proposé à Philippe de s'engager par serment à passer trois ans dans la Terre-Sainte, et qui n'avoit pu l'obtenir de lui, eût compris et expliqué leur silence. « Ce sera, dit-il, un opprobre pour mon seigneur, de se retirer d'ici avant d'avoir accompli l'œuvre pour laquelle il s'est engagé; mais s'il croit n'avoir que le choix de mourir ou de retourner dans sa patrie, je ne mettrai point d'obstacle à l'exécution de sa volonté. » (1)

Avant de se séparer, les deux rois prirent encore ensemble quelques arrangemens : Gui de Lusignan et Conrad de Montferrat soumirent à leur arbitrage leurs prétentions réciproques au trône de Jérusalem. Cet arbitrage fut prononcé de concert le 28 juillet; le titre de roi de Jérusalem fut conservé à Gui de Lusignan pour le reste de sa vie; mais à sa mort il devoit passer à Conrad et à ses descendans : les revenus de la Terre-Sainte devoient être partagés également entre eux : le comté de Jaffa ou Joppé, et la ville de Césarée devoient, après la mort du roi, demeurer à la maison de Lusignan, et la principauté de Tyr, avec Sidon et Baruth, au marquis de Montferrat (2). Le lendemain de cette

(1) *Bened. Petroburgens.*, p. 525. — *Chronicon Johannis Bromton*, p. 1207. — *Guillel. Neubrigensis*, Lib. IV, cap. 22, p. 27.

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 526.

transaction Philippe jura, sur les saints Évan- 1191.
giles, qu'il observeroit la paix à l'égard de tous
les vassaux et de tous les domaines du roi d'An-
glettre, et qu'il défendroit ses états comme il
auroit défendu sa propre ville de Paris; il confia
le commandement de tous les Français qu'il lais-
soit à l'armée, à Hugues III, duc de Bourgogne;
et le dernier jour du même mois il partit pour
Tyr, où il s'embarqua le 3 août, avec sa suite,
sur trois galères de Gènes, que Ruffo de Volta,
consul de cette république, lui avoit fait pré-
parer. (1)

Les vaisseaux ronds cingloient en pleine mer,
mais les galères n'osoient point perdre la terre
de vue, de peur d'être submergées à la première
tempête (2). Aussi le roi de France suivit-il
d'abord les côtes de Syrie, puis celles de l'Asie-
Mineure jusqu'à Cuide, qu'on appeloit alors le
cap Turk; de là il fit canal jusqu'au cap Malée,
dans le Péloponèse, et ensuite jusqu'à Corfou,
d'où il fit demander à Tancrede la permission
de traverser ses états. Jean Bromton, que l'abbé
de Peterborough et Roger de Hoveden ont copié
ensuite, a décrit minutieusement toutes ces

(1) *Rigordus de gestis Phil. Aug.*, p. 36. — *Philippidos*,
Lib. IV, p. 165. — *Chron. de Saint-Denys*, p. 574. — *Bened.*
Petrob., p. 526. — *Radulfi de Diceto*, p. 641. — *Guillel.*
Neubrig., Lib. IV, cap. 22, p. 28.

(2) *Bened. Petrob.*, p. 552.

1191. côtes, en homme qui étudioit avec passion la géographie; et comme il avoit déjà décrit celles que Richard avoit suivies pour se rendre à Messine, ce double itinéraire devient une partie précieuse de son travail; il nous fait voir que les côtes de l'Asie-Mineure, de la Grèce et des îles étoient alors ravagées tour à tour par les Turcs et par les pirates, et plus désolées encore peut-être qu'elles ne le sont aujourd'hui. (1)

Philippe, ayant reçu de Tanocrède la permission qu'il demandoit, vint débarquer à Otrante le 10 octobre, et passant par Bari, Troia et San-Germano, il entra à Frosinone, dans l'état de l'Église. Célestin III, qui siegeoit alors sur le trône pontifical, le reçut avec tous les honneurs dus à un grand monarque et à un croisé; il lui permit, ainsi qu'à toute sa suite, de porter les palmes et les croix, marques distinctives des pèlerins qui avoient accompli leur vœu, quoique Philippe n'eût point pu voir Jérusalem ou le Saint-Sépulchre; mais il n'accorda que peu de confiance aux accusations que Philippe proféroit déjà contre Richard, et il refusa positivement de le délier de son serment, et de lui permettre de se venger sur la Normandie des

(1) *Johannis Bromton Chron.*, p. 1213-1221. — *Bened. Pctroburg.*, p. 531-535.

affronts qu'il prétendoit avoir reçus à la Terre-Sainte (1). Philippe continua sa route par la Toscane, visitant Sienne et Lucques, traversant la Lunigiane, et en ressortant par les montagnes de Pontremoli. Il entra en Lombardie par Fornovo et San-Donnino; il traversa les villes de Plaisance, Mortare et Verceil; il sortit d'Italie par le Mont-Cénis et les vallées de la Maurienne; enfin il fut de retour à Paris le 27 décembre 1191, après une absence de dix-huit mois. (2)

Pendant ce temps, les croisés, tant Français qu'Anglais, laissés à la Terre-Sainte sous la conduite de Richard, remportèrent sur Saladin plusieurs victoires importantes; mais dans la bataille qui fut livrée sous les murs de Césarée, la veille de Noël, Jacques d'Avesnes, le plus illustre des champions de la croix, qui depuis plus de trois ans combattoit à la Terre-Sainte, fut tué à la troisième charge qu'il faisoit sur les ennemis. Les croisés arrivèrent enfin en vue de Jérusalem, et cette ville, la seule dont Saladin n'eût pas rasé les fortifications, leur auroit été livrée, si le roi anglais avoit été moins avide de sang. Les Sarrasins qui la défendoient ne demandoient que la vie sauve; Richard la

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 541.

(2) *Bened. Petroburgens.*, p. 541. — *Radulfi de Diceto*, p. 645.

1191. leur refusa, et l'occasion qu'il avoit perdue ne se représenta plus à lui. (1)

1192. Philippe-Auguste étoit arrivé à la Terre-Sainte avec plusieurs milliers de soldats, et il en étoit reparti à peu près seul, en sorte que ce n'étoit pas son départ qui avoit affoibli les croisés. On sait en effet que la présence d'un roi au milieu de son armée, la pompe qu'il traîne après lui, les précautions de sûreté qu'on prend pour sa personne aux dépens de la sûreté générale, la lenteur qu'il apporte à tous les mouvemens, et l'irrésolution dans les conseils, où son rang est toujours opposé à l'expérience des généraux, nuisent bien plus qu'elles ne servent à la cause commune. Richard s'étoit exprimé d'une manière très-blessante pour Philippe, à l'occasion de son départ (2). Cependant Richard y avoit gagné plus que personne; il étoit dé-

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 542. — *Radulfi de Diceto*, p. 641. — *Chron. Joh. Bromton*, p. 1213. — *Bernardi Thesaurarii*, cap. 177, p. 811. — *Jacobi de Vitriaco*, p. 1122. cap. 100. — *Marini Sanuti secreta fidelium crucis*, lib. III, P. X, cap. 6, p. 199.

Les derniers combats de Richard à la Terre-Sainte, rapportés très-sommairement par les autres historiens, sont au contraire racontés avec de très-grands détails dans Raoul, abbé de Coggeshale. *Chronic. Anglican*, T. XVIII, p. 65 et suiv., d'après la relation d'Hugues de Neville, un des compagnons de Richard.

(2) « *Rex Franciæ, . . . qui ita turpiter peregrinationis suæ propositum et votum, contra voluntatem Dei dereliquit,*

sormais le chef suprême de l'armée, et il étoit dégagé de ces égards que la subordination féodale lui imposoit ; égards qui lui étoient particulièrement à charge , lorsqu'ils contrastoient avec ses sentimens. Sa valeur tout-à-fait romanesque brilloit sans rivale dans les combats ; il étoit le meilleur soldat de l'armée ; il entendoit aussi bien qu'un autre le métier de général ; et celui de roi , auquel il n'étoit point propre , avoit , à la Terre-Sainte , presque cessé d'être le sien. Mais l'armée des chrétiens se fondoit rapidement dans un climat malsain , au milieu de fatigues et de combats continuels. Philippe étoit reparti lorsqu'il ne lui restoit guère que l'état-major de l'armée qu'il avoit conduite à la Terre-Sainte , et le moment approchoit où Richard seroit forcé de prendre la même résolution. Les grands feudataires de France qui étoient restés en Syrie , après le départ de leur roi , parloient déjà de le suivre , et ne montroient plus à Richard la même déférence (1). La continuation de la guerre étoit devenue impossible ; la défection de plusieurs croisés ne fut prévenue que par leur mort. Le duc de Bourgogne , Raoul de Coucy et le seigneur de Pinkney avoient

in opprobrium æternum sui et regni ipsius » Epistola Richardi apud Bened. Petroburg. , p. 529.

(1) *Rogeri de Hoveden Annalium* , p. 548. — *Joh. Bromton Chron.* , p. 1242.

1192. déjà pris congé de Richard, et ils se disposoient à s'embarquer à Acre, lorsqu'ils y moururent après huit jours de séjour (1). On avoit vu mourir à la Terre-Sainte Thibaud, comte de Blois; Philippe, comte de Flandre; Jean, comte de Vendôme; Raoul, comte de Clermont; Rotrou, comte du Perche; Etienne, comte de Sancerre; Jacques d'Avesnes, Guillaume de Gien, les archevêques de Besançon et d'Arles; et la mortalité parmi les hommes d'un rang inférieur avoit été hors de toute proportion plus grande que parmi ces chefs illustres (2). Richard comprit lui-même qu'il n'avoit plus rien à attendre des armes; et après avoir vainement sollicité les autres chefs de jurer avec lui qu'ils ne quitteroient pas la Terre-Sainte, tant qu'il leur resteroit un cheval sur lequel ils pussent combattre, il fit de son côté ses préparatifs pour partir.

Saladin avoit heureusement fait des propositions honorables d'accommodement; il demandoit seulement qu'Ascalon lui fût rendu, et il offroit de laisser aux chrétiens la possession des plaines de Judée, et de leur donner toute sûreté pour accomplir leur vœu à Jérusalem. A ces conditions, une trêve qui devoit durer trois

(1) *Rogeri de Hoveden*, p. 549.

(2) *Philippidos*, Lib. IV, p. 166. — *Johannis Bromton Chr.*, p. 1191. — *Bernardi Thesaurarii*, cap. 176, p. 810.

ans fut signée le 10 août 1192 (1). Conrad de Montferrat, prince de Tyr., avoit été tué le 28 avril par deux de ces assassins fanatiques, toujours prêts à exécuter les ordres d'un seigneur que les croisés nommoient tantôt le Vieux de la Montagne, tantôt le sultan des Arsacides; et comme Conrad avoit eu constamment Richard pour ennemi, Philippe ou ses créatures cherchèrent à jeter sur le roi d'Angleterre le soupçon de ce crime. Les croisés qui vouloient rester encore à la Terre-Sainte firent épouser à Henri, comte de Champagne, Isabelle, veuve de Conrad, et fille d' Amaury, roi de Jérusalem; en même temps ils lui déférèrent la couronne de Judée, tandis que Richard, pour faciliter cet arrangement, donna le royaume de Chypre à Guy de Lusignan, en échange pour celui de Jérusalem (2). Rien ne le retenant plus en Syrie, Richard fit partir le 29 septembre les deux reines, sa femme et sa sœur, tandis que lui-même il s'embarqua à Acres seulement le 9 octobre.

(1) *Joh. Bromton Chron.*, p. 1249. — *Rogeri de Hoveden*, p. 549. — *Radulphi de Diceto*, p. 645. — *Gervasii Dorobern.*, p. 675. — *Jacobi de Vitriaco*, p. 1125. — *Guill. Neubrigens.*, Lib. IV, cap. 29, p. 54.

(2) *Radulphi de Diceto*, p. 645. — *Nigordus*, p. 57. — *Philippidos*, Lib. IV, p. 166. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 378. — *Bernardi Thesaurarii*, c. 178, 179, p. 812, 813. — *Guill. Neubrig.*, Lib. IV, cap. 24, p. 50, et cap. 28, p. 52.

1192.

Richard étoit allé à la Terre-Sainte avec une flotte de plus de deux cents navires; il en revenoit avec un seul vaisseau, qui probablement même n'étoit pas à lui; car il le quitta dans le golfe Adriatique, pour passer sur une galère qu'il y avoit louée. Il fut jeté à la côte par une tempête dans le voisinage de Zara, où il débarqua avec une vingtaine de ses compagnons d'armes, qui portoient tous comme lui le simple habit de pèlerin, et il se flatta de pouvoir traverser avec eux l'Allemagne sans être reconnu. Cependant il avoit mortellement offensé Léopold, duc d'Autriche, au siège de Saint-Jean-d'Acre, en faisant arracher et traîner dans la boue son drapeau, que l'Autrichien avoit planté sur une tour. Il ne s'étoit pas moins aliéné Henri VI, empereur et roi de Germanie, en contractant une alliance avec Tancrède, roi de Sicile. Il eut bientôt lieu de se repentir d'avoir tenté de traverser leurs états. Le comte de Gorice fut le premier, parmi les vassaux de Léopold, à le reconnoître et à le poursuivre; il réussit seulement à enlever huit de ses serviteurs; un autre seigneur, dont Richard traversa les états, fit prisonniers six des compagnons du roi d'Angleterre. Le duc d'Autriche, après que Richard eut échappé aux deux premiers barons, fit veiller sur tous les passages, et réussit enfin à le surprendre le 20 décembre 1192, dans une pauvre

maison près de Vienne, où il étoit resté seul, et où il dormoit. Des prisons d'Autriche Richard fut bientôt transféré dans celles de l'empereur; Henri VI ayant prétendu qu'il seroit indigne de la majesté royale qu'un duc gardât un roi captif : en même temps Henri s'empressa de donner avis au roi de France de l'arrestation de son rival, assuré que ce monarque en éprouveroit une joie égale à la sienne. (1)

(1) *Johannis Bromton Chron.*, p. 1250. — *Marini Sanuti secreta fidelium crucis*, Lib. III, P. X, cap. 8, p. 200. — *Rigordus de gestis Philippi*, p. 57. — *Philippidos*, Lib. IV, p. 166. — *Chroniques de Saint-Denys*, p. 578. — *Rogerii de Hoveden*, p. 551. — *Radulfi de Diceto*, p. 644. — *Gervasii Dorobernens.*, p. 675. — *Henrici VI imperatoris Epistola ad regem Francorum apud Rymer.*, T. I, p. 70. — *Guillelmi Neubrigens.*, Lib. IV, cap. 51, p. 55. — La relation de Raoul Coggeshale, T. XVIII, p. 72, est quelque peu différente.

CHAPITRE XXII.

*Rivalité de Philippe-Auguste et de Richard
Cœur-de-Lion. 1195-1199.*

LE royaume de Jérusalem ne survécut pas à la troisième croisade; les Latins conservèrent, il est vrai, pendant un siècle encore, et jusqu'au 18 mai 1291, la ville d'Acre, où plusieurs de leurs princes prirent successivement le titre de rois de Jérusalem; ils furent même remis, pendant un certain temps, en possession de la cité sainte, après qu'elle eut été demantelée: mais la conquête de la Palestine leur avoit échappé; ils n'avoient plus de provinces, ils n'avoient plus de sujets syriens, ils n'avoient plus ces villes, ces châteaux dans l'intérieur des terres, où chaque baron s'érigeoit en petit souverain; et l'organisation féodale qui avoit été portée de France à la Terre-Sainte, avoit cessé avec la ruine de tous les fiefs de la couronne de Jérusalem.

L'effet qu'ont dû produire les croisades sur les mœurs, sur les opinions, sur la civilisation de l'Europe, et surtout de la France, étoit donc accompli à cette époque. Il avoit été opéré par trois grandes expéditions qui avoient mis l'Eu-

rope entière en mouvement, par la souveraineté que les Latins exercèrent pendant quatre-vingt-dix ans sur une partie de la Syrie, égale à peu près en étendue au royaume de Naples, et par les caravanes annuelles que l'élite des chevaliers de tout l'Occident faisoient successivement à la Terre-Sainte.

Si d'une part on considère les causes, elles semblent puissantes; si de l'autre on cherche à mesurer les effets, ils semblent immenses. L'Europe changea de face pendant la durée des croisades; elle sortit de la barbarie, elle commença la période de développement dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui: l'esprit national qui distingue ses peuples divers se manifesta alors en elle pour la première fois. Cependant telle est la complication infinie des influences qui régissent le sort des nations, qu'il est extrêmement difficile de lier les causes aux effets, et de montrer, entre les progrès vers la civilisation que fit l'Europe à cette époque, quels sont ceux qu'on peut attribuer aux croisades.

Le renouvellement du commerce, les premiers progrès de l'industrie et de la population avoient précédé les croisades; de même la chevalerie étoit née avant elles; de même on vit commencer auparavant cette fermentation générale des esprits, qui, dirigée tantôt vers l'en-

seignement dans les écoles, produisit le renouvellement des études classiques ; tantôt vers les langues modernes, produisit les trouvères et les troubadours, et tantôt vers les spéculations religieuses, produisit la réforme des Albigeois. Le germe d'un grand développement se présente partout, et ce ne furent pas les croisades qui le créèrent ; mais elles mêlèrent les hommes, mais elles renversèrent de vieilles barrières entre des peuples jusqu'alors inconnus, mais elles déracinèrent d'antiques préjugés, mais elles ouvrirent le spectacle du monde entier à ceux qui n'avoient connu jusqu'alors que leur château ou leur village ; elles éclairèrent ainsi l'intelligence de la population tout entière, et elles firent faire à l'entendement humain, en un petit nombre d'années, le progrès que sans elles il n'auroit peut-être pas fait en des siècles.

Les croisades avoient été le résultat d'une passion religieuse, et leur influence dut avant tout se faire sentir sur la religion. Il ne semble point, à cet égard, qu'elle ait pu être favorable. Le christianisme prit un caractère absolument nouveau, en devenant une religion militaire ; il adopta le fanatisme farouche des anciens sectateurs d'Odin. La bravoure dans les combats, la constance dans les dangers devinrent les vertus distinctives du chevalier chrétien. L'effusion du sang des infidèles fut le sacrifice qu'on jugea le

plus agréable à la Divinité : bientôt on oublia l'objet précis qui avoit fait prendre les armes à l'Europe ; savoir, la délivrance du tombeau de notre Seigneur, ou la garantie des pèlerins à la cité sainte, et l'on crut servir également le christianisme, en combattant indifféremment tous les infidèles, les Musulmans d'Espagne, les païens de Lithuanie, les Juifs, les hérétiques, ou même en les faisant périr sans combat : l'ardeur des persécutions, la férocité qui sacrifioit ses victimes non plus une à une, mais par milliers, ont commencé avec les croisades. D'autre part, et par un effet tout contraire, plusieurs illusions religieuses s'évanouirent devant l'expérience, si ce n'est pour le vulgaire, du moins pour les esprits plus éclairés. La Terre-Sainte, qui de loin avoit apparu aux chrétiens comme un séjour céleste où tout étoit miraculeux, se trouvoit dépouillée de ses prodiges : les lieux saints, les reliques, se voyoient chaque jour convaincus d'impuissance ; la corruption excessive des habitans mêloit mille pensées profanes à la dévotion des croisés ; les Sarrasins eux-mêmes, que les chefs apprenoient à connoître comme ennemis, comme sujets, comme esclaves, n'inspiroient plus l'horreur qu'on avoit d'abord nourri contre les infidèles : aussi, sans admettre dans toute leur étendue les accusations qui furent portées contre les templiers,

on ne peut guère révoquer en doute que plusieurs de ceux qui marchèrent à la croisade avec la foi la plus ardente, en revinrent de déterminés incrédules.

Le mélange avec les Syriens et les Grecs, qui avoient hérité de toutes les voluptés de l'ancienne civilisation, et qui y joignoient toute la mollesse d'un peuple courbé pendant tant de siècles sous le despotisme, dut corrompre les mœurs des Latins. Ce n'est pas qu'on doive accorder une grande foi à cette pureté des hommes grossiers, à cette chasteté de la barbarie, qu'on nous vante comme constituant les mœurs antiques. Les vices, au contraire, sont recherchés dans toute leur difformité par des hommes qui ne peuvent connoître des plaisirs plus délicats : mais l'activité des barbares ne leur permet point d'y demeurer constamment plongés ; tandis qu'on ne sauroit nier ni l'influence du climat corrupteur de la Syrie, ni les exemples dangereux des mœurs d'Antioche et d'Édesse, ni la mollesse efféminée, la perfidie et la lâcheté de ces fils des croisés, nés dans le Levant, qu'on nommoit les Poulains. Les Français, à leur retour de la Terre-Sainte, ne furent peut-être pas plus chastes ; ils ne le furent pas moins qu'avant leur départ : mais leur imagination fut plus constamment nourrie de toutes les pensées du luxe, de tous les apprêts de la volupté.

Les jouissances énervent l'âme, et leur constante recherche rabaisse la nature humaine au niveau de la brute ; mais les jouissances sont, d'autre part, le but du commerce, et le luxe que l'industrie de tout l'univers entretient, devient, de cette manière, un des agens les plus puissans de la civilisation. Les croisés apprirent en Orient à connoître plusieurs des plaisirs que donne la richesse, dont jusqu'alors les Latins n'avoient eu aucune idée : leur industrie fut excitée pour les acquérir ; de nouveaux besoins attirèrent le commerce dans de nouveaux marchés, et lui promirent de nouvelles récompenses ; et les premiers chrétiens qui ouvrirent les portes de l'Orient avec leur épée, y furent bientôt suivis par des marchands, qui au lieu d'en ravir les richesses, s'efforcèrent de les acquérir par un échange équitable.

Ces marchands qui lioient l'Europe à l'Asie, acquirent, par les croisades, une considération que l'état précédent de la société n'auroit pu leur donner. Le baron du onzième siècle, enfermé dans son château, en guerre avec tous ses voisins, et qui ne connoissoit de tout l'univers que l'horizon que ses yeux mesuroient des murs de son donjon, se croyoit un être d'une nature infiniment supérieure au marchand qui venoit en tremblant étaler à ses genoux des étoffes précieuses, et qui sembloit ne prendre

tant de peine que pour satisfaire ses vanités et ses goûts : mais ce même baron , au douzième siècle , quand il se retrouvoit dans une terre étrangère , où sa puissance étoit méconnue , où sa langue n'étoit pas entendue , où le nom même de sa principauté n'avoit jamais été prononcé , retrouvoit avec joie et quelque étonnement le même marchand , qui étoit connu de tous , estimé de tous , et qui rendoit témoignage pour lui. Il s'embarquoit à Marseille , et le nom de son marchand lui servoit de passe-port ; il venoit prendre terre à Gênes , et le nom du même marchand y étoit considéré ; et ses collègues , également marchands , administroient une puissante république ; il touchoit à Messine , et le crédit de son marchand l'y suivoit ; il débarquoit enfin à Tyr ou à Saint-Jean-d'Acres , et à cette immense distance de sa patrie , où toutes les puissances de l'Europe ne lui apparoissoient plus que comme des ombres , le renom de cet homme obscur , de cet homme qu'il avoit méprisé , brilloit toujours du même éclat.

Les succès et les revers des guerres sacrées , en mêlant plus intimement les hommes , et en confondant les rangs , contribuèrent à diminuer l'orgueil aristocratique qui avoit élevé entre l'homme et l'homme des barrières insurmontables. La joie de rencontrer sur les bords du Jourdain ou sur ceux de l'Euphrate , un homme de

même pays et de même langue, faisoit oublier la distance immense que la naissance des deux pèlerins établissoit entre eux. Le chevalier, parmi les rochers de la Lycaonie, ou dans les sables d'Ascalon, étoit quelquefois heureux de partager le morceau de pain de son vilain, ou de boire à la fiole qu'il portoit dans sa panetière; quelquefois ils se rencontrèrent dans les prisons des Sarrasins, et quelquefois la faveur d'un maître barbare élevant l'esclave roturier au-dessus de l'esclave né d'un sang noble, enseignoit à tous deux à estimer à leur juste valeur les hasards de la naissance et de la fortune.

Cependant, d'autre part, les croisades furent favorables à l'orgueil des nobles. Avant cette immense émigration des peuples de l'Europe, la puissance et la richesse assignoient seules les rangs dans chaque baronie; mais la puissance disparoissoit au milieu des armées de croisés, la richesse étoit bientôt épuisée: une plus haute estime fut alors accordée à une qualité qu'on ne pouvoit point perdre, une qualité que la fortune la plus contraire ne pouvoit enlever ni au pèlerin mendiant, ni au captif. La pureté du sang fut regardée comme une distinction d'autant plus précieuse, qu'on avoit de plus fréquens exemples de la vanité de toutes les autres. La science des armoiries et du blazon, la science des généalogies, la connoissance de la noblesse

de toute l'Europe, naquirent durant les croisades, et reçurent d'elles leurs plus importans développemens.

La géographie se forma en quelque sorte avec les croisades; l'univers, auparavant, étoit inconnu à ses habitans : les petits états entre lesquels l'Europe étoit divisée ignoroient presque le nom de ceux avec lesquels ils ne confinoient pas : il fallut apprendre, ce qui aujourd'hui même dépasseroit les connoissances de plusieurs d'entre nous, à comparer les diverses routes qui pourroient, ou par terre ou par mer, conduire de Paris à Jérusalem : les uns traversoient l'Allemagne, la Hongrie, et la vallée du Danube; d'autres prenoient leur chemin par la Lombardie, et les côtes orientales de l'Adriatique; d'autres suivoient l'Italie dans toute sa longueur et s'embarquoient ensuite pour la Grèce; les divers chemins qui traversoient l'Asie-Mineure devoient aussi être comparés, et à tous ceux-là on opposoit la navigation commençante de la Méditerranée. Ce n'étoit pas quelques savans seulement devant lesquels la mappemonde étoit ainsi déroulée, c'étoit la génération tout entière : plusieurs centaines de milliers de pèlerins parloient de l'Asie d'après leur propre expérience, et tous les autres recueilloient avidement des lumières dont ils pouvoient se croire appelés à profiter un jour. La géographie

n'étoit point alors , comme elle est chez nous , bornée à la connoissance des cartes , des noms et des distances : le pèlerin avoit besoin de connoître l'aspect des pays , la bonté des routes , les gîtes , les alimens , le langage des peuples , leurs mœurs , la garantie que donnoient les gouvernemens , enfin tout ce qui devoit lui profiter , lorsque avec un petit nombre de compagnons , son bourdon et sa panetière , il traverseroit ces régions lointaines. Si nous avons à décider quelle est la connoissance acquise dans le moyen âge qui ouvrit le plus l'esprit des peuples , et fit faire le plus de progrès à leur intelligence , nous répondrions sans hésiter : la géographie des pèlerins.

On comprendra sans peine que si cette étude de la géographie fut utile à la masse du peuple , comme substituant des notions positives et saines à une masse effrayante de préjugés , elle fut également utile aux gouvernemens , en servant de base à une plus vaste politique. Tout le système des alliances , tout le système des guerres lointaines dut reposer sur cette connoissance plus exacte de la puissance respective des nations , et de leurs moyens d'agir les unes sur les autres. En effet , c'est à partir des croisades que l'Europe forma un corps social , et que la chrétienté , tantôt divisée , tantôt réunie , ne cessa plus de sentir l'influence que ses divers

états exerçoient les uns sur les autres. Les croisades firent faire des progrès à la stratégie et à l'art de la guerre; elles favorisèrent l'accroissement de la puissance royale, en faisant sentir à chacune des nations, distinguées par leur langue, l'avantage d'avoir un chef commun; elles donnèrent en même temps aux rois une éducation qui leur fut avantageuse, en les accoutumant à vivre avec leurs égaux, ou même leurs supérieurs, à persuader au lieu de commander, et à gagner l'estime comme hommes, au lieu d'imposer seulement l'obéissance comme souverains.

1192.

Les deux princes français qui avoient conduit la troisième croisade, le roi de France et le roi d'Angleterre, avoient, plus qu'aucun de leurs prédécesseurs peut-être, profité de cette vie sociale qui est rarement à la portée des rois, et recherché, par leur conduite personnelle, cette considération qu'on obtenoit alors par des vertus chevaleresques, et que la puissance ne donnoit pas seule. Entre les deux, Richard étoit le meilleur chevalier; mais Philippe-Auguste étoit le meilleur roi: le premier brilloit davantage dans les tournois et sur le champ de bataille; le second retrouvoit sa supériorité non seulement dans les conseils, mais même dans la conduite d'une campagne. Philippe, qui sentoit sa valeur réelle, étoit blessé et humilié de la pré-

férence accordée à son rival, soit par les princes croisés, soit par la renommée qui les jugeoit chez les Sarrasins. Il revint de la Terre-Sainte le cœur rempli de fiel et d'envie; son retour précipité, opposé à la constance de Richard, qui accomplissoit seul le vœu fait en commun, et qui l'illustroit par de nouvelles victoires, ajoutoit encore à sa jalousie et à son désir de vengeance; il n'eut pas plus tôt touché aux rivages de l'Europe, qu'il songea aux moyens d'humilier à son tour son confédéré, de le dépouiller, et de gagner sur lui l'avantage de cette espèce de gloire qui s'attache toujours aux succès. Une même passion ne cessa de l'animer aussi longtemps que vécut Richard, et la fin du siècle fut remplie par une rivalité qui avoit pris naissance à la troisième croisade.

Philippe étoit, il est vrai, lié à Richard par un traité solennel confirmé par des sermens; lors même qu'il ne se seroit pas engagé, au moment de son départ de la Terre-Sainte, à protéger et garantir tous les états du roi d'Angleterre comme les siens propres, encore auroit-il dû respecter dans Richard les droits d'un croisé et d'un pèlerin, dont il n'étoit point permis, sous peine d'excommunication, d'attaquer les propriétés, tant qu'il étoit retenu par l'accomplissement de son vœu. Enfin le pape avoit pris le roi d'Angleterre sous sa protection spéciale;

1192.

et dans l'audience qu'il avoit donnée à Philippe, à son passage à Rome, il lui avoit interdit toute violence contre son ancien frère d'armes ; mais l'Église offre toujours aux hommes puissans quelque moyen de compensation, pour se disculper de la violation de ses lois, surtout lorsque ses intérêts propres ne sont pas compromis. Philippe chercha l'occasion de faire preuve d'un zèle pieux, soit pour mettre sa propre conscience en repos, soit pour gagner les suffrages des prêtres et du vulgaire, et pouvoir ensuite agir avec plus de liberté contre son rival. Une dame, châtelaine de Bray-sur-Seine, la lui fournit : un chrétien dans son château avoit tué et volé un Juif ; elle livra l'homicide à la famille de l'offensé, et l'on assura que les Juifs, en lui infligeant le dernier supplice, avoient imité dans plusieurs circonstances la passion de Jésus-Christ. Philippe-Auguste en fut averti le 18 mars, à Saint-Germain-en-Laye, où il séjournoit ; à l'instant il monta à cheval avec toutes ses gardes, et arrivant à toute bride aux portes du château de Bray-sur-Seine, il les fit garder de sorte que personne ne pût échapper ; puis rassemblant tous les Juifs qui se trouvoient dans ce château, au nombre de plus de quatre-vingts, il les fit, sans jugement, tous brûler vifs devant lui (1). Ayant ainsi donné

(1) *Rigord. de gestis*, p. 56. — *Chron. de Saint-Denys*, p. 577.

une preuve éclatante de son zèle pour ce qu'on 1192.
appeloit alors le christianisme , il crut pouvoir
se dispenser de tenir ses sermens.

Pour justifier d'une autre manière encore l'attaque qu'il méditoit contre Richard , Philippe-Auguste fit répandre contre lui les bruits les plus injurieux. Il l'accusa d'avoir été constamment en traité avec Saladin , d'avoir consenti à la ruine de Gaza , de Joppé et d'Ascalon (1) , d'avoir dirigé le couteau des assassins du marquis Conrad , d'avoir causé par le poison la maladie dont Philippe avoit été atteint devant Acre , d'avoir enfin envoyé d'autres assassins arsacides , pour massacrer à Pontoise le roi de France , qui feignit d'être fort alarmé , et qui doubla les gardes autour de sa personne. Philippe s'aperçut cependant qu'il n'étoit pas possible de donner si complètement le change à l'opinion publique , et de faire considérer comme un assassin celui que toute l'Europe célébroit comme le champion de la chrétienté. Aussi jugea-t-il convenable de déclarer qu'il avoit reçu des lettres du prince des Arsacides , qui l'assuroient que ces soupçons n'étoient pas fondés , et qu'aucun projet n'avoit été formé contre sa vie. (2)

(1) *Philippidos* , Lib. IV , p. 167.

(2) *Rigordus de gestis* , p. 37. — *Chroniq. de Saint-Denys* , p. 377. — On trouve aussi dans *Rymer Acta publica* , T. I ,

1192.

Il étoit plus facile de jeter des semences de discorde et de guerre civile dans les états de Richard Cœur-de-Lion, que de faire soupçonner sa loyauté ; et Philippe, dès l'instant de son retour en France, y travailla avec activité. Par l'étendue de ses domaines le roi d'Angleterre étoit infiniment plus puissant que Philippe ; mais sa monarchie se ressentoit des guerres continuelles que Richard lui-même et ses frères avoient excitées, avec autant d'imprudence que d'impiété, contre leur père ; des haines que plusieurs des grands seigneurs nourrissoient contre Cœur-de-Lion, et des habitudes d'anarchie et de violence militaire qu'il avoit contribué à entretenir.

Richard, en partant pour la Terre-Sainte, avoit désigné comme son successeur Arthur, fils de Geoffroi son troisième frère, et de Constance de Bretagne. En effet, l'ordre de primogéniture et le droit de représentation devoient lui assurer la couronne, comme Philippe, qui avoit été l'ami intime de Geoffroi, le soutint dans une autre occasion ; mais Ri-

p. 71, des lettres du Vieux de la Montagne à Léopold, duc d'Autriche, pour disculper Richard du meurtre de Conrad, et en prendre la responsabilité sur lui seul. On ne peut s'empêcher, en lisant ces lettres si évidemment supposées, d'élever des soupçons contre celui en faveur de qui on produit des pièces aussi fausses.

chard en même temps avoit laissé l'adminis- 1192.
tration de son royaume , et des duchés de Nor-
mandie et d'Aquitaine , à sa mère Éléonore et
à son quatrième frère Jean , qu'il avoit fait
comte de Mortain. Il avoit donné pour conseils
à ce dernier , qu'il avoit en vain cherché à ga-
gner par des bienfaits , mais qu'il n'aimoit et
n'estimoit pas , Guillaume , évêque d'Ély , son
chancelier , et Gautier , archevêque de Rouen.
Le prince Jean étoit ambitieux , inconstant ,
inquiet , mais il manquoit de résolution ; et
après s'être engagé dans des intrigues téné-
breuses , il n'osoit pas en saisir les fruits. Il
prétendoit succéder à la couronne de préférence
à son neveu ; il auroit même volontiers pro-
fité de l'absence de son frère pour le supplanter ,
comme un de ses ancêtres , Guillaume Ruffus ,
avoit , durant la première croisade , supplanté
Robert ; mais ses complots souvent déjoués par
sa mère , produisoient plutôt du désordre que
des révolutions. L'évêque d'Ély , que son or-
gueil avoit rendu odieux au peuple , avoit été
chassé du royaume par l'archevêque de Rouen :
l'autorité du pape avoit été tour à tour invo-
quée par les deux partis ; des excommunica-
tions et des interdits avoient été fulminés de
part et d'autre ; plusieurs changemens dans
l'administration avoient été accomplis à main
armée ; cependant tous les partis reconnois-

1192. soient également l'autorité de Richard, et recouroient à lui malgré son éloignement. Philippe s'efforça de profiter de toutes ces intrigues; il gagna l'évêque d'Ély : en même temps il fit proposer à Jean sa sœur Alix en mariage; et pour prix d'une alliance entre eux, il lui offrit de garantir sa succession au trône (1). La connaissance de cette négociation secrète fut transmise à Richard, et elle hâta son départ de la Terre-Sainte : elle le détermina aussi à braver tous les dangers de la traversée de l'Allemagne, pour arriver plus tôt en Angleterre.

Philippe ne s'étoit pas adressé au seul prince Jean pour allumer la guerre civile; il avoit aussi réchauffé la haine des barons d'Aquitaine, qui n'avoient point pardonné à Richard les violences qu'ils avoient éprouvées de sa part, lorsqu'il étoit simple duc de Guienne. Élie de Taleyrand, comte de Périgord, et le vicomte de la Marche étoient à leur tête; ils s'assurèrent aussi les secours de Raymond V, comte de Toulouse, et, profitant de la maladie du sénéchal de Gascogne, lieutenant de Richard dans cette province, ils prirent tout à coup les armes, et attaquèrent vigoureusement les officiers et les garnisons qui tenoient pour le roi d'Angleterre. Cependant le sénéchal de Gascogne ayant re-

(1) *Bened. Petrob.*, p. 542, 543. — *Rogerii de Hoveden*, p. 554. — *Johann. Bromton Chron.*, p. 1222, seq.

couverté la santé, et ayant reçu les secours du fils du roi de Navarre, frère de la reine Bérengère, vainquit les barons rebelles, s'empara de plusieurs de leurs châteaux, et remporta aussi des avantages sur le comte de Toulouse (1). Philippe-Auguste ne se montra point ouvertement dans cette circonstance; peut-être étoit-il occupé des acquisitions qu'il venoit de faire en Flandre; il avoit partagé l'héritage du comte Philippe, mort le 1^{er} juin 1191 au siège de Saint-Jean-d'Acre, sans laisser d'enfans. Il avoit réservé, comme douaire, à Mathilde sa veuve, Douai, l'Écluse, Orchies, et quelques autres villes; il avoit transmis à Marguerite, sœur du défunt, et à son mari Baudoin VIII, comte de Hainaut, la Flandre, la mouvance de la Hollande, et les fiefs impériaux de cet héritage, et il avoit retenu pour lui-même, comme dot de la femme qu'il avoit perdue, Saint-Omer, Aire, Arras, et tout l'Artois. (2)

Sur ces entrefaites, Philippe-Auguste reçut la nouvelle de l'arrestation de Richard par Léopold d'Autriche, et de sa translation dans les prisons de l'empereur Henri VI. Aucun sentiment de générosité ne le retint; il résolut de

(1) *Rogerii de Hoveden*, p. 551. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XX, chap. 30, p. 85.

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 542. — *Gilbertus Montensis, in notis*. Ibid. — Oudegherst, *Annales de Flandre*, chap. 88, fol. 148.

193.

profiter avec la dernière rigueur de la calamité de son frère d'armes. Il commença les hostilités dans le Vexin, et il fit ses préparatifs pour envahir la Normandie. Les grands seigneurs de ce duché s'adressèrent au prince Jean, qui, dans les premiers jours de l'année, étoit arrivé d'Angleterre; ils lui demandèrent de se mettre à leur tête pour repousser les ennemis de son frère et de son pays. Mais Jean, qui étoit déjà entré en négociation avec Philippe, et qui étoit prêt à sacrifier l'indépendance de sa patrie et la dignité de la couronne à laquelle il aspiroit, au désir de régner, refusa de combattre les Français, à moins que les Normands ne consentissent à lui faire hommage, ou comme à leur souverain, ou tout au moins comme à l'héritier présomptif de la couronne. Les Normands, ayant répondu qu'ils étoient liés par leurs sermens, soit à Richard, soit à Arthur, duc de Bretagne, Jean passa immédiatement à la cour de Philippe; il confirma l'alliance qu'il avoit contractée avec lui; il se fit reconnoître par lui comme héritier de la couronne, et en échange il lui promit une partie considérable de la Normandie, ou même, selon d'autres, il lui fit hommage pour la couronne d'Angleterre. (1)

(1) *Rogerii de Hoveden Annal.*, p. 554. — *Radulfi de Diceto*, p. 644. — *Gervasii Dorob.*, p. 675.

Jean se hâta ensuite de repasser en Angleterre, pour s'y faire reconnoître dans les châteaux et les lieux forts qui tenoient pour son frère. Il y trouva cependant, soit de la part de la reine Éléonore, soit de la part des barons fidèles au roi et à la patrie, plus d'opposition qu'il n'en avoit attendu. Il sollicita Guillaume, roi d'Écosse, d'envahir sa patrie, et il déchaîna les Gallois, toujours empressés à ravager les campagnes de voisins plus riches et plus industrieux qu'eux. Il sollicita aussi une invasion des Flamands, dès long-temps jaloux de l'Angleterre; mais tous ses efforts pour attirer des ennemis dans son pays furent déjoués; ses serviteurs les plus zélés furent assiégés dans Windsor, et obligés de capituler; et lui-même, découragé par cette résistance, il signa un armistice avec les lieutenans de son frère, et il repassa en France. (1)

Philippe-Auguste savoit mieux profiter de la captivité de son rival, pour étendre ses conquêtes dans la Normandie; dès le mois de février il avoit attaqué la ville d'Évreux; après s'en être rendu maître il s'étoit encore emparé de Neubourg, de Vaudreuil, et d'un grand nombre de châteaux moins importans. Il avoit

(1) *Joh. Bromton Chron.*, p. 1252. — *Chronicon Gervasii Dorobernens.*, p. 1581. — *Guillelmi Neubrigens.*, Lib. IV, cap. 36, p. 38.

1193.

ensuite formé le siège de Rouen ; mais Robert, comte de Leicester, qui s'étoit jeté dans cette ville à son retour de la croisade, inspira tant de courage aux milices urbaines, et dirigea si habilement leurs efforts, que Philippe ayant perdu ses machines, brûlées par les assiégés, fut obligé de se retirer (1). Dans une autre expédition Philippe s'empara de Gisors, de Lions, de tout le Vexin normand, de Beaumont-le-Roger, de Pacy et d'Ivry-sur-Eure. (2)

En Angleterre la reine-mère Éléonore d'Aquitaine s'étoit opposée avec énergie aux entreprises de son fils Jean, et elle avoit défendu les droits de Richard, celui de ses fils qu'elle avoit toujours le plus aimé. Dès qu'elle avoit été avertie de la captivité de celui-ci, elle avoit sollicité ses sujets de tous les ordres à faire les plus grands sacrifices pour payer sa rançon, et elle étoit entrée en négociation avec l'empereur Henri VI, pour l'engager à la fixer. L'avidé fils de Frédéric Barberousse n'avoit aucun motif légitime pour retenir captif le roi d'Angleterre ; il n'avoit pas même un prétexte spécieux pour couvrir la honte de son brigandage. Afin de s'en fournir un, et de donner une couleur tant

(1) *Rigordus de gestis Philippi-Augusti*, p. 39. — *Chronic. Gervasii Dorobern.*, p. 1582.

(2) *Philippidos*, Lib. IV, p. 167. — *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, p. 379.

soit peu plausible à cette violation du droit des gens, il tâcha de faire considérer Richard comme coupable envers la chrétienté, et il le traduisit devant une espèce de tribunal des princes de l'Empire, à Mayence. Là il articula, comme chefs d'accusation contre lui, les traités qu'il avoit faits avec Tancrède, roi de Sicile, ennemi de l'empereur; les revers qu'il avoit éprouvés à la Terre-Sainte; l'inimitié enfin qu'il avoit professée pour Philippe-Auguste, dans laquelle Henri prétendit trouver la preuve d'un projet de livrer ce roi aux Musulmans. Mais Richard repoussa ces accusations avec non moins de fierté que s'il étoit toujours assis sur son trône; il demanda que le calomnia-teur qui osoit l'accuser vînt se mesurer avec lui en champ clos, se soumettant sans répugnance, lorsque son honneur étoit attaqué, à cette procédure chevaleresque, qui ne dégradoit pas les rois. L'assurance de Richard fit impression sur la diète germanique, et Henri VI fut forcé d'énoncer la rançon qu'il exigeoit de son illustre prisonnier. (1)

Henri VI demanda que le roi d'Angleterre payât, pour se racheter de ses mains, la somme prodigieuse de cent cinquante mille marcs,

(1) *Philippidos*, Lib. IV, p. 167. — *Joh. Bromton. Chron.*, p. 1252. — *Radulphi Coggeshale Chron. Anglican.*, p. 73.

1193.

dont il réservait les deux tiers pour lui-même, et le tiers pour le duc d'Autriche. Mais en même temps il chercha à colorer cette odieuse extorsion, de l'apparence d'un traité d'alliance. D'une part, il s'engagea à réconcilier Richard avec le roi de France; d'autre part, il lui concéda le royaume d'Arles ou de Provence en fief. L'anéantissement de l'autorité impériale sur l'Italie avoit brisé le petit nombre de liens qui avoient existé jusqu'alors entre la Provence et l'Empire, et Henri VI savoit bien que par cette inféodation il n'aliéneroit aucun droit effectif. Ces négociations remplirent le reste de l'année : aussi Richard, dans la romance qui nous a été conservée, se plaint-il que déjà il passe un second hiver dans la captivité. Le pape Célestin III adressoit des brefs à l'empereur, dans lesquels il prenoit contre lui la protection de son captif. Richard écrivoit aux justiciers, aux nobles et aux prélats de l'Angleterre, pour les engager à faire un grand sacrifice en sa faveur. Henri VI annonçoit qu'il avoit fixé le jour, tantôt où il mettroit Richard en liberté, tantôt où il le couronneroit comme roi de Provence; mais en attendant, il prêtoit toujours l'oreille aux messages secrets de Philippe-Auguste, qui lui offroient autant d'argent pour retenir ce roi captif, que Richard en vouloit donner pour son

1194.
affranchissement (1). Ces offres et celles du prince Jean avoient presque déterminé Henri VI à rompre ses négociations avec les agens de la reine d'Angleterre; mais les prélats et les grands seigneurs de l'Allemagne parurent enfin sentir quelque honte d'une si longue violation du droit des gens. Ils annoncèrent avec vigueur à Henri VI qu'il étoit temps de tenir sa parole; et lorsque celui-ci, qui avoit déjà-reçu une très-grosse somme d'argent, et d'amples sûretés pour le reste, eut enfin ouvert ses prisons à Richard, le 4 février 1194, après treize mois et demi de détention, l'archevêque de Cologne et le duc de Louvain aidèrent le roi à accélérer son voyage, pour le mettre à couvert du repentir de l'empereur. Richard s'embarqua à Anvers, et le 13 mars il vint prendre terre à Sandwich (2). A peine put-il être précédé par l'avis que Philippe-Auguste s'étoit hâté d'en donner au prince Jean, en lui écrivant *de prendre garde à soi; car le diable étoit déchaîné*: à cette nouvelle, Jean qui n'avoit point assez de force de tête pour suivre les intrigues dans lesquelles il s'engageoit, ou point assez de courage pour affronter les dan-

(1) Ces diverses pièces ont été conservées par Roger de Hoveden. *Annal.*, p. 554 et suiv.

(2) *Rogerii de Hoveden Annal.*, p. 563, 564. — *Radulphi de Diceto imag. Hist.*, p. 645. — *Guill. Neubrigensis de rebus Angl.*, Lib. IV, cap. 38, p. 39.

1194.

gers qu'il provoquoit, se hâta de repasser en Normandie, pour se trouver plus à portée de la protection de Philippe-Auguste. (1)

Mais l'alliance avec un traître entraîne presque toujours plus de dangers que d'avantages. Philippe-Auguste, au mois de janvier de cette année, avoit signé un nouveau traité avec le comte Jean, par lequel le prince anglais s'engageoit à livrer une grande partie de la Normandie au roi français, qui promettoit en retour de lui assurer la couronne (2); toutefois l'approche de Richard causa une telle terreur à ce prince transfuge, qu'abandonnant tous ses projets ambitieux, il ne songea plus qu'à se réconcilier avec son frère. Il crut devoir acheter son amitié par quelque service signalé: une trahison lui coûtoit bien moins qu'une action héroïque; et la restitution au roi d'Angleterre de la ville d'Évreux, dont Philippe lui avoit confié la garde, lui parut le moyen le plus facile de faire oublier ses fautes précédentes. Il invita à un grand repas la garnison française qui avoit été mise sous ses ordres; et lorsque les chevaliers, avec leurs écuyers, au nombre de trois cents environ, eurent déposé leurs armes pour entrer dans la salle des festins, il les fit attaquer tout à coup par sa garde anglaise. Tous ces

(1) *Rogeri de Hoveden*, p. 559.

(2) *Pacta conventa apud Rigordum*, p. 39.

malheureux furent égorgés, et leurs têtes plantées sur des pieux tout autour de la ville, annoncèrent aux Français comme aux Normands, que le comte Jean étoit rentré dans le parti de son frère. Il est probable que Richard n'apprit point cette trahison sans horreur (1); mais il étoit encore chancelant sur le trône, il ne pouvoit disputer sur les conditions auxquelles le plus redoutable de ses ennemis se soumettoit à lui; il accepta donc les excuses et les nouveaux sermens de fidélité du comte Jean, et le reçut en grâce; seulement il évita de lui confier aucun commandement important. (2)

Après deux mois passés en Angleterre, Richard étoit revenu en Normandie le 12 mai pour combattre Philippe-Auguste. Les deux monarques, élevés dans la discipline chevaleresque, étoient vaillans et accoutumés à tous les exercices militaires; mais leurs guerres ressembloient bien plus aux entreprises de deux hardis barons, qu'aux campagnes de deux puissans souverains: ils évitoient toute bataille rangée, toute action qui donnât la vraie mesure de leurs forces, et leurs hostilités se bornoient à quelques escarmouches entre des partis de cavalerie, ou à des surprises de places. Philippe s'empara

(1) *Armorici Philippidos*, Lib. IV, p. 168.

(2) *Rogerii de Hoveden*, p. 568. — *Radulphi de Diceto*, p. 646.

1194.

de nouveau d'Évreux, et se vengea sur les malheureux habitans de cette ville de la perfidie du prince Jean; il fit aussi prisonnier le comte de Leicester, qui s'étoit distingué peu auparavant par la défense de Rouen : d'autre part il fut repoussé devant Verneuil; il ne put empêcher Richard de prendre Loches; enfin il tomba dans une embuscade près de Vendôme, où il perdit beaucoup d'argent, ses équipages, et des registres précieux de la couronne, que jusqu'alors il avoit porté partout avec lui. Cet événement le détermina à fonder les archives royales, où tous les papiers du gouvernement furent dès lors déposés (1). La guerre, lorsqu'elle est réduite à ces petites escarmouches, mérite peu d'être étudiée avec soin. Les deux royaumes n'avoient pas eu le temps de se remettre de l'épuisement de la croisade; les deux champions se trouvant en présence, ne pouvoient plus nourrir l'un ou l'autre l'espérance de faire des conquêtes importantes; leur ressentiment seul s'opposoit à une paix dont tout le monde sentoit la nécessité. Les deux rois eurent, au mois de juin, une conférence dans le Vaudreuil, où ils ne purent s'accorder, parce que Richard refusa de compren-

(1) *Rigordus de gestis*, p. 41. — *Armoricus*, Lib. IV, p. 169. — *Chroniques de Saint-Denis*, p. 381. — *Rogeri de Hoveden*, p. 569. — *Radulphi de Diceto*, p. 647. — *Guill. Neubrigens.*, Lib. V, cap. 2, p. 44.

dre dans la trêve proposée les barons du Poitou qui s'étoient révoltés contre lui (1); mais dans le mois suivant les conférences furent reprises; et cette fois, ils convinrent, le 23 juillet, d'un armistice qui s'étendrait à toutes les parties belligérantes, et pendant lequel chacun conserveroit ce qu'il possédoit, sans pouvoir élever, dans les pays qu'il occupoit, de nouvelles fortifications. (2)

Nous ne sommes point encore arrivés au temps où les contemporains sentent l'importance des événemens civils, où les auteurs de chronique croient devoir transmettre à la postérité autre chose que le récit des combats, et où l'administration a son histoire. Chaque suspension d'hostilités correspond à une cessation de tous les documens historiques, et c'est plutôt par conjecture que sur la foi d'anciens écrivains, que nous pouvons découvrir ce que faisoit la nation française, lorsqu'elle ne répandoit pas son sang. Cependant Philippe-Auguste est le premier des rois de la troisième race qui semble avoir senti que sa dignité lui imposoit quelques devoirs envers son peuple, et que l'argent qu'il recueilloit ne devoit pas être uniquement employé à ses plaisirs ou à ses ca-

(1) *Rogeriū de Hoveden*, p. 569.

(2) *Instrumentum treugæ apud Rogerium de Hoveden*, p. 570. — *Guill. Neubrigens.*, Lib. IV, cap. 3, p. 44.

1194.

prices ; on lui doit entr'autres les premières tentatives faites par le gouvernement pour embellir et assainir Paris. Dès l'an 1183 il avoit bâti dans l'intérieur de la ville une halle pour les marchands, qu'il avoit fermée de murs et de portes, comme les bazars des Orientaux, afin que les négocians pussent plus aisément s'y défendre contre les brigandages des gentilshommes et des soldats (1). En 1185 il commença un ouvrage plus important encore, celui de faire paver les principales rues et les places de Paris, où l'on avoit jusqu'alors enfoncé dans la boue. Une effroyable puanteur s'exhaloit sans cesse de ces rues étroites, où aucun écoulement n'étoit ménagé aux eaux croupissantes ; toutefois les pauvres s'estimoient heureux de s'y réfugier, pour se mettre sous la protection les uns des autres, tandis que leur isolement dans les campagnes les exposoit aux plus cruelles vexations. L'entreprise de paver Paris doit être comptée parmi les actions les plus louables de Philippe-Auguste ; dans aucune peut-être il n'eut plus en vue l'utilité publique, la santé et l'aisance de tous les habitans (2). Mais ce ne furent pas là les seuls travaux publics par lesquels Philippe-Auguste embellit sa capitale : tandis que des temples dans un style

(1) *Rigordus*, p. 11. — *Philippidos*, Lib. I, p. 127.

(2) *Rigordus de gestis Philippi*, p. 16.

nouveau d'architecture , et dont le plus illustre fut l'église cathédrale de Notre-Dame , commençoient à lui imprimer un caractère de magnificence et de grandeur , trois hôpitaux et deux collèges nationaux furent fondés , des aqueducs amenèrent à la ville des eaux plus pures , et une nouvelle enceinte commencée à l'époque de la troisième croisade , étendit considérablement l'espace laissé aux habitans , et leur promit en même temps une sécurité qu'ils n'avoient point encore connue , soit contre les brigands , soit contre les ennemis extérieurs. (1)

A cette époque , au reste , Philippe-Auguste n'étoit pas moins distrait des soins de l'administration que de ceux de la guerre , par des soucis domestiques qui pouvoient , à leur tour , compromettre sa sûreté elle-même. Il avoit perdu sa première femme avant de partir pour la croisade , et il avoit dès lors cherché à contracter un second mariage qui s'accordât avec ses vues politiques. L'évêque de Noyon s'étoit rendu de sa part en Danemarck , pour demander la main d'Ingeburge , sœur de Canut VI , et fille de Waldemar-le-Grand : la dot la plus importante que devoit lui apporter cette princesse , c'étoit l'alliance des Danois contre les Anglais. Ingeburge arriva en France ; Philippe-Auguste alla au-devant d'elle jusqu'à Arras , et

(1) Dulaure , *Histoire de Paris* , T. II , p. 76 et suiv.

1194.

il fut marié avec elle à Amiens, la veille de l'Assomption de l'année 1195. On assure que cette princesse étoit brillante de beauté, et enrichie de toutes les vertus. Cependant, pour quelque cause qui n'a point été expliquée, et qu'on ne manqua pas d'attribuer à un sortilège, le jour même de son mariage le roi conçut pour elle une invincible aversion, et ne songea plus qu'à s'en séparer. On vit à cette occasion combien l'esprit de servilité des cours avoit fait de progrès parmi les nobles et parmi les prélats de France. Dès que le caprice du roi fut connu, quatre-vingt-deux jours après son mariage, des seigneurs français se présentèrent à une assemblée d'archevêques, d'évêques et de barons, tenue à Compiègne; et là ils affirmèrent par serment qu'il y avoit parenté à un degré prohibé, entre la première et la seconde femme du roi. Quoique cette parenté éloignée ne fût nullement comprise dans les prohibitions de l'Église, l'assemblée prononça immédiatement le divorce. Il est vrai que cette décision ne suffit point pour rendre au roi sa tranquillité; Ingeburge ne voulut pas s'y soumettre, ou retourner en Danemarck; elle se retira dans un couvent du diocèse de Tournai. Son frère Canut VI s'adressa à la cour de Rome pour obtenir justice contre le roi de France: Célestin III lui envoya des légats, publia des bulles contre lui; il essaya,

quoique en vain, de l'arrêter par la menace de toutes les foudres de l'Église (1). Philippe-Auguste avoit la plus haute idée du pouvoir et de la sainteté de la cour de Rome; il croyoit qu'une rébellion contre elle pouvoit mettre son âme en danger, et les exemples fameux ne lui manquoient pas pour lui apprendre combien la résistance exposoit sa couronne; mais il étoit orgueilleux, il étoit obstiné, et de plus, il étoit amoureux de Marie, fille de Berchtold, seigneur dont les terres s'étendoient dans le Tyrol, la Bohême et l'Istrie, et qui, du nom de son château de Méran, prenoit le titre de duc de Méranie (2). Il chercha vainement à concilier sa passion avec les ordres du pape; il hésita long-temps, il négocia long-temps avec la cour de Rome et ses légats; enfin, au mois de juin 1196 il épousa solennellement Marie, au mépris d'une bulle de Célestin III adressée à l'archevêque de Sens, par laquelle le pape avoit annulé son divorce, et lui avoit interdit de se remarier, sous peine d'excommunication. (3)

(1) *Rigordus de gestis Phil.*, p. 58. — *Annalista Aquacinctin.*, *ibid.* — *Radulfi de Diceto*, p. 645. — *Gervasii Dorob.*, p. 677.

(2) *Rigordus de gestis*, p. 46. — *Rogeri de Hoveden*, p. 577. — *Chron. de Saint-Denys*, p. 585.

(3) *Pagi critica in Baron.*, p. 711 et 715.

Guillaume de Neubridge raconte que Philippe-Auguste voulut épouser la fille de Conrad, comte palatin, qui étoit

1191.

La paix ne rendit pas plus aux sujets de Richard qu'à ceux de Philippe-Auguste, le repos après lequel ils soupiroient. Richard avoit besoin d'argent pour payer sa rançon. Philippe en avoit besoin pour gagner les cardinaux de la cour de Rome, au jugement desquels il devoit soumettre son divorce, et l'un et l'autre semblèrent se disputer à qui sauroit le mieux pressurer ses sujets. Les exactions inventées par l'un étoient presque aussitôt imitées par l'autre; et comme ils ne savoient pas, ou ne pouvoient pas peut-être lever des impôts réguliers, la rapacité du fisc se manifestoit le plus souvent par des violations arbitraires du droit de propriété, et par de criantes injustices. Philippe accabla surtout les églises, prétendant qu'il destinoit à la défense de la Terre-Sainte les trésors qu'il leur enlevoit (1). Richard ayant destitué son chancelier, déclara invalides tous les diplômes qui avoient été scellés par lui, et il força ceux qui fondoient leurs droits sur ces diplômes à les faire sceller pour la seconde fois de son sceau nouveau, en payant pour cela une taxe très-

nièce de Henri VI, pour resserrer ainsi son alliance avec l'empereur; mais que cette jeune personne, indignée de la conduite du roi des Français à l'égard d'Ingeburge, se déroba à la maison paternelle, pour se marier à Henri de Saxe, à qui elle étoit précédemment promise. — *Guillelmi Neubrigensis de rebus Anglicis*, Lib. IV, cap. 32, p. 36.

(1) *Rigordus de gestis*, p. 41.

onéreuse. En même temps il leva sur les tournois une imposition considérable ; chaque comte, pour avoir la permission d'y assister et d'y combattre, devoit payer vingt marcs d'argent, chaque baron dix, chaque possesseur de fief quatre, et chaque simple chevalier deux ; mais la passion de ces fêtes militaires alloit toujours en croissant, et elle étoit si forte, que cet impôt nouveau devint l'un des plus productifs entre ceux qu'il percevoit dans ses provinces françaises. (1)

Richard se trouva néanmoins à cette époque affranchi d'une partie considérable de la rançon qu'il devoit payer. Il avoit presque satisfait l'empereur Henri VI, mais il étoit toujours débiteur du duc d'Autriche. Le clergé publioit que pour punir ce prince d'avoir porté les mains sur un champion de la croix, le ciel avoit déjà frappé son peuple de plusieurs calamités. Cependant Léopold supportoit avec une admirable résignation les souffrances infligées à ses sujets, en punition de son propre crime ; enfin, l'Église fut satisfaite, et le duc Léopold fut atteint dans sa propre personne. Le jour de saint Étienne, 26 décembre 1194, il combattoit dans un tournoi, lorsque son cheval se renversa sur lui,

(1) *Rogeri de Hoveden*, p. 572. — *Radulphi de Diceto*, p. 648. — *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. V, cap. 3 et 4, p. 45.

1194.

et lui brisa le pied. Les douleurs étoient atroces, et les médecins déclaroient qu'il n'y avoit d'espérance de le sauver qu'en lui coupant la jambe; mais aucun d'eux ne se sentoit en état de faire l'opération, ou n'osoit en encourir la responsabilité. Dans une agonie de souffrances, Léopold les supplioit tous l'un après l'autre de le délivrer : il demanda le même service à son fils, et ne pouvant l'obtenir ni des uns ni des autres, il prit lui-même une hache qu'il plaça sur sa jambe, et il contraignit un de ses domestiques à frapper dessus avec un maillet : en trois coups le pied fut séparé de la jambe ; mais Léopold ne survécut point à une opération si barbarement faite. Le clergé de Vienne le considérant comme puni par un jugement du ciel, ne voulut pas l'enterrer, jusqu'à ce que son fils eût renvoyé à Richard les otages que le roi d'Angleterre avoit donnés pour sûreté de sa rançon. (1)

Les pays de la langue provençale, au midi de la France, prenoient fort peu de part aux guerres et à la rivalité de Richard et de Philippe-Auguste. A peine avoient-ils remarqué la vaine concession du titre de roi de Provence, que Henri VI avoit faite à Richard; et le roi d'An-

(1) *Rogerii de Hoveden*, p. 574. — *Guill. Neubrigensis*, Lib. V, cap. 8, p. 47.

gleterre une fois remis en liberté, ne songea jamais à prendre possession de ce royaume nominal. Les Provençaux arrivés alors au terme le plus élevé de leur civilisation, regardoient les Français du nord comme des barbares qu'ils étoient forcés de craindre, en même temps qu'ils les méprisoient. Chez eux le commerce et les arts avoient fait des progrès rapides; leurs villes étoient riches et industrielles, et chaque jour elles obtenoient de leurs seigneurs de nouveaux privilèges et une plus grande liberté (1). Jamais la poésie n'avoit été cultivée avec plus de zèle; presque tous les troubadours dont les noms sont demeurés célèbres pendant six siècles, et dont les ouvrages ont été tout récemment rendus à la lumière, appartenoient à l'époque où nous sommes parvenus. Le moine des îles d'Or, leur biographe, les introduit pour la plupart à la cour, ou du bon comte Raymond V de Toulouse et de Saint-Gilles, ou de la vicomtesse Ermenegarde de Narbonne, ou du vicomte de Béziers, Roger II. Ce n'est pas qu'il faille ajouter beaucoup de foi aux aventures romanesques ou galantes qu'il leur attribue: son récit ne prouve presque autre chose que l'indulgence avec

(1) Voyez sur les privilèges accordés par Raymond V à Toulouse et à Nîmes, *Histoire de Languedoc*, Liv. XX, T. III, p. 95. — *Histoire de la ville de Nîmes*, T. I, Liv. III, p. 248.

1194. laquelle on traitoit alors le dérèglement de l'imagination, et souvent le dérèglement des mœurs. (1)

Dans le même temps et les mêmes régions, l'esprit humain brisoit les antiques chaînes de la superstition; les Vaudois, les Patérins, les Albigeois, s'élevoient à une religion plus pure; ils soumettoient à l'examen, des erreurs longtemps consacrées par les fraudes des fourbes, et par l'aveugle confiance du peuple. Malheureusement un sombre enthousiasme remplaçoit souvent chez eux la croyance absurde qu'ils avoient abandonnée; alors, quoique leurs mœurs en devinssent plus pures, leur raison ne faisoit point de progrès. Le temps approchoit où ces mêmes controverses devoient inonder de sang les pays de langue provençale; et déjà, dans l'année 1194, on vit paroître sur la scène plusieurs des acteurs ou des victimes de la grande tragédie des Albigeois.

Ermengarde, qui pendant plus de cinquante ans avoit gouverné avec gloire la vicomté de Narbonne, devoit en partie sa réputation aux cours d'amour qu'elle avoit présidées, et dont quelques arrêts remarquables nous ont été con-

(1) Millot, dans l'*Histoire littéraire des Troubadours*, a donné l'extrait de ces vies, reproduites dans *Crescimbeni* et dans *Nostradamus*.

servés (1). Elle mourut au mois d'avril 1194, à Perpignan, dans les états d'Alfonse II, roi d'Aragon, où elle s'étoit retirée; après avoir, dès l'an 1192, cédé la vicomté de Narbonne à Pierre de Lara, son neveu, qui la transmit fort peu de temps après à son fils Aimery. Avec ce dernier commença la souveraineté de la maison espagnole de Lara, à Narbonne. (2)

Roger II, vicomte de Béziers et de Carcassonne, gendre de Raymond V, comte de Toulouse, mourut aussi le 20 mars de cette même année, et son fief passa à son fils Raymond Roger, alors âgé de neuf ans seulement, qui fut mis sous la tutelle de Bertrand de Saissac. Roger II, qui avoit gouverné vingt-sept ans les quatre vicomtés de Béziers, Carcassonne, Razes et Albi, avoit, par son indulgence, contribué plus qu'aucun autre prince de France à répandre les opinions des Albigeois; on a cru même qu'il les partageoit: cependant les largesses qu'il accorda aux églises par son testament, indiquent le contraire. Mais pendant son long règne, il fut engagé dans des guerres continuelles avec des seigneurs plus puissans que lui, et surtout avec son beau-père, le comte de Toulouse; et il avoit besoin, pour sa sûreté, de se concilier

(1) Raynouard, *Troubadours*, T. II, des *Cours d'amour*, p. 107.

(2) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XX, p. 89.

1194. l'affection de ses sujets. Bertrand de Saissac, en se chargeant de la tutelle du jeune Raymond Roger, prit l'engagement de ne souffrir aucun hérétique dans le diocèse de Béziers. Malgré cette promesse que le clergé avoit exigée de lui, son administration fut marquée par les progrès rapides de la secte réformée. (1)

Enfin, dans les derniers mois de la même année, Raymond V, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, mourut aussi à Nismes, âgé de soixante ans : c'étoit le plus puissant des princes de la langue provençale, et le plus libéral protecteur des troubadours, qui le désignent toujours par le nom de *bon comte Raymond*. Il avoit eu trois fils, dont l'aîné, âgé de trente-huit ans, lui succéda sous le nom de Raymond VI. Le second, nommé Albéric Taillefer, qui avoit épousé l'héritière de Dauphiné, mourut avant son père, sans laisser d'enfans. Le troisième, Baudouin, n'eut presque aucun apanage. (2)

1195—1196. En succédant à son père, Raymond VI se trouva engagé comme lui dans l'alliance du roi de France, et exposé à l'inimitié de Richard, avec lequel la maison de Toulouse avoit eu de longs démêlés. Philippe, lorsqu'il avoit traité avec le roi d'Angleterre, avoit réservé au comte Raymond le droit d'être compris dans l'armis-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XX, p. 91-95.

(2) *Ibid.*, Liv. XX, p. 95-98. — *Rigordus de gestis*, p. 42.

tice : celui-ci ne voulut pas l'accepter ; mais après quelques hostilités, il préféra traiter directement avec Richard , et il profita pour cela du moment où la guerre se renouveloit entre les deux rois. Richard renonça à ses antiques prétentions sur l'héritage de la maison de Toulouse : il restitua le Quercy à Raymond VI ; et pour s'attacher désormais ce puissant prince, il lui donna en mariage sa sœur Jeanne, veuve de Guillaume II, roi de Sicile, alors âgée de trente-un ans. Il lui attribua pour dot l'Agénois, dont Raymond VI fit hommage au duc d'Aquitaine, s'engageant à faire pendant un mois le service de ce fief, avec cinq cents hommes entretenus à ses dépens. Pour contracter ce mariage, Raymond VI dut se divorcer d'avec Bourguigne de Lusignan, sa troisième femme, dont il prétendit être parent à un degré défendu. (1)

La mort d'Alfonse II, roi d'Aragon, survenue à Perpignan le 25 avril 1196, apporta un dernier changement à la politique de cette partie de la France qui parloit la langue provençale. Pendant un règne de trente-quatre ans, Alfonse II avoit étendu la domination aragonaise sur une partie considérable de la France. Les comtes de Foix, de Comminges, de Bigorre, s'étoient accoutumés à le regarder comme leur seigneur. Parlant lui-même la langue proven-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XX, p. 103.

1195—1196.

çale, aussi bien que ses sujets, les Catalans; protégeant les troubadours et les attirant à sa cour, il étoit parvenu à être regardé, beaucoup plus que le roi de France, comme le compatriote et le seigneur naturel des Provençaux; l'anéantissement de l'autorité impériale dans le royaume d'Arles lui laissoit oublier qu'il avoit un sazerain dans les comtés de Provence et de Forcalquier. Le vicôme Roger l'avoit reconnu pour son seigneur dans le Carcassez et le Rasez; Montpellier et Narbonne dépendoient de lui, le Roussillon et la Cerdagne avoient été réunis à son royaume. Le roi d'Angleterre, par une politique imprudente, avoit constamment contribué à son agrandissement : le seul comte de Toulouse y mettoit obstacle, et cette rivalité avoit troublé le long règne de Raymond V. La mort d'Alfonse II et le bas âge de ses enfans arrêterent les progrès de la maison d'Aragon en France. Pierre II, son fils aîné, lui succéda dans le royaume d'Aragon, et les domaines de sa maison, entre les Pyrénées et le Rhône; le second, Alfonse, eut en partage les comtés de Provence et de Forcalquier. (1)

Le besoin universel de repos, et l'épuisement

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XX, p. 104. — Bouche, *Histoire de Provence*, Liv. IX, Sect. II, p. 175. — *Zurita Indices rerum ab Arag. reg. gestar.*, Lib. I, p. 59. — *Mariana. Hist. Hisp.*, Lib. XI, cap. 19, p. 543.

des trésors des rois de France et d'Angleterre, ^{1195-1196.} à la suite de la croisade, les avoient déterminés à suspendre leurs combats. Le désordre de leurs finances avoit encore été augmenté en 1194, par l'intempérie des saisons, les mauvaises récoltes et la famine qui en avoient été la suite (1). Cependant Richard ne pouvoit oublier la manière lâche et perfide dont Philippe avoit profité de ses malheurs; et celui-ci ne pouvoit pardonner à son rival le mal qu'il lui avoit fait lui-même, ou le blâme public qu'il avoit encouru à son occasion. La trêve qu'ils avoient signée devoit durer jusqu'à la Toussaint de l'an 1195, mais elle fut mal observée de part et d'autre. Leurs sujets étoient sûrs de leur plaire en se nuisant réciproquement, pourvu qu'ils réussissent à sauver les apparences. Aussi les frontières des deux états étoient-elles sans cesse désolées par des brigandages que les gouvernemens ne cherchoient point à réprimer. (2)

Peu s'en fallut que Richard, qui rarement s'étoit montré patient, prît cette occasion pour recommencer la guerre. Henri VI, empereur d'Allemagne, l'en sollicitoit : il lui envoya une magnifique couronne d'or, en l'invitant à attaquer de son côté Philippe-Auguste, avec lequel il s'étoit brouillé lui-même, sans qu'on nous

(1) *Rigordus de gestis*, p. 42.

(2) *Rogeri de Hoveden*, p. 573.

1195—1196. en fasse connoître la raison (1). Les rois de France et d'Angleterre étoient entrés chacun de leur côté dans le Berri, et l'on s'attendoit à une grande bataille proche d'Issoudun, lorsque Richard prit généreusement le parti de sacrifier ses ressentimens à l'avantage de son pays. Il se rendit auprès de Philippe avec une suite peu nombreuse; il lui fit de nouveau hommage pour la Normandie, l'Anjou et le Poitou, et il fixa avec lui les bases d'un traité de paix pour lequel les deux rois convinrent de se rassembler à Galaon, dans le Vaudreuil, le 15 janvier 1196 (2). A cette nouvelle conférence, la paix fut en effet signée entre la France et l'Angleterre: Richard céda à Philippe Gisors et tout le Vexin normand; celui-ci abandonna en retour, à l'Anglais, différentes conquêtes qu'il avoit faites en Normandie, et ses prétentions sur le Berri et sur l'Auvergne. La princesse Alix de France, épouse long-temps destinée à Richard, et que son père avoit séduite, fut alors seulement restituée à Philippe-Auguste, qui la maria à Guillaume, comte de Ponthieu. (3)

Richard eut au reste bientôt lieu de s'applau-

(1) *Rogeri de Hoveden Annal.*, p. 576.

(2) *Rigordus de gestis Philippi*, p. 42. — *Rogeri de Hoveden*, p. 577.

(3) Le traité est rapporté par Rigordus, p. 43. — *Rogeri de Hoveden*, p. 576-578. — *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. V, cap. 18, p. 50.

dir de n'avoir point prêté l'oreille aux sugges-^{1195-1196.} tions de Henri VI, et de n'avoir point contracté d'alliance avec lui pour attaquer le roide France; car s'il avoit combiné ses plans avec Henri, il se seroit peu après vu délaissé par son allié. Dans la même année 1196, cet empereur passa d'Allemagne en Italie, pour ramener à la soumission les Normands des Deux-Sicules, sur lesquels il prétendoit régner au nom de sa femme Constance, et qu'il avoit révoltés par sa tyrannie. La Pouille, la Calabre, la Sicile, furent tour à tour le théâtre de ses exploits et de ses sanglantes exécutions, jusqu'au 28 septembre 1197, qu'il mourut à Messine, comme on s'y attendoit le moins.

Cependant la guerre s'étoit renouvelée entre Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, sans qu'il soit facile de décider lequel des deux viola le premier le traité de Galaon. Dès l'automne de 1196, Philippe s'empara des deux châteaux d'Aumale et de Nonancourt (1). De son côté, Richard avoit rassemblé un grand nombre de Brabançons ou soldats d'aventure, dont le chef Marchadès paroît avoir été un homme d'un talent distingué pour la guerre, qui s'étoit dévoué au roi d'Angleterre, comme au plus brave

1197.

(1) *Rigordus*, p. 46. — *Philippidos*, Lib. V, p. 175. — *Chroniques de Saint-Denys*, p. 385. — *Rogeri de Hoveden*, p. 579. — *Gervasii Dorobern.*, p. 677. — *Guill. Neubrigens.* Lib. V, cap. 25, p. 53.

1197. chevalier de son temps. Marchadès s'avança dans le Beauvaisis, au printemps de l'année 1197, avec le comte Jean, pour y lever des contributions. Guillaume, évêque de Beauvais, se mit à la tête des milices de la ville pour les repousser, et après un engagement très-vif, le 19 mai 1197, il fut fait prisonnier. A la sollicitation de Philippe, Célestin III fit demander à Richard de vouloir bien lui rendre *son fils, l'évêque de Beauvais*, qui étoit tombé entre les mains des gens de guerre. Le roi d'Angleterre lui envoya en réponse la cotte d'armes de l'évêque, avec ces paroles de l'histoire de Joseph : *Reconnoissez-vous ici la tunique de votre fils ?* (1)

Richard trouva plusieurs des grands seigneurs de France disposés à le seconder dans la guerre qu'il soutenoit contre Philippe-Auguste. Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainault, le même qui fut depuis empereur de Constantinople, s'allia au roi d'Angleterre en 1197, pour recouvrer Aire, Saint-Omer et le comté d'Artois, dont la couronne de France s'étoit emparée à la mort de son prédécesseur (2). Rainaud de Dammartin, comte de Boulogne, le comte de

(1) *Rogeri de Hoveden Annal.*, p. 585. — *Matth. Paris. Hist. Anglica*, p. 155.

(2) *Rymer Acta publica*, T. I, p. 94. — *Rigordus*, p. 46. — *Chroniq. de Saint-Denis*, p. 384. — *Rogeri de Hoveden*, p. 582. — *Radulphi de Diceto*, p. 655.

Champagne, celui de Blois, et Arthur, duc de Bretagne, entrèrent dans la même alliance (1). Le comte de Flandre assiégea ensuite Arras, et Philippe l'ayant forcé à lever ce siège, vers le milieu d'août 1197, le suivit sans précautions, dans un pays coupé de canaux, dont on abattit les ponts tout autour de lui. Il s'y trouva bientôt bloqué de telle sorte, qu'il devoit craindre d'être fait prisonnier avec toute son armée. Ce ne fut qu'en promettant toutes les satisfactions que pouvoit demander Baudoin, et en lui donnant des otages, qu'il réussit à se tirer de ce mauvais pas. (2)

Malgré la réputation de bravoure et de chevalerie des deux rois, la guerre n'étoit signalée par aucune action d'éclat; dans les petites escarmouches, dans les petites surprises de châteaux, ou le pillage des frontières auxquels ils se bernoient, on auroit eu peine à reconnoître ce Richard Cœur-de-Lion qu'on avoit vu la terreur du grand Saladin, ou ce Philippe-Auguste qui devoit être le conquérant futur de la Normandie. Les nations étoient épuisées, les rois ne faisoient qu'une guerre d'aventuriers, et cependant de plus vastes intérêts venoient en-

(1) *Rigordus*, p. 47. — *Rogeri de Hoveden*, p. 582.

(2) *Rogeri de Hoveden*, p. 582. — *Gervasii Dorobern.*, p. 678. — *Matth. Paris. Hist. Angl.*, p. 160. — *Radulphi Coggeshale Chron. Anglican.* p. 79.

1197.

core de redoubler leur jalousie. La mort inattendue de Henri VI, qui n'avoit laissé qu'un fils âgé de quatre ans, le même qui depuis fut Frédéric II, avoit appelé les princes allemands à donner un nouveau chef à l'Empire ; et Richard aussi-bien que Philippe, en favorisant chacun un prétendant au trône, rattachèrent leur querelle à la grande guerre de l'Empire et de l'Église, des Guelfes et des Gibelins.

1198.

Philippe, duc de Souabe, fils de l'empereur Frédéric I^{er}, oncle du jeune Frédéric II, et désigné pour être son tuteur, demanda pour lui-même la couronne qu'il devoit réserver à son pupille : il représenta combien il étoit nécessaire de donner à l'Empire, au parti gibelin, et à la maison de Hohenstauffen, un chef en état de les défendre. Il avoit vingt-trois ans, et son neveu n'en avoit que quatre : il avoit déjà fait preuve de talens militaires, de vigueur et de constance ; et il supportoit alors même, pour son parti, tout le poids d'une excommunication. Le pape Célestin III étoit mort le 8 janvier 1198, et il avoit été remplacé par Innocent III, de la famille des comtes de Segna. Le nouveau pontife étoit âgé de trente-sept ans seulement, et il apportoit sur le trône pontifical les talens d'un ambitieux, l'énergie d'un caractère inflexible, et le fanatisme d'un bigot. C'est à sa vigueur que l'Église romaine a dû surtout l'accroissement

rapide de sa puissance. Innocent III venoit à peine d'obtenir la tiare lorsqu'il se prononça contre la maison de Hohenstauffen, et en particulier contre Philippe de Souabe : avec l'aide de l'archevêque de Cologne et du comte Palatin du Rhin, chefs du parti guelfe, il fit d'abord élever à Andernach, comme roi des Romains, Berchtold, duc de Zaehringen, qui n'osa pas garder la couronne, et qui l'abdiqua bientôt après, moyennant une somme de onze mille marcs d'argent que lui paya Philippe de Souabe. Il est assez probable que cet argent fut fourni par Philippe-Auguste, qui, le 29 juin 1198, contracta une étroite alliance avec le fils du grand Frédéric; et malgré la colère du pape, et l'excommunication dont ce prince étoit déjà frappé, lui fit passer des sommes d'argent considérables, pour gagner les suffrages des électeurs. Philippe fut en effet élu roi des Romains et de Germanie, dans une assemblée des princes et des prélats, tenue à Mulhauzen, et il fut sacré ensuite à Mayence par l'archevêque de Tarentaise. (1)

Le parti guelfe, d'autre part, ne se laissa point

(1) *Otonis de sancto Blasio Chron.*, cap. 46, p. 902. *Inter Murator. Script. ital.*, T. VI. — *Germanic. Chron.*, Lib. XIX, p. 798. *In Struvii Scrip. German.*, T. II. — *Raynaldi Annal. ecclesiast.*, ann. 1198, §. 55 et suiv., p. 15. — *Instrument. confederationis inter Philipp. reg. Franc. et Philippum reg. German. apud Rigordum*, p. 49.

1198.

décourager par l'abdication du duc Berchtold de Zaehringen. Innocent III s'adressa à Richard Cœur-de-Lion pour procurer aux Guelfes l'appui de ce vaillant monarque : il aigrit le ressentiment de Richard contre la famille de ce Henri VI qui l'avoit si injustement retenu en prison, et si cruellement rançonné; il joignit à ce souvenir un intérêt plus immédiat encore, en offrant au roi d'Angleterre la couronne pour son neveu Othon de Brunswick, fils de Henri-le-Lion, duc de Saxe et de Bavière, et de Mathilde, sœur du monarque anglais. Richard avoit déjà donné à ce prince les titres de duc d'Aquitaine et de comte de Poitou, et il l'avoit chargé du gouvernement de ces deux provinces. Il entreprit avec zèle de le faire monter sur le trône impérial, et il consacra soixantedix mille marcs d'argent à cet objet. Othon fut en effet élu par le parti ecclésiastique, et il fut sacré à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne. La date de ces élections diverses n'est pas connue avec précision, (1)

Tandis que les deux rois des Romains combattoient en Allemagne, et que Philippe de Souabe acquéroit une supériorité décidée sur

(1) *Chron. Johannis Bromton*, p. 1274. — Pfeffel, *Histoire d'Allemagne*, T. I, p. 324. — Schmidt, *Histoire des Allemands*, T. III, p. 463, Liv. VI, ch. 6. — *Radulphi Coggeshale Chron. Angl.*, p. 82.

Othon de Brunswick, les rois de France et d'Angleterre, qui pendant l'hiver de 1197 à 1198 étoient convenus d'une suspension d'armes, se préparoient à de nouveaux combats. Richard signa une confédération nouvelle avec le duc de Louvain, les comtes de Flandre, de Brienne, de Guines, de Boulogne, du Perche, de Toulouse et de Blois (1). Il chargea en même temps Marchadès, le chef de ses soldats aventuriers, d'engager à sa solde de nouvelles troupes de Brabançons ou Cotterets. Philippe-Auguste n'avoit point su trouver autant d'alliés; ses finances étoient épuisées, et par la guerre contre Richard, et par les subsides qu'il avoit fournis à Philippe de Souabe. Pour les rétablir, il fut obligé d'accabler son peuple d'exactions nouvelles : l'expédient cependant qui lui fut le plus amèrement reproché, fut le rappel des Juifs, auxquels il vendit la permission de rentrer dans son royaume. Il avoit voulu faire considérer comme un acte de piété leur expulsion et le pillage de leurs biens : lorsqu'il leur permit de rentrer, il fut accusé de conniver désormais à leurs usures; et les prêtres assurèrent qu'il en fut puni par les revers qu'il éprouva dans cette campagne. (2)

(1) *Rogeri de Hoveden*, p. 588.

(2) *Rigordus de gestis*, p. 49. — *Chroniq. de Saint-Denis*, p. 385.

11,8

En effet, Philippe-Auguste étoit menacé de tous les côtés à la fois. Baudouin, comte de Flandres, mit le siège devant Saint-Omer, et s'empara de cette place après un mois d'attaques que le roi de France ne put point interrompre (1). De son côté Richard Cœur-de-Lion, rassemblant sa petite armée au château de Dangu, sur les bords de l'Epte, dirigeoit ses efforts contre l'Isle-de-France, et ravageoit les bords de la Seine au-dessous de Paris. Les deux rois se rencontrèrent auprès de Gisors le 30 septembre, et Richard rendit compte d'une escarmouche entre eux à l'évêque de Durham, par une lettre qui nous a été conservée : le pont de Gisors rompit sous le poids de la troupe du roi de France qui étoit vivement poursuivie; Philippe-Auguste tomba lui-même dans la rivière, et en fut retiré avec peine par la vigueur de son cheval; mais la plupart de ses chevaliers furent faits prisonniers. (2)

La haine entre Richard et Philippe alloit en croissant chaque jour, et ce sentiment prenant

(1) *Rigordus*, p. 49. — *Rogeri de Hoveden*, p. 588. — *Gervasii Dorobern.*, p. 678. — *Oudegherst, Chroniques de Flandre*, chap. 53, p. 155.

(2) *Richardi Epistola in Rymer Acta publica*, T. I, p. 96. — *Rogeri de Hoveden*, p. 589. — *Radulphi de Diceto*, p. 657. — *Matth. Paris. Hist. Angl.*, p. 162. — *Rigordus*, p. 49. — *Armoricus Philippidos*, p. 179. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 385.

la place de l'ambition, donnoit à leurs combats un degré de férocité qu'on n'avoit point vu dans les précédentes guerres. L'un des deux rois fit précipiter dans la Seine trois de ses captifs; il fit arracher les deux yeux à quinze autres, et un seul œil à un seizième, qu'il chargea de reconduire ses compagnons à son ennemi. Aussitôt l'autre roi usa de représailles sur ses prisonniers avec une égale barbarie. Les deux nations s'accusent réciproquement d'avoir commencé, toutes deux prétendent n'avoir fait qu'imiter le fatal exemple que l'autre avoit donné; mais à laquelle des deux qu'appartienne le crime, il est certain du moins que la terreur se répandit dans toutes les familles, et que les dernières horreurs de la guerre atteignirent les simples citoyens comme les soldats. (1)

Déjà le pape Innocent III faisoit sentir aux souverains de l'Europe de quelle main vigoureuse il avoit saisi le sceptre de la chrétienté. S'établissant comme juge entre les prétendans à l'empire romain, il ne voulut reconnoître ni l'un ni l'autre des deux princes entre lesquels les électeurs s'étoient partagés; il chargea ses légats de chasser devant eux les généraux impériaux, et de recouvrer toutes les provinces sur lesquelles l'Église pouvoit former quelques pré-

(1) *Armorici Philippidos*, Lib. V, p. 178. — *Rogerii de Hoveden*, p. 588.

1198. tentions. D'autre part, il poursuivoit les hérétiques, et les entraînoit sur les bûchers; il menaçoit le roi de Léon, de casser son mariage; il vouloit forcer le duc de Bohême de renvoyer sa maîtresse; et le roi Philippe-Auguste, de reprendre Ingeburge, et de chasser Marie qu'il avoit épousée après elle. Il ne s'érigeoit pas seulement en juge des cas de conscience pour les souverains, il ordonnoit aussi aux rois de France et d'Angleterre de mettre fin à leurs longues guerres, et de réunir leurs forces pour défendre la Terre-Sainte. Le cardinal Pierre de Capoue fut chargé d'accomplir, par ses menaces, la réconciliation de ces deux superbes rivaux. (1)

1199. Malgré leur orgueil, les deux rois se soumi-
rent avec déférence aux injonctions du pape. Le jour de la fête de Saint-Hilaire, 13 janvier 1199, ils eurent ensemble, en présence du légat, une conférence entre Andely et Vernon. Richard étoit dans un bateau, et Philippe à cheval, sur le rivage. Là, ils convinrent qu'à partir de ce jour il y auroit entre eux une trêve de cinq ans, durant laquelle chacun conserveroit ce dont il étoit alors en possession: ils se lièrent, à ces conditions, par des sermens mutuels, et leurs troupes furent renvoyées.

Mais une animosité trop violente subsistoit

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, T. XIII, *ad ann.* 1199, §. 30-46, p. 32.

toujours entre les deux rois et les deux peuples, pour que les conditions de la trêve fussent religieusement observées. Marchadès, commandant des soldats d'aventure de Richard, fut attaqué dans sa retraite, et dévalisé par quatre comtes français. Philippe éleva sur ses frontières des fortifications que, selon Richard, il n'avoit aucun droit de construire; de nouvelles difficultés se présentoient chaque jour, et les deux peuples attendoient d'un moment à l'autre la reprise des hostilités. (1)

Sur ces entrefaites, on avertit Richard Cœur-de-Lion que Guidomar, vicomte de Limoges, avoit trouvé un trésor; et la crédulité publique se plut à le représenter comme inestimable. Par les lois féodales, les trésors trouvés étoient réservés au seigneur du fief. Richard demanda le trésor du vicomte; il refusa la part que Guidomar lui en offrit: il vint mettre le siège devant le château de Chaluz-Chabrol, où ce trésor devoit être déposé; et, toujours persuadé qu'on le trompoit, il ne voulut pas même promettre la vie sauve à la garnison qui offroit de lui remettre ce château. Parmi ces soldats réduits à une défense désespérée, se trouvoit un nommé Bertrand de Gourdon, qui nourrissoit contre Richard une haine héréditaire. Ce soldat re-

(1) *Rogeri de Hoveden*, p. 594. — *Math. Paris. Hist. Angl.*, p. 163.

1199. marqua le roi qui faisoit le tour du château, pour chercher par où il commenceroit son attaque. Il le prit de mire et l'atteignit à l'épaule gauche d'une flèche d'arbalète, qui pénétra très-avant dans le côté. Soit que la blessure fût mortelle, ou que, comme d'autres l'ont dit, Richard l'envenimât par son intempérance, il languit sur un lit de douleur, du 26 mars qu'il fut frappé, jusqu'au 6 avril 1199 qu'il mourut. Pendant ce temps, ses guerriers avoient continué le siège du château et s'en étoient rendus maîtres; ils en firent pendre aussitôt tous les défenseurs, à la réserve de Bertrand de Gourdon qu'ils destinoient à un supplice plus terrible. Auparavant Richard voulut le voir. « C'est donc toi, lui dit-il, qui as osé frapper l'oint du Seigneur? — C'est moi, répondit Bertrand avec audace, et je me réjouis de ce que j'ai fait, car j'ai eu le bonheur de venger ainsi mon père et mes deux frères qui étoient tombés par ta main. » Richard fut touché du courage de son ennemi; il ordonna qu'on le laissât libre, et qu'on lui donnât quelque argent pour retourner auprès des siens. Au reste, ces grâces que font les rois sur leur lit de mort, si elles coûtent peu aux mourans, profitent moins encore à ceux qui les reçoivent. On ne tint aucun compte de ce pardon accordé à un prisonnier qui n'avoit fait qu'user du droit de la guerre; Bertrand de

Gourdon, livré aux bourreaux, fut tenaillé avant d'être pendu. Roger de Hoveden accuse Marchadès de cet acte de cruauté (1); mais l'historien Velly en réclame la gloire pour Philippe-Auguste, « qui par sa grandeur d'âme, dit-il, « autant que par politique, voulut tout à la « fois venger la mort d'un ennemi qu'il esti-
« moit, et pourvoir à la sûreté des souve-
« rains. » (2)

(1) *Rogerii de Hoveden*, p. 595. — *Radulphi de Diceto*, p. 657. — *Gervasii Dorobern.*, p. 678. — *Rigordus*, p. 50. *Philippidos*, Lib. V, p. 181. — *Chron. de Saint-Denys*, p. 386. — *Joh. Bromton. Chronic.*, p. 1278. — *Matth. Paris. Hist. Angl.*, p. 164. — *Radulphi Coggeshale Chron.*, p. 85.

(2) Velly, *Hist. de France*, T. II, p. 189.

CHAPITRE XXIII.

*Guerres de Philippe-Auguste et du roi Jean ;
conquête de la Normandie. 1199—1208..*

1199. LA mort de Richard Cœur-de-Lion fut suivie de près par le plus grand changement qu'ait éprouvé dans sa constitution la France féodale. Elle causa la dissolution et la ruine de cette fédération de princes indépendans qui s'étoient partagés long-temps la surface de la France ; elle leur ôta l'appui qu'ils avoient trouvé jusqu'alors dans le plus grand des feudataires, et elle les ramena tous sous l'autorité royale d'un seul souverain.

Jusqu'à la fin du douzième siècle, tous les princes divers qui régnoient des Pyrénées au Rhin, et de l'Océan aux Alpes, étoient Français, sans en excepter ni le roi d'Angleterre, ni le roi d'Aragon. Ils étoient Français, et par leurs sentimens, et par leur langue, et par leurs anciens souvenirs, et même par les liens qu'ils conservoient avec le corps politique ; quoique ces liens fussent tellement relâchés que la constitution de la France féodale étoit plutôt un état de

guerre qu'une organisation civile. Richard, non plus que son père Henri II, n'étoient point des étrangers pour les Français; ils n'étoient point des Anglais, quoiqu'ils prissent le titre de rois d'Angleterre, qu'ils introduisissent en France quelques Anglais dans leurs armées, et qu'on y entendît peut-être parler quelquefois, comme des langues barbares, et l'anglais et le gallois. Ils étoient Français, et se glorifioient de l'être; ils parloient français, ils suivoient les lois et les usages de France; toute leur noblesse, tout leur clergé, tous ceux qui exerçoient sous eux quelque autorité étoient Français, aussi-bien que le plus grand nombre de leurs soldats. Rouen, Poitiers et Bordeaux étoient leurs capitales: ils partageoient leur habitation entre ces villes, et les divers châteaux qu'ils possédoient dans toute la France occidentale; l'abbaye de Fontevrault étoit le lieu de leur sépulture. Durant un règne de neuf ans et demi, Richard paroît avoir à peine passé six mois en Angleterre: avant de régner, toute sa jeunesse avoit été partagée entre l'Aquitaine et le Poitou qu'il avoit gouvernés au nom de son père. Ses sujets français, qui prenoient leurs titres de leurs comtés en Angleterre, ne faisoient pas dans cette île des séjours beaucoup plus longs que lui: ils traitoient ce pays de conquête comme leurs descendans ont traité l'Irlande, et ils se seroient sentis hu-

1199. miliés si on avoit pu les confondre avec leurs sujets.

La rivalité entre les rois d'Angleterre et les rois de France, durant les onzième et douzième siècles, n'avoit donc nullement excité une animosité nationale; et les combats entre eux étoient seulement ceux d'une guerre civile, qui devoit décider de la forme du gouvernement à laquelle les Français seroient soumis. La supériorité presque constante de talens et de vertus des rois normands sur les rois capétiens, avoit long-temps donné lieu de croire que les premiers finiroient par soumettre toute la Gaule. S'ils s'étoient trouvés arrêtés dans leurs conquêtes, c'étoit bien moins par la force de leurs adversaires que par leur propre respect pour le système féodal, pour la foi et l'hommage que le vassal devoit à son seigneur. Ce respect toujours croissant s'unissoit intimement avec leur point d'honneur, avec la chevalerie romanesque, dont leur imagination étoit uniquement nourrie, et avec leur politique dans le gouvernement de leurs propres vassaux: il fut le seul préservatif des rois capétiens, pendant deux siècles d'incapacité et de foiblesse. Mais dans les monarchies le sort des peuples dépend toujours des chances de l'hérédité. A la fin du douzième siècle on vit les grands hommes qui avoient jusqu'alors occupé le trône d'An-

1199.
gleterre, faire place à un prince qui sembloit fait pour perdre la plus florissante monarchie, et qui fut remplacé par un successeur presque aussi méprisable que lui. Jean, avec son fils Henri III, régnèrent soixante-treize ans; et pendant cet espace de temps, la race des Capétiens produisit des princes vraiment distingués : Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe-le-Hardi. Toutes les chances furent tournées : l'Angleterre, comme moins exposée aux invasions, devint la résidence constante de ses lâches rois; en peu d'années, et presque sans combats, ils perdirent la moitié de leurs provinces de France; ils considérèrent ce qui leur en resta comme la partie la plus vulnérable de leur monarchie : loin d'offrir un appui aux autres grands vassaux, tour à tour ils les compromirent et les abandonnèrent, et ils les réduisirent bientôt à n'être, au lieu de souverains indépendans, que de grands officiers de la couronne de France.

Comme Richard ne laissoit point d'enfans, son héritage pouvoit être disputé entre Arthur, duc de Bretagne, fils de Geoffroi son troisième frère, et Jean son quatrième frère. D'après la loi des fiefs observée en Normandie et en Angleterre, et d'après le droit de représentation aujourd'hui établi en Europe, on ne pouvoit hésiter à reconnoître la supériorité des préten-

1199.

tions d'Arthur ; mais ce jeune prince n'avoit que treize ans : sa mère Constance de Bretagne avoit toujours paru plus dévouée au roi de France qu'à celui d'Angleterre, et elle inspiroit de la jalousie à la superbe Éléonore, qui sous Richard s'étoit accoutumée à exercer une grande autorité. D'autre part le prince Jean avoit trente-deux ans ; il prétendoit qu'un nouveau testament de son frère l'avoit appelé à la couronne, et ses intrigues, dès le temps de la croisade, avoient accoutumé les peuples à le regarder comme devant régner sur eux. Pour se saisir du pouvoir il fit preuve de célérité et d'adresse. Hubert, archevêque de Cantorbéry, et Guillaume Marshall, qui fut plus tard comte de Pembroke, passèrent aussitôt par son ordre en Angleterre, pour gagner les suffrages des barons, et obtenir qu'ils lui prêtassent serment de fidélité. Robert de Turnham lui livra la ville de Saumur, et le château de Chinon où étoient déposés les trésors du feu roi. Averti que les seigneurs de l'Anjou, du Maine et de la Touraine avoient prêté serment de fidélité à Arthur et à sa mère Constance, il se porta rapidement, avec la reine Éléonore, et Marchadès, commandant des aventuriers de son frère, d'abord sur le Mans dont il fit raser les fortifications, démolir les maisons, et vendre les habitans comme esclaves ; ensuite sur Angers, qu'il

1199.
 traita presque avec la même rigueur. Le 25 avril, enfin, il reçut à Rouen, des mains de l'archevêque Gaultier, la couronne et le glaive du duché de Normandie. Constance de Bretagne, qui étoit à Tours avec son fils, effrayée de ces rapides succès, confia le jeune Arthur au roi Philippe, qui se hâta de l'envoyer à Paris, et elle reçut des garnisons françaises dans les places de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, qui lui étoient demeurées fidèles. (1)

Sur la nouvelle de la mort de Richard, Philippe-Auguste déclara que le traité qu'il avoit fait avec lui ne le lioit point envers son successeur; et il commença aussitôt les hostilités, en s'emparant d'Évreux et de deux châteaux du voisinage (2). Cependant il n'étoit pas plus préparé que son rival à cet événement, et il consentit volontiers à lui accorder un armistice jusqu'au 15 août, pour avoir le temps de se reconnoître, et juger quel système d'alliance lui conviendrait le mieux. Jean en profita pour

(1) *Rogeri de Hoved.*, p. 596. — *Matth. Paris. Angl. Hist. editio folio.* Lond. 1684, p. 165. — *Radulphi de Diceto imag. Histor.*, p. 705. — *Joh. Bromton Chron.*, p. 1281. — *Gervasii Dorobern. Chron.*, p. 1628. Ces trois Chroniques finissent avec le règne de Richard. — *Henrici de Knyghton. Chr.*, Lib. II, p. 2414. — *Radulphi Coggeshale*, T. XVIII, p. 87.

(2) *Rigordus de gestis*, p. 50. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 386. — *Chronic. Guillelmi de Nangis*, p. 474. In *Acherii Spicilegio*, T. XI, in-4^o.

1199. passer le canal, et se faire couronner à Londres le jour de l'Ascension ; mais moins d'un mois après, le 24 juin, il étoit déjà de retour à Rouen, où il s'occupa de resserrer l'alliance que son frère avoit conclue avec les comtes de Flandre et de Boulogne. (1)

Comme ils en étoient convenus, les deux rois se rencontrèrent sur la frontière le 16 août 1199, entre Gallion et Butavant, et écartant toute leur suite, ils y eurent une conversation de plus d'une heure : cet entretien secret ne servit qu'à les aliéner davantage l'un de l'autre. Philippe, qui connoissoit bien la foiblesse de caractère du roi Jean, en prit avantage pour déployer à son égard toute cette hauteur qui lui étoit naturelle, et qui, en même temps, s'accordoit avec sa politique. Il lui reprocha d'avoir occupé la Normandie et les autres fiefs de France, avant de lui avoir demandé son agrément ; de lui avoir fait hommage, et d'avoir reçu de lui l'investiture qu'il devoit requérir de son seigneur. Cependant il vouloit bien consentir, lui dit-il, à lui accorder la paix ; mais c'étoit à condition que tout le Vexin seroit rendu à sa couronne, et que le jeune Arthur, que Philippe armeroit chevalier, réuniroit à son duché de Bretagne le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Touraine. L'orgueil de Jean se révolta à l'ouïe

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 166.

de ces propositions ; il les rejeta , et les hostilités recommencèrent ; mais Philippe n'en avoit pas moins atteint son but , en affectant cet air de supériorité avec lui. Les caractères foibles ne tardent jamais long - temps à reconnoître l'autorité qu'on s'arroe sur eux ; et Jean , après avoir donné l'essor à sa colère , lorsque Philippe prit avec lui le ton d'un maître , commença bientôt à sentir que son rôle étoit d'obéir. (1)

Philippe-Auguste entra en Bretagne et assiégea les châteaux de Balun et de Lavardin, qui s'étoient révoltés contre Arthur, et qui avoient levé l'étendard de Jean. Un serviteur fidèle du duc Arthur, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, également dévoué à son prince et à son pays, commandoit les troupes que le duc de Bretagne avoit fournies pour ces sièges. Après que la première de ces places fut prise, il reçut avec étonnement de Philippe l'ordre de la raser. Il lui représenta vainement que ce n'étoit pas pour détruire leur propre pays, et pour renverser eux-mêmes leurs forteresses, que les Bretons avoient pris les armes ; il ne put persuader le roi de France, sourd à l'intérêt de son allié, et qui ne consultoit que le sien propre. Guillaume des Roches crut alors devoir soustraire son prince à la protection intéressée d'un faux ami qui le trahis-

(1) *Rogerii de Hoveden*, p. 598. — *Matth. Paris.*, p. 166.

1199. soit, il ménagea la réconciliation d'Arthur, avec le roi Jean, et il conduisit le jeune duc auprès de son oncle, qui parut le recevoir avec amitié. Mais si Arthur devoit se défier du zèle d'un protecteur étranger, qui ne songeoit qu'à ses propres intérêts, il devoit craindre plus encore un parent perfide, qui avoit déjà usurpé son héritage, et qui en vouloit à sa vie. Guillaume des Roches fut averti que Jean alloit faire arrêter Arthur, avec l'intention de le laisser mourir en prison; la même nuit il le fit en secret repartir pour Angers, et il le confia de nouveau au roi de France. Déjà Constance, sa mère, s'étoit remariée à Gui de Thouars, seigneur poitevin, et de tous les côtés Arthur ne se voyoit entouré que d'amis froids, intéressés ou perfides. (1)

Philippe-Auguste, que la défection de Guillaume des Roches avoit forcé à lever le siège de Lavardin et à évacuer le Maine, signa avec Jean un armistice au mois d'octobre, qui, au printemps de l'an 1200, fut suivi d'un traité de paix. La base de cette négociation nouvelle fut l'abandon que firent les deux monarques de tous leurs alliés. Jean s'engagea à ne plus donner de secours à Othon IV, son neveu, nommé

(1) *Rogeri de Hoveden*, p. 598. — *Math. Paris*, p. 167. — *Rigordus de gestis*, p. 51. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 387. — *Hist. de Bretagne*, Liv. VI, ch. 35, p. 180.

roi des Romains. Philippe renonça à toutes les prétentions d'Arthur sur l'héritage de Richard, et borna ses droits à la seule Bretagne. Les comtes de Flandre et de Boulogne d'une part, les Angevins et tous les seigneurs qui s'étoient déclarés pour Arthur de l'autre, furent également sacrifiés. Jean céda à Philippe le comté d'Évreux; mais il rentra en possession du Vexin, et de tout le reste de la Normandie. En même temps il fut convenu que Louis, fils de Philippe, épouserait Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII, et d'Éléonore, sœur du roi d'Angleterre; et Jean se chargeant de doter sa nièce, ou se faisant peut-être de ce mariage un prétexte pour les concessions qu'il vouloit faire, accorda en fief au prince français Issoudun, Graçay, et tout ce qu'il possédoit dans le Berri, avec une somme de vingt mille marcs d'argent, au prix de treize sols quatre deniers sterling le marc. Le traité préparé dès le mois de janvier, fut signé au mois de mai, le jour de l'Ascension. De part et d'autre des gentilshommes furent donnés pour garans, et ils s'engagèrent à abandonner le monarque qui violeroit sa foi, pour se donner à l'autre. (1)

(1) *Rymer Acta publica*, T. I, p. 117. — *Rigordus de gestis*, p. 51. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 387. — *Rogerii de Hoveden*, p. 601. — *Matth. Paris*, p. 167, 168. — *Chron. Guill. de Nangis*, p. 475. — *Radulphi Coggeshale Chronicon Anglican*, p. 87.

1200.

Le mariage de Blanche de Castille, qui, par une combinaison singulière, étoit le résultat d'un traité avec l'Angleterre, non avec l'Espagne, suivit de près la signature de la paix. Éléonore de Guienne, aïeule de cette princesse, alla la chercher en Castille, et la ramena à Bordeaux. Cependant Éléonore, accablée par la vieillesse, et peut-être par les fatigues de ce voyage, prit cette occasion pour se retirer d'un monde sur les révolutions duquel elle avoit eu tant d'influence. Il y avoit alors soixante-quatre ans qu'elle avoit été mariée à Louis-le-Jeune; elle devoit donc approcher de quatre-vingts ans; elle se retira au couvent de Fontevrault, où elle mourut en 1204 (1). L'archevêque de Bordeaux conduisit Blanche au rendez-vous des deux rois en Normandie, et il bénit son mariage avec le prince français le 23 mai de l'an 1200. (2)

La paix que Philippe-Auguste venoit de conclure lui étoit avantageuse; peut-être cependant ne l'auroit-il pas acceptée, et se seroit-il flatté d'arracher de plus grandes concessions encore à la lâcheté ou à l'inconséquence de son rival, si dans le même temps il n'avoit pas été puissamment distrait par sa brouillerie avec la

(1) *Rogeri de Hoveden*, p. 603.

(2) *Ibid.*, p. 603. — *Rigordus*, p. 53. — *Armoricus Philippidos*, Lib. VI, p. 184. — *Mariana*, Lib. XI, cap. 21. *Hispan. illust.*, T. II, p. 586. Mais il retarde ce mariage d'une année, et paroît mal instruit de tous ces événements.

cour de Rome. Mais Innocent III, déterminé à ranger de nouveau tous les rois sous le pouvoir ecclésiastique, lui faisoit éprouver son arrogance, et craindre de nouvelles usurpations. Innocent avoit embrassé avec chaleur la cause d'Ingeburge, fille du roi de Danemarck, et il avoit chargé son légat Pierre, cardinal de Capoue, d'assembler à Dijon un concile pour juger la conduite du roi. La cour de Rome vouloit éloigner de lui Marie de Méran, qu'elle qualifioit de concubine; Innocent avoit écrit aux prélats des églises de France, pour les exhorter à exécuter avec vigueur la sentence quelconque, soit d'interdit, soit d'excommunication, qui seroit prononcée, sans se laisser déconcerter par un appel du roi en cour de Rome. (1)

En effet, le concile s'étoit d'abord réuni à Dijon au mois de décembre 1199; mais les prélats avoient ensuite transféré leur assemblée à Vienne-sur-le-Rhône, comptant qu'ils seroient plus indépendans dans une ville qui relevoit de la couronne impériale, et non de celle de France. Les commissaires de Philippe se présentèrent au concile de Vienne; et, comme Innocent III s'y étoit attendu, ils interjetèrent un appel à Rome; les prélats n'en tinrent

(1) *Innocentii III Epistolæ*, Lib. II, Ep. 189. — *Raynaldi Annal.*, 1199, §. 42, p. 35. — *Vita Innocentii III*, cap. 42; *apud Muratori Script. ital.*, T. III, p. 504.

1200.

aucun compte, et leur accordèrent seulement quelques délais, qui s'étendirent jusqu'au milieu de janvier de l'an 1200; après quoi le concile frappa d'interdit toutes les terres de la domination de Philippe-Auguste, défendant d'y exercer aucune autre fonction du culte que le baptême des petits enfans et l'extrême-onction des mourans (1). Plusieurs des évêques, ceux entr'autres de Paris, de Senlis et de Soissons, se soumirent immédiatement à cette sentence; d'autres, au contraire, à l'exemple de l'archevêque de Reims, différèrent de l'exécuter. Tout le clergé se trouva alors froissé entre deux hommes également violens, orgueilleux et inflexibles; d'une part, Philippe-Auguste qui fit aussitôt chasser de leurs demeures et dépouiller de tous leurs biens tous les évêques et tous les prêtres qui observoient l'interdit; d'autre part, Innocent III qui suspendit tous les prélats et les prêtres qui avoient hésité à s'y soumettre, les obligeant à venir à Rome pour y faire pénitence. Ce n'étoit pas le moyen de rendre la malheureuse Ingeburge plus chère à son mari. Au moment de la célébration de leur mariage on avoit vu Philippe-Auguste trembler, frémir et pâlir tour à tour, et l'on avoit craint qu'il ne tombât évanoui avant la

(1) *Labbe Concilia generalia*, Tom. XI, Part. I, pag. 11 et 12.

fin de la cérémonie (1) ; dès lors sa haine n'avoit fait que s'accroître , et après le concile il voulut se venger sur sa femme des outrages qu'il recevoit à son occasion ; il la fit arrêter et enfermer au château d'Étampes. En même temps il redoubla de hauteur et de dureté envers tous ceux qui l'approchoient ; il exigea des chevaliers , comme des bourgeois , des tailles et des exactions inouïes , et il regarda l'obéissance de ses sujets à leurs prêtres comme une révolte contre lui. (2)

Cependant tous les offices de l'Église étoient suspendus , et avec eux presque toutes les fonctions de la vie civile. Innocent avoit excepté les seuls croisés de l'interdit ; pour eux seuls on disoit encore la messe , et l'on ouvroit les cimetières : du reste , on ne pouvoit point se marier , on ne pouvoit point ensevelir les morts dans une terre consacrée ; chacun étoit obligé de garder les siens dans sa maison , et la vue toujours présente de ces cercueils répandoit la désolation et l'effroi. Tout l'enseignement religieux avoit tendu à persuader aux fidèles que les cérémonies du culte , la célébration de la

(1) *Vita Innocentii III*, cap. 49, p. 503.

(2) *Rigordus de gestis*, p. 51. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 387. — *Vita Innocentii III*, cap. 52, 53, 54, p. 504. — *Radulfi de Diceto imagines Hist.*, p. 658.

1200.

messe, les prières des prêtres, avoient une efficace immédiate sur le salut de leurs troupeaux ; que par conséquent la suspension de toutes ces fonctions mettoit en danger toutes les ames ; aussi dans tout le royaume répétoit-on un mot qu'on attribuoit à Innocent III, qu'il valoit mieux qu'un seul fût puni, que de faire périr à cause de lui tout son peuple. On sollicitoit donc le pape de relever le royaume de l'interdit, et de frapper Philippe d'excommunication. De son côté Philippe adressoit à la cour de Rome de pressantes sollicitations ; il demandoit un jugement, et promettoit de se soumettre à ce qui seroit prononcé sur lui en justice. Cette promesse ne satisfit point Innocent III ; il exigea qu'au préalable Philippe reprît Ingeburge ; qu'il renvoyât Marie hors de son palais, qu'il la chassât même du royaume, et il ne se relâcha sur cette dernière condition, que parce que Marie étoit alors sur le point d'accoucher de son second enfant. Philippe ayant enfin consenti à ce qui lui étoit demandé, Innocent leva l'interdit le 7 septembre 1200, et reçut la demande de divorce qui lui fut présentée au nom du roi de France, par le cardinal Octavien, évêque d'Ostie. Le souverain pontife déclara qu'il y seroit fait droit dans un concile convoqué à cet effet dans la ville de Soissons, où Philippe et

les députés de Danemarck furent sommés de se rendre, dans un délai bizarre de six mois, six semaines, six jours et six heures. (1)

Dans le temps même où Philippe ressentoit le plus de colère contre les prêtres qui avoient mis son royaume sous l'interdit, et s'éloignoit le plus de tout ce qui tenoit à l'ordre ecclésiastique, il prouva cependant qu'il ne comprenoit point dans sa mauvaise humeur les étudiants des écoles de Paris, quoique ceux-ci se destinassent presque tous à la prêtrise, et en partageassent déjà les privilèges. Ces écoles avoient acquis une grande réputation : tous ceux qui vouloient, à cette époque, posséder les sciences à la mode, et s'engager dans la carrière qui offroit les plus brillans succès à l'ambition, accouroient de fort loin pour suivre les leçons des successeurs d'Abailard. On avoit senti cependant que les parens confieroient mal volontiers leurs enfans à un gouvernement étranger, s'ils devoient craindre que, pour tous les écarts de la jeunesse, ils fussent soumis à la justice, ou des seigneurs des fiefs, ou des prévôts des villes, dont on connoissoit la vénalité, la partialité et la cruauté. Un des premiers privilèges attachés à toutes les

(1) *Rogerii de Hoveden*, p. 605 et 608. — *Vita Innocentii III*, cap. 55-58, p. 505. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1200, §. 9 et seq., p. 48. — *Innocentii III Epistolæ*, Lib. III, Ep. 10, 12, 13.

1200.

écoles étoit donc celui de soustraire les écoliers à la juridiction civile, pour les soumettre à celle de l'Église seule. Dans l'année 1200, une rixe entre le domestique d'un écolier allemand et les bourgeois de Paris, servit à donner plus d'authenticité à ces privilèges, et manifesta plus clairement la partialité du roi pour les écoliers.

Un étudiant allemand, qui étoit gentilhomme, et l'un des prétendans à l'évêché de Liège, avoit un valet qui, prit querelle avec des bourgeois, dans un des cabarets de Paris; le valet revint se plaindre à son maître d'avoir été battu; celui-ci appela à son aide tous les autres écoliers allemands, qui, épousant aussitôt sa querelle, se portèrent en foule au cabaret qui leur fut désigné, y entrèrent de force, accablèrent le maître de coups, et le laissèrent demi-mort sur la place. Les bourgeois du voisinage prirent la défense de leur concitoyen; ils suivirent les écoliers allemands jusqu'à leur hospice, qu'ils attaquèrent à leur tour. Thomas, prévôt de Paris, étoit à leur tête; car appelé par son office à maintenir la paix dans les rues, avec le seul appui des bourgeois, il devoit être le modérateur de tous les soulèvemens. Dans la bagarre, cinq écoliers furent tués, les autres portèrent leurs plaintes à Philippe, qui se livrant à un violent accès de colère, fit aussitôt arrêter le prévôt et ceux qui furent signalés

avec lui comme ayant eu part au mouvement. Plusieurs s'enfuirent, mais le roi fit raser leurs maisons et arracher leurs arbres et leurs vignes, et le prévôt lui-même fut mis en jugement, sous cette condition inique, que s'il succomboit à l'épreuve du fer ou du feu, il seroit pendu; que s'il prouvoit au contraire son innocence, il seroit exilé du royaume (1). Philippe publia ensuite une ordonnance qui, la première, a fixé les privilèges de l'université de Paris. Elle obligeoit les bourgeois à jurer de protéger les écoliers, de rendre témoignage en leur faveur, et d'arrêter ceux qui les offenseroient; elle soumettoit les écoliers à la seule justice ecclésiastique, à laquelle ils devoient être rendus, lors même qu'ils seroient arrêtés en flagrant délit, par les magistrats civils; elle changeoit leur demeure en un asile inviolable contre la justice civile; elle étendoit l'immunité jusqu'à leurs domestiques, et elle privoit ceux qui seroient accusés par des écoliers, du droit de se défendre, ou par l'épreuve de l'eau, ou par le combat judiciaire. (2)

1200.

Le temps approchoit cependant où le concile de Soissons devoit s'assembler, sous la présidence du cardinal Octavien, évêque d'Ostie,

1201.

(1) *Rogerii de Hoveden*, p. 605.

(2) Collection des Ordonnances royales, T. I, p. 23. — *Bulæi universitatis Parisiensis*, T. III, p. 2.

1201.

et du cardinal Jean de Saint-Paul, pour juger la parenté alléguée entre Philippe-Auguste, et Ingeburge, et prononcer sur leur divorce : le roi se préparoit à ce jugement en s'efforçant de gagner ses juges par avance. Le cardinal d'Ostie, qui lui avoit été envoyé comme légat, avoit commission de négocier avec lui, pour lui faire abandonner le parti de Philippe de Souabe, et embrasser celui d'Othon. Pour satisfaire sa passion privée, Philippe annonçoit qu'il étoit prêt à sacrifier l'intérêt de son royaume, et le cardinal donnoit à entendre que la cour de Rome, non moins complaisante, sacrifieroit ses principes religieux à sa politique : on pouvoit à peine regarder comme un obstacle quelques parjures qui seroient nécessaires de part et d'autre ; le pape étoit là pour les pardonner : la négociation paroissoit donc en bon train (1). Mais lorsqu'au mois de mars le concile s'assembla à Soissons, et que les ambassadeurs de Canut, roi des Danois, firent valoir les droits de leur princesse ; les engagements du roi et de ses seigneurs qu'ils produisirent, les questions qu'ils adressèrent à Philippe, et tout le débat qui se prolongea quinze jours, l'humilièrent et l'offensèrent tellement, qu'il prit tout à coup le parti d'emmener Inge-

(1) *Epistolæ Innocentii III ad Philippum regem et ad cardinalem Ostiensem apud Raynaldi Annal. eccles.*, ann. 1201, §. 11, p. 67.

burge, et de faire dire aux cardinaux et aux prélat^s qu'ils pourroient s'en aller quand il leur plairoit, car pour lui, il ne vouloit plus se séparer de sa femme. Cette résolution, qui soustrayoit le roi aux ministres de Rome, fut considérée par ses amis comme une victoire, et par les cardinaux, presque comme un affront (1). Ingeburge n'y gagna rien cependant : elle écrivit bientôt après à Innocent III, que malgré cette réconciliation publique elle continuoit à être traitée plutôt en captive qu'en reine (2). La même année, la princesse tyrolienne, Marie de Méran, que d'autres nomment Agnès, mourut en laissant une fille âgée de cinq ans, et un fils nommé Philippe. Innocent III les légitima et les déclara habiles à succéder, non sans exciter ainsi un grand mécontentement parmi les seigneurs de France (3). Ingeburge ne recueillit aucun avantage de la mort de sa rivale; quoique restée seule, elle n'en fut pas mieux traitée par son mari.

La religion n'exerçoit pas sur la réforme des mœurs du peuple une influence plus salutaire que sur celles du roi. Les prédicateurs du chris-

(1) *Rigordus*, p. 53. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 387. — *Rogerii de Hoveden*, p. 609.

(2) *Innocentii III Vita*, cap. 56, p. 505.

(3) *Rigordus de gestis*, p. 54. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 388. — *Rogerii de Hoveden*, p. 612.

1201.

tianisme dénonçoient bien les fautes et les crimes, mais c'étoit pour établir le prix de l'expiation, plutôt que pour empêcher les énormités; ils enseignoient aux hommes par quelles pénitences ils pouvoient effacer la tache du péché, et racheter le repos de leur conscience; ils professoient la science d'endormir le remords, en se donnant la satisfaction du crime, d'être à la fois pieux et scélérat. Si les pages de l'histoire sont plus dégouttantes de sang, au moyen âge, que durant l'antiquité; si l'héroïsme y est plus rare, et les vertus moins pures, on peut sans doute l'attribuer en partie à ce scandaleux commerce, toujours entretenu par les prêtres entre la terre et le ciel. La conscience n'auroit jamais perdu tout son empire, et la morale n'auroit jamais été complètement oubliée, s'il ne s'étoit pas trouvé une classe nombreuse d'hommes qui comptoit pour vivre sur la fausse sécurité qu'elle vendoit aux pécheurs, et sur les fausses pénitences qu'elle substituoit aux vertus. (1)

(1) On trouve dans la Chronique de Raoul, abbé de Coggeshale, sous cette année, une histoire touchante, qui montre à quel point l'enseignement religieux pouvoit être perverti, et combien le clergé étoit loin d'être le gardien des mœurs publiques. « Comme l'archevêque de Reims, oncle du roi Philippe, dit cet historien, se promenoit à cheval, hors de la ville, avec plusieurs de ses prêtres, un de ceux-ci, le chanoine Gervais de Tilbéry, qui nous l'a ensuite raconté lui-même, remarqua une jeune fille qui se promenoit seule dans

On se tromperoit fort cependant, si on croyoit que ceux qui faisoient ce commerce habituel des choses sacrées, et qui spéculoient avidement sur la crédulité de leurs contemporains, étoient

« une vigne. Entraîné par une curiosité de jeunesse, il s'ap-
 « procha d'elle, la salua, lui demanda de qui elle étoit fille,
 « et ce qu'elle faisoit là toute seule. Ayant ainsi occasion d'ob-
 « server de plus près sa beauté, il la *requit enfin courtoise-*
 « *ment d'amour lascif*; alors la jeune fille, avec simplicité dans
 « ses gestes, mais une sorte de gravité dans ses paroles, lui
 « répondit, sans presque lever les yeux sur lui : *A Dieu ne*
 « *plaise, ô bon jeune homme ! que je sois jamais ta maîtresse,*
 « *ou celle d'aucun autre homme ; car si je perdois ma virginité,*
 « *si ma pureté étoit jamais corrompue, il n'y a pas de doute*
 « *que je serois livrée sans aucun remède à la damnation éter-*
 « *nelle.* Maître Gervais, à l'ouïe de ce propos, comprit à
 « l'instant qu'elle étoit de cette impie secte des publicains,
 « que vers ce temps-là on recherchoit et l'on punissoit en tous
 « lieux, mais que surtout Philippe, comte de Flandre, faisoit
 « périr sans miséricorde avec une juste cruauté. » (La jeune
 fille s'étoit en effet rendue suspecte de deux hérésies ; d'une
 part, parce que sa secte pousoit l'horreur de l'impureté jus-
 qu'à interdire le mariage ; d'autre part, parce qu'elle paro-
 issoit nier le pouvoir des indulgences et de l'absolution des
 prêtres). « Comme le chanoine Gervais disputoit avec cette
 « jeune fille, en cherchant à confuter son erreur, l'archevêque
 « arriva, et, averti de l'objet de la dispute, il fit arrêter la
 « jeune fille, et la fit conduire dans les prisons de la ville. »
 Nous ne suivrons pas dans tous ses détails cette douloureuse
 histoire. La jeune fille, aussi-bien que la maîtresse qui l'avoit
 instruite, et qu'elle avoit nommée imprudemment, justifièrent
 leur chaste doctrine avec autant de savoir que de modestie :
 elles furent toutes deux condamnées aux flammes. La maîtresse
 se déroba au supplice, et l'on prétendit qu'elle avoit été en-
 levée par le diable. La jeune fille, sans verser une larme,

1201.

des hypocrites, qui ne croyoient point eux-mêmes ce qu'ils enseignoient; la plupart étoient de bonne foi, même dans leur honteux commerce; ils étoient prêts à exposer leur vie et tous leurs biens temporels pour cette même religion qu'ils avoient transformée en un moyen de s'enrichir; ils étoient animés d'un enthousiasme singère, et ils soutenoient souvent leurs dangereuses doctrines par des actes d'un brillant héroïsme. Mais les âmes élevées mettent toujours dans leur religion ce qu'elles trouvent de bon en elles-mêmes; et d'éclatantes vertus consacrées au soutien d'un faux système, ne font souvent que le rendre plus pernicieux. Dès l'année 1196 la France prêtoit l'oreille à l'un de ces fervens enthousiastes, Foulques, curé de Neuilly, qui arriva enfin à entraîner l'Europe dans une entreprise par laquelle la face du monde fut changée. Son éloquence, ou tout au moins son impétuosité, sa persévérance et son courage inébranlable lui donnoient un empire prodigieux sur la multitude: on racontoit des conversions étranges obtenues par ses prédications, parmi ceux que l'opinion publique flétrissoit de ses derniers mépris: il s'étoit surtout attaché à réformer les

sans proférer une plainte, le subit avec un courage qui égaloit sa modestie.

Radulphi Coggeshale abbatis Chronic. Anglican. Hist. de France, T. XVIII, p. 92.

usuriers et les courtisanes; et après leur avoir fait abandonner leur métier, il mettoit sa gloire à les réhabiliter aux yeux du monde; dans ce but, il obtint du pape Innocent III une indulgence plénière en faveur de ceux qui épouseroient les dernières (1). Plusieurs disciples se mirent sous sa direction pour prêcher, d'abord à Paris, ensuite dans les provinces dépendantes des rois de France et d'Angleterre. En 1198 il avoit prêché devant Richard Cœur-de-Lion, et il l'avoit exhorté à se défaire au plus tôt de ses trois méchantes filles, la superbe, la cupidité et la luxure; et Richard, qui n'avoit pas beaucoup de confiance en sa bonne foi, répondit en présence de tous ses barons : « Eh bien, pour me conformer aux vœux de cet hypocrite, je donnerai mes trois filles en mariage, la superbe aux templiers, la cupidité aux moines de Cîteaux, et la luxure aux prélats de mes églises. » (2)

Mais bientôt Foulques de Neuilly abandonna ses prédications morales, pour y substituer uniquement l'exhortation de défendre, ou plutôt de recouvrer la Terre-Sainte. Après le départ de Richard, Saladin avoit accordé aux seigneurs

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, T. XIII, ann. 1198, p. 12, §. 38. — *Rigordus de gestis*, p. 42 et 48. — *Chron. de Saint-Denys*, p. 384.

(2) *Rogerii de Hoveden*, p. 595.

1201.

latins qu'il avoit vaincus, un assez grand nombre de villes et de châteaux du royaume de Judée, pour qu'ils ne fussent ni privés de toute retraite, ni dépouillés de tout revenu. Mais Saladin mourut au commencement de mars de l'année 1193 (1). Des croisés allemands, arrivés en 1195, forcèrent Henri, comte de Champagne, qui par son mariage avec la veuve du marquis Conrad de Montferrat étoit devenu roi de Jérusalem, à rompre la trêve que Saladin avoit accordée aux chrétiens. Peu après, Henri s'étoit tué en se laissant tomber d'une fenêtre, et les chrétiens, victimes de leur mauvaise foi, avoient été repoussés de toutes parts, et obligés de s'enfermer dans Acre (2). Ce fut d'après ces tristes nouvelles que Foulques de Neuilly essaya d'ébranler encore une fois l'Europe, pour reconquérir la Terre-Sainte.

Foulques distribuagénéreusement les pardons que le pape avoit accordés pour cette nouvelle croisade. « Tous ceux, dit Villehardouin, qui se
« croiseroient, et feroient le service de Dieu un
« an en l'host, seroient quittes de tous les pé-
« chésqu'ils auroient commis, et dont se seroient
« confessés : pource que cil pardon fut ainsi
« grand, moult s'en émurent les cœurs des gens,

(1) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 180, p. 814. — *Pagi critica ad ann. 1193*, §. 11, p. 707.

(2) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 181, p. 815.

« et moult s'en croisèrent (1). » Il y avoit eu un tournoi au château d'Arcis en Champagne, à l'entrée de l'avent de 1199, où les chevaliers, entraînés par un mouvement commun d'enthousiasme, avoient fait vœu d'abandonner ces jeux guerriers pour la vraie guerre à laquelle les appelloit leur religion. Le comte Thibaud de Champagne, et le comte Louis de Chartres et de Blois, avoient les premiers pris la croix : leur exemple avoit été suivi par un grand nombre de leurs vassaux. Simon de Montfort, et Renaud de Montmirail, deux des premiers barons du roi de France, se joignirent ensuite à eux, à l'entrée du carême de l'an 1200. Baudouin, comte de Flandre; Hugues, comte de Saint-Paul, et Geoffroi, comte du Perche, prirent la même détermination, avec un cortège nombreux de leurs chevaliers. Toutefois ils ne se sentoient point encore assez forts pour passer seuls à la Terre-Sainte, et quoiqu'ils eussent de fréquentes réunions, ou parlemens, à Soissons, ils ne pouvoient demeurer d'accord sur les mesures qu'ils avoient à prendre. (2)

Innocent III, qui suspectoit ces seigneurs de vouloir renoncer à leur entreprise, adressa un bref aux évêques de France et d'Angleterre,

(1) Geoffroi de Villehardouin, *Conquête de Constantinople*, ch. 1, p. 1. *Script. Hist. Byzant.*, T. XX.

(2) Villehardouin, cap. 1 à 10, p. 1.

1201.

pour qu'ils déterminassent à partir ceux qui s'étoient liés par des vœux (1). Il n'y avoit cependant parmi les croisés aucun refroidissement de zèle. Ils avoient envoyé à Venise six députés choisis parmi les premiers barons de France, pour s'assurer l'appui de cette puissante république, et convenir du prix moyennant lequel ses vaisseaux les transporteroient à la Terre-Sainte. L'accord fut conclu entre le vieux doge, Henri Dandolo, et Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, avec autant de loyauté de part et d'autre, que de zèle pour la guerre sacrée. Mais à leur retour, les députés trouvèrent le comte Thibaud de Champagne malade, et ce seigneur qui n'avoit pas plus de vingt-deux ans, et qu'on regardoit comme le chef de l'entreprise, ne tarda pas à mourir. Il ne laissoit alors qu'une fille; toutefois sa femme, Blanche de Navarre, étoit grosse, et elle mit bientôt au jour un fils posthume; ce fut Thibaud IV ou le Grand, qui joignit la Navarre au comté de Champagne (2). Toutes les mesures des croisés furent dérangées par cette mort; ils offrirent successivement la direction de l'entreprise au duc de Bourgogne et au comte de Bar-le-Duc, qui la refusèrent l'un et l'autre. Enfin d'après le con-

(1) *Rogerii de Hoveden Annal.*, p. 611.

(2) *Rigordus de gestis*, p. 53. — *Rogerii de Hoveden*, p. 612.

seil de Villehardouin, ils s'adressèrent au marquis Boniface de Montferrat, dont la famille s'étoit déjà illustrée et à la Terre-Sainte et dans la Grèce. Avec lui ils se rendirent au nombre de vingt mille guerriers environ, à Venise, où ils s'embarquèrent le 8 octobre 1202. Dans un autre ouvrage nous avons tracé l'histoire de cette quatrième croisade, et de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens. (1)

L'arrogance du roi Jean d'Angleterre, l'àpreté de ses exactions et l'inconséquence de sa conduite commençoient déjà à aigrir ses sujets contre lui, et Philippe-Auguste, avec lequel il s'étoit si récemment réconcilié, veilloit ces mécontentemens naissans pour en profiter. Jean s'étoit divorcé d'avec une femme dévouée et fidèle, Alvisia de Glocester, et il avoit épousé Isabelle d'Angoulême, qu'il avoit enlevée à Hugues-le-Brun, comte de la Marche, déjà marié avec elle. Ce dernier ne s'étoit pas soumis sans résistance à un tel affront : Aimery, vicomte de Thouars, et Godefroi de Lusignan, vicomte de Limoges, avoient pris les armes pour le seconder : le Poitou étoit soulevé. Ces feudataires invoquoient la justice de Philippe-Auguste comme seigneur suzerain du roi d'Angleterre, et en même temps

(1) Histoire des Républiques italiennes du moyen âge, ch. 14, T. II, p. 366.

1201.

les barons anglais témoignoiēt hautement qu'ils ne vouloient point verser leur sang ou dissiper leur fortune pour aider leur roi à opprimer ses sujets du continent. Toutefois il faut long-temps avant que les peuples passent du mécontentement à la résistance ouverte. Jean offrit à ses barons anglais de les dispenser du service d'outremer pour une certaine somme d'argent ; et tous ceux qui avoient montré le plus d'opposition à ses projets, consentirent à se racheter. Avec leur argent, le roi anglais leva des troupes mercenaires, pour remplacer celles que sa noblesse lui refusoit, et il passa en Normandie, peu après la Pentecôte de 1201, à la tête de forces respectables (1). Philippe, jugeant que le moment de profiter des embarras domestiques de son rival n'étoit point encore venu, lui demanda une entrevue à Andely, où leurs précédentes conventions furent confirmées, et il l'invita ensuite à Paris, où il le reçut avec beaucoup de magnificence, et lui céda son propre palais. Jean passa ensuite en Touraine, et il s'efforça, mais en vain, de pacifier ses barons mécontents. (2)

Toutefois les conférences de Philippe avec

(1) *Rogerii de Hoveden*, p. 610. — *Matth. Paris.*, p. 168. — *Armoricus Philippidos*, Lib. VI, p. 185. — *Chronolog. Roberti Allissiodorens.*, T. XVIII, p. 266.

(2) *Rigordus de gestis*, p. 53. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 388. — *Rogerii de Hoveden*, p. 611.

Jean, l'hospitalité qu'il lui avoit donnée à Paris, les fêtes par lesquelles il avoit célébré leur réconciliation, n'avoient point assuré la paix entre les deux monarques. Le roi des Français étoit bien averti que le mécontentement alloit croissant parmi les barons d'Angleterre; il savoit aussi que ceux de Normandie n'avoient aucune affection pour le roi Jean, et que la prédilection des habitans de l'Anjou, du Poitou, du Maine et de la Touraine pour Arthur de Bretagne s'étoit déclarée. Il accueillit donc en 1202, plus ouvertement qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors, les plaintes de Hugues-le-Brûn, comte de la Marche, sur l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême sa femme, que le roi Jean avoit épousée. Les deux rois eurent, pendant le carême, une conférence au château de Gaillon : Philippe somma Jean de se rendre à Paris, dans les quinze jours qui suivroient la fête de Pâques, soit pour lui faire hommage du duché d'Aquitaine, *soit pour répondre suffisamment, dans la cour du roi son seigneur, aux choses que Philippe proposoit contre lui* (1). Les idées féodales de fidélité et

(1) *Rigordus*, p. 54. — *Guillelmus Armoricus*, p. 75. — Suivant l'historien anglais, Raoul Coggeshale, Jean ne contes-toit pas que les anciens comtes d'Anjou et de Poitou ne fussent soumis à la juridiction royale, mais il prétendoit que comme duc de Normandie, au lieu de se rendre à Paris, et de se soumettre au jugement des pairs, il devoit seulement rencontrer le roi sur la frontière, entre le duché et le royaume. Philippe

1202.

d'obéissance avoient fait de tels progrès, que Jean, au lieu de repousser cette sommation comme une offense, promit de se présenter à la cour de ses pairs, au terme qui lui étoit assigné, sous peine de perdre les deux châteaux de Tillières et de Boutavant. Cependant après cette entrevue, le sentiment de sa dignité, ou celui des dangers auxquels il exposeroit sa liberté, le firent changer d'avis. Il ne parut point, et personne ne parut pour lui, devant la cour des pairs, à l'époque assignée, et ses châtelains refusèrent de livrer les deux châteaux qu'il avoit promis comme gages de son obéissance. Philippe, il est vrai, s'y étoit attendu; son armée étoit prête, et il assiégea immédiatement Tillières et Boutavant, dont il se rendit maître au bout de trois semaines. Les portes de la Normandie lui furent ainsi, en quelque sorte, ouvertes (1). Les châteaux de Longchamp, de Mortemer, de la Ferté en Bray, de Lions, furent à leur tour attaqués et emportés. Gournai auroit pu faire une plus longue résistance; mais Philippe fit rompre une digue qui fermoit la vallée de l'Epte, et qui en avoit converti une partie en un lac profond.

insistoit au contraire sur ce qu'il ne pouvoit pas perdre son droit sur ses vassaux, à quelque dignité qu'ils fussent élevés.

Chron. Angl., T. XVIII, p. 95.

(1) *Rigordus de gestis*, p. 54. — *Guillelmus Armoricus*, p. 75. — *Philippidos*, Lib. VI, p. 187. — *Matth. Parisii Hist. Angliæ*, p. 173.

Cet immense volume d'eau se précipitant avec une impétuosité irrésistible, enleva sur son passage les champs, les vignes, les moulins, les maisons; condamna à une éternelle stérilité le plus fertile territoire, et vint frapper avec la même furie contre les murailles de Gournai qu'il renversa. L'eau se rallentit cependant alors, et une petite partie des habitans, et même des maisons put échapper à ce fléau royal. (1)

Après la prise ou la ruine de Gournai, Philippe-Auguste, au mois de juillet 1202, ceignit de la ceinture militaire, ou arma chevalier Arthur, duc de Bretagne, neveu du roi Jean, qui approchoit de l'âge d'homme : il lui donna en mariage sa fille Marie, qui n'étoit encore âgée que de cinq ou six ans, et il reçut son hommage lige pour la Bretagne, dont Arthur étoit seul souverain, depuis la mort de sa mère Constance, survenue l'automne précédente (2). Arthur fit également hommage à Philippe pour le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Touraine, qu'il se flattoit de conquérir. Dans cet acte, qui nous a été conservé, Arthur prenoit aussi le titre de duc d'Aquitaine; mais il laissoit à son oncle celui de roi d'Angleterre. D'ailleurs il ne trahissoit pas moins ses peuples que ne l'avoit fait Jean dans

(1) *Guillelmus Armoricus de gestis Phil.*, p. 76. — *Philippidos*, Lib. VI, p. 188.

(2) *Hist. de Bretagne*, Liv. VI, ch. 46, p. 185.

1202.

une occasion précédente : comme lui , et comme bien d'autres princes qui ont demandé l'appui de l'étranger pour recouvrer leur trône , il sacrifioit la monarchie au monarque ; il abandonnoit la Normandie aux armes de la France , déclarant que Philippe seroit maître d'en garder tout ce qu'il pourroit en conquérir ; et dans les provinces même qu'il se réservoir , il accordoit au roi de France des droits inouis , qui ne lui auroient plus laissé à lui-même aucune indépendance. (1)

Philippe confia ensuite au jeune Arthur deux cents chevaliers , et une somme d'argent assez considérable , pour assembler une armée à Tours , où le duc de Bretagne avoit donné rendez-vous aux barons poitevins , qui , de concert avec lui , avoient promis de secouer la domination du roi Jean. Geoffroi de Lusignan lui amena vingt chevaliers dans cette ville ; Guillaume Savary de Mauléon lui en envoya trente , avec soixantedix sergens. Raoul d'Issoudun en ajouta quarante , et Hugues-le-Brun , comte de la Marche , en amena quinze : c'étoit ainsi que , dans ce siècle , se composoient les armées ; le nombre des gentilshommes étoit trop petit ; la dépense de leurs armures de fer ou de bronze étoit trop considérable pour qu'il fût possible de rassembler des corps nombreux de cavalerie. Les mi-

(1) *Instrumentum apud Rigordum*, p. 55.

lices des villes qui suivoient les armées étoient , il est vrai, comptées par milliers d'hommes ; mais on en attendoit peu de service, et on ne sembloit les appeler au combat que pour donner aux chevaliers, rendus invulnérables sous leur armure, l'occasion de signaler leur valeur par un grand massacre. (1)

Les seigneurs poitevins conseillèrent à Arthur d'attaquer le château de Mirebeau, à six lieues au nord de Poitiers. Son aïeule Éléonore y résidoit alors ; elle lui avoit toujours montré beaucoup de défaveur, et elle avoit eu une part principale à l'élévation du roi Jean ; aussi le parti d'Arthur se flattoit-il, s'il la faisoit prisonnière, d'obtenir ensuite de son fils les termes les plus avantageux pour prix de sa liberté. La bourgade ne fit pas une longue résistance ; mais Éléonore, qui s'étoit hâtée d'implorer les secours de son fils, s'étoit retirée dans une tour, où elle continua à se défendre jusqu'à l'arrivée du roi d'Angleterre. Selon les historiens français, Jean attaqua Arthur dans Mirebeau par surprise, et au milieu de la nuit : selon les Anglais, ce fut en plein jour qu'il le vainquit ; quoi qu'il en soit, la défaite du duc de Bretagne fut si complète, que pas un des chevaliers de son armée n'échappa à la mort ou à la prison. Le duc de Bretagne, le comte de la Marche, les vicomtes

(1) *Philippidos*, Lib. VI, p. 189.

1202.

de Limoges, de Thouars, de Lusignan, furent au nombre des captifs. Le roi les fit tous conduire chargés de fers, sur des chariots traînés par des bœufs, dans diverses prisons de Normandie et d'Angleterre (1). On l'accuse d'avoir laissé périr de faim plusieurs des chevaliers moins illustres (2); le sort d'Arthur, duc de Bretagne, fut enveloppé d'une obscurité plus profonde; il avoit été fait prisonnier à Mirebeau, dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août. Il fut d'abord déposé dans la tour de Falaise, et mis sous la garde de Guillaume de Brause. Jean desiroit qu'on le délivrât de son neveu, et ne pouvoit se déterminer à en donner l'ordre; ses insinuations et ses caresses échouèrent sur Guillaume de Brause, dont le caractère étoit trop honorable pour se prêter à un crime. Jean fit transporter son prisonnier à la tour de Rouen; et de Brause, en le lui consigniant, prit à témoin les barons présens, que le duc de Bretagne étoit sain de corps, et n'avoit point souffert sous sa garde (3). On assure que Jean ne trouva pas le commandant de cette seconde tour plus com-

(1) *Radulphi Coggeshale Chr.*, p. 95. — *Epistola Joannis regis de victoria*, *ibid.* — *Chron. Turonense*, p. 295.

(2) On assure que vingt-deux chevaliers captifs périrent de faim dans *Corfe castle*. *Hist. de Bretagne*, Liv. VI, ch. 56, p. 187.

(3) *Philippidos*, lib. VI, p. 192.

plaisant que le premier ; il n'inspiroit lui-même de confiance à personne, et ceux que la crainte du forfait n'arrêtoit pas, avoient peur d'être sacrifiés ensuite par le prince qui les auroit employés ; il fut donc obligé de se servir lui-même. Il vint, dit-on, dans la nuit du jendisaint 3 avril 1203, au pied de la tour de Rouen, dans un petit bateau, accompagné par son écuyer Pierre de Maulac, auquel il donna ensuite en récompense le château de Mulgrave. Il se fit livrer son neveu ; et après l'avoir égorgé de ses propres mains, il précipita son corps dans la Seine. Ses serviteurs racontèrent ensuite, ou qu'Arthur étoit mort de chagrin, ou qu'en cherchant à s'échapper de sa prison, il s'étoit noyé dans la rivière. (1)

En apprenant la défaite et la captivité d'Arthur, Philippe leva précipitamment le siège d'Arques, qu'il avoit entrepris depuis quinze

(1) *Notæ ad Matth. Paris. in Hist. de France, T. XVII, p. 682. — Henrici Knyghton de eventibus Angliæ, Lib. II, p. 244. — Hist. de Bretagne, Liv. VI, cap. 61, p. 188.*

Chaque historien raconte d'une manière différente ces transactions, qui furent sans doute accomplies dans les ténèbres. Suivant Raoul de Coggeshale, c'étoit à Hubert du Bourg que la garde d'Arthur avoit d'abord été confiée : un ordre lui fut transmis par le roi, de faire arracher les yeux à son prisonnier ; au lieu de l'exécuter, il répandit le bruit de sa mort ; mais comme cette nouvelle souleva la Bretagne, du Bourg publia de nouveau, après quinze jours, que son prisonnier étoit sain et sauf. *Chron. Anglican, p. 96, 97.*

1202. jours ; et après avoir passé par Paris , il s'avança vers Tours , peut-être avec l'espoir de délivrer quelqu'un des prisonniers. Entré dans cette ville il y mit le feu ; il l'évacua ensuite à l'approche de Jean , qui ne la traita pas avec moins de rigueur ; car il en démolit les fortifications , et il fit abattre ceux des bâtimens que l'incendie n'avoit pu atteindre. (1)

1203. Il faut sans doute considérer comme signe d'un progrès dans les opinions morales de l'Europe , l'indignation qui se manifesta contre le roi Jean , lorsqu'on commença à le soupçonner du meurtre de son neveu. Arthur étoit un rival au trône d'Angleterre , ou du moins au trône ducal de Normandie et d'Aquitaine ; il étoit de plus , aux yeux de son oncle , un chef de rebelles , pris sur le fait de lever l'étendard de la guerre contre son roi ; il s'étoit allié avec les ennemis de son pays ; il les avoit introduits sur le sol de la patrie , et il avoit consenti à leur céder une province pour prix du secours qu'il demandoit d'eux. Certainement les mœurs royales auroient son supplice , et le droit public lui-même l'auroit permis. Sa jeunesse , sa proche parenté du roi , et l'injustice qu'il avoit déjà éprouvée , pouvoient être alléguées comme des motifs de

(1) *Rigordus de gestis*, p. 55. — *Guillelmus Armoricus*, p. 76. — *Radulphi Coggeshale*, p. 96. — *Chron. Turonense*, p. 296, T. XVIII.

commisération et de grâce ; mais si le roi Jean avoit fait traduire son neveu devant ces juges serviles, qui, par de vaines formalités, légitiment les assassinats que réclament d'eux les passions ambilieuses de leurs maîtres ; s'il l'avoit fait condamner et exécuter, il auroit trouvé dans sa cour ce qu'on trouve dans toutes, des hommes assez lâches pour le louer de n'avoir pas suspendu, en faveur de son neveu, le cours de la justice. Le roi Jean, il est vrai, imprudent et timide en même temps, cédant aux accès de ses passions, et n'osant pas ensuite en avouer les effets, n'avoit point traduit Arthur devant des juges ; il avoit eu honte de sa propre cruauté ; il avoit caché le meurtre de son neveu dans les ténèbres, et par sa crainte de l'avouer, il avoit signalé cette action comme honteuse et criminelle. L'Europe, en effet, eut horreur du crime de Jean ; elle dévoua son nom à l'opprobre, et appela sur lui la vengeance de ses rivaux.

Toujours inquiet sur ses propres droits, et avide de toutes les cérémonies qui lui paroissent pouvoir les consacrer, le roi Jean avoit passé en Angleterre au printemps de 1203, pour s'y faire couronner une quatrième fois (1). Il lui sembloit que Hubert, archevêque de Can-

(1) *Matth. Paris. Hist. de France, T. XVII, p. 685. — Edit. Lond., p. 175.*

1203.

lorbéry, en le consacrant de nouveau par tous les rites religieux, effaçoit ainsi la trace de son crime; puis il étoit revenu en hâte en Normandie, où il partagea son temps entre Caen et Rouen. Là, il parut se livrer uniquement à son amour pour sa nouvelle épouse, et chercher à s'étourdir, par toutes les délices de la vie, sur tous les dangers qu'il couroit. Il passoit au lit toute la matinée; il n'en sortoit que pour s'asseoir à table, à des festins qui se prolongeoient fort avant dans la nuit: on ne pouvoit le voir qu'abruti par les fumées du vin et des viandes, ou étourdi par la fausse gaité des danses, des fêtes et du jeu. Il ne permettoit point qu'on lui parlât d'affaires; il évitoit tout ce qu'il y avoit de réel dans la vie, de sérieux dans sa position; et lorsque le moment vint où de fâcheuses nouvelles de guerre durent enfin se faire entendre, où ses conseillers durent l'avertir que ses châteaux forts succomboient l'un après l'autre, il répondoit: « *Laissez faire, j'en reprendrai plus en un jour que mon ennemi ne peut m'en enlever en une année.* » Aussi ne doit-on point s'étonner si, dans ce siècle ignorant, son étrange infatuation étoit attribuée à des maléfices: d'autres, il est vrai, avec plus de raison, croyoient y voir l'indication d'une conscience bourrelée qui cherchoit à se dérober à ses remords. (1)

(1) *Matth. Paris.*, p. 683, et *Ed. Lond.*, p. 175.

Pendant ce temps Philippe redoubloit d'activité, et s'efforçoit de profiter du trouble que paroissoit ressentir son vassal, du vertige auquel il sembloit livré, et de l'aversion qu'il inspiroit à ses sujets. On raconte que les barons de Bretagne, indignés de la mort de leur souverain, recoururent à lui, et lui demandèrent justice contre le roi d'Angleterre. Philippe saisit avidement cette occasion d'étendre son pouvoir, et de traiter un roi, son rival, comme il auroit traité un des petits seigneurs qui relevoient du comté de Paris. Nous croyons cependant que ce ne fut qu'après avoir tenté le sort des armes, que Philippe-Auguste essaya de légaliser ses conquêtes par le jugement d'une cour des pairs.

Avant d'avoir commencé des poursuites judiciaires, le 21 avril 1203, le roi de France entra sur les terres du roi d'Angleterre : il crut d'abord qu'il trouveroit moins de résistance en Aquitaine, et il obtint en effet quelques succès dans le Poitou, où des seigneurs bretons vinrent le joindre (1). Mais il y fut averti que le comte d'Alençon s'étoit révolté contre le roi Jean : sur cette nouvelle il se détermina à tourner ses armes vers la Normandie. Comme il n'avoit pas le temps de rassembler une armée,

(1) *Rigordus de gestis*, p. 56. — *Willelmus Armoricus*, p. 76.

1203.

il se présenta à un tournoi qui avoit été annoncé à Moret en Gâtinois, et il invita tous les chevaliers qui y étoient rassemblés à le suivre. Il se trouva ainsi en état de soutenir le comte Robert d'Alençon, vivement pressé par les lieutenans du roi Jean : ce comte, par reconnoissance, lui fit hommage, et se donna à lui. (1)

De-là Philippe se rendit sur les bords de la Seine ; il prit Conches à son passage, et vint ensuite attaquer les forteresses d'Andely. C'étoit sur elles que les rois d'Angleterre comptoient le plus pour la défense de la Normandie. Richard avoit consacré de grands soins et une grande dépense à les compléter. Un château très-fort, dans une île de la Seine, le bourg lui-même d'Andely, entouré d'une double enceinte, enfin le château Gaillard, sur un rocher escarpé, le long de la rive droite de la rivière, formoient un ensemble de fortifications qui sembloit devoir braver tout l'art des ingénieurs de ce siècle. Le roi Jean en avoit confié la défense au vaillant Roger de Lascy, connétable de Chester, qui durant le siège se signala tour à tour par sa bravoure, son obstination et sa cruauté. Philippe commença l'attaque des forteresses d'Andely, au mois de septembre, et ce ne fut qu'au bout de cinq mois qu'il parvint à s'en rendre maître. Les longs combats qui furent

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 76.

livrés autour de ces forteresses, sont décrits d'une manière animée par Guillaume le Breton, dans son poëme de *la Philippide*; mais cet ouvrage, le premier entre les poëmes historiques du moyen âge, qui soit autre chose qu'une chronique en mauvais vers, mérite peut-être d'autant moins de confiance pour les faits, que son auteur développe plus de talent comme poète. Le Breton a su mêler assez heureusement les digressions, les épisodes et les tableaux de combats; il fait briller tour à tour Philippe par son habileté, et Guillaume des Barres par sa valeur. De fréquentes allusions à l'histoire ancienne et à la mythologie montrent l'étendue de ses connoissances. Malgré beaucoup de vers barbares et prosaïques, il a su conserver de l'intérêt dans le récit, du coloris dans la poésie. *La Philippide* est un monument du progrès de la littérature: le septième chant, destiné au siège des forteresses d'Andely, nous fait connoître aussi les progrès de l'art militaire; mais l'auteur paroît trop disposer de son sujet dans un but poétique, pour qu'on puisse consulter sa narration comme un journal de siège.

Le château de l'île fut pris le premier, ensuite le bourg d'Andely, et enfin le château Gaillard. Roger de Lascy, qui avoit déjà prolongé la défense du bourg d'Andely au-delà de l'attente des assiégeans, et qui commençoit à manquer

1203.

de vivres, renvoya de l'enceinte qu'il défendoit toutes les bouches inutiles. Deux bandes, chacune de cinq cents vieillards, malades, femmes ou enfans, avoient déjà passé sans obstacle au travers du camp des assiégeans. Comme la faim le pressoit davantage, il en fit sortir une troisième de douze cents personnes; mais Philippe-Auguste ordonna de refuser le passage à cette dernière. Ces malheureux, repoussés par les assiégeans, n'obtinent point de leurs compatriotes la permission de rentrer dans le bourg d'Andely d'où ils étoient sortis : le commandant anglais fut sourd à leurs cris et à leur désespoir; il les laissa entre les deux enceintes, sans abri, sans provision, en butte également aux traits des deux armées. Ils languirent plusieurs semaines dans cette effroyable agonie, soutenant leur misérable existence avec l'eau du Gambon, ou celle de la Seine, les herbes qu'ils arrachotent de la terre, la chair des chiens qui avoient été chassés avec eux du château, et celle enfin de leurs compagnons, à mesure qu'ils mouroient. Il en restoit moins de six cents lorsque Philippe-Auguste, prenant compassion de ses ennemis, avant que Roger de Lascy en ressentît aucune pour ses compatriotes, leur distribua des vivres, et leur accorda la permission de se retirer.

Ce fut seulement le 6 mars 1204, que le châ-

teau Gaillard fut pris de vive force, le feu y ayant été mis par les assiégeans qui l'avoient escaladé. Il ne restoit plus alors à Roger de Lascy, que cent quatre-vingts combattans; mais parmi eux se trouvoient trente-six chevaliers; il n'y en avoit eu que quatre de tués pendant toute la durée de la défense. (1)

Quoique le roi Jean n'eût fait aucun effort pour protéger tout le reste de la Normandie, que les troupes de Philippe-Auguste parcouroient en tout sens; quoiqu'il eût vu tomber l'un après l'autre presque tous ses châteaux, qui n'opposoient aux Français que fort peu de résistance, il n'abandonna pas si complètement Andely et le château Gaillard. Il donna commission à deux bandes de ces soldats aventuriers, qu'on nommoit coterets et routiers, et auxquels il joignit un petit nombre de chevaliers, d'attaquer de nuit les assiégeans. Les uns s'avançoient par terre, les autres étoient partis de Rouen sur des galères, et remontoient la Seine; mais leur marche ne fut point combinée avec assez de précision pour qu'ils arrivassent en même temps: ceux qui étoient tombés de nuit sur les bagages

(1) *Rigordus de gestis*, p. 56. — *Guillelmus Armoricus*, qui parle lui-même comme s'il avoit été présent au siège; p. 77-79. — Le même, *Philippidos*, Lib. VII, p. 195-210. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 591. — *Matth. Paris.*, p. 684, et *Ed. Lond.*, p. 175. — *Radulphi Coggeshale*, p. 98. — *Roberti Altissiod.*, *Chronol.*, p. 269.

1203.

de l'armée, étoient déjà repoussés quand les autres attaquèrent au point du jour le pont de bateaux qu'ils s'efforcèrent en vain de rompre, et d'où ils furent chassés. (1)

Pendant que le siège d'Andely duroit encore, deux légats du pape Innocent III, les abbés de Casemare et de Trois-Fontaines se présentèrent au camp des deux rois, et les sommèrent, au nom du souverain pontife, de suspendre leurs hostilités, de soumettre leurs différends à l'Église, et de réunir leurs forces pour la défense de la Terre-Sainte. Jean auroit peut-être accepté cette intervention avec joie; Philippe la regarda comme une usurpation insolente que tentoit le pouvoir sacerdotal. Innocent l'avoit expressément menacé de mettre son royaume sous l'interdit, si avant le terme de deux mois, il n'avoit pas conclu, avec le roi d'Angleterre, ou une paix définitive, ou une trêve de cinq ans; et si cette première punition ne suffisoit pas, il annonçoit qu'il la feroit suivre par des peines bien plus sévères, dont il frapperoit sa propre personne et celle de ses conseillers (2). Philippe engagea plusieurs des grands vassaux qui avoient pris part à la guerre, à promettre qu'ils ne l'abandonneroient point, s'il se brouilloit avec l'Église, pour défendre l'indépendance de

(1) *Guillel. Armoricus*, p. 77, et *Philip.*, p. 198, Lib. VII.

(2) *Innocentii III Epistola*; apud *Duchesne*, T. V, p. 713.

sa couronne. Onze princes ou barons écrivirent au roi, à cet effet, des lettres-patentes entre lesquelles on nous a conservé celles de Eudes III, duc de Bourgogne. La voici :

1203.

« Moi, Eudes de Bourgogne, je fais savoir à
 « tous ceux à qui les présentes lettres parvien-
 « dront, que j'ai conseillé à mon seigneur Phi-
 « lippe, l'illustre roi des Français, de ne faire
 « ni paix ni trêve avec le roi d'Angleterre, par
 « la violence ou la coaction du seigneur pape
 « ou d'aucun des cardinaux. Que si le seigneur
 « pape entreprenoit de faire à ce sujet au sei-
 « gneur roi, aucune violence, j'ai promis au
 « seigneur roi comme à mon seigneur lige, et
 « je lui ai garanti sur tout ce que je tiens de lui,
 « que je viendrai à son secours de tout mon
 « pouvoir, et que je ne ferai de paix avec le
 « seigneur pape, que par l'entremise dudit sei-
 « gneur roi. Donné sous mon sceau, au mois
 « de juillet 1203, auprès de Vaudreuil. » (1)

Ces lettres firent comprendre à Innocent III qu'il avoit mal jugé les temps et les hommes, et que le roi ni les barons de France n'étoient point disposés à se laisser effrayer par ses menaces. Il écrivit de nouveau à Philippe, mais en changeant tout-à-fait de langage : il le nomma son cher fils ; il lui rappela que s'il lui avoit

(1) *J. Dumont. corpus diplomaticum, T. I, p. 129. — Notæ ad Armoricum, p. 77.*

1203.

prêché la paix, il n'avoit fait que le devoir d'un chrétien et d'un prêtre ; que l'Évangile étoit un Évangile de paix, et que s'il avoit exhorté les deux rois à la paix, sous la réserve des droits de l'un et de l'autre, il ne pouvoit être accusé d'avoir rien recommandé de déshonnête et d'injuste. Il ajoutoit que s'il avoit en même temps écrit à ses légats d'examiner les plaintes du roi d'Angleterre, ce n'étoit pas en raison des droits du fief, dont le jugement appartenoit au seigneur temporel, mais en raison du péché qui pourroit avoir été commis, dont la connoissance lui appartenoit indubitablement à lui-même. Quant aux menaces d'interdit et d'excommunication que contenoit sa première lettre, il se garda bien de les répéter. (1)

La résistance d'Andely, qui se prolongea tout l'hiver, n'empêchoit point des partis français, qui se détachèrent de l'armée principale, de pénétrer quelquefois jusque sous les murs de Rouen. Il paroît que la vue d'un de ces partis troubla tout à coup le roi Jean au milieu de ses voluptés, et lui fit comprendre le danger dont il n'avoit pas permis qu'on lui parlât. Il prit l'alarme, quitta à l'instant la Normandie, passa la mer, et vint débarquer à Portsmouth le 6 décembre 1203. Il ne fut pas cependant plus tôt éloigné du danger, qu'il voulut se laver de ce

(1) *Raynaldi Annal.*, 1203, p. 109 et 110.

qu'il pourroit y avoir eu d'ignominieux dans sa fuite, en rejetant sur d'autres les fautes qu'il avait commises. Il accusa les Normands de l'avoir trahi, les Anglais de l'avoir abandonné; il annonça la plus grande activité pour recouvrer ce qu'il venoit de perdre, et il s'en fit un prétexte pour exercer sur ses sujets d'intolérables exactions : il demanda le septième de tous les biens meubles aux laïques; et pour la spoliation des églises comme pour celle des barons, il fut secondé par l'archevêque de Cantorbéry et le chef de la justice d'Angleterre. (1)

Après que Château-Gaillard se fut rendu à Philippe, le 6 mars 1204, ce roi accorda un repos de deux mois à son armée; mais il rentra en campagne le 2 mai avec des forces plus considérables, composées en partie de chevaliers français, en partie de routiers ou soldats d'aventure. Il attaqua la Normandie du côté de Falaise, en même temps que Gui de Thouars, avec une troupe nombreuse de Bretons, franchissoit le Coënon, qui sert de limites entre les deux duchés, et attaquoit la Normandie inférieure. Falaise passoit pour une ville très-forte; mais les habitans, découragés par la fuite du roi Jean qui s'étoit retiré en Angleterre, traitèrent, et se rendirent le septième jour, avant que les atta-

(1) *Matth. Paris. Histor. Anglor.*, p. 684, et *Edit. Lond.*, p. 176.

1204.

ques des Français eussent fait aucune impression sur leurs murailles. Ceux de Caen, plus pressés encore, envoyèrent des députés à Philippe pour faire leur soumission, trois jours avant qu'il pût arriver sous leurs murs; Bayeux, Seez, Coutance et Lisieux suivirent leur exemple (1). Gui de Thouars, avec ses Bretons, s'étoit en même temps avancé jusqu'au pied du mont Saint-Michel. Ce couvent est bâti sur un rocher qui s'élève comme une tour, au milieu d'une plage battue par les eaux de la mer. Le roi Jean l'avoit récemment changé en forteresse, et il avoit ainsi offensé les esprits superstitieux, qui lui reprochoient d'avoir substitué une garde humaine à celle de l'archange saint Michel. Les Bretons, profitant du jour et de l'heure où la marée la plus basse laissoit à découvert le pied du rocher, arrivèrent jusqu'à la bourgade bâtie au-dessous du château, et y mirent le feu. L'incendie, en s'étendant, détruisit également et la forteresse et le couvent, après quoi l'étendard de Philippe fut planté sur le haut du rocher (2). Les Bretons prirent de même Avranches; ils pillèrent et brûlèrent tout le pays environnant, et ils arrivèrent enfin à Caen, où Philippe les

(1) *Rigordus de gestis*, p. 57. — *Guill. Armoricus*, p. 79. — *Philippidos*, Lib. VIII, p. 210.

(2) *G. Armoricus*, p. 80. — *Philippidos*, Lib. VIII, p. 212. — *Histoire de Bretagne*, Liv. VI, ch. 70, p. 190.

attendoit. Il joignit alors à leur armée le comte de Boulogne, et Guillaume des Barres, avec une troupe assez nombreuse de routiers qui s'étoient mis à sa solde; puis il leur donna la commission de soumettre Pontorson et Mortain, tandis qu'avec le reste de son armée il prit la route de Rouen.

Cette grande ville étoit depuis deux cent quatre-vingt-douze ans la capitale d'un puissant duché; elle étoit enrichie par un commerce très-actif, par le séjour d'une cour, et par la visite fréquente des plus grands seigneurs de l'Angleterre et de l'Aquitaine, qui s'y rassembloient comme au siège du gouvernement. Les bourgeois de Rouen avoient une extrême répugnance à repasser sous le joug de la France. Quoique les liens du système féodal qui se resserroient chaque jour davantage, et les romans de chevalerie qui, dans toutes les têtes, prenoient la place de l'histoire, eussent accoutumé les Normands à regarder les rois Français comme leurs seigneurs, et qu'ils eussent fort affoibli ces sentimens d'indépendance nationale, et de mépris pour un peuple vaincu par eux, qui animoient Rollon et ses premiers successeurs; cependant les Normands, comme conquérans de l'Angleterre, se sentoient les rivaux des Français, et des guerres presque constantes depuis cent quarante ans, n'avoient point permis à leur animosité de s'éteindre.

1204.

Rouen passoit pour une ville très-forte ; depuis long-temps elle jouissoit des droits de commune, et la bourgeoisie armée, et commandée par son maire, partageoit la défense des murs et des fossés avec Pierre de Pratelle et les autres chevaliers normands qui s'étoient retirés dans son enceinte. Les bourgeois avoient commencé par rompre le pont sur la Seine. Cependant le roi et le commandant de Rouen sembloient éprouver une égale répugnance à exposer une ville si grande et si riche à la licence des soldats. Aussi, sans avoir encore combattu, ils signèrent, le 1^{er} de juin 1204, une convention par laquelle Philippe-Auguste s'engageoit à respecter les vies et les propriétés des chevaliers et des bourgeois qui défendoient Rouen ; et ceux-ci promettoient, de leur côté, de lui livrer la ville au bout de trente jours, si dans l'intervalle le roi Jean n'avoit pas fait la paix avec Philippe, ou ne l'avoit pas repoussé par la force des armées du quartier qu'il occupoit. (1)

Mais le mois de juin s'écoula sans que le roi Jean fît aucun préparatif pour repasser en Normandie. On nous a conservé des lettres qu'il avoit adressées aux bourgeois d'Andely, pour les autoriser à se rendre quand ils ne pourroient

(1) *Instrumentum apud Rigordum*, p. 57. — *Guillelmus Armoricus*, p. 80. — *Philippidos*, Lib. VIII, p. 215. — *Chroniq. de Saint Denys*, p. 292. — *Matth. Paris.*, p. 684.

plus tenir (1). Il paroît qu'il en adressa de semblables aux habitans de Rouen. Matthieu Paris assure qu'il leur écrivit qu'ils ne devoient attendre de lui aucun secours, et qu'ils devoient faire ce qu'ils croiroient nécessaire pour leur salut (2); en sorte qu'à la fin de juin, la capitale de la Normandie, avec ses doubles murs et ses triples fossés, fut livrée au roi de France. Philippe confirma les privilèges de la commune, de même que les lois et les coutumes de Normandie, et toutes les institutions féodales dont ce duché étoit en quelque sorte la patrie. Il apporta seulement quelques modifications aux lois sur les appels pour cause d'homicide, dans le but de rendre plus sévère la punition de ce crime. (3)

La conquête du duché de Normandie étoit terminée au commencement de juillet 1204, elle doubloit l'étendue et la richesse de l'état que Philippe-Auguste avoit hérité de ses pères : elle ne suffit point encore cependant à assouvir son ambition; au mois d'août il rentra en campagne, dans l'intention d'achever de chasser de France le roi d'Angleterre. Guillaume des Ro-

(1) *Rymer convention.*, T, I, p. 136.

(2) *Matth. Paris.*, p. 685, et *Ed. Lond.*, p. 178. — *Radulphi Coggeshale Chron. Angl.*, p. 99.

(3) *Armoricus Philippidos*, Lib. VIII, p. 213. — *Chirographus Rothomagensium in Duchesne Script. Normannor.*, p. 1057.

1204.

ches, sénéchal d'Anjou ; l'impitoyable Cadocus, chef principal des routiers, auquel le roi avoit donné la seigneurie de Château-Gaillon, et le maréchal Henri Clément, commandoient trois corps d'armée qui furent chargés de la conquête du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou : il semble que Philippe ne se mit point cette fois à la tête de ses soldats. Poitiers ouvrit ses portes le 10 août, jour de saint Laurent ; les autres villes des provinces autour de la Loire capitulèrent également, presque sans avoir combattu, et dans toute cette vaste région, La Rochelle, Chinon, Loches, Thouars et Niort demeurèrent seules fidèles au roi d'Angleterre. Au moment où la maison des Plantagenet perdoit ainsi son héritage, Éléonore de Guienne, qui avoit été tour à tour femme de Louis-le-Jeune et de Henri II, et qui avoit doté de si riches provinces la couronne d'Angleterre, mourut au couvent de Beaulieu où elle s'étoit retirée. (1)

1205.

Dans l'hiver qui suivit ce renversement de la domination britannique en France, on ne vit point cesser l'infatuation du roi Jean d'Angleterre. Il sembloit vouloir prouver à ses sujets, par la gaîté qu'il affectoit, par les fêtes dans lesquelles il passoit sa vie, que les calamités de ses

(1) *Matth. Paris.*, p. 684, 685, et *Ed. Lond.*, p. 178. — *Guillel. Armoricus*, p. 80. — *Philippidos*, Lib. VIII, p. 215. — *Rigordus*, p. 59. — *Chron. Guillelmi de Nangis*, p. 481.

provinces françaises n'avoient rien de réel. Il annonça cependant qu'il repasseroit en France, pour châtier l'insolence des ennemis qui avoient profité de son absence; il fit assembler à Portsmouth une grande armée, et dans le port de cette ville une grande flotte pour transporter ses soldats. Vers le milieu de juillet il monta sur ses vaisseaux, mais seulement avec une suite peu nombreuse, et le troisième jour il se fit débarquer de nouveau sur le rivage de l'Angleterre, accusant ses barons de l'avoir abandonné, et prenant occasion de sa propre conséquence pour lever sur eux de nouvelles amendes. (1)

Philippe-Auguste rassembla son armée d'abord après Pâques, et il profita de l'inconcevable abandon où son rival laissoit ses états du continent, pour former le siège de Loches, qui déjà pendant l'hiver étoit bloquée par ses partisans. Il se rendit maître en peu de temps de cette place, dont il confia le commandement à Drogon de Mellot; il passa ensuite à l'attaque de Chinon, forteresse qu'on regardoit comme inexpugnable, et qui couvroit le Poitou comme Andely couvroit la Normandie; mais Chinon lui ouvrit ses portes la veille de la fête de Saint-Jean-Baptiste. Philippe distribua entre Com-

(1) *Matth. Paris.*, p. 685, et *Ed. Lond.*, p. 178. — *Rad. Coggeshale*, p. 102.

1205.

piègne et d'autres prisons royales les prisonniers qu'il avoit faits à Chinon et à Loches ; il ne crut pas devoir attaquer La Rochelle cette année, et il revint à Paris sans pousser plus loin ses conquêtes. (1)

Il est probable que ce qui ramenoit Philippe-Auguste à Paris, c'étoit le procès qu'il avoit institué devant la cour des pairs contre le roi Jean, à l'occasion du meurtre d'Arthur, duc de Bretagne. Nous ne savons point, il est vrai, la date de ce procès, dont les historiens ne nous rendent compte qu'à l'époque où, plusieurs années après, sa validité fut attaquée par le pape ; mais nous avons lieu de croire que les pairs de France ne s'enhardirent à priver le roi d'Angleterre de tous les fiefs qu'il possédoit en France, qu'après avoir vu le succès de la guerre qui le dépouilla. Il n'y avoit point encore d'exemple de haut souverain, de duc ou de comte du premier rang mis en jugement en France devant ses pairs. Nous avons de fortes raisons de présumer que le titre lui-même de pair du royaume, que le rang et la désignation des douze pairs, furent des innovations du règne de Philippe-Auguste. Lorsque celui-ci croyoit renouveler les institutions de Charlemagne, il ne renou-

(1) *Rigordus*, p. 59. — *Armoricus*, p. 80. — *Philippidos*, Lib. VIII, p. 217. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 392. — *Matth. Paris.*, p. 685, et *Edit. Lond.*, 178.

veloit que les romans qu'on regardoit comme des traditions historiques. On avoit vu dans l'empire germanique de grands vassaux, égaux en pouvoir aux ducs de Normandie ou de Bourgogne, mis en jugement devant une cour composée de leurs égaux, et présidée par l'empereur; mais de tels jugemens n'avoient jamais eu pour objet que la félonie, la trahison du vassal envers son seigneur ou sa patrie, lorsqu'il livroit aux ennemis publics les forces qui lui étoient confiées pour la défense de l'état, ou lorsqu'il refusoit l'obéissance ou le service auquel il étoit tenu pour son fief. Il étoit sans exemple de poursuivre le crime privé d'un souverain féodal, un assassinat, un vol, un adultère devant ses pairs, autant qu'il le seroit aujourd'hui de former un tribunal pour punir de tels crimes dans un roi.

Cependant Philippe-Auguste avoit donné à ses contemporains une si haute idée de sa grandeur et des prérogatives de sa couronne, qu'il ne rencontra aucun obstacle dans cette hardie usurpation, et que chacun reconnut comme antique une prétention toute nouvelle. Ceux que Philippe appeloit d'un nom nouveau les pairs du royaume, pour les rendre justiciables les uns des autres, sous sa présidence, s'enorgueillirent du pouvoir qu'ils semblèrent acquérir sur une tête couronnée, et d'une distinction qu'on

faisoit remonter jusqu'aux paladins de France ; et ils consentirent à se faire les instrumens du monarque. L'accusé lui-même enfin , honteux peut-être d'invoquer comme une prérogative du trône , et sous le nom d'inviolabilité , le droit de commettre tous les crimes domestiques , sans être amenable à aucun tribunal , ne déclina point la juridiction de ses juges , et ne nia point que , comme duc de Normandie , il ne dût répondre devant eux de ses actions.

« Dans le fait , dit Matthieu Paris , auquel nous
« devons les détails les plus circonstanciés de
« ces événemens , le roi Jean n'avoit point été
« justement et légalement dépossédé de la Nor-
« mandie : mais après en avoir été violemment
« dépouillé , il envoya des ambassadeurs solen-
« nels et prudens au roi des Français , Phi-
« lippe , pour en demander la restitution : sa-
« voir , Eustache , évêque d'Ély , et Hubert du
« Bourg , homme disert et éloquent ; lui fai-
« sant signifier qu'il se rendroit volontiers à sa
« cour pour obéir et répondre à tout droit sur
« cette chose , mais pourvu qu'on lui donnât
« un sauf-conduit. Le roi Philippe répondit ,
« mais sans avoir de sérénité ni dans son cœur
« ni sur son visage , *Volontiers , qu'il vienne en*
« *paix et en sûreté* ; à quoi l'évêque répliqua :
« *Seigneur , et qu'il se retire de même* ; et le
« roi reprit : *Oui , pourvu que le jugement de*

« *ses pairs le lui permette.* Tous les ambassa-
« *deurs du roi d'Angleterre supplièrent alors*
« *qu'il lui fût permis d'aller et de revenir en*
« *sûreté ; mais le roi de France, irrité, leur ré-*
« *pondit avec son juron accoutumé : Par les*
« *saints de la France, ce ne sera qu'autant*
« *que son jugement le permettra ; et l'évêque*
« *ayant ajouté que sa venue pourroit le mettre*
« *en péril, dit : Seigneur roi, le duc de Nor-*
« *mandie ne peut venir à votre cour, sans que*
« *le roi d'Angleterre y vienne aussi, puisque*
« *ce n'est qu'une seule et même personne ; mais*
« *le baronnage d'Angleterre ne le permettroit*
« *en aucune manière, lors même que le roi le*
« *voudroit ; car vous savez qu'il s'exposeroit à*
« *la captivité ou à la mort.* Le roi reprit : *Eh!*
« *que m'importe, seigneur évêque ; on sait bien*
« *que le duc de Normandie qui est mon vassal,*
« *a acquis l'Angleterre par violence ; mais si un*
« *sujet acquiert quelques honneurs, son seigneur*
« *doit-il pour cela perdre ses droits sur lui ?*
« *Dieu garde.* A cela les ambassadeurs ne pou-
« *vant rien répondre de raisonnable, revinrent*
« *au roi d'Angleterre pour lui conter ce qu'ils*
« *avoient vu et entendu. Le roi ne voulut point*
« *se commettre à des aventures si douteuses,*
« *et au jugement des Français qui ne l'aimoient*
« *pas, craignant surtout qu'on ne lui objectât*
« *la mort honteuse d'Arthur. Les grands de*

1205.

« France cependant n'en procédèrent pas moins
 « au jugement ; ce qu'ils ne pouvoient faire lé-
 « galement, puisque le prévenu étoit absent,
 « et qu'il se seroit présenté si on le lui avoit
 « permis. » (1)

C'est ainsi que l'historien anglais reconnoît expressément la juridiction des pairs sur le duc de Normandie, quoique aucun de ses prédécesseurs, ducs de Normandie, ducs d'Aquitaine, comtes d'Anjou, de Poitou, du Maine, de Tournain, n'eût encore été traduit, pour un crime domestique, devant un tribunal du royaume ; et certes, ce n'étoient pas cependant les crimes qui manquoient dans leur histoire. Le magnifique Robert et Guillaume avoient été tous deux accusés par la voix publique d'empoisonnement ; Geoffroi Martel avoit fait la guerre à son père ; Foulques d'Anjou avoit laissé mourir son frère en prison, et aucune des races princières dont Jean réunissoit les états, n'étoit sans reproches. Les anciens historiens français ne nous ont conservé aucun document sur des transactions aussi importantes. Les deux panégyristes de Philippe, Rigord et l'Armorique, n'en font pas même mention : deux autres chroniques renferment tout leur récit en deux lignes, et presque dans les mêmes termes. « Sur ce meur-

(1) *Matth. Paris. major Anglicana Histor, ad ann. 1216, p. 725, et Ed. Lond., p. 258.*

« tre, dit Guillaume de Nangis, il fut accusé
 « par les barons auprès du roi de France, dont
 « il étoit vassal; et comme après plusieurs ci-
 « tations il ne voulut point comparoître, il fut,
 « par jugement des pairs du roi de France,
 « déshérité de toute la terre qu'il possédoit dans
 « le royaume de France » (1). On n'a point con-
 servé l'acte de ce jugement si important, et qui
 établissoit un droit tout nouveau de la couronne
 de France (2); et lorsque Louis VIII le fit va-
 loir plusieurs années plus tard, il ne mit point
 l'arrêt sous les yeux des légats du pape, qui
 s'étoient établis arbitres dans cette affaire.

Soit que Jean ne pût pas résister plus long-
 temps aux reproches que lui faisoient ses ba-
 rons, d'avoir laissé perdre la plus belle partie
 de l'héritage de ses ancêtres, ou qu'il conçût
 quelque espérance en apprenant combien les
 sujets qu'il avoit perdus, et surtout les Poite-
 vins, étoient mécontents de la domination

(1) *Guillelmi de Nangis Chronic. ad ann. 1202, p. 479. — Præclara Francorum facinora apud Duchesne Script. Franc. T. V, p. 764.*

(2) Tindal, dans ses notes sur Rapin Thoyras, *Histoire d'Angleterre*, T. II, Liv. VIII, p. 311, a prétendu que Paul Émile avoit rapporté le texte de l'arrêt des pairs. Mais celui-ci n'a fait, selon son usage, que mettre en langage classique le récit d'un événement ancien, dont il n'avoit pas de monumens plus détaillés que nous. *Pauli Emilii Veronensis Philippus-Augustus*, p. 185. B.

1206.

française, il fit enfin, au commencement de l'année 1206, de vastes préparatifs pour embarquer à Portsmouth une armée nombreuse. Philippe-Auguste, qui cette même année perdit le 4 juin sa mère, Adèle de Champagne, ne l'eut pas plus tôt fait ensevelir auprès de son père Thibaud-le-Grand (1), qu'il partit pour le Poitou, afin de renforcer les garnisons de Chinon, Poitiers, Loudun et Mirebel.

Après la mort d'Arthur et de Constance sa mère, le duché de Bretagne auroit dû appartenir à Éléonore, fille de cette même Constance et de Geoffroi Plantagenet; mais le roi Jean, qui retenoit Éléonore prisonnière, ne lui permit jamais de prendre possession de son héritage. Les Bretons déférèrent donc la couronne de leur duché à Alix, fille de cette même Constance, et de son troisième mari, Gui de Thouars, seigneur poitevin. Ce dernier, chargé de la tutelle de sa fille, prit lui-même le titre de duc de Bretagne. Les Poitevins étoient accusés universellement d'inconstance; ils étoient déjà las de la domination de la France; ils regrettoient celle de l'Angleterre; et Émery, vicomte de Thouars, réconcilia son frère Gui avec le roi Jean, auquel il vouloit faire livrer les places de la Bretagne. Philippe-Auguste en fut averti à temps;

(1) *Rigordus de gestis*, p. 60. — *Armoricus*, p. 81. — *Roberti Altissiod. Chron.*, p. 273.

il marcha vers Nantes, dont il craignoit que ces deux frères n'ouvrissent les portes à son ennemi; mais leurs mesures n'étoient pas encore suffisamment prises pour lui résister; ils le laissèrent entrer à Nantes; les Bretons mirent leur duchesse Alix sous sa protection jusqu'à l'époque de sa majorité, et Gui de Thouars fut réduit au titre de régent de Bretagne. Le roi croyant ainsi avoir mis le Poitou et la Bretagne en sûreté, traversa la Normandie, pour inspecter également ses garnisons, et revint en France. (1)

Le roi Jean attendit que Philippe eût achevé sa tournée pour embarquer ses troupes à Portsmouth, et le 9 juillet il vint prendre terre à La Rochelle. Les Poitevins, qui se prétendoient accablés par les lieutenans de Philippe-Auguste, accoururent en foule sous ses drapeaux, et le pressèrent de s'avancer dans la France méridionale, où, disoient-ils, le mécontentement étoit extrême. En Aquitaine, les partisans de Philippe, effrayés de l'approche du roi d'Angleterre, se retirèrent à Montauban, où Jean vint les assiéger. Cette ville fut prise le 1^{er} août, et Jean écrivit avec orgueil au grand-juge, aux évêques, et aux barons d'Angleterre, le nom

(1) *Rigordus*, p. 60. — *Armoricus*, p. 81. — *Chroniq. de Saint-Denis*, p. 393. — *Hist. de Bretagne*, Liv. VI, ch. 76, p. 192.

1209.

des captifs qu'il y avoit faits (1). Rappelé de la Guienne par les instances du vicomte de Thouars qui avoit enfin ouvertement embrassé son parti, il se rendit maître de la plus grande partie du Poitou et de l'Anjou, et il brûla la ville d'Angers. Philippe, pendant ce temps, étoit retenu à Paris par la maladie de Louis son fils unique; mais enfin il se mit à la tête de ses troupes; il dirigea sa marche vers la Loire; et à mesure qu'il s'avançoit, Jean reculoit et se rapprochoit de la mer.

Il ne défendit point le vicomté de Thouars, que Philippe mit sous ses yeux à feu et à sang: il demanda une entrevue au roi des Français, et ensuite il n'osa pas s'y rendre; enfin il conclut le 26 octobre, auprès de Thouars, une trêve de deux ans avec Philippe, par laquelle il fut convenu que chaque monarque conserveroit, au midi de la Loire, toutes les terres dont il étoit actuellement en possession, et que tous ses partisans y demeureroient sous sa protection; mais que le roi d'Angleterre abandonneroit toutes les terres et tous les vassaux qui pouvoient lui demeurer encore dans la Normandie, le Maine, la Bretagne, et les parties de la Touraine et de l'Anjou situées au nord de la Loire (2).

(1) *Matth. Paris.*, p. 685. — *Ed. Lond.*, p. 180.

(2) *Instrumentum Treugæ apud Rigordum*, p. 60. — *Rymer Conventiones*, T. I, p. 141.

Après avoir terminé son expédition par cette convention peu honorable, Jean se hâta de se rembarquer à La Rochelle, et il vint aborder à Portsmouth le 12 décembre. (1) 1206.

Malgré la trêve qu'il venoit de conclure, Philippe-Auguste jugea convenable, dans la campagne suivante, de visiter de nouveau ses conquêtes, avec une armée. Le vicomte de Thouars n'étoit pas apparemment compris dans l'armistice, parmi les alliés du roi Jean, car Philippe entra sur ses terres, les ravagea, et lui prit Parthenay avec plusieurs autres forteresses dont il confia la garde à Guillaume des Roches (2). 1207.
Il se rendit ensuite à Rouen, au mois de mai de la même année; et quoique personne ne lui résistât dans cette ville, il prit occasion de l'appareil militaire dont il étoit entouré, pour extorquer des bourgeois beaucoup d'argent. Il s'approcha aussi de Verneuil, et sans entrer dans cette ville, il profita de la terreur qu'il inspiroit pour y lever une contribution extraordinaire. (3)

Pendant ce temps, le roi Jean se consoloit, en concertant avec son neveu Othon, roi de Germa-

(1) *Matth. Paris.*, p. 686.

(2) *Rigordus*, p. 61. — *Guill. Armoricus*, p. 81. — *Chron. de Saint-Denys*, p. 393. — *Chronicon Guillelmi de Nangis*, p. 484.

(3) *Roberti de Monte Append. ad Sigebertum*; in *Struvii Script. Germ.*, T. 1, p. 942.

1207.

nie, des projets de vengeance. Othon vaincu dans une suite de rencontres, par son compétiteur Philippe de Souabe, abandonné par ses principaux partisans, par son propre frère Henri, comte Palatin, par l'archevêque de Cologne qui l'avoit sacré, et qui, en 1205, sacra son rival à Aix-la-Chapelle, délaissé par Innocent III lui-même, qui jusqu'alors lui avoit été si favorable, et qui venoit de réconcilier Philippe de Souabe à l'Église, dans l'espérance que son neveu, fils du comte de Sora, épouserait la fille du prince allemand, Othon avoit conclu une trêve qui devoit durer de la Saint-Jean 1207 à la Saint-Jean 1208; puis, sentant que sa présence ne pouvoit plus être utile à son parti, il avoit quitté l'Allemagne pour passer en Angleterre (1). Mais Jean qui aimoit le faste, et qui vouloit faire illusion à ses sujets anglais sur les pertes qu'il venoit d'essuyer, reçut son neveu comme un puissant monarque; il célébra son arrivée par des fêtes brillantes; il lui demanda de conclure entre eux une alliance plus étroite; et soit que Othon se laissât éblouir lui-même par cette pompe, ou qu'il voulût seulement complaire à son oncle, un traité fut conclu entre le roi de Germanie et le roi d'Angleterre, par lequel le

(1) *Chron. Germanicum*, Lib. XIX, p. 804, 805. In *Struvii Script. German.*, T. II. — Schmidt, *Histoire des Allemands*, Liv. VI, ch. 6, p. 480.

premier s'engageoit à faire recouvrer au second toutes les provinces qu'il avoit perdues en France; bien plus, il promettoit y ajouter comme dédommagement tout le reste des domaines de Philippe-Auguste, à la réserve des seules villes de Paris, Étampes et Orléans, tandis que Jean promettoit au roi de Germanie un subside annuel de cinq mille marcs d'argent: (1) 1207.

Au moment où ce traité fut conclu, il pouvoit ne paroître qu'une fanfaronnade; mais à peine Othon de Brunswick étoit-il retourné en Allemagne, qu'un événement inattendu releva la puissance de cet allié du roi d'Angleterre. L'autre roi de Germanie, Philippe de Souabe, fils de Frédéric Barberousse, et allié de Philippe-Auguste, fut tué à Bamberg, le 22 juin 1208, par Othon de Wittelsbach, comte palatin du Rhin, qui vengeoit ainsi une offense privée, tout-à-fait étrangère aux guerres civiles de l'Allemagne. Othon, qui jusqu'alors avoit été constamment poursuivi par la fortune, et qui étoit réduit à ses seuls états héréditaires de Brunswick, fut, à la mort inattendue de son compétiteur, reconnu par tous les princes d'Allemagne. Les Gibelins, ses anciens adversaires, se rangèrent sous ses ordres 1208.

(1) *Matth. Paris.*, p. 686. — *Ed. Lond.*, p. 186. Celle-ci ne contient pas les détails du traité; ils sont tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 6048. B.

1208.

avec les Guelfes, du sang desquels il étoit lui-même issu ; Innocent III enfin, qui l'avoit toujours favorisé, s'empessa de lui promettre qu'il empêcheroit le jeune Frédéric II, alors réduit au royaume de Sicile, de prétendre à l'empire de son père et de ses aïeux.

Philippe-Auguste n'apprit point cette révolution subite sans en concevoir une vive inquiétude. Il avoit toujours regardé Othon IV, qui dès lors fut reconnu comme roi des Romains, et qui l'année suivante reçut à Rome la couronne de l'empire, comme son ennemi. Il lui avoit fait sentir sa mauvaise volonté, soit lorsqu'Othon gouvernoit pour Richard son oncle, le comté de Poitou, soit depuis qu'il disputoit la couronne de Germanie ; et il devoit, à son tour, s'attendre à son ressentiment. Il écrivit à Innocent III pour le détourner de favoriser ce prince ; mais le pape lui répondit qu'il avoit déjà sanctionné son élection. Innocent promit cependant que son ancien protégé, le roi des Romains, se prêteroit à faire une paix honorable avec la France, aux conditions même que lui indiqueroit Philippe-Auguste. Ce pontife comptoit alors conserver toujours sur l'esprit d'Othon IV un crédit qui ne tarda pas à lui échapper. D'ailleurs sa grande affaire étoit dans ce moment l'armement de la croisade qu'il suscitoit en France contre les Albigeois, et il vou-

loit qu'aucune inquiétude ne pût en détourner
ou le monarque ou la nation. (1)

(1) *Raynaldi Annal.*, ann. 1208, §. 1-13, p. 172 et suiv.
— Sur l'assassinat de Philippe, voyez *Chronicon Senoniensis
Abbatiae in Vosago*, T. XVIII, p. 688.

CHAPITRE XXIV.

Croisade contre les Albigeois. 1207 — 1209.

Nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de remarquer que, pendant la période féodale, la France, au lieu de former une seule monarchie, se trouvoit soumise à l'influence de quatre rois, à chacun desquels étoient subordonnés plusieurs grands vassaux; en sorte que nous avons été obligés de considérer séparément au nord une France wallonne : ce nom réservé depuis aux Flamands français, se donnoit encore à la langue que parloit Philippe; au couchant une France anglaise, au levant une France germanique, et au midi une France espagnole ou aragonaise. Jusqu'au règne de Philippe-Auguste la première étoit la moins étendue, la moins riche et la moins puissante. Ce monarque par le concours d'heureuses circonstances, plus encore que par ses talens, releva singulièrement l'éclat de sa couronne, et étendit sa domination sur une partie bien plus importante de la France. La division que nous venons d'indiquer subsistoit toujours néanmoins. Il avoit reconquis plus de la moitié de la France anglaise, mais l'Aqui-

taine demouroit toujours à l'Angleterre. La France germanique avoit toujours les mêmes limites ; seulement des trois royaumes dont elle se composoit , ceux de Lorraine et de Bourgogne s'étoient unis bien plus étroitement avec l'empire , en sorte que leur histoire ne se mêle point à celle de la France. Le royaume de Provence , au contraire , avoit tellement relâché ses liens avec la couronne impériale , que ses grands vassaux pouvoient être considérés comme absolument indépendans , et le plus puissant de ses états , le comté de Provence possédé par le roi d'Aragon , pouvoit être censé appartenir à la France aragonaise.

Le roi d'Aragon pouvoit , aussi-bien que le roi d'Angleterre , être considéré comme un prince Français. La plus grande partie de ses états , même au-delà des Pyrénées , et jusqu'à l'Èbre , étoit censée appartenir à l'ancienne monarchie de Charlemagne , et devoit l'hommage à la couronne de France. Comme le roi d'Angleterre , le roi d'Aragon avoit acquis , ou par des mariages , ou par des traités de protection , ou par des oblations de fief , la domination sur un très-grand nombre de seigneurs français , dont les uns relevoient du roi de France , les autres de l'empereur , et qui tous cependant n'obéissoient qu'au monarque espagnol. Les comtes de Béarn , d'Armagnac , de Bigorre , de Cominges , de Foix

et de Roussillon, vivoient sous sa protection, et servoient dans ses armées. Les vicomtes de Narbonne, de Béziers, et de Carcassonne, le regardoient comme leur comte; le seigneur de Montpellier s'étoit soumis à lui. Le puissant comte de Toulouse, enclavé au milieu de ses états et de ses vassaux, ne maintenoit qu'avec peine, contre lui, son indépendance : les comtés de Provence et de Forcalquier lui appartenoient en propre; les autres vassaux du royaume d'Arles s'empessoient de rechercher sa protection.

Le Languedoc, la Provence, la Catalogne, et tous les pays environnans, qui relevoient du roi d'Aragon, étoient habités par une race d'hommes industrielle, spirituelle, adonnée au commerce et aux arts, et plus encore à la poésie. Ces peuples avoient formé la langue provençale, qui se séparant du roman wallon ou du français, s'en distinguoit par des tournures plus harmonieuses, un vocabulaire plus riche, des expressions plus pittoresques, une plus grande flexibilité; et cette langue, étudiée de préférence par tous les beaux esprits du siècle, consacrée à d'innombrables chants de guerre ou d'amour, sembloit alors destinée à devenir la première et la plus élégante des langues de l'Europe moderne. Ceux qui la parloient avoient renoncé au nom de Français pour se dire Provençaux; ils s'efforçoient de se constituer, par leur

langue, en corps de nation, et de se séparer absolument des Français auxquels ils étoient inférieurs dans l'art de la guerre, mais sur lesquels ils l'emportoient par tous les progrès de la civilisation.

Les nombreuses cours de tous les petits princes qui se partageoient ces contrées, prétendoient être des modèles de politesse et de goût; on y vivoit dans les fêtes, on n'y paroissoit occupé que de tournois, de cours d'amour, de poésie, et on y discutoit ou on y décidoit gravement des questions de galanterie. Les villes étoient nombreuses et florissantes; elles étoient toutes gouvernées selon des formes à peu près républicaines, par des consuls nommés par le peuple, et depuis long-temps elles étoient en possession du privilége de former des communes, qui les égaloient presque aux républiques d'Italie avec lesquelles elles commerçoient. Ce fut au milieu de cette prospérité croissante que cette belle région fut abandonnée aux fureurs de nombreuses hordes de fanatiques, que ses villes furent ruinées, que sa population fut moissonnée par le fer, que son commerce fut détruit, ses arts repoussés dans la barbarie, et son dialecte dégradé du rang d'une langue poétique à celui d'un patois. Cette horrible révolution ne fut point d'abord dirigée par le gouvernement français, et ses premiers événemens se rattachent avec peine à l'histoire du règne de

Philippe-Auguste, ou à sa rivalité avec le roi Jean d'Angleterre et l'empereur Othon IV. Cependant ce fut par une conséquence de cette révolution, que les Provençaux cessèrent de former une nation, que l'influence du roi d'Aragon sur une partie considérable de la France fut détruite, et que le pouvoir des rois français s'étendit enfin jusqu'à la mer Méditerranée.

La prédication d'une première réforme religieuse parmi les Provençaux, fut la cause de la dévastation de cette belle contrée : éclairés de trop bonne heure, marchant trop rapidement dans la carrière de la civilisation, ces peuples excitèrent la jalousie et l'aversion des barbares qui les entouraient. La lutte s'engagea entre les amis des ténèbres et ceux des lumières, entre les fauteurs du despotisme et ceux de la liberté : le parti qui vouloit arrêter les progrès de l'espèce humaine, avoit pour lui la pernicieuse habileté de ses chefs, le fanatisme de ses agens et le nombre de ses soldats ; il triompha, il anéantit ses adversaires, et il profita avec tant de fureur de sa victoire, que le parti qu'il avoit vaincu n'a jamais pu se relever dans les mêmes provinces, ou parmi la même race d'hommes.

Le clergé avoit été enrichi dans les pays de la langue provençale, par d'immenses dotations ; mais les prélatures étoient presque constamment réservées aux membres des familles

puissantes qui vivoient dans le désordre, tandis que les curés et les prêtres inférieurs, pris entre les vassaux des seigneurs, leurs paysans et leurs esclaves, conservoient la brutalité, l'ignorance et l'abjection de leur origine servile. Le peuple de ces provinces étoit déjà trop éclairé pour que les vices des ecclésiastiques ne les exposassent pas au mépris public : ce mépris étoit si général, que les expressions les plus offensantes pour les gens d'église étoient devenues proverbiales : *J'aimerois mieux être prêtre*, disoit-on par imprécation, *que d'avoir fait une telle chose* (1). Cependant la disposition des esprits étoit religieuse ; et cette dévotion que les Provençaux ne pouvoient trouver dans l'Église, ils alloient la chercher auprès des sectaires. Ces derniers étoient nombreux dans la province ; et le plus ancien historien de la persécution assure que Toulouse, dont le nom, dit-il, auroit dû plutôt être *tota dolosa*, n'avoit été que rarement ou jamais exempte, dès sa première fondation, de cette peste de l'hérésie que les pères transmettoient à leurs enfans. (2)

Ceux-là même qui punissoient les sectaires

(1) *Prologus Chronici de Podio Laurentii*, p. 666. In *Duchesne Script. Francor.*, T. V. — Histoire de Languedoc, Liv. XXI, ch. 2, p. 129.

(2) *Petri Vallis Cernai Hist. Albigens.*, cap. 1 ; apud *Duchesne Script. Franc.*, T. V, p. 555. — Le même, *editio Trecentis*, 1615, 8°.

par des supplices effroyables, se sont chargés seuls de nous faire connoître leurs opinions, en convenant qu'elles avoient été transmises dans les Gaules de génération en génération, presque dès l'origine du christianisme; aussi ne faut-il pas s'étonner s'ils nous les ont représentées avec tous les caractères qui pouvoient les rendre plus monstrueuses, et mêlées de toutes les fables qui pouvoient le plus aigrir l'esprit du peuple contre ceux qui les professoient. Cependant au milieu de beaucoup de contes puérils ou calomnieux, il est encore facile de reconnoître les principes de la réformation du seizième siècle, chez les hérétiques qu'on désignoit sous les noms de *Vaudois* ou d'*Albigeois*. De nombreuses sectes existoient simultanément dans la province, et c'étoit la conséquence nécessaire de la liberté d'examen qui faisoit l'essence de leur doctrine; toutes s'accordoient à regarder l'Église romaine comme ayant absolument dénaturé le christianisme, et à prétendre que c'étoit elle qui étoit désignée dans l'Apocalypse, sous le nom de *prostituée de-Babylone*. Les uns cependant, qu'on distinguoit sous le nom de *Vaudois*, n'en différoient pas sur des points très-importants; d'autres, au contraire, avoient tellement donné carrière à leur imagination, qu'ils avoient détruit presque tout le système de la révélation; ils attribuoient au principe du

mal l'ancien Testament, car on y représentoit, disoient-ils, un Dieu homicide, qui avoit détruit la race humaine par le déluge, Sodome et Gomorrhe par le feu, et les Égyptiens par l'inondation de la Mer-Rouge. (1)

Mais quant à ceux qui ouvrirent la carrière aux réformateurs du seizième siècle, on reconnoît leur enseignement à leur dénégation de la présence réelle dans l'eucharistie. « Quand le « corps du Christ, disoient-ils, seroit aussi grand « que nos montagnes, encore seroit-il détruit « par le nombre de ceux auxquels on prétend « l'avoir fait manger ». Ils rejetoient comme frivoles et vains les sacremens de la Confirmation, de la Confession et du Mariage; ils taxoient d'idolâtrie l'exposition des images dans les églises, et ils nommoient trompettes des démons les cloches par lesquelles on appelloit le peuple à l'adoration de ces images. Leurs docteurs ou leurs prêtres se contentoient d'un habit noir, au lieu de la pompe des vêtemens du clergé catholique: après avoir fait abjurer l'idolâtrie aux prosélytes, ils les recevoient dans leur église par l'imposition des mains et le baiser de paix. Tandis qu'on cherchoit à noircir leur réputation, en les accusant de permettre dans leurs enseignemens les mœurs les plus déréglées, et de se livrer en secret à tous les désordres, on

(1) *Hist. Albigen.*, cap. 2, p. 556.

convenoit qu'en apparence ils observoient une chasteté sans reproche; que dans leur abstinence de toute nourriture animale, leur rigorisme passoit celui des ordres de moines les plus sévères; que dans leur respect pour la vérité, ils n'admettoient dans aucune occasion aucune excuse pour le mensonge; que leur charité enfin les préparoit toujours à se dévouer pour les autres (1). Quelques poésies des Vaudois, écrites dès le douzième siècle, et publiées tout récemment, confirment cette ressemblance entre la doctrine et la discipline des réformateurs à ces deux époques. (2)

L'activité et le zèle du prosélytisme établissent un nouveau rapport entre les deux réformations: toutes deux commencèrent dans un temps où l'esprit humain, avide de lumières nouvelles, examinoit tout ce qu'il avoit vu affermi, demandoit la raison de toute obéissance; et en même temps qu'il renversoit d'antiques dominations civiles, et qu'il en fondoit de nouvelles, interrogeoit aussi les pouvoirs ecclésiastiques pour connoître leurs fondemens. L'adoption des opinions réformées ne s'annonçoit point immédiatement comme le passage à une hérésie; ce

(1) *Petri Vallis Cern. Hist. Albig. de diversis hæreticorum Sectis*, T. V, p. 556, 557.

(2) *Choix des poésies originales des Troubadours*, T. II. *La nobla leycaon, lo novel sermon, etc.*

n'étoit aux yeux des néophytes qu'un projet de sanctification ; c'étoit s'engager à plus de zèle , à une morale plus sévère , à plus de sacrifices , à une occupation plus constante des choses spirituelles. Comme plusieurs prélats de l'Église avoient donné l'exemple de cette réforme , ceux qui les suivoient ne croyoient point s'égarer , et Rome elle-même avoit quelquefois considéré les *patérins*, les *catharins*, les *pauvres de Lyon*, et toutes ces nouvelles sociétés religieuses , comme autant d'ordres de moines qui réveilloient la ferveur publique, et qui ne songeoient point à secouer son joug (1). Ce fut Innocent III qui , montant sur le trône pontifical dans la vigueur de l'âge , parut le premier sentir l'importance d'une indépendance d'esprit qui déjà dégénéroit en révolte. Ses prédécesseurs , engagés dans une lutte dangereuse avec les deux Henri et Frédéric Barberousse , avoient cru n'avoir pas trop de toutes leurs forces pour se défendre contre les empereurs ; dans ce temps ils avoient accepté eux-mêmes le nom de *patérins* , qu'on donnoit aux plus zélés entre leurs partisans (2). Mais Innocent III , dont le génie embrassoit et dominoit l'univers , étoit aussi

(1) *Muratori Antiq. ital.*, Dissert. LX, T. V, p. 83.

(2) *Arnulphi Hist. Mediol.*, Lib. IV, cap. XI, p. 39. — *Landulphi Senior. Hist. Mediol. Prolog.*, p. 57. In *Muratori Script. ital.*, T. IV.

incapable de tout ménagement que de toute pitié. En même temps qu'il renversoit l'équilibre politique de l'Italie et de l'Allemagne, qu'il menaçoit tour à tour les rois de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre, qu'il affectoit le ton d'un maître avec les rois de Bohême, de Hongrie, de Bulgarie, de Norwège et d'Arménie; qu'il dirigeoit enfin ou réprimandoit tour à tour les croisés occupés à renverser l'empire grec, et à lui substituer l'empire latin à Constantinople, Innocent III, comme s'il n'avoit eu aucune autre affaire, surveilloit, attaquoit, punissoit toute divergence d'opinions d'avec celles de l'Église romaine, toute indépendance d'esprit, tout exercice de la faculté de penser en matière religieuse. (1)

Quoique ce fût dans les pays qui parloient la langue provençale, et surtout dans le Languedoc, que la réforme des patérins avoit fait les plus grands progrès, on la voyoit aussi se répandre rapidement dans les autres parties de la chrétienté, en Italie, en Flandre, en Lorraine (2), en Allemagne et en Espagne. Inno-

(1) Voyez l'immense recueil des Lettres d'Innocent III, en seize livres, dont chacun contient plus de cent lettres. *A Steph. Baluzio edit.*; 2 vol. in-fol., 1682. — Et les plus importantes dans *Raynaldi Annal. eccles.*

(2) Les Albigeois firent, vers l'année 1200, des prosélytes à Metz, et ils y répandirent l'Écriture sainte, traduite du latin

cent III, et par caractère, et par politique, jugea que l'Église ne devoit garder aucun ménagement avec les sectaires; que si elle ne les écrasoit pas, si elle ne détruisoit pas leur race et ne frappoit pas d'effroi la chrétienté, leur exemple seroit bientôt suivi, et que la fermentation des esprits qui se manifestoit en tous lieux, embraseroit bientôt le monde romain. Au lieu de convertir, il chargea donc ses ministres de faire brûler les chefs, de disperser les troupeaux, et de confisquer les biens de quiconque ne penseroit pas comme lui. Il demanda d'abord aux provinces où la réforme ne faisoit que commencer, de donner l'exemple des supplices : en effet, plusieurs chefs de la nouvelle Église périrent sur les bûchers à Nevers en 1198, et dans les années suivantes (1). L'empereur Othon IV qui se regardoit comme une créature d'Innocent III, ne lui refusa point un édit pour la destruction des patérins, nommés aussi *Gazari* en Italie (2). Mais il y avoit un certain nombre de seigneurs et de hauts barons qui avoient adopté eux-mêmes les opinions nouvelles, et qui protégeoient les sec-

en langage roman. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, T. II, Liv. XXII, ch. 124, p. 199.

(1) Hist. de Languedoc. Liv. XXI, p. 150. — *Pagi critica ad ann.* 1179, §. 6, p. 656.

(2) *Edictum Ferrariæ promulgatum*, 1210; apud Muratorii *Antiq. ital.*, Dissert. LX, p. 89, 90.

taires, loin de vouloir les persécuter; d'autres voyoient seulement en eux des vassaux industriels qu'ils ne pourroient détruire sans porter atteinte à leurs propres revenus et à leur puissance. Innocent III essaya s'il ne pourroit point armer un intérêt immédiat et une cupidité brutale contre cette économie prévoyante des barons. Il leur abandonna la confiscation de tous les biens des hérétiques, et il les exhorta à s'en saisir, après avoir condamné à l'exil ceux qu'ils dépouilloient, et les avoir menacés du dernier supplice s'ils essayoient de revoir leurs foyers. En même temps Innocent III frappa d'anathème ceux des seigneurs qui refuseroient de confisquer à leur profit les propriétés des hérétiques, et il mit leurs terres sous l'interdit. (1)

La province de Narbonne étoit plus particulièrement l'objet de l'attention d'Innocent III: dès l'année 1193, la première de son pontificat, il y envoya deux moines de Cîteaux, frère Gui et frère Regnier, qu'on peut regarder comme ayant jeté les premiers fondemens de l'inquisition. Leurs fonctions étoient de découvrir et de poursuivre l'hérésie, avec toute l'autorité du saint-siège dont ils se trouvoient revêtus. L'année suivante le pape nomma le frère Regnier son légat dans les quatre provinces d'Em-

(1) *Innocentii III Epistolæ*, Lib. I, Ep. 81, 82, 95, 165.
— *Raynaldi*, ann. 1198, § 36, 37, p. 11.

brun, Aix, Arles et Narbonne, et il enjoignit aux quatre archevêques et à tous leurs évêques d'exécuter scrupuleusement les ordres de ce moine. Regnier étant tombé malade, Innocent III lui adjoignit Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, dont le zèle plus fougueux encore que celui de ses prédécesseurs fut digne des sentimens qu'inspire le nom seul de l'inquisition. (1)

La mission des commissaires du pape ou inquisiteurs ne se bornoit pas cependant à épier les consciences, à confisquer les biens des hérétiques, à les exiler ou à les envoyer au supplice : ils parcouroient la province avec un grand nombre de religieux qui arrivèrent successivement à leur aide : ils prêchoient ou ils disputoient contre ceux qui s'écarloient de la foi ; c'étoit surtout lorsque le seigneur du lieu favorisoit les opinions nouvelles, que ne pouvant employer la force, ils avoient recours à la puissance de leur dialectique. Ils faisoient nommer d'avance des juges de ces combats d'esprit, et si nous en croyons leurs propres relations, ils en sortoient toujours victorieux. Accoutumés aux subtilités des écoles, ils pressoient leurs adversaires par des questions captieuses, ou des conclusions inattendues, et ils les amenoient souvent à des déclarations absurdes. Diégo de

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXI, p. 151.

Azébez, évêque d'Ozma, et son compagnon saint Dominique, sous-prieur de sa cathédrale, qui vers l'an 1204 s'arrêtèrent dans la province pour prêcher contre les hérétiques, eurent beaucoup de succès dans ce genre de disputes; il semble même qu'ils étoient quelquefois impatientés de ce que leurs adversaires n'étoient pas plus habiles (1). Mais lorsque les missionnaires avoient embarrassé leurs antagonistes, ou les avoient vaincus suivant toutes les règles de l'école, ils disoient aux habitans des lieux où ils les avoient trouvés : « Pourquoi ne les chassez-vous pas ?
« pourquoi ne les exterminiez-vous pas ? — Nous
« ne le pouvons point, répondirent-ils à l'évê-
« que d'Ozma; nous avons été nourris avec eux,

(1) Dans une dispute de l'évêque d'Ozma avec quelques hérétiques de Verfeuil, il leur demanda comment ils devoient entendre le nom de *fils de l'homme*, que Jésus se donne toujours dans saint Jean, et en particulier ce passage de saint Jean, III. 13 : *Aussi nul n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel; savoir le fils de l'homme qui étoit dans le ciel.* Ils répondirent que Jésus se reconnoissoit pour fils d'un homme qui étoit dans le ciel. — Mais, reprit l'évêque, le seigneur a dit dans Esaïe : *Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied.* Il faut donc que les jambes de cet homme qui est dans le ciel soient aussi longues que toute la distance qui sépare les cieux de la terre. — Sans doute, répondirent-ils. — Que le bon Dieu, vous maudisse, reprit le saint évêque, comme des hérétiques grossiers que vous êtes; je croyois que vous aviez plus de subtilité que cela. — *Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii*, cap. 8. *Duchesne Scr. Franc.* T. V, p. 672.

« nous avons des parens parmi eux, et nous voyons combien leur vie est honnête. — C'est ainsi, poursuit un écrivain contemporain, que l'esprit de mensonge, par la seule apparence d'une vie nette et sans tache, sous-trayoit ces imprudens à la vérité. » (1)

Une autre cause, il est vrai, ralentissoit la persécution : les inquisiteurs, dans leur arrogance, avoient offensé tous les ordres de la société, et ils avoient suscité contre eux-mêmes une nuée d'ennemis. Ils accusoient quelques évêques d'être simoniaques, d'autres d'être négligens dans l'accomplissement de leurs devoirs : sous de tels prétextes, ils déposèrent l'archevêque de Narbonne, et les évêques de Toulouse et de Viviers; mais ils offensèrent aussi tout le clergé régulier; en même temps ils tourmentoient le comte de Toulouse et tous les seigneurs du pays, par des accusations sans cesse renouvelées; ils s'ôtèrent ainsi à eux-mêmes les moyens d'allumer autant de bûchers qu'ils l'auroient voulu. Pour gagner quelque popularité, ils s'étoient efforcés de confondre dans leur prédication les hérétiques avec les routiers, ou soldats d'aventure; les compagnies de ceux-ci, presque toujours composées en grande partie d'étrangers, étoient encore désignées dans le Midi sous le nom de bandes de Catalans, comme

(1) *Guillelmi de Podio Laurentii*, cap. 8, p. 672.

elles l'étoient dans le Nord sous celui de Brabançons. Les routiers n'avoient ni foi ni loi ; ils pilloient les églises et les prêtres ; mais ils n'avoient dans le fait aucun rapport avec les hérétiques, et ils ne prenoient aucun intérêt aux controverses et aux questions de dogme. Ils furent offensés pendant des prédications dirigées contre eux, et ils s'en vengèrent à leur tour sur les missionnaires et les inquisiteurs. (1)

Le comte de Toulouse, Raymond VI, qui avoit recherché l'amitié des routiers, et qui avoit fait usage de leurs armes dans ses fréquentes guerres, partagea leur ressentiment. Nous ne connoissons qu'imparfaitement l'histoire du comte de Toulouse, avant la croisade. Raymond VI, qui étoit âgé de trente-huit ans lorsqu'en 1194 il succéda à son père Raymond V, avoit déjà, à la tête de ces routiers dont il s'étoit fait le capitaine, porté la guerre chez plusieurs de ses voisins : il étoit brouillé avec les barons de Baux et plusieurs des seigneurs de Languedoc et de Provence, aussi-bien qu'avec quelques-uns de ses propres vassaux ; et ce fut apparemment la raison qui lui fit rechercher l'alliance du roi d'Aragon Pierre II, tandis que son père et ses ancêtres avoient au contraire entrepris de contenir l'ambition de cette mai-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXI, p. 138. — *Guillelmi de Podio Laurentii*, cap. 6, p. 670.

son. Raymond VI épousa, vers l'an 1200, en quatrièmes noces, la sœur de Pierre II, Éléonore; et il promit, en 1205, son fils nommé depuis Raymond VII, à Sanche, fille du même roi, qui venoit à peine de naître.

Raymond VI étoit, au printemps de 1207, sur les bords du Rhône, occupé de la guerre qu'il soutenoit contre les barons de Baux et d'autres seigneurs de ces contrées, lorsque le légat, Pierre de Castelnau, entreprit de faire la paix entre eux. Il alla d'abord auprès des barons, et il obtint leur promesse, que si Raymond VI vouloit acquiescer à leurs prétentions, ils emploieroient toutes les forces qu'ils avoient rassemblées, à l'extermination des hérétiques. Après avoir arrêté avec eux son projet de traité, le légat revint au comte de Toulouse, et lui demanda de le signer. Raymond VI ne fut nullement tenté d'acheter, au prix du renoncement à ses droits, l'entrée dans ses états d'une armée ennemie, qui pilleroit ou tueroit ceux de ses vassaux que les prêtres voudroient lui désigner; il refusa donc son consentement, et Pierre de Castelnau, dans sa colère, l'excommunia, frappa ses terres d'interdit, et écrivit au pape pour obtenir la confirmation de cette sentence. (1)

(1) *Petri Vallis Cernai Hist. Albigens.*, cap. 3, p. 559. — *Innocentii III*, Lib. X, Ep. 69. — *Histoire de Languedoc*, Liv. XXI, ch. 27, p. 146.

1207.

Quelque audacieuse que fût la conduite de son légat, Innocent III étoit déterminé à ne point la démentir. Il paroît qu'il recherchoit l'occasion de commencer les hostilités, sentant bien qu'après les progrès qu'avoit faits l'opinion publique, les bourreaux ne pouvoient plus suffire pour détruire l'hérésie, et qu'il falloit frapper le peuple entier par le glaive des soldats. Pour confirmer la sentence d'excommunication prononcée par son légat, il écrivit lui-même au comte Raymond, le 29 mai 1207, et sa lettre commençoit par ces mots :

« Si nous pouvions ouvrir votre cœur, nous
« y trouverions et nous vous y ferions voir les
« abominations détestables que vous avez com-
« mises; mais comme il est plus dur que la
« pierre, c'est en vain qu'on le frappe avec les
« paroles du salut; on ne sauroit y pénétrer.
« Homme pestilentiel ! quel orgueil s'est emparé
« de votre cœur, et quelle est votre folie de ne
« vouloir point de paix avec vos voisins, et de
« braver les lois divines en protégeant les enne-
« mis de la foi ? Si vous ne redoutez pas les
« flammes éternelles, ne devez-vous pas craindre
« les châtimens temporels que vous méritez par
« tant de crimes ?..... » (1)

Une lettre aussi insultante, adressée à un sou-

(1) *Innocentii III*, Lib. X, Ep. 69. — Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXI, ch. 33, p. 150.

verain, devoit révolter son orgueil; cependant, nous dit le moine Pierre de Vaux Cernay, « guerres que lui faisoient les nobles Proven-
« çaux, moyennant l'industrie de l'homme de
« Dieu, Pierre de Castelnau, et l'excommuni-
« cation qu'il promulguoit en tous lieux contre
« le comte, le forcèrent enfin à accepter ces
« mêmes conditions de paix, et à s'y engager
« par serment; mais autant de fois il jura de
« les observer, autant de fois il se parjura. » (1)

Ni Pierre de Castelnau, ni le pape ne connoissoient d'autre moyen de conversion que la guerre, le meurtre et l'incendie. Dans cette même année 1207, Innocent III songea pour la première fois à prêcher une croisade contre les sectaires, et puisque les princes du pays se montroient trop lents à les exterminer, il projeta d'inviter les étrangers à venir accomplir cet œuvre. Le 17 novembre il écrivit au roi Philippe-Auguste, pour l'exhorter à faire la guerre aux hérétiques ennemis de Dieu et de l'Église, et lui promettre à ce prix, dans ce monde, la confiscation de tous leurs biens; dans l'autre, les mêmes indulgences que gaignoient ceux qui combattoient les infidèles à la Terre-Sainte. Il adressa en même temps des lettres semblables au duc de Bourgogne, aux comtes de Bar, de Nevers et de Dreux, aux comtesses de Troie,

(1) *Petri Vallis Cernai Hist. Albigen.*, 1, 5, p. 559.

1207.

de Vermandois et de Blois, et à tous les comtes, barons, chevaliers et fidèles du royaume de France (1). Avant que ces lettres eussent produit aucun effet, une catastrophe sanglante redoubla la rage du pape et des dévots, et alluma la guerre sacrée.

En signant la paix avec ses ennemis, le comte Raymond s'étoit engagé à exterminer les hérétiques dans ses états; mais Pierre de Castelnau jugea bientôt qu'il n'y procédoit point avec assez de zèle; il l'alla trouver, lui reprocha en face son indulgence, sous le nom de lâcheté, le traita de parjure, de fauteur des hérétiques et de tyran, et l'excommunia de nouveau. Cette scène violente paroît avoir eu lieu à Saint-Gilles, où le comte Raymond avoit donné rendez-vous aux deux légats.

1208.

Ce seigneur, poussé à bout, menaça Castelnau de lui faire payer son insolence de sa tête. Les deux légats ne tenant aucun compte de cette menace, partirent de la cour de Raymond, sans s'être réconciliés avec lui, et vinrent coucher, le 14 janvier 1208, dans une petite hôtellerie, au bord du Rhône, qu'ils se préparoient à passer le lendemain. Un gentilhomme du comte s'y trouvoit aussi, ou peut-être les y avoit suivis: le 15 au matin, ce gentilhomme, après la messe, entra en dispute avec Pierre

(1) *Innocentii III Epistolæ*, Lib. X, Ep. 149.

de Castelnau, sur l'hérésie et sa punition. Le légat n'avoit jamais épargné les paroles les plus insultantes aux fauteurs de la tolérance; le gentilhomme, déjà aigri par la querelle de son seigneur, et se sentant personnellement offensé, tira son poignard, frappa le légat dans le flanc et le tua. (1)

La nouvelle de ce meurtre poussa Innocent III aux derniers emportemens de la colère. Raymond VI n'avoit pas eu une part tout-à-fait aussi directe à la mort de Castelnau, dans laquelle l'Église vit un martyr, que l'avoit eu Henri II à la mort de Thomas Becket. Mais Innocent III étoit bien plus orgueilleux et bien plus implacable que ne l'avoit été Alexandre III. Il publia aussitôt une bulle adressée à tous les comtes, barons et chevaliers des quatre provinces du midi des Gaules, dans laquelle il déclara que c'étoit le diable qui avoit excité son principal ministre, Raymond, comte de Toulouse, contre le légat du saint-siège. Il soumit à l'interdit tous les lieux qui donneroient refuge aux meurtriers de Castelnau; il demanda que Raymond de Toulouse fût publiquement

(1) *Petri Vallis Cern.*, cap. 8, p. 563. — *Historia de los grans faicts d'armas et guerras de Tolosa*, p. 3. C'est une Chronique languedocienne insérée aux Preuves du tome III de l'Histoire de Languedoc. — *Chronol. Roberti Altissiodorensis*, T. XVIII, p. 275.

1208.

chargé d'anathèmes dans toutes les églises ;
 « Et comme, ajoute-t-il, suivant les sanctions
 « canoniques des saints Pères, il ne faut point
 « observer la foi à ceux qui ne gardent point
 « de foi à Dieu, ou qui sont séparés de la com-
 « munion des fidèles, nous déliions, par l'auto-
 « rité apostolique, tous ceux qui se croient
 « liés envers ce comte, par quelque serment
 « ou d'alliance ou de fidélité ; nous permettons
 « à tout homme catholique, sauf le droit du
 « seigneur principal, de poursuivre sa per-
 « sonne, d'occuper et de retenir ses terres, sur-
 « tout avec le but d'en extirper l'hérésie. » (1)

Cette première bulle fut bientôt suivie par d'autres lettres non moins fulminantes, qu'Innocent III adressa à tous ceux qui pouvoient concourir à la destruction du comté de Toulouse. Il écrivit à Philippe-Auguste pour l'engager à marcher en personne à cette guerre sacrée, à exterminer les hérétiques qui sont, dit-il, bien pires que les Sarrasins, et à dépouiller le comte de Toulouse de toutes ses terres. Il écrivit en même temps aux archevêques de Lyon et de Tours, aux évêques de Paris et de Nevers, et à l'abbé de Cîteaux, pour les engager à concourir tous à cette sainte entreprise. (2)

(1) *Petri Vallis Cern.*, cap. 8, p. 564.

(2) *Innocentii III Epist.*, Lib. XI, Ep. 27, 28, 50, 52, etc.

Galone, cardinal diacre de Sainte-Marie du Portique, que le pape envoya en France pour porter ces lettres, ne paroît pas avoir obtenu beaucoup de crédit auprès du roi Philippe, qui étoit alors plus occupé de sa rivalité avec le roi d'Angleterre, et le roi de Germanie Olhon, que de l'hérésie (1). Mais les moines de Citeaux, qui avoient en même temps reçu des pouvoirs de Rome pour prêcher la croisade parmi le peuple, se mirent à l'œuvre avec une ardeur que n'avoient pas même égalé ou Pierre l'ermite, ou Foulques de Neuilly. Innocent III, emporté par sa haine, avoit accordé à ceux qui se croiseroient contre les Provençaux, les indulgences les plus étendues qui eussent jamais été offertes par ses prédécesseurs, à ceux qui travailleroient à la délivrance de la Terre-Sainte. Dès que ces nouveaux croisés, qui pour se distinguer de ceux du levant portoient la croix sur la poitrine, et non sur l'épaule, avoient revêtu ce signe sacré, ils étoient mis sous la protection du saint-siège, dispensés de payer les intérêts de leurs dettes, soustraits à tous les tribunaux; et la guerre qu'ils étoient invités à faire à leurs portes, presque sans dangers et sans dépenses, devoit expier tous les vices et tous les crimes d'une vie entière. La foi

(1) Lettre de Philippe-Auguste à Raymond, dans les Preuves de l'Histoire de Languedoc, T. III, p. 210.

1208.

dans le pouvoir des indulgences ne s'étoit point encore refroidie, et l'on a peine à le comprendre; les barons de France ne doutoient pas qu'en combattant dans la Terre-Sainte, ils ne fussent assurés de gagner le paradis. Mais ces expéditions lointaines avoient été accompagnées de tant de désastres, on avoit vu périr tant de centaines de milliers de chrétiens, en Asie ou sur la route, par la faim, la misère ou la maladie, que le courage manquoit aux autres pour les suivre. Ce fut donc avec des transports de joie que les fidèles reçurent les nouveaux pardons qui leur étoient offerts; d'autant plus, que loin de regarder comme pénible ou dangereuse la chose qu'on leur demandoit en retour, ils l'auroient faite volontiers pour le seul plaisir de l'accomplir. La guerre étoit leur passion, et la pitié pour les vaincus n'avoit jamais troublé ce plaisir; la discipline des guerres sacrées étoit bien moins sévère que celle des guerres politiques; les fruits de la victoire étoient bien plus doux: là, on pouvoit sans remords, comme sans restreinte de la part de ses officiers, piller tous les biens, massacrer tous les hommes, violer les femmes et les enfans. Les croisés d'Orient savoient, il est vrai, que la distance où on les conduisoit étoit si grande, qu'ils n'avoient presque aucune chance de rapporter dans leurs foyers le butin gagné par leur épée.

A la place de ces richesses que les fidèles devoient aller chercher au loin, et arracher à des peuples barbares dont ils n'entendoient pas la langue, on leur offroit la récolte du champ voisin, la dépouille d'une maison qu'ils pourroient transporter chez eux en nature, et des captives abandonnées à leurs désirs, qui parloient la même langue qu'eux. Aussi jamais on n'avoit pris la croix d'un consentement plus unanime. Les premiers à s'engager à la voix de leurs pasteurs, dans cette guerre qu'on nommoit *sacrée*, furent Eudes III, duc de Bourgogne; Simon de Montfort, comte de Leicester; les comtes de Nevers, de Saint-Paul, d'Auxerre, de Genève et de Forez. (1)

L'abbé de Cîteaux, Arnaud Amalric, se distingua, avec toute sa congrégation, par son zèle à prêcher cette guerre d'extermination; les sept à huit cents couvens de son ordre, ou de Bernardins, que l'on comptoit déjà en France, en Italie et en Allemagne, exploitèrent la croisade contre les Albigeois, comme leur province particulière. Ils promettoient, au nom du pape, de saint Pierre et de saint Paul, rémission plénière de tous les péchés commis depuis le jour de la naissance à celui de la mort, pour tous

(1) *Rigordus de gestis Philippi-Augusti*, p. 62 et finis. — *Guillelm. Armoricus*, p. 82. — *Chroniques de Saint-Denys*, p. 594. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXI, ch. 41, p. 156. — *Historia de los grands fâctes d'armas*, p. 4.

1208.

ceux qui périroient dans cette expédition sainte. Mais tandis que les Bernardins recrutoient des soldats de la croix, Innocent III chargeoit une congrégation nouvelle, à la tête de laquelle il mettoit l'espagnol saint Dominique, de se rendre au milieu des hérétiques, de parcourir à pied, deux à deux, leurs villages; de prêcher la foi au milieu d'eux, de les éclairer par des discussions de controverse, de leur montrer tout le zèle de la charité chrétienne, et d'obtenir de leur confiance des renseignemens exacts sur le nom, le nombre et la demeure de ceux qui s'étoient écartés de l'Église, pour les faire brûler dès qu'on seroit les plus forts. C'est ainsi que commença l'ordre des frères prêcheurs de saint Dominique (1), ou des Inquisiteurs. Le nouvel évêque de Toulouse, Foulques ou Fouquet, marseillais qui s'étoit auparavant distingué comme troubadour, et qui laissant l'amour et la poésie, s'étoit jeté avec fureur dans les rangs des persécuteurs, paroît avoir suggéré à Innocent III les principaux réglemens de cet ordre, dont on fit pendant sept ans l'essai dans son diocèse, avant que le pape l'eût confirmé au concile de Latran. (2)

(1) *Guillelmi de Podio Laurentii*, cap. 10, p. 675.

(2) *Theodoricus in Vita sancti Dominici*, Lib. I, cap. ult. *Apud Surium*, T. IV, die 4 augusti. — *Raynaldi Annal.*, 1215, §. 17, p. 245.

Les croisés n'étoient pas prêts à marcher cette année, mais leurs immenses préparatifs retentissoient dans toute l'Europe, et remplissoient le Languedoc de terreur. On savoit que les pays désignés à la vengeance et à l'extermination par les moines de Cîteaux, comme étant plus particulièrement les foyers de l'hérésie, étoient les états de Raymond VI, comte de Toulouse, et ceux de son neveu, Raymond Roger, vicomte d'Alby, Béziers, Carcassonne et Limoux en Rasez. Quoique Raymond de Toulouse eût porté les armes avec quelque distinction, c'étoit un homme foible, doux et timide, qui désiroit sauver à ses sujets des confiscations et des supplices, mais qui désiroit plus encore se sauver à lui-même des persécutions. Son neveu, au contraire, étoit généreux, fier et impétueux. Il étoit âgé de vingt-quatre ans; depuis quatorze ans il avoit succédé à son père, et ses états avoient été, pendant sa minorité, administrés par des tuteurs qui penchoient vers les nouvelles doctrines. Ces deux princes ayant appris que le chef de la croisade, Arnaud, abbé de Cîteaux, avoit été nommé par le pape, son légat, dans les provinces d'où il vouloit extirper l'hérésie, et qu'il avoit assemblé un conseil des chefs de la guerre sacrée à Aubenaz dans le Vivarais, s'y rendirent pour tâcher de détourner l'orage. Ils protestèrent qu'ils étoient étrangers

à l'hérésie; qu'ils étoient innocens du meurtre de Pierre de Castelnau, et ils demandèrent à être du moins entendus avant d'être condamnés. Le légat les reçut avec une extrême hauteur, leur déclara qu'il ne pouvoit rien faire pour eux, et que s'ils vouloient obtenir quelque adoucissement aux mesures adoptées contre eux, c'étoit au pape seul qu'ils devoient s'adresser. Raymond Roger reconnut à ce langage qu'il n'y avoit plus rien à attendre des négociations, et qu'il ne leur restoit d'autre parti que de mettre garnison dans toutes leurs places de guerre, et de se préparer vaillamment à leur défense; mais Raymond VI, frappé de terreur, déclara qu'il étoit prêt à se soumettre à tout, à exécuter lui-même les violences des ecclésiastiques contre ses propres sujets, à faire la guerre à sa famille, plutôt que d'attirer les croisés dans ses états. Les deux parens ne pouvant s'entendre sur la conduite qu'ils devoient tenir, se séparèrent avec reproches et menaces. Raymond Roger, en se retirant dans ses états, se mit aussitôt en mesure de défense; il commença même les hostilités contre le comte de Toulouse, par lequel il craignoit d'être attaqué; tandis que Raymond VI, après avoir convoqué à Arles ses plus fidèles serviteurs, chargea l'archevêque d'Auch, l'abbé de Condom, le prieur des hospitaliers de Saint-Gilles, et Ber-

nard, seigneur de Rabastéens en Bigorre, auparavant évêque de Toulouse, de se rendre à Rouen, pour offrir sa soumission à Innocent III, et obtenir son indulgence. (1)

Raymond VI, dans le même temps, recourut aussi à la protection de son cousin Philippe-Auguste, roi de France, et à celle d'Othon, roi de Germanie. Le premier lui avoit d'abord donné de bonnes paroles, mais il prit ensuite occasion des sollicitations de Raymond auprès de son rival Othon, pour lui refuser toute assistance (2). Les ambassadeurs de Raymond auprès du pape furent au contraire reçus avec une apparente indulgence. On leur demanda que leur maître fit cause commune avec les croisés; qu'il les aidât à exterminer les hérétiques; qu'il leur donnât enfin sept de ses meilleurs châteaux, en gage de ses intentions. Mais à ces conditons, non-seulement le pape faisoit entrevoir à Raymond l'espérance de son absolution, il lui promettoit même une faveur entière (3). Il s'en falloit de beaucoup cependant qu'au fond de son cœur Innocent III eût pardonné à Raymond. A cette époque même il

(1) *Historia de las armas*, p. 4, 5, 6. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXI, chap. 42, p. 157. — *Hist. Albigen. Petri Vallis Cern.*, cap. 9, p. 566.

(2) *Guillelmi de Podio Laurentii*, cap. 15, p. 674.

(3) *Historia de los fuicts d'armas*, p. 6. — *Petri Cern. Hist. Albigen.*, cap. 11, p. 567.

1208.

écrivait aux évêques de Riez et de Consérans, et à l'abbé de Cîteaux : « Nous vous conseillons, « avec l'apôtre saint Paul, d'employer la ruse « à l'égard de ce comte ; car dans ce cas elle « doit être appelée prudence. Il faut attaquer « séparément ceux qui sont séparés de l'unité, « laisser pour un temps le comte de Toulouse, « usant avec lui d'une sage dissimulation, afin « que les autres hérétiques soient plus facile- « ment défaits, et qu'on puisse l'écraser ensuite « lorsqu'il se trouvera seul » (1). On a pu remarquer déjà que toutes les fois que des prêtres ambitieux et perfides avoient à communiquer quelques ordres honteux, ils ne manquoient jamais de détourner dans ce but le sens de quelques passages des saintes Écritures : on diroit qu'ils n'avoient étudié la Bible que pour en faire des applications sacrilèges.

1209.

Tous les fanatiques que les prédications des moines de Cîteaux avoient engagés à se vouer à la guerre sacrée, commencèrent à se mettre en mouvement au printemps de l'année 1209. On avoit en quelque sorte mis au rabais, avec eux, les indulgences de la croisade : on ne leur demandoit qu'une campagne de quarante jours, celle à laquelle la plupart des vassaux étoient tenus pour le service de leurs fiefs, en échange

(1) *Innocentii III Epistolæ*, Lib. XI, Ep. 252. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXI, p. 160.

du salut éternel. Plus ce service étoit court, et plus il convenoit aux provinces limitrophes. 1203.

En effet, ce fut surtout parmi les proches voisins des Albigeois que les Bernardins trouvèrent moyen d'entraîner sur leurs pas presque toute la population. Quelques auteurs ont parlé de trois cent ou même de cinq cent mille pèlerins ou croisés, qui se précipitèrent sur le Languedoc; l'abbé de Vaux Cernay n'en compte que cinquante mille dans cette première campagne, et le moindre nombre est toujours le plus probable, surtout dans ce siècle, où l'on voyoit si peu d'armées nombreuses. Cependant il ne faut pas comprendre dans ce calcul la multitude ignorante et fanatique, qui, s'armant de faux et de massues, suivoit chaque prédicateur, et se promettoit, si elle n'étoit pas en état de combattre les chevaliers languedociens, qu'elle suffiroit du moins pour égorger les femmes et les enfans des hérétiques. Plusieurs lieux de rendez-vous avoient été assignés aux croisés. Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux, légat du pape et directeur en chef de la croisade, rassembloit à Lyon le plus grand nombre des combattans; c'étoient surtout ceux qui avoient pris les armes dans le royaume d'Arles, et qui étoient vassaux d'Othon IV; l'archevêque de Bordeaux en avoit réuni un second corps dans l'Agénois, c'étoient les sujets du roi d'Angleterre; l'évêque du Puy en commandoit

1209. un troisième dans le Velay, c'étoient les sujets de Philippe-Auguste. (1)

Lorsque le comte Raymond VI apprit que ces terribles bandes de fanatiques alloient se mettre en mouvement, et qu'elles se dirigeroient toutes sur ses états, il se hâta de représenter au pape que le légat Arnaud qui les conduisoit, étoit son ennemi personnel. « Il seroit injuste, disoit Raymond, de profiter de ma soumission pour me livrer à la merci d'un homme qui n'écouteroit contre moi que son ressentiment. » Pour ôter en apparence ce motif de plainte au comte de Toulouse, Innocent III nomma un nouveau légat, ce fut Milon, son notaire ou secrétaire; mais loin de chercher ainsi à contenir la haine de l'abbé de Cîteaux, c'étoit Raymond seul qu'il vouloit tromper; « car le seigneur pape avoit expressément dit à ce nouveau légat : que l'abbé de Cîteaux fasse toute chose, et toi, tu ne seras que son organe; en effet, le comte de Toulouse le tient pour suspect, tandis que toi, il ne te soupçonne point. » (2)

Plus les croisés approchoient, et plus le comte de Toulouse, qui s'étoit livré en leur pouvoir, ressentoit de terreur : d'une part, il chercha à

(1) *Petri Vallis Cern. Hist. Albigens.*, cap. 16, p. 571. — *Historia de los faicts d'armas*, p. 8 et seq. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXI, ch. 53, p. 167, 168.

(2) *Hist. Albigens. Petri Vall. Cern.*, cap. 10, p. 566.

gagner l'affection de ses sujets, en accordant aux uns de nouveaux privilèges, en remettant aux autres des offenses pour lesquelles ils avoient encouru son ressentiment (1); d'autre part, il consentit à acheter son absolution des mains du légat du pape, aux conditions les plus humiliantes. Il remit au notaire apostolique Milon, sept de ses plus forts châteaux, pour gage de sa fidélité; il permit que les consuls de ses meilleures villes s'engageassent à l'abandonner, s'il manquoit aux conditions qui lui étoient imposées; il se soumit par avance au jugement que le légat prononceroit sur quinze griefs divers que les agens de la persécution avoient assignés contre lui; enfin, il se laissa conduire le 18 juin, dans l'église de Saint-Gilles, la corde au cou et les épaules nues, et il y reçut la discipline autour de l'autel. Après toutes ces humiliations, il fut admis à se croiser aussi contre les hérétiques, et ce fut comme par grâce qu'on lui permit de se joindre à ceux qui venoient attaquer son neveu, pour leur servir de guide. (2)

La principale armée des croisés descendoit

(1) *Remissio Consulibus et habitatoribus Nemausi*. Preuves de Languedoc, p. 211.

(2) *Acta, inter Innocentii Epistolae*, T. II, p. 347 et seq. — *Hist. Albigens. Petri*, cap. 12, p. 568. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXI, p. 162.

1209.

la vallée du Rhône par Lyon, Valence, Montélimart et Avignon; le comte de Toulouse alla au-devant d'elle jusqu'à Valence; il la conduisit à Montpellier, où elle passa quelques jours. Dans cette ville, le jeune Raymond Roger, vicomte de Béziers, vint aussi chercher le légat, pour tâcher de faire sa paix. Suivant l'antique chronique de Toulouse, il lui disoit, « qu'il
« n'avoit nul tort envers l'Église, et n'en vouloit
« avoir; mais que si ses gens et officiers avoient
« reçu et soutenu aucuns hérétiques ou autre
« gent dans sa terre, qu'il en étoit innocent et
« non coupable, et que ceux-là devoient payer
« et satisfaire, et non pas lui, voyant son inten-
« tion; et que toujours lesdits officiers avoient
« gouverné sa terre jusqu'à cette heure; priant
« et suppliant ledit légat et conseil qu'à merci
« le voulussent prendre, car il étoit serviteur
« de l'Église, et pour elle vouloit vivre et mou-
« rir envers et contre tous. A quoi le légat ré-
« pondit que ce qu'il avoit à faire étoit de se dé-
« fendre le mieux qu'il pourroit et sauroit, car
« il ne lui accorderoit point de merci. » (1)

En effet, dès lors le vicomte de Béziers ne songea plus qu'à faire une vigoureuse défense. Il appela à lui tous ses vassaux, tous ses amis et alliés, il leur communiqua les offres

(1) *Historia de los faicts d'armas de Tolosa*, p. 7.

qu'il venoit de faire ; il leur dit la manière dont elles avoient été reçues, et il les trouva non moins déterminés que lui à se défendre. Il s'en falloit de beaucoup que tous ceux qui prenoient les armes avec lui fussent hérétiques ; mais la masse des croisés qu'on voyoit arriver étoit si désordonnée, si empressée à verser du sang en l'honneur de l'Église, si impatiente d'agir avant d'avoir demandé ou reçu aucune explication, que personne n'osoit courir les chances de ses erreurs, et que tous les barons, tous les chevaliers, s'empressoient de s'enfermer dans leurs châteaux, d'y appeler tous leurs paysans, et de s'y approvisionner pour résister à une première attaque. Quelques châteaux, comme Servian et Puy-la-Roque furent aussi laissés vides à l'approche de ces fanatiques ; d'autres, comme Caussade et Saint-Antonin, où l'on ne soupçonnoit pas qu'il y eût d'hérétiques, se rachetèrent par de grosses contributions. Villemur fut brûlé. Chasseneuil, après s'être vigoureusement défendu, capitula. La garnison obtint permission de se retirer avec vie et bagues sauvées ; mais les habitans étant soupçonnés d'hérésie furent abandonnés à la merci du légat : les croisés regardoient leur capture comme le but et la récompense de leur entreprise : hommes et femmes, ils furent précipités dans les flammes, au milieu des cris de joie de leurs féroces vain-

1209.

queurs; toutes les richesses trouvées dans le château furent ensuite abandonnées au pillage. (1)

Mais Raymond Roger avoit compté surtout sur la défense de ses deux grandes villes, Béziers et Carcassonne; il avoit partagé entre elles ses plus vaillans chevaliers, et les routiers qui s'étoient attachés à sa fortune. Il avoit d'abord visité Béziers pour s'assurer que cette place forte fût pourvue de toute chose, et pour exhorter les bourgeois à défendre vaillamment leur vie. Il s'étoit ensuite enfermé dans Carcassonne, ville bâtie sur un rocher qu'entoure en partie la rivière de l'Aude, et dont les deux faubourgs étoient eux-mêmes ceints de murs et de fossés. Les bourgeois de Béziers se sentirent cependant intimidés quand ils surent que leur jeune vicomte les quittoit pour une place de plus grande sûreté; leur inquiétude redoubla lorsqu'ils virent arriver les croisés, dont les trois corps d'armées se réunirent sous leurs murs, après le milieu de juillet 1209. Ils avoient été précédés par Reginald^e de Montpeyroux, évêque de Béziers, qui après s'être rendu auprès du légat, et lui avoir remis la note de ceux parmi son troupeau qu'il soupçonnoit d'hérésie, et qu'il désiroit voir livrer aux flammes, revenoit à ses paroissiens pour leur représenter les

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXI, ch. 56, p. 168. — *Historia de los feictos d'armas*, p. 8.

dangers auxquels ils s'exposoient, et les exhorter à consigner eux-mêmes leurs concitoyens aux vengeurs de la foi, plutôt que d'attirer sur eux-mêmes, sur leurs femmes et leurs enfans la colère du ciel et de l'Église. « Dites au « légat, répondirent les bourgeois qu'il avoit « rassemblés dans la grande église de Saint-« Nicaise, que notre ville est bonne et forte, « que notre seigneur ne manquera pas de nous « secourir dans nos grandes nécessités, et qu'a-« vant de commettre la lâcheté qu'on nous de-« mande, nous mangerions nos propres enfans. » Cependant il n'y eut si hardi parmi eux dont le cœur ne frémit quand les pèlerins se furent campés sous leurs murs; « et fut tant grand le « siège, tant de tentes que de pavillons, qu'il « sembloit que tout le monde y fût réuni; dont « se commencèrent grandement à ébahir ceux « de la ville, car ils pensoient que ne fût-ce « que fables, tout ce que leur évêque leur étoit « venu dire et aviser. » (1)

Les bourgeois de Béziers, quoique étonnés, ne perdirent pas courage : comme leurs ennemis étoient encore occupés à tracer leur camp, ils

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 9, 10. — *Historia Albigens. Petri Val. Cern.*, cap. 15, p. 570. — *Præclara Francor. javcinora*; apud Duchesne, T. V, p. 765. — *Bernardi Guidonis Vita Innocentii III*, p. 481; apud Muratorii, T. III, *Script. ital.*

1209.

firent une sortie et les attaquèrent à l'improviste; mais les croisés, comparés aux habitans du midi, étoient encore plus redoutables par leur fanatisme et par leur vaillance que par leur nombre. La seule infanterie suffit pour repousser les bourgeois avec une grande perte. Dans ce moment, tous les bataillons des assiégeans se précipitant sur eux en même temps, les poursuivirent si vivement, qu'ils franchirent avec eux leurs portes, et qu'ils se trouvèrent maîtres de la ville avant d'avoir songé aux moyens de l'attaquer. Les chevaliers, avertis qu'ils avoient triomphé sans combattre, consultèrent alors le légat Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux, sur ce qu'ils devoient faire pour distinguer les hérétiques des catholiques, et celui-ci leur fit cette réponse si célèbre : *Tuez-les tous ; le Seigneur connoitra bien ceux qui sont à lui.* (1)

La population sédentaire de Béziers ne passoit probablement pas quinze mille personnes ; mais tous les habitans des campagnes, des villages ouverts, des châteaux qu'on n'avoit pas jugés susceptibles de défense, s'étoient réfugiés dans cette ville qu'on regardoit comme très-forte ; ceux-mêmes qui étoient demeurés à la

(1) *Cæsar Heisterbachensis*, Lib. V, cap. 21. In *Bibliotheca Patrum Cisterciensium*, T. II, pag. 139. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1209, §. 22, p. 186. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXI, ch. 57, p. 169.

garde des châteaux forts, avoient pour la plupart fait passer à Béziers leurs femmes et leurs enfans. Toute cette multitude, au moment où les croisés se rendirent maîtres des portes, se réfugia dans les églises; la grande cathédrale de Saint-Nicaise en contint le plus grand nombre; les chanoines, revêtus de leurs habits de choeur, entouroient l'autel et sonnoient les cloches, comme pour exprimer leurs prières aux assaillans furieux; mais les supplications de l'airain furent aussi peu écoutées que celles des voix humaines. Les cloches ne cessèrent de sonner que lorsque, de cette immense multitude réfugiée dans l'église, le dernier eût été égorgé. Ceux qui avoient trouvé un asile dans les autres églises ne furent pas plus épargnés; on compta sept mille corps morts dans le seul temple de la Madeleine. Lorsque les croisés eurent égorgé jusqu'au dernier être vivant dans Béziers, qu'ils eurent enlevé des maisons tout ce qu'ils crurent digne d'être emporté, ils mirent le feu dans tous les quartiers à la fois: la ville ne fut plus qu'un vaste bûcher; pas un édifice ne demeura debout, pas un être humain ne conserva la vie. On ne s'accorde pas sur le nombre des victimes: l'abbé de Cîteaux éprouvant quelque honte de la boucherie qu'il avoit ordonnée, le réduit à quinze mille, dans sa

1209.

lettre à Innocent III; d'autres le portent jusqu'à soixante mille. (1)

La terreur que causa le massacre de Béziers fit désertier toutes les places de la contrée; aucune ne paroissoit assez forte pour tenir contre une armée qui, en un seul jour, avoit pris et détruit la capitale. Les habitans aimoient mieux se réfugier dans les bois et les montagnes, que d'attendre de tels ennemis dans une enceinte de murs qui leur serviroit de prison. Comme il n'y avoit pas dans toute la France un chevalier dont la demeure ne fût fortifiée, le nombre des châteaux des deux diocèses de Béziers et de Carcassonne étoit immense, mais il y en eut plus de cent que les croisés trouvèrent déserts. Ils avancèrent cependant sans être encore désaltérés de sang, et le 1^{er} août ils arrivèrent devant Carcassonne. Cette ville étoit alors bâtie tout entière sur la droite de l'Aude: le jeune vicomte en avoit fort augmenté les fortifications, et il

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXI, ch. 57, p. 169. — *Historia de los faicts d'armas de Tolosa*, p. 11. — *Chronicon Guillelmi de Nangis*, p. 488. — *Guillelmus Armoricus*, p. 92. — *Philippidos*, Lib. VIII, p. 220. — *Innocentii III Epist.*, Lib. XII, Ep. 108. — Chron. de Saint-Denys, p. 403. *Roberti Altissiodorens.*, T. XVIII, p. 276. — Bernard Itier de Limoges, contemporain, porte le nombre des morts à 58,000; *Chronicon*, T. XVIII, p. 227, et Albéric, moine des Trois-Fontaines, à 60,000. *Ibid.*, p. 775.

il y étoit entouré d'une garnison nombreuse ; dès le lendemain , l'un des faubourgs de la ville fut attaqué , et il fut pris après un combat de deux heures , où Raymond Roger , d'une part , et le comte Simon de Montfort de l'autre , donnèrent des preuves d'une grande vaillance. Les assaillans passèrent ensuite à l'attaque du second faubourg , mais ils furent repoussés avec perte. Pendant huit jours les assiégés continuèrent à le défendre avec succès : ils l'évacuèrent enfin et y mirent le feu , avant de l'abandonner à leurs ennemis et de se retirer dans la ville. (1)

Le roi Pierre II d'Aragon , que le vicomte de Béziers avoit reconnu pour son suzerain , ne voyoit pas sans chagrin l'oppression de ce jeune prince son neveu. Il vint au camp des croisés , il s'adressa au comte de Toulouse son beau-frère , qu'il voyoit forcé de suivre et de seconder les ennemis de son pays ; il s'offrit à lui , au duc de Bourgogne , au légat , pour médiateur entre le vicomte et eux. Avant de parler d'aucune condition , l'abbé Arnaud de Cîteaux , qui désiroit obtenir quelques renseignemens sur l'état des assiégés , engagea le roi d'Aragon à entrer lui-même dans la ville , et à conférer

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 12. — *Petri Val Cern. Hist. Albigens.*, cap. 16, p. 571. — *Histoire gén. de Languedoc*, Liv. XXI, ch. 79, p. 171.

1209.

avec Raymond Roger. Le jeune vicomte, après l'avoir vivement remercié, lui dit : « Si
« vous voulez traiter pour moi quelque ajuste-
« ment, dans la forme et la manière qui vous
« paroîtra convenable, je l'accepterai et je le
« tiendrai pour fait, sans aucune contradiction ;
« car je vois bien qu'à la longue nous ne pour-
« rons tenir dans cette ville, à cause du si grand
« nombre d'hommes de la campagne, de femmes
« et d'enfans qui s'y sont réfugiés : nous ne sau-
« rions les compter, et ils meurent tous les
« jours par grands troupeaux. Mais s'il n'y avoit
« que moi et mes gens, je vous jure que je me
« laisserois plutôt mourir de malefaim que de
« me rendre au légat. » Lorsque le roi d'Aragon
eut rapporté ce discours à l'abbé de Cîteaux,
celui-ci jugea mieux quelle sorte de propositions
il devoit faire à un homme généreux, pour
être sûr qu'elles ne fussent pas acceptées ; car
il n'osoit pas rebuter absolument un médiateur
tel que le roi d'Aragon, et cependant il ne vou-
loit point d'une paix qui auroit suspendu les
massacres. Il fit donc dire au vicomte que le seul
terme qu'il pût lui accorder, c'étoit de le laisser
sortir, lui treizième de la ville, en abandon-
nant tout le reste des bourgeois et des soldats à
son bon plaisir. « Plutôt que de faire ce que me
« demande le légat, répondit Raymond Roger,
« je me laisserois écorcher tout vif ; il n'aura

« pas en son pouvoir le plus petit seulement de
« ma compagnie, car c'est pour moi qu'ils se
« trouvent tous en danger. » Pierre II approuva
la générosité de son neveu, et se tournant vers
les chevaliers et les bourgeois de Carcassonne,
auxquels ces conditions avoient aussi été annon-
cées, il leur dit : « Vous savez désormais ce qui
« vous attend ; songez à vous bien défendre, car
« qui se défend, trouve toujours bonne merci à
« la fin. » (1)

A peine le roi d'Aragon fut-il parti, que les
croisés donnèrent un assaut aux murailles ; ils
s'efforçoient de remplir les fossés de fagots qu'ils
apportoient en s'encourageant par de grands
cris ; mais dès qu'ils approchoient des murs,
les assiégés répandoient sur eux des flots d'eau
ou d'huile bouillante ; ils les accabloient de
pierres et de projectiles de tout genre, et les
forçoient à reculer. L'attaque se prolongea et se
renouela à plusieurs reprises ; mais les assail-
lans furent enfin obligés à se retirer avec une
grande perte. Le temps approchoit où la plu-
part des croisés auroient fini leurs quarante
jours de service ; ils avoient compté sur un mi-
racle en leur faveur, et déjà ils avoient été
repoussés dans deux assauts. Le légat remarqua
dans son armée quelques symptômes de décou-

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 15.

1209.

agement ; il chargea donc un gentilhomme , parent du vicomte , qui se trouvoit auprès de lui , d'entrer à Carcassonne , et de renouer les négociations. De son côté Raymond Roger désiroit fort une capitulation honorable ; il commençoit à voir manquer l'eau dans les citernes de la ville , que la chaleur extrême de la saison avoit desséchées. Il sentoit si vivement son bon droit , qu'il ne pouvoit croire que l'injustice dont il étoit victime n'excitât enfin , lorsqu'elle viendrait à être connue , la commisération des grands seigneurs et des hommes d'église que le seul zèle du christianisme avoit armés contre lui. Il se persuadoit qu'il lui suffiroit d'être entendu pour aplanir toutes les difficultés qu'il avoit rencontrées jusqu'alors , et il demanda seulement , au médiateur qui s'étoit présenté , de lui procurer un sauf-conduit pour se rendre au camp des croisés. Il obtint en effet du légat et des seigneurs de l'armée la garantie la plus complète pour sa sûreté et sa liberté , et la promesse des croisés fut confirmée par des sermens ; alors il sortit de la ville avec trois cents chevaliers qui lui servirent de cortége , et il vint se présenter à la tente du légat , où étoient rassemblés tous les principaux seigneurs de l'armée. Après avoir défendu devant eux sa conduite avec beaucoup de force et de noblesse , il

déclara qu'il se soumettoit ; comme il s'étoit toujours soumis , aux ordres de l'Église , et qu'il attendoit la décision du conseil. 1209.

Mais le légat étoit bien pénétré de la maxime d'Innocent III, que *c'est manquer à la foi que de garder la foi à ceux qui n'ont point la foi*. Il fit arrêter le jeune vicomte avec tous les chevaliers qui l'avoient suivi , et le confia à la garde de Simon de Montfort. Il comptoit par cette trahison porter la terreur dans l'âme des habitans de Carcassonne ; toutefois l'effet de cette terreur fut justement de lui soustraire les victimes qu'il destinoit aux bûchers. Les bourgeois connoissoient une issue secrète pour s'échapper de leur ville ; c'étoit un souterrain de trois lieues de longueur , qui de Carcassonne va jusqu'aux tours de Cabardès. Pendant la nuit ils s'échappèrent tous par cette caverne , abandonnant toutes leurs richesses à l'avidité de leurs ennemis. Le lendemain matin les assiégeans s'étonnèrent de ne voir paroître personne sur les murs de la ville ; il leur fallut quelque temps cependant avant de reconnoître qu'elle étoit absolument déserte. Ils y entrèrent alors , et le légat prit possession du butin au nom de l'Église , excommuniant ceux des croisés qui en auroient détourné la moindre partie. Cependant il crut aussi devoir dissimuler l'espèce de supercherie à laquelle il avoit eu recours , et

1209.

qui lui avoit mal réussi. Il annonça que le 15 août, jour de l'occupation de la ville, il avoit signé une capitulation, en vertu de laquelle il avoit laissé sortir tous les habitans en chemise; il crut aussi convenable, pour l'honneur de la sainte Église, de ne pas donner lieu de supposer que tous les hérétiques lui avoient échappé. Ses coureurs avoient rassemblé dans les campagnes un certain nombre de captifs : parmi les fugitifs de Carcassonne, quelques-uns avoient été atteints et ramenés à son camp; enfin il avoit entre ses mains les trois cents chevaliers qui avoient accompagné le vicomte : entre eux tous il fit choix pour ses échafauds de quatre cent cinquante hommes ou femmes qui pouvoient être suspects d'hérésie; il en fit brûler vifs quatre cents, et fit pendre les cinquante autres. (1)

(1) Les récits des anciens historiens sont si contradictoires sur la prise de Carcassonne, qu'on a peine à y reconnoître le même événement. J'ai suivi l'histoire en langue provençale *des grands faicts d'armes de Toulouse*, p. 16, 17, 18; et j'ai attribué au désir du légat d'accréditer un compte rendu plus honorable pour lui, la narration des suivans. *Epistole Innocentii III, apud Petrum Val.*, Ed. 1615, p. 522. — *Præclara Francor. facinora*, p. 765. — *Guillelmi de Podio Laurentii*, cap. 14, p. 674. — *Petri Vall. Cern. Albigens.*, cap. 16, p. 571. — *Philippidos*, Lib. VIII, p. 220. — *Cæsar Heisterbachiensis*, Lib. V, cap. 21. — Il semble que les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* en ont jugé de même. Liv. XXI, chap. 61, p. 172. Voyez encore *Rob. Altissiodor.*, T. XVIII, p. 276.

Le but principal de la croisade étoit atteint ; le comte de Toulouse, qu'on avoit accusé de favoriser les hérétiques, s'étoit soumis aux dernières humiliations pour faire sa paix. Le vicomte de Narbonne, pour éviter la visite des croisés, avoit publié contre les hérétiques des lois qui passaient en rigueur les demandes même de l'Église (1). Le vicomte de Béziers étoit prisonnier ; ses deux plus fortes villes étoient détruites, et la plupart de ses châteaux ne contenoient plus un seul habitant. Les seigneurs français qui, pour gagner les pardons de l'Église, avoient marché à la croisade, commençoient à sentir quelque honte de tout le sang qu'ils avoient versé, et de leur parole qui avoit été faussée ; les chevaliers et les soldats ayant accompli le temps de leur service, demandoient à retourner chez eux. Cependant l'abbé de Cîteaux, légat du pape, sentoît seul qu'il n'en avoit point fait assez. Les sectaires étoient glacés de terreur ; ils se cachent, ils se taioient longtemps, même après le départ des croisés ; mais enfin ils n'étoient pas détruits ; leurs opinions circuleroient encore en secret ; le ressentiment pour les outrages déjà soufferts les aliéneroit toujours plus de l'Église, et la réforme éclateroit de nouveau. Pour faire rétrograder la civilisation, pour faire perdre la trace d'un grand

(1) Histoire de Languedoc, Liv. XXI, ch. 58, p. 169.

1209.

progrès de l'esprit humain, ce ne sont pas quelques milliers de victimes qu'il suffit de sacrifier comme un exemple, il faut tuer la nation, il faut faire périr en même temps tout ce qui a participé au développement de la pensée et des connoissances, et n'épargner tout au plus que ces hommes de peine, dont l'intelligence est bien peu élevée au-dessus de celle du bétail dont ils partagent les travaux. L'abbé Arnaud ne se trompa point sur les moyens qui devoient conduire au but qu'il se proposoit.

Arnaud Amalric, chef de l'ordre de Cîteaux et légat du pape, ayant assemblé un conseil des croisés, leur demanda de disposer des conquêtes qu'ils venoient de faire, en faveur d'un prince qui achevât d'extirper l'hérésie, et il offrit d'abord les vicomtés de Béziers et de Carcassonne à Eudes III, duc de Bourgogne; mais celui-ci refusa, en disant : « Qu'il avoit prou
« de terres et seigneuries, sans prendre celle-là,
« ne deshériter ledit vicomte; et qu'il lui sem-
« bloit qu'on lui avoit déjà fait assez de mal,
« sans prendre encore son héritage. » Ce noble refus piqua d'honneur les autres grands seigneurs : le comte de Nevers et le comte de Saint-Paul, auxquels le légat fit les mêmes propositions, lui tinrent le même langage. L'abbé de Cîteaux, pour donner plus de poids à ses offres, se fit adjoindre deux évêques et quatre cheva-

liers, et le conseil des croisés convint que ces sept commissaires régleroient le sort des pays conquis. En leur nom, Arnaud offrit alors ces mêmes souverainetés à Simon de Montfort, comte de Leicester. Ce seigneur d'un château à dix lieues de Paris, étoit le chef d'une maison illustrée depuis deux siècles, et que quelques-uns font naître d'un fils naturel du roi Robert (1). Il avoit possédé le comté d'Évreux, qu'il avoit depuis peu d'années vendu à Philippe-Auguste, et sa mère, qui étoit anglaise, lui avoit laissé en héritage le comté de Leicester. Il s'étoit distingué à la quatrième croisade dont il étoit tout récemment revenu : habile guerrier, austère dans ses mœurs, fanatique dans sa religion, inflexible, cruel et perfide, il réunissoit toutes les qualités qui pouvoient plaire à un moine. Il étoit trop ambitieux pour repousser l'occasion qui lui étoit offerte de s'élever au rang des grands feudataires; il se crut cependant obligé de feindre et de refuser, bien sûr qu'on vaincroit cette répugnance simulée. Il eut en effet le plaisir de voir les évêques se jeter à ses ge-

(1) *Præfatio Camuzatii Tricassini in Petrum Vallis Cern. Mon.* — Pierre de Vaux Cernay, l'historien de la croisade, étoit moine bernardin, ou de l'ordre de Cîteaux; son couvent étoit situé auprès de Montfort-l'Amaury. Il étoit vassal de son héros, Simon de Montfort, qu'il suivit à la croisade.

1209. nous, pour obtenir de lui qu'il acceptât ce qu'il désiroit le plus. (1)

Simon de Montfort prit alors possession des provinces que le légat lui offroit en don ; il reçut l'hommage de ceux des vassaux des deux vicomtés de Béziers et de Carcassonne, que la terreur avoit amenés au camp des croisés, et qui s'empressèrent, à ce prix, de faire leur paix avec l'Église. Il imposa à ses nouveaux états un cens annuel, payable à la cour de Rome, et il publia des ordonnances rigoureuses contre ceux de ses sujets qui ne s'empresseroient pas de se faire relever de l'excommunication (2). Cependant la guerre n'étoit pas terminée; plusieurs châteaux, aux portes même de Carcassonne, servoient de refuge aux hérétiques, tandis que chaque jour des bandes nombreuses de croisés ayant achevé le temps de service auquel ils s'étoient engagés, abandonnoient l'armée. Le comte de Nevers repoussa toutes les sollicitations du légat, et repartit précisément au terme de ses quarante jours. Le comte de Toulouse en fit autant; le duc de Bourgogne consentit à prolonger quelque peu la campagne; il assista à la prise de possession faite

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 19. -- *Petri Vallis Cern. Hist. Albigens.*, cap. 17, p. 572.

(2) *Preuves de l'Histoire de Languedoc*, p. 213.

par Simon de Montfort, de Fanjaux, de Castres et de Lombers, et à l'attaque du château de Cabaret, d'où les croisés furent repoussés avec perte; mais trois jours après cette dernière affaire il reprit le chemin de son pays. (1)

Malgré le départ du plus grand nombre des croisés, il restoit à Simon de Montfort assez de soldats pour continuer la guerre : les uns venoient de ses fiefs, ou de ceux de la famille de sa femme; car vers l'an 1190, il s'étoit allié à une maison puissante, aux portes mêmes de Paris, par son mariage avec Alix, fille de Bouchard de Montmorenci; d'autres s'attachoient à la fortune d'un général habile qui leur promettoit de fréquentes occasions de pillage, et peut-être des établissemens durables dans un pays de conquête : plusieurs enfin obéissoient toujours uniquement à ce même fanatisme qui les avoit conduits d'abord à la croisade. Pendant le reste de cette campagne, Simon de Montfort dirigea leurs armes contre le comte de Foix, qui, aussi-bien que le vicomte de Carcassonne, s'appeloit Raymond Roger. Ce comte devoit être âgé de près de cinquante-cinq ans; il régnoit depuis 1188, et il avoit accompagné Philippe-Auguste à la troisième croisade. Il possédoit la plus grande partie de l'Albigeois, qu'on regardoit comme le foyer des nouvelles doctrines, et il

(1) *Petri Hist. Albig.*, cap. 20-25, p. 574 et suiv.

1209.

étoit lui-même accusé de les avoir secrètement adoptées. Dans la première terreur qu'avoit répandue le massacre de Béziers, le comte de Foix n'osa point tenir la campagne; il se retira dans la partie la plus inaccessible de ses états, tandis que le clergé catholique de ses principales villes s'empressoit autour de Simon de Montfort. Celui-ci fut reçu sans combat dans Pamiers et dans Albi. Le château de Mirepoix lui fut aussi livré, et Montfort en investit Gui de Lévis, son maréchal, à la postérité duquel ce fief est demeuré avec le titre de comté. Le comte de Foix, encore troublé d'un orage qui commençoit cependant à s'éloigner de ces contrées, demanda à traiter. Simon de Montfort, qui sentoit ses forces réelles diminuer chaque jour, et que son fanatisme n'aveugloit jamais sur les convenances de sa politique, agréa ses propositions; et pendant quelques semaines, vers la fin de l'année 1209, la guerre parut suspendue sur cette frontière. (1)

Cependant Simon de Montfort gardoit dans ses prisons le souverain légitime des états dont il venoit de s'emparer. Il avoit pu remarquer, parmi ses compagnons d'armes eux-mêmes, que la pitié pour ce prince avoit déjà succédé à la fureur; ses voisins l'aimoient, ses sujets le regrettoient; son parent et son seigneur, le

(1) *Petrus Vallis Cern. Hist. Albig.*, cap. 25, p. 576.

roi d'Aragon , pouvoit vouloir reprendre sa protection. Simon de Montfort donna les ordres nécessaires pour que le vicomte Raymond Roger mourût de dyssenterie le 10 novembre, dans une tour du palais vicomtal de Carcassonne , où il étoit soigneusement gardé ; ensuite il eut soin de faire exposer son corps aux yeux de ses sujets , et de lui faire des funérailles honorables ; ce qui n'empêcha point que la voix publique ne l'accusât de l'avoir fait empoisonner , et qu'Innocent III lui-même ne reconnût qu'il avoit péri de mort violente. (1)

1209.

(1) *Et morit, coma dit es, prisonier, donc fouc bruyt per tota la terra, que lo dit conte de Montfort l'avia fait morir.* — *Historia de los faits de Tolosa*, p. 20. — *Guillelmus de Podio Laurentii*, cap. 14, p. 675. — *Innocentii III Epist.*, Lib. XV, Ep. 212. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXI, ch. 75, p. 185.

CHAPITRE XXV.

Rivalité entre Philippe-Auguste, Jean d'Angleterre et l'empereur Othon, jusqu'à la bataille de Bouvines. 1209. — 1214.

Nous n'avons vu encore tout au plus que le premier acte de l'effroyable tragédie des Albigeois. La première expédition étoit terminée, et les croisés qui avoient marché au premier appel des moines de Cîteaux étoient rentrés dans leurs foyers ; mais il s'en falloit de beaucoup que le but de l'Église fût atteint ; un seul des états où pulluloit l'hérésie avoit été ravagé ; les autres étoient frappés de terreur et non détruits : les prédicateurs de la réforme s'y taisoient, mais ils respiroient encore, et l'évêque de Toulouse, le poète Foulquet, déclaroit que sa conscience ne trouveroit point de repos jusqu'à ce que, dans le seul diocèse confié à ses soins, il eût conduit sur les bûchers plusieurs milliers de victimes qu'il pouvoit désigner au bourreau. Toutefois les événemens de la guerre dans l'Albigeois sont presque sans connexion avec ceux du reste de la France : Philippe-Auguste, occupé des conquêtes qu'il avoit faites sur le

roi Jean, et qu'il devoit défendre contre lui et contre l'empereur Othon, ne prit point une part active à la croisade jusqu'après la bataille de Bouvines. Nous devons, par respect pour l'ordre chronologique des événemens, détailler ici ses actions, en portant nos regards vers le Nord ; et nous serons heureux de les détourner, au moins pendant quelque temps, des horreurs qui se commettoient dans le Midi.

Le règne de Philippe-Auguste étoit de beau-^{1209—1211.} coup le plus glorieux que la France eût connu depuis Charlemagne. Ce prince, sans avoir l'éclat chevaleresque de quelques-uns de ses contemporains, étoit assez brave de sa personne, pour mériter les hommages d'une nation belliqueuse : il avoit montré du talent, il avoit eu du bonheur à la guerre, et il avoit, par ses conquêtes, plus que doublé l'étendue de sa domination. Cependant ce n'étoit pas seulement comme guerrier qu'il avoit bien mérité de son royaume ; ses travaux publics, ses lois, la protection qu'il avoit accordée aux études, et la direction nouvelle qu'il avoit imprimée à l'esprit national, le signalent également parmi les rois auxquels la France a dû les progrès de son ordre social.

En 1209 Philippe-Auguste régnoit déjà depuis vingt-huit ans, et cette longue période avoit suffi à un homme actif et constant dans ses travaux, pour changer singulièrement l'apparence

1109—1211. matérielle de ses cités et surtout de sa capitale. Les villes n'étoient point habitées par la noblesse; et parmi les bourgeois, les marchands qui s'étoient enrichis, sentoient encore la nécessité de cacher le secret de leur fortune, pour se dérober aux exactions du fisc; les maisons étoient donc petites et pauvres. Cependant Philippe-Auguste, le premier des rois de France qui eût mis quelque orgueil à embellir sa capitale, avoit fait faire à Paris plus de progrès vers la propreté et l'élégance, que cette ville n'en avoit faits pendant les quatre siècles précédens; il en avoit pavé les principales rues, il y avoit construit des marchés, il l'avoit décoré par des édifices publics; et enfin il l'avoit entouré d'une bonne enceinte de murailles, soutenues de distance en distance par des tours. Dès le commencement de son règne Philippe avoit travaillé à l'enceinte au nord de la Seine; en 1211 il termina celle au midi de la même rivière. Il obligea ceux dont les jardins et les vignes se trouvèrent compris dans cette enceinte, à y bâtir, eux-mêmes des maisons, ou à vendre leur terrain à ceux qui voudroient en bâtir; d'autre part il paya de l'argent du fisc les propriétés qu'il avoit été obligé de détruire pour élever des murailles, et ce respect pour les droits des citoyens fut considéré comme une preuve aussi éclatante qu'inattendue de sa justice. Il pourvut en même

temps à la défense des autres villes de ses états, ^{1209-1211.} en y élevant des tours et des hautes murailles. (1)

Nous l'avons déjà observé plusieurs fois, pendant la première période du régime féodal, le pouvoir législatif étoit comme suspendu en France, puisque le roi n'avoit point le droit de faire des ordonnances qui obligeassent ses grands vassaux, et que ceux-ci n'avoient point d'assemblées nationales où ils pussent se lier eux-mêmes. Mais Philippe-Auguste qui ne se contentoit point, comme ses prédécesseurs, d'être maître dans son palais, et de s'y livrer sans contrôle ou à ses plaisirs ou à ses vices, travailloit à recouvrer son rang de chef de l'aristocratie de France, de supérieur et d'arbitre de tous les grands vassaux. Il savoit bien que ceux-ci n'obéiroient point à sa volonté isolée, mais il tendoit à réunir les seigneurs pour s'appuyer de leur puissance; et commander ensuite en leur nom : c'est dans cet esprit qu'il avoit relevé la juridiction de la cour des pairs, dont on avoit à peine remarqué l'existence dans les règnes précédens, tandis qu'il l'avoit portée assez haut pour lui faire prononcer un jugement contre le roi d'Angleterre. D'après la même politique il s'efforça d'avoir des assemblées nationales, telles qu'on en voyoit dans les autres royaumes féodaux, afin d'obtenir d'elles des lois qui fussent obéies dans toute la France.

(1) *Guil. Arm.*, p. 85. — *Dulaure, Hist. de Paris*, T. II, p. 78.

1209—1211.

Nous pouvons reconnoître cette direction donnée par le roi à la politique intérieure, dans une convention entre les seigneurs, que nous trouvons au Recueil des ordonnances sous l'année 1209. Il s'agissoit de porter remède à un abus qui s'étoit introduit dans l'aliénation des fiefs : quiconque étoit appelé à vendre ou à partager une terre, vouloit se réserver cependant les avantages de la seigneurie, en sorte qu'au lieu de la céder aux conditions auxquelles il la tenoit lui-même, il l'inféodoit. Le nouvel acquéreur faisoit hommage à son vendeur, qui, à son tour, avoit fait hommage à un autre. De cette manière, chaque seigneur, au lieu d'avoir des tenanciers directs, voyoit se former sous lui une longue chaîne d'arrière-vassaux. Le préambule même de l'ordonnance de 1209 nous apprend que cet abus ne fut point corrigé par la seule autorité du roi ; le voici : « Philippe, « roi des Français, par la grâce de Dieu ; Eudes, « duc de Bourgogne ; Hervey, comte de Nevers ; « Raynaud, comte de Boulogne ; Gaucher, comte « de Saint-Paul ; Guy de Dampierre, et plu- « sieurs autres magnats du royaume de France, « sont convenus à l'unanimité, et ont confirmé, « par un consentement mutuel, qu'à dater du « 1^{er} de mai prochain, il en seroit comme suit, « des tenures féodales. » L'ordonnance règle ensuite, 1^o. que lorsqu'un fief sera divisé, tous

ceux qui y auront part le tiendront nuement et ¹²⁰⁹⁻¹²¹¹ en chef du seigneur dont le fief relevoit avant la division; 2°. que s'il est dû pour le fief des services et des droits, chacun de ceux qui y auront part les payeront à proportion de la part qu'ils auront obtenue (1). Cette ordonnance eut sans doute un effet important, en arrêtant un morcellement des fiefs, qui bienfôt auroit causé une confusion inextricable; mais elle est surtout précieuse en nous dévoilant la nature de ces *parlemens* ou congrès de seigneurs, qui établissoient des conventions entre eux pour leur propre avantage, et qui ne se regardoient comme liés que par leur unanimité.

Une autre convention entre les seigneurs, dont nous ne savons point la date, nous fait voir que Philippe-Auguste avoit dirigé leur attention sur les usurpations du pouvoir ecclésiastique, et qu'il s'appuyoit de l'autorité de ses grands vassaux pour résister à Rome. Les juges ecclésiastiques s'efforçoient d'attirer à eux la décision de toutes les causes féodales, sous prétexte que tout vassal étant lié à son seigneur par un serment, tout procès entre eux impliquoit un parjure, dont la connoissance étoit réservée à leurs tribunaux; mais les barons de Philippe-Auguste convinrent qu'ils ne permettroient jamais aux tribunaux ecclésiastiques de

(1) Laurière, *Ordonnances des rois de France*, T. I, p. 29.

1209—1211. connoître des procès qui avoient un fief pour objet. (1)

Au reste, Philippe-Auguste résistoit aussi bien par lui-même que par ses barons aux prétentions exorbitantes des ecclésiastiques. Les deux évêques d'Orléans et d'Auxerre ayant refusé, en 1209, de fournir des troupes pour une expédition en Bretagne, sous prétexte qu'ils ne devoient le service militaire que lorsque le roi marchoit lui-même à l'armée; Philippe saisit le temporel de leurs évêchés; il méprisa l'interdit dont ils frappèrent ses terres, et par sa constance il imposa du respect à l'orgueilleux Innocent III lui-même, qui évita de se brouiller avec lui. (2)

Philippe-Auguste aimoit les études, et par la protection qu'il accorda aux écoles, il eut une part honorable au mouvement des esprits qui devoit enfin rendre aux lettres des élèves dignes de les cultiver, et dégager l'esprit humain de ses entraves. Les hommes commençoient à sentir la beauté et le pouvoir des sciences. Quoique la naissance seule fît presque toujours obtenir les hautes dignités ecclésiastiques, la cour de Rome avoit besoin de gens à talens dans ses divers ministères, et elle offroit ainsi de dignes

(1) Ordonnances des rois de France, T. I, p. 39.

(2) *Guillelmus Armoricus*, p. 82. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 394.

récompenses aux progrès des hommes studieux. 1209—1211

D'ailleurs, les sciences et les lettres étoient souvent cultivées par un zèle désintéressé : l'exemple des Arabes, la découverte de plusieurs secrets de la nature, avoient réveillé l'activité de l'esprit et le désir de connoître : le pouvoir du talent inspiroit d'autant plus de respect et d'admiration, qu'on avoit plus près de soi des exemples de barbarie et d'ignorance. Une succession de maîtres illustres, formés d'abord à l'école d'Abailard, avoit donné de la célébrité à l'enseignement de Paris; on y venoit de toutes les parties de France, d'Italie et d'Allemagne, pour étudier les sciences; le langage français commençoit à être regardé, même par les étrangers, comme celui du savoir : le droit civil, le droit canon, la médecine et la théologie étoient les sciences qu'on étudioit avec le plus de zèle, et l'on assuroit que la protection et la libéralité de Philippe-Auguste et de son père avoient fait de Paris une seconde Athènes. (1)

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 82. — Dans un roman de Chrétien de Troies, écrit sous le règne de Philippe-Auguste, l'auteur dit :

Et ja de clergie la somme
Qui ore est en France veue
Dieu doit qu'elle y soit retenne
Et que li leu li abbelisse,
Tant que ja de France ne isse,
L'onor que s'y est arrétée,

1209—1211.

Le genre de littérature cependant que Philippe-Auguste favorisa le plus fut celui des romans de chevalerie, soit en vers, soit en prose; il se plaisoit à les entendre lire ou réciter; il récompensoit les trouvères qui avoient fait preuve, dans ce genre, de fertilité d'invention et de grâce, et il transportoit autant qu'il le pouvoit, dans sa cour et son royaume, les institutions chevaleresques qu'il trouvoit dans ce monde poétique; c'est ainsi qu'il donna une existence historique aux douze pairs du roi Arthur, chevaliers de la table ronde, ou aux douze pairs de Charlemagne, paladins de France. Aux fêtes de Pentecôte de l'an 1209, il arma chevalier son fils Louis, alors âgé de vingt-deux ans, et dans la cour plénière qu'il tint à cette occasion, il imita la splendeur des cours décrites par les auteurs des romans chevaleresques (1). En effet, ce fut pendant son règne que cette brillante création de l'imagination française fut en quelque sorte complétée. Le roman de Tristan de Léonois fut écrit en prose vers 1190; ceux du Saint-Greéal et de Lancelot du Lac parurent très-peu de temps après, et avec eux commença

Dont elle est prisee est dotée

Mieux des Gréjois et des Romains.

Roman d'Alexandre, *Biblioth. manusc.* 7498, 3.

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 82. — *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 690.

la nombreuse famille des romanciers de la Table ^{1209—1211} ronde. Avant l'an 1200, un anonyme traduisit en français une vie toute romanesque de Charlemagne, et vers l'an 1210 on vit paroître le roman d'Alexandre, ou plutôt les divers romans, écrits par neuf poètes différens, qui transformoient en chevalier l'illustre roi de Macédoine (1) : c'est à la haute célébrité de cet antique poëme que nous devons encore aujourd'hui le vers alexandrin, qui, pour la première fois, remplaça, dans la poésie française, le vers de huit syllabes.

Il auroit été heureux que la protection accordée aux lettres par Philippe-Auguste, ne se fût pas étendue aussi aux études théologiques; la science tout comme les savans y auroient gagné: mais Philippe secondoit l'esprit du siècle, qui portoit les hommes studieux à consacrer presque exclusivement leurs veilles aux subtilités de la théologie, et qui fit dissiper vainement, dans le monde chrétien, tant de travaux qui, mieux dirigés, auroient sans doute contribué à rendre les hommes meilleurs ou plus heureux. Tout effort cependant pour enseigner ce qui ne peut jamais nous être connu, ou pour expliquer ce qui est inexplicable, devoit nécessairement amener les théologiens à l'exposition de nouvelles

(1) Littérature du Midi, ch. 7, p. 260 et suiv.

1209—1211.

hérésies. Philippe-Auguste fut en effet bientôt averti qu'Amaury de Chartres, célèbre professeur de logique et de théologie, avoit enseigné une doctrine qu'on disoit erronée, celle que *tout chrétien étoit membre du Christ, et qu'il devoit y croire pour être sauvé*; que cet Amaury ayant été forcé par la cour de Rome à se rétracter, et étant mort peu après, ses disciples avoient ajouté à cette première erreur, des erreurs plus dangereuses, sur l'abolition de l'ancienne loi des Juifs par la loi nouvelle de Jésus-Christ (d'où ils concluoient que le clergé n'avoit pas le droit d'exiger le paiement des dîmes), sur le règne du Saint-Esprit qui devoit bientôt commencer, sur le pouvoir enfin de la charité qui suffisoit à laver de tous les péchés. Le roi, de concert avec l'archevêque de Paris, et avec frère Garin de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, son conseiller, donna commission à un clerc, nommé Raoul de Nemours, de feindre qu'il étoit converti à ces nouvelles doctrines, pour connoître toute l'étendue de l'enseignement des professeurs de Paris. Sur le rapport de cet espion, plusieurs de ces docteurs en théologie furent accusés de permettre toutes les voluptés et tous les plaisirs des sens, lorsque la charité les avoit sanctifiés. L'évêque de Paris les fit alors dégrader dans un concile, puis il les livra au roi

très-chrétien, qui les fit tous brûler au lieu ^{1209-1211.} nommé Champeaux, hors des portes de la ville. (1)

Cette rigueur étoit sans doute suggérée au roi, par ce qu'il croyoit être le cri de sa conscience, mais elle étoit aussi d'accord avec sa politique. Il avoit encore des différends avec Innocent III, soit à l'égard des évêques d'Auxerre et d'Orléans, dont il avoit saisi le temporel, soit à l'égard de la reine Ingeburge qu'il retenoit toujours en prison. Innocent III recommanda bien, tant les évêques que la reine, à l'indulgence du roi; mais ce fut avec des ménagemens, avec une crainte de le blesser qu'on trouvoit rarement dans ses correspondances royales; il écrivit en même temps à Ingeburge pour lui recommander la patience et la soumission (2). Comment en effet auroit-il pu traiter à la rigueur un roi qui, selon l'expression de l'annualiste de l'Église, « avoit hautement mérité cette année (3) de la « religion catholique, en travaillant à éteindre « la peste de l'hérésie, et en donnant une illustre « preuve des sentimens d'un roi très-chrétien; « car, comme le rapporte Godefredus dans ses

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 82, 83. — *Cæsar Heisterbachensis*, Lib. V, cap. 22. In *Bibliotheca patrum Cisterciensium*, T. II, p. 140. — *Chron. de Saint-Denys*, L. III, p. 596. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1209, p. 188.

(2) *Innocentii III*, Lib. XIII, Ep. 183-187.

(3) En 1210, l'année après l'exécution des disciples d'Amaury.

1209—1211. « Annales, un hérésiarque nommé Bernard vint
« cette année, pendant l'avent, à Paris, avec
« neuf autres, dont quatre étoient des prêtres,
« pour y pervertir le peuple : mais ils furent
« dénoncés à l'évêque, saisis et produits devant
« les docteurs et le clergé. Après avoir suffisam-
« ment disputé avec eux sur la foi, on les con-
« vainquit d'hérésie, et le roi les fit tous brû-
« ler, la veille de la fête de l'apôtre Saint - Tho-
« mas. » (1)

Pendant les trois années qui suivirent la mort de Philippe de Souabe, et l'élévation d'Othon IV au trône de Germanie (1209-1211), on pourroit à peine décider si Philippe-Auguste étoit en paix ou en guerre avec ses voisins. L'alliance entre le roi d'Angleterre et le nouvel empereur étoit devenue plus intime; tous deux nourrissoient contre le roi de France de profonds ressentimens, tous deux veilloient la première occasion où ils pourroient lui nuire; mais l'un et l'autre étoit trop occupé par les affaires de son royaume, pour avoir le loisir de porter la guerre en France.

Le roi Jean d'Angleterre n'étoit pas encore sorti de cette espèce de stupeur qui lui avoit fait perdre plus de la moitié de ses provinces de France, lorsqu'il se vit engagé dans une querelle avec le saint-siège, qui pouvoit compromettre

(1) *Raynaldi Annal. eccl.*, 1210, §. 10, p. 192.

jusqu'à sa couronne. Une double élection d'un ^{1209—1211.} archevêque de Cantorbéry, faite par les moines de cette église en 1207, avoit donné occasion au pape de les casser l'une et l'autre, et de faire donner ce siège, le premier de l'Angleterre, à l'anglais Étienne Langton, un des cardinaux de sa cour qu'il vouloit enrichir. Innocent III avoit fait une sorte de violence aux députés du chapitre qui étoient venus à Rome, pour leur faire faire cette élection en sa présence; il ne se seroit probablement pas permis de violer si ouvertement les prérogatives du roi, et les droits de l'Église anglicane, si le mépris que lui avoit inspiré le caractère de Jean ne l'avoit encouragé à tout oser avec lui. Pour repousser ces usurpations, Jean auroit eu besoin de beaucoup de prudence et de modération : il se livra au contraire à tous les emportemens de son orgueil irascible. Il envoya des soldats chasser, l'épée à la main, les moines de Saint-Augustin de leur couvent de Cantorbéry; il menaça de chasser également tous les ecclésiastiques de leurs sièges, et de faire arracher les yeux, couper le nez et les oreilles à tous les prêtres romains qui se trouveroient dans ses états. Le pape, qui sembloit prendre à tâche de l'irriter plutôt que de le calmer, après lui avoir écrit pour lui reprocher son inconséquence, chargea les trois évêques de Londres, d'Ely et de Worcester, de mettre le

1209-1211. royaume d'Angleterre sous l'interdit. Cette sentence destinée à soulever le peuple, fut publiée le 23 mars 1208; et dès lors Jean ne songea plus qu'à s'entourer de soldats pour se mettre en défense contre ses propres sujets, qu'à les accabler de contributions nouvelles pour payer ses troupes, et qu'à punir par des exécutions militaires les prêtres qui observoient l'interdit. (1)

L'usage de la cour de Rome est de frapper d'abord les sujets pour les crimes des rois, et de soumettre quelque temps leur royaume à l'interdit, avant de prononcer une sentence contre les princes eux-mêmes. Mais comme Jean ne montrait aucun signe de repentance, depuis près de deux ans que les Anglais étoient privés, à son occasion, de toutes les consolations de la religion, Innocent III prononça contre lui, de l'avis du collège des cardinaux, en 1209, une excommunication nominale qu'il donna commission de publier aux trois évêques de Londres, d'Ély et de Worcester. Ceux-ci n'osèrent point exécuter les ordres qu'ils avoient reçus à cet égard de Rome, et ce n'étoit pas sans raison qu'ils redoutoient le courroux du roi. En effet,

(1) *Math. Paris. Hist. Angl.*, p. 686-689, et *Edit. Londin.*, p. 186-190. — *Rymer Acta publica*, T. I, p. 143-147. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1208, §. 26, p. 179. — *Annal. Rogerii de Hoveden, per Anonym. continuati*, T. XVIII, p. 166. — *Annales Waverleicensis monasterii*, T. XVIII, p. 195.

L'archidiacre de Norwich ayant renoncé à une ^{1209—1211.} place qu'il occupoit dans l'échiquier, parce qu'il croyoit que sa conscience ne lui permettoit pas de servir un prince excommunié, Jean le fit arrêter et jeter dans une prison, où on le revêtit d'une cape de plomb d'un poids énorme, en même temps qu'on réduisit presque à rien sa ration de vivres, et qu'on le fit ainsi mourir dans les tourmens. Ce fut Guillaume Talbot, qui par les ordres du roi fit exécuter cette sentence inique; tellement il est vrai que les noms les plus illustres en Angleterre, aussi-bien qu'en France, ne sont guère moins signalés par la basse complaisance des nobles aux volontés d'un despote, que par leur audacieuse résistance, quand il touchoit à leurs intérêts. (1)

Malgré la honte de sa conduite en France, malgré le mécontentement qu'avoit excité contre lui l'interdit, Jean étoit toujours puissant, parce qu'il étoit toujours riche; il passoit pour le monarque le plus opulent de la chrétienté; il continuoit à payer des subsides à son neveu, l'empereur Othon, et à maintenir à sa solde des troupes redoutables d'aventuriers. A leur tour, ces soldats lui servoient à remplir ses trésors par des exactions épouvantables. En 1210, il fit saisir à la fois tous les Juifs de son royaume de l'un et de l'autre sexe, et il les livra dans

(1) *Math. Paris.*, p. 690. — *Ed. Londin.*, p. 192.

1209—1211. ses cachots à des tourmens prolongés, jusqu'à ce qu'il eût arraché d'eux tout ce qu'ils possédoient. Après avoir exercé de plusieurs autres manières sa cruauté sur un Juif de Bristol, Jean ordonna à ses bourreaux de lui arracher chaque jour une dent mâchelière, jusqu'à ce qu'il eût consenti à payer la somme prodigieuse de dix mille marcs d'argent, à laquelle le roi l'avoit taxé. Le Juif eut la constance de se soumettre neuf jours à ce traitement, et de se laisser arracher neuf dents avant de payer la somme qui lui étoit demandée, et par laquelle il racheta la dixième (1). « Nous ne parlerons point des Juifs qu'il fit jeter « en prison pour en tirer de l'argent, dit l'analiste de l'Église, avec un vrai sentiment de « charité sacerdotale; mais écoutons ce qu'il fit « cette année contre les ecclésiastiques : il réunit « à Londres, avec une scandaleuse iniquité, « tous les supérieurs des communautés religieuses, et il extorqua d'eux la somme de cent « mille livres sterling. » (2)

Le second des rivaux de Philippe-Auguste, Othon IV, quoique dans une condition plus prospère, étoit alors trop occupé pour lui donner de l'inquiétude. La mort de Philippe de Souabe ayant réuni l'Allemagne sous son sceptre,

(1) *Matth. Paris.*, p. 691. — *Ed. Lond.*, p. 192. — *Annal. Waverleiens.*, p. 196.

(2) *Raynaldi. Annal. eccles.*, 1210, §. 8, p. 191.

il avoit passé en Italie, pour y recevoir des mains ^{1209—1211.} d'Innocent III la couronne impériale. Le pape en la lui donnant le 4 octobre 1209, crut avoir assuré un puissant protecteur à la cour de Rome, dans un prince guelfe, jusqu'alors élevé et défendu par les partisans les plus zélés de l'Église. Mais dès qu'Othon IV fut couronné, les anciens serviteurs de l'empire se réunirent à lui, et ils ne tardèrent pas à lui faire comprendre que ses intérêts ne pouvoient être les mêmes que ceux des prêtres. Aussi il y avoit peu de semaines qu'il avoit reçu la couronne au Vatican, lorsqu'il commença à ravager les terres de l'Église, dans la Marche et le royaume de Naples. (1)

L'objet que se proposoit Othon IV étoit d'achever la ruine de la famille rivale de Hohenstaufen : le jeune Frédéric II, fils de Henri VI, et neveu de Philippe de Souabe, régnoit alors dans les Deux-Sicules : Othon voulut le dépouiller de cette dernière possession. Innocent III prit sa défense, pour maintenir les germes d'une rivalité qui avoit fait la grandeur de l'Église ; et lorsqu'il vit que l'empereur qu'il avoit si récemment couronné, refusoit d'obéir à ses ordres, il l'excommunia dans l'été de 1210, et il fournit ainsi au landgrave de Thuringe, au duc

(1) *Abbas Urspergens. in Chron. ad ann. 1209. — Raynaldi Annal. eccles., 1209, §. 20, p. 186.*

1209—1211. d'Autriche, au roi de Bohême, et aux deux archevêques de Mayence et de Trèves, l'occasion de l'abandonner. (1)

Innocent III et Philippe-Auguste profitèrent de cette première défection pour tâcher de relever en Allemagne le parti de la maison de Hohenstauffen, auquel le roi de France avoit toujours été attaché. Othon IV avoit conquis, au printemps de 1211, la plus grande partie de la Campanie, de la Pouille et de la Calabre, lorsqu'il fut averti que l'archevêque de Mayence avoit publié l'excommunication fulminée contre lui, et que plusieurs des grands feudataires d'Allemagne parloient de déferer sa couronne à Frédéric II. Othon IV revint en Lombardie pour veiller de plus près aux intérêts de l'empire, et pour fermer en même temps le passage à son jeune rival, si celui-ci tentoit de se rapprocher des anciens partisans de sa famille. Ce fut en effet une entreprise hasardeuse pour Frédéric II que de traverser la Lombardie, comme il le fit au printemps de l'année 1212, accompagné d'un petit nombre de chevaux, et forcé de se confier à ceux qui avoient le plus vaillamment combattu contre son père et son aïeul : mais sitôt qu'il eût atteint

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 84. — *Matthæi Paris.*, p. 691. — *Raynaldi Annal. eccl.*, 1218, p. 189. — *Rogerii de Hoveden. contin.*, p. 167.

à Constance les frontières de l'Allemagne, un ^{1209—1211.} grand nombre de seigneurs allemands, anciens partisans de la maison de Hohenstauffen, vinrent se ranger sous ses étendards, et le proclamèrent roi de Germanie et empereur élu. Il s'approcha ensuite des frontières de France, et il eut à Vaucouleurs une entrevue avec Louis, fils de Philippe-Auguste, dans laquelle ils convinrent de ne faire ni paix ni trêve avec Jean, roi d'Angleterre, ou avec Othon, *ci-devant* empereur, sans le consentement l'un de l'autre. (1)

Ainsi l'Europe commençoit à reconnoître des intérêts communs; chaque état calculoit ce qu'il avoit à espérer ou à craindre des autres états, et il s'établissoit une liaison entre la politique des contrées les plus éloignées. D'une part, on voyoit le pape, le roi de France et le roi de Sicile prétendant à l'empire, avec ses partisans en Allemagne; de l'autre, le roi d'Angleterre, l'empereur et les partisans de l'un et de l'autre, non-seulement en Allemagne et en Italie, mais aussi en France. Othon IV, quoique rentré en Germanie, n'avoit pas pu empêcher le couronnement de son rival à Aix-la-Chapelle : l'excommunication qui pesoit sur lui sembloit décourager ses anciens amis, et il s'étoit retiré en Saxe, dans ses états héréditaires. Le roi Jean d'Angle-

(1) *Guil. Armoricus*, p. 85. — *Chroniques de Saint-Denis*, Liv. III, p. 398.

1212.

terre étoit également excommunié, et le cardinal Pandolphe, envoyé par le pape, avoit délié ses sujets de leur serment de fidélité, et avoit invité le roi de France à s'emparer de son royaume (1). Mais d'autre part les seigneurs de France voyoient avec inquiétude l'immense accession de force qu'avoit obtenue Philippe-Auguste par la conquête des provinces normandes, et la prétention qu'il formoit de les réduire au rang de simples lieutenans de la couronne, par la juridiction qu'il attribuoit à sa cour des pairs. Le mécontentement couvoit dans toutes les provinces; les comtes de Nevers, de Flandre, de Boulogne, excités par le duc de Brabant, zélé partisan d'Othon IV, n'attendoient qu'une occasion favorable pour prendre les armes.

Les peuples de Normandie, d'Anjou, du Maine, de Bretagne, supportoient impatiemment le joug des Français; les Aquitains obéissoient toujours au roi d'Angleterre; Othon IV leur promettoit de s'avancer jusqu'à Reims avec une armée allemande; mais malheureusement pour les mécontents, celui que l'étendue de ses états appeloit à être le chef de leur ligue, Jean, roi d'Angleterre, le plus puissant des vassaux de la couronne de France, et le plus irréconciliable de ses ennemis, étoit incapable de rien conduire, et devoit faire échouer tous les pro-

(1) *Matth. Paris.*, p. 692-694. — *Ed. Lond.*, p. 195.

jets où il entroit. Par des extorsions exercées au mépris de toutes les lois, Jean avoit rassemblé des trésors considérables, et il les employoit à tenir sur pied plus de troupes mercenaires qu'aucun souverain de l'Europe. Mais il avoit peut-être plus d'aversion encore pour la liberté féodale et l'indépendance des nobles, que pour le roi qui lui avoit enlevé ses provinces; et quelque promesse qu'il fit aux comtes et aux barons français pour les engager à la révolte, il ne leur donna jamais de secours efficace.

Parmi les barons mécontents, l'un des plus actifs dans ses intrigues avec le roi d'Angleterre et l'empereur, étoit Renaud de Dampierre, qui, au nom de sa femme, étoit comte de Boulogne. Comme allié de Henri II, puis de Richard, il avoit deux fois fait la guerre au roi de France; mais chaque fois qu'il s'étoit réconcilié à lui, il avoit étendu ses états, et il possédoit alors cinq comtés relevant de la couronne, savoir, ceux de Boulogne, Dammartin, Mortain, Aumale et Warene. En 1212, il prit querelle avec Philippe, évêque de Beauvais, fils de Robert, comte de Dreux, frère de Louis VII; il lui prit et il rasa un château que ce prélat belliqueux avoit récemment bâti sur la frontière du Beauvaisis; mais à son tour l'évêque, aidé par ses neveux les comtes de Dreux, vint mettre le siège devant le château de Halmes, dans le Boulonais,

1212.

qu'il prit et qu'il rasa. Philippe-Auguste saisit avec empressement le prétexte de cette petite guerre, pour demander à Renaud de se soumettre au jugement de la cour des pairs, et en attendant, le sommer de lui consigner ses forteresses. Comme le comte de Boulogne hésitoit, Philippe fit avancer des troupes pour soutenir cette demande; en trois jours elles soumirent le premier château qu'elles attaquèrent, et dont on attendoit une plus longue résistance. Les secours que le roi Jean avoit promis au comte de Boulogne ne parurent point; et celui-ci, pour ne pas encourir la peine de félonie, prit le parti de remettre au prince Louis, fils du roi, les cinq comtés qu'il tenoit de la couronne de France, et de se retirer chez Henri, comte de Bar, son beau-frère. Par cet abandon de ses fiefs, il rentroit, selon le droit féodal, en pleine liberté de faire la guerre au roi; et en effet, il visita la cour d'Othon, puis celle du roi Jean; il rendit publiquement hommage à ce dernier, et il s'engagea à ne jamais faire, sans son consentement, ou de paix ou de trêve avec le roi de France et avec son fils. (1)

1213.

Pour achever de ranger les seigneurs féodaux sous l'obéissance de la couronne, Philippe-Au-

(1) *Guil. Armoricus*, p. 86, 87, et *ibid*, p. 100. — *Philippidos*, Lib. IX, p. 227 et suiv. — *Chroniques de Saint-Denys*, Liv. III, p. 399. — *Matth. Paris.*, p. 692.

guste sentoît bien que c'étoit le roi d'Angleterre qu'il devoit frapper. La brouillerie de ce roi avec l'Église romaine lui fournissoit un prétexte pour changer en guerre religieuse une guerre toute politique, et pour entraîner, par un sentiment de fanatisme, la presque totalité des barons de France à attaquer en commun un prince qu'ils avoient tant d'intérêt à conserver indépendant. La perte à laquelle Jean s'étoit résigné si facilement, de tout le patrimoine de sa famille en France, avoit contribué à le rendre méprisable aux yeux des Anglais; les vexations auxquelles dès lors il avoit eu recours pour remplir son trésor et recruter son armée, avoient changé ce mépris en haine. Depuis de longues années aucun roi n'avoit autant abusé de son pouvoir, ou autant violé les privilèges de ses peuples; et le despotisme de Jean étoit devenu d'autant plus odieux, qu'il ne le rachetoit par aucune grande qualité ou aucune gloire. Depuis cinq ans il vivoit excommunié, et quoique bigot lui-même, et régnañt sur un peuple bigot, il se refusoit à donner à l'Église la satisfaction qu'elle demandoit. On le voyoit profondément troublé de ces foudres du Vatican suspendues sur sa tête : il employoit les menaces, les emprisonnemens, les supplices, pour contraindre les prêtres à lui accorder les sacremens de l'Église; mais par là même il signaloit au peuple la sen-

1213. tence qui pesoit sur lui, et il augmentoit l'horreur qu'il inspiroit. Il étoit troublé de la prédiction d'un ermite nommé Pierre de Pontefract, qui avoit annoncé que cette année même il cesseroit de régner, et en faisant arrêter cet ermite, il avoit donné plus de publicité encore à sa prophétie. Avec des juges dévoués à tous ses caprices, et prêts à prononcer toutes les confiscations qu'il leur demandoit, il avoit rempli son trésor des dépouilles de ses sujets; il tenoit sur pied une armée de soixante mille hommes, nombre prodigieux pour cette époque, et qui lui auroit suffi à tenir tête à tous les rois de la terre; mais son joug étoit devenu si insupportable, que Philippe-Auguste avoit reçu de presque tous les seigneurs anglais des messages pour l'inviter à passer au plus tôt en Angleterre, et des promesses de se ranger sous ses étendards aussitôt qu'il paroîtroit. (1)

Philippe, en effet, croyoit le moment venu de tenter la conquête de l'Angleterre. Il avoit convoqué pour le 8 avril 1213, le lendemain du dimanche des Rameaux, une assemblée des états de son royaume à Soissons. Toute sa politique avoit tendu, pendant tout son règne, à resserrer le lien féodal des vassaux avec leur seigneur, et ces assemblées d'états, dont on ne trouve que

(1) *Matth. Paris. Hist. Angl.*, p. 695. — *Et Ed. Londin.*, p. 195. — *Rogeri de Hoveden., contin.*, p. 168.

peu de traces dans les premiers règnes de la troisième race, étoient devenues un de ses moyens de gouvernement, parce qu'il trouvoit en elles une autorité reconnue par toute la France. Les plus illustres dans cette assemblée étoient Louis, fils du roi et son héritier; Eudes III, duc de Bourgogne; Hervey, comte de Nevers; Guichard, comte de Beaujeu; Savary de Mauléon, un des plus grands seigneurs du Poitou; Henri, duc de Brabant et comte de Louvain, qui avoit épousé Marie, fille naturelle de Philippe; Pierre de Courtenay, comte de Nemours; Henri II, comte de Bar; Gui de Dampierre, seigneur de Bourbon; Jean III, comte de Vendôme; Blanche, comtesse de Troyes; enfin, Robert II, de Dreux, cousin du roi, avec ses trois fils, dont l'aîné, Robert III, qui lui succéda, fut surnommé Gâte-Bled; le second, Pierre, surnommé Mauclerc, avoit été marié l'année précédente à Alix, héritière de Bretagne, et succéda en 1214 à Gui de Thouars, dans le titre de duc de Bretagne; et le troisième, Jean, fut plus tard comte de Mâcon. On assure que plusieurs autres ducs, comtes, barons, évêques et abbés, dont on ne nous a point conservé les noms, assistèrent à cette assemblée. La constitution régloit si peu, ou la composition ou le pouvoir de ces diètes, que parmi ceux que nous venons de nommer, le duc de Brabant et

1213.

le comte de Bar, vassaux de la couronne de Lorraine et de l'empire, étoient absolument étrangers à la France. Leurs délibérations ressembloient aussi plutôt à celles d'un congrès de souverains, qu'aux débats des représentans d'une même nation. Tous ces seigneurs s'engagèrent, par un traité de confédération, à attaquer en commun le roi d'Angleterre. Ils renouvelèrent en même temps leur hommage au roi Philippe, et leur serment de fidélité. (1)

Le comte de Flandre avoit été invité à se trouver à l'assemblée de Soissons; celui qui portoit alors ce titre étoit Ferrand, prince de Portugal, qui, en 1211, avoit épousé à Paris la comtesse Jeanne de Flandre, fille de Baudouin IX que la quatrième croisade avoit fait empereur de Constantinople. Le prince Louis de France avoit profité de ce que ce mariage avoit été fait sans le consentement des états de Flandre, pour s'emparer, à main armée, des villes de Saint-Omer et d'Aire, qu'il prétendoit former l'héritage de sa mère. Quoique le comte Ferrand eût d'abord été forcé de consentir à cette usurpation par un traité conclu au Pont à Wendin (2); l'année suivante, lorsqu'il se

(1) *Guil. Armor.*, p. 88. — *Philippidos*, Lib. IX, p. 230, 231.

(2) Oudegherst, *Chroniq. et Annal. de Flandre*, ch. 99 et 100, p. 164-166.

sentit mieux affermi sur le trône, il réclama contre la violence qui lui étoit faite, et il refusa ou de se rendre à l'assemblée de Soissons, ou, selon d'autres, d'y rester après s'y être présenté, si le prince Louis ne lui restituoit pas les châteaux d'Aire et de Saint-Omer. Ce refus eut bientôt après des suites funestes pour la Flandre. (1)

Comme il importoit à Philippe-Auguste de persuader aux Français que le zèle seul de la religion le déterminoit à attaquer le roi d'Angleterre, il jugea convenable de se laver du secret reproche que lui faisoient les ecclésiastiques. L'Église, dans le moyen âge, avoit toujours montré beaucoup d'indulgence pour la tyrannie, la perfidie ou la cruauté des rois; c'étoient là des péchés véniels qu'elle n'avoit point essayé d'attirer à son tribunal; mais elle s'étoit constituée gardienne du mariage, et seule dispensatrice de ses obligations ou des lois de la chasteté. Philippe-Auguste avoit été censuré pour sa conduite à l'égard d'Ingeburge qu'il retenoit toujours captive, sans avoir rien à alléguer contre elle. Il saisit l'occasion de l'assemblée de Soissons pour annoncer à ses peuples sa réconciliation solennelle avec cette reine, et imposer silence à tous les reproches des prêtres. (2)

(1) *Armoricus*, p. 88. — Oudegherst, c. 102, f. 169, verso.

(2) *G. Armoricus*, p. 88.

1213.

Cependant tous les vassaux de la couronne rassembloient leurs soldats; une des plus formidables armées qu'on eût vu depuis long-temps en France, se réunissoit dans le comté de Boulogne, tandis que, de toutes les côtes de France, on dirigeoit des vaisseaux de transport vers la rade de la même ville. L'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Londres et d'Hély; qui étoient depuis long-temps exilés d'Angleterre, promulguèrent de nouveau la sentence d'excommunication prononcée contre leur roi, par Innocent III, et sommèrent Philippe-Auguste de la mettre à exécution (1). Mais le cardinal Pandolphe, légat du saint-siège, jugeant en politique plus habile des intérêts de la cour de Rome, comprit que le moment étoit favorable pour faire recueillir à l'Église seule tout l'avantage des sacrifices faits par ses partisans. Il sut que le roi Jean étoit à Douvres avec des forces considérables; qu'il avoit fait inscrire dans ses rôles tous les vaisseaux de l'Angleterre, et qu'il sembloit se préparer à une vigoureuse résistance. Il le connoissoit trop bien cependant pour n'être pas assuré que Jean étoit troublé, pour le salut de son âme, par l'excommunication; que la prédiction qui annonçoit la fin prochaine de son règne le faisoit trembler; que les immenses préparatifs du roi de France, et plus encore la fermenta-

(1) *Matth. Paris.*, p. 695.

tion qu'il découvroit parmi ses sujets, ajoutoient à sa terreur. Pandolphe lui dépêcha secrètement deux templiers pour lui demander une conférence, et ayant obtenu un sauf-conduit, il quitta le camp des Français pour passer en Angleterre. Arrivé auprès de Jean, Pandolphe lui révéla sous le sceau du secret toute la correspondance des barons anglais avec le roi de France ; il lui fit voir qu'entre tous ceux qu'il avoit rassemblés sous ses étendards, il y en avoit à peine un qui ne se fût engagé à le trahir : il lui dévoila également les intrigues des prêtres dans toute l'Angleterre ; il lui fit sentir qu'il étoit suspendu au bord de l'abîme, et que sa couronne étoit prête à tomber de sa tête, comme celle de Harold, à l'approche de Guillaume le Normand. Une seule voie de salut lui étoit ouverte, c'étoit une pleine réconciliation, une entière soumission à l'Église romaine, et il lui en présenta aussitôt les conditions. (1)

Ce n'étoit ni la repentance de ses fautes, ni des sentimens plus chrétiens, ni le pardon de ses ennemis, ni la remise en liberté de sa nièce Éléonore de Bretagne, ni l'abandon d'un pouvoir injustement usurpé sur son peuple, que Rome demandoit à Jean, par l'entremise du

(1) *Matth. Paris.*, p. 696. — *Rogeri de Hoveden. contin.*, p. 169.

1213. cardinal Pandolphe (1). C'étoit pour des biens purement temporels que la querelle avoit commencé ; c'étoit par des sacrifices temporels qu'elle devoit finir. Jean promit de rappeler l'archevêque et tous les évêques exilés de leur siège : il s'engagea à leur faire une restitution entière de tous les fruits de leurs bénéfices qu'il avoit perçus, une compensation entière pour tous les dommages qu'il leur avoit fait éprouver. Il remit en liberté tous les prêtres qu'il avoit fait arrêter ; il renonça à tout droit de patronage sur les églises d'Angleterre ; il consentit à prendre le cardinal Pandolphe pour arbitre de tous les différends qu'il pourroit avoir encore avec le clergé (2) ; et en retour, pour ces

(1) On peut voir, dans les Annales du couvent de Waverley, les cruautés effroyables que Jean avoit exercées durant cette querelle. Pour effrayer le cardinal Pandolphe, dans une précédente entrevue, il avoit fait conduire devant lui un grand nombre de ses prisonniers, et sous ses yeux il avoit fait pendre les uns, arracher les yeux à d'autres, couper les pieds à de troisièmes. Pandolphe avoit soutenu ce spectacle avec une constance sacerdotale ; mais Jean ayant voulu faire aussi punir un prêtre faussaire, qui se trouvoit dans ses prisons, Pandolphe demanda aussitôt un cierge pour excommunier le roi, et mit ainsi un terme à cette boucherie. *Historiens de France*, T. XVIII, p. 199.

(2) *Matth. Paris.*, p. 697. — *Edit. Londin.*, p. 197. — *Innocentii III Epistolæ*, Lib. XVI, Ep. 76. — *Rymer Acta publica*, T. I, p. 165 et suiv. — *Rogeri de Hoveden. cont.* p. 170.

immenses concessions, il obtint la plus haute garantie que pût lui donner l'Église; mais une garantie qui, pour une âme plus fière que la sienne, auroit été la dernière des humiliations. Le cardinal Pandolphe daigna consentir, au nom de l'Église romaine, à recevoir en pur don, du roi Jean, les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, et à les lui rendre en fief, sous condition de foi et d'hommage, et d'un tribut annuel de mille marcs sterling. Par cette inféodation, la protection de l'Église se trouvoit étendue sur tous les domaines du roi Jean, et personne ne pouvoit plus désormais les attaquer sans s'exposer à l'excommunication. Peut-être un des motifs de Jean pour abdiquer ainsi sa souveraineté fut-il d'é luder la prophétie qui le menaçoit de cesser d'être roi avant les fêtes suivantes de Pentecôte. Cependant, lorsque le jour fatal fut passé, en vain le malheureux ermite de Pontefract qui lui avoit causé tant de terreur, prétendit-il que sa prédiction étoit accomplie; il le fit traîner à la queue des chevaux, et ensuite suspendre à un gibet: (1)

Les conditions de la réconciliation de Jean avec l'Église avoient été signées à Douvres le 13 de mai 1213, et le 15 la cérémonie de l'hommage fut faite devant une brillante assemblée: c'étoit la veille de l'Ascension. Les évêques,

(1) *Matth. Paris.*, p. 699.

1213.

les comtes et tous les magnats du royaume étoient réunis. Jean s'avança vers le légat Pandolphe devant l'autel où l'Évangile étoit ouvert, et dit à haute voix : « Moi Jean, par la grâce de
« Dieu, roi d'Angleterre et seigneur de l'Ir-
« lande, à dater de cette heure je serai fidèle
« à Dieu, à saint Pierre, à l'Église romaine,
« et à monseigneur le pape Innocent, ainsi qu'à
« ses successeurs catholiquement élus ; ni par
« mes faits, ni par mes dits, ni par mon con-
« sentement ou mon conseil, je ne contribuerai
« à ce qu'ils perdent la vie ou les membres, ou
« à ce qu'ils soient faits prisonniers. Si j'ap-
« prends quelque chose à leur dommage, je
« l'empêcherai où l'arrêterai si je puis ; sinon
« je les en avertirai ou les en ferai avertir le
« plus tôt que je pourrai ; je tiendrai secrets leurs
« projets quand ils me les auront confiés, ou
« de vive voix, ou par messages, ou par lettres,
« et je ne les révélerai à personne pour leur
« dommage ; enfin je maintiendrai et défendrai
« de tout mon pouvoir, contre tous les hom-
« mes, le patrimoine de saint Pierre, et
« spécialement le royaume d'Angleterre et le
« royaume d'Hybernie ; qu'ainsi Dieu et ses
« saints Évangiles me soient en aide. *Amen.* »
En même temps l'argent fut déposé aux pieds
du légat, qui, en signe du mépris de l'Église
pour ces richesses périssables, le foula aux

1213.
pieds. Il eut soin cependant de le faire relever aussitôt après : c'étoit une somme de huit mille livres sterling qu'il emporta comme les arrhes de l'acquisition qu'il venoit de faire pour l'Église. Il repassa ensuite le détroit, et signifia au roi de France qu'il eût à se désister aussitôt d'une attaque désormais impie, puisqu'elle seroit dirigée contre un des fidèles et des feudataires de l'Église. (1)

Philippe-Auguste se voyoit joué par le légat du pontife de la manière la plus cruelle. Il protestoit que c'étoit uniquement d'après les sollicitations de l'Église, et pour faire respecter ses excommunications, qu'il avoit mis tout son royaume en mouvement ; que cette conduite lui avoit été prescrite comme moyen de racheter ses péchés, et que l'armement qu'il venoit de faire lui avoit déjà coûté soixante mille livres d'argent. Mais le cardinal Pandolphe lui suggéra un moyen de mettre à profit tant de préparatifs ; moyen qui s'accordoit avec ses passions et avec celles de son peuple. Ferrand, comte de Flandre, qui avoit refusé de se rendre au congrès de Soissons, se trouvoit cependant alors à la cour du roi ; mais il n'avoit pas voulu prendre part à la guerre contre l'Angleterre :

(1) *Matth. Paris. Hist. Angl.*, p. 699, 700. — *Edit. Lond.*, p. 199. — *Henrici de Knyghton de eventibus Angliæ*, Lib. II, p. 2418-2420.

1213.

il avoit déclaré qu'il la tenoit pour injuste; que jamais les rois de France n'avoient prétendu avoir aucun droit sur l'Angleterre; que d'ailleurs il étoit lié au roi Jean par une antique alliance. Pandolphe conseilla de détourner sur lui un orage qui ne pouvoit plus frapper un vassal de saint Pierre. « *Qu'il parte à l'instant de la cour, s'écria Philippe, car par tous les saints de France, ou la France deviendra Flandre, ou la Flandre deviendra France.* » (1)

La Flandre, dont les habitans avoient conservé ou recouvré des droits que le monarque et les nobles étoient loin d'accorder au peuple en France, étoit déjà parvenue à un degré de prospérité qui excitoit l'étonnement et la jalousie de l'Europe. Toutes les villes s'étoient érigées en communes; elles nommoient elles-mêmes leurs magistrats; elles régloient leur commerce et leurs arts de leur seule autorité; elles levoient leurs impôts et administroient leurs finances, après avoir payé au comte la

(1) *Matth. Paris.*, p. 700. — *Ed. Lond.*, p. 200. — Rapin Thoyras, copié ensuite par Hume, suppose que le comte de Flandre ne refusa de suivre le roi qu'après l'arrangement de Jean avec le pape. Mais ils n'ont pas fait attention aux dates. Ferrand refusa de se trouver à l'assemblée de Soissons, le 8 avril, et Jean ne fit hommage à Pandolphe que le 15 mai. — Rapin Thoyras, Liv. VIII, p. 366. — *Hume's King. John*, T. II, p. 215.

rente fixe qu'il acceptoit comme prix du rachat de leurs libertés ; enfin elles s'étoient entourées de murs que leurs milices étoient accoutumées à défendre. Dans l'enceinte de ces murs une population nombreuse et rapidement croissante exerçoit toutes les branches d'industrie ; les manufactures de la Flandre fournissoient d'habillemens tout le nord de l'Europe, tandis que les magasins de ses marchands contenoient les richesses destinées aux échanges de tout le reste de l'univers. « On y voyoit, dit le poète
« de Philippe, des masses d'argent non encore
« travaillé, et du métal qui brille d'un rouge
« jaune ; on y trouvoit les tissus des Phéni-
« ciens, ceux que les Sères (Chinois) ont
« fourni, et ceux que les Cyclades travaillent ;
« les pelleteries variées qu'envoya la Hongrie,
« et la pourpre précieuse destinée aux teintures
« écarlates, les radeaux chargés des vins de la
« Gascogne ou de ceux de La Rochelle, le fer,
« les métaux, les draperies et les marchan-
« dises diverses que l'Angleterre avoit échan-
« gées, ou celles que la Flandre produisoit. » (1)

Piller les richesses de la Flandre, emporter sans les payer ces marchandises qui avoient si long-temps excité leurs désirs, étoit un projet qui ne pouvoit manquer de plaire aux gentilshommes et aux chevaliers rassemblés par Phi-

(1) *Philippidos*, Lib. IX, p. 234.

1213. lippe-Auguste. Mais une autre passion l'emportoit encore chez eux sur la cupidité; le roi, les nobles ressentoient, par instinct, une haine inquiète pour ces bourgeois enrichis qui commençoient déjà à changer la face de l'univers. Ils reconnoissoient l'ennemi qui devoit les écraser un jour; qui opposeroit les richesses créées par l'industrie, à celles que le brigandage avoit rassemblées; qui armeroit la force d'association contre une volonté capricieuse; qui fonderoit sur le bien de tous l'union de tous, et qui humileroit les antiques grandeurs par des fortunes rapides, l'antique distinction des classes par un sentiment profond d'égalité. La guerre que les gentilshommes français se préparoient à porter en Flandre ne devoit pas ressembler aux guerres ordinaires. Il s'agissoit moins de piller, moins encore de vaincre, que de détruire; il s'agissoit de renvoyer à la pauvreté, à la barbarie et à la servitude, ces bourgeois insolens qui osoient se croire hommes à côté des nobles.

La flotte que Philippe-Auguste avoit rassemblée à Calais pour transporter son armée en Angleterre, fut dirigée vers les côtes de Flandre, sous les ordres de Savary de Mauléon, et elle prit d'abord terre à Gravelines, puis à Dam, tandis que Philippe-Auguste conduisoit son armée dans les plaines de Cassel et d'Ypres; ses soldats, au dire de son panégyriste, s'y répan-

dirent avec la fureur destructrice des saute-relles, qui dévorent tout ce qu'elles peuvent atteindre. Le prince Louis, se proposant de garder Gravelines, donna ordre à Savary de Mauléon d'épargner cette ville; mais Dam, où les Français trouvèrent le premier des grands marchés des Pays-Bas, fut pillé avec la dernière rigueur. Cassel, Ypres et Bruges ouvrirent successivement leurs portes; après quoi Philippe conduisit son armée devant l'opulente ville de Gand, *pour abattre, dit-il, le faste des Gantois, et les forcer enfin à plier leurs têtes sous le joug des rois.* Mais comme il étoit au pied de ces murs, il reçut la nouvelle que Savary de Mauléon étoit assiégé à Dam; que le comte Renaud de Boulogne et le comte de Salisbury, arrivant avec les vaisseaux du roi Jean, avoient enlevé la moitié de sa flotte qui étoit demeurée en rade; que l'autre moitié, qui avoit cherché sa sûreté dans le port, y étoit bloquée, et ne pouvoit en sortir par ses seules forces; que les milices enfin de toutes les villes des Pays-Bas se rassembloient sous les ordres du comte Ferrand, et que Raoul de Nivelles, comte de Soissons, auquel Philippe avoit donné le commandement de Dam, seroit bientôt forcé de capituler, si le roi ne s'empressoit de le secourir. (1)

(1) *Philippidos*, Lib. IX, p. 256. — *Matth. Paris.*, p. 700. — Oudegherst, *Chroniques de Flandre*, ch. 102, fol. 170. — *Chron. Guillelmi de Nangis*, p. 495.

1213.

Philippe-Auguste se hâta de lever le siège de Gand, et en deux jours il arriva devant Dam, à temps pour sauver la garnison; car le comte Ferrand, n'osant point affronter la gendarmerie avec des milices bourgeoises, fut contraint de s'éloigner; mais il n'étoit pas si facile d'écartier la flotte anglaise qui bloquoit le port. Philippe-Auguste, après avoir reconnu l'impossibilité de faire sortir ses vaisseaux de l'enceinte où ils se trouvoient pris, ne voyant aucun moyen de les sauver, y fit mettre le feu; puis, comme pour venger sa flotte qu'il détruisoit de sa propre main, il fit également, dans la nuit qui précédoit la Pentecôte, mettre le feu à la ville de Dam, où il étoit déjà maître depuis plusieurs jours, et il ne permit pas qu'une seule maison échappât à l'incendie. Il redoubla en même temps de rigueur contre toutes les villes des Pays-Bas; Bruges et Ypres, qui avoient chacune donné soixante otages, furent contraintes de déboursier une rançon de trente mille marcs pour leur sauver la vie. Gand, devant lequel il vint pour la seconde fois mettre le siège, consentit aussi à payer une forte rançon pour l'engager à suspendre les hostilités. Oudenarde se hâta de lui ouvrir ses portes; Courtrai, Douai et Lille se présentèrent ensuite sur son chemin, et ses soldats se félicitèrent de rentrer dans un pays où les doux accens de la langue française frapportoient leurs oreilles, au lieu du jargon des

Belges. Ce rapport de langue et d'origine ne leur inspira cependant ni plus de modération, ni plus de pitié; et, quoique la Flandre fût considérée comme le premier des comtés de la couronne de France, Philippe traita ses vassaux et ses compatriotes comme il auroit traité des Musulmans. Il eut d'abord, il est vrai, l'intention de garder ces trois villes; il y mit des garnisons; et, comme le service de ses troupes féodales étoit achevé, il ramenoit en France son armée, lorsqu'il fut averti que le comte Ferrand avec ses milices flamandes revenoit attaquer les Français qui gardoient la citadelle de Lille. Il rentra aussitôt dans la ville, et il y mit le feu dans tous les quartiers à la fois: en même temps il fit battre la campagne par ses troupes, pour atteindre les malheureux habitans qui s'enfuyoient en échappant à l'incendie. Mais le panégyriste de Philippe observe avec regret que la nuit étoit fort obscure; que des brouillards épais s'élevoient de cette terre humide, et que la lueur de l'incendie ne s'étendoit point assez loin pour que les soldats pussent poursuivre long-temps les fuyards; tous ceux qui ne furent pas égorgés sur place furent, d'après l'ordre du roi, vendus comme esclaves. Des sapeurs furent ensuite mis à l'ouvrage pour détruire toute la partie des murs, des bâtimens et de la citadelle qui avoit échappé à l'incendie. Les murailles de

1213.

Cassel furent également rasées ; après quoi Philippe , laissant à la Flandre un effroyable souvenir des Français , ramena son armée sur la Seine , et la licencia. (1)

Quelque gloire que prétendit tirer Philippe-Auguste des maux infligés par lui à la Flandre , la perte de sa flotte brûlée à Dam avoit plus que compensé ses avantages ; elle le mettoit dans l'impossibilité de songer de si tôt à une descente en Angleterre. Aussi le roi Jean , dont le courage s'enflloit au moindre succès , comme il s'abattoit au moindre revers , annonça-t-il que le moment étoit venu où il alloit reconquérir toutes les provinces de France qu'il avoit perdues. Au lieu de se cacher davantage sous l'égide de l'Église romaine , il convoqua ses vassaux à Portsmouth pour le mois de juillet , leur ordonnant de se tenir prêts à passer la mer ; puisque , tandis qu'il envahiroit le Poitou à leur tête , le comte de Flandre et l'empereur Othon lui avoient promis de faire une puissante diversion sur les frontières septentrionale et orientale de la France. (2)

Mais la soumission du roi Jean à Pandolphe

(1) *Philippidos*, Lib. IX, p. 236-240. — *Guillelmus Armo-ricus*, p. 89. — *Chroniques de Saint-Denys*, p. 401, 402. — *Oudegherst, Chron. et Annal. de Flandre*, ch. 102. f. 170.

(2) *Matth. Paris.*, p. 701. — *Rogeri de Hoveden, contin.*, p. 170.

avoit enseigné à ses barons que pour traiter avec lui il falloit lui inspirer de la crainte. Tous étoient également las de son despotisme ; tous méprisoient son caractère, et les prêtres eux-mêmes lui reprochoient comme un acte de lâcheté d'avoir renoncé à l'indépendance de sa couronne. Les barons commencèrent par refuser de le suivre, jusqu'à ce qu'il eût été relevé de l'excommunication ; car Pandolphe avoit eu soin de ne rien terminer, et de laisser le glaive suspendu sur sa tête. Jean fut contraint à se soumettre, et à rappeler l'archevêque et les évêques exilés, qui abordèrent à Douvres le 16 juillet. Il passa ensuite par toutes les humiliantes cérémonies de l'absolution ; et lorsqu'elles furent terminées, l'archevêque et les évêques voulurent bien manger à sa table. (1)

Pendant qu'on travailloit à l'estimation des dommages que le roi Jean avoit promis de compenser aux ecclésiastiques, il revint en toute hâte à l'armée féodale qu'il avoit assemblée à Portsmouth, et voulut la faire embarquer pour le Poitou ; mais ses barons lui répondirent que le temps de leur service étoit presque écoulé ; qu'ils avoient été obligés de vivre dans un pays ami, où ils avoient dû payer leur nourriture, et qu'ils avoient ainsi dépensé tout l'argent qu'ils avoient préparé pour leur campagne. Jean se

(1) *Matth. Paris.*, p. 702. — *Edit. Loudin.*, p. 201.

1213.

figuroit quelquefois pouvoir employer avec succès le langage chevaleresque qui auroit convenu à Richard son frère. Comme il ne pouvoit contraindre ses barons à s'embarquer, il essaya de les piquer d'honneur, en leur disant que, puisqu'il se voyoit abandonné par eux, il iroit seul tenter de recouvrer son héritage. Il s'embarqua en effet avec sa maison; mais, arrivé à Jersey, il eut la douleur de voir que personne ne le suivoit; après avoir attendu trois jours, il lui fallut revenir sur ses pas; et à son retour il trouva que toute son armée s'étoit débandée. (1)

Il restoit encore à Jean assez d'argent pour rassembler une troupe de soldats mercenaires, avec laquelle il comptoit attaquer et ruiner en détail les barons qui avoient refusé de lui obéir. Mais ces seigneurs montrèrent tout à coup un concert dans leurs mesures auquel le roi étoit loin de s'attendre. Celui qui les dirigea fut le cardinal Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry, chef de ce clergé exilé, et rentré dans le royaume, qui, par un patriotisme inattendu, réunit les intérêts de son ordre à ceux des libertés nationales. Dans un parlement assemblé à Saint-Paul de Londres, Langton produisit une charte du roi Henri I^{er}, dans laquelle étoient spécifiées les libertés féodales garanties par la couronne à

(1) *Matth. Paris.*, p. 702. — *Rogeri de Hoveden. cont.*, p. 171.

ses vassaux, pour mettre désormais les Anglais à l'abri des vexations exercées par Guillaume-le-Conquérant et Guillaume Rufus. Cette charte, qui n'avoit jamais été loyalement exécutée, et qui depuis avoit été oubliée pendant un siècle, parut aux barons anglais contenir le précis de leurs prétentions et de leurs droits. Ils s'engagèrent à défendre en commun leurs privilèges; et, comme ils ne se trouvoient pas encore en état de résister les armes à la main, ils furent protégés par la puissance ecclésiastique du cardinal Langton et la crainte de nouvelles excommunications. Ainsi s'engagea la grande lutte, entre le roi et ses barons, qui devoit enfin rendre la liberté à l'Angleterre. Elle força pour cette année le roi Jean à renoncer à son expédition en France, et elle laissa à Philippe-Auguste le temps de réparer ses pertes. (1)

A cette époque même la France éprouvoit une calamité bien lamentable, mais qui n'étoit point liée à la politique. La prédication des croisades contre les Musulmans de la Terre-Sainte, contre ceux d'Espagne, contre les Albigeois; le nombre des missionnaires, les miracles ou les prophéties par lesquelles ils cherchoient à frapper l'imagination de leurs auditeurs, avoient excité dans toutes les provinces des Gaules une fermentation fanatique dont on n'avoit pas vu

(1) *Matth. Paris.*, p. 702, 703.

1213.

d'exemples, même dans des siècles bien plus barbares et bien plus ignorans. Tandis que les esprits étoient ainsi disposés, on vit paroître un jeune garçon, entouré d'enfans de son âge, qui chantoit une antienne nouvelle, pour demander au Seigneur Jésus de lui rendre sa croix sainte. Il disoit qu'il n'appartenoit qu'aux cœurs purs, et aux mains pures des enfans de recouvrer le saint sépulcre. Tout ce qui étoit extraordinaire étoit considéré comme miraculeux.

Ce jeune garçon, porté sur un char, orné de riches manteaux, entouré d'enfans armés qui lui servoient de garde, fut regardé comme proclamant l'ordre de Dieu. Il se dirigeoit vers la Méditerranée, et tous les enfans des provinces qu'il traversoit accouroient pour se joindre à lui : peu de pères ou de mères osoient se refuser à l'enthousiasme qui les animoit, et quand ils le tentoient, ils n'obtenoient point d'obéissance. Cependant la plupart des villes n'étoient pas assez grandes pour recevoir et loger cette multitude d'enfans; leur troupeau, conduit à l'aventure et vivant de la charité publique, perdoit chaque jour, par la fatigue et la misère, des centaines de victimes; mais elles étoient aussitôt remplacées par de nouveaux arrivans. Enfin ils parvinrent au bord de la mer; ils s'embarquèrent; mais, s'abandonnant avec la même imprévoyance aux secours célestes qu'ils

attendoient pour leur navigation, ils périrent tous dans les flots. Alors seulement on commença à dire que c'étoit le diable qui, en haine du genre humain, avoit suscité cette fausse dévotion. (1) 1213.

Après s'être laissé enlever ses provinces de France avec tant de lâcheté, Jean montrait de nouveau un désir impatient de les recouvrer. C'étoit afin de pouvoir recommencer avec plus de vigueur la guerre contre Philippe, qu'il s'étoit d'abord soumis à l'Église de Rome; que plus tard il consentit à confirmer les libertés de ses sujets. Empressé d'arriver à son but, il ne voyoit plus que la vengeance qu'il prétendoit tirer des Français, et il lui sacrifioit toute autre chose. Il avoit réussi à mettre en opposition Nicolas, évêque de Tusculum, nouveau légat que lui avoit envoyé la cour de Rome, avec le cardinal Langton, archevêque de Cantorbéry, et il avoit profité de leurs dissensions pour obtenir que le clergé se contentât de quarante mille marcs d'argent, en remboursement de toutes les sommes qu'il avoit extorquées de lui. Ce paiement, fort inférieur à celui qu'il avoit d'abord offert 1214.

(1) *Matth. Paris.*, p. 705. — Bernard Guidonis, dans la *Vie d'Innocent III*, assure que ces enfans furent au nombre de 90,000 : une moitié s'embarqua à Marseille, et l'autre à Brindes. *Muratorii Script. ital.*, T. III, p. 482. — *Rogeri de Hoveden. contin.*, p. 167.

1214.

lui-même, lui laissoit entre les mains beaucoup d'argent, qu'il fit passer à ses alliés du continent. Après avoir touché ces quarante mille marcs, le nouveau légat leva, le 29 juin 1214, l'interdit qui avoit pesé sur le royaume d'Angleterre, pendant six ans trois mois et quatorze jours. Mais, longtemps avant cette cérémonie finale, le roi étoit regardé comme réconcilié à l'Église; l'opposition intérieure avoit cessé; l'armée féodale qu'il avoit convoquée s'étoit réunie sous ses étendards à Portsmouth. Il s'étoit embarqué, ainsi que la reine, avec cette armée, le 2 février, jour de la Purification de la Vierge; et, en peu de jours, il étoit arrivé à bon port à La Rochelle, ville qui lui étoit toujours demeurée fidèle. (1)

Ce n'étoient jamais les règles de la politique ou les conseils de la prudence qui dirigeoient les actions du roi Jean; il obéissoit à son impétuosité, à son inconstance, à son orgueil, ou à sa pusillanimité; toujours l'esclave de ses passions ou des circonstances, il n'avoit jamais de plan fixe, ou ne savoit jamais s'y tenir. Peut-être, cependant, le moment qu'il choisit, par hasard bien plus que par prudence, pour attaquer Philippe-Auguste, et aider l'aristocratie fran-

(1) *Matth. Paris.*, p. 712. — *Guillelmus Armoricus*, p. 90. — *Philippidos*, Lib. X, p. 241. — *Chroniq. de Saint-Denis*, p. 402. — *Chronicon Guillelmi de Nangis*, p. 497. — *Radulphi Coggeshale Chron. Anglican.*, p. 106.

çaise à secouer le joug de la couronne, étoit-il le plus favorable qu'il pût saisir, s'il avoit été capable de se réformer lui-même, ou plutôt si un prince plus digne de commander à des hommes, avoit pu tout à coup lui succéder sur le trône. Lorsque des provinces ont eu l'imprudence de se livrer volontairement à un roi auparavant ennemi, il faut, avant de vouloir les reprendre, leur laisser le temps de connoître le joug qu'elles ont choisi. Jean pouvoit compter avec certitude que, dans la Normandie, l'Anjou, le Maine et une moitié du Poitou, le mépris, qu'il avoit inspiré et si bien mérité, avoit fait place en grande partie à la haine pour Philippe. Il croyoit pouvoir se reposer sur la double coopération de ses alliés étrangers, et des insurrections dans les provinces où il alloit porter la guerre. L'incendie de Dam, de Lille, de Cassel; la ruine totale des campagnes que l'armée française avoit traversées, dans son expédition de l'année précédente, avoient porté au plus haut degré l'exaspération des Flamands contre les Français. L'empereur Othon, neveu du roi Jean, ne dispoit guère que des forces de ses duchés héréditaires; car il étoit alors expulsé de presque toute la Germanie par Frédéric II, comme il l'avoit été auparavant par Philippe de Souabe. Cependant il avoit, cette année, une sorte de loisir; et, au moyen de quarante mille marcs d'argent que le

1214. roi Jean lui fit passer, il put venir joindre les Flamands avec un corps considérable de Saxons. Tous les princes des Pays-Bas, excités par Guillaume comte de Salisbury, frère naturel du roi Jean, avoient rassemblé leurs forces. Les villes industrieuses de ces riches provinces, regardant avec raison l'attaque de l'année précédente, comme une guerre d'extermination que la chevalerie vouloit faire au commerce et à la bourgeoisie, avoient exigé de leurs souverains un généreux effort; aussi voyoit-on dans leur ligue, Henri, duc de Brabant et comte de Louvain, quoiqu'il fût gendre du roi Philippe; Guillaume, comte de Hollande; Renaud, autrefois comte de Boulogne; Hugues de Boves, le plus redouté entre les commandans des routiers (1); Henri, duc de Limbourg, et Ferrand, comte de Flandre. On soupçonna aussi Gaucher, comte de Saint-Paul, qui cependant s'étoit rendu à l'armée du roi, d'être entré dans cette ligue. (2)

Le roi Jean, à son arrivée à La Rochelle, trouva, comme il s'y étoit attendu, toute la noblesse de Poitou, prête à passer sous ses étendards. Raoul d'Issoudun, comte d'Eu; Hugues de Lusignan, comte de la Marche; Geoffroi de Lusignan; Savary de Mauléon; Aimery, vicomte de Thouars; les seigneurs de

(1) *Matth. Paris.*, p. 715. — *Edit. Londin.*, p. 210.

(2) *Guillelmus Armoricus*, p. 94 et 96.

Rochechouard , de Rochefort et de Gournai , furent des premiers à négocier avec lui ; quelques-uns de leurs traités nous sont demeurés : ils nous font voir que si ces seigneurs s'empressoient de tirer l'épée pour le roi auquel avoient obéi leurs pères , ils avoient soin cependant de se faire payer à un très-haut prix leur dévouement à la légitimité. (1)

Philippe-Auguste chargea son fils Louis de faire tête à l'orage sur les bords de la Loire , tandis qu'il prendroit lui-même soin de la guerre de Flandre. Il donna pour compagnons d'armes au prince Louis les deux comtes de Dreux , ses cousins ; Robert III , surnommé *Gâte-Bled* , et son frère Pierre Mauclerc , qui , depuis le 27 janvier 1215 , portoit le titre de duc de Bretagne , comme mari d'Alix , sœur d'Arthur. Le poète Brito évalue l'armée du prince Louis de France à huit cents chevaliers , deux mille sergens d'armes à cheval , et sept mille fantassins fournis par la milice des villes de la Loire ; probablement que ces nombres sont au-dessus , plutôt qu'au-dessous de la vérité. (2)

Cette armée n'arriva point immédiatement en présence de l'ennemi , et Jean demeura pen-

(1) *Guillelmus Armoricus* , p. 90. — *Matth. Paris.* , p. 712. — *Rymer Acta publica* , T. I, p. 181. — *Philippidos* , Lib. X, p. 242.

(2) *Philippidos* , Lib. X, p. 244, 245.

1214.

dañt quelques semaines maître de la campagne. Le Poitou presque entier s'étant rangé sous son autorité, il passa la Loire; entra sans difficulté dans la ville d'Angers; se rendit maître des châteaux de Beaufort, Saint-Florent, Ancenis; et, descendant sur la rive droite de la Loire jusqu'auprès de Nantes, il y fit prisonnier Robert III, comte de Dreux, avec quatorze chevaliers, qui étoient sortis de la ville pour lui en disputer les approches (1). Avant de tenter le siège de Nantes, il voulut se rendre maître du château de la Roche-au-Moine, qui commandoit la route entre Angers et Nantes, et il perdit trois semaines devant ses murs, sans pouvoir le réduire. Pendant ce temps Louis étoit arrivé à Chinon; et, après y avoir rassemblé son armée, il s'étoit approché de la Roche-au-Moine. Les deux généraux cherchoient à être instruits des mouvemens de leurs adversaires; mais de part et d'autre leurs espions grossissoient le nombre des armées ennemies, et augmentoient leurs inquiétudes. Le roi Jean prit enfin la résolution d'abandonner le siège de la Roche-au-Moine, qu'il n'osoit plus poursuivre presque sous les yeux des Français. Mais, au moment où il donna l'ordre de lever son camp, tandis

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 91. — *Philippidos*, Lib. X, p. 242. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 403. — *Matthi. Paris.*, p. 715.

que ses soldats se préparoient à marcher, des espions accoururent annoncer au prince Louis qu'il alloit être attaqué par les Anglais. Le prince Louis, qui n'étoit pas prêt au combat, ordonna aussitôt un mouvement rétrograde. De son côté, Jean avoit renoncé à tous ses projets de conquête, et vouloit regagner les côtes de la mer, effrayé qu'il étoit du mécontentement des seigneurs poitevins; car ceux-ci n'avoient pu l'approcher de si près sans le juger, et ils refusoient de se laisser conduire à la bataille par un général dont ils avoient reconnu l'extrême incapacité (1). Pendant quelques heures les deux armées, frappées d'une égale terreur, fuyoient en même temps l'une de l'autre sans s'être vues. Mais Louis fut le premier averti que son adversaire avoit repassé la Loire avec précipitation. Il revint aussitôt en arrière; il recueillit devant la Roche-au-Moine beaucoup d'effets de siège ou de campement que Jean avoit abandonnés; il le poursuivit ensuite dans sa retraite, et lui causa beaucoup de dommage. Il rasa les fortifications que Jean avoit élevées autour de la ville d'Angers; il reprit les divers châteaux dont ce roi s'étoit emparé, et il détruisit de fond en comble celui de Beaufort; puis il entra dans les fiefs du vicomte de Thouars pour les dévaster; il y rasa le château de Moncontour; enfin,

(1) *Matth. Paris.*, p. 715.

1214.

sans avoir eu occasion de combattre, il recueillit sur le monarque anglais tous les avantages d'une victoire. (1)

Dès la fin de juin la campagne étoit comme terminée sur la Loire, tandis qu'elle commençoit seulement en Flandre; et de ce côté une attaque bien plus redoutable sembloit menacer la monarchie française. Le roi Jean, même entouré des plus braves guerriers, étoit incapable de tirer parti des circonstances les plus heureuses. L'empereur Othon au contraire avoit fait ses preuves et de bravoure et de talent pour la guerre, et sa présence dans l'armée flamande inspiroit de la confiance à tous ceux qui se rassembloient sous ses drapeaux. Quoiqu'il ne fût point le principal intéressé dans ces combats, et qu'il arrivât en Flandre comme auxiliaire ou du duc de Brabant, son beau-père, ou du roi d'Angleterre, son oncle; sa haute dignité rangeoit tous les autres princes sous ses ordres; l'armée qu'il commandoit, composée presque uniquement d'habitans des Pays-Bas, avec un petit nombre de Brunswickois, fut considérée comme armée impériale, et l'étendard d'Othon, porté sur un *carroccio*, selon l'usage qu'il avoit

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 93. — *Philippidos*, Lib. X, p. 246. — *Chronicon Guillelmi de Nangis*, p. 497. — *Matth. Paris.*, p. 715. — *Edit. Londin.*, p. 210. — *Rogerii de Hoveden. contin.*, p. 172.

emprunté aux Italiens, marchoit au milieu d'un bataillon serré en tête de ses troupes ; c'étoit un aigle doré reposant sur un dragon. (1)

Philippe-Auguste avoit été le premier prêt à entrer en campagne ; il avoit rassemblé son armée à Péronne ; la plus grande partie de sa chevalerie avoit suivi son fils sur la Loire ; cependant il étoit encore entouré d'un corps imposant de brave noblesse, et les milices des communes, celles surtout de Corbie, Amiens, Beauvais, Compiègne et Arras, qui s'étoient exercées aux armes, et qui lui montroient beaucoup d'attachement, avoient réuni sous ses étendards plusieurs milliers de combattans. Il est bien difficile de se faire une idée un peu exacte du nombre des soldats qu'un chef conduisoit en campagne dans ce siècle ; il étoit probablement inconnu aux généraux eux-mêmes, tandis que le peuple donnoit croyance aux exagérations les plus absurdes. Les écrivains contemporains les plus exacts et les plus détaillés ne l'expriment jamais, tandis que ceux à qui nous sommes accoutumés à refuser toute confiance, parlent souvent de soixante ou de cent mille hommes. En prenant pour base de nos conjectures, soit l'état de la civilisation et de l'art de la guerre, soit la puissance réelle des deux monarques, soit les détails de la bataille de Bouvines, que nous a

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 95.

1214.

transmis un écrivain toujours présent auprès du roi, et très-circonstancié, nous serions portés à croire que chaque armée ne dépassoit pas quinze ou vingt mille hommes, et qu'elle se composoit de sept à huit cents chevaliers, de douze à quinze cents écuyers à cheval, de deux à trois mille coterets ou routiers à pied, et de dix à douze mille hommes de la milice des villes.

Avec une telle armée, Philippe-Auguste entra en campagne le 23 juillet, jour de la fête de Marie-Madeleine; il s'avança sur les terres de Flandre, et selon l'expression de son historien, *il les ravagea royalement, les dévastant à droite et à gauche par des incendies* (1). Mais, après un mois de dévastations, Philippe-Auguste avoit intention de ramener son armée en France, sans avoir vu l'ennemi, qui avoit son quartier au château de Mortain, à six milles de Tournai. Le 27 août au matin le roi se dirigeoit de Tournai sur Lille, lorsque le vicomte de Melun, et frère Garin, de l'hôpital de Saint-Jean, évêque élu de Senlis, qui s'étoient écartés pour reconnoître l'ennemi, avertirent Philippe qu'Othon s'étoit, de son côté, mis en mouvement de Mortain, et que, d'après l'ordre où marchaient ses troupes, ils jugeoient que l'empereur se préparoit à leur livrer bataille. Othon avoit compté attaquer les Français, après que la moitié de leur armée au-

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 94.

roit passé le pont de Bouvines; ce pont tra-
verse une petite rivière qui se jette dans la Lys. 1214.
Lorsque ses coureurs atteignirent l'arrière-garde
des Français, le roi, fatigué du poids de ses armes
et de la longueur du chemin, se reposoit à
l'ombre d'un frêne, à côté d'une église consac-
rée à saint Pierre. « A cette nouvelle, le roi
« entra dans l'église, et, ayant adressé une courte
« prière au Seigneur, il en ressortit, revêtit ses
« armes, et d'un visage joyeux, comme s'il étoit
« appelé à des noces, il remonta sur son cheval;
« au travers du champ on entendit le cri, *aux*
« *armes, aux armes* : les trompettes retentis-
« soient, les escadrons qui avoient déjà passé
« le pont, revenoient en arrière; on fit rede-
« mander aussi le drapeau de Saint-Denis, qui,
« dans les combats, doit précéder tous les au-
« tres; mais comme il tarδοit à revenir on ne
« l'attendit pas. Le roi partit à cheval, et se
« plaça à la première ligne, où une petite élé-
« vation le séparoit des ennemis.

« Ceux-ci voyant, contre leur espérance, que
« le roi étoit de retour, frappés d'étonnement,
« tournèrent sur la droite et s'étendirent à l'oc-
« cident, en occupant la partie la plus élevée
« de la plaine. Ils avoient le dos au nord, et dans
« les yeux le soleil, qui ce jour-là étoit plus
« ardent que de coutume. Le roi déploya son
« armée vis-à-vis d'eux, occupant une longue

1214.

« ligne au midi de la plaine, et ayant le soleil
 « sur les épaules. Les deux armées demeurèrent
 « ainsi quelque peu de temps, offrant deux
 « lignes à peu près de même longueur, et n'étant
 « séparées que par un court espace. » (1)

Autour du roi se trouvoient rangés les plus vaillans chevaliers de l'armée française, Guillaume des Barres, Barthelemy de Roye, le jeune Gaultier, Pierre de Mauvoisin, Gerard Scropha, Étienne de Longchamp, Guillaume de Mortemer, Jean de Rouvrai, Guillaume de Garlande et le jeune comte de Bar. Derrière Philippe se plaça Guillaume le Breton, son chapelain, à qui nous devons une relation très-curieuse de cette bataille; le Breton, de concert avec un autre clerc, ne cessa de chanter des psaumes, pendant tout le combat, quoique sa voix, nous dit-il lui-même, fût souvent entrecoupée par les larmes et les sanglots.

Les Français envoyèrent d'abord un corps de cent cinquante écuyers à cheval, pour escarmoucher avec les Flamands : ces écuyers furent bientôt presque tous démontés; mais, quand les chevaliers vinrent à heurter contre les chevaliers, les forces furent plus égales : des deux parts, il étoit presque impossible de blesser ou

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 95. La ligne des Français, à ce que dit un peu plus bas le même auteur, avoit mille quarante pas de longueur.

l'homme ou le cheval, au travers d'une armure impénétrable; mais les lances se brisoient en éclats, et de grands coups de sabre, frappant sur les casques et les boucliers, en faisoient voler des étincelles. On entendoit cependant, comme dans un tournoi, répéter de part et d'autres le cri : *Chevaliers, souvenez-vous de vos dames.*

Dans ce combat, on vit se distinguer par une brillante bravoure le comte Gaucher de Saint-Paul, dont les Français se défioient, mais qui avoit dit lui-même à l'élu de Senlis, *qu'il leur feroit voir qu'il étoit bon traître.* Le vicomte de Melun, qui, comme Saint-Paul, fit une trouée au milieu des ennemis, et revint par un autre endroit, après avoir traversé deux fois leur ligne. Le duc de Bourgogne, qui eut un cheval tué sous lui, et qui, ayant beaucoup d'embonpoint, auroit été fait prisonnier sans la prompte assistance de ses Bourguignons. « Enfin, après « trois heures du combat le plus acharné, tout « le poids de la guerre se tourna contre le comte « Ferrand. Ce prince, percé de beaucoup de « blessures, et renversé par terre, fut fait pri- « sonnier avec beaucoup de ses chevaliers. Il « avoit presque perdu le souffle par la longueur « du combat, lorsqu'il se rendit à Hugues de « Mareuil et à Jean son frère. »

« Pendant ce temps les légions des communes, « qui étoient déjà parvenues presque jusqu'à

1214.

« leur quartier , arrivèrent de retour sur le
« champ de bataille , avec l'étendard de Saint-
« Denis , et elles vinrent immédiatement se ran-
« ger près du corps de bataille du roi , où elles
« voyoient l'étendard royal des fleurs de lys , que
« portoit ce jour-là Galon de Montigny , vail-
« lant , mais pauvre chevalier. Les milices de
« Corbie , Amiens , Beauvais , Compiègne et Ar-
« ras , passèrent entre les escouades des cheva-
« liers , et vinrent se mettre en bataille devant
« le roi. Mais la chevalerie d'Othon , composée
« d'hommes très-belliqueux et très-audacieux ,
« les chargeant incontinent , les repoussa , les
« mit en désordre , et parvint presque jusqu'au
« roi. A cette vue , les chevaliers qui formoient
« le bataillon du roi , s'avancèrent pour le cou-
« vrir , en le laissant un peu derrière eux , et
« ils arrêterent Othon et les siens , qui , avec
« leur fureur teutonique , n'en vouloient qu'au
« roi seul. Mais tandis qu'ils se portoient en
« avant , et qu'avec une vertu admirable ils
« arrêtoient les Allemands , les fantassins enne-
« mis entourèrent le roi , et avec leurs petites
« lances et leurs crochets , ils l'entraînèrent à
« bas de son cheval , et ils l'y auroient tué , si
« la main divine , et l'excellence de son armure
« ne l'avoient protégé. Un petit nombre de che-
« valiers qui étoient restés avec lui , et surtout
« Galon de Montigny , qui , en agitant son dra-

« peau , appeloit du secours , et Pierre Tristan , 1214.
« qui se jetant à bas de son cheval , s'exposoit
« aux coups pour le roi , repoussèrent ces fan-
« tassins ennemis , les tuèrent ou les mirent en
« fuite ; tandis que le roi , se relevant de terre
« plus tôt qu'on ne s'y attendoit , remonta sur
« son cheval avec une légèreté qu'on ne lui
« croyoit point. » (1)

Si dans ce moment Philippe-Auguste courut un grand danger , l'empereur Othon ne tarda pas à se voir exposé à un péril non moins grave. En effet les chevaliers français parvinrent jusqu'à lui. « Pierre de Mauvoisin saisit même la
« bride de son cheval : comme il ne pouvoit l'ar-
« racher à la foule qui l'entouroit , Gerard Scro-
« pha le frappa à la poitrine du couteau qu'il
« tenoit nu à la main ; il ne traversa point l'ar-
« mure presque impénétrable dont les cheva-
« liers de nos jours sont couverts ; et comme il
« vouloit redoubler , le cheval d'Othon , en se
« cabrant , reçut le coup dans la tête : blessé
« mortellement à l'œil , il tourna sur lui-même ,
« et prit sa course du côté par où il étoit venu.
« L'empereur nous montrant ainsi le dos , et
« nous laissant en proie son aigle et le char qui
« le portoit , le roi dit aux siens : *Vous ne ver-
« rez plus sa face d'aujourd'hui.* Cependant son
« cheval avoit fait bien peu de chemin lorsqu'il

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 97.

1214.

« tomba mort; mais on lui en présenta aussitôt
 « un autre avec lequel il recommença à fuir. Il
 « ne pouvoit plus résister à la valeur de nos che-
 « valiers; en effet Guillaume des Barres l'avoit
 « déjà deux fois tenu par le cou; mais il se dé-
 « roba à lui par la rapidité de son cheval, et
 « par l'épaisseur des rangs de ses soldats. » (1)

La bataille ne finit point par la fuite d'Othon; le comte de Teklembourg, le comte de Dortmund et plusieurs vaillans chevaliers de l'empereur firent encore une fois reculer les Français; mais ceux-ci revenant sur eux en plus grand nombre, les firent prisonniers; alors on commença à voir fuir le duc de Louvain, le duc de Limbourg, Hugues de Boves et leurs chevaliers, par cinquante ou cent à la fois. Renaud, comte de Boulogne, s'obstinoit seul au combat. Il avoit disposé en cercle un certain nombre de sergens d'armes à lui; c'étoit comme une forteresse hérissée de piques, d'où il faisoit des sorties brillantes, et où il se retiroit quand l'haleine lui manquoit pour se battre. Enfin il fut renversé de son cheval, blessé, et il alloit être tué, lorsqu'il se rendit à l'évêque élu de Senlis. Sept cents fantassins brabantons qu'Othon avoit placés au milieu de son front de bataille, y demeurèrent les derniers: après que tout avoit fui autour d'eux, ils opposoient encore aux Fran-

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 98.

çais comme un mur inébranlable. Philippe les fit charger par Thomas de Saint-Valéry, avec cinquante chevaliers et deux mille fantassins : ils furent presque tous tués sans avoir abandonné la place. La nuit approchoit ; Philippe, qui craignoit surtout de perdre quelqu'un de ses importants prisonniers, fit sonner le rappel aux trompettes ; les Français qu'il rassembloit ainsi, avoient à peine poursuivi leurs ennemis pendant l'espace d'un mille. (1)

Ce n'est qu'à regret que nous avons abrégé la description de cette bataille ; nous la devons au meilleur de tous les témoins, à un homme que ses talens, comme historien et comme poète, rendoient fort supérieur à ses contemporains ; un homme qui fut toujours au centre de l'action à côté du roi, et qui cependant, s'abstenant de combattre, donnoit toute son attention à tout voir. Il nous a peint dans cette seule bataille toutes les guerres du moyen âge ; il nous introduit au milieu de ces combats de chevaliers qui ne différoient des tournois que par l'acharnement avec lequel on en vouloit à la vie des vaincus ; il nous fait comprendre la supériorité de la noblesse sur les roturiers : les premiers étoient des hommes tout de fer qui tuoient et n'étoient point tués ; tandis que les satellites, les écuyers et les sergens d'armes ne se trou-

(1) *Gullemus Armoricus*, p. 99.

1214.

voient presque au combat que pour faire de leurs corps un rempart à leurs maîtres, et pour tomber sous les coups de leurs ennemis. On pouvoit même, entre les chevaliers, mesurer presque la vaillance d'après le rang et la richesse des combattans; car la finesse des armes d'un comte ou d'un grand seigneur, la trempe de son épée et la vigueur de son cheval lui donnoient un immense avantage sur tous les chevaliers plus pauvres. En effet dans toutes les guerres du moyen âge on auroit pu dire que ce qu'on nommoit bravoure étoit en raison inverse du vrai courage; celui qui par ses armes étoit le plus redoutable, étoit aussi celui qui risquoit le moins.

Cependant on sent aussi, dans la description même de ce combat, que l'ordre nouveau du peuple avoit fait des progrès vers son affranchissement, et avoit acquis plus d'importance dans les armées. D'une part, on voit des satellites ou écuyers combattre à pied; ce qui montre qu'on commençoit à sentir les avantages d'une bonne infanterie; d'autre part, on voit les légions des communes s'avancer hardiment au fort de la bataille, où elles devoient rencontrer des hommes presque invulnérables. Quinze communes françaises envoyèrent leurs soldats à cette grande bataille; mais quelques-unes d'entre elles étoient si foibles qu'on ne sauroit

supposer qu'elles aient fourni plus de deux cents fantassins. (1) 1214

La victoire de Bouvines, l'une des plus brillantes qui eussent été remportées par les Français, étoit décisive. Parmi les prisonniers se trouvoient cinq comtes : Ferrand de Flandre, Renaud de Boulogne, Guillaume de Salisbury, Othon de Teklembourg, et Conrad de Dortmund, avec vingt-cinq chevaliers bannerets, et un grand nombre d'autres d'une dignité inférieure. Le roi abandonna plusieurs de ces captifs aux communes, pour que chacune pût s'enorgueillir de la part qu'elle avoit eue à la victoire, et s'enrichir de la rançon de quelque seigneur. Le comte de Boulogne fut cependant enfermé dans la tour de Péronne, le comte de Flandre dans la tour neuve de Paris, et le comte de Salisbury fut rendu au roi d'Angleterre, en échange contre le comte Robert III de Dreux. Le retour de Philippe à Paris eut tout l'éclat d'un triomphe; jamais encore le peuple français n'avoit pris une part si vive aux succès de ses rois. On lui disoit que les grands seigneurs qu'il voyoit captifs s'étoient promis la conquête de tout le royaume, et qu'ils s'en étoient déjà divisé par

(1) Ces quinze communes étoient celles de Noyon, Montdidier, Montreuil, Soissons, Bruyères, Hesdin, Cernay, Crespy en Laonnais, Crandeleu, Veley, Corbie, Compiègne, Roye, Amiens et Beauvais. — *Armoricus de gestis*, p. 101.

1214.

avance les provinces; que Renaud avoit demandé pour lui Péronne, et Ferrand Paris, où tous deux étoient enfermés; que Hervey, comte de Nevers, étoit entré dans l'alliance du roi d'Angleterre, aussi-bien que tous les seigneurs du Maine, de l'Anjou et de la Normandie; qu'ainsi la victoire de Bouvines avoit sauvé les Français du joug de l'étranger. Toutes les villes, tous les villages que traversoit le roi, étoient décorés de tapis ou d'arcs de verdure; la joie des Parisiens égala celle des provinciaux, et le peuple, épousant la querelle de Philippe-Auguste, regarda la victoire de Bouvines comme une des grandes époques de la gloire nationale. (1)

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 102. — Le même auteur a consacré les Livres X et XI de son poëme de *la Philippide*, à la bataille de Bouvines. Son récit n'est pas sans mérite poétique; mais en comparant ces deux narrations du même homme, on sent combien de licences il s'est cru permises dans ses vers. — *Chroniques de Saint-Denys*, p. 413. — *Hist. de Lorraine*, de D. Calmet, T. II, Liv. XXIII, ch. 5, p. 213. — Oudegherst, *Chroniques et Annales de Flandre*, ch. 104, fol. 172. — *Chronicon Guillelmi de Nangis*, p. 498. — *Radulphi Coggeshale Chr. Angl.*, p. 107. — *Rogeri de Hoveden. contin.*, p. 172. — *Annal. Waverleiens.*, p. 203. — *Chron. Turon.*, p. 298. — *Chron. Altissiod.*, p. 282.

CHAPITRE XXVI.

Suite de la croisade contre les Albigeois, jusqu'à la bataille de Muret. 1210 — 1213.

CEUX qui avoient marché à la première croisade contre les Albigeois, ou qui avoient fait la campagne de l'an 1209, regardoient leur but comme pleinement atteint et la guerre comme terminée. En effet la désolation avoit été portée au sein du pays où la réformation avoit éclaté; deux grandes villes avoient été détruites, des milliers de victimes avoient péri par le glaive; des milliers d'autres, chassées de leurs maisons incendiées, erroient dans les bois et les montagnes, et y succomboient chaque jour à la misère. Entre les princes qui avoient voulu maintenir chez eux une certaine liberté de conscience, l'un avoit péri dans les fers, et il étoit remplacé par le plus impitoyable des persécuteurs; deux autres s'étoient soumis; et pour faire leur paix, ils ne refusoient plus leurs tributs aux bûchers de l'inquisition, en sorte que chaque jour l'Église célébroit le sacrifice de nombreuses victimes humaines.

La ruine d'un si beau pays, le contraste entre

son opulence passée et sa désolation actuelle , le souvenir de ses fêtes , de ses tournois , des cours d'amour assemblées dans chaque château , des troubadours , des jongleurs , des ménestrels , visitant tour à tour les seigneurs et les nobles dames , fêtés à leur arrivée , comblés de présens à leur départ , et la vue des bûchers , des villages déserts , des maisons incendiées , auroient bientôt fait succéder une profonde pitié aux fureurs de la guerre , si toute autre cause que le fanatisme religieux avoit mis aux croisés les armes à la main.

Ceux qui avoient commis tant d'horreurs n'étoient pas , pour la plupart , de méchans hommes ; ils venoient de cette partie de la Bourgogne et de la France septentrionale , où les crimes ont toujours été rares , où les longues rancunes , la haine , la vengeance sont des passions presque inconnues , où les malheureux sont toujours sûrs de trouver de la compassion et des secours : les croisés eux-mêmes étoient prêts à se donner les uns aux autres des preuves de générosité , de support et de compassion ; mais pour eux les hérétiques avoient été mis hors de la race humaine. Accoutumés à confier leurs consciences à leurs prêtres , à écouter les ordres de Rome comme une voix du ciel , à ne jamais soumettre au jugement de la raison ce qui appartenoit à la foi , ils s'applaudissoient

dans leur âme de l'horreur que leur inspiroient les sectaires ; ils se croyoient d'autant meilleurs chrétiens , d'autant plus zélés pour la gloire de Dieu , qu'ils travailloient avec plus d'ardeur à leur destruction ; s'ils éprouvoient un mouvement de pitié ou d'effroi en assistant à leur supplice , c'étoit à leurs yeux une révolte de la chair dont ils se confessoient humblement au tribunal de la pénitence , et pour laquelle ils éprouvoient des remords , jusqu'à ce que leurs prêtres leur eussent donné l'absolution. Malheur aux hommes dont la religion est complètement pervertie ! tous leurs sentimens les plus vertueux les égarent ; leur zèle se change en férocité ; leur humilité les livre aux directions perfides des faussaires qui les conduisent ; leur charité elle-même devient sanguinaire ; ils immolent ceux dont ils redoutent la contagion ; c'est un baptême de sang qu'ils demandent pour sauver quelques élus au Seigneur.

Jamais d'ailleurs des moyens plus énergiques n'avoient été employés pour troubler l'entendement et corrompre le cœur humain. C'est un jugement bien superficiel et bien faux que celui qui condamne les nations pour les crimes commis dans leur sein. Plus l'histoire est véridique , et plus elle révèle d'horreurs à la charge de chaque grande société d'hommes ; et quand tout seroit connu , aucune nation n'auroit beaucoup

à reprocher à aucune autre ; qu'aucune donc ne s'enorgueillisse de ce que tout n'a pas été dit sur elle. Quant à la persécution des Albigeois , elle n'est point uniquement l'ouvrage des Français ; l'Italien Innocent III en avoit donné le signal ; il en donna la récompense ; il aiguïsa sans cesse le fer des bourreaux par ses légats et ses missionnaires ; les deux Espagnols , l'évêque d'Ozma et saint Dominique , fondateurs de l'Inquisition , enseignèrent les premiers l'art d'épier dans les villages ceux que les prêtres vouloient ensuite attacher sur leurs bûchers ; les Allemands , appelés par leurs moines , arrivèrent , pour prendre part à cette œuvre d'extermination , même des extrémités de l'Autriche : l'Anglais Matthieu Paris enfin rend témoignage du zèle de ses compatriotes pour la même cause , et de leur joie triomphante pour le miracle (il appelloit ainsi le massacre de Beziers) qui avoit vengé le Seigneur. (1)

Mais , si nous devons absoudre les masses des atrocités commises au nom de la religion , dans l'Albigeois , ce seroit détruire la seule responsabilité qui pèse sur les puissans , le seul recours des opprimés sur cette terre , que de ne pas signaler à l'exécration publique les moines fanatiques qui dirigèrent ce mouvement , et les ambilieux qui en profitèrent. Parmi les premiers la vindicte

(1) *Matth. Paris. Edit. Londin.*, p. 265.

de l'opinion publique ne doit pas s'arrêter à ceux qui accompagnoient les croisés dans leurs expéditions, qui traînoient les réformateurs aux supplices, et qui mêloient leurs chants de triomphe aux cris que la douleur arrachoit à ces malheureux; ceux-là du moins étoient aveuglés par la même passion furieuse qu'ils avoient inspirée aux combattans. Il y avoit quelque chose de plus personnel, de plus réfléchi et de plus froidement féroce dans ces nuées de moines, qui, sortant de tous les couvens de l'ordre de Cîteaux, se répandoient dans tous les états de l'Europe, occupoient toutes les chaires, s'adessoient à toutes les passions pour les convertir en une seule, et enseignoient comment tous les vices pouvoient être expiés par le crime, comment tous les remords s'évanouissoient devant la flamme des bûchers, comment l'âme souillée par toutes les passions honteuses sortoit pure et sans tache d'un bain du sang des hérétiques. Après que la conquête des pays suspects étoit achevée; après que la paix étoit accordée aux princes, et une sauvegarde aux peuples soumis, les moines de Cîteaux continuoient dans toutes les églises à prêcher une guerre d'extermination, parce qu'ils l'avoient fait avec succès l'année précédente, et parce qu'ils ne vouloient renoncer ni aux honneurs ni aux profits attachés à leur mission. En re-

commençant à prêcher la croisade, lors même qu'il n'y avoit plus à combattre, ils envoyèrent chaque année des flots de nouveaux fanatiques sur ces malheureuses provinces, et ils forcèrent leurs chefs à recommencer la guerre, pour mettre à profit la ferveur de ceux qui demandoient des victimes humaines, et qui avoient besoin de sang pour faire leur salut.

1209.

Après le départ des croisés, vers la fin de l'été de 1209, le comte Raymond VI de Toulouse se croyoit sur le point de se réconcilier avec l'Église, à laquelle il avoit donné des sûretés, et qu'il avoit servie dans la précédente campagne. Le comte de Foix avoit fait sa paix avec Simon de Montfort, et ce dernier travailloit à s'affermir dans les deux vicomtés de Carcassonne et de Beziers, en même temps qu'il négocioit avec don Pedro, roi d'Aragon, alors à Montpellier, pour obtenir que celui-ci reçût son hommage. L'arrivée de nouveaux croisés conduits à Simon de Montfort par Gui, abbé de Vaux-Cernay, de l'ordre de Citeaux, releva son courage. D'une part, il crut qu'il étoit temps de jeter le masque avec Raymond VI, comte de Toulouse. Il le fit excommunier par les deux légats, et il fit soumettre à l'interdit toutes ses terres; après quoi il commença les hostilités contre lui (1). D'autre

(1) *Innocentii III*, Lib. XII, Ep. 106, 107. — Histoire de Languedoc, Liv. XXI, ch. 68, p. 178.

part, il fit assassiner l'abbé d'Eaulnes qui avoit négocié la paix entre le comte de Foix et lui ; il accusa ensuite le comte de Foix de ce crime, et il déclara toute négociation rompue avec lui. (1)

Simon de Montfort s'étoit trop pressé cependant d'attaquer de nouveaux ennemis, ayant d'avoir entièrement subjugué les anciens. Le roi d'Aragon, après l'avoir amusé par de longues négociations, refusa péremptoirement son hommage, et ne voulut point reconnoître d'autre vicomte de Beziers et de Carcassonne que Raymond Treneavel, fils âgé de deux ans, du dernier vicomte, qui se trouvoit alors sous la garde du comte de Foix. En même temps il sollicita les chevaliers qui relevoient de ces deux vicomtés, à prendre les armes pour le fils de leur seigneur, en leur promettant de puissans secours. Vers la fin de novembre, en effet, on les vit tous se révolter presque en même temps ; plusieurs des Français, créatures de Simon de Montfort, furent surpris dans les châteaux qu'ils regardoient comme leur conquête ; quelques-uns furent victimes du ressentiment excité

(1) Les chevaliers de Toulouse, dans un Mémoire adressé au roi d'Aragon, accusent Simon et les croisés d'avoir fait le meilleur accueil aux assassins de l'abbé d'Eaulnes. *Preuves de l'Histoire de Languedoc*, p. 236. Pierre de Vaux-Cernay, au contraire, accuse le comte de Foix de cet assassinat, cap. 30. *Histor. Albigens.*, p. 579.

1209.

dans le pays par les cruautés des croisés ; et à la fin de l'année la domination de Simon de Montfort en Languedoc se trouva réduite à huit villes ou châteaux, tandis qu'elle en avoit d'abord compris près de deux cents. (1)

Raymond VI, comte de Toulouse, auroit craint de se compromettre davantage encore avec la cour de Rome, s'il avoit eu l'air de susciter ces révoltes, ou de faire cause commune avec les ennemis de Simon de Montfort. Quoique ce dernier eût déjà commencé les hostilités contre lui, il jugea plus important de se rendre d'abord à la cour de Philippe-Auguste, puis à celle du pape, pour se justifier, que de demeurer dans ses états, et de les défendre à force ouverte. Il arriva à Rome au commencement de l'année 1210, et il s'adressa au pape pour obtenir son absolution. Il étoit prêt à faire de grandes concessions pour éviter le sort de son neveu, le vicomte de Beziers. Il ne songeoit plus à défendre ses sujets hérétiques ; il lui suffisoit de se mettre à couvert lui-même de l'ambition de Simon de Montfort, de la haine du légat Arnaud, abbé de Citeaux, et de la fureur sanguinaire de Fouquet, évêque de Toulouse, qui auroit voulu faire périr sur les échafauds la moitié du troupeau confié à ses soins.

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 21, 22. — *Histor. Albigen.*, cap. 26, 27, p. 577.

Innocent III se trouvoit alors dans un de ces momens où il sentoit la puissance des résistances qu'il étoit appelé à vaincre, et trop accoutumé à mépriser. Il s'étoit élevé à la monarchie universelle; il donnoit des lois aux deux empires d'Orient et d'Occident : dans cette même année, il tançoit le roi de Portugal, il encourageoit celui de Castille, il s'érigeoit en juge du divorce du roi de Bohême, et il pousoit le roi de Danemarck à prendre la croix. Il venoit aussi de confirmer la règle que saint François d'Assise avoit donnée à la milice la plus dévouée au saint-siège, entre tous les ordres des moines (1). Mais d'autre part l'empereur Othon IV, qu'il regardoit comme sa créature, venoit de lui échapper, et d'encourir, par sa résistance au saint-siège, une excommunication; le roi Jean d'Angleterre vivoit en inimitié ouverte avec l'Église; le roi Philippe-Auguste n'avoit pas craint de saisir le temporel de deux évêques: un système d'opposition contre le pape sembloit se préparer dans le monde chrétien, et, malgré tout son orgueil, Innocent III étoit trop habile pour ne pas savoir user de ménagemens au besoin. (2)

Soit qu'Innocent III se proposât seulement de

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1210, §. 28, p. 196. — *Lucas Wadingus Ann. Minor.*, ad ann. 1210.

(2) *Guillelmus Armoricus*, p. 84.

1210. séparer Raymond VI de ses partisans, de lui inspirer une trompeuse confiance, et de gagner du temps, comme l'assurent les plus passionnés parmi les écrivains orthodoxes (1); soit que de bonne foi il ressentît de la bienveillance pour le comte de Toulouse, et qu'il fût ensuite détourné de lui pardonner, par ses légats qui le trompoient, comme l'ont supposé des écrivains plus disposés à la tolérance (2); il est certain qu'il fit à ce prince un accueil plein de bonté. Il le releva provisoirement de l'excommunication prononcée contre lui; mais il le renvoya, pour obtenir une absolution finale, à un concile qui devoit s'assembler dans la province même, trois mois après le retour du comte. Ce concile devoit être appelé seulement à juger si Raymond étoit ou non coupable d'hérésie, et s'il avoit ou non dirigé le meurtrier du légat Pierre de Castelnau. Ces deux accusations étoient celles qui exposoient le comte aux peines les plus sévères; d'autre part c'étoit celles dont il se sentoit le plus innocent, et dont il étoit le plus empressé de se purger. (5)

Mais le légat Arnaud, abbé de Cîteaux, joignoit au zèle ambitieux du pape une haine im-

(1) *Petrus Vallis Cern. Hist. Albigen.*, cap. 33, p. 580.

(2) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 25. — *Histoire de Languedoc*, Liv. XXI, ch. 81, p. 187.

(3) *Imocentii III Epist.*, Lib. XII, Ep. 152 et 169.

placable contre le comte Raymond. Il avoit convoqué à Saint-Gilles le concile auquel Innocent III avoit renvoyé la cause du comte; et, avant sa réunion, de nouveaux succès de Simon de Montfort contre les seigneurs châtelains qui défendoient encore ou l'indépendance de leur juridiction, ou celle de leur conscience, et de nouveaux massacres judiciaires, lui avoient inspiré plus de confiance dans la cause qu'il vouloit faire triompher. Maître Théodise, chanoine de Gênes, que le pape avoit donné pour conseiller au légat, eut avec lui une secrète conférence à Toulouse. « C'étoit, dit Pierre de Vaux-
« Cernay, un homme circonspect, prudent et
« très-zélé pour les affaires de Dieu, et il aspi-
« roit sur toute chose à trouver dans le droit
« quelque prétexte pour refuser au comte l'oc-
« casion de se justifier, que le pape lui avoit
« accordée. » (1) Il convint enfin avec l'abbé de Citeaux et l'évêque de Riez qu'il chercheroit chicane au comte sur l'accomplissement de quelques conditions moins importantes, que le pape lui avoit imposées, en se fondant sur ces mots qui se trouvoient dans la bulle d'Innocent III, *Nous voulons qu'il exécute nos ordres.* (2)

(1) *Hist. Albig.*, cap. 39, p. 585.

(2) *Petri Vallis Cern.*, cap. 39, p. 585. — *Concilia generalia*, T. XI, p. 54.

1210.

Lorsqu'en effet Raymond VI se présenta au concile de Saint-Gilles pour se justifier, et qu'il offrit d'établir, par des preuves indubitables, qu'il n'avoit jamais participé à l'hérésie, et qu'il étoit étranger au meurtre du légat Pierre de Castelnaud, maître Théodise l'arrêta en déclarant qu'il n'avoit pas encore fait périr tous les hérétiques du comté de Toulouse; qu'il n'avoit pas encore supprimé tous les péages dont le pape demandoit l'abolition; qu'il n'avoit pas encore fait cesser ou restitué tous les droits d'albergue que ses officiers avoient perçus sur divers couvens; et que, puisqu'il désobéissoit aux ordres de l'Église, sur des choses de moindre importance, on devoit en conclure, qu'à plus forte raison il lui auroit désobéi dans les deux crimes dont on l'accusoit. Aussi le concile, pour épargner un parjure, ou à lui-même ou à ses témoins, lui refusoit la permission de se purger de ces deux accusations capitales. Lorsque le comte qui s'étoit cru assuré que ce jour-là feroit triompher son innocence, entendit cette déclaration inattendue, il fondit en larmes. Mais maître Théodise trouva dans sa mémoire un passage des saintes Écritures, pour se dispenser des sentimens humains. *Quelque grand que soit le débordement des eaux*, dit-il en tournant ses larmes en dérision, *elles n'arriveront pas jusqu'à Dieu*; et il fulmina de nouveau, au

nom de l'Église, l'excommunication contre le comte de Toulouse. (1) 1210.

Le concile de Saint-Gilles s'étoit assemblé seulement à la fin de septembre, et sa rigueur s'étoit augmentée en raison des succès que Simon de Montfort avoit obtenus dans le cours de cette même campagne. Pendant l'hiver, Montfort avoit été réduit à se tenir sur la défensive, et des révoltes dans toute la province lui avoient assez fait voir combien son jong étoit détesté. Mais les moines de Citeaux avoient recommencé à prêcher la croisade dans le nord de la France; il n'y avoit, disoient-ils à des guerriers farouches et dévots, aucun crime si noir, aucun vice si profondément enraciné dans le cœur, dont une campagne de quarante jours, dans le midi de la France, n'effaçât jusqu'à la trace. Le paradis avec toutes ses gloires s'ouvroit pour eux, sans qu'ils eussent besoin de l'acheter par aucune réforme dans leur conduite. Alix de Montmorency, femme de Simon de Montfort, prit la direction de la première armée de croisés qu'avoient levée les moines : au commencement du carême, son mari alla au-devant d'elle jusqu'à Pézénas, et il ne se trouva pas plus tôt à la

(1) *Psalm.* 31, v. 8. — *Petri Val. Cern.*, cap. 59, p. 586. Histoire de Languedoc, Liv. XXI, p. 197; et Note XVI, p. 561.

1210. tête de forces imposantes, qu'il donna carrière à sa cruauté. (1)

Il attaqua d'abord les châteaux du Lauraguais et du Minervois : l'indépendance féodale avoit multiplié les forteresses, et la plus petite province étoit couverte de citadelles : toutes cependant ne parurent pas à leurs possesseurs en état de soutenir un siège ; la terreur qu'inspiroient les croisés en fit abandonner un grand nombre. Simon de Montfort faisoit presque toujours attacher à des gibets tous ceux de leurs habitans qu'il pouvoit atteindre. Quelques châteaux augurant trop bien de leurs forces, essayèrent de lui résister ; celui de Brom fut pris d'assaut le troisième jour du siège, et Simon de Montfort choisit entre ses habitans plus de cent malheureux auxquels il fit arracher les yeux et couper le nez, puis il les envoya dans cet état, sous la conduite d'un borgne, au château de Cabaret, afin d'annoncer à la garnison qui occupoit cette forteresse, le sort qui l'attendoit. Le château d'Alairac fut pris seulement le onzième jour, et encore une grande partie des habitans parvint à se soustraire à la férocité des croisés ; Montfort fit massacrer le reste. Plus loin il trouva des châteaux abandonnés et absolument vides ; ne pouvant atteindre les hommes, il employa

(1) Histoire de Languedoc, Liv. XXI, ch. 84, p. 191.

ses soldats à détruire tout autour les vignes et les oliviers. (1) 1210.

Montfort conduisit ensuite son armée à un siège plus important, celui du château de Minerve, situé à peu de distance de Narbonne, sur un rocher escarpé, environné de précipices, et regardé comme une des plus fortes places des Gaules. Ce château appartenoit à Guiraud de Minerve, vassal des vicomtes de Carcassonne, et l'un des plus braves chevaliers de la province. L'armée des croisés se présenta devant Minerve au commencement de juin; le légat Arnaud, et le chanoine Théodise, s'y rendirent peu après. Les habitans, parmi lesquels il y en avoit un grand nombre qui avoient embrassé la réforme des Albigeois, se défendirent avec une grande valeur pendant sept semaines; mais lorsque, en raison des chaleurs de l'été, l'eau commença à manquer dans leurs citernes, ils demandèrent à capituler. Guiraud vint lui-même au camp des croisés, un jour que le légat étoit absent, et il dressa avec Simon de Montfort les conditions de la reddition de la place; mais comme on alloit les mettre à exécution, l'abbé Arnaud revint au camp, et Montfort déclara aussitôt que rien de ce dont ils étoient convenus ne pouvoit être considéré

(1) *Petri Vallis Cernai Histor. Albigen.*, cap. 34 et 35, p. 581 et 582.

1210.

comme arrêté, jusqu'à ce que le légat y eut donné son approbation. « A ces mots, dit Pierre de Vaux-Cernay, l'abbé fut vivement affligé. « En effet il désiroit que tous les ennemis du Christ fussent livrés à la mort; mais il ne pouvoit prendre sur lui de les y condamner, « à cause de sa qualité de moine et de prêtre. » Il songea cependant qu'il pourroit faire naître quelque querelle entre les deux négociateurs, en profiter pour faire rompre la capitulation, et faire passer tous les habitans au fil de l'épée. Dans ce but, il demanda que le comte d'une part, Guiraud de Minerve de l'autre, missent par écrit, sans se communiquer, les conditions dont ils étoient convenus. Comme Arnaud s'en étoit flatté, il se trouva quelque différence dans la rédaction, et Montfort en profita aussitôt pour déclarer, au nom du légat, que la négociation étoit rompue. Mais le seigneur de Minerve répondit à l'instant, que, quoiqu'il se crût sûr de sa mémoire, il acceptoit la capitulation; telle que Simon de Montfort l'avoit rédigée. Un des articles de cette capitulation portoit que les hérétiques eux-mêmes, s'ils se convertissoient, pourroient sortir du château, et avoir la vie sauve. Lorsque la capitulation fut lue dans le conseil de guerre, « Robert de Mauvoisin, homme noble, dit le moine de Vaux-Cernay, et tout dévoué à la foi catholique,

« s'écria que les pèlerins n'y consentiroient ja-
« mais; que ce n'étoit pas pour faire grâce aux
« hérétiques, mais pour les faire périr qu'ils
« s'étoient croisés; mais l'abbé Arnaud lui ré-
« pondit : N'ayez point de crainte, car je crois
« qu'il y en aura bien peu qui se convertissent. »
Le légat ne fut pas trompé dans sa sanguinaire
espérance. Les croisés prirent possession du
château de Minerve, le 22 juillet 1210; ils y
entrèrent en chantant le *Te Deum*, et précédés
de la croix et des drapeaux de Montfort. Les
hérétiques s'étoient cependant réunis, les hom-
mes dans une maison, les femmes dans une
autre; et là, résignés à leur sort, à genoux, ils
se préparoient par des prières au supplice qui
les attendoit. L'abbé Gui de Vaux-Cernay, pour
accomplir la capitulation, se rendit auprès
d'eux, et commença à leur prêcher la foi ca-
tholique; mais ses auditeurs l'interrompirent
par un cri unanime : « Nous ne voulons point
« de votre foi, dirent-ils; nous avons renoncé
« à l'Église romaine : vous travaillez en vain;
« car ni la mort, ni la vie, ne nous feront re-
« noncer aux opinions que nous avons embras-
« sées. » L'abbé de Vaux-Cernay passa alors
dans l'assemblée des femmes, mais il les trouva
tout aussi résolues, et plus enthousiastes encore
dans leurs déclarations. Le comte de Montfort
entra à son tour auprès des uns et des autres;

déjà il avoit fait amonceler une pile effrayante de bois sec : « *Convertissez-vous à la foi catholique*, dit-il aux Albigeois rassemblés, *ou montez sur ce bûcher.* » Aucun ne se laissa ébranler; on mit le feu au bûcher, qui couvroit toute la place d'un vaste embrasement, et l'on y conduisit les hérétiques; mais on n'eut point besoin d'user de violence pour les y jeter, ils se précipitèrent tous volontairement dans les flammes, au nombre de plus de cent quarante, après avoir recommandé leur âme à ce Dieu, pour lequel ils souffroient le martyre. Trois femmes seulement, retenues de force par la noble dame de Marly, mère du sire Bouchard, furent sauvées des flammes; et la terreur et l'abattement succédant à leur ferveur enthousiaste, elles consentirent à se convertir. (1)

La prise de Minerve fut suivie de près par le siège du château de Termes, sur les frontières du Roussillon. Ce château, extrêmement

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 37, p. 583, 584. — Nous devons à cet historien, moine de Vaux-Cernay, admirateur de son abbé Gui, et de son seigneur Simon de Montfort, et qui se trouvoit auprès de tous deux à la croisade, tout le détail des circonstances; mais elles sont confirmées plus sommairement par la *Historia de los faits de Tolosa*, p. 25. — *Chron. Guill. de Nangis*, p. 490. — *Præclara Francorum facinora*, p. 765. — *Bernardi Guïdonis Vita Innocentii III. Script. ital.*, T. III, p. 481. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXI, p. 193, 194.

fort, étoit commandé par un vaillant capitaine, nommé Raymond de Termes; il fit une fort longue résistance, et fatigua la patience des croisés, qui lui auroient volontiers accordé une capitulation avantageuse. Comme les pèlerins, après un service de quarante jours, qui leur suffisoit pour gagner les indulgences, abandonnoient l'armée, Simon de Montfort se trouva, à plusieurs reprises, laissé avec si peu de monde, qu'il fut sur le point de lever le siège. Mais toutes les provinces des Gaules, excitées par un même fanatisme, envoioient à leur tour leurs contingens à la guerre sacrée. Après les évêques de Chartres et de Beauvais, qui y avoient conduit des habitans de l'Orléanais, et de l'Ile-de-France, et les comtes de Dreux et de Ponthieu, suivis de leurs vassaux, on y vit arriver, les uns après les autres, des Bretons, des Allemands et des Lorrains. Les forces des assiégés succombèrent enfin, après quatre mois de combats, à tant d'attaques répétées; d'autant plus, qu'ayant rempli pour la seconde fois leurs citernes avec de l'eau de pluie, tombée durant les plus grandes chaleurs, celle-ci causa parmi eux de nombreuses dyssenteries. Pendant la nuit du 22 au 23 novembre, ils essayèrent de s'enfuir, en abandonnant la place. Ils passèrent en effet les premiers retranchemens, et ils se dispersèrent dans les montagnes, avec

1210.

l'espérance de gagner la Catalogne ; mais, au moment où l'on s'aperçut de leur fuite, un cri général s'éleva dans toute l'armée ; les croisés s'exhortoient les uns les autres à ne point permettre que ceux qui leur avoient coûté déjà tant de sueurs et de sang, échappassent au supplice. Tous les pèlerins se précipitèrent à la poursuite des fuyards ; la plupart furent atteints et tués sur la place ; d'autres furent conduits vivans à Simon de Montfort. Entre ceux-ci, il épargna Raymond, seigneur de Termes ; au lieu de le faire brûler, il l'enferma au fond d'une tour, à Carcassonne, où il le laissa languir pendant de longues années. (1)

La prise de deux places aussi fortes que Minerve et Termes, fit perdre courage aux garnisons de tous les châteaux du voisinage : personne n'osoit plus se confier à ses murailles ; l'armée, en avançant dans l'Albigeois, à la gauche du Tarn, trouvoit toutes les places désertes. C'est ainsi qu'elle occupa les châteaux de Coustaussé, de Puyvert, de Lombers, et un grand nombre d'autres ; mais la fuite ne suffisoit point pour sauver les malheureux habitans : on les poursuivoit dans les bois et dans les montagnes ; le plus grand nombre y périssoit par le glaive, et ceux que l'on ramenoit au camp prison-

(1) *Petri Val. Cern. Histor. Albigen.*, cap. 42, p. 590, 591.

niers, étoient brûlés pour l'édification de Karmée. (1) 1210.

Quelques soins qu'eussent apporté les légats à ne point permettre au comte de Toulouse de se justifier, Innocent III n'avoit pas encore confirmé l'excommunication fulminée de nouveau contre lui. Un si puissant feudataire demandoit à être traité avec plus de ménagemens que de moindres seigneurs, accusés comme lui de favoriser les hérétiques. Philippe-Auguste avoit écrit au pape pour le recommander à son indulgence. Don Pedro, roi d'Aragon, qui avoit donné depuis long-temps sa sœur en mariage à Raymond VI; qui avoit ensuite promis sa fille au fils de celui-ci, ayant perdu cette fille en bas âge, maria, au commencement de l'année 1211, une autre de ses sœurs, nommée également Sancha, au jeune Raymond VII, et resserra ainsi toujours plus l'alliance qui l'unissoit à cette maison (2). Simon de Montfort, que le fanatisme n'empêchoit jamais de ménager ses intérêts temporels en habile politique, prit à tâche d'ôter au comte de Toulouse l'appui qu'il trouvoit en Espagne, et dans ce but 1211.

(1) *Hist. Albig.*, cap. 42, p. 592. — *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 29. — *Bernardi Guidonis Vita Innocentii III*, p. 482.

(2) *Guill. de Podio Laurentii*, cap. 18, p. 677. — Note 35. à l'Histoire de Languedoc, p. 591.

1211.

il rechercha avidement l'amitié du roi d'Aragon. Celui-ci crut peut-être qu'en se réconciliant avec Montfort il lui deviendrait plus facile de servir ensuite ses deux beaux-frères; il commença donc par recevoir son hommage pour les deux vicomtés de Carcassonne et de Béziers; ensuite il consentit, par un arrangement étrange, et qu'on a peine à expliquer, non-seulement à fiancer son fils don Jayme, où Jacques, avec une fille de Simon de Montfort, mais encore à remettre ce fils unique, alors âgé de trois ans, à ce seigneur qu'il n'aimoit point, et en qui il n'avoit point de confiance. Lorsque don Pedro prit, au commencement de l'année 1211, cette résolution bizarre, peut-être étoit-il entraîné par un de ces accès de dévotion qui dérangoient alors tous les calculs de la politique; peut-être craignoit-il pour ses provinces de France les attaques de ces nuées de croisés qu'il voyoit arriver chaque année, et vouloit-il à tout prix s'assurer l'amitié de leur chef. (1)

Cependant, ni les ménagemens de Montfort pour le comte de Toulouse, ni son alliance avec le roi d'Aragon ne furent de longue durée. Averti que le zèle des prédicateurs de la croisade, loin de se ralentir, s'étoit enflammé par ses derniers succès, et que les croisés qui vien-

(1) Hist. de Languedoc, Liv. XXI, ch. 96, p. 203.

droient le joindre dans l'année seroient plus nombreux encore que ceux des années précédentes, il se disposa à seconder la haine de l'abbé de Citeaux et de l'évêque Fouquet, contre le comte de Toulouse, dans l'espoir de joindre la belle souveraineté de ce prince à ses précédentes conquêtes. Cependant il voulut profiter jusqu'au bout de la foiblesse de Raymond, et de son désir ardent de se réconcilier à l'Église, et il attendit l'effet d'une citation des légats, qui l'avoient sommé de se présenter vers la mi-février à un concile provincial qu'ils assembloient à Arles. Le comte Raymond et le roi d'Aragon s'y rendirent en effet ensemble, et ils ne furent pas plus tôt entrés dans la ville, qu'on leur donna l'ordre de n'en point ressortir sans la permission du concile. On leur communiqua ensuite une note de treize articles, moyennant l'acceptation et l'exécution desquels les pères de l'Église vouloient bien annoncer qu'on rendroit au comte de Toulouse toutes ses terres et seigneuries, *quand il plairoit au comte de Montfort et au légat*. Jamais traité plus insultant et plus absurde n'avoit été proposé à un souverain puissant, qui étoit encore en pleine possession de ses états. On demandoit à Raymond VI de renvoyer tous les soldats armés pour sa défense; de raser toutes ses fortifications; d'exclure des villes fermées de sa domination, tous les che-

valliers qui pourroient les défendre ; de renoncer à tous les péages qui formoient la plus grande partie de son revenu ; de réduire tous les habitans de ses états, tant nobles que plébéiens, à porter l'habit de pénitence, et à se soumettre à une abstinence presque monastique ; de livrer à Simon de Montfort et au légat, dès leur première sommation, tous ceux de ses sujets que ceux-ci lui demanderoient pour les faire brûler selon leur bon plaisir ; de passer enfin lui-même à la Terre-Sainte, pour y servir parmi les frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, jusqu'à ce qu'il en fût rappelé par le légat (1). La colère et la surprise du comte Raymond et du roi d'Aragon, à la lecture de ces demandes, furent proportionnées à leur insolence ; on leur avoit interdit de sortir d'Arles, mais on n'avoit cependant pris aucune précaution pour les retenir dans cette ville. Ils repartirent à l'instant sans prendre congé des évêques ; et ceux-ci, ne gardant plus de ménagement avec le comte Raymond, l'excommunièrent de nouveau, le déclarèrent ennemi de l'Église et apostat de la foi, et abandonnèrent ses domaines au premier occupant. (2)

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 50 et suiv. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXI, ch. 98, p. 204.

(2) *Acta Concilii Vauriens. in tomo II Epist. Innocentii III. Edit. Baluzij*, p. 762.

On pouvoit être bien sûr que les gens d'église, lorsqu'ils se montroient si arrogans et si incapables de pitié, avoient senti que leurs forces s'étoient augmentées. En effet, le fanatique Fouquet, évêque de Toulouse, avoit été prêcher la croix en France, et il y avoit obtenu de grands succès. C'étoit à Toulouse même qu'il vouloit allumer des bûchers; c'étoit dans le troupeau que Dieu lui avoit confié, qu'il vouloit, disoit-il, séparer les brebis d'avec les boucs. Plusieurs de ceux qui assistoient à ses prédications, qui se conformoient à toutes les lois de son Église, lui paroissoient ou tièdes dans leur zèle, ou suspects dans leur foi, et c'étoit par le feu qu'il vouloit les épurer. Il réussit en effet à faire prendre la croix contre les Albigeois, à l'évêque de Paris, à Robert de Courtenay, comte d'Auxerre, à Enguerrand de Coucy, à Joel de Mayenne, et à un grand nombre d'autres barons et chevaliers français. Ceux-ci, dans le cours de la même campagne, furent suivis par Léopold, duc d'Autriche; par Adolphe, comte de Mons, et par Guillaume, comte de Juliers (1). La Terre-Sainte étoit presque abandonnée par les occidentaux, depuis que les chevaliers pouvoient gagner les mêmes indulgences par ces croisades, en quelque sorte domestiques. Vers

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albigens.*, cap. 48, p. 596. — *Cæsar Heisterbachensis*, Lib. V, cap. 21.

1211. le 10 mars, Simon de Montfort se trouva à la tête d'une armée redoutable, avec laquelle il entra en campagne.

Sa première attaque fut dirigée contre le château de Cabaret, qui jusqu'alors avoit bravé toutes les menaces des croisés; mais de longs revers avoient abattu le courage des Albigeois; Pierre Roger, seigneur de Cabaret, se soumit volontairement à Montfort, et lui ouvrit les portes de sa forteresse. Son exemple fut suivi par les seigneurs de plusieurs autres châteaux des montagnes qui séparent le diocèse de Carcassonne de celui de Toulouse; il entroit apparemment dans les vues de Simon de s'ouvrir ces passages en traitant les châtelains avec une humanité qu'on trouvoit rarement en lui. Les croisés s'avancèrent alors jusque devant Lavour sur l'Agoût, à cinq lieues de Toulouse; Lavour, qui depuis fut élevé au rang de ville épiscopale, n'étoit alors qu'un fort château; il appartenoit à une veuve nommée Guiraude, que son frère Aimery de Montréal étoit venu joindre avec quatre-vingts chevaliers, après avoir été dépouillé par les croisés de ses propres fiefs. Aimery et Guiraude, ainsi que plusieurs de leurs défenseurs, professoient la réforme des Albigeois; ils avoient ouvert dans leurs murs un asile aux malheureux réformés, qu'on persécutoit dans le reste de la province, en sorte,

qu'on regardoit leur forteresse, qui étoit bien munie de vivres, entourée d'épaisses murailles et ceinte de fossés profonds, comme un des sièges principaux de l'hérésie. Cette considération empêcha le comte Raymond, qui gardoit encore des ménagemens avec l'Église, de leur envoyer ouvertement des secours; on l'accusa cependant d'y avoir fait passer secrètement son sénéchal, avec plusieurs chevaliers. Pendant ce temps, l'évêque Fouquet, de retour à Toulouse, avoit communiqué son fanatisme à une partie des habitans de cette ville: il leur avoit dit que leur mélange avec les hérétiques les rendoit un objet d'horreur pour les chrétiens; que pour n'être pas confondus avec eux, ils devoient s'armer les premiers contre ceux de leurs concitoyens qui avoient abandonné la foi catholique; il les avoit enrôlés dans une société qu'on nomma la *Compagnie Blanche*, et qui s'engageoit par serment à détruire les hérétiques par le fer et par le feu. Les ayant ainsi échauffés, il fit passer cinq mille de ces fanatiques au siège de Lavaur. (1)

Pendant la durée de ce siège, le comte Raymond fit une dernière tentative pour se réconcilier avec le légat et avec Simon de Montfort, mais toutes ses offres ayant été repoussées, il

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albigens.*, cap. 49, 50, p. 596, 597. — *Guil. de Podio Laurentii*, cap. 16, 17, p. 676.

1211.

vit enfin qu'il n'avoit de ressources que dans une conduite plus vigoureuse; il auroit dû sans doute s'y déterminer depuis long-temps, si tant de résolution avoit été dans son caractère. Il contracta une alliance étroite avec les comtes de Cominges et de Foix; Gaston, vicomte de Béarn; Savary de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine, et les autres seigneurs de ces provinces, qu'on accusoit de tolérantisme ou d'hérésie, et dont l'intérêt étoit devenu uniforme. Ces seigneurs, avertis que le corps des croisés allemands du duc d'Autriche et des comtes de Mons et de Juliers, s'étoit avancé jusqu'à Montjoyre, entre le Tarn et la Garonne, qu'il étoit fort de six mille hommes et qu'il marchoit au siège de Lavaur, détachèrent, sous les ordres du comte de Foix, de son fils et de Guiraud de Pépieux, une troupe d'élite qui dressa aux Allemands une embuscade, et qui les mit en pièces avant que Simon de Montfort pût accourir à leur secours. D'autre part, le comte Raymond avoit interdit à tous ses sujets de porter des vivres au camp des croisés, et ceux-ci se voyoient réduits à de grandes extrémités. Mais ils étoient commandés par un chef non moins supérieur par sa prudence et son habileté à tous les autres capitaines, qu'il l'emportoit sur les plus fanatiques, par sa froide férocité. Simon de Montfort avoit profité de tous les progrès que l'art

de la guerre avoit faits durant ce siècle. Il avoit lui-même servi à la Terre - Sainte, et il avoit, dans son camp, un grand nombre de chevaliers qui avoient combattu contre les Turcs et contre les Grecs, et qui s'étoient formés, dans l'Orient, à la science de l'attaque et de la défense des places. Il employoit en effet, pour abattre les murailles, des machines ingénieuses dont l'introduction étoit toute récente parmi les Latins, et que les habitans des Pyrénées ne connoissoient point encore.

La plus redoutable étoit celle qu'on nommoit *le chat*; une tour mobile en bois, d'une forte construction, étoit bâtie hors de la portée des assiégés : lorsqu'elle étoit toute entière revêtue de peaux de moutons, avec la fourrure en dehors, pour la mettre à l'abri de l'incendie, lorsqu'elle étoit garnie de soldats à ses embrasures, et sur la plate-forme à son sommet, on la faisoit avancer sur des rouleaux jusque tout près des murs; alors son flanc s'ouvroit, et un immense soliveau, armé de crochets de fer, en sortoit comme la griffe du chat, ébranloit la muraille par des coups répétés, à la manière du bélier des anciens, puis arrachoit et entraînoit les pierres qu'il avoit démolies. Simon de Montfort avoit fait construire un chat, mais les larges fossés de Lavant empêchoient qu'on ne pût le conduire jusqu'au pied des murailles. Les croisés, sous

1211. les ordres de Montfort, travailloient sans relâche à combler le fossé, tandis que les habitans de Lavaur, qui pouvoient y descendre par des chemins souterrains, déblayoient chaque nuit tout ce qui y avoit été jeté pendant le jour; enfin, Montfort réussit à remplir leurs souterrains de flamme et de fumée, de manière à les empêcher d'y passer plus long-temps; alors les fossés furent bientôt comblés, le chat fut avancé jusqu'au pied du mur, et sa terrible griffe commença à ouvrir et élargir la brèche.

Le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, 3 mai 1211, Montfort jugea la brèche praticable; les croisés se préparèrent pour l'assaut; les évêques, l'abbé de la Courdieu, qui exerçoit les fonctions de vice-légat, et tous les prêtres revêtus de leurs habits pontificaux, se livrant à la joie de voir commencer le carnage, entonnèrent l'hymne *Veni Creator*; les chevaliers se précipitèrent sur la brèche, la résistance devint impossible, et Simon de Montfort n'eut plus d'autre soin que d'empêcher les croisés de faire main-basse sur les habitans de Lavaur, et de les exhorter à faire des prisonniers, pour ne point priver les prêtres du Dieu vivant des joies qui leur étoient promises.

« Bientôt, continue le moine de Vaux-Cernay, on entraîna hors du château Aimery, seigneur de Montréal, et d'autres chevaliers

« jusqu'au nombre de quatre-vingts. Le noble
 « comte ordonna aussitôt qu'on les suspendit
 « tous à des potences : mais dès qu' Aimery , qui
 « étoit le plus grand d'entre eux, eut été pendu,
 « les potences tombèrent ; car dans la grande
 « hâte où l'on étoit, on ne les avoit pas suffisam-
 « ment fixées en terre. Le comte voyant que
 « cela entraineroit un grand retard, ordonna
 « qu'on égorgeât les autres ; et les pèlerins, rece-
 « vant cet ordre avec la plus grande avidité, les
 « eurent bientôt tous massacrés en ce même
 « lieu. La dame du château, qui étoit sœur d' Ai-
 « mery, et hérétique exécration, fut, par l'ordre
 « du comte, jetée dans un puits que l'on com-
 « bla de pierres ; ensuite nos pèlerins rassem-
 « blèrent les innombrables hérétiques que con-
 « tenoit le château, et les brûlèrent vifs, avec
 « une joie extrême. » (1)

Il n'y avoit pas encore eu d'hostilités ouvertes entre Simon de Montfort et le comte de Toulouse, mais elles suivirent immédiatement la prise de Lavaur. Le refus d'envoyer des vivres aux assiégeans, pouvoit leur servir de prétexte ; d'ailleurs il n'en étoit pas besoin pour attaquer

(1) *Cum ingenti gaudio. Petri Val. Cern. Hist. Albigens.*, c. 52, p. 598, 599. — *Bernardi Guidonis Vita Innocentii III.*, p. 482. Ce dernier nous apprend que les hérétiques qui furent brûlés à Lavaur, étoient au nombre de quatre cents. — *Guil. de Podio Laurentii*, cap. 17, p. 676.

1211.

des excommuniés. Le château de Montjoyre fut la première des places du domaine immédiat des comtes de Toulouse, devant laquelle les croisés se présentèrent; comme elle fut abandonnée par les habitans, elle fut brûlée et rasée de fond en comble par les soldats de l'Église. Le château de Cassero leur donna plus de satisfaction, il fournit des victimes humaines aux sacrifices; il fut livré par capitulation, *et les pèlerins y saisissant près de soixante hérétiques, les brûlèrent avec une joie infinie.* C'est toujours la phrase du moine témoin et panégyriste de la croisade. Un grand nombre de châteaux furent ensuite, ou livrés aux croisés, ou abandonnés, et ces croisés se trouvant renforcés vers le milieu de juin, par une nouvelle armée allemande, entreprirent le siège de Toulouse. (1)

Il s'en falloit de beaucoup que cette ville eût été convertie à la réforme des Albigeois, les catholiques y formoient toujours le plus grand nombre; mais leurs consuls se refusoient, soit à renoncer à leur fidélité envers le comte, encore qu'il eût été excommunié, soit à livrer au supplice ceux de leurs concitoyens qu'on soupçonnoit de pencher vers les opinions nouvelles. L'évêque Fouquet avoit réussi à former dans la ville une association, nommée la Compagnie-

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albigens.*, cap. 53, p. 600. —
— *Chron. Guill. de Podio Laur.*, cap. 18, p. 676.

Blanche, qui s'engageoit à poursuivre les hérétiques jusqu'à la mort; celle-ci, de sa propre autorité, érigea un tribunal où elle traduisoit ceux dont elle soupçonnoit la foi, avec ceux dont elle accusoit la conduite, ou à qui elle reprochoit des prêts à usure; elle exécutoit ensuite ses jugemens à main armée, par la destruction et le pillage de leurs maisons; les partisans de la tolérance formèrent bientôt une contre-association, qu'ils nommèrent la Compagnie-Noire: les deux troupes en vinrent plusieurs fois aux mains dans les rues, à enseignes déployées; plusieurs tours qui appartenoient à l'une ou à l'autre furent alternativement assiégées. « C'est ainsi, « continue maître Guillaume Puylaurens, his-
« torien contemporain, que notre Seigneur,
« par le ministère de l'évêque son serviteur,
« au lieu d'une mauvaise paix, avoit suscité
« entre eux une bonne guerre. » (1)

Mais, tandis que l'évêque cherchoit à exciter la guerre entre ses ouailles, le comte s'efforçoit de rétablir la paix entre ses sujets. Au retour des cinq mille hommes de la Compagnie-Blanche qui avoient été au siège de Lavour, il leur représenta que leurs dissensions amèneraient la ruine de leur patrie, qu'une attaque des croisés les envelopperoit tous dans une destruction

(1) *Chronica Magistri Guillelmi de Podio Laurentii*, c. 15, p. 675.

1211.

commune, et que, quelle que fût entre eux la différence d'opinion, ils devoient relever leurs murs, et songer à leur défense, s'ils ne vouloient s'exposer à être passés au fil de l'épée; il réussit en effet à opérer une réconciliation entre les deux compagnies; le légat en prit occasion pour étendre à tous les Toulousains également la sentence d'excommunication (1); de son côté l'évêque Fouquet rappela son clergé, pour sauver ses prêtres du glaive auquel il devoit tout le reste de son troupeau. Tous les prêtres de Toulouse, avec le prévôt de la cathédrale à leur tête, sortirent de la ville nu-pieds, en procession, portant le saint sacrement et chantant des litanies. Toutefois les Toulousains ne subirent point alors le sort auquel les devoient leurs pasteurs; Raymond VI, secondé par les comtes de Foix et de Cominges, incommoda tellement les assiégeans par de fréquentes sorties, leur tuant tant de monde, et leur fit si vite éprouver les privations et la famine, que Simon de Montfort fut obligé de lever le siège le 29 juin, et que bientôt après il se vit abandonné par la plupart des croisés, dont le temps de service étoit expiré. (2)

(1) *Guillelmi de Podio Laurentii*, cap. 18, p. 677.

(2) *Petri Vallis Cern. Hist. Albig.*, cap. 54, 55, p. 600, 601. — *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 38. — Lettre des habitans de Toulouse à Pierre, roi d'Aragon. *Preuves de l'Histoire de Languedoc*, p. 252 et suiv.

Pour faire oublier cet échec, Simon de Montfort porta ses ravages dans le comté de Foix qu'il mit à feu et à sang : il passa de là dans le Quercy, dont il se fit donner la seigneurie par les habitans. Mais dans le même temps le comte de Toulouse ayant rassemblé les secours de tous ses alliés, vint à son tour assiéger Castelnaudary; il parut devant cette ville, vers la fin de septembre, avec les comtes de Foix et de Cominges, le vicomte de Béarn, et Savary de Mauléon. Quoique les croisés fussent alors réduits à l'infériorité du nombre, Simon de Montfort n'abandonna pas les assiégés : il s'enferma dans leurs murs avec une troupe choisie de ses vieux compagnons d'armes, qui ne passoit pas cent chevaliers. Il sollicitoit en même temps ses lieutenans, ses vassaux, sa femme, de rassembler tous les soldats dont ils pouvoient disposer, et de marcher à sa délivrance; mais dès qu'on voyoit sa fortune chanceler, la haine qu'il avoit excitée dans tout le pays éclatoit de toutes parts, et ceux sur lesquels il comptoit le plus se déclaroient contre lui. Son maréchal Gui de Lévis, et son beau-frère Bouchard de Marli, ou de Montmorency, réussirent enfin à rassembler une troupe assez nombreuse de chevaliers, dans les diocèses de Narbonne, de Carcassonne et de Béziers. C'étoient des croisés qui, comme Montfort, s'étoient établis à demeure dans le pays, et qui

1211.

sentoient que sans un effort de valeur, toutes leurs conquêtes alloient leur échapper. Le vaillant comte de Foix les attendit au passage, à une lieue de Castelnaudary, les battit et les dispersa à deux reprises; mais ses troupes ayant ensuite rompu leurs rangs pour piller les vaincus, furent attaquées de nouveau, ou par un autre corps de croisés, ou par Montfort lui-même, qui, à la tête de soixante chevaliers, étoit sorti de Castelnaudary, et elles furent à leur tour mises en déroute. Malgré ce succès, malgré l'arrivée d'Alain de Rouci, chevalier français, avec de nouveaux croisés, les affaires de Simon de Montfort continuèrent jusqu'à la fin de l'année à pencher vers leur décadence; le comte de Toulouse reconquit sur lui toutes les places de l'Albigeois, et dans plus de cinquante châteaux forts, les habitans s'empressèrent de chasser ou de massacrer la garnison française, pour se rendre à leur ancien seigneur. (1)

La haine contre les croisés, qui sembloit enracinée dans le cœur de tous les habitans du pays, et de tous ceux qui parloient la langue provençale, donna occasion aux légats, aux vice-légats, aux moines de Cîteaux, et à tout ce con-

(1) *Petri Vallis Cern. Hist. Albig.*, c. 56, 57, 58, p. 604 et suiv. — *Guill. de Podio Laurentii*, cap. 19, p. 677. — *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 42 et suiv. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, chap. 8, 9, 10, p. 218 et suiv.

seil ecclésiastique qui jusqu'alors avoit dirigé la croisade, d'annoncer qu'il étoit temps d'achever la régénération du pays, en y changeant le clergé séculier. Depuis long-temps ils accusoient les évêques de la province de tiédeur, ou d'indifférence aux triomphes de l'Église, et ils sollicitoient leur destitution; ils l'obtinrent enfin en 1212, ou du pape, ou de la timidité des prélats eux-mêmes qu'ils persécutoient. Bernard Raymond de Rochefort, évêque de Carcassonne, consentit à donner sa démission, et Gui, abbé de Vaux-Cernay, fut pourvu de son évêché à sa place. On ne sait si Bérenger, archevêque de Narbonne, échappa par la mort aux persécutions qu'il éprouvoit depuis long-temps, ou s'il fut déposé; mais Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux, et le chef de toutes les légations de l'Albigois, se fit investir de cet archevêché. Parmi les évêques de sa province qui assistèrent à sa consécration, deux autres étoient tirés de cet ordre de Cîteaux qui avoit prêché et conduit la croisade. L'abbé Arnaud ne se contenta pas même de la dignité spirituelle qu'il acquéroit comme fruit de ses travaux pour l'extirpation de l'hérésie. Au siège archiépiscopal de Narbonne, et aux riches revenus de cette métropole, il résolut de joindre aussi la couronne ducale. Le comte de Toulouse portoit en même temps le titre de duc de Narbonne, et le vicomte

1212.

de cette même ville étoit son vassal et lui devoit l'hommage. L'abbé Arnaud en excommuniant Raymond VI, avoit abandonné ses états au premier occupant ; il avoit eu soin en conséquence d'occuper le premier le duché de Narbonne. Il avoit pris possession de l'archevêché le 12 mars 1212, et le 13 il exigea du vicomte de Narbonne, l'hommage et le serment de fidélité. (1)

On pardonnoit plus facilement dans ce siècle le fanatisme et la cruauté d'un moine, que la cupidité qui lui faisoit saisir les dépouilles de celui qu'il avoit persécuté. Les religieux de Cîteaux perdirent de leur considération dans le peuple, quand on commença à croire qu'ils n'avoient fait répandre tant de sang que pour avoir occasion de s'emparer des sièges épiscopaux qu'ils convoitoient. Peut-être le légat Arnaud Amalric qui, par cette conduite, avoit vivement offensé Simon de Montfort, et avoit rompu l'union intime jusqu'alors entretenue entre ces deux hommes farouches, chercha-t-il à faire oublier ce symptôme d'ambition en rendant de nouveaux services à l'Église ; peut-être fut-il entraîné par son seul enthousiasme à une croisade différente de celle qu'il avoit prêchée jusqu'alors ; quoi qu'il en soit, il avoit été à peine pourvu de l'archevêché de Nar-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, chap. 16, p. 225.
— Preuves, *ibid.*, n° 106, p. 236.

bonne, qu'il passa en Espagne pour secourir les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, contre Mehemed-el-Nasir, roi de Maroc. (1)

Cet Émir-al-Mumenim avoit été appelé en Espagne par les victoires des rois chrétiens sur les Maures de l'Andalousie; une croisade musulmane avoit été prêchée en Afrique; des essaims innombrables de guerriers avoient traversé le détroit de Cadix; la victoire des Maures à Alarcos, le 18 juillet 1195, leur avoit donné un ascendant prodigieux sur les chrétiens. Après avoir perdu plusieurs provinces, Alphonse IX de Castille avoit été obligé de demander un armistice; mais cette trêve expiroit en 1212. Le fanatisme des Almohades, qui avoit anéanti l'Église d'Afrique, faisoit craindre la destruction entière du christianisme en Espagne; aussi Innocent III avoit-il accordé la prédication d'une nouvelle croisade pour secourir les Espagnols. L'abbé Arnaud, archevêque de Narbonne, ne fut pas le seul prélat des Gaules qui passa les Pyrénées; l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Nantes arrivèrent aussi jusqu'à Tolède, et avec eux un nombre considérable de barons, de chevaliers et de pèlerins d'Aquitaine, de France et d'Italie. Cette multitude, rendue féroce par la guerre des Albigeois, ne se distingua cependant que par le massacre des Juifs de Tolède;

(1) *Guill. de Podio Laurentii*, cap. 20, p. 677.

1212.

qu'elle effectua malgré les efforts des nobles Castillans pour les protéger, et par ses instances pour faire passer au fil de l'épée la garnison maure de Calatrava, au mépris de sa capitulation. Les croisés français prétendirent ensuite qu'ils ne pouvoient plus supporter la chaleur du climat d'Espagne, et ils se retirèrent avant la terrible bataille des Navas de Tolosa, livrée le 16 juillet 1212. Cette bataille sauva les chrétiens de l'Espagne, et abattit la puissance des Almohades. (1)

La croisade contre les Maures d'Espagne ne fit qu'une courte diversion à celle contre les Albigeois. Pendant l'hiver Simon de Montfort avoit été réduit au petit nombre de chevaliers attachés à sa fortune; mais dans ce temps même les moines de Cîteaux avoient recommencé, avec plus d'ardeur que jamais, leurs prédications dans toute la chrétienté; et l'expédition dans l'Albigeois à laquelle ils assuroient que de si grandes faveurs célestes étoient attachées, étoit cependant si courte et si facile, qu'on voyoit l'armée des croisés se renouveler jusqu'à quatre

(1) *Roderici Archiepiscopi Toletani*, Lib. VIII, cap. 1-11, p. 129 et suiv. *In Hisp. illustratæ*, T. II. Roderic de Tolède avoit lui-même prêché la croisade en France et en Italie, et il décrit avec détail des événemens dont il fut le principal auteur. On ne sauroit cependant admettre son témoignage pour le nombre incroyable des combattans ou celui des morts. — 10. *Marianæ*, Lib. XI, cap. 23, 24, p. 548.

fois dans l'année, par des pèlerins qui, après quarante jours de service, retournoient dans leurs foyers. Gui de Montfort, frère du comte, qui revenoit de la Terre-Sainte; le prévôt de l'Église de Cologne, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Laon, l'évêque de Toul, un archidiaque de Paris, furent parmi les principaux chefs qui, dans l'année 1212, vinrent se ranger sous les drapeaux de Montfort. Leur espérance de contribuer au carnage et aux supplices des Albigeois, ne fut pas entièrement trompée; mais ils n'eurent point l'occasion de se distinguer dans de grands faits d'armes. A l'arrivée de ces bandes fanatiques, presque tous les châteaux des Toulousains furent abandonnés par leurs habitans, qui vinrent chercher un refuge dans les villes de Toulouse et de Montauban, les seules qu'ils jugeassent à l'abri d'un siège. Cependant la croisade n'avoit été prêchée que pour l'extermination des hérétiques; les indulgences de l'Église n'étoient promises qu'à ce prix. Tous ces prélats qui arrivoient dans l'Albigeois, entourés de dévots auxquels ils avoient promis la rémission de leurs péchés, auroient cru n'avoir point accompli leur vœu, s'ils n'avoient pas contribué à venger Dieu sur ses rebelles. Ils furent réduits à se contenter des seuls paysans fugitifs qu'ils pouvoient sur-

1212.

prendre dans les campagnes, ou de quelques prisonniers faits dans les châteaux qui avoient osé résister. Ceux de Saint-Marcel et de Saint-Antonin leur fournirent un assez grand nombre de victimes humaines ; mais, lorsque Simon de Montfort s'aperçut que la plus grande partie de la population du pays où avoit dominé l'hérésie étoit exterminée, et que le reste s'étoit mis à l'abri de ses attaques, ne se sentant pas assez fort pour attaquer les grandes villes ni les montagnes, il résolut de mettre à profit le zèle des croisés, en les conduisant dans l'Agénois dont toute la population étoit catholique, et il leur fit gagner leurs indulgences au siège de la Penne, qui se rendit à lui le 25 juillet, après une résistance obstinée (1). Le siège de Boissac qui vint ensuite ne fut remarquable que par la perfidie que Montfort exigea des habitans. Il ne voulut leur accorder la vie sauve qu'autant qu'ils consentiroient à égorger de leurs propres mains trois cents routiers qui formoient leur garnison, et qui les avoient jusqu'alors défendus avec valeur. Ce fut à cette condition que les portes de la ville lui furent livrées le 8 septembre, et les croisés se contentant de ce carnage, reçurent

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 63, p. 616. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, chap. 25, p. 228. — *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 46.

des bourgeois une somme d'argent pour sauver leurs maisons de l'incendie (1). Simon conduisit ensuite son armée dans les comtés de Foix et de Comminges, qu'il recommença à ravager; tandis que le comte Raymond de Toulouse, dépouillé de presque tous ses états, passa en Aragon, pour implorer l'appui auprès de la cour de Rome, de son beau-frère le roi don Pedro. (2)

A la fin de novembre de la même année, Simon de Montfort assembla un *parlement* à Pamiers. Sous ce titre on désignoit ordinairement une diète ou une conférence de seigneurs qui se réunissoient volontairement pour délibérer et décider sur leurs propres intérêts. Le parlement de Pamiers se composa d'archevêques et d'évêques, de chevaliers français attirés dans le pays par la croisade, ou attachés à la fortune de Montfort, de quelques chevaliers de la langue provençale, et de quelques bourgeois des principales villes du pays. Le général de la croisade vouloit leur faire dresser des statuts pour le gouvernement des pays conquis, et il avoit besoin que chaque ordre de ses nouveaux sujets fût représenté dans son parlement, pour assurer

(1) *Petri Val. Hist. Albigens.*, cap. 63, p. 621. — *Historia de Tolosa*, p. 46.

(2) *Hist. Albig. Petri Val. Cern.*, cap. 64, p. 622. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, ch. 30, p. 231.

1212. leur obéissance ; mais il avoit aussi eu soin de s'y procurer d'avance une grande majorité. Tous les évêques lui étoient absolument dévoués ; les chevaliers croisés n'avoient d'autre intérêt que le sien ; les habitans du pays étoient intimidés , et les statuts de Pamiers portent l'empreinte de leur oppression , et de la défiance du vainqueur. Parmi cinquante-un articles , dont quelques-uns cependant sont favorables aux paysans et aux classes inférieures de la société , on doit remarquer l'interdiction de relever sans la permission formelle du comte aucune des forteresses qui ont été détruites ; l'ordre à toutes les femmes catholiques , dont les maris sont ennemis de Montfort , de sortir des terres de sa domination ; l'ordre aux veuves ou héritières de fiefs nobles de n'épouser que des Français pendant les dix années à venir. Ces mariages joints aux confiscations et aux inféodations nouvelles que Montfort accordoit à ses créatures , multiplièrent dans la province les familles nobles du nord de la France , qui adoptoient pour leur législation la coutume de Paris , et causèrent l'extinction du plus grand nombre des familles anciennes qui se glorifioient de descendre ou des Romains ou des Goths. (1)

1213. Ce ne fut pas en vain que le comte de Tou-

(1) *Martene Thesaurus anecdotorum*, T. I, p. 831, seq. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, ch. 34, p. 233.

louse se réfugia auprès du roi d'Aragon, et qu'il implora sa protection à la cour de Rome. Ce roi jouissoit d'une grande considération chez Innocent III, et il avoit rendu de grands services à l'Église : il ne pouvoit voir sans regret que Simon de Montfort dépouillât de tout leur héritage ses sœurs, l'une mariée au comte de Toulouse, et l'autre à son fils; qu'il ruinât tous les princes de ces provinces, alliés ou vassaux de la couronne d'Aragon; qu'il ne rendît point lui-même le service qu'il devoit pour ses vicomtés de Béziers et de Carcassonne; et qu'il ne le laissât point rendre aux autres feudataires de la province, même dans ces momens de danger, où l'Espagne avoit paru sur le point de succomber à l'invasion des Almohades; enfin qu'il détruisît cette domination que don Pedro lui-même, et les princes aragonais ses ancêtres, avoient lentement élevée dans le midi des Gaules. Les ambassadeurs du roi don Pedro à la cour de Rome s'attachoient à faire sentir au pape que Simon de Montfort n'étoit qu'un usurpateur ambitieux; qu'en invoquant le nom de la religion, il ne songeoit qu'à s'agrandir lui-même; qu'il attaquoit indifféremment les catholiques et les sectaires, et qu'il avoit changé une croisade contre l'hérésie en une guerre d'extermination contre cette nation proven-

1213.

çale, dont le roi d'Aragon se glorifioit d'être le chef. (1)

Soit qu'Innocent III eut été constamment trompé par ses légats, et que les ambassadeurs du roi d'Aragon lui fissent entrevoir pour la première fois la vérité, soit qu'il ressentît quelque pitié pour des princes et des peuples auxquels il avoit déjà fait tant de mal, soit enfin qu'il commençât à se défier de ceux qu'il avoit rendus trop puissans, et qu'il jugeât conforme à la politique de l'Église, de relever de terre le rival de Simon de Montfort, et de l'opposer à son vainqueur, plutôt que d'achever sa ruine; il changea complètement de langage dans les lettres qu'au commencement de l'année 1213 il écrivit à ses légats et à Montfort.

La première de ces lettres, en date du 18 janvier, est adressée au légat Arnaud, archevêque de Narbonne; à l'évêque de Riez, et à maître Théodise de Gênes : Innocent III y reproche à ses légats, et le meurtre du vicomte de Béziers, et l'usurpation de provinces où il n'y avoit pas même d'hérétiques, et la cupidité qu'ils avoient manifestée dans toute cette guerre. Il raconte que le comte Raymond s'étoit remis avec son

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albigens.*, cap. 70, p. 635. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, ch. 36, p. 234. — *Io. Mariana Hist. Hisp.*, Lib. XII, cap. 2, p. 557.

fil et tous ses états entre les mains du roi d'Aragon, déclarant qu'il se soumettoit entièrement au jugement de l'Église; que ce roi qui gardoit de tels gages annonçoit de son côté qu'il étoit prêt à exécuter le jugement de l'Église qu'il attendoit; qu'il s'engageoit à faire élever dans toute la rigueur de la foi catholique le fils du comte de Toulouse, qui n'avoit jamais été suspect d'hérésie; qu'il s'engageoit à ce que le père iroit combattre les infidèles pendant le reste de ses jours, ou en Espagne, ou à la Terre-Sainte, selon que le pape le commanderoit. *Don Pedro*, dont *Innocent III* reproduit la lettre presque en entier dans la sienne, demandoit seulement que l'on cessât de prêcher la croisade contre un pays soumis; que l'on cessât d'appeler les Français, par toutes les récompenses spirituelles, à l'extermination des Languedociens; qu'enfin, quelque parti que voulût prendre *Innocent III* contre le comte de Toulouse, on cessât de confondre les innocens avec les coupables, et que, dût-on trouver en faute *Raymond VI* lui-même, on ne punît pas à cause de lui son fils, qui n'étoit pas même suspect, ou les comtes de Foix et de Cominges, et le vicomte de Béarn, qui n'avoient été mêlés à la guerre que pour avoir rempli leurs devoirs féodaux à l'égard du comte de Toulouse, leur seigneur. Après avoir inséré dans sa lettre presque tout le contenu de celle

1213.

du roi d'Aragon, Innocent III tança ses légats dans un langage qu'ils n'étoient point accoutumés à entendre de lui. Il leur reprocha leur cupidité et leur ambition ; il les accusa d'avoir répandu le sang des innocens , et d'avoir envahi des terres où l'hérésie n'avoit jamais pénétré ; il leur ordonna de restituer aux vassaux du roi d'Aragon tout ce qu'ils leur avoient enlevé, afin de ne point détourner ce roi de la guerre qu'il soutenoit contre les infidèles. Deux lettres consécutives, écrites par le pape à Simon de Montfort, ne sont pas moins énergiques, et ne montrent pas moins que les atrocités de la guerre des Albigeois étoient enfin connues à Rome. (1)

Le roi d'Aragon n'avoit pas eu moins de succès dans une ambassade qu'il avoit envoyée à Philippe-Auguste. Il avoit engagé ce roi à retenir son fils Louis qui étoit prêt à partir pour la croisade contre les Albigeois ; il avoit en même temps annoncé dans l'Ile-de-France, en Champagne et en Bourgogne, que le pape cessoit d'encourager cette croisade, et qu'il exhortoit plutôt les fidèles à marcher au secours de la Terre-Sainte. Le cardinal Robert de Courçon, légat du pape en France, se déclaroit lui-même contre la continuation de la guerre ; aussi les évêques

(1) *Innocentii III Epistole*, Lib. XV, Ep. 212, 213, 214.
— *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, ch. 36, p. 234. —
Duchesne Script., T. V, p. 730, 731.

de Toulouse et de Carcassonne, qui parcourroient de nouveau les provinces du nord pour les armer contre celles du midi, trouvèrent-ils beaucoup de difficultés à débiter leurs indulgences. En même temps un nouveau concile provincial étoit convoqué à Lavaur, soit pour entendre la justification du comte Raymond, soit pour accepter la soumission promise par le roi d'Aragon, et pour établir la paix dans la province. (1)

Mais Simon de Montfort avoit des partisans si zélés dans les évêques de la province de Narbonne, il avoit lié si intimement sa cause avec la leur, il avoit eu tant de soin de pourvoir les moines de Cîteaux, principaux provocateurs de la croisade, de tous les sièges pontificaux qui y étoient devenus vacans, qu'il étoit sûr d'avoir gain de cause devant des juges aussi prévenus que ceux auxquels le pape le renvoyoit. Jamais en effet l'autorité du saint-siège ne fut plus complètement méconnue par ses subordonnés. Innocent III avoit donné à plusieurs reprises aux évêques de la province, l'ordre précis d'entendre les justifications du comte Raymond et de le juger; et les évêques assemblés au concile de Lavaur, au mois de janvier 1213, refusèrent de nouveau explicitement de l'entendre, ou d'admettre aucune de ses justifications. Ils pré-

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 66 et seq., p. 624.

1213.

tendirent que le comte de Toulouse, en n'exécutant point tous les ordres qu'ils lui avoient précédemment donnés, et en causant, par la guerre qu'il avoit soutenue contre les croisés, le meurtre de près d'un millier de chrétiens, avoit perdu tout droit de plaider sa cause; ils refusèrent de même d'entendre les bienfaits de la pacification aux comtes de Foix et de Comminges, et au vicomte de Béarn, qu'ils déclarèrent auteurs d'hérétiques : surtout ils insistèrent sur la nécessité de détruire la ville de Toulouse, et d'en exterminer les habitans, afin d'achever de purifier la province; et comme cet objet paroisoit leur tenir plus au cœur que tous les autres, les pères du concile adressèrent d'abord en commun une lettre au pape, pour le lui recommander; puis chaque prélat séparément lui écrivit encore pour lui demander avec instance d'anéantir entièrement cette ville, qu'ils comparent à Sodome et à Gomorrhe, et de détruire avec elle tous les scélérats qui s'y étoient réfugiés. (1)

L'accord de tous ces évêques avec Simon de Montfort et ses nombreux amis, l'autorité des croisés, de tous ceux qui avoient précédemment marché à la croisade, et de tous ceux qui se proposoient de s'y rendre, firent impression sur

(1) *Innocentii III*, Lib. XVI, Ep. 40, 41, 42, 44, 45. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXII, ch. 43, p. 241.

Innocent III. C'étoit lui-même qui avoit excité les passions sanguinaires qui dominoient alors en Europe, mais il étoit ensuite la dupe de leur concert. Il n'étoit que trop vrai que la chrétienté tout entière demandoit alors le renouvellement de ces scènes de carnage, qu'elle s'enorgueillissoit du massacre des hérétiques, et que c'étoit au nom de l'opinion publique que les pères de Lavaur requerroient de nouveaux supplices : ceux qui avoient contribué à créer une telle opinion publique n'en étoient que plus coupables. Innocent III, trompé par l'écho de sa propre voix, crut avoir montré trop d'indulgence; il écrivit de nouveau au roi d'Aragon, le 21 mai 1213, pour révoquer toutes les concessions qu'il lui avoit faites, l'accuser d'avoir surpris la cour de Rome par un faux exposé, et confirmer l'excommunication des comtes de Toulouse, de Comminges, de Foix, et du vicomte de Béarn. (1)

Ces négociations à la cour de Rome n'arrêterent point les préparatifs militaires qui se faisoient de part et d'autre; seulement le nombre des croisés de France avoit diminué, par les soins

(1) *Innocentii III Epist.*, Lib. XVI, Ep. 48. — *Petri Val. Cern. Hist. Albigens.*, cap. 64, p. 626 et suiv. — *Concilium Vauriense in Labbei Concilia*, T. XI, p. 81, seq. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1213, §. 26, seq., p. 221. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, ch. 51, p. 246.

1213. qu'avoit pris le roi d'Aragon d'annoncer que la province étoit pacifiée, et par les déclarations du légat du pape lui-même : mais les deux évêques d'Orléans et d'Auxerre se crurent, par cette considération même, beaucoup plus en devoir de marcher au secours de Simon de Montfort, et ils lui amenèrent à Carcassonne beaucoup de chevaliers de leur province (1). D'autre part le roi d'Aragon se flattant que si son beau-frère pouvoit remporter une victoire sur Montfort, il mettroit ainsi un terme aux incertitudes de la cour de Rome, passa les Pyrénées avec mille chevaliers, et vint joindre les comtes de Toulouse, de Foix, et de Comminges. Don Pedro d'Aragon étoit tout à la fois un brave guerrier, un politique habile, et un élégant troubadour; on ne lui faisoit d'autre reproche que d'aimer trop passionnément les femmes. A cette époque même il écrivit à une dame de Toulouse, que c'étoit pour l'amour d'elle qu'il venoit combattre les chevaliers de la France, qu'il devoit à ses beaux yeux la valeur qu'il montreroit dans la bataille, et qu'il en attendroit la récompense de ses exploits. C'étoit le langage consacré de la galanterie du siècle, et il n'y a aucun lieu de croire, comme quelques modernes l'ont supposé, que cette lettre fut adressée à l'une de ses deux sœurs mariées aux deux Raymond de Toulouse. Elle

(1) *Petit Val. Cern.*, cap. 69 et seq., p. 233.

tomba cependant entre les mains de Simon de Montfort. *Notre fortune n'est pas douteuse*, s'écria-t-il. *Dieu est pour nous, il n'a pour lui que les yeux de sa dame.* (1) 1213.

Le roi d'Aragon ayant uni ses forces à celles des comtes ses alliés, vint mettre le siège devant la petite ville de Muret, à trois lieues au sud-ouest de Toulouse; il y arriva le 10 septembre. Il avoit joint à ses mille chevaliers aragonais, ceux des comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, et de Gaston de Béarn, qui pouvoient tout au plus former un nombre égal au sien. Mais la cavalerie des Pyrénées, non plus que celle d'Espagne, ne pouvoit pas se comparer à celle de France, soit pour le poids de l'armure, soit pour la force des chevaux. Les Espagnols, accoutumés à se mesurer surtout avec les Musulmans, avoient pris leur manière de combattre, et leurs escadrons se rapprochoient beaucoup plus de la cavalerie légère que de la gendarmerie. Simon de Montfort, qui avoit rassemblé sa troupe à Saverdun dans le comté de Foix, avoit environ mille chevaliers ou sergens d'armes avec lui. Ceux-ci pouvoient être regardés comme la fleur de la chevalerie de France; c'étoient des hommes tout couverts de fer, et dont le corps sembloit être également de fer. Parmi eux on distinguoit Guillaume des Barres, frère utérin de

(1) *Guillelmus de Podio Laurentii*, cap. 21, p. 678.

1213.

Montfort, l'ancien rival de Richard-Cœur-de-Lion, et le plus redouté des guerriers de la France. Plusieurs autres, sans l'égaliser en réputation, ne lui cédoient ni en force ni en courage. Chez aucun d'eux on n'auroit trouvé un cœur qui fût susceptible de terreur, ou accessible à la pitié. Également enivrés par l'amour des combats et par le fanatisme, ils croyoient marcher sûrement au salut au travers du carnage. Sept évêques qui suivoient l'armée avoient béni leurs étendards et leurs armes, et devoient prier pour eux, pendant qu'ils attaqueroient les hérétiques. Aussi s'avançoient-ils indifférens entre la victoire et le martyre, se croyant sûrs que l'un ou l'autre résultat seroit également pour eux une récompense qui leur étoit destinée par la main même de Dieu. Simon de Montfort, passant à leur tête la Garonne, entra dans la ville de Muret sans rencontrer d'obstacle, et se prépara au combat pour le lendemain 12 septembre.

La chevalerie faisoit alors la seule force des armées. Un guerrier tout couvert de fer, ainsi que son cheval, renversant les fantassins, les transperçant de sa pesante lance, ou les abattant de son sabre, n'avoit rien à craindre des malheureux piétons exposés de toutes parts à ses coups, à peine armés d'une mauvaise épée, et qu'on n'avoit exercé ni à la discipline ni aux dangers. Cependant c'étoit l'usage d'appeler aussi

ceux-ci aux armées, soit pour les charger des travaux des camps et des sièges, soit pour qu'ils achevassent les vaincus après la déroute. Simon de Montfort avoit convoqué les milices des villes qui lui étoient soumises; Raymond, de son côté, avoit fait marcher celles des Toulousains, et ces dernières étoient de beaucoup les plus nombreuses. Comme on voulut ensuite trouver quelque chose de miraculeux et dans la disproportion du nombre, et dans l'étendue du carnage, les historiens de l'Église affirmèrent que les milices sous les ordres du roi d'Aragon montoient à soixante mille hommes: ils conviennent cependant qu'elles ne combattirent pas.

Simon de Montfort en sortant, le matin du 12 septembre, des portes de Muret, pour aller chercher ses ennemis, ne marcha pas immédiatement à eux: il longea d'abord la rive de la Garonne, hors de la porte orientale, de manière à laisser croire au roi d'Aragon et à ses alliés qui s'étoient mis sous les armes, que son dessein étoit de s'éloigner: mais tout à coup il tourna brusquement sur l'armée de don Pedro; il repoussa le comte de Foix qui commandoit l'avant-garde, et il vint donner contre le corps de bataille conduit par le roi d'Aragon lui-même. Deux chevaliers français, Alain de Rouci et Florent de Ville étoient convenus d'attaquer de concert ce roi, de s'attacher à sa personne, et de ne

1213. se laisser détourner de sa poursuite par aucun assaillant, jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué. Ce concert avoit sans doute été prévu, car don Pedro d'Aragon avoit changé d'armure avec un de ses plus braves chevaliers. Mais quand les deux Français vinrent en même temps briser leurs lances contre celui qui portoit l'armure royale, Alain, en le voyant plier sous le choc, s'écria aussitôt : *Ce n'est pas le roi, car il est meilleur chevalier! — Vraiment non, ce n'est pas lui, mais le voici*, reprit aussitôt don Pedro, qui étoit proche. Cette audacieuse déclaration lui coûta la vie; une bande de chevaliers qui attendoient les ordres d'Alain et de Florent, le serra aussitôt de toutes parts, ne s'attacha plus qu'à le combattre, et le renversa bientôt sans vie de son cheval. Comme les Français l'avoient prévu, la mort du roi d'Aragon entraîna la déroute de son armée. Simon, qui étoit demeuré à la tête de l'arrière-garde des croisés, n'atteignit ses ennemis que lorsque la nouvelle de cette mort étoit déjà répandue parmi eux, et il en profita pour presser avec plus de vigueur les trois comtes, et Gaston de Béarn, qu'il contraignit à prendre la fuite. Arrivé au lieu où don Pedro avoit péri, et où son corps étoit déjà dépouillé par l'infanterie des croisés, il ne put, dit-on, se défendre de répandre quelques larmes; mais cette apparente compassion n'étoit

que le signal de nouvelles fureurs. Il se jeta sur l'infanterie des Toulousains qui n'avoient point pris part à la bataille, et qui, abandonnée par ses cavaliers, ne pouvoit plus faire aucune résistance contre une pesante gendarmerie; il lui coupa toute retraite, et la sabrant en la poussant dans la rivière, il la fit périr presque toute entière, ou par le fer, ou dans les eaux de la Garonne. (1)

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 71 et seq., p. 657. — *Litteræ Prælatorum qui in exercitu Simonis erant*, ibid., cap. 73, p. 641. — *Guillelmi de Podio Laurentii*, cap. 21 et 22, p. 678. — *Præclara Francor. facinora*, p. 767. — *Pernardi Guidonis*, p. 483. — *Historia de los jaicts de Tolosa*, p. 53. — *Chronic. o Comment del rey en Jacme*, cap. 8. — *Hist. gén. de Languedoc*, p. 249 et suiv., Liv. XXII, ch. 56. — *Raynaldi Annal. eccl.*, 1213, §. 56, seq., p. 227. — *Joan. Marianæ Hist. Hisp.*, Lib. XII, cap. 2, p. 558.

CHAPITRE XXVII.

Soumission de l'Albigens; Louis de France en Angleterre. 1214—1217.

1214.

LA France étoit en même temps ravagée par trois grandes guerres. L'empereur d'Allemagne, le roi d'Angleterre et le roi d'Aragon avoient pénétré dans son enceinte; et à peu de mois de distance, le roi d'Aragon avoit été tué à la bataille de Muret, le roi d'Angleterre avoit été mis en fuite à la Roche-au-Moine, et l'empereur d'Allemagne avoit été défait à Bouvines. Cependant il ne faut pas voir dans ces événemens simultanés un triomphe de la nation française sur tous ses voisins. La bataille de Muret, et la mort du roi d'Aragon appartenoient à une guerre de religion, dans laquelle de certains habitans de France combattoient contre d'autres habitans de France; et les deux races françaises, dont l'une parloit le roman wallon, l'autre le roman provençal, étoient opposées l'une à l'autre: l'invasion du roi Jean d'Angleterre, dans les provinces du bord de la Loire, étoit destinée à renouveler une guerre civile à peine apaisée entre les vassaux de la couronne et le roi. Dans

cette querelle où Jean réclamoit ses droits de duc d'Aquitaine et de Normandie, de comte de Poitou, d'Anjou et du Maine, les Anglais ne se présentoient qu'en petit nombre, et comme auxiliaires : c'étoient surtout les gentilshommes poitevins, normands, bretons qui désiroient vider leurs différends avec les Français, et qui furent trahis par la lâcheté et l'incapacité du roi Jean. Enfin la victoire de Bouvines elle-même étoit remportée sur des Français bien plus que sur des Allemands; les chevaliers flamands, brabantons, hennuyers, qui avoient été vaincus, parloient français; ils dépendoient presque tous de Philippe-Auguste par quelque lien féodal; et les panégyristes de ce dernier célébrèrent sa clémence et sa modération, pour n'avoir pas puni plus sévèrement leur félonie (1). Mais cette victoire établissoit la supériorité du pouvoir monarchique sur celui des grands comtes : le système féodal commençoit déjà à pencher vers sa ruine, le roi s'élevoit infiniment par-dessus tous les barons, et la résistance de ces petits souverains à son autorité, devenoit toujours plus difficile. Cependant ce n'étoit encore que contre des Français que Philippe-Auguste pouvoit déployer sa vigueur; les guerres étrangères avoient toujours, en partie, le caractère des guerres civiles, et les souverains étrangers n'en-

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 102.

1214. troient jamais sur le territoire de la France, sans y être appelés par les vassaux de la couronne.

Tandis que la guerre de Flandre et celle d'Aquitaine étoient la conséquence d'un même projet, qu'elles étoient mues par les mêmes agens, et d'après la même alliance, celle des Albigeois, au contraire, étoit tout-à-fait étrangère à ces intérêts; et quoique quelques-uns des mêmes personnages parussent dans l'une et dans l'autre, tels que Eudes III, duc de Bourgogne, et Guillaume des Barres, frère de mère de Simon de Montfort, nous avons pu jusqu'à présent, en écrivant l'histoire de l'une, perdre complètement l'autre de vue. Le roi Jean ou l'empereur Othon, dans le temps même où ils gémissent sous le poids d'une excommunication, se seroient faits scrupule de prendre la défense des hérétiques; et ils paroissent n'avoir fait entrer dans aucune de leurs combinaisons politiques le cruel incendie qui ravageoit le Midi. D'autre part, les chevaliers français, qui tour à tour combattoient pour le triomphe de la foi à Muret, et pour l'honneur de la couronne à Bouvines, ne confondirent point ces deux causes: dans l'un des cas ils accomplissoient un devoir tout religieux; dans l'autre, un devoir tout civil; et ils ne paroissent pas même avoir songé que les excommuniés du Nord pussent se joindre aux hérétiques du Midi.

Cependant nous sommes arrivés à l'époque où ces deux guerres et ces deux actions commencèrent à se confondre, où par une conséquence de la croisade qui n'avoit nullement été prévue, Philippe-Auguste commença à acquérir sur les provinces du Midi une influence à laquelle ses prédécesseurs avoient été loin de prétendre. Tantôt les conquérans recouroient à lui pour qu'il sanctionnât leurs usurpations par l'hommage et l'investiture; tantôt les seigneurs du Midi et leurs vassaux opprimés faisoient revivre eux-mêmes sa juridiction, et lui demandoient justice comme à leur suzerain et au successeur de Charlemagne. Son fils fut conduit par le fanatisme dans ces mêmes contrées où il auroit dû protéger et non exterminer, et la fortune sembloit préparer la réunion prochaine à la couronne de ces pays, que le roi n'avoit eu aucunement l'intention d'envahir. Le mélange de la guerre de l'Albigéois avec la guerre d'Angleterre compliquera désormais et embarrassera notre narration : il faut s'y résigner; ce seroit mal connoître le siècle que de ne pas connoître aussi la confusion qui naissoit du mélange d'intérêts divers.

C'étoit une conséquence de la manière dont la guerre se faisoit à cette époque, que l'épuisement qui suivoit la victoire, et la presque impossibilité où se trouvoit le vainqueur d'en tirer

1214. un grand parti. Le service féodal des chevaliers , et celui de la milice des villes se terminoit après une courte campagne : une victoire surtout paroissoit à chaque soldat un motif suffisant pour demander à ses chefs la permission de se retirer dans ses foyers, pour se remettre de ses fatigues, ou se faire panser de ses blessures, et toute armée victorieuse étoit bientôt débandée. En Flandre, en Poitou, en Languedoc, la guerre avoit été signalée par de grands succès : nulle part ils ne furent suivis de grands avantages.

Déjà, avant la bataille de Bouvines, Othon IV avoit été dépouillé, par son compétiteur Frédéric II, de presque toute autorité sur l'empire : il ne possédoit plus que ses états de Brunswick ; il s'y retira de nouveau après sa défaite ; il s'enferma dans sa forteresse de Hartzbourg, et on ne le vit plus reparoître sur la scène du monde, jusqu'à sa mort, survenue en 1218. Philippe-Auguste n'avoit plus rien à démêler avec lui, et ne songea pas même à mettre fin aux hostilités entre eux par un traité de paix. La comtesse Jeanne de Flandre, qui se voyoit abandonnée de son allié, se rendit à Paris, presque aussitôt après la captivité de son mari, pour traiter de son rachat ; mais il paroît qu'elle avoit fort peu de désir de le voir rendu à la liberté ; et en effet il resta en prison jusqu'à l'année 1226 : cependant elle obtint main-levée de la confiscation

du comté de Flandre, que Philippe avoit fait prononcer après sa victoire. Elle racheta aussi des prisons du roi, Arnaud d'Oudenarde, qui fut dès lors en grand crédit auprès d'elle, tandis que le chroniqueur de Flandre assure qu'elle eut plusieurs fascheries à raison du peu d'estime que le peuple faisoit d'elle (1). Rainaud de Dammartin, comte de Boulogne, languit également en prison, tandis que sa fille Mathilde fut mariée à Philippe, fils légitimé de son vainqueur, qui se mit en même temps en possession du comté de Boulogne et de la ville de Calais. (2)

Le roi Jean, qui s'étoit enfui à Parthenay, s'y voyoit abandonné par les seigneurs du Poitou, témoins de son incapacité. Il eut peur d'y être attaqué, et il demanda à traiter avec Philippe : en effet, au mois de septembre 1214, une trêve de cinq ans fut conclue entre les deux rois, à des conditions assez équitables. Les limites fixées par le précédent traité ne furent point changées ; mais les seigneurs qui s'étoient déclarés pour l'un ou pour l'autre roi, eurent une pleine liberté de rentrer dans leurs terres, quand même elles étoient occupées par les armes de leurs adversaires, pourvu qu'ils jurassent que pendant la durée de la trêve ils n'agiroyent point

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 105. — Oudegherst, *Chron. et Annal. de Flandre*, chap. 105, fol. 149.

(2) Oudegherst, ch. 106, fol. 149, v.

1214.

hostilement contre le roi auquel ils avoient précédemment fait la guerre. A ces conditions, Jean ne garda rien en Bretagne ni dans l'Anjou, mais une partie considérable du Poitou lui demeura soumise. Le vicomte de Thouars, le premier des seigneurs de la province qui avoit embrassé son parti, fit, vers le même temps, sa paix particulière avec Philippe-Auguste, par l'entremise de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, son parent. (1)

Hervey de Nevers et les autres qui, sans prendre les armes, avoient cependant donné à connoître qu'ils s'entendoient avec les ennemis du roi, furent admis à se lier de nouveau à lui par un serment de fidélité (2). Il est probable que Philippe avoit un sentiment très-vif du danger qu'il avoit couru, et que pour ce motif il languissoit de rompre complètement la ligue qui l'avoit menacé, en assurant de nouveau son repos. Il avoit atteint sa cinquantième année; les rois vieillissent de bonne heure, et il semble qu'il avoit déjà beaucoup perdu de sa première activité. En effet, quoique les rançons de tous ses captifs remplissent son trésor, on ne voit point qu'elles aient ranimé son ambition.

Quant à Simon de Montfort, son activité ne

(1) *Armoricus*, p. 103. — *Matth. Paris*, p. 727. — *Rymer Acta*, T. I, p. 192. — *Hist. de Bretagne*, L. VII, ch. 5, p. 299.

(2) *Guil. Armoricus*, p. 107.

démentoit point son ambition démesurée; jamais il n'avoit cru que la richesse et la puissance pussent servir à autre chose qu'à acquérir plus de richesse et de puissance encore; jamais il n'avoit connu d'autre délassement de ses victoires que d'entreprendre de nouvelles conquêtes; jamais il n'avoit compris d'autre manière de se rendre agréable à Dieu, que de verser le sang des infidèles, ou d'autre émotion religieuse que sa jouissance, lorsqu'il étoit spectateur de leurs tourmens. Cependant il ne tira pas beaucoup plus de parti de la bataille de Muret, que Philippe de celle de Bouvines. Les croisés, après cette grande victoire, croyoient avoir accompli leur tâche, et être quittes envers Dieu; en sorte qu'ils se hâtoient tous de regagner leurs foyers. La cour de Rome hésitoit, de peur de rendre sa créature trop puissante, et elle négocioit avec ceux qu'elle avoit vaincus. Philippe-Auguste apportoit indirectement des obstacles au zèle des croisés, en publiant une ordonnance pour restreindre leurs privilèges; il ne leur permettoit plus de se refuser à la défense de leurs pays, en s'abstenant de marcher à l'*host* ou à la *chevauchée*; il leur laissoit seulement le choix ou de servir ou de payer; il ne les admettoit pas davantage à décliner la juridiction des tribunaux temporels, soit lorsqu'ils étoient accusés de crimes, soit lorsqu'ils plai-

1214. doivent pour leur fief ou leur censive (1). Enfin les Catalans et les Aragonais s'indignoient de voir le fils du roi qu'ils venoient de perdre, sous la tutelle de celui même qui avoit versé le sang du père; ils avoient déclaré la guerre à Simon de Montfort, et ils se préparoient à l'attaquer du côté des Pyrénées, tandis que leur ambassadeur auprès d'Innocent III cherchoit à faire intervenir la cour de Rome pour la défense de leur indépendance. En effet ils agirent si bien, qu'Innocent III, par sa lettre du 25 janvier 1214, ordonna à Simon de remettre le jeune don Jayme à ses sujets, et que cet ordre fut exécuté à Narbonne au mois d'avril suivant. (2)

Un nouveau légat, le cardinal Pierre de Bénévent, étoit venu cette année dans la province; il avoit fixé sa résidence à Narbonne, et les seigneurs si maltraités dans la précédente guerre, étoient tous accourus auprès de lui, pour obtenir par son moyen leur réconciliation avec l'Église. Beaucoup plus facile, au moins en apparence, que ses prédécesseurs, il rouvrit à tous la porte du sanctuaire. Dans le cours du mois d'avril, les comtes de Foix et de Comminges furent réconciliés à l'Église; puis la même grâce fut étendue au comte Raymond VI,

(1) Laurière, *Ordonnances des Rois de France*, T. I, p. 32.

(2) *Innocentii III Epistola*, Lib. XVI, n° 171. — Histoire générale de Languedoc, Liv. XXII, ch. 67, p. 259.

et enfin aux habitans de Narbonne et à ceux de Toulouse. Il est vrai que par le serment que prêtèrent au légat ces seigneurs et les consuls des villes, ils lui remettoient sans garantie leurs corps et leurs biens; ils s'engageoient à obéir à tous ses ordres; ils lui ouvroient tous leurs châteaux; ils ne se réservoient aucune seigneurie, et ils ne stipuloient pour eux-mêmes aucune condition. Raymond, qui avoit auparavant cédé à son fils tous ses droits, sortit en même temps du château narbonnais, ancienne résidence des souverains; il alla vivre avec son fils, en simple particulier, dans une maison privée à Toulouse, en attendant que le souverain pontife décidât s'il devoit se retirer ou auprès du roi d'Angleterre, ou à la Terre-Sainte, ou à Rome. (1)

A l'époque même où les seigneurs de l'Albigois s'en remettoient ainsi à la discrétion de l'Église, une nouvelle armée de croisés, conduite par l'évêque de Carcassonne et le cardinal Robert de Courçon, arrivoit à Montpellier. « Combien fut grande alors la miséricorde de Dieu ! s'écrie le moine de Vaux-Cernay ; car tout le monde put aisément conclure que les

(1) Hist. géu. de Languedoc, Liv. XXII, ch. 69, p. 261. — Preuves, n^{os} 110, 111, 112, p. 259 et suiv. — *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 77, p. 647. — *Guil. de Podio Laurentii*, cap. 24, p. 680.

1214. « pèlerins n'auroient rien pu faire de grand sans
« le légat, ni le légat sans les pèlerins. En effet,
« les pèlerins n'auroient eu que peu de succès
« contre des ennemis aussi nombreux, si le
« légat n'avoit pas auparavant traité avec eux.
« Ce fut donc une disposition de la miséricorde
« divine qui fit que, tandis que le légat, par
« une fraude pieuse, amadouoit et enlaçoit dans
« ses filets les ennemis de la foi qui étoient ras-
« semblés à Narbonne, le comte de Montfort et
« les pèlerins qui étoient venus de France purent
« passer dans l'Agénois, pour y écraser leurs
« ennemis, ou plutôt ceux du Christ. O pieuse
« fraude du légat ! ô piété pleine de trom-
« perie ! » (1)

Cependant la trahison que le pieux cénobite célèbre avec tant d'enthousiasme, ne semble point avoir eu des résultats proportionnés à l'admiration qu'elle lui inspire. La campagne fut consacrée au siège et à la prise de plusieurs châteaux du Quercy et de l'Agénois, dont quelques-uns firent une assez longue résistance, et coûtèrent beaucoup de sang aux croisés : dans la plupart on ne trouvoit point d'hérétiques, ce qui réduisoit les soldats de l'Église à brûler tristement le château, et à passer tout au plus les habitans au fil de l'épée, comme dans une guerre ordinaire ; mais à Maurillac ils furent

(1) *Petri Val. Cern. Albig.*, cap. 78, p. 648.

plus heureux. « Je ne dois pas taire, dit le
 « moine de Cîteaux, que nous y trouvâmes 1214.
 « sept hérétiques de la secte qu'on nomme des
 « Vaudois, qui, conduits au légat, et lui ayant
 « confessé leur incrédulité, furent saisis par
 « nos pèlerins, et brûlés avec une joie indici-
 « ble. » (1)

Simon de Montfort ne comptoit pas seule-
 ment sur les armes pour faire des conquêtes.
 En 1214, il fit épouser à son fils Amaury, Béa-
 trix, fille de Guigue VI, dauphin de Viennois,
 dans l'espérance qu'elle hériteroit un jour du
 Dauphiné; car on commençoit à donner ce nom
 à l'héritage des comtes d'Albon, passé dans la
 maison de Bourgogne, et relevant du royaume
 d'Arles; tandis que ces seigneurs avoient,
 d'après leurs armoiries, pris le titre de dau-
 phins (2). D'autre part, un concile provincial, 1215.
 convoqué à Montpellier au mois de décembre,
 et qui ne commença ses séances que le 8 jan-
 vier 1215, devoit décider du sort qu'on résér-
 veroit aux provinces autrefois occupées par les
 comtes de Toulouse, de Béarn et de Commin-
 ges, que le cardinal légat avoit réconciliés à
 l'Église, sans s'expliquer sur les conditions qu'il
 leur imposeroit. (3)

(1) *Petri Val. Cern.*, cap. 79, p. 649.

(2) *Hist. de Languedoc*, liv. XXII, c. 60, p. 256, et c. 71,
 p. 262. — *Histoire de Dauphiné*, T. I, p. 248.

(3) *Petri Val. Cern. Hist. Albige.*, cap. 86, p. 654.

1215.

Les habitans de Montpellier ne considéroient point leur seigneurie comme une de celles dont le concile assemblé dans leur ville avoit le droit de disposer. Le mariage de Marie, fille de Guillaume VIII de Montpellier, avec don Pedro d'Aragon, avoit, en 1204, soumis leur cité au roi qui venoit d'être tué à Muret. Mais les habitans de Montpellier avoient de grands privilèges et un gouvernement communal : pendant deux siècles au moins il avoient obéi à des seigneurs particuliers, résidant dans leur ville, et à la maison desquels ils étoient fort attachés; ils ne s'étoient pas vus sans regret transmis à un monarque éloigné, qui les faisoit gouverner, avec négligence, par un subalterne, et qui sacrifioit en toute occasion leurs intérêts à ceux de ses sujets propres. Lorsque don Pedro fut tué à la bataille de Muret, ils regardèrent leurs liens avec la couronne d'Aragon comme rompus, et ils ne voulurent pas reconnoître son fils don Jayme. Ils songèrent d'abord à se constituer en république, à l'exemple des cités de l'Italie, avec lesquelles ils avoient de continuel rapports de commerce; mais ces cités elles-mêmes reconnoissoient dans l'empereur un seigneur suzerain, dont les droits sur elles avoient été réglés par la paix de Constance. La ville de Montpellier crut devoir se placer dans la même relation avec le roi Philippe Auguste, seigneur suzerain de toute la France. Elle le regardoit comme trop

éloigné pour devoir craindre de lui des abus d'autorité, tandis qu'elle se flattoit que son nom seul la protégeroit, soit contre les prétentions des Aragonois, soit contre les entreprises plus redoutables de l'ambitieux Simon de Montfort. Philippe-Auguste consentit en effet, au mois d'avril 1214, à prendre sous sa sauvegarde les vies des bourgeois de Montpellier, leurs biens et leur cité, pour le terme de cinq ans. Il y mit toutefois pour condition, que sa protection ne dureroit qu'autant que le pape ne donneroit point aux croisés l'ordre de les attaquer, car il étoit résolu à ne pas opposer son autorité à celle de l'Église. (1)

Il paroît que l'Église ne forma point de prétentions sur eux, et qu'il n'y eut pas moyen de les regarder comme soumis à la juridiction de la croisade; mais leur orthodoxie ne suffisoit pas pour les mettre à l'abri des entreprises de Simon de Montfort. Lorsque tous les évêques de la province se rassemblèrent en concile à Montpellier, pour décider de la souveraineté des pays conquis par les croisés, Simon de Montfort, qui vouloit diriger cette assemblée, et qui comptoit sur elle pour légitimer les titres qu'il tenoit de la perfidie et du brigandage, forma aussi le projet de profiter des conférences

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXII, ch. 68, p. 260. — Chartes de Philippe-Auguste. Preuves, p. 258.

1215.

qu'il auroit avec les prélats pour s'emparer de la ville de Montpellier. Les bourgeois, qui se défioient de ses projets, ne voulurent point lui permettre l'entrée de leur ville, et ils assignèrent, pour ces conférences, la maison des Templiers, située hors de leurs murs. Mais Pierre de Bénévent, cardinal légat, abusant du respect que sa haute dignité inspiroit aux gardes des portes, prit Simon de Montfort par le bras, mêla les deux fils de ce comte et un grand nombre de chevaliers dans son cortège, et entra ainsi dans la ville. Toutefois, quand les bourgeois de Montpellier virent ces chevaliers se promener à cheval dans les rues, ils s'appelèrent par un cri universel à prendre les armes pour défendre leur liberté; ils s'attroupèrent, ils se barricadèrent, ils entourèrent l'église de Notre-Dame où siégeoit le concile, et Simon de Montfort s'estima heureux de pouvoir ressortir des murs par un chemin détourné. (1)

Ce petit échec n'empêcha point Simon de Montfort de réussir dans le but principal de son ambition. Le concile de Montpellier étoit composé de cinq archevêques, de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles et d'Aix, avec les évêques leurs suffragans, au nombre de vingt-huit. Ces pères décrétèrent, d'un consentement

(1) *Petri Vallis Cern. Hist. Albig.*, cap. 81, p. 654. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, ch. 77, p. 266.

unanime, à ce qu'assure le moine de Vaux-Cernay, que Simon de Montfort occuperoit Toulouse et toutes les autres conquêtes qu'avoient faites les chrétiens croisés, et qu'il les gouverneroit en qualité de *prince et de monarque du pays* (1). Le comte Raymond VI qui, avant tout et à tout prix, vouloit se réconcilier à l'Église, n'opposa aucune résistance à ce décret. Il laissa au monarque son suzerain le soin de réclamer contre une aussi étrange usurpation de la puissance séculière. Il livra le château narbonnais, palais des souverains, à l'évêque Fouquet, qui étoit venu en prendre possession avec des gens armés, et il se logea, avec son fils et les deux comtesses, dans la maison d'un simple particulier de Toulouse nommé David de Roaix. Le prélat demanda en même temps des gages à la ville, et il se fit livrer douze des vingt-quatre consuls, qu'il fit conduire à Arles comme otages. (2)

La conquête de la province sembloit achevée; la plupart des Albigeois, avec des milliers de catholiques, avoient péri sur les échafauds; la lumière de la première réformation avoit été éteinte dans le sang, et Simon lui-même s'oc-

(1) *Petri Val. Cern. Albig.*, cap. 81, p. 654. — *Concilia Generalia*, T. XI, p. 103.

(2) *Petri Val. Cernai Alb.*, cap. 81, p. 655. — *Guil. de Podio Laurentii*, cap. 24, p. 680.

1215.

cupoit bien plus de gouverner ses conquêtes, que d'allumer de nouveaux bûchers. Mais le mouvement imprimé aux esprits par les prédicateurs de la croisade, ne cessoit pas avec la suppression de l'hérésie. Déjà il n'y avoit plus d'Albigéois à sacrifier, mais il y avoit toujours des milliers de missionnaires qui parcouroient les villes et les villages, et qui amentoient le peuple en lui promettant les joies du paradis, en récompense du sang qu'il verseroit. Cette nouvelle manière de gagner les indulgences étoit tellement plus facile que la croisade à la Terre-Sainte; l'expédition pouvoit être accomplie avec si peu de fatigue, de dépense ou de danger, qu'il n'y avoit pas un chevalier qui ne voulût à son tour laver ses péchés avec le sang des hérétiques, et que chaque printemps ramenoit un nouvel essaim de croisés. Au commencement de l'année 1215, le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, voulut à son tour accomplir sa caravane, et servir quarante jours contre les Albigéois. Il arriva à Lyon le 19 avril avec un corps d'armée bien plus considérable qu'il n'auroit pu le rassembler, s'il avoit eu à combattre seulement des ennemis temporels, tels que les Flamands ou les Anglais. L'évêque de Beauvais, les comtes de Saint-Paul, de Ponthieu, de Séz et d'Alençon, le vicomte de Melun, les seigneurs de Beaujeu et de Montmorenci avoient voulu partici-

per, avec un grand nombre de chevaliers moins illustres, à cette œuvre de sanctification; et le nombre des bourgeois, des paysans, des aventuriers qui s'étoient rangés sous ses drapeaux, pour vivre à discrétion en Languedoc, pendant six semaines, piller des maisons et des châteaux, et chanter en chœur l'hymne *Veni Creator*, autour du bûcher où l'on brûleroit des hérétiques, étoit immense.

Lorsque Simon de Montfort et le légat furent avertis de l'approche de cette armée qui marchoit sur eux, quand la guerre étoit terminée, et qui ne pouvoit plus ravager qu'un pays déjà devenu leur propriété, ils en furent fort alarmés. Ils craignirent que Louis, une fois dans le pays, ne voulût défendre, ou le comte de Toulouse, son proche parent, ou les droits de la couronne usurpés par le concile de Montpellier. Simon de Montfort alla au-devant de lui jusqu'à Vienne, et dès lors il ne le perdit pas de vue. Le légat, de son côté, s'empessa de prévenir le prince royal que, venant comme croisé et comme pèlerin dans un pays conquis par les croisés, il ne pouvoit ni ne devoit contrevenir en rien aux dispositions qui avoient été prises par les ecclésiastiques. (1)

Mais la défiance de ces deux ambitieux n'étoit point fondée : le prince Louis, non plus que

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 82, p. 656.

1215.

ses chevaliers, n'avoit aucune vue politique; il venoit dans le Midi, seulement pour accomplir son vœu; il visita, toujours accompagné par Simon, les villes de Montpellier, Béziers, Carcassonne et Toulouse; il ordonna la démolition des murailles de Narbonne et de Toulouse; il permit que le comte de Toulouse allât à son approche chercher un asile avec son fils, auprès du roi d'Angleterre, et il s'en retourna par Montauban, où il paroît que le 8 juin Simon de Montfort prit congé de lui. (1)

Cependant il y avoit déjà deux ans qu'Innocent III avoit convoqué, pour l'année 1215, un concile œcuménique, dans lequel l'Église toute entière seroit appelée à décider sur les graves intérêts qui étoient alors simultanément en discussion. Ce concile, le douzième des œcuméniques, et le quatrième de Latran, fut composé de soixante et onze métropolitains, de quatre cent douze évêques, de près de huit cents abbés; deux des patriarches y furent présens, et les deux autres s'y firent représenter par leurs députés. Les deux ordres des Franciscains et des Dominicains, milice redoutable du pape, y reçurent la sanction de l'Église universelle; une nouvelle expédition pour la défense et le recouvrement de la Terre-Sainte y fut résolue; ce fut

(1) Histoire génér. de Languedoc, Liv. XXII, ch. 81-88. p. 268-273.

la cinquième grande croisade. Quelques hérésies furent condamnées, des canons furent portés pour la discipline de l'Église, et parmi eux on doit remarquer le vingt-deuxième, qui imposa pour la première fois l'obligation à chaque chrétien de se confesser une fois chaque année pour recevoir la Pâque, et qui transforma une habitude de dévotion en un devoir, dont l'observation fut dès lors garantie par les peines les plus graves : enfin le concile de Latran mit fin à la prédication de la croisade contre les Albigeois, et disposa des pays conquis par les croisés. (1)

Le comte Raymond VI, son fils Raymond VII et les comtes de Foix et de Comminges s'étoient rendus eux-mêmes à Rome pour y plaider leur cause devant l'Église assemblée : de son côté Simon y avoit envoyé son frère Gui de Montfort. Les premiers présentèrent au pape une recommandation du roi d'Angleterre ; ils se jetèrent à ses genoux, ils exposèrent les criantes injustices que Montfort avoit exercées contre eux, au mépris de l'autorité pontificale elle-même : plusieurs pères, dans le concile, prirent hautement la défense des comtes persécutés, ils parlèrent avec exécration des horreurs commises dans l'Albigeois, et ils reprochèrent, à plusieurs

(1) *Labbe Concilia Generalia*, T. XI, p. 117-240. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1215, §. 1 à 20, p. 241.

1215.

reprises, à l'évêque Fouquet de Toulouse, d'avoir déjà fait périr plus de dix mille personnes d'entre le troupeau qui lui avoit été confié. Innocent III parut lui-même touché; il exprima beaucoup de bienveillance à Raymond VI et à son fils; mais le plus grand nombre des pères étoient échauffés par le fanatisme de la croisade; toute défaveur montrée à Simon de Montfort leur paroïsoit devoir jeter du découragement parmi les fidèles, et ils s'accordèrent enfin avec le pape pour publier un décret qui investissoit Montfort des villes de Toulouse et de Montauban, du comté de Toulouse et de tout le pays conquis par les croisés, en réservant à Raymond VII le comté venaissin et le marquisat de Provence. La décision sur les comtés de Foix et de Comminges fut ajournée; mais il paroît que les deux comtes furent remis provisoirement en possession de leurs états. (1)

La même année avoit été signalée par un événement d'une haute importance pour les pays régis par le système féodal, savoir la concession de la grande chartre en Angleterre: ainsi les fondemens d'une constitution vraiment régu-

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 57 et suiv. — *Petrus Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 85, p. 658. — *Guil. de Podio Laurentii*, c. 26, p. 681. — *Sententia de terra Albig. Concil. Gen.*, T. XI, p. 254. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXII, ch. 96 à 100, p. 277.

lière et libérale étoient jetés; un grand exemple étoit donné aux autres nations, et l'Europe alloit apprendre comment des lois fondées sur la féodalité pouvoient assurer les droits et l'existence de chacun des ordres de la société. La campagne honteuse que le roi Jean avoit faite en France en 1214, donna la dernière impulsion aux barons, pour les déterminer à arracher une garantie de leurs libertés à un prince qui, après avoir formé l'armée britannique par des exactions cruelles, la déshonoroit par sa pusillanimité. Il paroît que dans le temps même que Jean signoit à Parthenay une convention avec Philippe-Auguste, les barons anglais, qui, à en juger d'après leurs noms, étoient tous Normands d'origine, se rassemblèrent à Saint-Edmundsbury, sous un prétexte de dévotion; une fois réunis, ils se promirent réciproquement, sur le grand autel, qu'ils s'assisteroient de toutes leurs forces, pour obtenir du roi une charte qui leur garantît toutes leurs libertés. (1)

Au commencement de l'année, les barons se présentèrent au roi à Londres, dans un appareil militaire assez menaçant, et ils lui exposèrent leurs prétentions. Jean, qui reconnut tout le danger où il se trouvoit, demanda du temps pour répondre, et les barons anglais en effet lui

(1) *Matth. Paris. Hist. Angl.*, p. 212. — *Radulphi Coggeshale Chr.*, p. 106.

1215. accordèrent jusqu'aux fêtes de Pâques : mais à cette époque ils se rassemblèrent à Stamford, attirant à eux toute la noblesse du royaume, avec ses chevaux et ses armes : on compta dans cette seconde réunion deux mille chevaliers, avec leurs écuyers, leurs archers et leurs fantassins. Lorsque Jean vit qu'il n'avoit rien gagné à différer, il leur envoya demander quelles étoient donc ces lois et ces libertés qu'ils requerroient. Mais lorsqu'il vit dans le projet de la grande charte qu'on lui présentoit, « qu'il devoit s'engager à ne plus dépouiller les mineurs « et les veuves qui seroient sous sa tutelle, à ne plus « plus exiger de rédemptions exorbitantes des « chevaliers qui succédoient à un fief, à ne plus « lever de subsides sans l'approbation du conseil « commun du royaume, à ne plus se faire suivre par les juges pour les tenir dans une absolue dépendance de lui, à ne plus imposer « d'amende aux francs tenanciers, aux marchands et aux paysans, sans le jugement de « douze de leurs pairs; à ne plus les emprisonner, « les priver de leur vie et de leurs membres sans « un semblable jugement; à ne plus empêcher « enfin ses sujets de sortir librement du royaume, « quand ils le voudroient : » (1) après avoir lu

(1) *Magna Charta*, apud *Matth. Paris. Hist. Ang.*, p. 215. — *Rapin Thoyras*, Liv. VIII, p. 363. — *Hume's History of England*, chap. 11, p. 225.

ces conditions, il s'écria : *Pourquoi au lieu de ces exactions iniques, mes barons ne demandent-ils pas mon royaume ? Jamais je n'accorderai des libertés qui me rendroient moi-même esclave.* (1)

En vain, en effet, on s'est efforcé de persuader aux rois, qu'une monarchie constitutionnelle étoit plus conforme à leurs intérêts, et leur promettoit plus de vraie grandeur et plus de jouissances, qu'une autorité illimitée; un instinct plus sûr leur a toujours fait préférer le pouvoir absolu dans un village, à la couronne constitutionnelle d'un empire; et quand ils ont été obligés de se soumettre à quelque dépendance, il n'y en a pas un qui n'ait préféré obéir aux ennemis de sa patrie, plutôt que d'être contrôlé par ses propres sujets. On vit tour à tour le roi Jean d'Angleterre offrir de tenir sa couronne en fief, ou du pape, ou de Mehemed-el-Nazir, roi des Almohades de Maroc (2), plutôt que de se soumettre au joug insupportable des lois. Quelque petite que soit une souveraineté absolue, elle suffit toujours à satisfaire les vices, à contenter les caprices du despote; il trouvera toujours dans ses états, plus de mets que son palais ne peut savourer, plus de maîtresses que ses désirs ne peuvent convoiter, plus de supplices qu'il n'en requiert pour réveiller par quelque émo-

(1) *Matth. Paris.*, p. 213.

(2) *Ibid.*, p. 204, et in *Script. Francor.*, p. 706.

1215.

tion son âme endormie, et plus de flatteurs qu'il n'en faut pour lui persuader que la terre admire ses talens, et que la postérité célébrera ses vertus. Mais il n'y a pas une des libertés du peuple qui ne semble inventée pour limiter quelqu'un de ses goûts ou de ses plaisirs : tantôt on lui interdit de satisfaire ses caprices, tantôt on enchaîne ses passions, tantôt on arrête son activité, tantôt on le livre à la dérision pour avoir aimé le plaisir et le repos. Dans un gouvernement constitutionnel on ne se contente pas de lui interdire la satisfaction des goûts plus raffinés que son rang élevé a développés en lui, on exige de lui du talent, de l'esprit, de la vertu; on en exige de ses ministres, on voudroit même en exiger de ses courtisans : on place tous ceux qui ont le pouvoir en mains dans un palais de verre, et on les expose tout ensemble à une plus grande séduction que les particuliers obscurs, et à une plus grande honte s'ils y succombent. Aussi les annales de l'univers rendent-elles témoignage que les rois constitutionnels ont toujours été, avec tous leurs confidens, tous leurs courtisans, et bien souvent tous leurs ministres, dans un état de guerre habituelle contre les libertés de leur peuple. La première conspiration des rois d'Angleterre contre les lois commença en 1215, avec l'octroi de la grande charte; elle dura quatre cent soixante-treize ans, jusqu'à la

révolution de 1688, qui plaça la monarchie sur d'autres fondemens ; après elle la lutte se renouvela par des moyens différens. 1215

C'est un principe de morale établi parmi les rois et leurs ministres, que les sermens qu'ils ont prêtés à leurs peuples, devant toujours supposer une contrainte, ne sont d'aucune valeur ; et que toute concession pour limiter l'autorité royale est nulle de plein droit : aussi, quelle que fût la détermination de Jean, de ne point céder à son peuple, quand il vit que les barons confédérés étoient maîtres de toute l'Angleterre, qu'ils avoient pris le château de Northampton sous ses yeux, et qu'ils avoient été reçus dans Londres, il consentit le 15 juin 1215 à signer la constitution célèbre qui porte le nom de *grande charte*, avec une autre qui, sous le nom de *charte des forêts*, mettoit des limites aux intolérables abus du droit de chasse. Le pape confirma ces chartes, autant qu'elles regardoient l'Église, c'est-à-dire quant aux élections des prélats, et aux franchises des ecclésiastiques. (1)

Mais d'autre part le roi Jean se prépara à fausser les sermens qu'il venoit de prêter ; il écrivit au Poitevin Philippe-Marc, connétable de Not-

(1) *Matth. Paris. Hist. Ang.*, p. 215-221. — *Rudulphi Coggeshale Chron. Ang.*, p. 108. — *Ann. Rogerii de Hoveden. per anonym. continuati*, p. 175-176. — *Ann. Waverleiensis Monasterii*, p. 204.

1215,

tingham, et chef principal des routiers qu'il avoit à son service, pour lui ordonner de préparer des armées, des chevaux, des soldats, afin d'attaquer ses sujets rebelles; en même temps, comme la doctrine de la nullité des sermens imposés aux rois n'étoit pas établie sur autant d'exemples éclatans qu'elle l'est aujourd'hui, le roi Jean jugea convenable de la faire confirmer par le pape (1). Innocent III n'hésita point. Dans son bref daté d'Anagni, 24 août 1215, après avoir récité par quels moyens les barons anglais avoient voulu établir la liberté du royaume, il déclare, « que par force et par crainte, le roi « Jean avoit été contraint à signer avec eux une « composition, non-seulement vile et honteuse, « mais encore illicite et inique (*la grande « charte*), composition qui dérogeoit et dimi- « nuoit tout ensemble son droit et son honneur. « Mais, comme le Seigneur nous a dit par la bou- « che du Prophète, *tu dissoudras les liges de « l'impiété, et tu délieras ses faisceaux*, nous « qui ne voulons point fermer les yeux sur tant « de malignités et d'audace, sur un tel mépris « du siège apostolique, une telle diminution des « droits royaux, et un tel opprobre pour la « nation anglaise.... Au nom de Dieu tout- « puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, par l'au-

(1) *Litteræ Johannis regis, papæ Innocentio; Rymer Fœdera, T. I, p. 200.*

« torité des apôtres saint Pierre et saint Paul , 1215.
« et par la nôtre , et du conseil commun de nos
« frères , nous avons réprouvé et complètement
« condamné cette composition , et nous défendons
« sous peine d'anathème audit roi d'oser l'obser-
« ver , et auxdits barons avec leurs complices ,
« d'oser en demander l'observation ; déclarant
« que tant cette charte , que toutes les cautions
« et obligatious par lesquelles on a prétendu la
« confirmer , sont cassées et annulées , et ne
« pourront en aucun temps être valides. » (1)

Après avoir établi comme il l'estimoit , par l'autorité de l'Église , son droit , et le droit de tout monarque , de retirer la constitution qu'il a donnée , il ne restoit plus au roi Jean qu'à chercher les moyens de reprendre , par la force , à ses sujets , les concessions qu'il avoit faites aux progrès de l'esprit de justice et de liberté. Ce n'étoit pas en Angleterre qu'il pouvoit espérer de trouver des soldats pour combattre les droits nationaux ; mais la France et l'Empire nourrissoient alors un grand nombre de chevaliers et d'aventuriers , qui ne connoissoient d'autre métier que la guerre , et qui étoient prêts à vendre leur épée à quiconque voudroit la bien payer. Cependant le trésor de Jean , épuisé d'abord par ses prodigalités et ses vices , puis par

(1) *Litteræ Innocentii III. Rymer Fœdera*, T. I, p. 203 et 205. — *Raynaldi Ann. ecclēs.*, ann. 1215, §. 31, p. 247.

1215.

les immenses rançons qu'il avoit été obligé de fournir à l'Église, ne suffisoit plus pour offrir une solde assez attrayante aux mercenaires dont il avoit besoin. Il imagina de promettre aux routiers qu'il vouloit engager, la confiscation de tous les biens des barons et chevaliers qui lui avoient demandé une charte, et il envoya en France des embaucheurs chargés de lui lever une armée par l'offre de ces dépouilles. On auroit pu croire qu'une solde aussi incertaine ne tenteroit pas beaucoup de soldats; mais à cette époque la France étoit en paix, la guerre des Albigeois étoit suspendue, celle de Flandre étoit finie, celle d'Aquitaine et de Poitou étoit abandonnée par le roi Jean; et tous ceux qui avoient combattu dans ces lieux divers, sous des drapeaux opposés, sembloient également empressés à s'engager dans un nouveau service. Ce même Hugues de Boves qui commandoit l'infanterie à la bataille de Bouvines, rassembla jusqu'à quarante mille aventuriers brabançons, flamands, normands, poitevins, gascons, qu'il embarqua pour l'Angleterre. Comme il traversoit la Manche il fut assailli par la tempête, et il périt lui-même dans les flots, avec un grand nombre de ses soldats (1). Ceux qui abordèrent en Angleterre étoient cependant si nombreux,

(1) *Mattl. Paris. Hist. Angl.*, p. 225. — *Rad. Coggeshale Chron.*, p. 108.

que Jean put en former deux armées : avec l'une, dont il prit le commandement, il se dirigea vers le nord ; avec l'autre, son frère, le comte de Salisbury, marcha au midi ; et tous deux commencèrent à ravager les terres de ceux qui avoient demandé la grande charte, avec une fureur qui satisfaisoit également la cupidité des aventuriers et la vengeance du roi. Ceux qui s'étoient liés au serment du monarque furent punis de mort comme parjures ; la plupart des soldats pris dans Rochester furent pendus ; et les aventuriers de l'armée royale prirent à tâche de justifier le titre qu'on leur donnoit, de *gardes de Satan*, et de *ministres du diable*. (1)

Ce fut alors que les Anglais, poussés à bout, résolurent d'ôter à Jean une couronne qu'il s'étoit montré indigne de porter ; et comme l'armée de leurs oppresseurs leur étoit venue de France, ils crurent que c'étoit en France qu'ils devoient aussi chercher des auxiliaires. Philippe-Auguste étoit reconnu comme suzerain par le plus grand nombre des aventuriers qui pilloient leurs provinces ; ils supposèrent que son ordre pourroit ou les rappeler, ou tout au moins jeter de l'irrésolution dans leurs conseils. Ils n'hésitèrent point, pour le gagner à leur parti, de lui

(1) *Matth. Paris.*, p. 230. — *Rapin Thoyras*, Liv. VIII, p. 251. — *Rad. Coggeshale*, p. 109. — *Rogeri de Hoveden. continuatio*, p. 178.

1215.

offrir la plus haute récompense dont ils pussent disposer. Saher, comte de Winchester, et Robert Fitz-Walter vinrent à Paris, avec des lettres munies du grand sceau des barons, pour offrir à Louis, fils et héritier unique du roi, la couronne d'Angleterre, et pour l'inviter à venir au plus tôt en prendre possession. (1)

La cour de Rome avoit déjà ouvertement pris la protection du roi Jean d'Angleterre contre ses barons; elle l'avoit déclaré feudataire du saint-siège, et tous ceux qui l'attaquoient étoient censés attaquer l'Église elle-même. Le prince royal de France, Louis, le savoit; il étoit beaucoup plus dévot que son père, et la désobéissance au saint-siège étoit de sa part un beaucoup plus grand acte de courage. D'ailleurs, il ne prenoit aucune sorte d'intérêt à la cause de la liberté; il ne comprenoit pas encore bien quels étoient les motifs de dissentiment entre la nation et le roi, et l'historien français du temps en parle seulement comme de quelques coutumes serviles, et de quelques vexations que les Anglais ne vouloient plus supporter (2). Si Louis avoit réussi à s'emparer de la couronne d'Angleterre, il n'auroit pas hésité à réclamer pour lui-même toutes les prérogatives qu'on disputoit alors au

(1) *Matth. Paris. Hist. Angl.*, p. 254. — *Rad. Coggeshale*, p. 109. — *Reg. de Hoveden contin.*, p. 177.

(2) *Guillelmus Armoricus*, p. 108.

roi Jean. Cependant, il est au-dessus de la vertu 1215.
 d'un prince de refuser une couronne, sous
 quelque titre et à quelque condition qu'elle lui
 soit offerte. Louis et les barons anglais reçurent
 et donnèrent des otages, et s'engagèrent mutuel-
 lement par des sermens. Le prince français
 promit de passer en Angleterre au printemps de
 l'année suivante, avec une armée considérable;
 et, en attendant de pouvoir le faire, il envoya
 aux barons anglais des renforts qui les mirent
 en état de défendre, pendant l'hiver qui s'ap-
 prochoit, les places qui leur appartenoient en-
 core. (1)

Le pape Innocent III étoit bien déterminé à 1216.
 ne point abandonner le roi Jean aux attaques
 de Philippe ou de son fils; aussi, sur la nouvelle
 des préparatifs de ce dernier, il envoya Gualo,
 cardinal prêtre de Saint-Martin, comme son
 légat, en France et en Angleterre, avec commis-
 sion d'arrêter l'expédition des Français, et s'il
 étoit nécessaire pour y réussir, de frapper leur
 prince d'excommunication. Le cardinal Gualo
 trouva, le 25 avril 1216, Philippe-Auguste à
 Melun, avec son fils et toute sa cour, et il lui
 exposa immédiatement la commission du saint-
 père. Philippe ne voulut pas reconnoître l'au-
 torité que le pape s'arroyoit sur le royaume

(1) *Guil. Armoricus*, p. 309. — *Matth. Paris.*, p. 235. —
Rad. Coggeshale, p. 110.

1216.

d'Angleterre : cependant, pour éviter de se brouiller avec le pontife, et se mettre à l'abri d'une excommunication personnelle, il renvoya à sa cour des pairs, dont il cherchoit en toute occasion à relever l'autorité, le jugement sur les affaires d'Angleterre. (1)

La cour des pairs fut le lendemain assemblée à Melun, et Louis, regardant le légat de travers, vint y prendre place à côté de son père. Dans cette assemblée royale, Philippe et son fils n'avoient garde de discuter les droits des peuples, d'imposer des conditions à leurs rois, ou de les déclarer indignes de régner. Ils partoient de tout autres principes que ceux d'après lesquels les Anglais avoient déferé leur couronne au prince Louis. Tour à tour le légat et un chevalier français que Louis avoit choisi pour son procureur, prenoient la parole pour discuter des doctrines qui ne faisoient ombre ni au pape ni au roi. Le Français prétendoit que Jean n'avoit jamais été un roi légitime, parce qu'il avoit été déclaré, non point par ses sujets, mais par son frère Richard, atteint de félonie, et déchu de son droit de succession; parce que la cour des pairs de France l'avoit condamné pour le meurtre d'Arthur, duc de Bretagne; parce qu'enfin il avoit lui-même abdiqué la couronne,

(1) *Matth. Paris*, p. 255. — *Roberti Allissiodor. Chron.*
T. XVIII, p. 284.

en consentant à la rendre tributaire du pape. 1216.
De son côté, le légat Gualo prétendoit que Jean, ayant pris la croix, étoit sous la sauvegarde de l'Église (1); que s'il étoit vrai qu'il eût perdu ses droits à la couronne, ses fils n'avoient pas perdu les leurs; que surtout la prétention de Louis, d'hériter à sa place, au nom de sa femme Blanche de Castille, ne pouvoit être fondée, puisqu'il y avoit avant lui plusieurs héritiers du sang des rois d'Angleterre, plus rapprochés du trône. Comme Gualo appuyoit ces raisons de menaces d'excommunication, et comme Philippe-Auguste étoit déterminé à ne point encourir cette sentence, Louis jugea plus prudent de décliner l'autorité du roi son père et de la cour des pairs. « Seigneur, lui dit-il, je suis votre
« homme lige pour les fiefs que vous m'avez
« donnés en deçà de la mer; mais, quant au
« royaume d'Angleterre, il ne vous appartient
« point d'en décider; aussi je soumetts au juge-
« ment de mes pairs de prononcer si vous de-
« vez m'empêcher de suivre mon projet pour
« le recouvrer, tandis qu'il ne dépendroit pas
« de vous de me faire rendre justice. En effet,
« je vous demande seulement de ne pas mettre
« obstacle à mes entreprises, car je suis déter-

(1) C'étoit en effet une précaution qu'il avoit prise pendant les troubles, sans aucune intention de passer à la Terre-Sainte. *Matth. Paris.*, p. 213.

1216. « miné à combattre jusqu'à la mort, s'il le faut, « pour recouvrer l'héritage de ma femme. » Ayant ainsi parlé, il se retira de l'assemblée et continua ses préparatifs de départ. Philippe-Auguste, pour ménager Rome, déclara qu'il ne prendroit aucune part à son expédition, et qu'il ne lui donneroit aucun appui. Il accorda même au cardinal Gualo un sauf-conduit pour se rendre en Angleterre auprès du roi Jean ; mais ni Gualo ni le pape ne furent dupes de cette réserve apparente. Le cardinal légat défendit cependant, sous peine d'excommunication, à Louis de passer en Angleterre, à Philippe et à tous les siens de l'assister, puis il rendit compte au pape des vains efforts qu'il avoit faits pour empêcher la guerre. (1)

Cependant Louis s'acheminoit en hâte vers Calais, avec les comtes, les barons, les chevaliers et les nombreux serviteurs qui s'étoient engagés par serment à le suivre dans son expédition d'Angleterre. On ne nous dit point quel étoit le nombre de ses soldats ; mais Matthieu Paris assure que quatre cents vaisseaux et quatre-vingts cocques, bâtimens pontés, et qui n'alloient pas à rames, l'attendoient pour le transporter. Il aborda le 21 mai dans l'île de Thanet ; le roi Jean qui avoit rassemblé à Douvres son armée, presque toute composée de mercenaires fran-

(1) *Matth. Paris.*, p. 236.

çais, n'osa pas lui disputer l'entrée du royaume ;
il se retira à Guilford, et ensuite à Winchester,
tandis qu'il confia à Hubert du Bourg la garde
du château de Douvres. (1) 1216.

Dès que Jean, par sa retraite, eût abandonné sa propre cause, personne ne résista plus au prince Louis, qui prenoit seulement le titre de *premier-né du seigneur roi de France*. Londres lui ouvrit ses portes avec de grandes démonstrations de joie ; les barons et les citoyens lui rendirent hommage et lui prêtèrent serment de fidélité, tandis que Louis, en touchant les saintes Écritures, jura qu'il leur conserveroit leurs bonnes lois, et qu'il leur rendroit les héritages que Jean avoit confisqués. Bientôt le roi d'Écosse, le comte de Salisbury, frère naturel du roi Jean ; les comtes de Waren, d'Arundel, Guillaume Marshall, et tous les seigneurs sur la fidélité desquels le roi Jean avoit cru pouvoir le plus compter, vinrent à leur tour rendre hommage au nouveau roi élu par le peuple. Le cardinal Langton accepta de lui la place de chancelier ; la plupart des aventuriers flamands ou français que Jean avoit enrôlés, passèrent sous ses drapeaux, à la réserve des seuls Poitevins qui demeurèrent fidèles au roi d'Angleterre ; enfin tout le midi du royaume, si l'on en excepte

(1) *Guil. Armoricus*, p. 110. — *Matth. Paris.*, p. 257. — *Rad. Coggeshale*, p. 111 — *Ann. Waverleiensis*, p. 204.

1216. seulement les deux châteaux de Douvres et de Windsor, reconnut l'autorité du prince français. (1)

Tandis que Louis, à la tête de ses Français, et des barons anglais confédérés pour la grande charte, s'avançoit vers le nord, avec l'espoir de soumettre le petit nombre de comtés qui demeureroient encore fidèles au roi Jean, Alexandre I^{er}, roi d'Écosse, s'avançoit vers le midi dans le même but. Il avoit déjà envahi le Northumberland, et Louis le comté d'Yorck, lorsque ce dernier revint sur ses pas, d'après les pressantes sollicitations de Philippe-Auguste, qui lui recommandoit de s'assurer avant tout du château de Douvres, pour être maître de la communication entre la France et l'Angleterre. Hubert du Bourg défendoit Douvres avec cent quarante chevaliers, et un grand nombre de sergens d'armes. Le siège de cette forteresse occupa Louis pendant le reste de la campagne; les barons anglais de leur côté assiégèrent Windsor, où se trouvoient soixante chevaliers du roi Jean, et ce dernier, dès que les troupes qui l'avoient attaqué se furent éloignées, profita du répit qu'elles lui donnoient pour ravager les terres de ses ennemis dans le nord de l'Angleterre (2).

(1) *Matth. Paris.*, p. 240. — *Rad. Coggeshale*, p. 112. — *Rogerii de Hoveden. contin.*, p. 180.

(2) *Matth. Paris, Hist.*, p. 240.

Pendant le même temps, la cause de Louis contre Jean étoit débattue à Rome par les ambassadeurs du premier, en présence d'Innocent III. Louis avoit eu grand soin de protester qu'il n'embrassoit point le parti des barons rebelles; qu'il ne les favorisoit point, mais qu'il soutenoit son propre droit, et cette déclaration avoit assez adouci Innocent III pour qu'il voulût bien entendre l'exposition de ce droit prétendu. Louis réclamoit la couronne au nom de Blanche de Castille, fille d'Éléonore, sœur de Jean. Mais il étoit évident que Blanche, femme du prince Louis, ne pouvoit être admise à succéder, même au défaut de Jean et de ses enfans, qu'après la princesse de Bretagne, fille d'un frère aîné de Jean, après l'empereur Othon, fils de l'aînée de ses sœurs, et après la reine de Léon, sa propre sœur aînée. Pendant que cette généalogie étoit discutée à Rome, le cardinal Gualo qui avoit passé en Angleterre auprès du roi Jean, fulminoit les excommunications contre le prince Louis et contre Philippe-Auguste; ce dernier y étoit compris, comme soupçonné d'avoir assisté son fils. On annonçoit que le pape lui-même ne tarderoit pas à renouveler ces excommunications; et en effet, dans une allocution à ses cardinaux, il avoit pris pour texte ces paroles d'Ézéchiel : *Glaive, glaive, sors du fourreau, et aiguises-toi pour tuer.* (Ézéch. XXI,

1216.

28.) Mais il n'eut pas le temps de mettre à exécution les projets qu'il formoit contre la France; car il mourut lui-même à Pérouse le 16 juillet 1216, laissant après lui la réputation d'avoir accompli de plus grandes choses, et d'avoir fait répandre plus de sang, soit dans les combats, soit dans les supplices, qu'aucun des papes qui l'avoient précédé sur la chaire de saint Pierre. (1)

La mort d'Innocent III fut suivie, au bout de trois mois, par celle du roi Jean. Il faisoit alors la guerre dans les comtés de Suffolck et de Norfolk, et il fut, dit-on, si affligé ou si courroucé de la perte de ses bagages, engloutis par le flux de la mer au passage d'une rivière, qu'il en contracta une maladie, bientôt aggravée par son intempérance; il expira le 19 octobre 1216 (2). Son fils aîné, Henri III, qui étoit alors auprès de lui, étoit âgé seulement de dix ans; la foiblesse de ce jeune prince et l'abandon où il se trouvoit, furent ses meilleurs auxiliaires; sa détresse même releva son parti; on

(1) *Guillelmus Armoricus*, p. 109. — *Bernardi Guidonis, Vita Innocentii III*, p. 486. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1216, §. 9, p. 250.

(2) *Matth. Paris.*, p. 242. — *Radulphi Coggeshale*, p. 112. — *Fogeri de Hoveden. contin.*, p. 81. — *Ann. Waverleiens.*, p. 205. — Henri de Knyghton, chanoine de Leicester, prétend que Jean fut empoisonné par un moine de *Swines head*. *Chronie.*, Lib. II, p. 2425.

haissoit, on craignoit, on méprisoit son père, mais on n'attendoit d'un enfant ni grands vices, ni grands abus de pouvoir. Déjà les Anglais s'apercevoient que le prince Louis, au lieu de travailler à l'affranchissement de l'Angleterre, distribuoit tous les lieux forts, toutes les places de confiance à des Français seulement. Les soupçons qu'il excitoit ainsi furent augmentés encore par la confession, vraie ou supposée, du vicomte de Melun, qui, près de mourir de maladie à Londres, avertit les Anglais ses amis que le prince Louis les regardoit tous comme des traîtres et des rebelles, et que s'il s'affermissoit jamais sur son trône, il avoit juré de venger le roi Jean sur ceux qui l'y auroient placé, et de se débarrasser de sujets aussi remuans qu'eux. On peut douter que Louis ait jamais prêté ce serment en commun avec seize de ses principaux seigneurs (1), comme le rapporte Matthieu Paris; mais il n'étoit pas nécessaire pour déterminer sa conduite future : on sait assez que les rois ne pardonnent jamais à ceux qui leur ont donné une couronne; l'importance même d'un tel présent leur rappelle toujours que celui qui l'a donné pourroit l'ôter aussi; le poids de la reconnoissance les oppresse, et aucun service reçu ne leur paroît pouvoir compenser l'offense que le nom seul du bienfait

(1) *Matth. Paris.*, p. 241.

1216. apporté à la dignité royale. Quoi qu'il en soit, on vit dès-lors s'accroître le parti du jeune Henri III, et diminuer celui de Louis; à l'entrée de l'hiver ce dernier leva le siège de Douvres, et vint prendre ses quartiers à Londres. (1)

1217. Au commencement de l'année suivante on put s'apercevoir mieux encore que la mort du roi Jean avoit complètement changé la disposition des partis en Angleterre. C'étoit par un sentiment national, pour rétablir les libertés du peuple indignement violées, pour punir un despote qui avoit compromis de mille manières le nom anglais, et qui ne pouvoit plus inspirer de confiance, qu'un parti vraiment populaire avoit recouru à l'aide des étrangers, et qu'il avoit offert la couronne au prince de France. Mais depuis que ce despote abhorré étoit mort; que son fils, encore en bas âge, étoit uniquement dirigé par des conseillers nationaux, toute la faveur des vrais Anglais se reportoit sur Henri III, et tous leurs vœux se réunissoient contre Louis. La seule ville de Londres où le prince français avoit fixé sa résidence, paroissoit avoir embrassé sa cause avec chaleur, soit qu'elle eût été plus vexée par Jean, et plus ménagée par les Français, soit que le cardinal Langton y exerçât plus d'influence, ou que les meneurs du peuple ne crussent point pouvoir

(1) *Matth. Paris.*, p. 245.

obtenir leur pardon de Henri III. Louis apprenoit chaque jour la défection de quelqu'un de ses partisans dans les provinces ; chaque jour il décevroit des correspondances qui lui faisoient craindre des désertions nouvelles ; aussi tous les Anglais lui étoient devenus suspects , et il ne donnoit jamais la garde des châteaux , des forteresses ou des postes de quelque importance , qu'aux aventuriers qu'il avoit amenés de France. Il permettoit à ces derniers , pour se les attacher davantage , toutes sortes d'exactions ; en sorte que les campagnes d'Angleterre étoient abandonnées au pillage de leurs prétendus alliés. L'animosité croissante entre les deux nations excitoit des querelles fréquentes , dans lesquelles les Français ne manquoient jamais de reprocher aux Anglais la manière dont ils avoient trahi le roi Jean , et de leur dire qu'une première trahison indiquoit assez qu'ils étoient capables d'en commettre d'autres (1). Les Anglais , de leur côté , reprochoient aux Français d'être tous excommuniés ; de servir un prince excommunié , et de les envelopper eux-mêmes dans les liens de l'excommunication. En effet , le cardinal Gualo qui étoit auprès de Henri III , lançoit à coups redoublés les foudres de l'Église contre Louis et tous ses sectateurs , et il s'effor-

(1) *Matth. Paris.*, p. 244. — *Chronic. Guil. de Nangis*, p. 503. — *Rog. de Hoveden. cont.*, p. 181.

1217. çoit de faire de cette guerre civile une guerre religieuse.

Louis regarda ces excommunications avec assez d'indifférence, aussi long-temps qu'elles ne partirent que d'un cardinal légat. Mais quand ses procureurs à Rome lui annoncèrent que le pape Honorius III, embrassant pleinement la défense du jeune roi, vassal du saint-siège, se proposoit de fulminer lui-même l'excommunication *in cœná Domini*, aux fêtes de Pâques, contre le prince français et tous ses adhérens; et que le seul moyen de suspendre cette sentence étoit de quitter immédiatement l'Angleterre; il entra aussitôt en négociation avec Henri III pour convenir une suspension d'hostilités, pendant les solennités religieuses du printemps, et il en profita pour revenir en France. Il comptoit pouvoir y obtenir des subsides et des renforts; mais Philippe-Auguste, soit que sa conscience timorée lui fit redouter de combattre contre l'Église, soit qu'il commençât à être jaloux de cette existence indépendante que son fils sembloit sur le point d'acquérir, lui fit dire que, puisqu'il étoit excommunié, il devoit s'abstenir de se présenter à la cour de son père. (1)

(1) *Matth. Paris.*, p. 240. — *Guillel. Armoricus*, p. 110. — *Honorii III Epistola 404, ad Philippum regem, de revocando filio; apud Raynaldi Annal. ecclesiast.*, 1217, §. 70, p. 271. — *Rogérii de Hoveden. cont.*, p. 182.

Tous les amis de Louis ne l'abandonnèrent pas en même temps, et Philippe lui-même fut soupçonné par l'Église de lui avoir fourni en secret les secours qu'il lui refusoit publiquement. Louis rapporta beaucoup d'argent de France à Londres, où il ne tarda pas à revenir; mais quelque considérables que fussent ces subsides, ils ne suffisoient pas pour subvenir à tous ses besoins. L'Angleterre, désolée par la guerre civile, ne lui en fournissoit plus, et son armée, toute composée de mercenaires, ne pouvoit être retenue sous ses étendards que par des profusions continuelles. Bientôt il s'aperçut que sa courte absence lui avoit plus causé de dommage que les sommes qu'il rapportoit de France ne pouvoient lui faire de bien. Les grands seigneurs d'Angleterre, entraînés par Guillaume, comte de Salisbury, frère naturel de Jean, avoient fait leur paix avec Henri III; les comtes d'Arundel, de Waren, le grand-maréchal et son fils, et une foule d'autres avoient passé dans le camp qui étoit déjà regardé comme celui de la nation anglaise, tandis que Louis n'étoit plus à leurs yeux qu'un usurpateur étranger et un ennemi de leur pays. La seule ville de Londres lui demeurait toujours fidèle; aussi lorsqu'il envoya six cents chevaliers pour faire lever le siège du château de Montsorel, attaqué par les barons de Henri III, on assure que la ville de Londres

1217. fit partir avec eux vingt mille hommes de ses milices. (1)

Ces troupes urbaines, dont le nombre étoit au reste si imparfaitement connu par leurs chefs eux-mêmes, qu'il se prêtoit à toute sorte d'exagérations, eurent très-peu de part à l'affaire qui, le 19 mai 1217, décida de la fortune de Louis. Le comte du Perche, maréchal de l'armée française; Saher, comte de Winchester, et Robert Fitz-Walter, qui étoient demeurés attachés au parti français, conduisirent les troupes chargées de faire lever le siège de Montsorel; mais quand ils arrivèrent devant cette place, après avoir pillé tout le pays qu'ils traversoient, et avoir forcé, par d'horribles tourmens, les malheureux habitans qu'ils faisoient prisonniers, à se racheter à grand prix, ils apprirent que l'armée de Henri III étoit déjà écartée : ils marchèrent alors sur Lincoln qui leur appartenoit, quoique le château de cette ville fût toujours aux mains de leurs ennemis. Tandis qu'ils assiégeoient ce château, les barons anglais s'approchèrent pour lui porter du secours. Leur armée, grossie en apparence par les chariots de bagage qui la suivoient, parut au comte du Perche trop considérable pour qu'il osât l'attaquer en rase campagne. Il s'enferma donc dans Lincoln; mais il pourvut bien mal à sa sûreté, car les An-

(1) *Matth. Paris.*, p. 247.

glais, assiégés dans le château ; ayant ouvert à leurs libérateurs la porte dite *du Secours*, les introduisirent ainsi dans la ville, où ils trouvèrent les Français épars et mal en ordre. Le comte du Perche, leur chef, fut tué presque dès la première rencontre ; les comtes de Winchester, d'Hereford, de Gand, et un grand nombre de barons ou français ou anglais, attachés au parti de France, furent faits prisonniers, avec quatre cents chevaliers ; trois hommes seulement furent tués dans le combat, tellement il étoit difficile de blesser ces guerriers tout recouverts de fer ; mais, dans leur fuite jusqu'à Londres, les Français au-dessous du rang de chevaliers, qui n'étoient pas très-bien montés, périrent presque tous par les mains des paysans qu'ils avoient si barbaquement provoqués. Les vainqueurs cependant s'arrêtèrent à Lincoln, qu'ils pillèrent avec une rigueur sans exemple ; le légat les ayant encouragés à ne respecter ni les lieux saints, ni les personnes ecclésiastiques, parce que tout ce que, dans d'autres guerres, on regardoit comme sacré, étoit dans celle-ci enveloppé dans l'excommunication. La richesse de ce pillage fit donner par dérision, à ce fait d'armes, le nom de foire de Lincoln. (1)

(1) *Matthæi Paris.*, p. 248. — *Henrici de Knyghton.*, p. 2429. — *Radevici Coggeshale.*, p. 115. — *Rogeri de Hoveden. Annal. contin.*, p. 184. — *Annal. Waverleiensis.*

Le prince Louis n'avoit point conduit son armée à Lincoln, il étoit demeuré à Londres, et quand il y vit arriver les fuyards, au nombre de deux cents chevaliers, il leur reprocha d'avoir lâchement abandonné leurs compagnons d'armes, qui ne seroient point tombés, ou dans les fers, ou sous les coups de l'ennemi, si le reste des chevaliers s'étoient conduits en gens de cœur. Cependant il s'adressa de nouveau à son père pour obtenir de lui les secours dont il sentoit un si pressant besoin; et Philippe, toujours plus menacé par les prêtres, se refusa obstinément à lui en faire passer aucun. Blanche de Castille, femme du prince, ne se montra pas si scrupuleuse. Elle se distinguoit par une extrême piété, et toutes les fois qu'il s'agissoit des intérêts d'autrui, elle se soumettoit aux conseils des prêtres avec une grande déférence; mais elle ne leur subordonnoit point de même ses propres intérêts; c'étoit pour ses droits prétendus, droits que Rome avoit déjà déclaré injustes, et qu'elle ne pouvoit elle-même croire fondés, que son mari combattoit: c'étoit encourir l'excommunication que de lui porter du secours; elle ne balançoit point cependant entre ses scrupules et son ambition; elle rassembla trois cents chevaliers, et un nombre suffisant de sergens d'ar-

mes; elle en donna la conduite à Robert de Courtenay, et elle les fit monter sur quatre-vingts vaisseaux que commandoit un Anglais nommé Eustache Le Moine. (1)

De son côté, le parti de Henri III, averti des préparatifs que faisoit Blanche, avoit armé une flotte inférieure à celle des Français, pour le nombre des vaisseaux, mais supérieure par la valeur des marins et l'habileté de leurs manœuvres : les deux flottes se rencontrèrent le 24 août, à peu de distance de Douvres; celle des Français fut battue et dispersée, Robert de Courtenay et Eustache Le Moine furent pris; ce dernier et plusieurs des Anglais qu'on commençoit à qualifier de rebelles, eurent la tête tranchée; le reste de la flotte chercha un asile sur les côtes de France, et Louis, en apprenant ce nouveau désastre, vit bien qu'il n'y avoit plus pour lui d'autre parti à prendre que de traiter avec Henri III. (2)

Les conseillers de Henri III, qui désiroient mettre un terme à la guerre civile, et rendre le repos à leur patrie, ne se laissèrent point tenter par l'espérance de forcer Louis à capituler dans Londres, avec le reste de son armée. Ils

(1) *Guil. Armoricus*, p. 111.

(2) *Matth. Paris*, p. 250. — *Rapin Thoyras, Hist. d'Angleterre*, Liv. VIII, p. 584. — *Rogerii de Hoveden. contin.*, p. 184.

1217.

préférèrent lui accorder des conditions honorables, dans un traité qu'ils signèrent avec lui le 11 septembre 1217. Par ce traité, Louis renonça à la couronne d'Angleterre, délia tous les Anglais des sermens qu'ils lui avoient prêtés, et les releva des hommages qu'ils lui avoient rendus. Mais en même temps il stipula pour tous ceux qui s'étoient attachés à son parti, l'abrogation de toutes les sentences et de toutes les confiscations prononcées contre eux, et la rentrée dans tous leurs biens. Il fit garantir la conservation de toutes les libertés et de tous les privilèges de Londres et des autres villes du royaume; la mise en liberté de tous les prisonniers, sans rançon, et l'abolition de toute dette non encore payée, pour rançon de captifs ou pour contribution de guerre. A ces conditions, toutes stipulées en faveur de ses partisans, et non de lui-même, Louis sortit d'Angleterre d'une manière bien plus honorable qu'un monarque vaincu ne quitte ordinairement le royaume où il a éprouvé de grands revers. Le cardinal Gualo se hâta de lui accorder une absolution complète, car ce n'étoit jamais qu'avec un extrême regret que la cour de Rome se brouilloit avec celle de France. Quant aux prêtres anglais qui s'étoient attachés au parti de la France, ou qui n'avoient pas voulu observer l'interdit, ce fut à des conditions bien plus rigoureuses, que le légat les

reçut en grâce; et ils ne purent acheter leur absolution que par d'énormes sacrifices pécuniaires. (1) 1217.

(1) *Matth. Paris.*, p. 251. — *Rad. Coggeshale*, p. 115. — *Rogerii de Hoveden. cont.*, p. 186. — *Ann. Waverl.*, p. 206. — *Guil. Armoricus*, p. 111. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 415. — *Rymer Acta publica*, T. I, p. 221. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1217, §. 77 et seq., p. 273.

CHAPITRE XXVIII.

Révolte de Toulouse ; nouvelle guerre dans l'Albigeois ; cinquième croisade ; fin du règne de Philippe-Auguste. 1217—1225.

LE flambeau de la première réformation avoit été éteint dans le sang ; le nombre des supplices avoit été si prodigieux , les massacres si universels , la terreur si profonde , et de si longue durée , que le but que s'étoit proposé l'Église , paroissoit pleinement atteint : le culte des réformés albigeois avoit cessé partout ; tout enseignement étoit devenu impossible ; presque tous les docteurs de la nouvelle Église avoient péri d'une manière effroyable ; le très-petit nombre de ceux qui avoient réussi à se dérober aux croisés , avoient cherché un asile dans les régions les plus lointaines , et ne parvenoient à s'y dérober à de nouvelles persécutions , qu'en gardant le silence le plus absolu sur leurs doctrines et leurs anciennes destinées. Les simples fidèles , qui n'avoient pas péri dans les flammes ou par le glaive , ou qui ne s'étoient pas dérobés par la fuite aux recherches de l'inquisition , savoient qu'ils ne pourroient sauver leur vie

qu'en enfermant leur secret dans le plus profond de leur cœur. Il n'y avoit donc plus de sermons pour eux, plus de prières, plus de service commun, plus d'instruction; leurs enfans mêmes n'étoient pas mis au fait de leurs secrets sentimens.

Le triomphe paroissoit si complet, que les persécuteurs, dans la confiance de leur victoire, se divisèrent, s'attaquèrent réciproquement, et se perdirent. Nous allons voir leurs fautes, durant la fin du règne de Philippe-Auguste et celui de son fils, le relâchement de leur vigilance, et l'apparente résurrection de la secte qu'ils avoient écrasée. Mais cette interruption momentanée dans les persécutions, ne servit qu'à les rendre plus destructives. Après l'extinction de l'incendie, des étincelles éparses se cachotent encore sous la cendre; ceux qui avoient travaillé à l'éteindre, en détournant leur attention, permirent à ces étincelles d'allumer une nouvelle flamme qui dévora tout ce qui restoit de combustible, avant qu'ils l'éteignissent à son tour. La tolérance momentanée dans l'Albigeois y rappela les prédicateurs et les sectaires qui avoient échappé au premier massacre, et les fit tous comprendre dans le second.

Ainsi la réforme dont l'Église avoit besoin, la lumière qui devoit éclairer les âmes, rendre à la morale sa pureté, et à la raison son empire,

furent repoussées pour trois siècles tout entiers. Elles le furent même pour bien plus long-temps encore, quant aux peuples qui parlent les langues romanes. Ces peuples avoient été les premiers à sentir le besoin d'une meilleure économie dans l'Église; la lumière avoit commencé à paroître en même temps, en Italie, en France et en Espagne (1). Les Paterins, les Vaudois, les Albigeois avoient répandu leurs enseignemens dans toutes les contrées comprises dans l'enceinte de l'ancien empire d'Occident; tandis que la raison des peuples germaniques n'étoit pas encore assez avancée pour admettre les nouvelles doctrines. Mais la plupart de ces prédicateurs d'une morale plus pure ayant péri sur les bûchers de l'inquisition, l'effort que la race romane avoit fait pour son amélioration, ayant avorté, son énergie demeura pour long-temps épuisée, les chaînes qu'on lui avoit imposées se resserrèrent, à cause de l'effort même qu'elle avoit fait pour les briser; et lorsque de nouveaux réformateurs se présentèrent au seizième siècle, les doctrines qu'ils offroient au peuple avoient perdu tout l'attrait de leur nouveauté, et elles réveilloient seulement l'effroi que les anciens châtimens avoient laissé dans toutes les âmes.

(1) Sur les progrès de la réforme des Albigeois dans le royaume de Léon et la Galice, voyez *Io. Mariana de rebus Hispan.*, Lib. II, cap. 1, p. 556.

Les deux premiers chefs de la croisade, ceux qui avoient signalé leur dévotion par plus d'atrocités et plus de crimes, le comte de Montfort et l'abbé Arnaud de Citeaux s'étoient brouillés pour le partage de leurs conquêtes. Arnaud s'étoit fait donner le riche et puissant archevêché de Narbonne, auquel il prétendoit que des droits souverains étoient attachés : Simon, en s'emparant des dépouilles de Raymond VI, avoit pris le titre de duc de Narbonne, aussi bien que celui de comte de Toulouse. Dans ce conflit de juridictions, les habitans de Narbonne penchoient pour l'archevêque; ce fut une raison pour le comte de les déclarer suspects d'hérésie, et de demander que leurs murailles fussent démolies. L'archevêque s'y opposa; Simon entra dans la ville de vive force, malgré la résistance d'Arnaud, et il déploya son étendard ducal dans le palais du vicomte. De son côté, l'archevêque fulmina une excommunication contre son ancien collègue, contre ce Simon de Montfort, qui avoit fait gloire d'être en toute occasion le bourreau des excommuniés. Pendant tout le séjour de Montfort à Narbonne, Arnaud mit les églises de cette ville sous l'interdit, sentence dont Montfort ne tint aucun compte. La mort d'Innocent III, dont Arnaud avoit imploré l'appui, et la succession d'Honorius III, retardèrent la décision de cette cause; nous ne savons point

1216.

comment elle se termina. Simon de Montfort continua cependant à porter le titre de duc de Narbonne, et il fit abattre plusieurs pans des murailles de cette ville, où il vouloit être maître d'entrer en tout temps. (1).

L'autre capitale de Simon de Montfort, Toulouse, n'avoit pas moins d'aversion pour son nouveau seigneur. Simon s'y rendit, en quittant Narbonne; il y convoqua, pour le 7 mars 1216, dans le palais des comtes, ou château Narbonnais, une assemblée de tous les habitans, pour recevoir leur hommage et leur serment de fidélité. En retour il s'engagea envers eux, aussi bien que son fils, par un serment assez vague, à observer leurs franchises. Cependant il parut vouloir compter bien plus sur la force que sur l'affection pour garantir leur obéissance, et il fit aussitôt travailler avec activité, d'une part, à augmenter les fortifications du château Narbonnais, de l'autre, à ruiner celles de la ville et des faubourgs (2). Tandis qu'on exécutoit ces deux ouvrages, il partit au mois d'avril pour la cour de Philippe-Auguste, afin de recevoir du monarque l'investiture des fiefs que les croisés avoient conquis. Sur toute la route il

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXII, ch. 101 et suiv., p. 281.

(2) *Guil. de Podio Laur.*, cap. 26, p. 681. — Hist. de Languedoc, Liv. XXII, ch. 102, p. 284.

1216.
fut accueilli et honoré comme le champion de la foi ; les plus dévots se rendoient en procession au-devant de lui, et s'estimoient heureux s'ils réussissoient à toucher ses habits. Philippe, alors au Pont-de-l'Arche, lui fit l'accueil le plus favorable, l'investit du duché de Narbonne, du comté de Toulouse, et des vicomtés de Béziers et de Carcassonne, et le reconnut pour son vassal et son homme lige (1). Raymond VI cependant avoit reçu l'absolution et étoit réconcilié à l'Église; mais quoiqu'il fût cousin germain du roi de France, beau-frère de l'empereur Frédéric et du roi d'Angleterre, beau-père de Sanche, roi de Navarre, et oncle des rois de Castille et d'Aragon, il se voyoit abandonné par eux tous; ou du moins, si le roi d'Angleterre continuoit à lui témoigner quelque attachement, ce roi ne pouvoit lui donner aucune assistance.

Une partie de la Provence, que la maison de Toulouse possédoit sous le titre de marquisat, avoit été réservée, par le concile de Latran, à Raymond VI et à son fils. Les deux princes, en débarquant à Marseille, au retour de cette assemblée, commencèrent par faire reconnoître leur autorité aux Provençaux. Ils trouvèrent leurs

(1) *Petrè Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 83, p. 659. — *Hist. de Languedoc*, Lib. XXII, ch. 103, p. 285. — *Preuves, ibid.*, p. 252, seq.

1216.

anciens sujets bien plus zélés encore pour leur cause, depuis qu'ils avoient éprouvé les exactions et l'arrogance du comte de Montfort et de ses Français. Le concile de Latran avoit mis fin à la croisade contre les Albigeois ; on ne prêchoit plus d'indulgences, on n'invitoit plus les dévots à se rendre dans le midi pour massacrer des hérétiques déjà extirpés. Simon de Montfort étoit réduit à ses seules forces, ou aux mercenaires qu'il pouvoit enrôler. Marseille, Tarascon, Avignon, s'étoient déclarés pour les deux Raymond, et le plus jeune, en prenant congé d'Innocent III, avoit reçu de ce vieux pape une sorte d'acquiescement à ce qu'il tentât de recouvrer son héritage par la force. Raymond VII forma, à l'aide des Provençaux, une armée avec laquelle il commença ses opérations contre Montfort ; il débuta par la prise de Beaucaire, dont les habitans lui ouvrirent leurs portes, tandis que son père passa en Aragon pour y chercher de nouveaux secours. (1)

Raymond VII, maître de la ville de Beaucaire, ne l'étoit point du château, où une garnison française se défendoit toujours. Il en entreprit le siège, sans se laisser décourager par l'approche de Simon de Montfort, qui conduisoit des forces considérables ; il n'étoit alors âgé

(1) *Guil. de Pedio Laur.*, cap. 27, p. 682. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 1 et 2, p. 287, 288.

que de dix-neuf ans, et il défendit la ville où il étoit entré, contre cet illustre capitaine, en même temps que, sous ses yeux mêmes, il prit le château que Montfort venoit secourir. Dans ce double siège, signalé par des actions d'une grande valeur, les Provençaux firent usage du feu grégeois, dont ils avoient appris la composition à la Terre-Sainte. (1)

Raymond VI avoit de son côté levé une armée en Aragon et en Catalogne, et il s'approchoit de Toulouse, où le peuple commençoit déjà à se déclarer ouvertement en sa faveur. Mais Simon de Montfort, attaqué par les deux frontières opposées, profita de ce que ses ennemis ne pouvoient communiquer entre eux que par de longs détours et avec une grande perte de temps : il conclut une trêve avec Raymond VII, et accourut à la défense de sa capitale. Raymond VI n'avoit point assez de forces pour lui tenir tête, et il se retira vers les montagnes. Les Toulousains, effrayés d'avoir manifesté leur attachement à leur ancien seigneur, demandèrent grâce à Montfort ; tous les seigneurs de son armée appuyèrent leurs sollicitations ; ils lui conseillèrent d'exiger d'eux le cinquième ou le quart de leurs biens meubles, et de se conten-

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 63 et seq. — *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 83, p. 659. — *Guil. de Podio*, cap. 28, p. 682. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXIII, p. 291.

1216.

ter de cette punition pécuniaire, qui rempliroit son trésor et le mettroit en état d'assiéger de nouveau Beaucaire. Mais Simon ne voulut écouter d'autres conseils que ceux du féroce Fouquet, évêque de Toulouse, et ce prélat ne connoissoit d'autre plaisir que celui de voir couler le sang de ses ouailles. « Et adonc, dit le vieux « historien toulousain, a parlé l'évêque de Tou-
« louse, et ainsi lui a dit et fait entendre, qu'il
« fasse et achève ce qu'il avoit déjà arrêté contre
« les Toulousains, l'assurant que tant peu ne
« l'aïmoient si non par force, et l'exhortant
« qu'il ne leur laissât rien, si une fois il étoit
« dedans leur ville, mais qu'il leur prît et biens
« et gens tant qu'il en pourroit avoir et tenir;
« car sachez, seigneur, ajouta-t-il, que si vous
« faites ainsi, vous serez tard à vous en re-
« pentir. » (1)

Ce n'étoit pas tout que de prêcher la férocité; l'évêque Fouquet se chargea aussi de faciliter, par la perfidie, l'exécution de ses conseils. Il entra dans la ville comme messager de paix, « afin, dit-il au comte, de faire sortir tout le
« peuple au-devant de vous, pour que vous
« puissiez le prendre et le saisir; ce que vous
« ne pourriez point dans la ville. » En effet, il sollicita ses ouailles de se rendre en députations successives, hommes, femmes, enfans, devant

(1) *Historia de los fechos de Tolosa*, p. 78.

le comte de Montfort, les assurant que c'étoit le seul moyen de l'apaiser et de désarmer sa colère. Les plus considérables de la ville ne crurent point devoir refuser leur confiance à leur pasteur, qui juroit au nom du Dieu qu'il étoit chargé de leur prêcher, que son ardente charité lui dictoit seule le conseil qu'il leur donnoit pour leur bien. Cependant, à mesure que les bourgeois de Toulouse arrivoient auprès de Simon de Montfort, celui-ci les faisoit charger de liens. Déjà plus de quatre-vingts d'entre eux étoient dans les fers, lorsqu'un citoyen, auquel on avoit voulu faire le même traitement, s'échappa et appela ses concitoyens aux armes. La foule qui sortoit des portes pour aller s'humilier devant le comte, y rentra en fuyant; mais bientôt la rage succéda en elle à la terreur; elle s'arma, elle barricada toutes les rues, et elle attendit l'attaque de Montfort. Déjà les soldats de celui-ci étoient entrés dans les quartiers les moins habités. « Dirigés par l'évêque, dit notre historien; ils avoient déjà pillé et dérobé la plus grande partie de ladite ville, et violé femmes et filles en si grand nombre, que c'étoit pitié de voir tout le mal que ledit évêque avoit fait en si peu de temps à Toulouse. » Mais l'indignation redoublant les forces des bourgeois, les pillards furent chassés avec perte; trois fois le comte avec sa cheval-

1216.

rie tenta une charge sur le peuple, dans divers quartiers de la ville, et trois fois il fut repoussé en perdant beaucoup de monde. Enfin il menaça de faire périr dans les supplices les quatre-vingts prisonniers qu'il avoit déjà arrêtés; Fouquet s'associant l'abbé de Saint-Sernin, entra de nouveau dans la ville comme médiateur. Les deux prélats demandèrent que les Toulousains rendissent leurs armes et leurs forteresses, s'engageant par serment à ce qu'à cette condition le comte relâcheroit leurs prisonniers, et ne toucheroit ni à leurs biens ni à leurs personnes, mais protestant qu'il n'y avoit plus de merci à attendre pour eux s'ils persistoient dans leur rébellion. Il semble que l'évêque Fouquet et le comte Simon s'étoient déjà assez donnés à connoître, pour que leurs paroles n'inspirassent aucune confiance; cependant l'effroyable danger que couroient les otages; la situation critique de la ville, et plus que tout la répugnance constante du peuple à croire que les grands et les prêtres le trompent par des sermens, déterminèrent les Toulousains à la soumission. Les sermens mutuels furent échangés; les armes furent déposées; les forteresses furent livrées aux soldats de Montfort; et lorsque les bourgeois se furent ôtés eux-mêmes tout moyen de résister, Montfort fit charger de fers les plus considérables d'entre eux, et les envoya avec

les prisonniers qu'il avoit déjà, dans les principaux châteaux de la province, où ils périrent tous ou de misère, ou d'une mort violente; puis il ordonna au reste des citoyens de lui payer, avant le 1^{er} novembre suivant, la somme exorbitante de trente mille marcs d'argent, pour racheter leur ville de l'incendie, et leurs personnes d'un carnage universel. Il ne restoit plus aux Toulousains aucune ressource, et il fallut en passer par ces dures conditions. (1)

Simon de Montfort, qui regardoit tout ce qui restoit à ses voisins comme lui étant ravi, renouvela la guerre l'année suivante, tant avec Raymond Roger, comte de Foix, auquel il disputoit les restitutions qu'il devoit lui faire, d'après les décisions du concile de Latran, qu'avec Raymond VII, alors réduit à la Provence. Il assiégea le fils du premier, Roger Bernard, dans Montgrenier; et après six semaines il le força à capituler (2). Il vint ensuite combattre le second sur le Rhône, et il fit pendre tous les habitans du château de Bernis dont il s'étoit rendu maître. Cependant les bourgeois

(1) *Historia de los faiets de Tolosa*, p. 78 à 84. — *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 83, p. 661. — *Guil. de Podio Laurentii*, cap. 29, p. 683. — *Histoire gén. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 9, p. 292 à 294.

(2) *Hist. Albigens. Petri Val. Cern.*, cap. 84, p. 661. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 13, p. 296.

1217.

de Beaucaire et ceux de Saint-Gilles repoussèrent toutes ses attaques, quoique ces deux places fissent partie des concessions que lui avoit faites le concile de Latran, et que Philippe-Auguste avoit confirmées. Il étoit plus heureux dans le Valentinois, où il porta ensuite la guerre; il y avoit obtenu divers avantages, lorsqu'il y apprit que les habitans de Toulouse, indignés de la cruauté et de la perfidie avec lesquelles il les avoit traités l'année précédente, avoient secrètement rappelé d'Aragon, leur comte Raymond VI, et que celui-ci étoit rentré le 13 septembre dans sa capitale. (1)

Le retour du comte Raymond VI dans Toulouse donna lieu à une touchante manifestation des sentimens nationaux que nourrissoient les habitans du midi de la France. Il n'y avoit, il est vrai, dans ce descendant d'une antique race, long-temps signalée à la Terre-Sainte au service de la croix, rien qu'on pût proprement regarder comme grand ou comme héroïque. Il n'avoit montré ni talens distingués, ni beaucoup de force de caractère; on l'avoit vu de bonne heure consentir à ce qu'il désapprouvoit, et inscrire son nom parmi ceux de ces croisés

(1) *Hist. Albig.*, cap. 84, 85, p. 662. — *Guil. de Podio Laurentii*, cap. 30, p. 683. — *Historia de los feictos de Tolosa*, p. 84 et suiv. — *Histoire de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 18, p. 299.

qui venoient dévaster son pays, et qui nourrissoient déjà secrètement le projet de conquérir son héritage. Sa soumission à toutes les censures ecclésiastiques, à tous les outrages, à toutes les injustices que les légats, les conciles provinciaux, le pape et le concile de Latran avoient accumulés sur sa tête, indiquoit assez ou sa foiblesse, ou ses craintes superstitieuses, et sa retraite même du château Narbonnais, puis de Toulouse, étoit peut-être entachée de timidité. Cependant le peuple de tout l'Albigeois n'oublioit point que Raymond n'avoit encouru la haine de ses oppresseurs, que par son indulgence; qu'il avoit eu horreur du sang et des supplices, et que, malgré ses promesses, malgré même la persuasion qu'on avoit réussi à lui inspirer, que son devoir religieux autant que son intérêt demandoient des persécutions, il avoit toujours ralenti le zèle des bourreaux. Son administration avoit été douce : la liberté publique dans les villes, le commerce, les manufactures, les sciences, la poésie, avoient fait des progrès rapides par son aide et avec son encouragement. Si la force manquoit à son caractère civil, il avoit du moins fait preuve qu'il possédoit et le courage du guerrier et les talens du général. Son jeune fils, Raymond VII, déjà illustré par des hauts faits, avant sa vingtième année, sembloit, avec une constance plus éprou-

1217. vée et un caractère plus fier , promettre un règne plus heureux.

Mais les deux Raymond devenoient surtout chers au peuple par leur contraste avec Simon de Montfort et les croisés. Ce n'étoit point le zèle des hérétiques albigeois qui se réveilloit pour la maison de Toulouse; leur Église étoit noyée dans le sang, leur race avoit disparu, leurs opinions n'avoient plus d'influence sur la société; mais tout le reste des habitans de la province avoient été martyrisés en leur nom. On comptoit par centaines les villages dont tous les habitans avoient été massacrés dans une aveugle fureur, avant que les croisés se donnassent la peine d'examiner s'il y avoit parmi eux un seul hérétique. L'on ne sait quelle foi donner au dénombrement des armées de la croix, et si l'on peut croire que cinq cent mille hommes aient été successivement, dans une même année, versés sur le Languedoc. Mais du moins est-il certain que des armées fort supérieures en nombre, fort inférieures en discipline, à toutes celles qu'on employoit dans les autres guerres, étoient arrivées presque sans interruption, pendant sept ou huit ans, sur cette terre désolée; qu'elles y entroient sans solde et sans magasins, qu'elles pourvoyoit à tous leurs besoins avec leur épée, qu'elles se regardoient comme en droit de vivre aux dépens du pays, et que

toutes les récoltes des paysans, toutes les provisions et les marchandises des bourgeois étoient, en toute occasion, saisies d'une main avide, et partagées à discrétion entre les croisés. Aucun calcul ne pourroit évaluer avec quelque précision la dissipation des richesses, la destruction des vies humaines, qui furent les conséquences de la croisade contre les Albigeois. Il y avoit à peine un paysan qui ne comptât dans sa famille quelque malheureux dont la vie eût été tranchée par le fer des soldats de Montfort; il n'y en avoit pas un qui n'eût vu ses propriétés saccagées par eux à plusieurs reprises. Plus des trois quarts des chevaliers et des propriétaires de terre avoient été dépouillés de leurs châteaux et de leurs fiefs, pour en gratifier des croisés français et des créatures de Simon de Montfort. Ainsi dépouillés, on les nommoit *Faidits*, et on leur avoit accordé par grâce, pourvu qu'ils ne fussent ni hérétiques, ni excommuniés, ni suspects d'avoir donné asile aux hérétiques et aux excommuniés, de pouvoir demeurer dans le pays, pourvu qu'ils n'y entrassent jamais dans une place murée, et qu'ils ne montassent jamais sur un cheval de guerre. Tous les genres d'injustices, tous les genres d'affronts, tous les genres de persécutions avoient été réunis sur la tête des malheureux Languedociens, que, depuis la croisade, on commençoit

1217.

à comprendre sous le nom commun d'Albigeois. Simon de Monfort étoit pour eux le représentant du mauvais esprit, le prototype de toutes les persécutions qu'ils avoient éprouvées : Raymond VI étoit au contraire le représentant de ces temps heureux, où ils jouissoient en paix de leurs biens, et où ils voyoient le savoir, l'industrie, et la liberté du pays s'accroître journellement.

La terreur que Simon de Montfort avoit inspirée étoit cependant trop profonde pour que Raymond pût être reçu à Toulouse sans hésitation. Il s'approchoit de cette ville, à la tête d'une armée qu'il avoit levée en Espagne, et que les comtes de Foix et de Comminges étoient venus grossir; arrivé à la Salvetat, à quatre lieues de distance de sa capitale, il avoit mis en fuite un corps de troupe qui, sous les drapeaux de Simon, venoit de piller le château de Mazères. Il continua sa marche, et il trouva les portes de Toulouse ouvertes, le 13 septembre; mais, quoiqu'il y fût désiré également par presque tous les habitans, les plus timides avoient été s'enfermer au château Narbonnais, et dans divers couvens, avec la femme et les brus de Simon de Montfort, pour n'être pas accusés d'avoir favorisé leur ancien maître. Une nouvelle victoire de Raymond VI, remportée au plan de Montolieu, sur Gui de Montfort, frère de Simon, donna de

la hardiesse aux plus timides, et réunit tous les bourgeois de Toulouse autour de leur comte. Bientôt on vit entrer dans cette ville, au bruit des trompettes, et enseignes déployées, tous les plus vaillans chevaliers du Quercy, de l'Albigois, du Carcassès, qui professoient un ancien attachement à la maison de Saint-Gilles. On y remarquoit Gaspard de la Barthe, Roger de Comminges, Bertrand-Jourdain de Lille, Geraud de Gourdon sire de Caraman, Bertrand de Montaigu et son frère Gaillard, Bertrand et Guitard de Marmande, Étienne de la Valette et Aymar son frère, Gerard de la Mothe, Bertrand de Pestillac, et Geraud d'Amanieu. Chacun étoit suivi de tous les sergens d'armes à cheval, qu'il avoit pu rassembler, et l'entrée de cette brillante cavalerie dans la ville fut accueillie avec des transports d'allégresse. Elle inspira de la résolution à ceux qui s'étoient cachés jusqu'alors. (1)

Simon de Montfort, instruit de cette révolution, se hâta de conclure une trêve avec le jeune comte Raymond, de repasser le Rhône, et de revenir à marches forcées vers Toulouse; mais une partie de son armée étoit composée des levées qu'il avoit faites dans le pays même, et

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 88. — *Petri Val. Cern. Hist. Albig.*, cap. 85, p. 663. — *Guil. de Podio*, c. 30, p. 685. — *Histoire gén. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 19, p. 299.

1217. aucun Languedocien ne le servoit que par crainte; à mesure qu'il avançoit, et que les nouvelles de Toulouse se répandoient parmi ses soldats, il se voyoit abandonner par tous ceux dont le cœur étoit demeuré fidèle à leur ancien seigneur et à leur pays. Près de Basiége, il rencontra le comte Gui, son frère, qui étoit venu au-devant de lui. Les deux Montfort convinrent ensemble de brusquer une attaque sur Toulouse, avant que les remparts de cette ville fussent relevés, et tandis que les bourgeois hésitoient encore entre l'amour et la crainte. Ils s'avancèrent en effet jusqu'au bord du fossé, avec des échelles : dans ce moment, une décharge de traits d'arbalète les mit en désordre, et Gui de Montfort, avec Gui son neveu, comte de Bigorre, tombèrent tous deux dangereusement blessés. Simon dut alors renoncer à se rendre maître de la ville par surprise, et il se résolut, vers la fin de septembre, à entreprendre un siège régulier. En conséquence, il partagea ses troupes avec son fils Amaury, pour attaquer en même temps Toulouse de l'un et de l'autre côté de la rivière. Cependant il se laissa surprendre par le comte de Foix, il fut poursuivi jusqu'à Muret, il manqua s'y noyer, au passage de la Garonne, dans le lieu même qui avoit été signalé quatre ans auparavant par sa plus glorieuse victoire, et il fut obligé de ra-

mener son corps d'armée devant le château Narbonnais, où il rejoignit son fils. (1) 1217.

Toutes les autres villes de l'Albigeois sembloient prêtes à suivre l'exemple de Toulouse. La rébellion fut cependant étouffée à Montauban, par le sénéchal d'Agénois et l'évêque de Lectoure, qui commandoient pour Montfort; la ville fut pillée et brûlée; mais cet acte de sévérité ne servit qu'à redoubler la haine des Languedociens pour les Français. L'évêque Fouquet de Toulouse fut dépêché en France avec Jacques de Vitry, l'historien des derniers combats de la Terre-Sainte, pour y prêcher une nouvelle croisade, tandis que la comtesse de Montfort se rendit auprès de Philippe-Auguste et sollicita ses secours. Simon recourut aussi au pape Honorius III, qui écrivit en effet au roi d'Aragon pour le détourner de l'alliance du comte de Toulouse (2). Mais il falloit du temps avant que ces moyens divers formassent au héros des croisés une nouvelle armée; le siège traînoit en longueur; il se prolongea tout l'hiver et dura près de neuf mois. Le cardinal légat, qui partageoit avec Simon la conduite de l'armée, ne cessoit de reprocher à celui-ci sa 1218.

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 92.

(2) *Honorii III. Epist.* 823, 826, 827; *apud Raynaldi Ann. eccles.*, 1217, §. 58, p. 269.

1218. lenteur, et d'attribuer son manque de succès à un manque de zèle ou de courage. Cependant les assiégés l'emportoient en nombre et en audace sur les assiégeans : chaque jour ils s'élançoient de leurs remparts sur leurs ennemis, auxquels ils tuoient beaucoup de monde. Le 25 juin 1218, les Toulousains, dans une sortie, poussèrent jusqu'à une machine de guerre (un chat), que le comte Simon venoit de faire construire. Ce comte étoit à l'église lorsqu'il fut averti que les assiégés, maîtres de sa machine, alloient y mettre le feu. Il voulut cependant achever d'entendre la messe avant de combattre; mais, au moment de l'élévation de l'hostie, il s'écria, comme Siméon, *Laisse aller désormais ton serviteur en paix, car mes yeux ont vu le salut!* Il demanda ses armes, sortit à la tête de ses vieux guerriers, et repoussa encore une fois les Toulousains. Il étoit avec son bataillon devant la tour de bois qu'il venoit de reconquérir, lorsqu'une énorme pierre, lancée par un mangonneau de la muraille de Toulouse, l'atteignit à la tête et l'étendit sans vie. Au moment où sa mort fut connue des Toulousains, un cri de joie retentit dans toute la ville, tous coururent aux armes et s'élançèrent sur les assiégeans avec un redoublement de fureur; ils les repoussèrent au-delà de leurs tentes et de leurs équipages; ils

s'emparèrent d'une partie de ces effets; ils détruisirent le reste (1). Amaury de Montfort rassembla cependant les soldats épars de l'armée de son père; il reçut de ses chevaliers l'hommage et le serment de fidélité, comme successeur de Simon dans le comté de Toulouse, et il s'obstina pendant un mois entier à continuer le siège de cette ville, à laquelle il s'efforça de mettre le feu; mais son armée découragée, diminuoit chaque jour, tandis que les forces et l'ardeur des assiégés s'augmentoient. Il dut enfin, le 25 juillet, se résoudre à lever le siège et à se retirer à Carcassonne, où il fit ensevelir le corps de son père. (2)

La mort de Simon de Montfort signale une de ces époques qui ne sont pas très-rares dans l'histoire, où tous les historiens manquent à la fois, en sorte que, quoique les événemens ne se soient point arrêtés, il est fort difficile d'en exposer la suite. La curiosité, il est vrai, doit alors diminuer aussi; car lorsque tous les écrivains, comme d'un commun accord, posent la plume, c'est parce que la fatigue ou l'épuisement

(1) *Petri Val. Cern. Hist. Albigens.*, cap. 86, et ultimum, p. 664. — *Guil. de Podio*, cap. 30, p. 684. — *Historia de los Jaicts de Tolosa*, p. 93. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 28, p. 303.

(2) *Hist. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 29, p. 105. — *Chronol. Roberti Altissiodor.*, p. 285.

1218.

ont amené les nations, sinon à une stagnation absolue, du moins à un état de langueur durant lequel rien ne réveille fortement les esprits. Cette langueur existoit en effet à la fin du règne de Philippe-Auguste. Le monarque lui-même ne recherchoit plus que le repos, sa santé s'étoit affoiblie, son âme s'abandonnoit toujours plus aux craintes superstitieuses, dont il avoit d'abord paru exempt; et, au lieu d'imprimer un mouvement plus vif à la politique, il évitoit tout ce qui pouvoit causer quelque changement autour de lui. En se déclarant étranger à l'expédition de son fils en Angleterre, il avoit maintenu la trêve signée entre les deux royaumes; et les Anglais, bien assez occupés chez eux, avoient été charmés de ne point être appelés à défendre les provinces qu'ils possédoient toujours en France. Le comte de Pembroke, régent de Henri III, avoit eu grand soin de faire observer cette trêve, et lorsqu'il mourut, en 1219, l'évêque de Winchester, qui lui succéda, en demanda le renouvellement à Philippe-Auguste, et l'obtint, au mois de mars 1220, aux mêmes conditions (1). L'histoire d'Angleterre, ou ses rapports avec celle de France, ne présentent donc à cette époque aucun événement; aussi Matthieu Paris, pendant cette période, borne-t-il

(1) *Rymer Acta publica*, T. I, p. 257, 258, 250.

son récit à l'histoire de la cinquième croisade (1). Les guerres civiles de l'empire languissoient faute d'alimens, soit en Allemagne, soit en Italie. Othon IV, qui s'étoit retiré dans ses états de Brunswick, et qui s'y abandonnoit aux pratiques d'une basse superstition, y mourut dans sa forteresse de Hartsburg, le 19 mai 1218; et Frédéric II, après avoir parcouru l'Allemagne pour y éteindre les restes de la faction qui lui étoit contraire, se rendit enfin, en 1220, en Italie, pour y recevoir la couronne impériale (2). De tous les côtés les événemens sembloient avoir perdu leur premier intérêt; une croisade avoit été conduite à la Terre-Sainte, mais elle n'avoit point le brillant des précédentes expéditions. La guerre de l'Albigeois se continuoît aussi, mais elle n'étoit plus dirigée par des hommes d'un caractère si prononcé, et ses événemens sembloient réduits à une plus petite échelle.

Le règne de Philippe-Auguste avoit été, pour la France, plus fertile en historiens, que celui d'aucun de ses prédécesseurs. Mais Rigord, le premier de ces historiens, ne poursuit pas son récit au-delà de l'année 1209. Guillaume l'Armorique, chapelain du même roi, et le meilleur

(1) *Matth. Paris.*, p. 252-260. — Raoul Coggeshale est tout aussi concis, p. 113, 114.

(2) *Raynaldi Annal. eccl.*, 1218, §. 37, p. 283. — *Richardus de S. Germano Chron.*, T. VII. *Rer. ital.*, p. 991.

1218.

leur peut-être des écrivains du siècle, finit sa chronique en 1219. Cependant il survécut à Philippe, et dans le poème qu'il écrivit aussi en l'honneur du même roi, il raconta sa mort et ses obsèques. L'histoire des Albigeois, de Pierre de Vaux Cernay, finit en 1218, à la mort de Simon de Montfort, l'anonyme de Toulouse en 1219, et l'histoire orientale de Jacques de Vitry finit en 1220, peu après la prise de Damiette; en sorte que, de toutes parts, le rideau sembloit s'abaisser sur le grand drame politique qui avoit attiré les yeux de l'Europe.

1217—1221.

Cette cinquième croisade, ordonnée par le concile de Latran, forma, pendant quelques années (1217—1221), le grand intérêt de la chrétienté; d'une part, elle attira toute la foule des chevaliers et des soldats qui s'étoient accoutumés à vivre de leur solde ou de pillage, à rechercher les émotions fortes des combats, et à considérer comme une souffrance la sécurité et le repos; de l'autre, elle procura quelque répit au comte de Toulouse; la dévotion belliqueuse des Français avoit repris sa première direction vers l'Orient, et les efforts de l'évêque Fouquet pour exciter de nouveaux fanatiques au massacre des Albigeois, demeurèrent presque sans succès.

Trois rois, ceux de Jérusalem, de Hongrie et de Chypre, avoient débarqué en 1217 à Saint-

Jean-d'Acre, avec les ducs d'Autriche et de Bavière, et les pèlerins qu'ils avoient pu rassembler pour cette expédition; mais le roi de Chypre n'avoit pas tardé à mourir à la Terre-Sainte, et le roi de Hongrie à retourner dans ses états (1). Dans cette première année de la cinquième croisade, il n'y avoit encore à Saint-Jean-d'Acre qu'un petit nombre de croisés français, dont le plus illustre étoit Gaultier d'Avesnes, fils ou petit-fils de celui qui y avoit accompagné Louis-le-Jeune. Mais au printemps de 1218, justement comme le roi de Jérusalem et le duc d'Autriche avoient résolu de transporter la guerre en Égypte, on vit arriver successivement à l'armée Hervey, comte de Nevers; Gaultier de Minose, chambellan de France; Pierre, frère du dernier évêque de Paris; l'archevêque de Reims, l'évêque de Limoges; plus tard, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque d'Angers, les comtes de la Marche et de Bar, et un nombre infini de personnages moins illustres, qui vinrent périr les uns après les autres autour des rives du Nil (2). D'après la concession du pape Honorius III, Philippe-Auguste avoit levé un vingtième sur le clergé de France, pour fournir à cette croi-

1217.

1218.

(1) *Jacobi de Vitriaco Hist. orientalis*, Lib. III, p. 1129, 1130. *In gesta Dei per Francos*.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 253. — *Guil. Armoricus*, p. 112. — *Jacobi de Vitriaco*, Lib. III, p. 1134.

1218.

sade ; mais ce pape avoit affecté le produit des diocèses du Nord de la France à la guerre de la Terre-Sainte, et celui des diocèses du Midi à la guerre contre les Albigeois. (1)

Les possessions des chrétiens à la Terre-Sainte étoient alors réduites aux seules villes de Saint-Jean-d'Acre et de Tyr. Jean, comte de Brienne, qui avoit épousé la fille et l'unique héritière de Conrad, marquis de Montferrat, y portoit, depuis l'année 1209, le titre de roi de Jérusalem. C'étoit donc toujours un Français qui commandoit à la Terre-Sainte : c'étoit aussi un Français, Jacques de Vitry, depuis évêque d'Acre, qui avoit prêché la cinquième croisade (2), et ce fut lui qui en écrivit les événements. Cependant ces résultats semblent devenir toujours plus étrangers à la France, et la détermination prise dès le concile de Latran, de transporter la guerre en Égypte, diminua de son côté l'intérêt qu'excitoient des lieux illustrés et par l'histoire sacrée, et par celle des premiers croisés.

C'étoit par la conquête de l'Égypte que les croisés s'étoient flattés d'assurer la possession de la Palestine. Ils attaquoient ainsi dans son fort

(1) *Duchesne Epist. Summor. pontif.*, T. V, p. 854, 855.
— *Raynaldi Ann. eccles.*, 1218, §. 54, 55, p. 86.

(2) *Bernardi Thesaurarii de acquisitione Terræ-Sanctæ*, cap. 185, p. 820.

Seiffeddin Aboubècre, sultan de Damas et d'Égypte, pour détruire les vivres, les trésors, les armées qui avoient subjugué la Judée. Ils vinrent débarquer au-dessous de Damiette, et leurs premiers efforts se dirigèrent contre la tour du Phare placée au milieu du Nil, dont ils ne se rendirent maîtres qu'après des combats obstinés. Dès qu'ils s'y furent établis, ils commencèrent le siège de Damiette. Depuis le 29 mai 1218, jusqu'au 5 novembre 1219, les Latins combattirent sans relâche sur cette plage pestilentielle : leur perte fut immense, soit par le glaive, soit par la maladie ; mais de nouveaux croisés arrivoient sans cesse de toutes les parties de la chrétienté, pour remplacer ceux que le fer ennemi ou la peste avoient moissonnés. Scharferdin, que les Francs nommoient Coradin, et Malék-el-Kamel, qu'ils nommoient Méléidin, fils et successeurs de Seiffeddin, attaquèrent à plusieurs reprises les assiégeans. Dans un de ces combats, le 29 août 1219, les deux sultans firent prisonniers l'évêque de Beauvais et son frère André de Nanteuil ; Raoul, vicomte de Beaumont ; les seigneurs d'Arches et d'Époisses ; Gaultier, chambellan de France, avec son fils, et Eudes de Chastillon (1). Cependant les Musulmans avoient eu jusqu'alors si peu de succès

(1) *Bernardi Thesaurarii*, c. 198, p. 835. — *Matth. Paris.*, p. 257, seq. — *Jacobi de Vitriaco*, Lib. III, p. 1139.

1218—1219. qu'ils offrirent de rendre Jérusalem aux chrétiens, pourvu que ceux-ci évacuassent l'Égypte. L'orgueil du légat Pélage, cardinal d'Albano, qui avoit pris la conduite de l'armée, lui fit rejeter ces propositions; il crut avoir beaucoup gagné lorsque, le 5 novembre, son armée entra dans Damiette, sur les murs de laquelle on ne voyoit plus de défenseurs. Les prêtres qui accompagnoient les soldats de la croix, écrivirent avec triomphe dans toute la chréienté, que quatre-vingt mille Musulmans avoient péri dans cette ville, qu'il n'y restoit plus que trois mille habitans lorsqu'ils en avoient pris possession, et qu'à la réserve de trois cents de ceux-ci, qu'ils avoient réservé pour les échanger contre des prisonniers chrétiens, ces captifs eux-mêmes avoient également cessé de vivre. (1)

1220—1221. Cependant si la prise de Damiette livra d'innombrables trésors à la cupidité des chrétiens, les cadavres sans sépulture, dont toutes les maisons étoient remplies, communiquèrent bientôt à leurs soldats une peste effroyable. On vit cette armée si brillante se fondre rapidement par la mortalité et par la désertion. Jean de Bienne, indigné de l'insolence du légat, qui osa frapper enfin ce roi de l'excommunication, quitta

(1) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 200, p. 837. — *Matth Par.*, p. 259. — *Jacobi de Vitriaco*, Lib. III, p. 1141. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1219, §. 15, p. 292.

l'Égypte, pour retourner à Saint-Jean-d'Acre : 1220—1221. en même temps un nombre infini de croisés repartirent pour l'Europe. Le légat Pélagé prit ce moment pour conduire follement les autres au siège du Caire; et il força le roi de Jérusalem à venir l'y rejoindre. Bientôt les communications de l'armée chrétienne avec Damiette furent coupées, toutes les digues du Nil furent abattues au moment de l'inondation, et les chrétiens, sans vivres, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, ne durent qu'à la générosité de Malek-el-Kamel, une capitulation par laquelle ils lui rendirent Damiette le 30 août 1221, et abandonnèrent l'Égypte. (1)

La croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte 1218—1219. avoit procuré quelque répit au comte de Toulouse; elle lui avoit donné les moyens de s'affermir dans la domination des provinces où il venoit de rentrer. Le jeune Raymond VII, qui étoit venu rejoindre son père, fut reçu dans l'Agénois avec les témoignages de la joie la plus vive. Il parcourut ensuite, au milieu des acclamations du peuple, la plus grande partie du Quercy et du Rouergue. Au mois de novembre 1218 il visita également la ville de Nîmes. En

(1) *Bernardi Thesaurarii*, cap. 206, p. 843. — *Matth. Par.*, p. 264. — *Raynaldi Ann. ecclesiastici*, 1220, §. 55, p. 309. — 1221, §. 10, p. 311.

1218—1219. même temps le comte Amaury de Montfort s'efforçoit de retenir les conquêtes qu'avoit faites son père ; il se faisoit entr'autres reconnoître à Albi, ville qui avoit donné son nom à ces guerres religieuses, et qui cependant n'y joua jamais un grand rôle (1). La cour de Rome ne voyoit pas sans regret détruire l'ouvrage qu'Innocent III avoit accompli à un prix si élevé. Honorius III prit hautement sous sa protection le comte Amaury, et ce fut pour l'affermir dans ses conquêtes, qu'il détourna en sa faveur la moitié du vingtième imposé au nom de la croisade sur le clergé de France. (2)

1219.

Le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, ne le cédoit en fanatisme, et en haine pour les hérétiques, à aucun des moines sujets de son père : il se chargea avec joie de l'expédition nouvelle dans l'Albigeois, à laquelle le vingtième avoit été destiné. Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, le comte de Saint-Paul, trente autres comtes français, plus de vingt évêques et de six cents chevaliers, prirent la croix pour le suivre, et ils conduisirent avec eux dix mille archers. Avec ces forces Louis vint joindre le comte Amaury de Montfort devant le château de

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 35, p. 307.

(2) *Epistolæ Honorii III*; in *Duchesne Scr.*, T. V, p. 854, 855. — *Raynaldi Annal.*, 1218, §. 54, 55, p. 286.

Marmande qu'il assiégeoit, et que défendoit le comte Centulle d'Astarrac. (1) 1219.

Le vieux Raymond VI s'en étoit remis de tous les soins de la guerre et du gouvernement sur son fils Raymond VII. Usé par la douleur et affoibli par la superstition, il craignoit, en résistant à l'Église, de se voir frappé d'anathèmes plus terribles encore que ceux sous lesquels il avoit si long-temps gémi. Les deux comtes de Toulouse avoient cependant fait de vains efforts auprès de Philippe-Auguste et de son fils, pour obtenir qu'ils abandonnassent le parti de Montfort, et qu'ils les reconnussent eux-mêmes pour leurs feudataires, de même qu'ils étoient leurs parens et leurs vassaux fidèles. Peut-être, afin de laisser la porte ouverte aux négociations, Raymond VII ne voulut-il pas marcher immédiatement au secours du château de Marmande. Il préféra tirer d'embarras le comte de Foix, Raymond-Roger, alors assiégé dans Basiège, par deux lieutenans d'Amaury. Raymond VII ayant joint le comte de Foix, attaqua ses ennemis de concert avec lui, et l'on attribua à sa valeur personnelle la victoire signalée qu'il remporta sur

(1) *Guil. de Podio*, cap. 32, p. 685. — *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 98, seq. — *Guil. Armoricus*, p. 115. — *Philipidos*, Lib. XII, p. 276. — *Chronicon Turonense*, apud Martene *collectio amplissima*, T. V, p. 106. — *Chronic. Guil. de Nangis*, p. 507.

1219. eux. Dans cette victoire de Basiège les principaux officiers d'Amaury demeurèrent ses prisonniers. (1)

Mais tandis que Raymond vainquoit les croisés à Basiège, Louis et Amaury pressoient le siège de Marmande. Ils livrèrent un assaut à cette place dans lequel ils réussirent à s'emparer des ouvrages extérieurs : les assiégés offrirent alors de se rendre vies et bagues sauvées. « Je vous recevrai à merci, dit Louis, et je vous laisserai aller, sans emporter chose aucune, sinon vos corps, tant seulement. » Les assiégés acceptèrent ces conditions, et se présentèrent incontinent à la tente du fils du roi, pour le saluer et se rendre à lui. Mais quand l'évêque de Saintes vit entrer dans la tente de Louis le comte d'Astarrac et ses chevaliers, il dit au premier : « Seigneur, je suis d'avis que tout incontinent vous fassiez mourir et brûler toutes ces gens, comme hérétiques et foi-mentis et qu'aucun n'en soit pris à vie sauve, puis vous en ferez ni plus ni moins à ceux de la ville. » Toutefois le comte de Saint-Paul et le duc de Bretagne se récrièrent sur ce que l'homme de Dieu, dans son saint zèle, vouloit faire violer sa foi par le fils du roi de France. L'archevêque d'Auch ajouta que ces prisonniers et les ha-

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 96. — Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 41, p. 310.

bitans de Marmande n'étoient nullement hérétiques; que le comte Raymond ne l'étoit pas davantage, et que l'Église le traitoit biendurement en ne le recevant pas à miséricorde, lorsqu'il se soumettoit à elle. Il rappela, de plus, qu'un grand nombre de hauts barons et de chevaliers étoient prisonniers à Toulouse, et qu'en violant une capitulation jurée, on les exposoit à de terribles représailles. « Seigneurs, dit alors le prince « Louis, je ne veux point faire tort à l'Église, « mais je ne dois pas non plus faire tort au jeune « comte ou à sa gent. » Il laissa donc le capitaine Centulle d'Astarrac, qui avoit commandé à Marmande, partir avec ses gendarmes, pour se retirer où il voudroit. Mais pendant ce temps Amaury de Montfort étoit entré dans Marmande, et il avoit donné l'ordre d'exécuter l'œuvre que l'évêque de Saintes avoit recommandée avec tant de ferveur, pour attirer la bénédiction de Dieu sur leurs armes. Tous les habitans furent massacrés, hommes, femmes et enfans, au nombre de cinq mille. Louis, après avoir témoigné quelque mécontentement à Amaury, de ce qu'il violoit ainsi la promesse royale, s'avança avec lui vers Toulouse, pour assiéger cette capitale. (1)

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 99. — *Guil. Armoricus*, p. 115. — *Præclara Francorum facinora*, p. 775. — *Histoire génér. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 42, p. 311.

1219.

La nouvelle du massacre de Marmande, au lieu de faire perdre courage aux Toulousains, les convainquit qu'il n'y avoit pour eux de salut que dans une défense à tout ou trance. Bertrand, cardinal-prêtre de saint Jean et Paul, qu'Honorius III avoit nommé, dès l'an 1217, son légat dans l'Albigeois, avoit juré, « que dans ledit « Toulouse ne demeureroit homme ne femme, « ne enfant, ne fille, que tous ne fussent mis à « mort, sans aucun épargner, tant soit vieux « que jeune; et qu'en toute la ville ne demeu- « roit pierre sur pierre, que toute ne fût dé- « molie et dérochée. » Ce serment avoit été rapporté au comte Raymond, qui, dès l'approche des croisés, envoya sommer tous ses amis et ses alliés d'accourir à sa défense. En effet mille cavaliers bien armés et bien montés entrèrent dans Toulouse pour partager sa fortune. Chaque porte et chaque *barbacane*, ou contre-fort, fut confié spécialement à trois ou quatre des chevaliers plus illustres, avec leurs servans d'armes. Il avoit été pourvu ainsi à la défense des dix-sept portes, et chaque chef avoit fait serment « de bien et duement défendre son « poste, envers et contre tous, tant pour mourir « que pour vivre. » Les capitouls ou magistrats de Toulouse étoient venus de leur côté devant le jeune comte et ses chevaliers, et ils lui avoient déclaré, « que désormais ils abandonnoient tout

« ce qu'ils avoient, tant leurs corps que leurs
« biens, à ceux qui étoient demeurés avec eux 1219.
« pour défendre leur ville; qu'ils les prioient de
« ne les épargner en rien, dont ils eussent mé-
« tier, tant les étrangers que les privés et amis,
« et qu'ils complussent que leurs gages leur se-
« roient payés à leur volonté. » (1)

Ces généreux préparatifs de défense furent couronnés par un plein succès. Louis étoit arrivé devant Toulouse le 16 juin, avec Amaury de Montfort et le cardinal Bertrand : il avoit aussitôt tracé la circonvallation, et commencé l'attaque avec vivacité; mais il avoit trouvé partout une résistance supérieure à ses moyens. Il perdoit beaucoup de monde par le fer des ennemis et par la maladie; bientôt la division se mit dans son camp; les plus dévots crioient à la trahison, dès qu'ils entendoient quelques croisés parler de modération. Cependant les troupes de Louis n'étoient engagées qu'au service féodal de quarante jours : ce terme étoit déjà dépassé, et il sentit enfin l'impossibilité de les retenir davantage; il prit donc, le 1^{er} août, le parti d'abandonner ou de brûler ses machines

(1) *Historia de los feyts de Tolosa*, p. 100, 101. — *Guil. de Podio*, cap. 32, p. 685. — *Præclara Francor. facinora*, p. 773. — *Histoire gén. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 43, p. 312, et Note 19, p. 568.

1219. de guerre, de lever le siège et de se retirer avec précipitation. (1)

1220. Le joug de la maison de Montfort et de ses lieutenans étoit devenu d'autant plus insupportable aux peuples du Midi, que le zèle religieux des croisés ne les préservoit d'aucun crime. Les deux frères Folcaud et Jean de Brigier, les plus renommés parmi les capitaines d'Amaury, ne s'étoient pas moins signalés par l'infamie de leurs mœurs, que par leur dévotion. On voyoit dans leur sérail des femmes mariées, enlevées aux hommes les plus respectés de la province : ils avoient fixé à cent sols d'or la rançon de chacun de leurs prisonniers, et ils laissoient périr de faim, dans le fond d'une tour, tous ceux qui ne pouvoient pas payer une somme aussi exorbitante. Raymond VII eut, en 1220, le bonheur de faire prisonniers ces deux monstres, et il leur fit couper la tête en punition de tant de crimes. (2)

Vers le même temps, les villes de Montauban et de Castelnaudari chassèrent les garnisons des Montfort, et relevèrent les drapeaux de Raymond VII. De son côté, Béziers, avec toute sa vicomté, retourna sous l'obéissance du

(1) *Historia de los faicts de Tolosa*, p. 301. — *Chronie. Guil. de Nangis*, p. 507.

(2) *Guil. de Podio Laur.*, cap. 33, p. 685.

jeune Trencavel, fils de l'ancien seigneur de cette ville, et sous celle du comte de Foix, son tuteur. Pour arrêter le progrès de la rébellion, Amaury vint, au commencement de juillet 1220, avec Guy son frère, comte de Bigorre, mettre le siège devant Castelnaudari. Guy de Bigorre y fut tué le 27 juillet, et son corps fut honorablement renvoyé au comte de Montfort, par Raymond VII, qui s'étoit enfermé dans la place. Amaury s'obstina pendant huit mois au siège de Castelnaudari, et il acheva ainsi de s'épuiser d'hommes et d'argent. Il fut enfin obligé de le lever au commencement de mars 1221, et de se retirer à Carcassonne : cette place, presque seule, lui étoit demeurée de toutes les conquêtes de son père. (1)

Au milieu de l'été, Amaury se remit en campagne, et il étoit avec son armée à Clermont sur la Garonne, lorsqu'il fut averti que les habitans d'Agen étoient entrés en traité avec la maison de Toulouse. Il manda leurs consuls le 1^{er} août auprès de lui ; il leur accorda une amnistie complète pour toutes les fautes qu'ils auroient pu commettre ; il leur octroya les plus beaux privilèges pour l'avenir, mais il ne put leur inspirer ainsi aucune confiance ; les peuples

(1) *Guil. de Podio*, cap. 51, p. 684. — *Præclara Francor. facinora*, p. 772. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 47, p. 514, et Note 21, p. 569.

1221.

avoient appris à connoître de quoi ce comte étoit capable quand il étoit le plus fort, et ils ne regardoient sa modération que comme une preuve de son impuissance. Avant la fin du mois d'août 1221, Agen avoit ouvert ses portes au jeune Raymond. (1)

Le cardinal Bertrand se sentoit humilié de ce que, pendant sa légation dans l'Albigeois, ces provinces où l'Église avoit répandu tant de sang, retournoient toutes à leurs anciens maîtres. Les fidèles sembloient s'être dégoûtés des croisades; les évêques ne réussissoient plus à exciter le fanatisme; le légat essaya de fonder une milice plus complètement vouée à la destruction des hérétiques et des tièdes. Avec l'autorité du pape Honorius III, il institua l'*Ordre de la Sainte-Foi de Jésus-Christ*, pour combattre et anéantir tous ceux qui ne professent pas une foi ardente pour l'Église, une obéissance aveugle à tous les pouvoirs séculiers. Nous avons des lettres-patentes de Pierre Savaric, *humble et pauvre maître de la milice de l'Ordre de la Foi de Jésus-Christ*, en date de Carcassonne, 9 février 1221, par lesquelles il professe que les vœux de son ordre sont de « promettre aide et secours » à Amaury de Montfort et à ses héritiers, pour

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 56, p. 318.
— Preuves, pag. 271. Privilège de Raymond VII à la ville d'Agen.

« la défense de sa personne et de ses domaines ;
 « et de s'engager à découvrir et à détruire les
 « hérétiques, les rebelles à l'Église, et tous les
 « autres, chrétiens ou infidèles, qui feroient la
 « guerre à ce comte » (1). Dans des événemens
 récents, on a vu figurer en Italie et en Espagne,
 des *Santafedisti*, ou chevaliers de la Sainte-Foi,
 professant les mêmes doctrines, engagés par des
 vœux semblables, et dont les actions, aussi-
 bien que le langage, rappellent la croisade des
 Albigeois.

Honorius III ne compta pas uniquement sur
 les chevaliers de la Foi, pour secourir Montfort ;
 il s'adressa de nouveau à Louis et à Philippe,
 auxquels il accorda pour prix d'une expédition
 dans l'Albigeois, un nouveau vingtième à lever
 sur le clergé. Mais Louis ayant avec cet argent
 rassemblé une armée, la conduisit sur les terres
 du roi d'Angleterre, en Aquitaine et en Poitou,
 au lieu d'attaquer le comte de Toulouse. Ce-
 pendant les historiens de France et d'Angleterre
 se taisent également sur les événemens de cette
 campagne (2). Honorius III s'adressa aussi aux
 divers évêques de France, et en particulier aux
 archevêques de Sens, de Reims et de Bourges,

(1) Héliot, *Histoire des Ordres religieux*, T. VIII, p. 286
 et seq. — Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, chap. 52,
 p. 316. — *Raynaldi Ann. eccl.*, 1221, §. 41, p. 316.

(2) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 54, p. 317.

1221. pour les engager à poursuivre, à saisir, et à faire brûler ceux des hérétiques albigeois qui avoient cherché un refuge dans leurs provinces (1). Cette rigueur obligea un grand nombre de malheureux Languedociens, qui s'étoient dispersés à de grandes distances, à rentrer au gîte, dans l'espérance qu'ils seroient protégés par les mêmes hommes qui, de toutes parts, s'étoient insurgés contre la maison de Montfort et contre l'Église.

1222. En effet, dans le courant de l'année 1222, les sectaires pourchassés pour leur foi, se retrouvèrent en assez grand nombre aux lieux où leurs pères et leurs frères avoient souffert, pour concevoir l'espérance de renouveler leur enseignement, et d'organiser leur Église. Si l'on peut ajouter foi aux registres de l'inquisition de Toulouse, une centaine des principaux Albigeois tinrent une assemblée au lieu nommé Pieussan, dans le Rasez, et Guillabert de Castres, un de leurs anciens prédicateurs, qui avoit échappé aux recherches des fanatiques, la présida. Cette assemblée donna des chefs aux églises désolées, dont les anciens directeurs avoient péri dans les flammes. Trois nouveaux prédicateurs, désignés dans ces registres par les titres d'évêque de Rasez, de *fils majeur* et de *fils mineur*, reçurent de Guillabert de Castres l'imposition des

(1) Raynaldi *Ann. eccles.*, 1221, §. 45, p. 516.

mains, et le baiser de paix. Les moines de Saint-Dominique, abandonnés dans ce moment par le pouvoir séculier, furent réduits à prendre note de ces circonstances dans leurs livres, pour le jour de la vengeance. (1)

Cependant Amaury de Montfort perdoit l'espérance de rentrer en possession des conquêtes de son père. Les habitans du petit nombre de châteaux qui lui restoit encore, veilloient l'occasion où ils pourroient, en se révoltant, signaler leur vengeance par le massacre de quelqu'un des siens. Montfort ne pouvoit compter sur la fidélité d'aucun homme de la langue provençale, tandis que le conteau étoit toujours suspendu sur la tête de tous ses serviteurs de la langue française. Son comté de Montfort, et tous ses biens patrimoniaux, étoient épuisés d'hommes et d'argent : le fanatisme qui avoit fourni à son père tant de recrues, paroissoit éteint. Toutes les bulles d'Honorius III ne réussissoient plus à amener un seul croisé en Languedoc, et tous ceux qui vouloient s'engager dans la guerre sacrée, passoient, ou en Égypte, ou à la Terre-Sainte. Découragé, degouté de la guerre, effrayé de la haine universelle dont il étoit l'objet, Amaury envoya les évêques de Nîmes et de Béziers à Philippe-Auguste, pour lui offrir la cession de toutes les conquêtes des croisés dans l'Al-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 57, p. 519.

1222.

bigeois; en même temps il s'adressa au pape, pour que celui-ci l'aidât à obtenir du roi, de meilleures conditions. (1)

Honorius III, en effet, écrivit à Philippe-Auguste, le 14 mai 1222, pour lui recommander d'accepter l'offre de Montfort; lui représentant que c'étoit son devoir étroit envers la chrétienté, d'extirper l'hérésie qui recommençoit à pulluler dans son royaume, et que s'il envoyoit dans le midi une puissante armée, il seroit récompensé du soin qu'il auroit pris *de purger la terre de ces sectaires*, par l'acquisition des riches fiefs que lui offroit l'Église (2). Mais Philippe-Auguste, qui avoit toujours montré peu d'empressement pour les croisades de l'Albigeois, avoit perdu à cette époque l'esprit d'entreprise et l'activité de sa jeunesse; il étoit glacé par l'âge et par la maladie; il prétexta la possibilité d'une guerre prochaine avec l'Angleterre, puisque sa trêve avec Henri III se terminoit en 1223, et il refusa d'entrer dans aucune négociation ou avec Montfort, ou avec le pape. (3)

Sur ces entrefaites, Raymond VI fut enlevé presque subitement à sa famille, par une maladie dont il fut atteint au mois d'août à Toulouse. Dès l'invasion de ce mal inconnu, il perdit la

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 60, p. 320.

(2) Raynaldi Ann. eccles., 1222, §. 44, p. 325.

(3) Preuves de l'Histoire de Languedoc, n° 142, p. 276.

parole. Il conserva cependant assez de connoissance pour donner beaucoup de signes de contrition ; on lui vit, entre autres, baiser à plusieurs reprises la croix du manteau des frères hospitaliers de Saint-Jean, dont il avoit été couvert pendant son agonie. Il s'étoit voué à cet ordre dès l'époque des persécutions auxquelles il avoit été en butte, et tous les malheurs qu'il avoit éprouvés, par l'intolérance de l'Eglise, n'avoient point suffi pour étouffer sa dévotion. Il avoit fait d'abondantes aumônes aux prêtres et aux monastères, il s'étoit montré scrupuleux dans l'accomplissement de toutes les pratiques de piété ; et dans le temps où il étoit excommunié, on le voyoit demeurer long-temps à genoux, en prières, aux portes des églises où il n'osoit entrer. Mais les religieux lui reprochoient de sentir quelque pitié pour les hérétiques, de ne point se complaire dans les tourmens qu'ils leur infligeoient, d'avoir même souvent dérobé des sectaires au supplice. Ils le punirent de sa pitié, non-seulement pendant sa vie, mais encore bien des siècles après sa mort. Son fils ne put jamais obtenir que son corps reçût les honneurs de la sépulture ; son cercueil fut déposé auprès du cimetière de Saint-Jean de Toulouse, en attendant que l'Eglise permît de l'en sevelir. Il y étoit encore au quatorzième siècle ; mais comme il étoit en bois, et que personne ne prenoit soin

1222. de le garder, il fut brisé avant le seizième, et ses os furent dispersés; le crâne seul de Raymond VI fut conservé long-temps encore dans la maison des hospitaliers de Saint-Jean de Toulouse. (1)

1223. La mort du comte de Toulouse fut suivie de près par celle de Raymond-Roger, comte de Foix, le plus brave de ses vassaux, et celui peut-être qui avoit le plus contribué à lui faire recouvrer ses états. Le comte de Foix n'avoit pas embrassé la croyance des Albigeois, mais il paroît que sa femme et plusieurs personnes de sa famille appartenoient à cette secte, et qu'il avoit lui-même, si l'on peut prêter foi aux registres de l'inquisition, assisté quelquefois aux conventicules des sectaires, quoique sans y faire abjuration. Il étoit donc, aux yeux de l'Église, plus coupable que le comte de Toulouse; il fut pourtant traité avec plus d'indulgence, parce que la conquête de son pays étoit jugée plus difficile. Il mourut dans les derniers jours de mars ou les premiers d'avril, des fatigues qu'il avoit éprouvées au siège de Mirepoix; elles envenimèrent un ulcère qui le tourmentoit depuis long-temps (2). La mort de ces deux comtes

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 65, p. 322 et suiv., et Note 57, p. 595. — *Guil. de Podio Laur.*, c. 54, p. 686. — *Bernardi Guidonis Vita Honorii papæ III*, p. 569.

(2) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 70, p. 350.

n'affoiblit pas cependant le parti de la tolérance. Raymond VII avoit au moins vingt-cinq ans à la mort de son père. Il étoit chéri de ses sujets qu'il gouvernoit déjà depuis plusieurs années ; il avoit hérité du talent de ses ancêtres pour la guerre, et il y joignoit plus de fermeté de caractère que son père, et plus d'habileté dans les affaires. Roger-Bernard, qui succéda à la souveraineté du comté de Foix, s'étoit, de son côté, signalé depuis long-temps et à plusieurs reprises contre les croisés, et il ne se montra ni moins valeureux, ni moins attaché au comte de Toulouse, que Raymond-Roger. (1)

Aussi les deux princes, résolus de chasser entièrement Amaury de Montfort de la province, assiégèrent-ils, dès le printemps de 1225, la Penne en Agénois, et Verdun sur la Garonne. Le pape avoit envoyé un nouveau légat dans l'Albigeois ; c'étoit le cardinal Conrad, évêque de Porto, qui écrivit à tous les évêques de France pour demander des secours, tandis qu'Amaury s'approchoit de la Penne, dans l'espérance d'intimider les deux comtes ; mais bientôt il dut reconnoître l'infériorité de ses forces. Comme ses troupes l'abandonnoient, et qu'il couroit

— Extraits de l'Archive de l'Inquisition de Carcassonne, Preuves, *ibid.*, p. 437, seq. — *Bernardi Guidonis Vita Honorii III*, p. 569.

(1) Hist. de Languedoc, Liv. XXIII, p. 528-530.

1223.

risque de tomber aux mains de son ennemi, il lui fit faire des propositions de paix. On parloit de faire épouser à Raymond VII une sœur d'Amaury, et sur ces ouvertures, une trêve fut signée entre les deux partis. Raymond, aussi confiant qu'il étoit loyal, n'hésita point, sur cette assurance, à se mettre entre les mains de l'ennemi héréditaire de sa famille. Il entra dans Carcassonne, et passa tout un jour avec le comte Amaury. Par une plaisanterie qui redoublait encore son danger, s'apercevant que ses serviteurs étoient alarmés de son imprudence, il leur fit donner avis qu'il avoit été arrêté pendant la nuit à Carcassonne, et, sur cette nouvelle, toute sa garde, qu'il avoit laissée en dehors de la ville, prit la fuite. Les deux comtes ne firent que rire de la terreur de ces soldats. Ils se séparèrent en gens d'honneur, mais sans que la réconciliation eût pu s'accomplir, et, au terme de l'armistice, les hostilités recommencèrent. (1)

A cette même époque, le cardinal Conrad avoit convoqué un concile provincial dans la ville de Sens, pour s'occuper des affaires des Albigeois : et un des motifs qu'il alléguait pour que l'Église se mît en défense contre de nouvelles attaques des hérétiques, c'est qu'il assura que ceux-ci s'étoient donné un chef ou un pape,

(1) *Guil. de Podio Laur.*, cap. 54, p. 686.

qui avoit établi son siège sur les frontières de la Bulgarie, de la Dalmatie, de la Croatie et de la Hongrie. Il ajoutoit qu'un grand nombre de chrétiens et même d'évêques de ces contrées, avoient reconnu son autorité; que les Albigeois dispersés s'étoient rendus auprès de lui, et recevoient ses décisions comme des oracles; qu'un d'eux, Barthélemi de Carcassonne, étoit revenu dans son pays avec l'autorité de légat, et qu'il s'arrogeoit le droit de nommer de nouveaux évêques. (1)

Il y a lieu de croire, en effet, que les opinions des Pauliciens avoient été, pour la première fois, répandues dans l'Occident par la Bulgarie; la lettre du cardinal Conrad indique qu'il existoit toujours des relations entre les sectaires des deux contrées, et que ceux de la langue esclavonne, auxquels, deux siècles plus tard, on dut la réformation de Jean Huss et de Jérôme de Prague, avoient ouvert un asile et offert des secours aux Albigeois persécutés; mais il n'est pas probable que les sectaires se fussent donné la même organisation que l'Église romaine qu'ils combattoient. Les papistes ne concevoient point d'Église sans pape; celui qu'ils

(1) *Matth. Paris*, p. 267. — *Martene Thesaur. anecdot.*, T. I, p. 900. — *Conciliar. Labbei*, t. XI, p. 288 et seq. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1223, §. 39, p. 333.

1233. supposoient dans la Bulgarie, et dont ils ne disent pas même le nom, disparut sans laisser de successeur.

Le but que s'étoient surtout proposé le cardinal légat et l'évêque Fouquet de Toulouse, par la convocation de ce concile, c'étoit d'ébranler la conscience de Philippe-Auguste, et de le déterminer enfin à accepter les offres d'Amaury de Montfort, en envoyant une forte armée contre les Albigeois; mais Philippe-Auguste sembloit avoir contracté, dans les dernières années de sa vie, une politique timide, qui s'accordoit avec le progrès de l'âge et le déclin de sa santé, et qui lui faisoit repousser toutes les occasions de s'agrandir aux dépens de ses voisins. Il refusa également de profiter de la foiblesse ou des troubles de l'Angleterre, de la Flandre et du Languedoc. Guillaume de Puy-Laurent assure, sur l'autorité de Fouquet, le féroce évêque de Toulouse, que Philippe avoit dit à celui-ci : « Je sais qu'après ma mort les « clercs insisteront pour que mon fils Louis se « charge de l'affaire des Albigeois, et comme il « est délicat et foible, il ne pourra en supporter « les fatigues, et il mourra en peu de temps. « Alors le royaume demeurera aux mains des « femmes et des enfans, et ne manquera pas de « dangers. » Cette prophétie cependant, qui a

été ensuite souvent répétée, pourroit bien avoir été faite après l'événement. (1)

1223.

Dans le temps où l'évêque Fouquet insistoit auprès de Philippe-Auguste, sur la nécessité de faire passer au fil de l'épée tous les Toulousains, il étoit déjà temps de songer à la politique qu'adopteroit son successeur, bien plus qu'à celle du roi régnant. Une fièvre quarte, qui commença vers le milieu de l'été de 1222, éprouvoit et affoiblissoit toujours plus Philippe; cependant elle se prolongea encore une année entière, et elle ne l'empêcha pas de continuer les petits voyages qu'il faisoit pour inspecter les travaux qu'il avoit ordonnés. Philippe-Auguste aimoit l'architecture et les monumens; plusieurs des rois ses prédécesseurs avoient bâti des Églises, mais il fut le premier à orner la France de bâtimens civils. Les communes s'étoient depuis long-temps entourées de murs pour leur propre défense, les seigneurs avoient de leur côté fortifié avec soin leurs demeures; tandis qu'au contraire, les villes, les bourgs, les villages qui appartenoient à la couronne, avoient été scandaleusement négligés. Philippe entreprit de les entourer tous de murailles; il le fit toutefois avec un respect pour les droits des particuliers, auquel on n'étoit point accoutumé de la part du fisc; car il acheta toujours les maisons qu'il fal-

(1) *Guil. de Podio Laur.*, cap. 34, p. 687.

1223. loit abattre, ou les terres qu'il falloit employer au service du public. Il réussit, dans les quarante-trois années de son règne, à achever toutes ces murailles, et il donna ainsi, soit à la sûreté de l'état, soit à la police, un degré de garantie qui n'avoit point été connu avant lui. (1)

Ces immenses travaux n'épuisèrent point les trésors de Philippe-Auguste, il avoit mis de l'ordre dans ses finances, et comme d'autre part son règne avoit été l'époque d'un prodigieux accroissement dans la population, l'industrie, le commerce et l'agriculture de la France, les revenus royaux s'étoient augmentés avec cette prospérité. Mais le trésor du roi étoit regardé comme sa propriété personnelle et privée; tout ce qu'il avoit économisé, tout ce qu'il avoit levé sur ses peuples et qu'il n'avoit point employé à les gouverner, lui appartenoit si bien, que loin de devoir à sa mort le laisser à la France, il ne se croyoit pas même obligé de le laisser à ses enfans. Il est vrai que les prêtres avoient eu soin d'inculquer la doctrine de cette propriété exclusive dans le cœur des rois; ils s'étoient tous accordés pour leur dire, que si quelquefois les princes se rendoient coupables en accablant de leurs extorsions les pauvres contribuables, en ruinant la veuve et l'orphelin, ou en refusant ensuite aux besoins du public l'argent qu'ils avoient

(1) *Guil. Armorici Philippidos*, Lib. XII, P. 279.

rassemblé par des voies iniques, un moyen de compensation leur étoit toujours offert, un moyen qui changeroit en autant de vertus tous leurs crimes, et qui assureroit leur salut par la conséquence même de leurs mauvaises actions; c'étoit de disposer en faveur de l'Église de tout l'argent qu'ils auroient accumulé ainsi. Philippe-Auguste fit son testament dans ces principes (1) au mois de septembre 1222. Il nomma pour en être exécuteurs, Guarin, évêque de Senlis; Barthelémy de Roye, et frère Aymard, trésorier du Temple, et il assigna à ces exécuteurs testamentaires, vingt-cinq mille marcs d'argent, qui faisoient alors cinquante mille livres, et qui en feroient douze cent mille aujourd'hui (2), pour qu'ils fissent, selon leur conscience, des restitu-

(1) *Rex cum repletus esset divitiis*, dit le chanoine, auteur de la Chronique de Tours, *Christum in his hæredem suum constituens, inaudita munera elargivit*. T. XVIII, p. 503.

(2) Philippe dit expressément dans ce testament que le marc valoit deux livres, ou quarante sols *Parisis*. La livre d'un demi-marc, ou de quatre onces d'argent, équivaloit donc au louis actuel; car l'écu de six francs pèse une once. C'étoit la valeur spécifique de la monnoie; mais sa valeur en échange étoit bien plus grande, puisque nous voyons par le même testament qu'un prêtre pouvoit être décentement entretenu avec douze livres *Parisis*, égales à 288 francs par année. Il est probable que ces 288 francs procuroient autant de jouissances qu'on en pourroit obtenir aujourd'hui avec 600 francs. *Testamentum Philippi in Archivio regio*, Pluteo 1, 503, n° 1. Annexé en note à *Guillelmus Armoricus*, p. 114.

1123.

tions à tous ceux à qui le roi auroit pu faire quelque injustice. Philippe-Auguste légua au roi de Jérusalem, aux hospitaliers et aux templiers, à chacun cinquante mille mares d'argent, pour que ce roi et ces deux ordres militaires entretenissent chacun en retour, pendant trois ans, cent chevaliers de plus au service du saint Sépulcre; il leur assigna en outre des sommes moins considérables, pour les aider à se préparer au passage de la mer, l'année suivante. Il légua vingt mille livres à Amaury de Montfort, pour les employer à l'extirpation de l'hérésie des Albigeois, car ce n'étoit ni par scrupule, ni par un sentiment d'humanité, qu'il s'étoit toujours refusé à marcher lui-même contre les sectaires (1). Il légua à l'abbaye de Saint-Denys toutes ses couronnes et tous ses bijoux; à l'abbaye de Saint-Victor, qu'il avoit bâtie près du pont de Charenton, deux mille livres de capital, et deux cent quarante livres de rente, qui devoient suffire à l'entretien de vingt prêtres: il légua vingt-une mille livres aux pauvres de Paris, et il ne laissa que dix mille livres à sa femme Isemburge, et dix mille à son fils naturel Philippe. La somme qu'il destinoit à son fils aîné demeura en blanc dans son testament; appa-

(1) Le legs à Montfort, mentionné par *Armoricus*, p. 116, fut probablement ajouté dans un codicille. Il ne se trouve pas dans le testament.

remment que ce devoit être ce qui se trouveroit de reste dans le trésor, après que tous ses autres legs auroient été payés. (1)

Malgré la maladie du roi, le concile qui avoit été convoqué à Sens, pour l'éclairer de ses conseils, s'y assembla au mois de juillet 1225. Il se trouva composé de six archevêques et de vingt évêques, avec un grand nombre d'abbés. Fouquet de Toulouse fut le seul des prélats de l'Albigeois qui y assistât. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, qui après la mauvaise issue de l'expédition d'Égypte, étoit revenu en Occident pour implorer de nouveaux secours, s'y trouvoit aussi. Philippe-Auguste avoit promis de s'y rendre; mais, s'apercevant que sa santé toujours plus délabrée rendroit son voyage dangereux, il demanda bientôt que ce concile fût transféré à Paris, et lui-même il se mit en chemin pour rentrer dans sa capitale. La violence de son mal l'arrêta à Mantes, où il mourut le 14 juillet 1225, dans la cinquante-huitième année de son âge, après quarante-trois ans de règne. De sa première femme Isabelle de Hainault, il ne laissa qu'un fils, Louis VIII qui lui succéda, et qui étoit alors âgé de trente-six ans : sa seconde femme Isemburge de Danemarck qui lui survécut, ne lui donna point d'enfans. De Marie, ou Agnès de Méran, dont il fut obligé

(1) *Guil. Armoricus*, p. 114.

1223. de se séparer, il eut Philippe, comte de Boulogne, et Marie qui épousa d'abord le comte de Namur, puis le duc de Brabant. Les prélats rassemblés pour le concile ajoutèrent à la pompe de ses obsèques; le légat et l'archevêque de Reims, ne voulant ni l'un ni l'autre céder le premier rang, y officièrent en même temps à deux autels différens. Après cette cérémonie inusitée, Philippe-Auguste fut enseveli à Saint-Denis. (1)

(1) *Guil. Armor.*, p. 116 *et finis*. — *Philippidos*, Lib. XII, p. 280, *usque ad finem*. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 416. — *Matth. Paris.*, p. 267, et *Hist. de France*, p. 758. — *Bernardi Guidonis Vita Honorii III*, p. 569. — *Guil. de Nangis Chron.*, p. 513. — *Raynaldi Ann. eccles.*, ann. 1223, § 33, p. 352. — *Radulphi Coggeshale Chron. Ang.*, p. 116. — *Hog de Hoveden. cont.*, p. 187. — *Ann. Waverleiens.*, p. 209. — *Chronic. Turon.*, p. 303.

CHAPITRE XXIX.

Louis VIII, ses conquêtes en Aquitaine, sa croisade contre les Albigeois, sa mort. 1225-1226.

LE portrait de Philippe-Auguste n'est point présenté à la postérité par l'histoire avec cette vérité de détail, avec cette finesse de coloris, qui nous font connoître l'homme, et nous initient dans toutes les particularités de sa vie domestique, de son humeur ou de son caractère. Ceux qui nous ont tracé les événemens de son règne, ou n'étoient point admis dans sa familiarité, ou ne croyoient point que ce qu'ils avoient pu y remarquer, dût être transmis aux âges à venir. Ils ne savoient pas bien s'ils devoient se ranger parmi les chroniqueurs ou les panégyristes; ils vouloient célébrer la grandeur de ce monarque; mais ils semblent se proposer aussi d'inspirer plus de respect pour lui en le tenant à distance. Lorsqu'ils racontent les événemens survenus en France pendant son règne, ils nous introduisent quelquefois dans ses camps, plus rarement dans ses conseils, jamais dans sa cour. D'ailleurs ils écrivoient en latin, à une époque où cette langue

1223.

1223.

savante étoit déjà abandonnée par toute la nation ; or il ne paroît pas qu'il soit possible de conserver aucune naïveté dans une langue morte. Pendant le règne de Philippe-Auguste, il est vrai, Geoffroi de Villehardouin, le plus ancien des prosateurs français, écrivit ou dicta les mémoires de la quatrième croisade ; il nous admit ainsi à vivre avec les conquérans de Constantinople, et à les connoître familièrement ; mais aucun de ses contemporains ne rendit le même service au roi et aux chevaliers qui étoient demeurés en France.

Tel qu'il nous apparôit cependant, sous cette lumière douteuse, Philippe-Auguste doit encore être considéré comme un grand roi. Il est en quelque sorte le fondateur de la nouvelle monarchie, de la monarchie féodale qui remplaçoit le fédéralisme féodal. Il conquit sur le plus grand des vassaux de la couronne, des provinces qui dépassoient de beaucoup en étendue celles qu'il avoit reçues en héritage de son père ; cependant cette conquête de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, de la mouvance de la Bretagne, n'étoit pas encore le plus important des pas qu'il fit vers la puissance ; par son triomphe sur le roi d'Angleterre il mit un terme à l'indépendance de tous les grands vassaux, et il acquit sur le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, le comte et le dauphin d'Auvergne,

ainsi qu'une foule d'autres seigneurs qu'il n'avoit point vaincus, une autorité à laquelle aucun des rois de sa race n'auroit osé prétendre. Son fils Louis VIII, dans un règne si court qu'on peut le regarder comme le complément de la période de Philippe-Auguste, étendit encore ses conquêtes sur le Poitou, la plus grande partie de l'Aquitaine jusqu'à la Garonne, et la plus grande partie du Languedoc; en sorte qu'au moment où il mourut, l'autorité royale étoit reconnue de la mer de La Rochelle jusqu'au Rhône, et du détroit de Calais jusqu'au rivage de la Méditerranée à Montpellier.

La suprématie reconnue du pouvoir royal avoit fait cesser, en très-grande partie, les guerres privées. On étoit sorti de cet état de violences et de brigandages, qui s'étoit prolongé en France aussi long-temps que chaque seigneur s'étoit cru absolu dans sa terre, et qu'il avoit acheté, par un service d'un nombre limité de jours auprès de son supérieur féodal, le droit de ne reconnaître dans ses rapports avec ses vassaux, d'autre règle que ses caprices. Sous Philippe-Auguste et son fils, les murs et les fossés d'un château cessèrent d'être une barrière suffisante pour arrêter l'autorité royale. Aucun baron, alors qu'il se trouvoit seul, n'osa plus défier ouvertement le monarque français; aucun ne se crut plus dispensé de donner d'autre raison de

1223.

ses actions que sa volonté ou son épée ; et quoique les vassaux ne renonçassent pas à toute leur ancienne indépendance , ils sentirent eux-mêmes qu'elle devoit être soumise à des règles , et appuyée sur des droits , pour qu'ils eussent quelque chance de la défendre.

De son côté Philippe-Auguste étoit trop habile pour essayer de substituer sa volonté arbitraire aux caprices des seigneurs qu'il ramenoit à l'obéissance ; ces fiers gentilshommes ne se seroient jamais soumis à perdre à la fois tous leurs droits. Il leur représenta la règle qu'il établissoit , comme sanctionnant leur soumission , non au monarque , mais à eux-mêmes ; il leur fit renoncer à une volonté individuelle pour une volonté nationale. Il leur persuada de reconnoître dans les jugemens l'autorité de leurs pairs , au lieu de venger leurs injures avec le glaive. Il les fit consentir à diriger leurs forces en commun , d'après les décisions de leurs parlemens ou des assemblées où ils se réuniroient pour délibérer , au lieu de les dépenser isolément et en vain , autour de leurs châteaux. Il donna ainsi à la monarchie féodale qu'il fondeoit , des formes à peu près constitutionnelles ; il eut l'art cependant de se réserver , à l'ombre de ces formes , une influence décisive , et tandis qu'il sembloit instituer la liberté , il asseyoit les premières bases du despotisme de ses successeurs.

Il est extrêmement difficile de saisir à leur origine les institutions de Philippe-Auguste, parce qu'il eut soin lui-même de ne les présenter jamais comme des institutions. Alors précisément qu'il créoit des droits nouveaux, il invoquoit les coutumes antiques de la monarchie; et, pour chaque usage qu'il vouloit établir, il alloit chercher une origine dans la nuit du temps. Il étoit, dans cette entreprise, merveilleusement secondé par l'esprit de la nation. Son long règne, sa cour splendide, les progrès de l'ordre et de l'obéissance aux lois, avoient permis aux Français d'associer de nouveau leur gloire à celle de leur chef. La prospérité nationale s'étoit prodigieusement accrue de son temps; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle fût uniquement son ouvrage. En effet les efforts de tous les hommes tendent sans cesse à améliorer leur condition; ce travail de toute la nation l'emporte presque toujours sur les vices du gouvernement, à moins que celui-ci ne soit très-mauvais: si le ressort n'est point trop comprimé il agit avec énergie, les arts se perfectionnent, les habitudes d'ordre et de justice s'établissent, la richesse et la population s'accroissent, et la garantie sociale s'affermi par sa seule durée. Tous les temps intermédiaires entre Charlemagne et Philippe-Auguste étoient considérés comme une période d'humiliation et pour le roi et pour le peuple, sur la-

223. quelle personne ne se soucioit d'arrêter longtemps ses regards; mais on cherchoit au contraire à rattacher, dans son imagination, le monarque dont on voyoit la gloire, à celui qui, quatre siècles auparavant, avoit porté si haut le nom français, et dont tous les romans, tous les poëmes, tous les chants nationaux, rendoient la grandeur familière au peuple.

Durant le règne de Philippe-Auguste on voit paroître à plusieurs reprises le tribunal des pairs de France; on voit aussi que ce monarque regardoit ses pairs comme les successeurs des douze paladins fabuleux de Charlemagne, et que ces paladins eux-mêmes étoient considérés comme ayant représenté les douze apôtres. Une sorte de respect religieux pour le nombre duodénaire se retrouvoit dans toutes les nations teutoniques, et lorsqu'il s'agissoit d'un jugement, ce nombre étoit plus particulièrement consacré; douze pairs, douze jurés sembloient nécessaires pour une condamnation. Cependant il est fort difficile de trouver une époque quelconque où la pairie de France ait réellement été limitée à douze pairs. Du temps de Philippe-Auguste on la regardoit théoriquement comme composée de six pairs laïques et de six pairs ecclésiastiques. Les six pairs laïques devoient représenter les six grands seigneurs de France qu'on supposoit avoir mis la couronne sur la

tête de Hugues Capet. C'étoient les ducs de Normandie, d'Aquitaine et de Bourgogne, les comtes de Toulouse, de Flandre et de Vermandois, et on avoit remplacé le comte de Vermandois par celui de Champagne. Il est probable que l'institution des pairs ecclésiastiques étoit due à Philippe-Auguste, et que c'étoit un expédient qu'il avoit trouvé, pour tenir dans sa dépendance un tribunal, auquel dans toute occasion il cherchoit à soumettre ses barons. L'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Noyon, de Beauvais et de Châlons, ses suffragans, et l'évêque de Langres suffragant de Lyon, furent choisis pour former ce collège. On a prétendu qu'on s'arrêta à ces prélats, comme étant les seuls qui tinssent leurs fiefs du roi *in capite*, ou comme duc de France, ce qui peut-être ne seroit pas facile à justifier (1). Quoiqu'il en soit, loin que nous sachions que les douze pairs, que nous venons de désigner, formassent le tribunal auquel Philippe soumit la décision de plusieurs causes importantes, de celle entre autres du roi d'Angleterre, nous savons au contraire que plusieurs des pairs séculiers ne se rendirent point à sa cour à cette époque, et que, dans les jugemens tout au moins qui pouvoient emporter l'effusion du sang, aucun pair ecclésiastique ne pouvoit siéger sur le tribunal. Il est donc

(1) Brussel, *Traité des fiefs*, Liv. II, ch. 13.

1223. probable que, si le jugement devoit être rendu par douze pairs de l'accusé, ce nombre étoit complété au moyen des hauts barons qui se trouvoient à la cour. (1)

Philippe-Auguste n'avoit point, comme ses prédécesseurs, associé de son vivant son fils à la couronne; tous les droits, tous les fiefs, toutes les dignités en France étoient héréditaires, personne ne songeoit plus à mettre en doute que la couronne fut également héréditaire. Mais au moment où Louis VIII monta sur le trône, une autre hérédité fût célébrée par les flatteurs du pouvoir royal, une hérédité qui faisoit cesser l'usurpation de Hugues Capet, et qui ramenoit la France sous l'autorité des descendans de son héros le plus populaire. Comme Louis étoit né d'Isabelle, première femme de Philippe; et fille de Baudouin, comte de Hainault, on s'empessa de remarquer que cette Isabelle descendoit en ligne directe d'Ermengarde, comtesse de Namur, fille de Charles de Lorraine le dernier des Carlovingiens. L'importance que les historiens du temps attachèrent à cette généalogie, fait voir qu'à cette épo-

(1) Le père Brial, bénédictin, a réuni en tête du xviii^e volume des *Historiens de France*, l'indication de tous les faits et de tous les documens qui nous sont connus sur l'antique pairie; j'y renvoie le lecteur d'une manière générale, quoique je porte sur ces mêmes faits un jugement quelque peu différent du sien.

que ils regardoient la couronne de France comme héréditaire dans la ligne féminine, aussi-bien que dans la ligne masculine. (1)

Malgré les progrès que la France avoit faits sous Philippe-Auguste, les peuples languissoient, à la fin de son règne, après quelque chose de nouveau, quelque chose qui excitât d'autres espérances, qui fût le commencement d'un autre avenir. Leur joie dans les premiers jours d'un nouveau règne est toujours fondée sur la confiance qu'il ne ressemblera point à l'ancien. Louis VIII en effet ne ressembloit pas à son père, mais il n'en différoit que par une infériorité marquée. (2)

Il étoit foible de corps, foible d'esprit, dominé par les prêtres, et le nom de Lion qui lui est demeuré attaché dans l'histoire, fait une sorte de contre-sens avec son caractère. Il paroît qu'il lui fut donné seulement au moment de sa mort, pour justifier une prophétie de Merlin qui se rapportoit à cette année. *In ventris monte morietur leo pacificus*. On trouva que le *lion pacifique* ne désignoit pas mal un prince *délicat et débile*, selon les expressions

(1) *Gesta Ludovici VIII Franciæ regis*. Hist. de France, T. XVII, p. 302, 303. — Chroniques de Saint-Denys, p. 417. — Boulainvilliers, *Mém. Hist.*, T. I, p. 175.

(2) *Mortuus est rex sapientissimus Francorum Philippus, cui successit Lodovicus filius ejus; sed multum disemiles hic vir et ille*. *Matth. Paris.*, p. 269.

1223. de son père, et que *ventris monte* devoit se traduire par Montpensier où Louis VIII mourut. En effet, à l'aide de ces interprétations la prophétie parut parfaitement claire. (1)

Louis se rendit à Reims, le 6 août 1223, pour y être sacré par l'archevêque Guillaume, avec sa femme Blanche de Castille. On nous dit seulement que le roi Jean de Jérusalem et les princes du royaume furent présents à cette cérémonie (2). C'étoit une des occasions où les douze pairs auroient dû occuper un rang distingué; mais à cette époque le duché de Normandie étoit réuni à la couronne, le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, étoit dans son royaume, et la trêve entre lui et le roi de France étoit sur le point d'expirer; le duc de Bourgogne, Hugues IV, fils d'Éudes III, étoit trop jeune pour être appelé à cette cérémonie; le comte de Toulouse étoit en butte à une guerre acharnée; le comte de Flandre, Ferrand, étoit toujours dans les prisons du roi de France, parce que sa femme, qui ne l'aimoit pas, se refusoit à payer sa rançon. Le comte de Champagne, Thibaud IV, alors

(1) Philippe avoit dit de son fils, *Et ipse cum sit homo delicatus et debilis*. Guil. de Podio Laurentii, cap. 34, p. 687. La prophétie et son explication sont rapportées *in Gestis Ludov. VIII*, p. 310; et dans cette occasion l'historien écrit, *Mont pancier* pour y retrouver la *pance du Mont*.

(2) *Gesta Ludovici VIII*, p. 302.

âgé de vingt-deux ans, étoit donc le seul des pairs laïques qui pût assister au couronnement. Son nom ne se trouve pas cependant au bas de la première charte signée par les seigneurs qui étoient revenus de Reims avec le roi.

A son retour du sacre, Louis VIII se rendit à Paris, accompagné par les mêmes seigneurs. Il y fit son entrée avec une pompe toute royale ; pour témoigner leur joie les bourgeois étalèrent de leurs fenêtres et devant leurs maisons leurs tapis précieux et leurs richesses ; des tables furent dressées dans tous les carrefours pour les pauvres, les temples furent ornés de guirlandes de fleurs, l'encens fuma sur tous les autels, et des troupes de jeunes garçons et de jeunes filles formèrent des danses au son des instrumens. Les troubadours et les ménétriers, s'accompagnant avec la vielle et le sistre, récitèrent des vers à la louange du nouveau roi, et la ville de Paris lui offrit un présent magnifique. (1)

La noblesse française au contraire attendoit une gratification de son nouveau souverain ; mais elle ne comptoit pas cependant la puiser dans son épargne. Les courtisans français ne montroient pas moins d'avidité que les plébéiens de l'ancienne Rome pour obtenir une abolition des dettes. Il n'y en avoit presque aucun qui

(1) *Carmen Heroicum Nicolai de Brara de Ludovico VIII*, p. 313.

1213.

ne se fût engagé envers des juifs par quelque contrat usuraire. Ils empruntoient pour subvenir à leurs vices, à leur luxe ou à leurs caprices; ils promettoient sans aucune intention de tenir, et ils recouroient ensuite au roi pour se dispenser de payer. Ce fut la première grâce qu'ils demandèrent à Louis après son sacre, et la première qu'il leur accorda, dans le parlement où se réunirent à son retour les seigneurs qui avoient assisté à son couronnement. Au reste ce n'étoit point un acte de la volonté royale, mais plutôt une espèce de traité entre les barons assemblés; on peut le reconnoître à son préambule.

« Sachez, y est-il dit, que par la volonté et
 « du consentement des archevêques, évêques,
 « comtes, barons et chevaliers du royaume de
 « France, tant ceux qui ont que ceux qui n'ont
 « pas des juifs, nous avons fait l'établissement
 « ci-après, que ceux dont les noms suivent ont
 « juré d'observer, savoir : Guillaume, évêque de
 « Châlons; le comte du Perche, le comte Phi-
 « lippe de Boulogne, la duchesse de Bourgogne,
 « la comtesse de Nevers, le comte Gaultier de
 « Blois, le comte Jean de Chartres, le comte Ro-
 « bert de Dreux, pour lui-même et pour le comte
 « de Bretagne son frère; le comte de Namur,
 « le comte de Grandpré, le comte de Vendôme,
 « Robert de Courtenai, bouteiller de France;

« Matthieu de Montmorency, connétable de France; Archambaud de Bourbon, Guillaume de Dampierre, Enguerrand de Coucy, etc. » Par cette ordonnance tous les intérêts des créances des juifs sont abolis, et l'on accorde aux débiteurs la faculté de rembourser le capital pour lequel ils se sont engagés à trois termes éloignés. (1)

Le nom d'Amaury de Montfort ne se trouve point parmi ceux des seigneurs qui signèrent cette ordonnance. Il avoit cependant profité de la trêve qu'il avoit récemment conclue avec le comte de Toulouse, pour venir au concile de Sens, et il s'étoit trouvé à la cour au moment de l'accession de Louis VIII. Mais celui-ci, avant même de se rendre à Reims, remit à Amaury dix mille marcs, à compter sur ceux que son père avoit légués à ce seigneur, pour l'aider à entretenir ses garnisons dans le pays d'Albigeois : en même temps il lui avoit laissé entrevoir qu'il seroit disposé à conclure avec lui un échange pour les conquêtes qu'avoient faites les croisés, et il l'avoit engagé à rompre toute négociation avec Raymond VII. Après avoir touché ce subside le comte de Montfort repartit pour Carcassonne. (2)

(1) Laurière, *Ordonnances des rois de France*, T. I, p. 47.

(2) *Epistola Honorii III ad Ludovicum*; apud Duchesne, T. V, p. 860.

1223.

Lorsqu'il y arriva, cette ville étoit déjà attaquée par les comtes de Toulouse et de Foix, qui conduisoient avec eux le jeune Trencavel, fils unique, alors âgé de seize ans, de ce Raymond-Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, que Simon avoit si barbarement fait périr. Amaury ayant rassemblé une armée, avec l'argent qu'il avoit reçu de Louis VIII, força les seigneurs languedociens à lever le siège; mais bientôt son argent fut épuisé, et les mercenaires rassemblés sous ses étendards déclarèrent qu'ils cesseroient leurs services dès qu'ils ne recevraient plus de solde. En vain Amaury sollicita tour à tour les évêques de la province, les bourgeois de Narbonne, et ses propres chevaliers; en vain il offrit de donner en gage tous ses domaines de France, ou sa personne même, il ne put ni trouver de l'argent, ni retenir ses soldats. Bientôt il fut resserré de nouveau dans Carcassonne par les comtes de Toulouse et de Foix.

1224.

Perdant enfin l'espérance de leur résister, il signa avec eux, le 14 janvier 1224, une convention par laquelle il s'engageoit à faire tous ses efforts pour réconcilier les deux comtes avec l'Église et le roi de France; il leur remettoit Carcassonne, Minerve, et Penne d'Agénois; il stipuloit un armistice de deux mois pour six petites places qui lui restoient encore dans la province, et une garantie pour les droits acquis

par les particuliers durant la guerre ; enfin il se faisoit donner dix mille marcs d'argent pour subvenir aux frais de son voyage. Le lendemain, 15 janvier 1224, il repartit pour le nord de la France, avec tous les chevaliers dévoués à sa fortune, abandonnant pour toujours le pays où sa maison avoit régné quatorze ans. (1)

Le jeune Trencavel, toujours sous la régence du comte de Foix, prit possession des quatre vicomtés de Carcassonne, de Béziers, de Rasez et d'Albi, sur lesquelles son père avoit régné. Mais en même temps l'archevêque de Narbonne, et les évêques de Nîmes, d'Uzès, de Béziers et d'Agde, se retirèrent à Montpellier ; soit qu'ils craignissent les vengeances de ceux à qui ils avoient tant fait de mal, ou qu'ils voulussent seulement se donner l'apparence d'être persécutés. De là ils écrivirent, huit jours après, à Louis VIII, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé, et le supplier de ne point confirmer la paix qui avoit été négociée. « De ne point
« permettre que l'esprit immonde, qui avoit été
« chassé de la province de Narbonne, par le mi-
« nistère de l'Église romaine et par le sien, y ren-
« trât dans toute sa puissance, avec sept esprits
« plus méchans encore que lui ; mais d'employer

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIII, ch. 81, p. 336.
— Le traité aux Preuves, n° 148, p. 285, et la lettre de cinq évêques au roi, p. 286.

1224.

« plutôt la force qu'il avoit reçue de Dieu, pour
« acquérir la terre que lui offroit l'Église. » (1)

Louis VIII parut en effet empressé de signaler le commencement de son règne par la conquête de l'Albigeois. Amaury de Montfort étant arrivé à Paris, lui fit, au mois de février, une cession entière de tous les privilèges que l'Église avoit accordés à son père et à lui-même, sur les pays conquis par les croisés; il les abandonna en échange de la charge de connétable de France, que Louis promit à Amaury. (2) Mais ce traité étoit conditionnel, et il ne devoit recevoir son effet qu'autant que l'Église romaine accepteroit, de son côté, les conditions que le roi lui faisoit offrir par l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres. (3)

L'Église paroissoit désirer avec tant d'ardeur l'extirpation de la maison de Saint-Gilles, et de tous ceux qui avoient montré quelque tolérance pour les hérétiques, que Louis ne doutoit point, s'il prenoit la croix, d'obtenir du pape tous les avantages qu'il demandoit pour récompense. Il vouloit que la croisade fût prêchée de nouveau dans toute la France, avec la mention expresse que les indulgences, pour lui-même et pour tous

(1) *Episcoporum Epistola*. Preuves à l'Hist. de Languedoc, n° 150, p. 289.

(2) *Guil. de Podio Laur.*, cap. 54, p. 687.

(3) *Cessio Amalrici*. Preuves langued., n° 152. p. 290.

ceux qui l'accompagneroient, seroient pleinement égales à celles qu'on pouvoit gagner par la croisade à la Terre-Sainte. Il vouloit en même temps que ceux qui ne le suivroient pas par dévotion, fussent tenus de le faire pour accomplir leurs obligations féodales, comme si le royaume étoit envahi par un ennemi étranger; car, ajoutoit-il, aucune invasion n'est plus redoutable que celle de l'hérésie; en conséquence il demandoit que tous les barons de France qui n'accompliroient pas, dans cette occasion, le service de leur fief, fussent frappés d'excommunication, et que leurs terres fussent mises sous l'interdit. Pour être plus sûr de disposer de ces foudres ecclésiastiques, il demandoit que l'archevêque de Bourges lui fût donné pour cardinal-légat, avec tout pouvoir sur l'Albigeois. Il vouloit que le pape, par des lettres patentes, privât pour jamais le comte de Toulouse, le vicomte de Carcassonne et de Béziers, et tous ceux qui se seroient alliés à eux, ou qui feroient la guerre de concert avec eux, de tous les fiefs qu'ils pouvoient avoir dans le royaume de France, et qu'il en investît à perpétuité le roi et ses descendans; enfin il vouloit que, pour achever cette conquête, l'Église lui garantît pendant dix ans la trêve alors existante avec le roi d'Angleterre, et lui fît payer tout aussi long-temps soixante mille livres parisis, chaque année; de-

clarant que, si toutes ces conditions n'étoient pas acceptées, il ne se regarderoit plus comme tenu de passer en Albigeois. (1)

Les papes ont, en général, préféré les croisades d'Europe, qui tendoient directement à étendre leur autorité, aux croisades de la Terre-Sainte, qui avoient augmenté plutôt que de diminuer l'indépendance de l'esprit humain. Cependant ils ne pouvoient pas se mettre en opposition ouverte avec l'opinion de la chrétienté; souvent d'ailleurs ils partageoient eux-mêmes le fanatisme qu'ils avoient contribué à exciter. Au moment où Honorius III reçut les propositions de Louis VIII, il avoit des espérances fondées de réparer, par une nouvelle croisade, les désastres de la Terre-Sainte, qui avoient tout récemment terni la gloire de son pontificat. L'empereur Frédéric II avoit été fiancé avec Yolande de Jérusalem, fille de Jean de Brienne, et le royaume de Judée lui avoit été promis pour dot. Frédéric, souverain non-seulement de la Germanie et de la Haute-Italie, mais aussi de la Sicile et de la Calabre, pouvoit, avec bien plus de facilité qu'aucun autre prince d'Europe, transporter les croisés des ports de ses états à celui de Saint-Jean-d'Acre. Il avoit embrassé avec ardeur le projet de conquérir la

(1) *Petitio ad papam pro reg.* Preuves de l'Hist. de Languedoc, n° 155, p. 292.

Syrie, pour l'ajouter à ses autres possessions; et, le 5 mars, il avoit écrit de Catane une longue lettre au pape, soit pour lui rendre compte de ses préparatifs, soit pour l'engager à écarter les obstacles que l'état de la France et de l'Angleterre apportoit au renouvellement de la guerre sacrée. « Le roi de Jérusalem nous a écrit récemment d'Allemagne, disoit Frédéric, qu'il alloit quitter cette contrée, car il voyoit qu'il y avança peu les affaires de la Terre-Sainte. « En effet, les missionnaires qui y prêchent la croix sont tellement vilipendés par tout le monde, soit parce qu'ils sont des hommes du plus bas rang, soit parce qu'ils n'ont point d'autorité pour accorder des indulgences, qu'il n'y a personne qui veuille les entendre. D'autres lettres que nous avons reçues de diverses parties du monde, et des plus grands et plus puissans personnages, assurent qu'on nous accuse, ainsi que l'Église, de ne proceder qu'avec mollesse dans une si grande affaire. « Les grands de France et d'Angleterre, selon que nous en avons été avertis par le roi de Jérusalem, ne paroissent avoir aucune envie de prendre la croix, à moins qu'une longue trêve ne soit conclue entre ces deux royaumes, et qu'ils ne soient assurés d'aller et de revenir en paix. Plusieurs des plus puissans de ceux qui avoient pris la croix, prétendent même

1224.

« avoir été dispensés par vous de passer à la « Terre-Sainte. » (1)

Honorius III avoit déjà accordé son consentement aux propositions de Louis VIII, et les prélats, ambassadeurs de celui-ci, étoient déjà repartis pour la France, lorsque le pape reçut cette lettre de Frédéric II. Il ne pouvoit douter que ce ne fussent les prédicateurs de la croisade en Albigeois, qui avoient avili le caractère des vendeurs d'indulgences, et que ceux qu'on lui reprochoit d'avoir dispensés du service de la Terre-Sainte, après qu'ils avoient pris la croix, ne fussent ceux-là même qu'il avoit encouragés à convertir leur vœu en une expédition de quarante jours, sur les bords de la Garonne. Comment, sans se déshonorer, auroit-il pris ce moment pour publier que cette courte campagne, qui n'entraînoit avec elle ni dépense, ni difficulté, ni danger, étoit une œuvre tout aussi méritoire que la croisade à la tête de laquelle l'empereur vouloit se mettre, contre les ennemis de la chrétienté? La grandeur même des préparatifs de Louis donnoit assez à connoître que tant qu'il combattroit dans l'Albigeois, il ne laisseroit pas passer un seul Français à la Terre-Sainte. Honorius dépêcha donc le cardinal évêque de Porto, en lui re-

(1) *Epistola Frederici II, in Raynaldi Ann. eccles.*, 1224 §. 4 à 9, p. 337, seq.

commandant de se rendre avec la plus grande diligence auprès de Louis, de lui communiquer la lettre de l'empereur, de retirer le consentement qu'il avoit donné à leur traité, et de l'informer que le comte de Toulouse, effrayé des préparatifs du roi de France, avoit consenti à se soumettre complètement à l'Église, en purgeant sa terre d'hérétiques, selon le mode qu'avoit adopté la miséricorde de l'inquisition. Le bien de la Terre-Sainte, ajoutoit le pape, demandoit qu'on se contentât de ces garanties, et qu'on accordât la paix à Raymond VII, dans l'espérance qu'il agiroit désormais avec autant de vigueur que de bonne foi. (1)

Louis VIII s'étoit déjà cru assuré de tout l'appui de l'Église; il avoit déjà écrit aux communes sur l'assistance desquelles il comptoit le plus, pour leur annoncer qu'il se mettoit en marche, à la tête de son armée, trois semaines après Pâques, et leur demander de le seconder vigoureusement (2). Il éprouva la plus violente colère quand il se vit ainsi abandonné par le pape; il lui écrivit avec beaucoup d'humeur; et, après avoir récapitulé dans sa lettre tout ce qu'il avoit déjà fait à la persuasion de l'Église,

(1) *Honorii III Epistola*, apud *Duchesne*, T. V, n° 17, p. 859.

(2) *Epist. Lud. VIII Narbonnensibus*. *Preuves de l'Histoire de Languedoc*, n° 153, p. 291.

1224.

il la termina par ces mots : « Nous avons répondu
 « au cardinal évêque de Porto, que, puisque le
 « seigneur pape ne vouloit point exaucer, pour
 « à présent, des demandes aussi raisonnables
 « que les nôtres, nous nous regardions comme
 « déchargés du fardeau de cette affaire, et nous
 « en avons protesté publiquement devant tous
 « les prélats et tous les barons de France. (1) »

Raymond VII s'efforça de profiter de ces circonstances favorables, pour conclure sa paix avec l'Église. Il étoit vivement recommandé à Rome par les ambassadeurs du roi d'Angleterre ; il avoit des amis dans le collège des cardinaux ; et ceux-ci lui conseilloyent eux-mêmes de poursuivre ses avantages par les armes, tandis qu'il négocieroit avec le pape (2). En effet, pendant qu'ils'emparoit d'Agde et de quelques châteaux, il chargea son ambassadeur à Rome de répandre l'or avec profusion dans le sacré consistoire, pour s'y gagner de nouveaux partisans ; puis, aux fêtes de Pentecôte, il se rendit à Montpellier, pour y avoir une conférence avec ce même Arnould, archevêque de Narbonne, qui avoit fait tant de mal à son père, comme légat de la première croisade dans l'Albigeois. (3)

(1) *Epistola Ludovici VIII*, §. 155, p. 294.

(2) *Epistola episcop. Lichfieldens. Rymer Acta publica*, T. I, p. 271.

(3) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 89, 90, p. 340.

Le comte de Toulouse sentoit combien il étoit important de conclure sa pacification, tandis qu'on vouloit bien négocier avec lui. Il se montra donc empressé de céder sur tous les articles. Comme il avoit toujours été sincèrement attaché à la foi de l'Église, ce n'étoit point pour lui un sacrifice, que de promettre de s'y conformer à l'avenir; mais il s'engagea de plus à se montrer sans merci envers les hérétiques; à accorder au comte de Montfort toutes les conditions qui pourroient mettre son honneur à couvert; à augmenter les immunités des églises; à leur rendre même les parties de son domaine dont elles avoient été gratifiées par ses ennemis; et avant d'avoir obtenu aucune garantie, il exécuta une partie de ces restitutions. Arnould, embarrassé de ce que toutes ses demandes étoient à l'instant accordées, ne savoit comment s'y prendre pour retarder encore une pacification qui sembloit conclue. Il ajourna cependant les conférences au 21 août suivant, déclarant qu'il avoit besoin de nouveaux ordres de Rome pour signer le traité définitif. (1)

Rome, à la réception de ses lettres, n'étoit plus dans les mêmes dispositions. Frédéric II avoit retardé son départ d'une manière qui

(1) *Gallia christiana nova editio.*, T. VI, p. 336. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXIII, ch. 90 et 91, p. 341.

1224.

donnoit des doutes à Honorius III, sur le succès de la croisade d'Orient; la guerre avoit éclaté entre les rois de France et d'Angleterre; cette guerre mettoit un plus grand obstacle encore au mouvement que le pape avoit compté imprimer à toute l'Europe. Dans le doute sur la tournure que prendroient les événemens, le saint-père jugea imprudent d'accepter la soumission d'un prince qu'il auroit bientôt peut-être une occasion favorable d'écraser. A sa persuasion ou à celle du roi de France, Amaury de Montfort n'envoya aucun chargé de pouvoirs à Montpellier, pour accepter les indemnités que Raymond VII offroit de lui donner. Celui-ci insista néanmoins pour que l'absence de cet envoyé n'empêchât pas la conférence convenue entre lui et l'archevêque de Narbonne d'avoir lieu. Le 25 août, en effet, il renouvela, entre les mains de ce prélat, les promesses qu'il avoit faites à l'Église; il les signa, et il s'engagea par serment à les observer. Après quoi Arnaud, pour gagner du temps, lui communiqua un ordre exprès du pape, d'envoyer ces déclarations à Rome, par une ambassade solennelle, en même temps qu'il l'avertit qu'Honorius III avoit manifesté la plus violente colère, en apprenant que Raymond VII avoit repris à l'évêque de Viviers la ville d'Argentières,

qui appartenoit à la maison de Saint-Gilles, mais qui avoit été enlevée à son père par les croisés. (1) 1224.

Les ambassadeurs de Raymond arrivèrent à Rome au mois d'octobre; on les y admit à plusieurs conférences, et les ambassadeurs d'Angleterre les secondèrent de tout leur pouvoir. Mais la cour de Rome savoit par excellence l'art de faire traîner les négociations en longueur. A la fin de l'année ils avoient beaucoup discuté et n'avoient encore rien conclu; pendant le cours de l'année suivante, ils se crurent également fort occupés des intérêts de leur maître, parce qu'on leur demandoit chaque jour de nouvelles explications, et qu'ils levoient chaque jour de nouvelles difficultés. Ce ne fut qu'en 1226 qu'ils s'aperçurent qu'ils étoient joués, lorsqu'on les renvoya sans leur avoir rien accordé. (2)

La trêve entre la France et l'Angleterre, que Louis VIII avoit voulu prolonger pour dix ans, expiroit aux fêtes de Pâques 1224; mais Henri III désiroit, bien plus sincèrement que le roi de France, d'être admis à la renouveler. Il avoit donné des ordres pour compenser tous

(1) *Honorii III Epistola Decano Valentiniensi*. Preuves languedociennes, n° 187, p. 284.

(2) Histoire génér. de Languedoc, Liv. XXIII, p. 343. — Liv. XXIV, p. 345.

1221.

les dommages qui auroient pu être causés par ses sujets à des marchands français, en même temps il avoit ordonné une enquête pour connoître aussi les dommages que ses sujets avoient éprouvés; car, dans ces siècles de violence, il y avoit peu de traités qui fussent scrupuleusement respectés (1). Il avoit de plus envoyé des ambassadeurs au roi de France, pour lui demander que la trêve conclue par son père fût prorogée pour quatre ans aux mêmes conditions (2). Honorius III de son côté avoit sollicité Louis VIII, en lui représentant que c'étoit l'avantage de la Terre-Sainte, et pour ne point apporter d'obstacle à l'expédition de Frédéric II, de conclure la paix avec le roi d'Angleterre, ou tout au moins de se lier envers lui par une trêve à long terme (3). Mais soit que Louis, dans le dépit que lui causoit le mauvais succès de ses négociations pour l'Albigeois, voulut humilier le pape, soit qu'il voulut tirer parti contre un autre ennemi, des préparatifs de guerre qu'il avoit déjà faits contre Raymond, il dénonça le renouvellement des hostilités à Henri III, qui de son côté en donna notice le

(1) *Rymer Acta publica*, T. I, p. 265, 266.

(2) *Ibid.*, p. 270.

(3) *Honorii*, Lib. VIII, Epist. n° 380, apud *Raynaldi Ann. eccles.*, 1224, §. 13, p. 338.

15 mai à tous les barons de son royaume, et les invita à se tenir prêts au combat. (1) 1224

Honorius III, qui protégeoit le roi d'Angleterre qui tout récemment l'avoit déclaré majeur, et avoit, en conséquence, ordonné à tous les comtes et barons de lui restituer les villes et les forteresses qu'ils gardoient en dépôt pour leur sûreté, auroit bien voulu aussi le rétablir dans tout l'exercice du pouvoir absolu, et abolir la grande charte; cependant quand il s'aperçut que la nation tenoit fortement à ses droits, et se préparoit à les défendre (2), il écrivit à Henri III pour l'engager à observer ses sermens, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion plus opportune de les violer. « Nous suggérerons en particulier à ton altesse, lui disoit-il, et nous lui conseillerons *de bonne foi*, de ne pas faire valoir les droits du trône dans ce moment-ci, et de ne pas scandaliser tes sujets sur la restitution de ses revenus, mais de différer prudemment, jusqu'à un temps plus opportun, et cette prétention, et les autres qui pourroient engendrer du scandale (3). » Henri III ne suivit point cependant ce conseil, que le pape se vantoit de donner de si *bonne foi*; il

(1) Rymer *Acta publica*, T. I, p. 272.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angl.*, ann. 1223, p. 268.

(3) *Honorii III Epist.*, Lib. VIII, Ep. 355, *apud Raynaldi*, 1224, §. 44, p. 345.

1224.

entra en différends avec le comte de Chester et la plupart de ses barons; il attaqua dans ses châteaux Foulques de Brent et son frère; il fit pendre les défenseurs de plusieurs forteresses; il parut avoir des succès dans ses expéditions en Angleterre; mais toute son armée fut occupée à contenir ses sujets dans son obéissance, et il ne lui resta point de soldats à envoyer en France (1). Lorsque Savary de Mauléon, chargé de défendre le Poitou, fut averti de l'approche de Louis VIII, à la tête d'une nombreuse armée, il demanda en vain et des renforts et des subsides, le trésor se trouva vide. Les conseillers de Henri III jugèrent cependant qu'ils ne pouvoient se dispenser de faire embarquer à la tour de Londres, des caisses qu'ils prétendoient remplies d'argent, pour inspirer aux soldats la confiance qu'ils seroient bientôt payés; mais quand ces caisses furent ouvertes, à leur arrivée à La Rochelle, on les trouva remplies de pierres et de son. (2)

C'étoit en vertu des ordres d'un parlement, tenu à Paris le 5 mai, que Louis VIII avoit rassemblé son armée féodale; elle étoit composée d'évêques, de barons, de chevaliers et de servans d'armes; avec elle il fit son entrée à Tours

(1) *Matth. Paris. Hist. Ang.*, p. 270. — *Radulphi Coggeshale*, p. 118-120.

(2) *Gesta Ludovici VIII*, p. 305. — *Chron. Turon.*, p. 305.

le 24 juin. Pour diviser les forces de son ennemi, il entra en traité avec Aimery, vicomte de Thouars, et il lui accorda une trêve d'une année, sous condition que si, au bout de ce terme, le vicomte n'étoit pas secouru par le roi d'Angleterre, il devoit se soumettre à la France. Louis accorda en même temps des conditions avantageuses aux principaux chevaliers du vicomte de Thouars, entre autres à son neveu Geoffroi d'Argençon, et à quelques autres barons, dont les terres en France avoient été saisies durant la dernière guerre. (1)

Le 3 juillet Louis mit le siège devant la ville de Niort ; les machines qu'il avoit amenées firent pleuvoir sur ses murs une telle grêle de pierres que Savary de Mauléon accepta, presque immédiatement, la capitulation que le roi lui offroit. Il eut la permission de se retirer avec sa garnison à La Rochelle, et de défendre cette ville contre les armes du roi, quand celui-ci viendrait l'attaquer; il s'engageoit seulement à ne combattre jusqu'à la Toussaint, dans aucun autre lieu ; contre les Français. Louis se présenta ensuite devant Saint-Jean-d'Angely, qui ne fit aucune résistance ; le 15 juillet enfin, il parvint devant La Rochelle : Savary de Mauléon y avoit

(1) *Instrumentum de Treugis Vicecomitis Thoarcensis.*
Hist. de France, T. XVII, p. 594. — *Chronicon Turonense,*
T. XVIII, p. 305.

1224.

sous ses ordres au moins trois cents chevaliers ; les diverses communes qui obéissoient à la couronne d'Angleterre y avoient envoyé des détachemens de leurs milices. Depuis que le roi Jean avoit abandonné le continent de France, ces communes avoient fort étendu leurs privilèges et limité l'autorité royale, de manière à se gouverner presque comme de petites républiques ; les plus notables étoient Périgueux, Bayonne, Bordeaux, la Réole, Niort, Limoges, Saintes, Saint-Jean-d'Angely et Cognac (1). La ville de Bayonne en particulier avoit fait passer à La Rochelle quatre cents hommes, et elle préparoit ses galères et ses soldats pour y envoyer un nouveau renfort (2). Mais l'abandon de l'Angleterre, l'indignation que causa l'ouverture des caisses qui se trouvèrent pleines de pierres, l'argent, selon d'autres rapports, répandu par les émissaires de Louis VIII, firent éclater dans La Rochelle de dangereuses dissensions, en sorte que contre l'attente universelle, cette clef du Poitou, par laquelle jusqu'alors les Anglais avoient pu, à leur volonté, pénétrer jusqu'au centre de la France, fut livrée, le 3 août 1224, au monarque français. Sa chute fut bientôt suivie de celle de toutes les villes au nord de la Garonne ; Limoges et Périgueux donnèrent l'exemple de la sou-

(1) *Rymer Acta publica*, T. I, p. 247.(2) *Litteræ Commun. Baiionensis. Rymer*, T. I, p. 269.

mission (1), les drapeaux français furent plantés jusque vis-à-vis de Bordeaux ; des offres splendides furent faites à l'archevêque de cette ville pour l'engager à trahir son maître : il écrivit à Henri III pour se glorifier de les avoir repoussées, mais en même temps il lui demanda une récompense de sa fidélité, d'autant plus méritoire, disoit-il, que les conquêtes de Louis le privoient de la moitié des revenus de sa mense épiscopale (2). Savary de Mauléon, qui avoit rendu La Rochelle, fut bientôt accusé de trahison par ses compagnons d'armes ; ils voulurent le saisir, comme ils s'embarquoient ensemble pour passer en Angleterre ; mais ce seigneur dont la conduite étoit au moins suspecte, prévint leurs desseins, s'enfuit en France, et, aux fêtes de Noël suivantes, il fut admis par Louis VIII à lui faire hommage de tout ce qu'il possédoit encore en Poitou. (3)

La campagne de Louis VIII s'étoit terminée de bonne heure ; aussi eut-il encore le temps de se trouver, au commencement de novembre,

(1) *Gesta Ludovici VIII*, p. 305, 306. — *Matth. Paris. Hist. Angl.*, p. 269. — *Chron. Turon.*, p. 305.

(2) *Littera Archiepisc. Burdegal. Rymer*, T. I, p. 278.

(3) *Gesta Ludovici VIII*, p. 307. — Raoul Coggeshale comprend en six lignes l'histoire de la conquête du Poitou. Si l'on en jugeoit par le laconisme des historiens anglais, on diroit que la nation s'aperçut à peine de la perte de la domination de ses rois en France ; T. XVIII, p. 120. Les *Annales de Waverley* sont plus laconiques encore, p. 209.

1224.

à une conférence à Vaucouleurs avec Henri, roi des Romains, fils aîné de l'empereur Frédéric II. Les deux princes y signèrent un traité d'alliance, et ils s'engagèrent réciproquement à ne conclure aucun accord avec le roi d'Angleterre, sans le consentement l'un de l'autre. (1)

Tandis que l'attention de la France et de la chrétienté se partageoit entre les conquêtes de Louis sur les Anglais, la pacification de l'Albigois, et la croisade projetée de Frédéric II, l'apparition d'un prétendu empereur de Constantinople, en Flandre, fut sur le point de causer une révolution. Baudoin IX, comte de Flandre, né en 1171, étoit un des héros de la quatrième croisade. Après la conquête de Constantinople par les Latins, il avoit été porté sur le trône de l'Orient, le 16 mai 1204, par les suffrages réunis des Francs et des Vénitiens. Il avoit, par ses vertus, mérité le respect des Grecs eux-mêmes qu'il avoit subjugués : cependant son règne dura à peine onze mois : le 15 avril suivant il fut défait près d'Andrinople, et fait prisonnier par les Bulgares. Un secret profond fut observé par Joannice leur roi, sur le traitement qui lui avoit été infligé (2). Quelques-uns racontotent qu'il avoit été livré à un

(1) *Martene Collectio amplissima*, T. I, p. 1195. — *Gesta Ludovici*, p. 307. — *Chron. Turonense*, p. 306.

(2) *Nicetas Choniates. Balduinus Flander. Edit. Paris.*, p. 397. *Veneta*, p. 325.

supplice effroyable ; cependant son frère Henri attendit seize mois avant de prendre la couronne impériale , dans l'espérance que Baudoin sortiroit enfin de sa prison (1). Vers le même temps sa fille Jeanne fut reconnue comme comtesse de Flandre. Mais après que Henri, mort en 1216, eut fait place, sur le trône de Constantinople, à Pierre de Courtenai, qui n'appartenoit pas à la même famille, le sort de Baudoin fut oublié. Personne ne songeoit plus que ce prince pût être vivant, lorsqu'au bout de vingt ans un homme en qui l'on retrouvoit tous les mêmes traits, mais qui sembloit usé par la douleur et par la vieillesse, parut en Flandre, au mois d'avril 1225, raconta d'une manière vraisemblable les affreuses rigueurs que le roi des Bulgares avoit exercées contre lui, et la manière dont il s'étoit enfin échappé de ses fers, et redemanda le rang qu'il avoit perdu. La comtesse Jeanne ne voulut point le reconnoître ; mais Jeanne laissoit depuis dix ans son mari dans les fers, plutôt que de payer sa rançon ; elle redoutoit tout partage de son autorité, toute censure qui pourroit dévoiler ou contenir les irrégularités de sa conduite. Ses sujets qui l'avoient en horreur, estimoient que celle qui cherchoit un allié dans le même roi de France dont son mari étoit prisonnier, pou-

(1) *Nicetas Choniates*, p. 413. *Veneta*, p. 338.

voit bien ne ressentir aucune piété filiale pour un père qu'elle n'avoit pas revu depuis son enfance. Tous les Flamands accueillirent Baudoin avec pitié, avec tendresse, avec la plus ferme confiance dans la véracité de son récit; l'indignation leur mit les armes à la main, la révolte contre celle qu'ils nommoient une fille dénaturée fut bientôt universelle, et Jeanne, avec sa sœur cadette Marguerite, s'enfuit à Paris, pour demander des secours à Louis VIII. (1)

Si les peuples se décident dans leurs croyances, par leurs émotions ou par leur goût pour le merveilleux, les rois ne consultent que leur seul intérêt, sans examiner les circonstances, sans chercher à démêler l'erreur d'avec la vérité. Louis VIII jugea qu'il lui convenoit que Baudoin fût un imposteur; Henri III, qu'il fût au contraire le vrai comte de Flandre. Le premier s'engagea aussitôt dans un traité avec Jeanne, pour lui faire recouvrer ses états; il promit de faire à ses frais l'armement nécessaire; la comtesse de Flandre devoit le rembourser à long terme de ses avances, et lui remettre en gage, en attendant, les deux forteresses de Douai et de l'Écluse. Les chevaliers français, de leur côté, s'engageoient avec empressement à le servir, pour s'enrichir de nouveau par le

(1) *Gesta Ludovici VIII*, p. 308. — *Matth. Paris.*, p. 271.
— *Chron. Turonense*, p. 307.

pillage des villes marchandes des Pays-Bas, et par la rançon des captifs (1). D'autre part Henri III se hâta d'écrire à Baudoin, dès le 11 avril 1225, pour le féliciter sur sa délivrance; lui demander que la même confédération qui avoit uni leurs ancêtres fût renouvelée entre eux; lui rappeler que le roi de France les avoit dépouillés tous deux également de leur héritage; lui offrir enfin et lui demander en retour des conseils et des secours, pour recouvrer les états que tous deux avoient perdus. (2)

Mais l'aide de Louis VIII étoit bien autrement efficace que celle de Henri III. Les trésors du premier étoient pleins, sa noblesse obéissante, son armée prête à entrer en campagne: le second commençoit déjà à montrer dans son caractère les mêmes vices qui avoient précipité la ruine de son père. On se faisoit encore scrupule, il est vrai, d'accuser le jeune prince d'une soif ardente pour le pouvoir absolu, dans un temps où il ne savoit pas encore être maître de lui-même; mais on attribuoit son inconséquence, sa présomption, sa fausseté, aux mauvais conseils de son favori Hubert du Burgh, chef de justice du royaume; aussi personne ne s'em-

(1) *Instrumentum fœderis, apud Gesta Ludovici VIII*, p. 508.

(2) *Epistola Henrici III. Baldevino. Rymer Acta*, T. I, p. 277.

1225.

pressoit de lui obéir, et tandis que l'armée française qui devoit seconder la comtesse de Flandre fut bientôt assemblée à Péronne, il ne parut pas un soldat anglais au secours de Baudoin.

Celui-ci ne refusa point de se présenter devant des juges qu'il pouvoit croire partiaux. Ayant demandé un sauf-conduit, il se rendit à Péronne, avec une suite nombreuse. Louis VIII, assisté par le légat du saint-siège, Romain, cardinal de Saint-Ange, que le pape lui avoit envoyé au commencement de mars, entreprit de démêler si l'homme qui se présentoit à lui étoit en effet l'empereur d'Orient, ou, comme Jeanne l'affirmoit, si ce n'étoit qu'un ermite de Champagne, nommé Bernard de Rays, qui lui ressembloit beaucoup. « L'évêque de Beauvais l'interrogea, dit Oudegherst, sur plusieurs articles, auxquels il répondit assez pertinemment; « non pas toutefois aux trois derniers qui lui « furent proposés; savoir, le lieu auquel il avoit « fait féauté et hommage au roi Philippe, le lieu « et de qui il avoit reçu l'ordre de chevalerie, « et le lieu et le jour auxquels il avoit épousé « madame Marie de Champagne sa femme. » Une prison de vingt ans, et tous les tourmens infligés par les barbares, avoient peut-être fait oublier ces détails au malheureux Baudoin : sa mémoire se troubla, Louis VIII s'emporta, et sans autre examen lui ordonna de sortir du

royaume : il respecta néanmoins le sauf-conduit qu'il lui avoit donné, et il le fit reconduire jusqu'aux frontières. Mais les adhérens de Baudoin, découragés par l'issue de cette conférence, l'abandonnèrent; ce malheureux craignit de tomber aux mains de ses ennemis, il voulut s'enfuir sous un habit de marchand; bientôt il fut reconnu en Bourgogne, arrêté par un chevalier, et livré à la comtesse, qui, après lui avoir fait souffrir beaucoup d'outrages, le fit périr sur un échafaud. (1)

« De cette exécution, continue Oudegherst, « procéda depuis entre le peuple un merveilleux murmure, au moyen que chacun disoit et maintenoit que ladite comtesse avoit fait pendre son père; et fut cette opinion et persuasion tellement enracinée ès cœurs de la multitude, comme encore moi-même j'ai entendu être pour le présent, et signamment en la ville de Lille, que par nulles excusations on ne les en pouvoit divertir. » Pour faire cesser ces propos, Jeanne envoya enfin des messagers à Andrinople, chargés de s'informer des circonstances de la mort de son père; ceux-ci à leur retour rapportèrent « que le lieu où le corps de Baudoin avoit été jeté, auroit à la vue, et

(1) *Gesta Ludovici VIII*, p. 309. — Chron. de Saint-Denys, p. 420. — *Raynaldi Ann. eccl.*, §. 36, p. 353. — Oudegherst, *Chroniq. et Annal. de Flandre*, ch. 108, fol. 178.

1225.

« non sans grande admiration d'un chacun, été
« environné d'une merveilleuse clarté; qu'il
« auroit miraculeusement guéri d'une fièvre
« celui qui l'avoit recueilli; » et la multitude,
qui n'avoit point voulu écouter des raisons, se
laissa persuader par ces prodiges. (1)

La légation du cardinal Romain de Saint-Ange
auprès de Louis VIII avoit pour but de renouer
les négociations concernant l'Albigeois. Le zèle
de Frédéric II pour la conquête de la Terre-
Sainte s'étoit refroidi, ou du moins les difficul-
tés de l'entreprise, les soulèvemens qui éclai-
toient tour à tour en Allemagne et en Italie, les
besoins que toutes les parties de ses états avoient
de réforme et de l'inspection du monarque, lui
faisoient désirer de différer son passage jusqu'à
un temps plus opportun. Le roi de Jérusalem
lui-même s'étoit chargé d'obtenir d'Honorius III
que la croisade fût renvoyée de deux ans : l'état
de la Terre-Sainte, où les chrétiens ne possé-
doient plus que deux villes, ne pouvoit point
souffrir de ce retard. Honorius y consentit. Il
ajourna jusqu'au mois d'août 1227 le départ de
Frédéric II; mais en lui imposant la condition

(1) Ondegherst, ch. 108, fol. 179, 180. — La Chronique de
Tours, T. XVIII, p. 308 et 309, affirme que Baudoin ne se
démentit point, même au moment de sa mort, et qu'on de-
meura persuadé que la comtesse de Flandre avoit fait périr
son père.

de conduire à cette époque un nombre déterminé de troupes à la Terre-Sainte, et de passer au moins deux ans en Syrie. (1)

Ces deux ans pouvoient suffire pour anéantir complètement la maison de Saint-Gilles, à laquelle l'Église croyoit imprudent de pardonner le mal qu'elle lui avoit fait. Raymond VII ne se refusoit à aucun sacrifice, il ne disputoit sur aucune condition, il demandoit seulement, pour le repos de sa conscience, comme pour celui de ses sujets, à être reçu de nouveau dans le sein de l'Église. Il abandonnoit les hérétiques à toutes les rigueurs qu'on voudroit exercer sur eux; et le savant, l'équitable bénédictin, auteur de l'histoire de Languedoc; ne pouvant se défaire entièrement des sentimens de son ordre, repousse *comme une calomnie atroce* la supposition qu'il eût demandé la liberté de conscience pour l'Albigeois (2). Mais aucune réconciliation n'étoit possible entre ce prince et ceux qui ne pouvoient être satisfaits que par sa ruine absolue.

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1225, ch. 1 et seq., p. 346.

(2) Langlois, *Hist. des Albigeois*, Liv. VIII, p. 418, avoit fait cette supposition pour justifier les rigueurs de l'Église; le R. P. Vaissette la réfute victorieusement par les actes du concile, Liv. XXIV, ch. 1, p. 346. Mais quelle étoit donc la doctrine du clergé français en 1757, puisqu'à cette époque un de ses membres les plus respectables, les plus vertueux, les plus éclairés, regardoit *comme une calomnie atroce* l'accusation de tolérance?

1225.

Raymond croyoit avoir enfin levé toutes les difficultés qu'on lui avoit opposées, lorsque le cardinal Romain de Saint-Ange publia contre lui une bulle à laquelle il étoit impossible de répondre; car il étoit impossible de la comprendre. Elle ne contenoit que les jeux d'esprit et les *concezzi* du Vatican. « Le misérable état, ou plutôt
« la misère établie de la province narbonnaise
« et des régions voisines, disoit le pape, nous a
« long-temps tourmenté dans l'anxiété et sus-
« pendu dans le doute. Dans notre anxiété nous
« cherchions une voie et une manière de relever
« les intérêts de la paix et de la foi, qui semblent
« absolument renversées dans ces contrées; dans
« notre doute nous hésitions si cette terre n'étoit
« pas tellement corrompue que tout travail que
« nous y ferions seroit inutile..... En effet
« cette terre quoique travaillée par beaucoup de
« sueurs, quoique suée par beaucoup de tra-
« vail, a été en vain forgée par son forgeron,
« car toute sa malice n'a point été consumée,
« toute sa rouille n'en est point sortie, même
« par le feu, auquel Dieu, par un jugement oc-
« culte, mais juste, a livré l'infidélité du cœur
« des habitans, et la gelée de leur malice. Ni les
« fomentations des caresses, ni les tourmens des
« flagellations n'ont pu encore les amollir. Ils
« ont tellement roidi leurs cœurs contre Dieu,
« que, quoique livrés à une multitude de fléaux,

« ils n'ont point accepté leur discipline. Parce
« qu'ils ont eu des succès contre l'Église, ils y
« voient la confirmation de leurs erreurs, ne se
« souvenant point que la félicité des pécheurs
« est la plus grande des infélicités. » (1)

On auroit rougi de rallumer une guerre temporelle, sans en donner de meilleures raisons que ces antithèses; mais il n'en falloit pas davantage pour justifier une guerre religieuse. Toutefois le cardinal de Saint-Ange, qui étoit chargé d'entraîner Louis VIII dans une nouvelle croisade contre les Albigeois, avoit aussi commission de ne point rompre la négociation avec Raymond VII, jusqu'à ce qu'il fût sûr du succès. En conséquence il l'invita à se rendre à un concile national de toute l'Église de France, qu'il convoqua à Bourges, pour le 29 novembre 1225, se réservant ainsi tout l'été pour traiter auparavant avec ses ennemis. (2)

Quoique les Albigeois du Languedoc ne pussent réellement plus donner aucune inquiétude à l'Église romaine, l'intolérance du pape étoit réveillée par d'autres symptômes du mouvement des esprits, qu'il voyoit plus près de lui. La persécution, en dispersant les sectaires, avoit répandu des germes de réformation dans

(1) *Bull.* 15. *Kal. Martii*, apud *Raynaldum*, 1225, §. 28, 29, p. 351.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXIV, ch. 3, p. 348.

1225.

tous les pays de la langue romane. Les malheureux qui avoient été traités avec une si impitoyable cruauté, et qui, en raison de ce qu'ils avoient beaucoup *pâti*, étoient désignés par le nom de *Paterins*, se distinguoient par la pureté de leur conduite, comme par celle de leur doctrine; le contraste entre leurs mœurs et celles des prêtres frappoit tous les yeux; ils ne s'annonçoient pas comme se séparant de l'Église; ils professoient seulement le désir de faire leur salut, ainsi que divers ordres de moines, par une plus grande austérité. On les voyoit se multiplier en Italie, et surtout en Lombardie; et dans cette même année, Honorius III chargea les évêques de Modène, de Brescia et de Rimini, de les poursuivre, d'abattre leurs maisons, et de détruire leur race. (1)

Le plus grand obstacle au renouvellement de la croisade contre les Albigeois, tenoit à la guerre dans laquelle Louis VIII s'étoit engagé contre le roi d'Angleterre. Celui-ci, profitant de la popularité que lui laissoit encore sa jeunesse, avoit assemblé un parlement à Westminster; il y avoit exposé à ses sujets les injustices qu'il avoit éprouvées dans ses possessions continentales, et il avoit demandé leur aide pour recouvrer les riches provinces enlevées à sa couronne. Les Anglais, occupés dans leur île à circonscrire les

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1225, ch. 47, p. 555.

abus de l'autorité royale, n'attachoient pas un très-grand prix à ces possessions de leur roi en France, qui n'étoient pas soumises à leurs lois. Ils acquiescèrent cependant aux demandes de Henri III et de son chef-justice Hubert du Burgh. Un quinzième des propriétés mobilières avoit été jugé devoir produire un subside suffisant pour former une belle armée; ils l'accordèrent, sous condition que le roi confirmeroit de nouveau la grande charte, et la charte des forêts, dont il avoit plusieurs fois juré l'observation, et qu'il observoit toujours en roi. Henri III s'y soumit: il envoya dans tous les comtés des ordres précis de respecter les privilèges du peuple; en retour, il leva les sommes qui lui avoient été accordées; et le dimanche des Rameaux il fit partir pour Bordeaux, avec soixante chevaliers seulement, Richard, son frère, qu'il avoit récemment armé chevalier, et auquel il avoit accordé les titres de comte de Cornouailles et de Poitou (1). Guillaume, comte de Salisbury, et Philippe d'Aubignac lui furent donnés pour conseillers; en peu de temps ils rassemblèrent autour de lui les principaux barons de la Gascogne; ils forcèrent à la soumission ceux qui rejetoient auparavant son autorité, ou qui avoient embrassé le parti français, et avec leur petite

(1) *Matth. Paris. Hist. Ang.*, p. 272. — *Annales Waverleienes*, T. XVIII, p. 209.

1225.

armée ils vinrent enfin mettre le siège devant la Réole (1).

De son côté, Louis VIII avoit tenu plusieurs parlemens à Paris, et il avoit occupé les seigneurs qui s'y rassembloient, tantôt des affaires de l'Albigeois, tantôt de la guerre avec les Anglais. Au mois de juillet il reçut l'hommage du vicomte de Thouars, qui avoit vainement attendu, pendant toute l'année, des secours d'Angleterre, et il affermit, par sa soumission, la domination française dans le Poitou. Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, qui avoit épousé la mère de Henri III, cette même Isabelle d'Angoulême, que le roi Jean lui avoit enlevée, et qu'il n'avoit toutefois pas cessé d'aimer, passa, vers le même temps, au parti du roi de France; c'étoit le plus puissant des grands vassaux qui fussent jusqu'alors restés au roi d'Angleterre sur le continent. Dans ce temps-là Louis reçut la nouvelle du débarquement des Anglais à Bordeaux; il s'avança jusqu'à Tours, puis jusqu'à Chinon (2); et le comte de la Marche livra un petit combat, auprès de la Réole, au comte Richard, lieutenant en Aquitaine de son frère Henri III. Mais de part et

(1) *Matth. Paris.*, p. 272. — *Chron. Turon.*, T. XVIII, p. 308.

(2) *Gesta Ludov. VIII*, p. 309. — *Chron. Guill. de Nangis*, p. 514.

d'autre les forces étoient peu considérables; les deux princes se tenoient également sur la défensive, et tous deux prêtoient l'oreille aux exhortations d'Honorius III et de son légat le cardinal de Saint-Ange, qui vouloient, ou les engager à conclure une bonne paix, ou tout au moins renouveler entre eux une longue trêve. (1)

Raymond VII savoit bien que sa ruine étoit le but auquel tendoient toutes les négociations du roi de France avec l'Église. Le 29 septembre il eut à regretter la mort de l'archevêque de Narbonne. C'étoit cependant ce même Arnaud, abbé de Cîteaux, qui avoit dirigé la croisade avec tant de férocité, comme légat du saint-siège; mais son ambition et ses démêlés avec la maison de Montfort lui faisoient alors rechercher un appui dans celle de Saint-Gilles (2). D'autre part Henri III avoit lui-même sollicité l'amitié du comte de Toulouse, quoique la prudence l'eût forcé à lui demander de tenir quelque temps leur alliance secrète (3). Raymond VII, rassuré par les promesses de ce roi, se rendit, à la fin de novembre, au concile de Bourges.

(1) *Honorii III Epist.*, apud *Raynald.*, 1225, ch. 30, 31, p. 352.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXIV, ch. 4, p. 349.

(3) *Rymer Acta*, T. I, p. 281. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXIV, ch. 2, p. 347.

Ce concile se trouva fort nombreux ; peu d'assemblées partielles de l'Église avoient eu une apparence plus imposante. On y compta six archevêques, cent treize évêques et cent cinquante abbés ; un autre historien porte même à quatorze le nombre des archevêques qui s'y réunirent. Le légat le présidoit, le roi de France y assistoit avec sa cour, et Raymond VII de Saint-Gilles, d'une part, Amaury de Montfort, de l'autre, s'y présentèrent pour faire valoir leurs droits sur le comté de Toulouse. Amaury y déploya les titres des donations faites à son père par le pape et par le roi Philippe, et il insista sur ce que Raymond avoit été dépouillé sans retour de son héritage, par la plus haute autorité dans l'Église, celle du concile œcuménique de Latran. Raymond, de son côté, se déclara prêt à faire le service de ses fiefs, et à s'acquitter, soit envers le roi, soit envers l'Église romaine, de tout ce qu'il pourroit leur devoir, à raison de son héritage. — « Vous soumettriez-vous à ce « sujet, reprit Amaury, au jugement des douze « pairs de France? — Que le roi reçoive aupa- « ravant mon hommage, répondit Raymond, « et je suis prêt à m'y soumettre : si nous agis- « sions autrement, peut-être les pairs ne me re- « connoîtroient-ils pas pour l'un des leurs. » Il s'en falloit de beaucoup que le légat voulût laisser débattre la cause de l'Église de cette manière

publique et chevaleresque. Il se hâta de mettre fin à la discussion ; il enjoignit à chaque archevêque de prendre avec lui ses évêques, et de délibérer avec eux, sans communiquer avec ses confrères ; il demanda qu'ensuite chacun lui transmît ses avis par écrit, et il fulmina l'excommunication contre celui des prélats qui révéleroit le secret de ces délibérations partielles. (1)

Cependant il falloit un prétexte pour refuser l'absolution à un prince qui demandoit avec instance d'être réconcilié à l'Église, ou pour diriger sur lui toutes les forces de la chrétienté ; et le légat répéta contre le comte les accusations d'hérésie et de révolte. Raymond VII, s'adressant alors à ce cardinal, avec les prières les plus instantes, « le supplia de venir lui-même visiter
« chacune des cités de sa province, de question-
« ner chacun sur les articles de sa foi, et s'il
« trouvoit quelqu'un qui différât de la croyance
« catholique, il protesta qu'il étoit prêt à faire
« de lui la plus sévère justice, suivant le juge-
« ment de la sainte Église. De même s'il s'y trou-
« voit quelque cité qui fût rebelle, il affirma
« qu'il étoit prêt, avec tout son pouvoir, à la
« forcer, ainsi que tous ses habitans, à en faire

(1) *Matth. Paris.*, p. 277. — *Histoire génér. de Languedoc*, Liv. XXIV, ch. 3, p. 348. — *Preuves*, n° 160, p. 299. — *Chronicon Turon. mss. in Labbei Conciliis*, T. XI, p. 291. — *Chron. Turonense*, T. XVIII, p. 310.

1225.

« satisfaction. Quant à lui-même, il offrit, s'il
« avoit péché en quelque chose (ce qu'il ne se
« souvenoit pas d'avoir fait), d'en faire pleine-
« ment pénitence à Dieu et à la sainte Église,
« comme un fidèle chrétien : et si le légat vou-
« loit, il étoit prêt à subir également lui-même
« l'examen de sa foi. Mais le légat méprisa toutes
« ces choses, et le comte, tout catholique qu'il
« étoit, ne put obtenir de grâce, qu'autant qu'il
« renonceroit à son héritage pour lui-même et
« pour les siens. » (1)

Quelques disputes de préséance entre les archevêques, quelques demandes de l'Église romaine aux chapitres des cathédrales, dans chacun desquels le pape vouloit avoir deux prébendes à sa disposition, firent diversion aux travaux du concile, et permirent d'écarter de toutes les discussions publiques les affaires des Albigeois. Le cardinal légat en profita pour conclure avec Louis VIII le traité de la cour de Rome; il accéda à toutes les demandes que celui-ci lui avoit adressées auparavant, il accorda à ceux qui se croiseroient contre les Albigeois les indulgences les plus étendues, et il interdit au roi d'Angleterre, sous peine d'excommunication, d'inquiéter le roi de France, aussi long-temps qu'il seroit au service de Dieu et de l'Église, même au sujet des terres qu'il pouvoit posséder injus-

(1) *Matth. Paris. Hist. Ang.*, p. 279.

tement (1). Toutes ces mesures étant prises, le cardinal légat congédia le concile, le roi retourna à Paris, le comte Raymond dans ses états, et le cardinal déclara alors, que l'avis séparé qu'il avoit reçu de chaque archevêque étoit; « que
 « Raymond ne devoit en aucune manière être
 « absous, en raison de ce qu'il offroit; mais que
 « le roi des Français devoit être chargé par
 « l'Église de cette affaire, puisqu'aucun autre
 « ne pouvoit, aussi-bien que lui, purger la terre
 « de la scélératesse des hérétiques; qu'enfin,
 « pour dédommager ce roi de ses dépenses, la
 « décime de tous les revenus ecclésiastiques lui
 « seroit abandonnée pendant cinq ans, si la
 « guerre duroit aussi long-temps. » (2)

En acceptant la commission qui lui étoit donnée par l'Église, Louis n'oublia point qu'il pouvoit ne pas survivre à la guerre qu'il alloit entreprendre. Il fit donc son testament, au mois de juin 1225; et, tandis que les rois, ses prédécesseurs, s'étoient contentés de distribuer, par de pareils actes, leurs richesses mobilières, pour des usages pies, il essaya le premier de disposer aussi de sa couronne et de ses fiefs. Il appela son fils aîné à la succession au trône de France, il destina l'Artois au second, l'Anjou et le Maine

(1) *Matth. Paris.*, p. 279.

(2) *Instrumentum Romani cardinalis.* Preuves de Languedoc, n° 181, p. 323.

1225.

au troisième, le Poitou et l'Auvergne au quatrième, et il régla de plus que le comté de Boulogne, dont son frère étoit investi, reviendrait à la couronne, si ce frère mourait sans enfans. (1)

1226.

Le roi des Français vouloit bien accepter la confiscation des terres du comte de Toulouse, comme vengeur de l'Église offensée; mais il desiroit en même temps se mettre à couvert de toute accusation de cupidité ou d'injustice, en s'appuyant de l'autorité de ceux qui lui en auroient donné le conseil. Dans ce siècle, les rois n'étoient point accoutumés à prendre sur eux seuls la responsabilité du gouvernement. Ils sentoient qu'ils n'étoient que les chefs d'une confédération de princes. Aucune constitution n'avoit, il est vrai, réglé comment ces princes prendroient part aux délibérations communes, ou n'avoit garanti leur droit de suffrage dans les assemblées nationales; seulement le roi savoit qu'il lui seroit presque impossible de faire exécuter par ses grands vassaux, ce qu'il ne leur auroit pas fait auparavant arrêter dans leur diète. Il assembloit donc des parlemens, et ce nom désignoit encore alors des conférences de la nature la plus libre, entre ceux avec qui il vouloit s'entendre, et qu'il appeloit à ses conseils. Le 28 de janvier 1226, Louis VIII convo-

(1) *Testamentum Ludovici VIII, ad calcem Gestorum*, p. 510.

qua à Paris un de ces parlemens, ou assemblées de notables. Il est probable que les seigneurs temporels et spirituels s'y trouvèrent réunis; cependant leurs actes sont demeurés séparés. D'une part vingt-cinq seigneurs séculiers, de l'autre dix-sept archevêques ou évêques, déclarèrent par des lettres patentes données dans cette assemblée, qu'ils avoient conseillé au roi de se charger de l'affaire des Albigeois, et qu'ils lui avoient promis de l'y aider de tout leur pouvoir; les uns comme ses hommes liges, les autres en excommuniant tous ses ennemis. Parmi les premiers se trouvoient sept comtes, ceux de Boulogne, de Bretagne, de Dreux, de Chartres, de Saint-Paul, de Rouci, et de Vendôme, dont aucun n'avoit rang parmi les douze pairs du royaume; on y voyoit aussi plusieurs grands officiers de la couronne, et les chefs des illustres maisons de Montmorency, de Courtenay, de Nesle et de Coucy; il s'en falloit de beaucoup cependant que ces vingt-cinq seigneurs pussent être considérés comme les représentans de la noblesse du royaume. (1)

Deux jours après, le 30 janvier, le roi prit la croix avec tous ses barons; le légat excommunia publiquement comme hérétique con-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIV, ch. 5, p. 350; et Preuves, n^{os} 161, 162, p. 299, 300. — *Chronic. Turon. Anonym.*, T. XVIII, p. 311.

1226. damné Raymond, comte de Toulouse, avec tous ses associés. Amaury de Montfort, avec l'approbation de son oncle Gui, céda au roi toutes ses prétentions sur les domaines de l'Albigeois, en échange contre la charge de connétable de France; le légat accorda à Louis cent mille livres, à prendre annuellement sur les décimes des biens ecclésiastiques du royaume, et il fit partir des missionnaires pour toutes les parties de la France, avec pouvoir d'absoudre de tous leurs péchés, tous ceux qui se rendroient à Bourges, un mois après Pâques, pour servir dans l'armée dont Louis prendroit à cette époque le commandement. (1)

Le 29 mars le roi assembla un nouveau parlement à Paris, pour concerter ses mesures sur l'expédition qui avoit été résolue. Quelques années s'étoient déjà écoulées sans qu'il y eût de croisade, en sorte que ceux qui, dans l'intervalle, étoient arrivés à l'âge d'homme, et ceux qui, ayant déjà servi dans les guerres sacrées, ne s'en rappeloient plus que les plaisirs, soupiroient également après une nouvelle occasion de se baigner dans le sang des infidèles. Les grands seigneurs voyoient avec plus de défiance l'oppression d'un des premiers pairs du royaume, et la réunion de ses vastes domaines à la cou-

(1) *Matth. Par. Hist. Ang.*, p. 279. — *Gesta Ludov. VIII*, p. 309. — *Chron. Turonense*, T. XVIII, p. 312.

ronne. Ils sentoient bien que si leur roi, après avoir dépouillé le roi d'Angleterre, accomplissoit encore la conquête du comté de Toulouse, le pouvoir d'un seul remplaceroit en France leur république féodale ; mais l'expédition contre l'Albigeois avoit été résolue par l'autorité du royaume, réunie à celle de l'Église ; en sorte qu'ils étoient obligés de faire le service de leurs fiefs, sous la double peine de forfaiture et d'excommunication. Henri III, qui auroit volontiers fait une diversion du côté de la Guienne, reçut du pape tant de sommations pour l'engager à demeurer neutre (1), qu'il consentit à envoyer, le 22 mars, des députés au cardinal légat pour renouveler la trêve (2). Jacques, roi d'Aragon, cédant de même aux sollicitations du pape, interdit à ses sujets de donner aucun secours aux Albigeois, quoiqu'il fût lui-même neveu du comte de Toulouse. Le comte de Roussillon prit le même parti ; plus tard il fut imité par Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier. Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, qui avoit fait épouser à son fils une fille de Raymond VII, la lui renvoya, en lui déclarant que, d'après les sommations du roi et de l'Église, il rompoit tout rapport avec lui (3) ;

(1) *Matth. Paris.*, p. 279. — *Raynaldi Ann. eccl.*, 1226, §. 34 et seq., p. 364.

(2) *Rymer Acta publica*, T. I, p. 285.

(3) *Chronicon Turonense Anonym.*, p. 314.

1226.

et tandis que le malheureux Raymond se voyoit abandonner par tous ses alliés , à la réserve du seul comte de Foix, il apprenoit que l'armée destinée à l'anéantir , comptoit , entre les chevaliers , les écuyers et les sergens d'armes , cinquante mille hommes à cheval. (1)

On ne sauroit décrire la terreur qu'inspiroit un si formidable armement au pays destiné à éprouver sa furie , et qui connoissoit déjà toute l'horreur des guerres religieuses. Les peuples savoient que toute prédication de la réforme avoit absolument cessé dans leur province ; ils auroient probablement égorgé les hérétiques s'ils avoient su où les trouver , par ressentiment des maux que les sectaires avoient déjà attirés sur eux , et de ceux dont ils les menaçoient encore. Mais ces mêmes habitans du comté de Toulouse qui se voyoient persécutés avec tant d'acharnement par l'Église romaine , sentoient dans leur conscience qu'ils étoient cependant de zélés catholiques romains ; aussi croyoient-ils fermement que les croisés , comme on le leur annonçoit , avcient pris l'engagement de parcourir la terre du comte de Toulouse d'une extrémité jusqu'à l'autre , pour en passer tous les habitans au fil de l'épée , et la repeupler ensuite d'hommes d'une autre race. (2)

(1) *Matth. Paris.*, p. 280. — *Hist. génér. de Languedoc*, Liv. XXIV, ch. 12, p. 354.

(2) *Et sic terram comitis totam ab initio usque ad finem,*

L'effroi rompit alors tous les anciens liens d'affection, de parenté, de sujétion féodale. Tandis que Louis rassembloit son armée à Bourges, qu'il traversoit le Nivernois, et qu'il arrivoit à Lyon le 28 mai pour les fêtes de l'Ascension, il recevoit députations après députations de tous les seigneurs des états de Raymond, ou des villes qui lui étoient soumises, pour offrir leur serment de fidélité, leurs clefs, leurs otages, toutes les garanties enfin de leur entière obéissance au roi et à l'Église que les croisés pouvoient désirer. Les habitans d'Avignon furent au nombre de ceux qui s'offrirent long-temps d'avance à Louis. Ils mirent à son service l'usage de leur ville et de leur pont sur le Rhône. Leur ambassade déterminâ même le roi à choisir cette route pour entrer dans les états de Raymond. (1)

Avignon, aussi-bien qu'Arles, Marseille, Nice, et tout le pays situé à la gauche du

cum habitatoribus ejus d. lere. — Matth. Paris. Hist. Ang., p. 280.

(1) Hist. génér. de Languedoc, Liv. XXIV, ch. 9, p. 352. — Les députés d'Avignon, qui avoient rencontré le roi à Clermont d'Auvergne, étoient convenus avec lui qu'il entreiroit dans leur ville avec cent chevaliers seulement, et le légat avec les archevêques et les évêques seulement; mais que les Avignonnais fourniroient à tout le reste de l'armée des vivres à un prix équitable. *Chronicon Turonense*, p. 514; T. XVIII des Historiens de France.

1226.

Rhône, appartenoit au royaume d'Arles, ou à l'Empire, non au royaume de France; mais l'autorité de l'empereur sur ce pays étoit désormais réduite à un vain nom; les grands vaisseaux de Provence étoient de vrais souverains, et les quatre cités que nous venons de nommer, ayant constamment accru les privilèges de leurs communes, étoient enfin devenues de vraies républiques, gouvernées sur le modèle des villes de Lombardie, par un podestat, des consuls annuels et des conseils de commune. Avignon avoit cependant conservé beaucoup d'affection pour la maison de Saint-Gilles; et cette ville, qui avoit des premières ouvert ses portes à Raymond VII, à son retour du concile de Latran, s'étoit soumise, pour l'amour de lui, à demeurer douze ans sous le poids d'une excommunication. Les Avignonnais ne se sentoient point la force de soutenir la première violence de la croisade, et ils ne croyoient point que le comte Raymond fût en état d'y résister; aussi offrirent-ils au roi des vivres et le passage du Rhône; mais ils ne vouloient pas recevoir dans leurs murs une armée aussi affamée et aussi mal disciplinée que la sienne. Pour se conformer à cette ligne de conduite, le podestat et les consuls d'Avignon, représentant la communauté (1) prirent toutes les mesures

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. IX, S. II, T. II, p. 211.

convenables pour la sûreté de leur république. Ils relevèrent leurs murailles ; ils se pourvurent d'armes et de machines de guerre, et ils firent entrer dans leur ville tous les approvisionnements des campagnes voisines. Raymond VII, de qui ces campagnes dépendoient, ne s'offensa point des avances qu'ils avoient faites à son ennemi ; il n'avoit pas désespéré de son salut, mais il savoit qu'il ne pouvoit rencontrer en rase campagne la formidable armée qui s'avançoit contre lui. Il s'étoit donc borné à prendre ses mesures pour prolonger la guerre, et attendre des chances plus heureuses. D'une part, pour affermir l'affection de ses sujets, il accorda de nouveaux privilèges aux habitans de Toulouse, et de nouveaux fiefs à Roger-Bernard, comte de Foix, son seul allié (1). D'autre part, il s'entendit avec les Avignonnais pour approvisionner leur ville, et détruire ensuite tous les grains et tous les fourrages qu'ils n'avoient pas serrés ; il eut même soin de faire labourer tous les prés, pour que les croisés ne trouvassent point de fourrage vert. (2)

Le pont qui traverse le Rhône, d'Avignon jusqu'au faubourg nommé aujourd'hui *Ville-neuve*, et autrefois *Saint-André*, repose sur une petite île qui partage le cours de la rivière ;

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIV, ch. 11, p. 354.

(2) *Matth. Paris. Hist. Ang.*, p. 280.

1226.

il est en pierre, et la ville d'un côté, le faubourg de l'autre, le ferment comme deux têtes de pont; mais les Avignonnais avoient construit en bois un embranchement qui partoît de cette île, et aboutissoit au-dessus de leur ville. Par ce pont de bois Louis VIII, dès son arrivée, fit passer trois mille soldats; il n'avoit pas besoin de demander un autre passage, et la ville ne le reconnoissant pour son seigneur ni direct ni suzerain, il devoit se contenter de l'offre qu'elle lui faisoit, d'ouvrir une route à son armée hors des murs, et de l'admettre lui-même honorablement avec le légat et les personnages les plus distingués de sa cour. Mais le légat et les prêtres vouloient punir une cité qui, sous le poids d'une excommunication, avoit persisté douze ans dans l'impénitence; les croisés portoient envie aux richesses qu'ils croyoient y trouver accumulées; l'orgueil du roi étoit blessé de toute résistance à son autorité. Il déclara aux podestats et aux consuls d'Avignon qu'il vouloit passer le Rhône sur le pont de pierre, et pour cela traverser leur ville la lance sur la cuisse, à la tête de toute son armée. Les consuls, dignes de l'énergie d'une république naissante, déclarèrent hardiment qu'ils ne le permettroient pas, et firent fermer leurs portes. (1)

(1) *Matth. Paris. Hist. Ang.*, p. 280. — *Bouche, Hist. de Provence*, Liv. IX, Sect. II, p. 221. — *Guil. de Podio Laur*

C'étoit le 6 juin 1226, veille de la Pentecôte, que Louis VIII étoit arrivé devant Avignon; mais ce ne fut que le 10 qu'il en commença le siège. Les négociations des jours précédens avoient paru si près d'amener une pacification, que les Avignonnais lui avoient déjà remis cinquante otages qu'il garda. Cependant le 9 juin le légat publia un décret pour enjoindre au roi et aux croisés de purger la ville d'hérétiques; et les Français ayant fait une tentative pour surprendre, pendant la trêve, une des portes, le sang coula d'une et d'autre part, et les conférences furent rompues. (1)

Toutefois le siège d'Avignon se trouva une entreprise bien plus difficile que le légat et les croisés ne l'avoient cru. La ville étoit forte par sa situation, et par une double enceinte de murs; la population étoit nombreuse, bien pourvue d'armes et de machines de guerre; elle connoissoit tous les dangers auxquels sa résistance l'avoit exposée, et ce qu'elle devoit attendre si elle venoit à succomber; elle comptoit sur son bon droit, sur la protection de l'empereur Frédéric II, auquel Louis VIII se hâta d'écrire pour justifier son agression (2), et l'amour de

rentii, cap. 35, p. 687. — *Præclara Francor. facinora*, p. 774. (Il copie Puy Laurens.)

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIV, ch. 14, p. 356. — *Chron. Turonense*, p. 315.

(2) Preuves à l'Histoire de Languedoc, n° 171, p. 310.

1226.

la liberté redoubloit la bravoure de ses défenseurs. « Ils renvoyèrent, dit Matthieu Paris, « pierres pour pierres, flèches pour flèches, « solives pour solives, javelots pour javelots ; « ils inventoient des machines pour détruire « l'effet des machines des assiégeans, et ils in- « fligeoient aux Français des blessures mor- « telles. » (1)

Quoique le siège d'Avignon se prolongeât pendant trois mois, nous n'avons pas d'autres détails que ceux contenus dans ce peu de mots, sur les combats livrés autour des murs de cette ville : nous savons seulement qu'ils furent bien funestes à l'armée des croisés, et que les deux podestats des Avignonnais, Guillaume-Raymond, et Raymond de Rial, qui prenoient en même temps le titre de bayles, ou représentans du comte de Toulouse, se montrèrent dignes de la confiance que le peuple et le prince leur avoient témoignée (2). La chute du pont de bois, au moment où les croisés s'y portoient en foule, en entraîna un très-grand nombre dans la rivière ; beaucoup d'autres furent tués dans les assauts, ou par les sorties des assiégés ; la plus grande perte cependant qu'éprouva l'armée de Louis, fut causée par la famine et la maladie. Les vivres, et surtout les fourrages, manquoient dans ce climat brûlant, au milieu de l'été, au corps de cavalerie le plus

(1) *Matth. Par.*, p. 281. — *Chronicon Tironense*, p. 315.

(2) *Preuves à l'Hist. de Languedoc*, n° 169, p. 308.

nombreux qu'on eût encore rassemblé en France. Louis étoit obligé d'envoyer des partis à de grandes distances pour en recueillir; mais ceux-ci tomboient presque tous entre les mains de Raymond VII, qui, évitant la bataille, se tenoit cependant toujours sur les flancs des assiégeans. Bientôt le camp fut entouré, dans toutes les directions, de cadavres de chevaux qui étoient morts d'inanition ou de fatigue. Leur puanteur occasionna des maladies parmi les soldats, et l'on assura que les grosses mouches qui s'étoient nourries de ces chairs corrompues, et qui venoient ensuite attaquer les hommes, répandoient la contagion par leurs piqûres. Gui, comte de Saint-Paul, l'évêque de Limoges, et deux cents chevaliers bannerets succombèrent aux fièvres pernicieuses qui attaquoient l'armée, et Matthieu Paris porte à vingt mille le nombre des croisés de tout ordre qui périrent à ce siège. (1)

Cependant l'armée croisée n'étoit pas demeurée tout entière sous les murs d'Avignon; des partis détachés, profitant de la terreur qu'ils inspiroient, recevoient les soumissions des châteaux, des villes et des seigneurs du voisinage. La ville de Nîmes arbora sur ses murs les drapeaux du roi, le 5 juin 1226, et dès cette époque elle est demeurée dans le domaine immédiat

(1) *Matth. Paris. Hist. Ang.*, p. 281. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XXIV, ch. 17, p. 358.

de la couronne ; celles de Puilaurens et de Castres traitèrent dans les jours suivans. Carcassonne et Albi envoyèrent leurs députés après le 16 juin, au camp devant Avignon, pour remettre les clefs de leurs forteresses. Le nombre des seigneurs qui capitulèrent fut plus grand encore. Raymond VII, quoique toujours chéri par ses sujets, se voyoit abandonné en même temps par les barons et par les communes. (1)

Il est vrai que Louis VIII commença, de son côté, à voir quelques-uns de ses vassaux se retirer de son armée. Thibaud IV ou le Posthume, comte de Champagne, leur en donna l'exemple. Ce prince, alors âgé de vingt-six ans, qui fut rangé parmi les meilleurs poètes de la nouvelle langue française, qui se disoit le chevalier de la reine Blanche, et qui prétendoit être amoureux d'elle, quoiqu'elle eût déjà passé quarante ans, n'étoit cependant pas aveuglé par la galanterie, au point de demeurer indifférent à l'asservissement des grands feudataires. On assure qu'il s'entendit avec Pierre Mauclerc, comte ou duc de Bretagne, et avec Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, pour sauver le comte de Toulouse d'une ruine complète (2).

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIV, ch. 13, p. 355-358. — Preuves, n° 174, p. 314. — Histoire de Nismes, Liv. III, p. 294.

(2) Histoire de Languedoc, Liv. XXIV, ch. 17, p. 358. —

Lorsqu'il eut achevé les quarante jours auxquels il étoit tenu pour son service féodal, il vint trouver Louis VIII, et lui demanda congé pour se retirer. Louis le refusa, se fondant sur ce qu'il s'agissoit du service de l'Église, dont les lois devoient passer, même avant celles du royaume. Thibaud s'échauffa, le roi le menaça de ravager ses domaines, le comte de Champagne n'en tint aucun compte et partit. Cependant l'altercation entre eux fut si violente, que lorsque Louis vint à mourir peu de temps après, on répandit le bruit que ce grand seigneur, amant de sa femme, l'avoit fait empoisonner. (1)

Sur ces entrefaites les Avignonnais, après avoir causé un dommage infini à l'armée croisée, consentirent enfin, le 12 septembre, à capituler.

Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Liv. VIII, ch. 45, p. 218. D'après la Chronique de Tours, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, avoit demandé en mariage Jeanne, comtesse de Flandre; et celle-ci lui avoit promis sa main, quoique son mari, Ferrand de Portugal, fût, depuis la bataille de Bouvines, toujours prisonnier du roi. Louis, qui ne vouloit ni permettre la réunion de ces deux grands fiefs, ni autoriser ce mariage scandaleux, remit en liberté Ferrand, comte de Flandre; mais le duc de Bretagne ne lui pardonna pas d'avoir ainsi contrarié ses projets. *Chron. Turonense*, T. XVIII, p. 316.

(1) *Matth. Paris.*, p. 281. — *Gesta Ludov. regis*, p. 309. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 421.

Le P. Lobineau dit : *Il est assez constant que Louis VIII est mort de poison; . . . mais il demeure incertain par les ordres de qui il fut donné.* *Histoire de Bretagne*, Liv. VII, ch. 48, p. 219.

1226.

Matthieu Paris assure qu'ils s'engagèrent seulement à recevoir dans leurs murs le légat et les plus grands seigneurs de l'armée, et que ceux-ci, introduits dans la ville avec leur cortège, s'emparèrent des portes, au mépris de la capitulation (1). Le roi ni le légat ne se croyoient point obligés en conscience à garder leur foi à des hérétiques et des excommuniés, mais ils devoient quelques ménagemens à Frédéric II, et ce fut apparemment par égard pour cet empereur, qu'ils se contentèrent de se faire livrer trois cents otages, comme répondans de la fidélité des bourgeois aux ordres de l'Église et du légat; d'imposer à la ville une contribution de guerre, d'abattre ses murs et ses tours de place en place, et de passer au fil de l'épée les Flamands et les Français qui s'y trouvoient en garnison. Il est probable que, sans les recommandations de Frédéric II, aucun des habitans d'Avignon n'auroit eu la vie sauve. (2)

Louis séjourna quelque peu à Avignon avec

(1) *Matth. Paris.*, p. 281. D'après la Chronique de Tours, T. XVIII, p. 317, les Avignonnais s'en étoient remis à l'arbitrage du cardinal légat, ne s'attendant pas à une sentence si sévère.

(2) *Guil. de Podio Laurentii*, cap. 35, p. 687. — *Præclara Francor. facinora*, p. 774. — *Bernardi Guidonis Vita Honorii III*, p. 570. — Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. IX, Sect. II, p. 221. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1226, ch. 40, p. 365.

son armée. Il y avoit quinze jours qu'il étoit maître de cette ville, quand une inondation terrible de la Durance couvrit tout l'espace qu'avoit occupé le camp des Français. Si les soldats n'avoient pas alors pris leurs quartiers dans l'intérieur des murs, ils auroient presque tous été entraînés dans les flots de la rivière, avec leurs tentes et leurs bagages. A cette époque, Louis confia le gouvernement de Beaucaire et de Nîmes à un chevalier français, qui prit dès lors le titre de sénéchal de ces deux villes. Il parcourut ensuite la province, et s'avança jusqu'à quatre lieues de Toulouse; fêta et traité avec magnificence par l'évêque Fouquet, qui suivoit l'armée; admis avec respect dans leurs châteaux, par les seigneurs languedociens, dont il recevoit successivement le serment de fidélité; donnant un sénéchal à Carcassonne, comme il en avoit donné un à Beaucaire; faisant raser la ville de Limoux, capitale du Rasez, qui étoit située sur la colline, pour la rebâtir dans la plaine; et recevant enfin, au mois d'octobre, dans la ville de Pamiers, l'hommage et le serment de fidélité des évêques de la province. (1)

Mais, dans toute cette expédition, Louis VIII n'eut pas d'occasion de signaler la bravoure de ses soldats par un seul fait d'armes. Les comtes

(1) *Guil. de Podio Laurentii*, cap. 36, p. 688. — *Præclara Francor. facinora*, p. 775.

de Toulouse et de Foix, qui avoient renouvelé leur alliance, sous la garantie de la ville de Toulouse, évitoient tout combat et toute rencontre : ils vouloient laisser aux croisés le temps de s'épuiser par leurs propres efforts; ils supposoient que si Louis rentroit dans leur province l'année suivante, comme il en menaçoit, pour achever la conquête de l'Albigeois, il n'y seroit du moins jamais suivi par un si grand nombre de fanatiques; que les souffrances et la mortalité du siège d'Avignon leur auroient servi de leçon; que leur zèle persécuteur seroit aussi peut-être amorti par l'observation qu'ils ne trouvoient nulle part, dans la province, ces hérétiques dont on leur avoit tant parlé. Par un même raisonnement, mais dans un intérêt tout contraire, le roi, le légat et l'évêque Fouquet, désiroient vivement découvrir, dans les pays où ils avoient fait la guerre, quelqu'un de ces ennemis de l'Église, pour l'extermination desquels on avoit mis toute la France en mouvement. Rien n'étoit plus difficile après une persécution de quinze années, qui les avoit tous chassés ou fait mourir. Ce fut avec une peine extrême qu'on découvrit enfin à Cannes, dans le diocèse de Narbonne, un ancien prédicateur des Albigeois, nommé Pierre Isarn, qui, trop vieux pour quitter le pays, sê cachoit dans les retraites les plus secrètes. On le fit condamner par l'arche

vêque de Narbonne, et brûler en grande cérémonie. Après cette exécution, Louis VIII se disposa au retour; il confia à Humbert de Beaujeu, chevalier distingué par sa naissance et sa bravoure, le gouvernement de ses conquêtes, et il s'achemina par l'Auvergne, vers la France septentrionale. (1)

Mais les germes des maladies qui avoient causé tant de ravages durant le siège d'Avignon, s'étoient conservés dans l'armée : la fatigue, la chaleur et ensuite la marche au travers de pays malsains, durant la saison fiévreuse, leur donnèrent plus d'activité. Guillaume, archevêque de Reims, le comte de Namur, et Bouchard de Marli, succombèrent des premiers à l'épidémie. Louis VIII, à son arrivée à Montpensier en Auvergne, le 29 octobre, se sentit atteint à son tour. Il fut forcé de s'y arrêter, et il reconnut bientôt que sa maladie étoit mortelle. Le 3 novembre il appela dans sa chambre les prélats et les principaux seigneurs qui l'avoient accompagné, savoir : les archevêques de Bourges et de Sens; les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres; Philippe son frère, comte de Boulogne; le comte de Blois, Enguerrand de Coucy, Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle et Etienne de Sancerre. Il leur recommanda son fils aîné, alors âgé seulement de douze ans, et

(1) Hist. de Languedoc, Liv. XXIV, c. 23 26, p. 359-362.

1226.

depuis célébré sous le nom de Saint-Louis; il le confia à la tutelle de sa femme Blanche de Castille; il exigea de ses prélats et de ses barons, en preuve de leur fidélité, la promesse qu'ils le feroient couronner sans retard, comme leur seigneur et leur roi, et qu'ils lui feroient hommage. Il leur fit même confirmer cette promesse par un serment solennel. Bientôt la maladie atteignit sa dernière période, et il expira le 8 novembre 1226. (1)

(1) *Martene Thesaurus anecdot.*, T. I, p. 937. — *Guil. de Podio Laurentii*, ch. 36, p. 688. — *Guil. de Nangiaco. Vita Ludovici VIII*, p. 310. *In Duchesne Ludov. IX.* — *Guil. de Nangis Chron.*, p. 517. — *Gesta Ludovici VIII*, p. 310. — *Chroniq. de Saint-Denys*, p. 422. — *Abrégé anonyme de l'Histoire de France. Hist. de France*, T. XVII, p. 432. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XXIV, ch. 27, p. 353. — *Annales Warleiens. monast.*, T. XVIII, p. 210. — *Chronic. Turon.*, p. 317. — *Andrensis monast. Chronic.*, T. XVIII, p. 580. — *Joannis Iperii Chronic. sancti Bertini*, p. 609. — *Chronic. Alberici Trium Fontium*, p. 796.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOMÉ SIXIÈME.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE,

OU DE LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

CHAPITRE XX. Règne de Philippe-Auguste; première période; de son couronnement jusqu'à la troisième croisade. 1179-1189..... page 1

CARACTÈRE de la période féodale que nous décrivons ,
la féodalité souveraine..... *ibid.*

Division de cette période en trois parties; égalité,
ascendant de l'Angleterre, ascendant de la France.. 2

Prodigieuse supériorité des forces de Henri II sur Phi-
lippe-Auguste..... 3

Grands vassaux autres que le roi d'Angleterre, soumis
au roi de France..... 5

Les historiens ne manquent que lorsqu'il n'y a rien de
glorieux à raconter..... 6

1179. Philippe-Auguste, âgé de quatorze ans, signale
avant tout son intolérance..... 8

1179-1182. Expulsion des Juifs hors du royaume;
confiscation de leurs biens..... 9

1180. Persécution des jureurs et des patérins ou réfor-
mateurs..... 11

Orgueil du jeune Philippe qui voit une rébellion dans toute résistance.....	page 13
Il s'unit au comte de Flandre pour humilier sa mère et ses quatre oncles.....	14
La reine et ses frères recourent à Henri II contre le roi Philippe.....	16
Pacification honorable ménagée par Henri II..	17
1181. Les oncles du roi s'unissent au comte de Flandre pour faire la guerre à Philippe.....	20
1182. Henri II revient sur le continent pour les pacifier de nouveau.....	21
Traité entre Philippe-Auguste et le comte de Flandre sur l'héritage du Vermandois.....	22
Inquiétude que les fils de Henri donnent à leur père.....	23
Qualités brillantes de ces princes qui leur gagnent une faveur populaire peu méritée....	25
1183. Révolte des trois fils de Henri contre leur père.	27
11 juin. Mort de Henri au Court-Mantel, l'aîné de ces princes.....	28
1180-1183. Guerres civiles et religieuses en Languedoc, contre Raymond V, comte de Toulouse.	30
1181-1183. Société des <i>capuchons</i> ou pacificateurs, pour réprimer les soldats d'aventure.....	31
Supplices ordonnés par les prêtres, pour les coterets et les patérins.....	33
Alliances de Raymond V de Toulouse, avec les Aquitains révoltés contre Richard.....	35
1184. Les plus jeunes fils du roi d'Angleterre attaquent Richard leur aîné.....	36
Richard Cœur-de-Lion rend le Poitou à sa mère Éléonore.....	38
1185. Philippe de France se brouille de nouveau avec	

le comte de Flandre.....	page	39
Richesse, puissance, industrie des villes libres de Flandre, et leurs guerres civiles.....		41
Invasion du comte de Flandre qui s'avance jusqu'à Dammartin.....		42
Seconde paix : le roi acquiert une partie du Vermandois.....		43
Philippe fait la guerre à Hugues III, duc de Bourgogne.....		45
1186. Contestations avec Henri II, sur la dot de Mar- guerite de France.....		47
19 août. Mort de Geoffroi, duc de Bretagne. Contestation sur la garde-noble de sa veuve.		48
1187. Nombreuses conférences des deux rois qui ne peuvent s'accorder.....		50
Intime liaison de Richard avec l'ennemi de son père.....		51
1188. 21 janvier. Les deux rois prennent la croix avec un grand nombre de leurs vassaux.....		53
De nouvelles hostilités éclatent au mépris de l'engagement de la croisade.....		54
Richard, en se soumettant à Philippe, con- traint son père à faire la paix.....		56
1189. Foiblesse et maladie de Henri qui ne peut se rendre aux conférences convenues.....		58
Conquête du Mans et de Tours par Philippe. .		59
6 juillet. Mort de Henri II.....		61
CHAPITRE XXI. <i>Troisième croisade.</i> 1189-1192..		64
Les Latins étoient engagés à défendre leurs champions à la Terre-Sainte.....		<i>ibid.</i>
Cette défense s'accomplissoit bien mieux par les cara- vanes que par les croisades.....		65

Désastres de la Terre-Sainte pendant quarante ans, de la deuxième à la troisième croisade.	page 67
1173-1185. Règne malheureux de Baudouin IV, ou le Lépreux.	70
1185. La couronne de Jérusalem offerte vainement aux rois de France et d'Angleterre.	72
Saladin provoqué par les perfidies des chrétiens de la Terre-Sainte.	74
1187. 3 juillet. Bataille de Tybériade ; captivité du roi ; perte du royaume.	75
Conrad de Montferrat arrive à Tyr, et défend cette ville contre les Sarrasins.	78
1188. 21 janvier. Les rois de France et d'Angleterre prennent la croix.	79
Ordonnances ; préparations de la croisade ; dime saladine.	81
Des croisés arrivés successivement entreprennent le siège de Saint-Jean-d'Acre.	83
1188-1190. Souffrances des chrétiens pendant le siège de Saint-Jean-d'Acre ; leurs rivalités.	85
1189. 27 juillet. Départ de Frédéric Barberousse pour la croisade, par terre.	86
1190. 10 juin. Mort de Frédéric dans le fleuve Salef, près de Séleucie.	87
Les rois de France et d'Angleterre se donnent rendez-vous à Vezelay.	88
Testament de Philippe-Auguste, et régence nommée pour son absence.	92
Traité de garantie mutuelle entre Philippe-Auguste et Richard.	93
Les deux rois entrent à Lyon ; population ; prospérité et libertés de cette ville.	94
Philippe va s'embarquer à Gênes, et Richard à	

Marseille.....	page	96
Philippe et Richard se rencontrent à Messine , et y passent l'hiver.....		97
Brouillerie de Richard avec Tancrède , roi de Sicile		99
1191. Février. Combat de Richard avec Guillaume des Barres		100
Mars. Nouvelle brouillerie et nouveau traité entre Philippe et Richard.....		102
13 avril. Philippe-Auguste arrive devant Saint- Jean-d'Acre.....		104
Avril. Richard fait la conquête de l'île de Chypre.....		105
Anarchie dans le camp des chrétiens qui assiè- gent Saint-Jean-d'Acre.....		106
Dispute entre Philippe et Richard sur le par- tage de leurs acquisitions.....		108
12 juillet. Dures conditions imposées aux habi- tans d'Acre , qui capitulent.....		109
20 août. Massacre des captifs d'Acre , que Sa- ladin ne rachète pas.....		111
Jalousie de Philippe-Auguste ; il annonce son retour en France.....		121
3 août. Philippe-Auguste s'embarque pour la France sur des vaisseaux génois.....		113
27 décembre. Il rentre à Paris , après avoir tra- versé toute l'Italie.....		116
1192. Victoires remportées par Richard , après le dé- part de Philippe.....		117
Richard , abandonné par les croisés , est forcé à traiter avec Saladin.....		120
9 octobre. Richard s'embarque à Acre , pour l'Europe.....		121

20 décembre. Richard fait prisonnier à Vienne ,
par Léopold d'Autriche..... page 122

CHAPITRE XXII. *Rivalité de Philippe-Auguste et de
Richard Cœur-de-Lion.* 1193-1199..... 124

- L'effet des croisades sur les mœurs des Latins , accom-
pli lors de la perte de Jérusalem..... *ibid.*
- Très-grand changement opéré dans les mœurs de l'Eu-
rope pendant les croisades..... 125
- Caractère militaire , sanguinaire et intolérant qu'elles
donnent au christianisme..... 126
- D'une part , l'exemple des Syriens corrompt les mœurs ;
de l'autre , il excite le commerce..... 128
- Elles assignent aux marchands un rang plus élevé dans
la société..... 129
- Elles font estimer la naissance plus que la richesse ou
le pouvoir..... 131
- Elles répandent dans tout le peuple la connoissance
de la géographie et des mœurs étrangères..... 132
1192. Rivalité entre Philippe et Richard , excitée par
la croisade..... 134
- Philippe , avant d'attaquer Richard , met les
dévots de son parti , en livrant au supplice
les Juifs de Bray-sur-Seine..... 135
- Il fait répandre des bruits injurieux contre
Richard..... 137
- Il fomente les intrigues de Jean , frère de Ri-
chard..... 138
- Il excite au soulèvement les barons de l'Aqui-
taine..... 140
1193. Philippe attaque les Normands , qui sont trahis
par le prince Jean..... 141

Il conquiert diverses places en Normandie ; mais il est repoussé devant Rouen	page 143
Richard se justifie devant une diète de l'Empire à Mayence	144
1194. 4 février. Richard remis en liberté moyennant 150,000 mares	145
Le prince Jean trahit Philippe , massacre ses soldats à Évreux , et retourne à son frère . . .	148
Guerre d'escarmouches entre Richard et Phi- lippe en Normandie	149
Armistice. Philippe s'occupe des embellissemens de Paris	151
Mariage de Philippe avec Ingeburge de Dane- marck , dont il veut aussitôt se divorcer . . .	153
Son autre mariage avec Marie de Meran	155
Augmentation des taxes et des exactions dans les deux royaumes	156
La France provençale étrangère à la rivalité de Richard et Philippe	158
Progrès des Troubadours et des Albigeois dans cette contrée	159
Mort d'Ermengarde de Narbonne, de Roger II de Béziers , et de Raymond V de Toulouse .	160
1196. 25 avril. Mort d'Alphonse II d'Aragon. L'in- fluence espagnole s'affoiblit en France	163
1195-1196. Propos. tions d'alliance faites par Henri VI à Richard	165
Alternatives de paix et de guerre entre Philippe et Richard	167
1197. Ligue de Richard avec plusieurs comtes fran- çais , contre Philippe	168
Deux concurrens à l'Empire, Philippe de Souabe et Othon de Brunswick	169

1198. Philippe-Auguste s'allie au premier , Richard au second.....	page 170
Philippe rappelle les Juifs. Revers qu'il éprouve à la guerre.....	172
1199. Le pape Innocent III somme les deux rois de faire la paix.....	175
13 janvier. Trêve de cinq ans entre Philippe et Richard.....	176
26 mars , 6 avril. Richard blessé devant Chaluz-Chabrol , meurt près de Limoges.....	177
 <i>CHAPITRE XXIII. Conquêtes de Philippe-Auguste sur le roi Jean ; réunion de la Normandie au domaine de la couronne. 1199-1208.....</i>	
 Jusqu'à cette époque les rois d'Angleterre avoient été des princes français.....	
	<i>ibid.</i>
Les rois anglais premiers barons de France, et soutiens de l'aristocratie.....	181
Les rois anglais succombent par la lâcheté de Jean et de son fils.....	182
1199. Jean s'empare de l'héritage de Richard, au préjudice d'Arthur son neveu.....	183
Philippe-Auguste recommence les hostilités à la mort de Richard.....	185
Prétentions orgueilleuses de Philippe, annoncées au roi Jean.....	186
Arthur quitte Philippe pour Jean, et revient ensuite à Philippe.....	187
1200. Pacification, mariage de Louis, fils de Philippe, avec Blanche de Castille, nièce de Jean....	188
Philippe amené à cette pacification par sa brouillerie avec le pape.....	190

La France mise sous l'interdit pour forcer Philippe à reprendre Ingeburge.....	page 191
7 septembre. L'interdit levé sous condition que Philippe se soumette aux juges ecclésiastiques.....	193
Protection accordée par Philippe aux écoles de Paris.....	195
1201. La cause de Philippe et Ingeburge plaidée au concile de Soissons.....	197
Marie de Méran meurt; Philippe reprend Ingeburge, et congédie le concile.....	198
Influence du clergé sur les mœurs populaires; indulgences.....	199
Prédications de Foulques de Neuilly; jugement qu'en porte Richard.....	201
Ruine de la Terre-Sainte. Foulques entraîne les Français à la quatrième croisade.....	203
Départ des croisés qui abandonnent Jérusalem pour la conquête de Constantinople.....	204
Mécontentement des barons de l'Aquitaine et du Poitou, et leur révolte contre Jean....	207
1202. Philippe assigne Jean pour répondre aux plaintes du comte de la Marche.....	208
Premières conquêtes de Philippe en Normandie. Son traité avec Arthur de Bretagne.....	210
Arthur avec une petite armée attaque Mirebeau, et y est fait prisonnier le 1 ^{er} août....	211
1203. 3 avril. Arthur prisonnier est mis à mort en secret par son oncle, le roi Jean.....	213
Indignation qu'excite le meurtre d'Arthur, qui auroit cependant été condamné par des juges.	216
Le roi Jean s'étourdit dans les festins, et ne s'occupe d'aucune affaire.....	217

Philippe attaque l'Aquitaine, puis la quitte pour secourir le comte d'Alençon.....	page 219
Philippe assiège Andely; ce siège décrit par l'auteur de la Philippide.....	220
Résistance de Robert de Lascy. Famine et souffrance des assiégés.....	221
Innocent III ordonne aux deux rois de faire la paix. Résistance des barons de France...	224
Innocent s'excuse de son arrogance, et s'offre pour pacificateur.....	225
1204. Prise d'Andely. Fuite de Jean en Angleterre. Conquête des forteresses de Normandie....	226
Philippe vient mettre le siège devant Rouen..	229
30 juin. Rouen ouvre ses portes à Philippe, qui confirme ses privilèges.....	230
10 août. Poitiers se rend à Philippe. Conquête du Poitou.....	231
1205. Prise de Loches et de Chinon.....	233
Procédure contre le roi Jean devant les pairs du royaume.....	234
Jean ne décline pas leur juridiction, mais demande un sauf-conduit qui lui est refusé...	236
Les pairs n'avoient cependant aucune juridiction sur les crimes privés des feudataires...	238
1206. Philippe prend la garde-noble d'Alix, duchesse de Bretagne, sœur d'Art ^h ar.....	240
9 juillet. Jean débarque à La Rochelle; après quelque succès il signe une convention honnête et se retire.....	241
1207. Visite d'Othon IV en Angleterre. Son alliance avec Jean contre Philippe.....	243
1208. 22 juin. Philippe de Souabe, rival d'Othon, assassiné.....	245

Innocent III s'interpose pour la paix entre
Othon IV et Philippe-Auguste. page 246

CHAPITRE XXIV. *Croisade contre les Albigeois.* 1207-
1209. 248

La France étoit toujours divisée entre quatre mo-
narques français, anglais, allemands et arago-
nois *ibid.*

Influence du roi d'Aragon sur tous les peuples de
langue provençale. 249

Progrès des Provençaux en civilisation, jusqu'au mo-
ment où ils furent écrasés. 250

Mépris des Provençaux pour les prêtres de l'Église
romaine. 251

Doctrine de leurs réformatens patérins, semblable
à celle des réformateurs du seizième siècle. 253

L'adoption des opinions réformées se présenteoit comme
un vœu de plus grande sainteté. 256

Hauteur d'Innocent III qui veut courber la pensée et
détruire les sectaires. 257

Il demande des supplices aux seigneurs ; plusieurs les
refusent. 258

Premiers inquisiteurs envoyés par le pape dans la pro-
vince de Narbonne. 260

Ils offensent le clergé séculier, les seigneurs et les
routiers 263

1207. Le légat Pierre de Castelnau excommunie Ray-
mond VI, comte de Toulouse. 265

Hauteur d'Innocent III avec Raymond VI,
qui est forcé de promettre des persécutions. 266

1208. 14 janvier. Castelnau tué par un gentilhomme
de Raymond VI. 268

Raymond VI de nouveau excommunié, et la

	croisade prêchée contre lui.....	page 269
	Amplès indulgences offertes à ceux qui se croi- soient contre les Albigeois.....	270
	La croisade en Provence a bien plus d'attrait pour les fidèles que celle du Levant.....	271
	Les moines de Citeaux prêchent la croisade, et les inquisiteurs, la conversion.....	273
	Le comte de Toulouse et le vicomte de Béziers recourent à l'abbé de Citeaux, légat du pape.	275
	Innocent III feint de réconcilier Raymond à l'Église, pour diviser ses ennemis.....	277
1209.	Rassemblement et marche des croisés conduits par Arnaud, abbé de Citeaux.....	278
	Pénitence du comte Raymond. Vains efforts du vicomte pour obtenir la paix.....	280
	Entrée des croisés sur les terres de Béziers. Abandon ou ruine des châteaux.....	281
	Les habitans de Béziers refusent de livrer leurs hérétiques au légat.....	284
	Prise de Béziers. Massacre universel des habi- tans.....	285
	L'armée des croisés marche sur Carcassonne..	288
	Nouvelles tentatives du vicomte Raymond Ro- ger pour obtenir la paix.....	289
	Il repousse successivement deux attaques sur Carcassonne.....	291
	Il se rend pour traiter auprès du légat, et il est arrêté en trahison.....	292
	Fuite des habitans de Carcassonne. Supplice de quatre cent cinquante d'entre eux.....	293
	Les croisés ayant fini leur temps de service commencent à se retirer.....	295
	Le légat fait donner les pays conquis à Simon	297

comte de Montfort.....	page 296
Simon de Montfort est abandonné par la plu- part des croisés.....	298
Il attaque le comte de Foix, et traite ensuite avec lui.....	299
Il fait périr par le poison le vicomte de Béziers, son prisonnier.....	300
CHAPITRE XXV. Rivalité entre Philippe-Auguste, Jean d'Angleterre, et l'empereur Othon, jusqu'à la bataille de Bouvines. 1209-1214.....	
L'histoire des Albigeois demeure quelque temps sans liaison avec celle du reste de la France.....	<i>ibid.</i>
1209-1211. Travaux publics de Philippe-Auguste.	
Embellissemens de Paris.....	303
Assemblées nationales qu'il réunit; c'étoit par un congrès de princes indépendans.....	305
Leurs lois sur des matières féodales établies à l'unanimité.....	306
Protection que Philippe-Auguste accorde aux lettres. Écoles de Paris.....	308
Trouvères et romans de chevalerie; il arme son fils chevalier.....	310
Il protège les études théologiques, et envoie les hérétiques sur le bûcher.....	311
Reconnoissance de l'Église envers Philippe, pour le supplice des hérétiques.....	313
Querelles du roi Jean avec son clergé, pour l'élection de l'archevêque de Cantorbéry....	314
Jean est excommunié. Ses cruautés contre les prêtres et contre les Juifs.....	316
Othon IV se brouille avec le pape qui l'avoit couronné.....	318
déric II est couronné en opposition à	

Othon IV.....	page 320
Partage de l'Europe en deux partis; les seigneurs de France favorisent le roi d'Angleterre.....	321
Renaud, comte de Boulogne, abandonne ses fiefs pour faire la guerre au roi.....	323
1213. Philippe-Auguste annonce qu'il veut venger l'Église sur le roi Jean.....	324
Tyrannie du roi Jean sur l'Angleterre.....	325
8 avril. Assemblée de Soissons pour attaquer Jean; le comte de Flandre s'y refuse.....	326
Préparatifs de Philippe pour envahir l'Angleterre; il se réconcilie à sa femme Ingeburge.	329
Le cardinal Pandolphe profite de la terreur du roi Jean pour l'amener à traiter.....	330
Le roi Jean rend la couronne d'Angleterre feudataire de l'Église romaine.....	331
Le légat Pandolphe prend l'Angleterre sous sa protection, et interdit à Philippe de l'attaquer.....	334
Il lui conseille de tourner son courroux sur la Flandre; liberté et prospérité des Flamands.	335
Jalousie et haine du roi et des nobles contre les bourgeois de Flandre.....	337
Conquêtes de Philippe-Auguste en Flandre; pillage de Dam.....	338
Incendie de la flotte de France; incendie de Dam.....	340
Incendie de Lille; cruautés des Français en Flandre.....	341
Le roi Jean veut attaquer les provinces françaises; résistance de ses barons.....	342
Les barons anglais s'allient au clergé; première demande d'une charte.....	344

- Croisade des enfans, qui périssent de misère ou par un naufrage..... page 345
1214. Impatience de Jean de se réconcilier à l'Église et à ses barons pour attaquer la France... 347
- Jean avoit attendu le moment où les barons de France regretteroient sa domination.... 348
- Il s'assure du secours des Flamands, et de l'empereur Othon IV..... 349
- Il débarque à La Rochelle; les seigneurs du Poitou viennent se joindre à lui..... 350
- Le prince Louis le fait reculer, et lui enlève tous ses avantages sans le combattre..... 351
- Othon IV vient se mettre à la tête de l'armée flamande; Philippe-Auguste rassemble la sienne; force présumée des deux armées... 354
- 23 juillet, 27 août. Philippe ravage la Flandre, puis se retire sur Bouvines..... 356
- 27 août. Bataille du pont de Bouvines, d'après un témoin oculaire..... 357
- Vaillance des milices des communes, qui viennent se ranger devant le roi..... 359
- Danger de Philippe, puis d'Othon; tous deux renversés de leurs chevaux..... 360
- Fuite d'Othon; défaite de l'armée impériale... 361
- Caractère des batailles du moyen âge..... 363
- Grand nombre de prisonniers; triomphe des Français..... 365
- CHAPITRE XXVI. *Suite de la croisade contre les Albigeois, jusqu'à la bataille de Muret, 1210-1213...* 367
1209. Le fanatisme religieux étouffa seul la pitié des vainqueurs après leurs victoires..... *ibid.*
- Les croisés n'étoient point méchans, quoique leur religion les poussât au crime..... 368

	Il seroit injuste d'accuser de ces horreurs la nation française : ses prêtres furent seuls coupables.....	page 369
	Les moines continuèrent à prêcher la croisade, quand iis devoient croire la guerre finie....	379
	Révolte générale contre Montfort après le départ des premiers croisés.....	372
1210.	Raymond VI de Toulouse se rend à Rome, et est bien reçu d'Innocent III.....	374
	Le pape le renvoye à un concile, qui devoit s'assembler à Saint-Gilles, pour se justifier.	375
	Le concile refuse d'admettre les preuves de son innocence, et l'excommunie de nouveau....	376
	Montfort est rejoint par sa femme, et recommence les hostilités.....	379
	Il se présente devant Minerve; capitulation de ce château, que le légat veut rompre.....	381
	Les hérétiques de Minerve refusent de se convertir, et périssent tous sur le bûcher.....	383
	Siège et prise de Termes; massacre des fuyards.	384
	Destruction des moindres châteaux; massacres et supplices des habitans.....	386
1211.	Négociations; double alliance du roi d'Aragon avec Raymond et avec Montfort.....	387
	Concile d'Arles; propositions insultantes faites à Raymond de Toulouse.....	388
	Prédications de Fouquet, évêque de Toulouse, pour faire attaquer son troupeau.....	391
	Simon de Montfort vient mettre le siège devant Lavour; <i>compagnie blanche</i>	392
	Progrès du siège de Lavour; renforts reçus par Simon de Montfort.....	393
	Construction d'un chat, machine de siège redoutable.....	395

- 3 mai. Prise de Lavaur ; supplice des habitans. *p.* 396
- Toulouse partagée entre la compagnie blanche
et la compagnie noire 397
- Premier siège de Toulouse , que tout son clergé
abandonne ; Montfort le lève 399
- Bataille de Castelnaudary , gagnée par les croi-
sés 401
1212. Les moines de Cîteaux se partagent les évêchés
de la province ; le légat devient archevêque
et duc de Narbonne 402
- Le légat Arnaud passe à la croisade d'Espagne ;
bataille des Navas de Tolosa , 16 juillet 404
- De nouveaux prélats arrivent à l'aide de Simon
de Montfort 406
- Il fait avec eux la guerre aux catholiques de
l'Agénois 408
- Parlement de Pamiers assemblé par Montfort ;
oppression du pays conquis 409
1213. Le roi d'Aragon recourt à Rome en faveur de
son beau-frère , le comte de Toulouse 410
- Innocent III reproche aux légats et à Montfort
leurs injustices et leurs cruautés 412
- Le roi d'Aragon empêche Louis de France de
venir dans l'Albigeois avec de nouveaux
croisés 414
- Concile de Lavaur qui repousse les ordres du
pape , et demande la destruction de Tou-
louse 415
- Le pape se dédit , et prétend qu'il a été trompé
par les ennemis de Montfort 416
- Le roi d'Aragon , avec mille chevaliers , vient
au secours du comte de Toulouse 417
- 12 septembre. Bataille de Muret , entre le roi ,
avec les trois comtes et Montfort 419

- Le roi d'Aragon tué par des chevaliers français
qui s'attachent à lui seul. page 421
- Massacre des milices de Toulouse, qui avoient
été présentes au combat. 422
- CHAPITRE XXVII. *Soumission de l'Albigeois; Louis
de France en Angleterre.* 1214-1217. 424
1214. Les trois victoires remportées par les Fran-
çais l'avoient été sur d'autres Français. . . . *ibid.*
- La guerre de l'Albigeois étoit demeurée sans
liaison avec celle d'Angleterre. 426
- Épuisement qui suivoit toujours les victoires;
retraite des soldats vainqueurs. 427
- Traités de Philippe-Auguste avec les princes
qu'il avoit vaincus. 428
- Efforts de Simon de Montfort pour profiter de
sa victoire 430
- Obstacles qu'y apportent et le roi de France
et la cour de Rome. 431
- Arrivée d'un nouveau légat qui trompe et dé-
sarme les princes de l'Albigeois. 432
- Campagne de Montfort dans le Quercy et l'Age-
nois. 433
1215. Les bourgeois de Montpellier se mettent sous
la protection du roi de France. 435
- Simon de Montfort tente de les surprendre, et
il est repoussé. 437
- Le prince Louis se croise pour visiter l'Albi-
geois. 439
- Il parcourt la province en reconnoissant l'au-
torité de Montfort et du légat. 441
- Concile œcuménique de Latran, qui donne à
Montfort la souveraineté de l'Albigeois. . . . 442

- Les barons d'Angleterre conspirent pour obtenir la charte de leurs libertés..... page 444
- Le roi Jean s'indigne à la proposition d'accorder la *grande charte*..... 445
- Le système constitutionnel toujours contraire aux goûts et aux plaisirs des rois..... 447
- Le roi Jean jure la grande charte et se prépare à violer son serment..... 449
- Le pape Innocent III le délie de ce serment, qu'il nomme vil, honteux et inique..... 450
- Jean appelle des aventuriers de France, en leur promettant la confiscation des biens de ses sujets..... 451
- Les Anglais offrent leur couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste..... 453
1216. Philippe soumet les prétentions de son fils au jugement de sa cour des pairs..... 455
- Louis refuse de reconnoître cette cour, quant à ses droits prétendus sur l'Angleterre.... 456
- Louis entre en Angleterre; il est reconnu à Londres et dans presque tout le royaume.. 458
- Louis plaide en même temps sa cause à Rome, comme héritier par le droit de sa femme.... 460
- Mort d'Innocent III le 16 juillet, et du roi Jean le 19 octobre; succession d'Henri III..... 461
1217. Les Anglais, trompés par le prince Louis, le quittent pour Henri III..... 464
- Pour éviter l'excommunication, Louis fait une trêve avec Henri III..... 466
- Ses troupes sont défaites à Lincoln le 19 mai.. 468
- La flotte que lui envoyoit sa femme est battue devant Douvres le 24 août..... 470
- Louis conclut un traité honorable le 11 septembre, et quitte l'Angleterre..... 471

CHAPITRE XXVIII. *Révolte de Toulouse ; nouvelle guerre dans l'Albigeois ; cinquième croisade ; fin du règne de Philippe-Auguste. 1217-1223. . . . page 474*

- Le triomphe des persécuteurs des Albigeois fut si complet qu'ils se divisèrent. *ibid.*
- Le répit accordé aux réformateurs ne servit qu'à achever de les détruire. 475
1216. Brouillerie entre Simon de Montfort et le légat Arnaud pour le duché de Narbonne. 477
- Simon reçoit l'hommage des Toulousains et l'investiture du roi de France. 478
- Raymond VII est reconnu comme marquis de Provence par l'autorité même du concile de Latran. 479
- Montfort est attaqué par les deux Raymond en même temps. 480
- Montfort à Toulouse fait charger de fers les principaux bourgeois. 482
- Il exécute les féroces conseils de l'évêque Fouquet, et profite de sa perfidie. 483
1217. Montfort recommence la guerre sur le Rhône contre Raymond VII. 485
- Attachement des peuples aux deux Raymond, et leur haine contre Montfort. 486
- Souffrances effroyables des catholiques eux-mêmes, à l'occasion des croisades. 488
- 13 septembre. Raymond VII rappelé dans Toulouse y rentre avec ses chevaliers. 490
- Montfort revient en hâte à Toulouse ; il est repoussé, et deux de ses parens blessés. 491
- Il pille et brûle Montauban, et revient faire le siège de Toulouse. 493

1218. Il est tué le 25 juin, et son fils lève le siège un mois après..... page 494
 Langueur dans toutes les affaires de l'Europe à cette époque; fin des meilleurs historiens. 495
- 1217-1221. Cinquième croisade conduite par les rois de Jérusalem, de Hongrie et de Chypre.... 498
 Les croisés veulent conquérir l'Égypte, et assiègent Damiette..... 500
1219. 5 novembre. Prise de Damiette; massacre effroyable de sa population..... 601
1221. Imprudence du légat; capitulation de l'armée croisée le 30 août..... 502
 La diversion de la cinquième croisade fut favorable à la maison de Toulouse..... 503
1219. Seconde croisade du prince Louis de France contre les Albigeois..... 504
1219. Marmande capitule avec le prince Louis; Amaury de Montfort en fait massacrer les habitans..... 506
 16 juin. Louis avec Montfort met le siège devant Toulouse, et est obligé de le lever... 508
1220. Cruautés des frères de Brigier; Raymond VII les condamne au supplice..... 510
1221. Fondation de l'ordre de la Sainte-Foi, pour défendre la maison de Montfort..... 512
1222. Les sectaires, pourchassés dans le reste de la chrétienté, viennent dans l'Albigeois.... 513
 Amaury de Montfort offre de céder les conquêtes de son père à Philippe-Auguste.... 515
 Août. Mort de Raymond VI; les prêtres lui refusent la sépulture..... 516
1223. Mort de Raymond-Roger, comte de Foix; progrès de leurs deux successeurs..... 518
 Le légat prétend que les Albigeois s'étoient

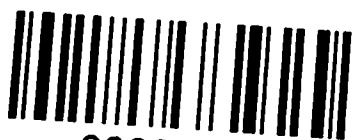
donné un pape dans la Bulgarie.....	page 520
Philippe-Auguste atteint, dès l'année 1222, de la fièvre quarte.....	522
Testament de Philippe-Auguste.....	524
Juillet. Il veut se rendre au concile de Sens, convoqué pour les affaires de l'Albigeois...	527
14 juillet. Il meurt à Mantes, âgé de 58 ans, après 43 ans de règne.....	<i>ibid.</i>

CHAPITRE XXIX. *Louis VIII; ses conquêtes; sa croisade contre les Albigeois; sa mort. 1223-1226..* 529

Le portrait de Philippe-Auguste tracé imparfaitement par les historiens du temps.....	<i>ibid.</i>
Il fut le fondateur de la monarchie féodale qui succé- doit au fédéralisme féodal.....	530
Il substitua le premier des formes constitutionnelles aux caprices individuels.....	531
Les douze pairs de France, dont il attribua l'institu- tion à Charlemagne.....	534
1223. Louis VIII, son fils, descendu par les femmes de Charlemagne; importance qu'on y atta- che.....	536
Il est sacré à Reims le 6 août; joie populaire à cette occasion.....	538
La noblesse française lui fait publier une abo- lition des dettes.....	539
Amaury de Montfort ayant reçu de Louis un subside, retourne dans l'Albigeois.....	541
1224. 14 janvier. Amaury de Montfort traite avec les comtes de Toulouse et de Foix, et évacue l'Albigeois.....	542
Louis VIII entre en traité avec l'Église pour la conquête de l'Albigeois.....	543

- Les papes préféroient en général les croisades
d'Europe à celles de la Terre-Sainte. . . page 546
- 5 mars. Lettre de Frédéric II au pape pour ac-
célérer la croisade de la Terre-Sainte. : 547
- Honorius forcé de rejeter les propositions de
Louis VIII pour seconder Frédéric II. 548
- Le comte de Toulouse s'efforce de profiter de
ce répit, pour faire sa paix avec l'Église. . . . 550
- Il est joué par la cour de Rome, qui traîne la
négociation en longueur. 551.
- Négociations pour renouveler la trêve entre la
France et l'Angleterre. 553
- Le pape conseille à Henri III d'attendre un
moment plus opportun pour violer les ser-
mens faits à son peuple, et la grande charte. 555
- Conquête du Poitou par Louis VIII. 556
- 3 août. Capitulation de La Rochelle; soumission
de l'Aquitaine jusqu'à la Garonne. 557
1225. Avril. Apparition en Flandre de Baudoin, pré-
tendu empereur de Constantinople. 560
- Louis VIII le regarde comme un imposteur;
Henri III s'allie à lui. 562
- Baudoin à Péronne ne se souvient pas de quel-
ques circonstances sur lesquelles on l'inter-
roge. 564
- Jeanne de Flandre, qu'il prétendoit être sa fille,
le fait mettre à mort. 565
- Pendant un délai accordé à la croisade d'Orient
la cour de Rome veut écraser l'Albigeois. . . 566
- Bulle d'Honorius III contre Raymond VII pour
recommencer la guerre. 568
- Persécutions ordonnées par lui contre les pater-
rins de Lombardie. 569
- Richard, comte de Cornouailles, frère de

	Henri III, passe à Bordeaux.....	page 570
	Le pape s'efforce de prolonger la trêve entre Louis VIII et Henri III.....	572
	Fin de novembre. Concile de Bourges, où Ray- mond VII plaide sa cause.....	573
	Raymond est condamné par le concile, et la croisade est résolue.....	575
1226.	28 janvier. Parlement de Paris qui organise la croisade.....	578
	29 mars. Second parlement; Louis VIII ac- quiert tous les droits de la maison de Mont- fort.....	580
	Terreur des habitans de l'Albigeois à la nou- velle de l'armement de Louis.....	582
	Condition d'Avignon, Arles, Marseille et Nice; les quatre républiques de Provence.....	583
	Les Avignonnais offrent à Louis VIII l'usage de leur pont, pourvu qu'il n'entre pas dans leur ville.....	585
	10 juin. Louis VIII refuse ces conditions et as- siège Avignon.....	586
	Souffrance de l'armée pendant le siège; grande mortalité parmi les croisés.....	587
	Thibaud IV, comte de Champagne, abandonne l'armée.....	590
	12 septembre. Capitulation d'Avignon mal ob- servée par les croisés.....	591
	Louis VIII parcourt le Languedoc jusqu'à qua- tre lieues de Toulouse sans rencontrer de résistance.....	592
	8 novembre. Il meurt à Montpensier, d'une épi- démie répandue dans son armée.....	595



00036566

